This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TOME TREIZIÈME

LETTRES

IIIme VOLUME

1605 – 1608

A

EN VENTE

TOME I

LES CONTROVERSES

TOME II

DEFENSE DE L'ESTENDART DE LA SAINTE CROIX

TOME III

INTRODUCTION A LA VIE DEVOTE

TOMES IV, V

TRAITTÉ DE L'AMOUR DE DIEU

TOME VI

LES VRAYS ENTRETIENS SPIRITUELS

TOMES VII-X

SERMONS

TOMES XI, XII

LETTRES — VOLUMES I, II

Chaque série se vend séparément

Prix : 8 francs le volume

SOUS PRESSE

LETTRES — VOLUME IV

[illegible] vos filles. Que [illegible] 1005
ceste que Monsr Neron aura trouué bon de faire en vres maison.
et plus que tout qu'il est vrai l'inclination au choix d'vn Pere spirituel auquel de delà
vous pouuez iettter vres confiance.

Madam ma chere sour, Ie vous escriuis la lettre precedente sur
lassurance que i'auois au voyage d'vn pere cordelier, Leanet n'a [illegible]

Et le luy dis, que vous ne deuiez pas seulement arrester vn seul moment vostre
esprit a considerer si cela estoit ou non. ni que cela peut estre ou que ceste
car je vous assure ma chere seur que cela n'est rien du tout sinon vne imagination
d'Imaginatiue que l'apprehension de la solitude ou l'ennuy et difficulté de ces
commencemens engendre en vostre esprit. Tenez donc ferme car ce n'est rien et comme
cela vous arriuera ne vous amusez m peu m prou a penser et Philosopher la dessus
mais tenez vous pour tres asseuree que Dieu est auec vous et diuertissez soudainement
vostre pensee a quelqu'autre obiect comme seroit a Jesus Christ que vous regardez
dans le ciel et a sa S.te mere. Jay esté infiniment consolé sçachant combien
vous estes estroittement ioinct de coeur auec madame de Chantal, de laquelle
je puis bien respondre qu'elle vous cherit auec vne affection toute ciere et
parfaitte. Vous auez maintenant ma Jeune seur laquelle sans doute vous sentez
bien de l'Incommodité mais il n'y a remede ie ne sçaurois vous en faire
ni des excuses ni des ceremonies Jay trop de confiance en cette estroitte
alliance qui est entre nous. Et voyla tout ce que i'en dis sinon que ie vous
supplie de la bien humilier. Pour moy ma chere seur croyez fermement
que mon ame tout telle qu'elle est toute vostre. Je la dis deuant Dieu
auquel ie demande humblement vre gloire et vre perfection. Je la
vous souhaite et desire auec vne ardeur extreme et suis ma tres chere fille
[illegible] en N.S. franç. e. de Ge[illegible]

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

EVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES

ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A SA SAINTETÉ LÉON XIII

ET HONORÉE D'UN BREF PONTIFICAL

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE MGR L'ÉVÊQUE D'ANNECY,

PAR LES SOINS DE RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU IER MONASTÈRE D'ANNECY

TOME XIII

LETTRES — VOLUME III

LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON
3, Place Bellecour, 3

PARIS
14, Rue de l'Abbaye, 14

ANNECY, IMPRIMERIE J. ABRY

MCMIV

Droits de traduction et de reproduction réservés

21V
127

Propriété

60960 - 013

PIERRE LUCIEN CAMPISTRON

ÉVÊQUE D'ANNECY

AUX LECTEURS DE LA NOUVELLE ÉDITION DES ŒUVRES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

La nouvelle Edition des Œuvres de saint François de Sales compte à l'heure actuelle douze beaux volumes. Voici le tome XIII, le troisième volume des Lettres.

Les pieux éditeurs sollicitent notre approbation. Nous la donnons avec un bonheur d'autant plus grand, qu'en encourageant la diffusion des écrits du saint Docteur, nous faisons œuvre d'actualité et de bonne propagande. N'est-ce pas d'ailleurs le meilleur moyen d'inaugurer dignement notre Episcopat que de le placer sous un si puissant patronage ?

Notre prédécesseur vénéré, Mgr Isoard, voyait dans cette publication un de ces évènements providentiels par lesquels Dieu se plaît, au temps marqué par ses décrets, à glorifier ses Saints (1). *Or, la divine Providence, qui adapte toujours les moyens à la fin qu'elle veut atteindre, avait tout disposé pour la glorification de saint François de Sales.*

Les Religieuses de la Visitation d'Annecy avaient en main des pièces inédites, des écrits inconnus du public, des lettres nombreuses; tous ces documents précieux, elles les avaient recueillis, groupés et mis

(1) Voir sa Lettre d'approbation, p. xxv du tome Ier de cette Edition.

en ordre. Mais il fallait encore les mettre en œuvre : Dom Bénédict Mackey, chanoine de l'Eglise cathédrale de Newport, s'est rencontré à propos pour commencer la rédaction de ce travail ; ce savant, d'une érudition étendue et d'un dévouement à toute épreuve, n'y a rien négligé. Il n'hésitait pas à entreprendre de lointains voyages pour rechercher en quelque coin ignoré de bibliothèque, une lettre, un écrit quelconque du Saint, et il prolongeait volontiers ses veilles, qu'il consacrait à coordonner les textes et à établir les sources des citations par des références très laborieusement notées.

Telle est l'œuvre accomplie jusqu'à ce jour. Or, parmi les admirateurs des écrits de notre aimable Saint, quelques-uns, considérant la lenteur avec laquelle les volumes se sont succédé, se laisseront peut-être aller au découragement ; d'autres peuvent se demander avec inquiétude si ce travail de si longue portée aboutira jamais à son achèvement complet.

Que les uns et les autres se rassurent ! Cette publication n'est pas une œuvre commerciale, assujettie aux diverses fluctuations de l'intérêt. C'est une œuvre inspirée par le cœur ; c'est une tâche entreprise par la piété filiale, que les difficultés présentes ne troublent pas, que les craintes de l'avenir ne découragent jamais.

Si les douze premiers volumes ont eu la bonne fortune d'être publiés avec la collaboration d'un vrai savant, ceux qui vont paraître seront édités sous la direction d'un Religieux de grand mérite, érudit et doué d'un incontestable talent littéraire. De minutieuses études faites en vue d'une thèse sur sainte Jeanne-Françoise de Chantal, semblent l'avoir providentiellement destiné à l'œuvre qui reste à accomplir ; car il arrive au moment précis où les

écrits du saint Docteur exigent une critique plus pénétrante, une plus parfaite connaissance de la langue française et de l'histoire religieuse du passé.

Il faut remarquer, en effet, que le présent volume se compose de Lettres. *Or, ces Lettres, écrites à la hâte, au pied levé, au milieu d'occupations absorbantes, photographient en quelque sorte la vie épiscopale du saint Docteur; elles évoquent aussi les mœurs et les personnages de son temps. Il a fallu faire revivre ces figures, pour la plupart oubliées. Les lecteurs qui liront leurs notices rapides ne se douteront pas, peut-être, des labeurs considérables que chacune d'elles a coûtés.*

Ajoutons que c'est précisément à ces recherches laborieuses, à la restitution des dates incertaines, des destinataires inconnus, que s'applique la sagacité doucement obstinée et toujours heureuse des Religieuses de la Visitation d'Annecy. Les vénérées Filles du Saint me pardonneront de dire la part qui leur revient dans cette œuvre immense, et le grand public ne sera pas fâché, sans doute, de savoir que les monastères d'aujourd'hui continuent d'être, comme au temps passé, des ruches ferventes où s'amassent silencieusement des trésors d'érudition et de science historique.

On comprend donc facilement que l'interprétation et l'annotation de ces Lettres demandent une spéciale préparation, et notamment des notions précises et variées d'histoire, de littérature, de linguistique. Par ses études antérieures appliquées à ces diverses matières, le P. Navatel était tout préparé à diriger la continuation du travail. Pour y réussir, il est armé de toutes pièces, et, ce qui, dans l'espèce, le dispose mieux à ce genre de travail, il possède une connaissance approfondie des âmes, qu'il a puisée dans l'expérience du ministère sacré.

S'il a réussi à saisir la physionomie morale du Saint, on en jugera par l'Avant-Propos, où il expose avec un grand art toute la richesse et l'originalité du présent volume.

Entre autres judicieux et fins aperçus, le nouvel éditeur note que saint François de Sales « a dépassé son temps, » et qu'en donnant des conseils pour des états d'âme particuliers, « il les a marqués d'un caractère de vérité générale et profondément humaine (1). *» Rien n'est plus vrai que cette observation.*

Les contemporains du Saint, fatigués des luttes fratricides qui avaient rempli tout le XVIe siècle du fracas des armes et du bruit des discussions politiques et religieuses, aspiraient de tous leurs vœux au calme, à la paix, à la tranquillité dans l'ordre et dans la pratique de la tolérance. Le temps présent n'offre-t-il pas quelque analogie avec cette époque lointaine qui fut si agitée, et, par suite, cette Edition des Lettres *de saint François de Sales n'est-elle pas vraiment opportune ? Les âmes, enfiévrées et lasses de l'agitation des évènements, trouveront dans cette lecture le repos, la quiétude de l'esprit, avec les saines pensées qui adoucissent les blessures du cœur et amènent par degrés, l'homme vers son Dieu, le souverain pacificateur.*

Fait à Annecy, le Jour de la Fête du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 10 juin 1904.

† PIERRE LUCIEN, EVÊQUE D'ANNECY.

(1) Page XXII.

AVANT-PROPOS

Les éditeurs ne songent pas à s'excuser d'offrir au public un peu tardivement ce troisième volume. Les proscriptions qui ont mis en si grand péril tant d'asiles de la vie monastique en France, ont dispersé au loin de secourables auxiliaires et aussi de précieux documents. Cette dispersion lamentable a nui par ses contre-coups à la célérité du travail, mais sans porter d'ailleurs la moindre atteinte aux soins, à l'exactitude critique qu'il réclame.

La nouvelle série de Lettres, qui vont de janvier 1605 à fin mars 1608, montre les mêmes qualités qu'on a pu remarquer dans les lettres précédentes : le charme savoureux de la langue, la finesse des observations morales et surtout l'art de présenter sur un ton gracieux et persuasif les conseils de la perfection chrétienne (1). Mais l'intérêt particulier des Lettres de cette période, c'est qu'elles éclairent d'une vive lumière l'histoire du sentiment religieux en France au début du XVIIe siècle ; ajoutons que le portrait de saint François de Sales s'y dessine en traits plus nombreux et plus saisissants.

Comme toutes les époques de transition, les premières années du XVIIe siècle présentent un curieux mélange d'aspirations contradictoires et mal définies ; pourtant un sentiment semble dominer tous les autres : c'est un

(1) L'attrait de l'inédit ne manquera pas à ce volume; on y trouvera trente-sept lettres inédites, treize fragments inédits et à l'Appendice deux lettres inédites, sans parler de la restitution de plus d'une date et de plus d'un destinataire.

soupir ardent après le repos, après le calme, après la stabilité. Le temps était fini des luttes, les ardeurs batailleuses commençaient de s'éteindre. Lasses, recrues, les âmes se tournaient avec un incoercible élan vers les consolations de la vie intérieure.

Cet appel à la perfection qui sollicitait alors les plus nobles instincts de la conscience humaine, ce travail mystérieux de fermentation religieuse qui mettait en vibration tant de nobles âmes, revit et transpire à travers la plupart des lettres de cette époque.

C'est le Carmel de sainte Thérèse qui, sous la virile impulsion de l'humble Mme Acarie, se fonde dans la capitale et de là essaime dans « nos Gaules (1) » à la faveur d'une incroyable popularité. C'est l'étonnante diffusion des FF. Mineurs Capucins établis en Bourgogne et dont l'intrépide apostolat se multiplie dans les environs de Genève, dans les régions Chablaisienne et Valaisanne.

Ce sont les monastères d'hommes en Savoie qui se réforment ; les tièdes et les récalcitrants se voient remplacés par des Ordres nouveaux. Mais les monastères de femmes semblent plus soucieux de la régularité : celui de Sainte-Claire est fidèle à son glorieux passé ; à Sainte-Catherine, près d'Annecy, une élite se prépare d'âmes choisies qui fondera les Religieuses Bernardines réformées de Rumilly (2).

Le Jubilé universel de 1606 et celui de Thonon (1607) remuent la foi et provoquent de magnifiques démonstrations de piété. De toutes parts enfin circule une ardeur généreuse pour réparer les brèches faites aux murailles de la cité chrétienne par les assauts des novateurs.

Les ministres de l'hérésie aux abois essaient en vain de regagner dans des conférences publiques le peuple qui les abandonne. Ces débats passionnent encore la foule, mais les pratiques religieuses positives vont plus à son cœur que ces subtiles controverses. Les pèlerinages redeviennent plus que jamais la grande dévotion populaire.

(1) Lettre CCCXVIII, p. 118.
(2) Voir ci-après, note (4), p. 116.

La châsse de Saint-Claude, la sainte Hostie miraculeuse de Dijon, les saints Suaires attirent la piété chrétienne. Puis les Archiconfréries de Notre-Dame de Thonon, du Saint Cordon, de la Sainte Croix viennent grouper en de vastes collectivités tous les fidèles que la ferveur renaissante a touchés. Les églises se rouvrent ou se reconstruisent, les cloches remontent dans les clochers si longtemps silencieux. Et comme il faut donner à toutes ces âmes affamées de perfection une doctrine substantielle et nourrissante, la traduction française des Œuvres de sainte Thérèse et des parties morales des anciens Pères vient à son heure. Les ouvrages de spiritualité se répandent partout ; les plus subtils, les plus obscurs eux-mêmes trouvent des lecteurs.

Pour célébrer les Grands Pardons d'Annecy, des multitudes de pèlerins viennent de tous pays et se pressent pendant trois jours dans le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. La jeunesse curieuse et ardente trouve dans les collèges des Jésuites des maîtres habiles pour la discipliner et l'instruire. A la faveur des prédications et des exercices du Carême, la religion s'installe dans les âmes et en prend une possession définitive. Les conversions se multiplient dans les foyers les plus contaminés par l'hérésie, et plus d'un père de famille donne à sa maison l'allure d'un monastère.

Tous ces renseignements, tous ces traits, tous ces détails si précieux pour l'histoire générale des mœurs et de la piété, les Lettres de François de Sales les fournissent à toutes les pages. En les lisant, on a comme la sensation d'entendre le bruissement de cette germination merveilleuse qui devait s'épanouir plus tard en opulentes floraisons de sainteté ; ainsi voit-on, aux premiers jours du printemps, la sève lentement circuler à travers les tiges souples des arbres reverdis, puis gonfler les bourgeons, annonciateurs des fleurs et des fruits.

Ce mouvement de ferveur fut en grande partie provoqué et soutenu par la correspondance de saint François de Sales. C'est lui qui, en Savoie, et partout où le porte

son zèle, met la main à ce travail de réédification morale et religieuse, ou qui en prend la meilleure part. Ces prédications fécondes, c'est lui qui les organise ou qui les fait ; ces fondations, il les conseille, il les protège, il les confirme ; les conversions, il les prépare, il les rend durables. Et cette œuvre de réformation publique, il la continue et la cultive en particulier auprès de certaines âmes qu'il dirige avec son inflexible douceur.

Son influence dépasse visiblement les limites de la Savoie, elle s'exerce sur tout et sur tous ; rien n'en montre mieux l'étendue que le nombre et la qualité de ses correspondants et la variété des objets qu'il traite avec eux. Un grand Pape sollicite ses vues sur les plus hautes questions de la théologie, l'empereur d'Allemagne l'invite à la Diète, le duc de Savoie suit ses conseils, Baronius lui offre ses services ; de Bérulle, le P. Possevin, le P. Fourier s'honorent d'être ses amis, les âmes les plus éminentes recherchent sa direction, et, ce qui n'est pas moins glorieux pour le saint Evêque, les petites gens, les malheureux se recommandent à sa charité.

Il bénit les espérances d'une jeune femme, il pourvoit les paroisses de pasteurs, et ceux-ci, de subsides convenables qu'il doit arracher à l'odieuse avarice des Chevaliers des saints Maurice et Lazare. Ce sont des collèges de Jésuites qu'il voudrait ériger à Annecy et à La Roche, c'est l'Abbesse d'un monastère qu'il faut encourager dans ses projets de réforme. Des jeunes filles, des jeunes gens rêvent de la vie claustrale ; mais il s'en faut bien que le Saint fasse à tous ces désirs le même accueil : il encourage les uns, et parfois, mais toujours suavement, il déconseille les autres. Une place de petit page à obtenir, l'échec d'un plaideur malheureux, le désappointement d'un débiteur embarrassé, l'infortune d'une pauvre femme besogneuse, toutes les causes enfin, et surtout les plus délaissées, émeuvent profondément son âme compatissante et lui font écrire de charmantes épîtres.

Bien des figures ne font que passer dans cette correspondance, qu'on voudrait revoir ; d'autres reviennent souvent et finissent par nous devenir familières.

C'est d'abord Rose Bourgeois et sa sœur Mme Brûlart; l'une, Abbesse d'un monastère, l'autre, femme d'un Président au Parlement de Bourgogne.

Curieuse physionomie que celle de l'Abbesse du Puits-d'Orbe! La fin de sa vie étrange et désordonnée révèle une âme impérieuse, bizarre. Il ne semble pas qu'elle soit jamais bien entrée dans les vues de son Directeur; la réforme lui faisait peur, elle songea même sérieusement à quitter le cloître; il est probable qu'elle y était entrée sans vocation. A cette âme capricieuse et turbulente, le Saint prodigua les conseils avec une inaltérable mansuétude; l'ingérence importune de son père, M. de Crépy, compliquait encore les difficultés.

Même aux Saints, Dieu n'accorde pas toujours le succès dans leurs entreprises. L'Evêque de Genève ne réussit pas dans celle-ci; ne le regrettons pas trop. Sans l'humeur changeante et les infirmités de la rétive Abbesse, aurions-nous les admirables lettres qui lui furent écrites en vue de l'en guérir? Si l'on veut consoler ou relever l'âme découragée des malades ou des infirmes, qu'on lise les lettres à Rose Bourgeois; il n'est pas, croyons-nous, dans notre langue, d'exhortations plus lénitives et plus énergiques. A les entendre, la douleur s'endort et devient même jouissance.

Mme la Présidente a exercé, elle aussi, la charité de l'Evêque de Genève, et sans doute aussi sa patience quelquefois. Esprit peu compréhensif, dévotieuse plutôt que dévote, pleine de stériles désirs, exagérant le but, puis découragée de ne pas l'atteindre, cette âme, par l'ensemble de ses aspirations et de ses défauts, ne représenterait-elle pas les tendances et l'idéal de beaucoup de femmes du monde? C'est donc à ces dernières que conviennent les lettres envoyées à la Présidente.

Qu'elles les lisent. Elles y apprendront qu'il faut obéir, servir Dieu avec gaieté, se supporter soi-même, ne pas ouvrir son âme à tout venant, se défier du monde, ce charlatan, faire « le miel dedans sa ruche (1) » et ne pas

(1) Lettre CCCXXXVIII, p. 161.

s'épuiser en désirs de perfection chimérique. Le Saint leur enseignera la méthode de persuader la perfection aux autres, de rendre la piété agréable à leur entourage. Les plus scrupuleuses verront par l'exemple d'une femme qui « est arrivee bien haut (1), » jusqu'où peut aller la condescendance d'une épouse chrétienne.

Plus docile que l'incorrigible Abbesse, Mme Brûlart montra bientôt ce qu'une habile direction pouvait tirer d'une âme ordinaire. D'une vie négligente, prise par la mondanité, elle passa à une vie ordonnée et toute chrétienne. La dernière lettre qui figure dans ce volume (2) nous la fait voir appliquée à l'oraison et à la lecture des écrits de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Sienne.

Une autre âme, tombée plus tard dans les filets du prestigieux pêcheur, devait aller plus haut que la précédente dans les voies de la piété. Elle n'avait guère plus de vingt ans, mais elle était « toute d'or, et infini« ment propre a servir son Sauveur (3). »

En rencontrant Mme de Charmoisy, le Saint fut charmé de trouver une âme capable de le comprendre, assez docile pour suivre jusqu'au bout sa direction, assez généreuse pour appliquer dans le détail de ses devoirs d'état, l'idéal de la femme chrétienne vivant dans le monde. Ses progrès furent rapides. Il semble qu'à cette vaillante Philothée les étapes intermédiaires furent épargnées ; saint François de Sales prenait plaisir à former cette conscience virile et à la mener par des enseignements progressifs aux joies austères de la vraie dévotion. Les conseils s'accumulaient méthodiques, engageants, riches de belle doctrine et d'exhortations affectives. Un juge clairvoyant, le meilleur des amis du Saint, son directeur fidèle, y avait vu un trésor qu'il fallait publier (4). Ce devait être quelques mois plus tard l'*Introduction à la Vie devote.*

(1) Lettre CCCLXVII, p. 228.
(2) Lettre CDXIX.
(3) Lettre CCCXCI, p. 275.
(4) Voir la Lettre du P. Fourier, à l'Appendice L, p. 412.

Le saint Evêque, quand il parlait à Dieu, lui nommait toutes ces chères âmes qu'il voulait dédier à son service. Un nom venait alors sur ses lèvres avant tous les autres, et le lecteur devine bien que c'est le nom de la baronne de Chantal.

L'histoire de cette grande âme et de la direction du Saint a tenté bien des plumes. Des intelligences vives et curieuses se sont exercées à décrire les délicates opérations de la grâce et l'influence du prêtre dans cette âme vigoureuse. Mais leurs intéressantes et fines analyses ont été trop souvent gâtées par des préjugés ridicules. Les plus discrets, pour ne rien dire des pamphlétaires, ont avancé sur le ton grave d'un impertinent pharisaïsme, que cette direction était une domination lente et progressive de l'âme humaine, paralysant la volonté, enfermant les facultés actives dans l'observation exclusive du dedans, quand elle ne les endormait pas, en supprimant tout désir, dans un quiétisme paresseux.

Au lieu d'écrire ces fantaisies dans des revues et de les débiter du haut d'une tribune, on ferait bien de lire les lettres adressées à la baronne de Chantal, et surtout on ferait mieux de les comprendre. Qu'on les lise donc, au lieu de rééditer, quoiqu'en les atténuant, les imaginations des historiens romanciers de la Restauration et de l'Empire. La doctrine du saint Directeur, telle du moins qu'elle ressort des Lettres de 1605-1607, peut d'ailleurs se résumer en quelques lignes.

L'activité suprême dans une imperturbable paix : voilà l'idéal qu'il propose à sa fille spirituelle. Pour établir l'âme dans cet immuable repos, il faut d'abord en chasser les éléments de trouble, c'est-à-dire la vanité, l'amour-propre, l'amour exagéré de soi, les craintes imaginaires.

Quels sont les éléments destructeurs de la véritable activité? Au regard de François de Sales, ce sont les vains désirs, la peur de l'opinion, les longs et subtils repliements de l'âme sur elle-même, les rêveries mélancoliques, les songeries creuses, le fléchissement devant la douleur physique ou les angoisses morales, les passions enfin qui excitent, mais qui affaiblissent. Or, à tous ces

ennemis de la paix et de l'activité, l'habile Directeur fait une guerre sans merci, et quand il a débarrassé l'âme des vaines craintes et dégagé la volonté des obstacles qui lui font échec, alors il lui donne un point d'appui immuable : la volonté de Dieu.

Et la volonté de Dieu pour le Saint, si partisan, comme on sait, du positif et du réel, ce n'est ni le désir capricieux du moment, ni le sentiment d'une commotion intérieure : c'est la volonté de Dieu notifiée par ses commandements, ou manifestée par les devoirs de notre vocation. Pas d'issue pour l'illuminisme ; avec cette règle, toute voie est barrée aux tromperies du sens intérieur.

Ce dépouillement spirituel, cette purification incessante de la volonté et des mobiles d'action ne va pas sans de continuels renoncements. « Il faut avoir un cœur « d'homme, » écrit-il à cette femme qui avait à peine trente-trois ans (1). Et ce conseil viril n'était pas de trop pour suivre son programme ; car, tout en parlant dans une langue suave, le Directeur n'en demandait pas moins des choses héroïques.

Que doit faire la veuve du baron de Chantal quand elle rencontrera le meurtrier de son mari? Il faut, dit-il, porter à sa rencontre un « cœur doux, gracieux et compa- « tissant (2). » Plus encore ; accepter d'être « commere » de cet homme qui lui a rendu ses enfants orphelins.

Un autre jour, elle est troublée par des peines d'esprit fort douloureuses. Ecoutez la réponse : « Je viens de « parler pour vous a Nostre Seigneur... et certes, je n'ay « pas osé luy demander absolument vostre delivrance ; « car s'il luy plaist d'escorcher l'offrande qui luy doit « estre presentee, ce n'est pas a moy de desirer qu'il ne « le face pas (3). » Est-ce que de telles paroles sont inspirées par la molle complaisance d'un fade attendrissement ? Dans le retranchement des vaines consolations, le Saint va plus loin encore ; sachant que toute douleur se soulage à être racontée, il n'hésite pas à lui déconseiller

(1) Lettre CCC, p. 75.
(2) Lettre CCXCVII, p. 67.
(3) Lettre CCCLVIII, p. 200.

même cette innocente consolation : « Vous feres bien « de regarder simplement Nostre Seigneur... sans vous « amuser a considerer vostre mal, non pas mesme pour « me le dire (1). »

S'il présente à son regard une image, c'est celle de Jésus, mais de Jésus crucifié. « Les croix de Dieu sont « douces, » écrit-il (2), mais « pourveu que l'on y meure. »

Une telle direction est faite pour grandir le cœur ; c'est en vain qu'on voudrait y trouver une doucereuse condescendance, une sorte de bonhomie paterne qui s'arrange de tout, même de l'inertie.

Plus récemment, on a prétendu que l'idéal de saint François de Sales en fait de piété avait le défaut de se limiter à la perfection des âmes individuelles. A son école, l'âme apprendrait à se connaître, à se retourner sur elle-même, à régler sa vie intime et extérieure, mais elle ne songerait pas, comme de nos jours, à s'épanouir au dehors par les œuvres de charité. Un tel reproche est superficiel. Il tombe devant les faits et les œuvres qu'a opérés la piété chrétienne au XVIIe siècle.

Il est vrai, l'effort du Saint et de sa direction va tout d'abord à épurer l'âme, à illuminer l'intelligence, à rectifier la volonté, à mettre de l'ordre dans toutes les puissances ; mais la volonté n'est-ce pas la pièce maîtresse, l'instrument des actions humaines dont il importe avant tout de s'assurer ? Régler la volonté, la fortifier, lui donner du ressort, de l'élan, est-ce faire autre chose que d'accumuler d'avance, pour l'action ultérieure, les trésors de l'énergie morale ? Et les facultés agissantes, qui les excite, qui les met en jeu, sinon le vouloir intérieur ? L'activité n'est souple, n'est durable, n'est féconde que si elle jaillit de cette force invisible qui s'appelle la volonté. Saint François de Sales préparait donc merveilleusement à l'action les âmes qu'il dressait à *vouloir*.

Au lieu de prouver l'insuffisance de cet idéal, l'histoire

(1) Lettre CCCLVIII, p. 200.
(2) Lettre CDII, p. 294.

en révèle au contraire la souveraine efficacité. Vu à travers les ouvrages de ses grands écrivains, le XVIIe siècle peut paraître un siècle d'analyse raffinée et de minutieuse observation morale ; mais les âmes chrétiennes formées d'après les principes de saint François de Sales n'ont pas fait que s'observer : elles ont agi. Les plus grandes créations charitables datent de cette époque. Pour toutes les misères du corps et de l'âme, des instituts surgissent ; mais qui les fonde ? De grandes chrétiennes, la plupart admiratrices du saint Evêque de Genève, formées à la piété par ses écrits, ou même encouragées par les exemples de la baronne de Chantal devenue à son tour fondatrice, et laissant à ses filles son esprit de charité active et bienfaisante.

Pour juger de la valeur effective de la direction de saint François de Sales, il n'est pas à propos de citer l'inertie du duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon ; il serait plus sage de se demander ce que devint plus tard Mme de Chantal, cette âme robuste, sa fidèle disciple. Sa vie féconde, son indomptable vigueur, l'étendue de son influence, la haute portée de ses œuvres établissent victorieusement que la direction du saint Evêque de Genève, en dressant l'âme à l'amour de Dieu, la préparait merveilleusement aux conquêtes d'un prosélytisme et d'un apostolat intrépide et infatigable.

Quant aux lecteurs qui aiment à pénétrer dans l'intimité des Saints, à connaître leurs confidences, qui s'édifient à contempler la ravissante simplicité de leurs âmes, ils feront dans ces lettres des découvertes touchantes. Ils verront croître et grandir avec les années l'amitié sainte, « blanche plus que la neige, pure plus « que le soleil (1), » qui devait unir pour une œuvre commune ces deux grandes âmes. Mais pour entendre l'exquise pureté, la simplicité ingénue de cet amour « fort, « impliable et sans mesure ni reserve... doux, facile ; bref, « si je ne me trompe, tout en Dieu (2), » oh ! que l'intelligence doit être pieuse et bonne !

(1) Lettre CCCIV, p. 84.
(2) Lettre CDII, p. 295.

Pour les autres traits de la physionomie morale de saint François de Sales, ils sont dessinés en pleine lumière dans les diverses lettres de ce recueil. Grâce à son style candide et à son imagination toujours souriante, toujours transparente, grâce aux sujets qu'il traite, l'âme du saint Docteur se reflète dans ces pages avec une franchise qu'on appellerait enfantine, si elle n'était la franchise d'un grand écrivain et d'un Saint.

C'est bien ici qu'il se montre « tant homme que rien « plus (1). » Il se laisse prendre à toutes les émotions délicates et profondes qui peuvent remuer une âme sensible. Ses impressions d'Evêque en tournée pastorale varient avec les sites gracieux ou terribles de son pittoresque diocèse. C'est tantôt l'accueil enthousiaste d'une petite ville qui s'illumine la nuit pour fêter son arrivée, tantôt c'est l'effroyable masse des montagnes glacées qui le saisit d'admiration ; mais dans la plaine, au fond des vallées, il trouve toujours son Dieu ; il le rencontre chéri et adoré sur les plus hauts sommets par les âmes simples, et même, comme le Patriarche Séraphique, il a su entendre les louanges que lui donnent les chevreuils et les chamois (2). Tous les bruits, tous les accents de la nature, depuis le « frifillis des feuilles (3) » jusqu'au « tintamarre » des grands orages alpestres (4), son âme de poète a tout perçu, tout noté.

Sous sa plume, les scènes de l'Evangile méditées par manière de contemplation, sous l'inspiration évidente des *Exercices* de saint Ignace, deviennent des tableaux dignes de la grâce et de la gentillesse d'un Pérugin.

Soit qu'il visite ses tenanciers, soit qu'il prêche à son peuple ou qu'il catéchise les enfants, c'est toujours le même cœur, la même joyeuse affabilité. C'est alors qu'on le voit dans ses « belles humeurs (5). » Les grenouilles ne peuvent troubler le sommeil d'un châtelain

(1) Lettre CDXVIII, p. 330.
(2) Lettre CCCLXVI, p. 223.
(3) Lettre CCCVI, p. 88.
(4) Lettre CDVIII, p. 312.
(5) Lettre CCCLXXXV, p. 266.

aussi libéral, et sans doute, les bruyantes voisines durent se taire d'elles-mêmes pendant les nuits qu'il passa dans sa terre marécageuse de Viuz (1).

Les auditoires les plus modestes allaient au cœur de cet homme d'humilité et de simplicité. C'est des habitants de Rumilly qu'il écrivait, en s'excusant de dire une « petite folie... Je presche si jolyment a mon gré en « ce lieu, je dis je ne sçai quoy que ces bonnes gens « entendent si bien, que quasi ilz me respondroyent « volontier (2). » Il faut le voir se divertissant des masques avec les enfants de son catéchisme, devant une assistance qui le « convioit par son applaudissement a « continuer de faire l'enfant avec les enfans (3). »

Enfin, il n'est pas besoin d'ajouter que l'âme religieuse du Saint se découvre ici à son insu avec une ineffable ingénuité. Quelle humilité que celle qui lui fait accepter avec une gratitude touchante les conseils de sa fille spirituelle ! L'illustre ami des Cardinaux, le conseiller vénéré des Papes, le grand convertisseur d'âmes devient un enfant quand il écrit au P. Possevin, son ancien maître, et surtout quand il se remet pour « rabiller » son âme (4) sous la conduite de son vieil ami, le P. Fourier.

Peut-on lire sans être ému les effusions de sa piété ardente, quand il porte le Saint-Sacrement à la procession ou, un autre jour, qu'il parle de la Passion devant ses chères filles de Sainte-Claire ?

« Le bon et debonnaire Jesus soit a jamais le Roy de « nos cœurs (5) ! » C'est le cri qui déborde à tout instant de son âme transportée. « Mon Dieu, tres chere Fille « de mon ame, que je voudrois volontier mourir pour « l'amour de mon Sauveur ! mais au moins, si je ne puis « mourir pour cela, que je vive pour cela seul (6). » Cette

(1) Cf. Lettre CDV, p. 301.
(2) Lettre CDXXXVI, p. 377.
(3) Lettre CCCLXXXV, p. 266.
(4) Lettre CCCLXXXVI, p. 268.
(5) Lettre CCCXCIV, p. 281.
(6) Lettre CCCXXX, p. 148.

exclamation passionnée nous livre le secret de toute sa vie. Pour lui, en effet, Jésus-Christ c'est « le grand mot de « nostre salut ; » l'exprimer « en nostre vie en l'impri- « mant dans le fond de nostre cœur[1], » c'est le but souverain de toute noble activité. Que demande-t-il pour sa fille bien-aimée? « Rien, sinon ce pur et saint amour » du « Sauveur[2]. » Installer Jésus-Christ dans les âmes, l'y faire régner, c'est toute son ambition ; car il croit, il sait, il affirme que c'est lui qui « redresse tout, purifie « tout, vivifie tout... fait tout en tout [3]. »

C'est un charme de plus que tant de lumineuses et fortes doctrines s'étalent en un style si aimable. Par un rare bonheur, la fantaisie et le bon sens, la raison et la poésie, qui d'ordinaire s'excluent dans les œuvres de l'esprit, se pondèrent et s'unissent ici sans effort. Disons simplement que les Lettres de cette série justifient toutes les louanges qu'on a faites de l'Ecrivain. Les descriptions rapides, les petits récits, les allégories, les sentences expressives s'y entremêlent avec une piquante variété. Les plus jolis mots, les plus pittoresques réflexions, qu'on aime toujours à citer, on les rencontrera ça et là dans ces pages.

Une lettre pourtant se détache parmi les autres ; c'est la lettre écrite le 2 novembre 1607 [4] à propos de la mort de sa jeune sœur Jeanne de Sales. Il faut voir comme la mère de l'adolescente, le Saint lui-même et Mme de Chantal y sont tour à tour représentés au vif et dans leur naturel.

La page qui raconte la douleur sobre et silencieuse de Mme de Boisy en apprenant la mort de sa fille, respire une sérénité admirable. Les passages des *Confessions* où saint Augustin nous fait des confidences sur sa mère ne sont pas plus touchants. Tout le récit — il tient en trente lignes — est un pur chef-d'œuvre. Comme on s'y

(1) Lettre CDXXVIII, p. 354.
(2) Lettre CDXXIX, p. 355.
(3) Lettre CDXXX, p. 358.
(4) Lettre CDXVIII.

attend bien, le saint Evêque trouve des accents attendris, il rencontre des expressions d'une délicieuse fraîcheur quand il vient à parler de la « petite defuncte, » cette enfant d'espérance, si « cordialement » aimée, délicate comme « les fraises et les cerises » de nos jardins et, comme elles, prématurément cueillie.

Mais bientôt, dominant les « ressentimens » de ses regrets, il s'adresse à sa fille spirituelle qui lui avait paru n'avoir pas assez maîtrisé les siens. Il lui prêche sur un ton de conviction émue la résignation au bon vouloir de Dieu, mais une résignation entière, « sans reserve, sans si, « sans mais... en tout et par tout. » Leçon bien « haute, » de l'aveu même de celui qui la donnait, trop haute sans doute pour des « cœurs a demi mortz ; » mais pouvait-elle effrayer ce « cœur vigoureux » qui aimait et qui voulait « puissamment ? »

Cette lettre, en outre des peintures d'âmes variées qu'elle nous offre ramassées dans un même cadre, défend victorieusement la piété catholique contre un reproche odieusement rebattu de nos jours : celui d'altérer et de refroidir les affections de famille. Après l'avoir lue, on ne pourra plus douter que le Saint avait véritablement un « cœur « de chair [1] » et que les vues les plus austères de la foi s'unissaient dans son âme, sans les heurter, aux affections les plus profondes et les plus sincères.

Comme les grands écrivains, saint François de Sales a dépassé son temps. En adressant les conseils de son intuitive sagesse à des âmes particulières, il les a marqués d'un caractère de vérité générale et profondément humaine. De là, la beauté toujours impressionnante de ces Lettres ; elles conviennent aux âmes chrétiennes, à toutes les époques et partout. Pourquoi n'oserions-nous pas dire qu'elles conviennent surtout à celles de notre temps ?

De même qu'au siècle de saint François de Sales, l'âme

(1) Page 330.

moderne soupire avec ardeur après la quiétude et l'apaisement. Il serait illusoire de le demander au monde, à la politique et même à la culture intellectuelle. En ce siècle de fiévreuse activité et d'âpres concurrences, les âmes vieillissent de bonne heure et en peu de temps se lassent de tout. Il faut donc leur infuser des goûts qui ne passent pas, des sentiments et des espoirs qui les fixent dans un état tranquille et sûr. Les Lettres de l'Evêque de Genève ne sont-elles pas capables de faire ce miracle? En les lisant, on sentira que le beau de la vie, c'est d'aimer Dieu, de ne pas trop s'aimer soi-même et de beaucoup servir son prochain. Après les avoir lues, on garde comme conclusion le souvenir de la bonne Pernette Boutey, la sainte villageoise de La Roche, l'une des « grandes « amies » du Saint (1), qui « devint plus belle aprés sa mort qu'elle n'avoit esté durant sa vie (2). » On se rappelle aussi cette pauvre veuve d'Annecy que le Bienheureux aperçut « a la suite du Saint Sacrement, et ou les « autres portoyent des grans flambeaux de cire blanche, « elle ne portoit qu'une petite chandelle, que peut estre « elle avoit faite ; encores, le vent l'esteignit. Cela ne « l'avança ni recula du Saint Sacrement ; elle ne laissa « pas d'estre aussi tost que les autres a l'eglise (3). »

Il est permis de croire que ces deux humbles femmes avaient trouvé la véritable paix, et, avec elle, l'esprit de suavité et de joie. Puisqu'elles faisaient l'admiration du saint Evêque, nul doute qu'elles fassent envie à bien des lecteurs.

J.-J. NAVATEL, S. J.

Annecy, 29 mai 1904.

(1) Lettre CCCLVIII, p. 200.
(2) Lettre de Claude d'Angeville, Appendice F, p. 406.
(3) Lettre CCCIV, p. 82.

AVIS AU LECTEUR

Des Lettres publiées dans ce volume, un grand nombre ont été revues sur les originaux, comme il est indiqué d'ailleurs à la fin de chacune. Les Lettres qui ne sont suivies d'aucune indication sont celles dont, à défaut d'Autographes ou de copies authentiques, on a dû emprunter le texte à des publications antérieures. Voir à la fin de ce volume la Table de correspondance, et l'Avant-Propos du tome XI, pp. xxv-xxvij.

Les Editeurs sont seuls responsables de l'adresse et de la date qui précèdent chaque pièce ; l'une et l'autre sont répétées à la fin quand elles figurent sur l'original, ou qu'elles sont authentiques, quoique fournies par les textes imprimés. Les points remplaçant quelque énumération de la date indiquent que cette partie de la date est donnée, mais fautivement, dans l'édition à laquelle notre texte est emprunté.

Quand la date attribuée à une lettre n'est pas absolument sûre, elle est insérée entre [ ]. Ces signes sont également employés pour les mots qu'il a fallu suppléer dans le texte.

Les divergences qui existent entre quelques minutes et le texte définitif sont données au bas des pages. Le commencement de la variante est indiqué par la répétition en italique des mots qui la précèdent immédiatement au texte ; la fin est régulièrement marquée par la lettre de renvoi. *Les passages biffés dans les Autographes sont enchâssés entre* ⌈⌋.

Des points placés au commencement ou à la fin des lettres indiquent un texte incomplet. Quand les Autographes ont subi quelque mutilation, nous l'indiquons chaque fois.

A la suite de la Table de correspondance se trouve un Index, dans lequel il a été jugé à propos de fondre les noms des destinataires avec les titres des principales notes historiques et biographiques. Toutes les notes concernant le clergé de l'ancien diocèse de Genève sont tirées des Registres *de l'époque, conservés à l'Evêché d'Annecy; elles sont désignées par les deux initiales* R. E.

Sauf indication contraire, tous les renseignements relatifs à la noblesse savoisienne sont empruntés au monumental ouvrage du Comte Amédée de Foras : Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie.

LETTRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ANNÉE 1605 (1)

CCLXXI

A MADAME DE LA THUILLE, SA BELLE-SŒUR (2)

Bénédiction temporelle et spirituelle souhaitée à une jeune épouse. De qui faut-il l'obtenir et par quelle prière.

[Janvier-mars 1605.]

La benediction que je vous souhaitte, ma tres chere Seur ma Fille, se doit obtenir de la main de Nostre Seigneur, et je croy que sa divine Majesté vous l'octroyera

(1) Voir à la fin de ce volume, avant l'Appendice, une lettre écrite le 1er novembre 1604 à la baronne de Chantal, et dans la note qui l'accompagne, les raisons de ce renvoi.

(2) L'édition de 1626 adresse la lettre « A une Dame, sa belle-sœur » : Claudine-Philiberte de Pingon-Cusy, fille aînée de Bérold de Pingon, baron de Cusy, et de Charlotte de Vautravers. Elle entra dans la famille du Saint par son mariage avec un de ses frères, le vertueux comte Louis de Sales, seigneur de la Thuille. (Voir le tome précédent, note (1), p. 95.) De cette alliance, bénite par le Bienheureux lui-même au château du Crest (avril 1603), naquit un fils (1er janvier 1606), Charles-Auguste, le troisième successeur de saint François de Sales sur le siège de Genève, et peut-être le plus attachant de ses historiens. Mme de la Thuille ne vécut pas longtemps. Elle mourut le 29 mars 1609, à peine âgée de vingt-trois ans, dans les sentiments de la plus vive ferveur. De là ces paroles du saint Evêque : « Mon frere, cessez de vous affliger, car je vous assûre avec certitude que vôtre chere épouse est arrivée aux noces de l'Agneau. » (De Hauteville, *La Maison naturelle*, etc.)

L'objet de la lettre et d'autres convenances donnent à penser qu'elle a été écrite dans les premiers mois de 1605.

si vous la requeres avec la sousmission et humilité convenable. Et quant a moy, ma tres chere Fille, adorant de tout mon cœur cette divine Providence, je la supplie de respandre sur vostre cœur l'abondance de ses faveurs, affin que vous soyes benite en ce monde et en l'autre *des benedictions du ciel et de la terre* *, des benedictions de la grace et de la gloire eternelle. Ainsy soit il.

* Gen., XXVII, 28, XLIX, 25.

Benite soyes vous en vostre cœur et en vostre cors, en vostre personne et en celles de ceux qui vous sont plus chers, en vos consolations et en vos travaux, en tout ce que vous feres et que vous souffrires pour Dieu. Au nom du Pere, du Filz et du Saint Esprit. Amen.

Vostre tres humble et tres invariable frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

CCLXXII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Convalescence du Saint. — Il a besoin d'un secrétaire. — Les « petitz livretz » de la Baronne. — Salutations à tous ses amis en Notre-Seigneur. — Sympathie pour une malade opérée.

Annecy, 22 janvier 1605.

Ma chere Dame,

Frere Jean (1) m'a treuvé au sortir d'une fievre continue, de laquelle les effetz ne me permettent encor de vous escrire que par la main d'autruy, combien que je vous salue et souhaitte mille benedictions du propre fons de mon cœur. Je n'auray pas plustost recouvert mes forces et rencontré quelque commodité de vous escrire

(1) Il s'agit vraisemblablement de dom Jean de Saint-Malachie, chargé par son Supérieur de négocier l'établissement des Feuillants à Notre-Dame d'Abondance (voir le tome précédent, note (1), p. 373). Ce Religieux résidait près de Dijon, et nous savons que pendant le Carême de 1604 le Bienheureux avait contracté avec lui une sainte amitié. C'est la raison de notre conjecture.

que je le feray fort soigneusement, comme j'ay fait cy devant a touttes les occurrences qui s'en sont presentees. Je n'ay pas voulu confier voz petitz livretz a ce porteur *, lequel, s'acheminant fort lentement et passant par Chalon et autres lieux, auroit peu les esgarer ; je m'imagine aussi que vous n'en estes pas beaucoup necessiteuse.

* Cf. tom. praeced. Epist. CCXLIII.

Je n'escris qu'a vous par ce que c'est un exercice qui m'est encor defendu ; et je crois que vous me feres ce bien que de saluer tout le reste de ceux et celles qui m'ayment en Nostre Seigneur, puisque je vous en supplie bien humblement. Sur tout je desirerois de sçavoir quel succes aura eü l'incision de la jambe de Madame du Pie *(sic)* d'Orbe *. Je gueriray cependant pour luy escrire, et a vous aussi ; et me recommandant a voz prieres, je supplie Dieu quil soit tousjours vostre coueur *(sic)*, vostre ame et vostre amour, et je suis,

* Vide ibid., Epist CCXLI, p. 391.

Madame ma chere Seur,

Vostre serviteur tres desdié en Jesuschrist,

[FRANÇ^s, E. de Genève (1).]

Ma mere, qui est venue icy pour m'assister, vous salue tres humblement, et moy je n'oublie point Celse Benigne (2).

A Necy, le 22 janvier 1605.

A Madame
Madame la Baronne de Chantal.
A Dijon.

Revu sur l'original appartenant à Mme Doroz, née d'Arcine, à Besançon.

(1) Dans cette lettre, la signature a été coupée, ce qui prouverait qu'elle était autographe. L'adresse est aussi de la main du Saint.
(2) Voir le tome précédent, note (2), p. 328.

CCLXXIII

A LA MÊME

Lettres et porteurs. — La patience parfaite exclut l'inquiétude et l'empressement. — Avoir « les yeux fichés sur Celuy qui nous conduit. » — Ne pas trop considérer son mal. — Grand pouvoir devant Dieu que de pouvoir vouloir. — Penser à « la grande dereliction » du jardin des Olives. — Servir Dieu comme il veut : moyen de le bien servir. — La simplicité chrétienne dans l'accusation des péchés. — Quand il s'agit de vocation, communiquer avec son directeur et ouïr Notre-Seigneur en esprit d'indifférence. — Les tentations qui viennent de Dieu et celles qui n'en peuvent venir; conduite à tenir à l'égard de ces dernières. — « Le donjon imprenable. » — Mépriser les tentations, embrasser les tribulations.

Annecy, 18 février 1605.

(1) Madame,

* Epist. præced.

Je vous escrivis dernierement par Frere Jehan * et n'ay jamais laissé escouler aucune commodité de vous envoyer de mes nouvelles que je ne l'aye embrassee. Je m'en sollicite asses moy mesme sans que vous preniez la peyne de m'en resouvenir. Maintenant, au sortir de ma maladye, j'ay receu vostre lettre du quinziesme janvier que monsieur Grenaut (2) m'a envoyé ; mais non pas encor celle que vous m'avez escripte precedemment, en laquelle, comme vous me distes, vous m'escriviez fort particulierement de l'estat interieur de vostre ame. + J'ay bien peur qu'elle ne se soyt esgaree. Si vous m'eussiez nommé la voye par laquelle vous me l'envoyes, je me fusse essayé de la recouvrer.

+ *Je viens de la recevoir tout maintenant, huit jours apres que je faysois escrire ceci.*

(1) La partie originale de cette lettre, conservée à la Visitation d'Annecy, est écrite par secrétaire (le même que celui des Lettres CCLXXII et CCLXXIV), avec additions de la main du Saint : les deux premières, ajoutées en marge, sont reproduites également en marge de notre texte, caractères italiques; les autres sont soulignées d'un pointillé .....

Le premier alinéa, avec les trois lignes qui le suivent et les deux additions marginales sont inédits.

(2) Probablement Jean de Grenaud, seigneur de Rougemont, Lunes, Grammont, etc., qui avait épousé Jeanne de Reydellet. Nommé par le duc de Savoie capitaine-gouverneur du fort Pierre-Châtel dès avant 1594, il y fut assiégé en 1600 par le maréchal de Biron; mais, faute de secours, il dut capituler.

Maintenant, pour respondre a celle que j'ay en main, autant que ma santé me le permet (pour laquelle je ne puis encor vous escrire de ma main +), je loüe Dieu de la constance avec laquelle vous supportés vos tribulations. J'y vois neantmoings encor quelque peu d'inquietude et d'empressement qui empesche le dernier effect de vostre patience. *En vostre patience,* dit le Fils de Dieu *, *vous possederez vos ames.* C'est donc l'effect de la patience de bien posseder son ame, et a mesure que la patience est parfaicte, la possession de l'ame se rend plus entiere et excellente. Or, la patience est d'autant plus parfaite qu'elle est moings meslee d'inquietude et empressement. Dieu donques vous vueille delivrer de ces deux dernieres incommodités, et tost appres vous serez delivree de l'autre.

+ *Les medecins me l'avoyent defendu en ce tems-la ; maintenant je suis hors de leur obeissance.*

* Lucæ, XXI, 19.

Mais bon courage, je vous supplie, ma tres chere Seur ; vous n'aves souffert l'incommodité du chemin que troys ans, et vous voulez le repos. Mais resouvenés vous de deux choses : l'une, que les enfans d'Israël furent quarante ans parmi les dezerts avant que d'arriver en la terre du sejour qui leur estoit promis ; et neantmoings, six sepmaynes pouvoyent suffire pour tout ce voyage, et a l'aise. Ny il ne fust pas loisible de s'enquerir pourquoy Dieu leur faisoit prendre tant de detours et les conduisoit par des chemins si aspres ; et tous ceux qui en murmurerent moururent avant l'arrivee *. L'autre, que Moÿse, le plus grand amy de Dieu de toute la trouppe, mourut sur les frontieres de la terre de repos, la voyant de ses yeux et ne pouvant en avoir la jouissance *.

* Num., XIV, 36, 37.

* Deut., XXXIV, 4, 5.

Pleust a Dieu que nous regardassions peu a la condition du chemin que nous frayons et que nous eussions les yeux fichés sur Celuy qui nous conduit et sur le bien heureux paÿs auquel il nous mene. Que nous doyt il chaloir si c'est par le desert ou par les champs que nous allons, pourveu que Dieu soyt avecq nous et que nous allions en Paradis ? Croyez moy, je vous prie, trompez le plus que vous pourrez vostre mal, et si vous le sentez, au moings ne le regardez pas ; car la veüe vous en donnera plus d'apprehension que le sentiment ne vous donnera de douleur. Aussy bande-on

les yeux a ceux sur lesquels on veut faire quelque grand coup par le fer. Il me semble que vous vous arrestez un petit trop a la consideration de vostre mal.

Et quand a ce que vous me distes, que c'est un grand travail de vouloir et ne pouvoir, je ne veux pas vous dire quil faut vouloir ce que l'on peut, mais je vous dis bien que c'est un grand pouvoir devant Dieu que de pouvoir vouloir. Passez oultre, je vous supplie, et pensés a ceste grande dereliction que souffrit nostre Maistre au jardin des Olives. Voÿez que ce cher Fils ayant demandé consolation a son bon Pere * et cognoissant quil ne vouloit pas la luy donner, il ny pense plus, il ne s'en empresse plus, il ne le *(sic)* recherche plus; mais, comme s'il ne l'eust jamais pretendue, il execute vaillamment et courageusement l'œuvre de nostre redemption. Appres que vous aurez prié le Pere quil vous console, s'il ne luy plaist pas de le faire n'y pensez plus, et roidissez vostre courage a faire l'œuvre de vostre salut sur la croix, comme si jamais vous n'en deviez descendre et qu'onque plus vous ne deussiez voir l'air de vostre vie clair et serain. Que voulez vous? il faut voir et parler a Dieu parmy les tonnerres et tourbillons du vent *; il le faut voir dans le buisson et parmy le feu et les espines, et pour ce faire, la verité est quil est besoing de se deschausser et faire une grande abnegation de nos volontés et affections *. Mais la divine Bonté ne vous a pas appellé au train auquel vous estes quil ne vous fortiffie pour tout cecy; c'est a luy de parfaire sa besoigne *. Il est vray quil est un petit long par ce que la matiere le requiert, mais patience.

* Lucæ, XXII, 41-44.

* Exod., XIX, 16.

* Ibid., III, 2-5.

* Cf. Philip., I, 6.

Bref, pour lhonneur de Dieu, acquiescés entierement a sa volonté, et ne croÿez nullement que vous le servissiez mieux autrement, car on ne le sert jamais bien sinon quand on le sert comme il veut. Or, il veut que vous le serviez sans goust, sans sentiment, avec des repugnances et convulsions d'esprit. Ce service ne vous donne pas satisfaction, mais il le contente; il n'est pas a vostre gré, mais il est au sien. Imaginez vous que vous ne deussiez jamais estre delivree de vos angoisses : qu'est-ce que vous feries? Vous diries a Dieu : *Je suis vostre* *; si

* Ps. CXVIII, 94.

mes miseres vous sont aggreables, accroisses en le nombre et la duree. J'ay confiance en Nostre Seigneur que vous diries cela; vous n'y penseries plus, au moings vous ne vous en empresseriez plus. Faites en de mesme maintenant, et apprivoisez vous avecq vostre travail comme si vous deviez tousjours vivre ensemble. Vous verrez que quand vous ne penserez plus a vostre delivrance, Dieu y pensera, et quand vous ne vous en empresseres plus, Dieu y accourra. C'est assez pour ce point, jusques a ce que Dieu me donne la commodité de vous le declairer a souhait, lors que, sur iceluy, nous establirons l'asseurance de nostre vie. Ce sera quand Dieu nous fera revoir en presence.

Ceste bonne ame que vous et moy cherissons tant (1), me fait demander si elle pourra attendre la presence de son pere spirituel (2) pour s'accuser de quelque point duquel elle n'eust point souvenance en sa confession generalle, et, a ce que je vois, elle le desireroyt fort. Mais distes luy, je vous supplie, que cela ne se peut en aucune façon; je trahiroys son ame si je luy permettoys cest abbus. Il faut qu'a la fine premiere confession qu'elle fera, que tout au commencement elle s'accuse de ce peché oublié (j'en dis de mesme sil y en a plusieurs), purement et simplement, et sans repeter aucune autre chose de sa confession generalle, laquelle fut fort bonne; et partant, non obstant les choses oubliees, cett'ame la ne se doit nullement troubler. Et ostez luy la mauvaise apprehension qui la peut mettre en peyne pour ce regard; car la verité est que le premier et principal point de la simplicité chrestienne gist en ceste franchise d'accuser ses pechés quand il en est besoing, purement et nuëment, sans apprehender l'oreille du confesseur, laquelle n'est la presente que pour ouyr des pechés et non des vertus, et des pechés de toute sorte.

Que donques, hardiment et courageusement, elle se descharge pour ce regard avecq une grande humilité et

(1) Mme Brûlart (voir le tome précédent, p. 267, note (1), et pp. 345, 346).
(2) Le Saint lui-même.

mespris de soy mesme, sans avoir crainte de faire voir sa misere a celuy par l'entremise duquel Dieu la veut guerir. Si son confesseur ordinaire luy donne trop de honte ou d'apprehension, elle pourra bien aller ailleurs; mais je voudrois en cela toute simplicité, et croy que tout ce qu'ell'a a dire est fort peu de chose en effect, et l'apprehension la fait paroistre estrange (1). Mais dites luy tout cecy avecq grande charité, et l'asseurez que si en cest endroit je pouvois condescendre a son inclination, je le ferois tres volontier, selon le service que j'ay voué a la tres sainte liberté chrestienne. Que si, appres cela, a la premiere rencontre qu'elle fera de son pere spirituel, elle pense retirer quelque consolation et proffit de luy manifester la mesme faute, elle le pourra faire, bien qu'il ne sera pas necessaire; et, a ce que j'ay appris de sa derniere lettre, elle le desire. Et j'espere qu'il luy sera utile mesme de faire une confession generalle de nouveau, avecq une grande preparation, laquelle neantmoings elle ne doit commencer qu'un peu avant son despart, de peur de s'embarrasser.

Dites luy encor, je vous supplie, que j'ay veu le desir qu'elle commence de prendre de se voir un jour en lieu ou elle puisse servir Dieu de cors et de voix. Arrestez la a ce commencement, et faites luy sçavoir que ce desir est de si grande consequence, qu'elle ne doit ni le repeter ni permettre qu'il croisse qu'appres qu'elle en aura pleinement communiqué avec son pere spirituel, et qu'ensemblement ils en auront ouy ce que Dieu en dira. Je crains qu'elle ne s'engage plus avant et que, par appres, il ne soit malaysé de la reduire a l'indifference avec laquelle il faut ouÿr les conseils de Dieu. Je veux bien qu'elle le nourrisse, mais non pas qu'il croisse; car, croyez moy, il sera tousjours meilleur d'ouyr Nostre Seigneur avec indifference et en l'esprit de liberté, ce qui ne se pourra faire si ce desir grossit, car il assujettira toutes les facultés interieures et tyrannisera la rayson sur le choix. Je vous donne bien de la peyne vous rendant messagere

(1) Ici se termine la partie originale conservée à la Visitation d'Annecy. La suite de la lettre est empruntée au texte de 1626.

de ces responses ; mais puisque vous avez bien pris le soin de me proposer les demandes de sa part, vostre charité le prendra bien encores pour luy faire entendre mon opinion.

(1) Ferme, je vous supplie ; que rien ne vous esbranle. Il est encor *nuict, mais le jour s'approche* * ; non, il ne tardera pas. Mais cependant, prattiquons le dire de David * : *Eslevez vos mains du costé des lieux saints emmi la nuict, et benissez le Seigneur*. Benissons le de tout nostre cœur, et le prions qu'il soit nostre guide, nostre barque et nostre port.

* Rom., XIII, 12.

* Ps. CXXXIII, 2.

(2) Je ne veux pas respondre a vostre derniere lettre par le menu, sinon en certains pointz qui me semblent plus pressans. Vous ne pouves croire, ma tres chere Fille, que les tentations contre la foy et l'Eglise viennent de Dieu. Mais qui vous a jamais enseigné que Dieu en fust autheur ? Bien des tenebres, bien des impuissances, bien du liement a la perche, bien de la dereliction et destitution de vigueur, bien du devoyement de l'estomach spirituel, bien de l'amertume de la bouche interieure, laquelle rend amer le plus doux vin du monde ; mais des suggestions de blaspheme, d'infidelité, de mescreance, ha non, elles ne peuvent sortir de nostre bon Dieu * : son sein est trop pur pour concevoir telz objetz.

* Cf. Jac., I, 13.

Sçaves vous comment Dieu fait en cela ? Il permet que le malin forgeron de semblables besoignes les nous vienne presenter a vendre, affin que, par le mespris que nous en ferons, nous puissions tesmoigner nostre affection aux choses divines. Et pour cela, ma chere Seur, ma tres chere Fille, faut il s'inquieter, faut il changer de posture ? O Dieu, nenny. C'est le diable qui va par tout autour de nostre esprit *, furetant et broüillant, pour voir s'il pourroit treuver quelque porte ouverte. Il faisoit comme cela avec Job, avec saint Anthoine, avec sainte Catherine de Sienne et avec une infinité de bonnes ames

* I Petri, ult., 8.

(1) Nous croyons que cet alinéa résulte d'une fausse transposition et qu'il y aurait lieu de le reporter avant l'alinéa « Ne craignes nullement, » p. 11.

(2) Pour écrire ces trois dernières pages, d'une note plus intime, le Saint aura dû, semble-t-il, vouloir se passer de son secrétaire.

que je connois, et avec la mienne qui ne vaut rien et que je ne connois pas. Et quoy? pour tout cela, ma bonne Fille, faut il se fascher? Laissés le morfondre et tenes toutes les advenües bien fermees : il se lassera en fin, ou, s'il ne se lasse, Dieu luy fera lever le siege. Souvenes vous de ce que je pense vous avoir dit une autre fois * : c'est bon signe qu'il face tant de bruit et de tempestes autour de la volonté, c'est signe qu'il n'est pas dedans.

*Vide tom. præced., p. 356.

Et courage, ma chere ame. Je dis ce mot avec grand sentiment et en Jesus Christ : ma chere ame, courage, dis je. Pendant que nous pouvons dire avec resolution, quoy que sans sentiment : VIVE JESUS, il ne faut point craindre. Et ne me dites pas qu'il vous semble que vous le dites avec lascheté, sans force ni courage, mais comme par une violence que vous vous faites. O Dieu, mais donques la voyla, la sainte violence qui ravit les cieux *. Voyés vous, ma Fille, mon ame, c'est signe que tout est pris et que l'ennemy a tout gaigné en nostre forteresse, hormis le donjon imprenable, indomptable et qui ne peut se perdre que par soy mesme. C'est en fin ceste volonté libre, laquelle, toute nuë devant Dieu, reside en la supreme et plus spirituelle partie de l'ame, ne depend d'autre que de son Dieu et de soy mesme; et quand toutes les autres facultés de l'ame sont perdues et assujetties a l'ennemy, elle seule demeure maistresse de soy mesme pour ne consentir point.

* Matt., XI, 12.

Or, voyes vous les ames affligees parce que l'ennemy, occupant toutes les autres facultés, fait la dedans son tintamarre et fracas extreme? A peyne peut on ouÿr ce qui se dit et fait en ceste volonté superieure, laquelle a bien la voix plus nette et plus vive que la volonté inferieure ; mais celle cy l'a si aspre et si grosse qu'elle estouffe la clarté de l'autre. En fin notés cecy : pendant que la tentation vous desplaira, il n'y a rien a craindre ; car, pourquoy vous desplait elle, sinon par ce que vous ne la voules pas?

Au demeurant, ces tentations si importunes viennent de la malice du diable ; mais la peyne et souffrance que nous en ressentons vient de la misericorde de Dieu, qui,

contre la volonté de son ennemy, tire de la malice d'iceluy la sainte tribulation par laquelle il affine l'or qu'il veut mettre en ses thresors *. Je dis donques ainsy : vos tentations sont du diable et de l'enfer, mais vos peynes et afflictions sont de Dieu et du Paradis ; les meres sont de Babylone, mais les filles sont de Hierusalem. Mesprisés les tentations, embrassés les tribulations. Je vous diray un jour, quand j'auray bien du loysir, quel mal causent ces obstructions de l'esprit ; cela ne se peut escrire en peu de paroles.

* Sap., III, 5, 6.

Ne craignes nullement, je vous supplie, de me donner aucune peyne ; car je proteste que ce m'est une extreme consolation d'estre pressé de vous rendre quelque service. Escrives moy donques, et souvent et sans ordre, et le plus naïfvement que vous pourres ; j'en recevray tousjours un extreme contentement.

Je m'en vay, mays dans une heure, en la petite bourgade ou je dois prescher (1), Dieu s'estant voulu servir de moy et en souffrant et en preschant : il soit a jamais beni. Il ne m'est rien encor arrivé de la tempeste que je vous dis * ; mais les nuees sont encor pleines, obscures et chargees dessus ma teste.

* Vide tom. præced., pp. 381, 388, 398.

Vous ne sçauries avoir trop de confiance en moy, qui suis parfaittement et irrevocablement vostre en Jesus Christ, duquel mille et mille fois le jour je vous souhaitte les plus cheres graces et benedictions. Vivons et mourons en luy et pour luy. Amen.

Vostre tres asseuré et tres dedié serviteur
en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 18 febvrier 1605.

(1) A La Roche. Le Saint ne s'y rendit pourtant que le surlendemain, 20 février ; il en repartit le jeudi après Pâques. (*Mémoires de l'Académie Salésienne*, tome XXIII.)

CCLXXIV

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

Dieu console ses amis en même temps qu'il les afflige. — Les « livrees » de Notre-Seigneur et les bagues de ses épouses. — Marques d'intérêt et de sympathie. — Les véritables idées du Saint pour la réformation du monastère du Puits-d'Orbe. — Prendre les lumières d'un Religieux Visiteur.

Annecy, 18 février 1605.

(1) Madame,

J'eusse egalement desiré de pouvoir vous visiter tous les jours par mes lettres et d'estre visité par les vostres, pour participer au bien et au mal que Dieu a mis en vous depuis l'ouverture de vostre jambe. Je m'asseure que l'un et l'autre a esté grand, car c'est la coustume de nostre bon Dieu * de ne point envoyer des afflictions et tourmentz a ceux qui l'aiment, qu'il ne leur envoye quant et quant des grandes consolations, et, comme dit le Psalme *, *selon la multitude des tribulations,* ses *delectations rejouissent* nostre *ame*. Mais sçavez vous ce que j'ay pensé? L'Escripture dit que la porte du Royaume des cieux, c'est a dire du service et de l'amour de Dieu, n'est autre chose que la tribulation *; et la dessus j'ay dit a moy mesme que vrayement Dieu vous avoit choisie pour estre fille de son royaume, puysque a ce commencement de vos resolutions il vous avoit fait passer par la porte ordinaire et plus certaine.

* II Cor., I, 3-5.

* Ps. XCIII, 19.

* Act., XIV, 21.

Ce fust une grande gloire que celle de saint Paul quand il disoyt * : *Au reste, que nul ne m'importune, car je porte les stygmates* et marques *de mon Seigneur a mon corps*. Mais maintenant, vous devez, ce me semble, estre bien glorieuse, ayant receu au moings une de ses marques ; car, sans doubte, les marques de Nostre Seigneur ne sont autre chose que des playes : ce sont les

* Galat., ult., 17.

(1) Cette lettre, comme les deux précédentes, est écrite de la main d'un secrétaire.

livrees qu'il fait porter aux siens et les bagues qu'il donne a ses espouses.

Je ne doute point que vous n'ayez fait plusieurs semblables considerations, lesquelles vous auront extremement consolée. Pour moy, je me le suys promis de la bonté de Dieu et m'en suys resjoui devant sa Majesté. Mais affin de combler ma joye, faites moy ce bien, je vous prie, de me faire escrire par quelqu'une de vos plus confidentes du succez de vostre maladye, de laquelle monsieur vostre pere m'escript, mais en gros. Il est infiniment ediffié de vos deportementz et de tout ce qui est en vostre Monastere. Il craint neantmoings tousjours que vous ne passiez a quelque extreme severité et mortification exterieure, et ne se peut asseurer que je ne vous y porte. Il se trompe toutesfois bien fort, car si j'avois autant de pouvoir que j'ay de vouloir pour servir a l'entiere reformation de vostre Monastere, non seulement je ny mettrois pas de la rigueur exterieure, mais y mettrois une bien grande douceur ; ce seroyt a l'interieur ou j'applicquerois toutes mes pensees.

J'ay sceu qu'il y avoit a Dijon un grand personnage de vostre Ordre, rare en pieté et discipline religieuse, et qui est Visiteur du monastere de Fontesvreau (1). A l'advanture seroyt il bon que vous le vissiez et prissiez quelques leçons de luy pour la police de vostre Maison, car il n'est pas qu'il n'ayt une grande cognoissance de semblables choses.

(2) Les medecins m'ont tant crié de ne point escrire sitost apres ma maladie que, pour obeir, je vous ay escrit par la main d'autruy. Ayes-le aggreable, ma chere Fille. Et voyla comme nostre bon Dieu m'a voulu donner un bout de sa croix pendant quil vous avoit imposé le gros de l'arbre. Benissons le, servons le, aymons le de tout

(1) Malgré de nombreuses recherches, la liste des Visiteurs du célèbre Monastère n'a pu être retrouvée. Les érudits, « les Fontevristes, » seront sans doute plus heureux ; mieux que d'autres, ils pourraient nous dire en toute certitude le nom de ce Religieux de marque. Le personnage en question ne serait-il pas Jean de Neyron, grand-prieur de Saint-Bénigne ? (Voir dans la Lettre CCLXXXI, la note qui le concerne.)

(2) La suite de la lettre et la signature sont de la main du Saint.

nostre cœur, ma chere Seur, ma bonne Fille, et courage, je vous supplie. Tenes vous asseuree que je suis infiniment vostre, et que je ne cesse de vous souhaitter mille et mille benedictions.

Vostre serviteur tres dedié en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Neci, le XVIII febvrier 1605.

Je vous escriray bien tost et de la façon avec laquelle vous pourres employer monsieur Viardot (1), encor quil ne demeure pas en vostre Mayson, comm'il ne sçauroit, a ce que j'apprens. Je me recommande a madame vostre seur (2) et a madame de Thenissey (3).

A Madame
Madame l'Abbesse du Puis d'Orbe.

Revu sur l'original conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Les annales biographiques consacrées aux personnages bourguignons du XVIIe siècle, ne font aucune mention de cet ecclésiastique. Dans les Archives départementales de la Côte-d'Or (E 2569) on relève le nom d'un prêtre, « Nicole Viardot, dit Guenyot, » demeurant à Villedieu.

(2) Françoise Bourgeois de Crépy, prieure de l'abbaye du Puits-d'Orbe.

(3) Une Religieuse de ce nom habitait l'abbaye : probablement Angélique de Gerland de Thénissey, fille de Barnabé de Gerland, seigneur de Thénissey, Rochefort et Nogent, et de Charlotte de Saint-Anthost.

CCLXXV

A LA PRÉSIDENTE BRULART

(FRAGMENT)

Projet d'entrevue ajourné. — L'obéissance et le martyre. — Donner du contentement aux siens, servir Dieu avec gaieté : deux choses très louables. — La volonté de Dieu doit nous servir d'étoile « en ceste navigation. » — Eviter la fréquentation des hérétiques; le négoce avec eux n'est pas défendu.

Annecy, [vers le 18 février] 1605.

. . . . . .

Et puis que vous treuves de l'advancement et de la consolation au changement que vous avez fait, je ne puis que

je ne l'appreuve (1), m'asseurant que vous l'avez fait avec telle discretion que le precedent (2) n'en auroit receu aucun mescontentement.

Je ne voy encores rien devant mes yeux qui me puisse promettre le bonheur de vous voir cette annee ; et quant a ce que vous me touchez de [me voir (3)] de deça, il ne me semble pas que ce soit chose bien aysee a faire, ni [peut] estre convenable de quelque tems, eu esgard aux [liens] avecq lesquels Dieu vous a attachee de dela. Mais si la providence de Dieu l'exigeoit pour sa gloire et vostre salut, elle sçaura bien faire naistre les occasions encor que nous ne les voyons pas, et les fera sortir de quelque lieu auquel nous ne pensons pas. Il est requis en cela d'une entiere resignation au bon plaisir de Dieu. Pour ma part, croyez moy je vous supplie, je n'ay pas moings de desir de vous revoir, et a loisir, que vous sçauriez avoir encor [vous même (4) ; mais] il faut sçavoir qui est le plus expedient et a propos. M. Viardot pourra fort aysement suppleer a ce que je pourray faire de loing ; il en est fort capable.

Les medecins m'ont fort defendu d'escrire de ma main au sortir de cette maladie ; c'est pourquoy j'ay employé la main d'autruy jusques icy (5), adjoustant de la mienne que vous vous resouvenies de ce que je vous ay tant recommandé, et que, le faysant, vous feres chose qui aggreera plus a Dieu que si, sans le faire, vous donnies vostre vie au martyre ; parce que Dieu veut l'obeyssance beaucoup plus que le sacrifice *. Nostre doux Sauveur vous donnera, s'il luy plaist, la lumiere pour suivre ce bon chemin auquel vous estes : ayés seulement bon courage.

* I Reg., xv, 22.

(1) Mme Brûlart venait de prendre pour nouveau confesseur M. Viardot, dont il est parlé plus bas. (Cf. les lettres du Saint à la Présidente au cours des années 1605, 1606.)

(2) Le P. de Villars, S. J. (voir le tome précédent, note (1), p. 343).

(3) Le texte de cet alinéa, donné pour la première fois par Blaise (1833) d'après l'Autographe, est manifestement fautif en plusieurs endroits. Les mots que nous avons substitués figurent entre crochets.

(4) Ce mot aura été omis par le secrétaire.

(5) Donc cet alinéa, et sans doute aussi les suivants, n'ont pas été dictés. Toutefois, d'après Blaise, les mots qui précèdent *(il en est fort capable)* seraient aussi de l'écriture du Saint.

Je suis bien consolé de voir combien vous estimes le bien de servir Dieu, car c'est signe que vous l'embrasseres estroittement. Je le suis autant du contentement que vous donnes aux vostres et de la gayeté avec laquelle vous vives; car Dieu est le Dieu de joye. Continués et perseverés, car la couronne est pour ceux qui perseverent *.

* Matt., x, 22 ; Apoc., II, 10.

O ma tres chere Dame, ma bonne Seur, cette vie est courte, les recompenses de ce qui s'y fait sont eternelles *. Faysons bien, adherons a la volonté de Dieu ; que ce soit l'estoille sur laquelle nos yeux s'arrestent en ceste navigation, et nous ne sçaurions que bien arriver. Je prie Dieu nostre Sauveur qu'il vive et regne en vous, et vous en luy.

* II Cor., IV, 17.

J'ay receu maintenant vostre lettre precedente *, a laquelle je ne puis respondre. Je vous diray seulement que le commerce des huguenotz n'est pas absolument defendu a ceux qui sont meslés avec eux ; mays la verité est qu'il faut s'en abstenir le plus qu'on peut, car il a accoustumé de refroidir la devotion. Quant a prendre leur marchandise, si elle est meilleure que celle des autres, il n'y a nul danger. Je vous souhaitte mille et mille benedictions, et suis invariablement, Madame,

* Cf. infra, p. 18.

Vostre serviteur tout dedié en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

CCLXXVI

A LA BARONNE DE CHANTAL

Plus la croix est grande, moins elle pèse. — Pieux souhaits, ardentes aspirations à propos d'une « image devote ».

La Roche, fin février (1) 1605.

Madame,

J'ay tant de suavité au desir que j'ay de vostre bien spirituel que tout ce que je fay sous ce mouvement ne

(1) La date du 19 février donnée par les éditeurs de 1626 ne peut s'accorder avec les faits (cf. ci-dessus, note (1), p. 11). La date réelle reste donc assez incertaine.

me sçauroit nuire. Vous me dites que vous portes tousjours vostre grande croix, mais qu'elle vous pese moins parce que vous aves plus de force. O Sauveur du monde, que voyla qui va bien ! Il faut porter sa croix * ; quicomque la portera plus grande se treuvera mieux. Dieu donques nous en veuille donner des plus grandes, mais qu'il luy playse nous donner des grandes forces pour les porter. Or sus donques, courage : *Si vous aves confiance vous verres la gloire de Dieu* *.

* Cf. Luc., XIV, 27.

* Joan., XI, 40.

Je ne vous respons pas maintenant, car je ne sçaurois ; je ne fay que passer legerement sur vos lettres. Je ne vous envoyeray rien a present pour la reception du tres saint Sacrement ; si je puis, ce sera a la premiere commodité.

Je vis un jour une image devote : c'estoit un cœur sur lequel le petit Jesus estoit assis (1). O Dieu, dis je, ainsy puissies vous vous asseoir sur le cœur de cette fille que vous m'aves donnee et a laquelle vous m'aves donné. Il me playsoit en cette image que Jesus estoit assis et se reposoit, car cela me representoit une stabilité ; et me playsoit qu'il y estoit enfant, car c'est l'aage de parfaitte simplicité et douceur. Et communiant au jour auquel je sçavois que vous en faysies de mesme, je logeois par desir ce beni Hoste en cette place et chez vous et chez moy.

Dieu soit en tout et par tout beni, et veuille se saysir de nos cœurs es siecles des siecles. Amen.

Vostre serviteur tres dedié es entrailles de Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A la Roche, le .. febvrier 1605 (2).

(1) Une « image devote » semblable à celle que décrit ici le Saint ornera plus tard le titre du *Traitté de l'Amour de Dieu* (Lyon, Rigaud), première édition (1616) et éditions suivantes sorties des mêmes presses.

(2) L'édition de 1626 n'étant pas une édition critique (cf. l'Avant-Propos du tome XI, pp. IX, X), toutes les fois que, faute d'Autographe, il a fallu reproduire son texte et que, faute de documents, celui-ci n'a pu être contrôlé et justifié, nous ne pouvons garantir l'absolue intégrité de la lettre. C'est le cas de celle-ci. Quant aux autres, le lecteur sera averti par un renvoi à la présente note.

CCLXXVII

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Don du Saint pour pénétrer rapidement les consciences. — On ne se guérit pas en un jour des mauvaises habitudes. — Danger d'orgueil pour une âme, si d'esclave elle devenait soudainement maîtresse. — La patience avec soi-même. — La plus belle harangue des mendiants. — Les statues dans les palais. — L'amour-propre se fourre partout. — Où est « le blanc de la perfection. » — Il faut affaiblir peu à peu les répugnances intérieures et leurs manifestations extérieures. — Les désirs dont il convient de se défier. — Quels sont les désirs utiles et comment les régler. — Le moyen efficace de persuader la perfection aux autres.

[La Roche, mars] 1605.

Madame,

Vide supra, p. 16. Vostre lettre du vingtiesme de janvier m'a donné un extreme contentement, parce qu'au milieu de vos miseres, que vous me descrives, je remarque, ce me semble, quelque advancement et proffit que vous aves fait en la vie spirituelle. Je seray plus court a vous respondre que je ne desirerois, par ce que j'ay moins de loysir et plus d'empeschemens que je ne pensois. Je diray neanmoins bien asses pour ce coup, en attendant une autre commodité de vous escrire bien au long.

Vous me dites donq que vous estes affligee de ce que vous ne vous descouvres pas asses parfaittement a moy, comme il vous semble. Et je vous dis, qu'encor que je n'aye pas connoissance des actions que vous faites en mon absence, car je ne suis pas prophete, je pense toutefois que, pour le peu de tems que je vous ay veuë et ouÿe, il n'est pas possible de mieux connoistre vos inclinations et les ressortz d'icelles que je fay, et m'est advis qu'il y a peu de replis dans lesquelz je ne penetre bien aysement ; et pour peu que vous m'ouvries la porte de vostre esprit, il me semble que j'y voy tout a descouvert. C'est un grand advantage pour vous, puisque vous voules m'employer a vostre salut.

Vous vous plaignes dequoy plusieurs imperfections et defautz se meslent en vostre vie, contre le desir que vous aves de la perfection et pureté de l'amour de nostre Dieu. Je vous respons qu'il n'est pas possible de nous abandonner du tout nous mesmes. Pendant que nous sommes icy bas, il faut que nous nous portions tous-jours nous mesmes jusques a ce que Dieu nous porte au Ciel, et pendant que nous nous porterons, nous ne porterons rien qui vaille. Il faut donq avoir patience, et ne penser pas de nous pouvoir guerir en un jour de tant de mauvaises habitudes que nous avons contractees par le peu de soin que nous avons eu de nostre santé spirituelle. Dieu en a bien gueri quelques uns soudainement, sans leur laisser aucune marque de leurs maladies precedentes, comme il fit a l'endroit de Magdeleine, laquelle, en un instant, d'un esgoust d'eau de corruption, fut changee en une source d'eaux de perfections et ne fut jamais troublee despuis ce moment la. Mais aussi, le mesme Dieu a laissé en plusieurs de ses chers disciples, beaucoup de marques de leurs mauvaises inclinations quelque tems apres leur conversion, et le tout pour leur plus grand proffit : tesmoin le bienheureux saint Pierre, qui despuis la premiere vocation choppa plusieurs fois en des imperfections, et s'abattit tout a fait et fort miserablement une fois par la negation *.

* Matt., xxvi, 69-74.

Salomon dit * que c'est un animal bien insolent que la chambriere qui devient soudainement maistresse. Il y auroit grand danger que l'ame, laquelle a servi longuement a ses propres passions et affections, ne devinst orgueilleuse et vaine, si en un moment elle en devenoit parfaittement maistresse. Il faut que, petit a petit et pied a pied, nous nous acquerions cette domination pour la conqueste de laquelle les Saintz et les Saintes ont employé plusieurs dizaines d'annees. Il faut, s'il vous plaist, avoir patience avec tout le monde, mais premierement avec vous mesme.

* Prov., xxx, 21, 23.

Vous ne faites rien, ce me dites vous, en l'orayson. Mais qu'est ce que vous y voudries faire sinon ce que vous y faites, qui est de presenter et representer a Dieu

vostre neant et vostre misere ? C'est la plus belle harangue que nous facent les mendians que d'exposer a nostre veuë leurs ulceres et necessités. Mais quelquefois encor ne faites-vous rien de tout cela, comme vous me dites, ains vous demeures la comme un fantosme et une statue. Et bien, ce n'est pas peu que cela. Es palais des princes et des rois on y met des statues qui ne servent qu'a recreer la veuë du prince * : contentés vous donq de servir de cela en la presence de Dieu, il animera cette statue quand il luy plaira.

* Cf. *Tr. de l'Am. de Dieu* (tom. IV huj. Edit.), l. VI, c. xi, p. 341.

Les arbres ne fructifient que par la presence du soleil, les uns plus tost et les autres plus tard, les uns toutes les annees et les autres de trois en trois, et non pas tousjours esgalement. Nous sommes bien heureux de pouvoir demeurer en la presence de Dieu, et contentons nous qu'elle nous fera porter nostre fruit ou tost ou tard, ou tous les jours ou par fois, selon son bon playsir auquel nous devons pleynement nous resigner.

C'est un mot de merveilles que celuy que vous me dites : Que Dieu me mette en quelle saulse qu'il voudra, ce m'est tout un, pourveu que je le serve. Mais prenés garde de bien le mascher et remascher en vostre esprit ; faites le fondre en vostre bouche et ne l'avalés pas en gros. La Mere Therese que vous aymes tant, dont je me res-jouys, dit en quelque endroit * que bien souvent nous disons de telles paroles par habitude et certaine legere apprehension, et nous est advis que nous les disons du fond de l'ame, bien qu'il n'en soit rien, comme nous descouvrons par apres en la prattique. Et bien, vous me dites qu'en quelle saulse que Dieu vous mette ce vous est tout un. Or sus, vous sçaves bien en quelle saulse il vous a mise, en quel estat et condition ; et dites moy, vous est il tout un ? Vous n'ignores pas non plus qu'il veut que vous payes cette dette journaliere de laquelle vous m'escrives, et neanmoins ce ne vous est pas tout un. Mon Dieu, que l'amour propre se fourre subtilement parmi nos affections, pour devotes qu'elles semblent et paroissent !

* *Chem. de Perfect.*, ch. xxxviii.

Voyci le grand mot. Il faut regarder ce que Dieu veut,

et, le reconnoissant, il faut s'essayer de le faire gayement, ou au moins courageusement ; et non seulement cela, mais il faut aymer cette volonté de Dieu et l'obligation qui s'en ensuit en nous, fust ce de garder les pourceaux toute nostre vie et de faire les choses les plus abjectes du monde ; car, en quelle saulse que Dieu nous mette, ce nous doit estre tout un. C'est la le blanc de la perfection auquel nous devons tous viser, et qui plus en approche, c'est celuy qui emporte le prix.

Mais, courage, je vous supplie ; accoustumés petit a petit vostre volonté a suivre celle de Dieu ou qu'elle vous mene ; faites qu'elle se sente fort piquee quand vostre conscience luy dira : Dieu le veut ; et petit a petit, ces repugnances que vous sentes si fortes, s'affoibliront et bien tost apres cesseront du tout. Mais, particulierement vous deves combattre pour empescher les demonstrations exterieures de la repugnance interieure que vous aves, ou au moins les rendre plus douces. Entre ceux qui sont ou courroucés ou mescontens, il y en a qui tesmoignent leurs desplaysirs seulement en disant : Mon Dieu, que sera cecy? et les autres disent des paroles plus cuisantes et qui ne tesmoignent pas seulement un simple mescontentement, mais une certaine fierté et despit. Je veux dire qu'il faut petit a petit amender ces demonstrations, les faysant moindres tous les jours.

Quant au desir que vous aves de voir les vostres fort advancés au service de Dieu et desir de la perfection chrestienne, je le loüe infiniment, et comme vous souhaittes, j'adjousteray mes foibles prieres aux supplications que vous en faites a Dieu. Mais, Madame, il faut que je confesse la verité : je crains perpetuellement, en ces desirs qui ne sont pas de l'essence de nostre salut et perfection, qu'il ne s'y mesle quelque suggestion de l'amour propre et de nostre propre volonté ; comme, par exemple, que nous nous amusions tant a ces desirs qui ne nous sont pas necessaires, que nous ne laissions pas asses de place en nostre esprit pour les desirs, qui nous sont plus requis et plus utiles, de nostre propre humilité, resignation, douceur de cœur et semblables ; ou bien, que

nous ayons tant d'ardeur en ces desirs, qu'ilz nous apportent de l'inquietude et de l'empressement, et en fin, que nous ne les sousmettions pas si parfaittement au vouloir de Dieu qu'il seroit expedient.

Je crains semblables choses en telz desirs ; c'est pourquoy je vous supplie de bien prendre garde a vous pour ne point tomber en ces inconveniens, comme aussi de poursuivre ce desir doucement et souëfvement, c'est a dire, sans pour cela importuner ceux ausquelz vous desires de persuader cette perfection, ni mesme descouvrir vostre desir, car croyes moy, que cela reculeroit l'affaire au lieu de l'avancer. Il faut donques, et par exemples et par paroles, semer parmi eux tout bellement des choses qui les puissent induire a vostre dessein, et, sans faire semblant de les vouloir instruire ou gaigner, jetter petit a petit des saintes inspirations et cogitations dedans leur esprit. En cette sorte vous gaigneres beaucoup plus qu'en aucune autre façon, sur tout y adjoustant la priere.

. . . . . .

CCLXXVIII

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

(FRAGMENT INÉDIT)

La tribulation : ses roses et ses épines. — L'infirmité du corps donne des ailes à l'âme. — Les délices surnaturelles de la souffrance.

[La Roche, mars 1605.]

. . . . . .

(1) O tribulation, que vous series desirable si on voyoit aussi bien vos roses que l'on void vos espines ! Mon Dieu, ma Fille, que j'ayme vostre mauvaise jambe, car je sçai bien qu'elle vous portera plus au Ciel que la bonne ;

(1) De l'Autographe de cette lettre, il ne reste qu'une petite bande, au verso de laquelle se trouve l'adresse.

jambe qui n'est pas une jambe, c'est un'aisle pour vous faire voler en l'air de la vie spirituelle. Que le lict de vostre douleur est bien meilleur que le lict des delices, et que je l'honnore du fons de mon ame ! Il me sera advis, en l'imagination [que] j'en feray souvent, de vous voir presser cette croix sur vostre cœur, et dire au [Sauveur crucifié,] comme saint Pierre * : [Hé, *Seigneur,*] *non seulement* les jambes, *mais* . . . . . * Joan., XIII, 9.

A Madame
Madame l'Abbesse du Puy d'Orbe.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Bourg-en-Bresse.

CCLXXIX

A MADEMOISELLE DE VILLERS (1)

Dévotion de Mme de Boisy pour l'Hostie miraculeuse de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Dispositions à prendre pour entretenir le Saint avec plus de commodité. — Invitation à venir au château de Sales.

La Roche, 24 mars 1605.

Madamoyselle (2),

Vous m'obligés infiniment d'employer, comme vous faites, toutes les occasions qui se presentent a vous pour m'escrire ; car j'ay tous-jours beaucoup de consolation a

(1) Jeanne Humbert, femme de Philippe de Villers ou de Villars, avocat au Parlement de Bourgogne. L'origine des relations du Saint avec cette famille, qui semblent dater du Carême de Dijon (1604), présente une particularité intéressante : les de Villers, pendant cinquante-six jours, logèrent dans leur hôtel (aujourd'hui le n° 43 de la rue Vannerie) « Mr l'Evesque de Genesve et sa suite... a raison de cent sols par jour. » (Archiv. municip. de Dijon, B. 241.) A cette rémunération, le Saint en ajouta une autre bien plus précieuse; il devint l'ami de ses hôtes et, comme on le verra plus tard, leur correspondant.

(2) Au XVIIe siècle, on donnait aux femmes mariées qui n'étaient pas nobles ou qui n'étaient pas titrées, le nom de *Mademoiselle*, la qualité de *Dame* étant réservée aux femmes qui possédaient « terres en titre de marquisats, comtés, vicomtés ou baronnies anciennes. » (Archiv. dép. de la Côte-d'Or, B. 12230, *Arrêt du Parlement de Bourgogne, vers 1626.)*

recevoir de vos nouvelles. J'admire que le paquet de lettres que j'ay envoyé avant ce caresme prenant au sieur de Maillen (1) pour vous rendre, soit encor en chemin, ne pouvant croire qu'il soit perdu ; j'escrivis a presque tous mes amis.

Ma pauvre mere auroit bien du desir d'aller a l'adoration de la sainte Hostie (2) ; mais, sans mentir, je ne pense pas que ses affaires ni sa santé le luy permettent. Je vous voy si ferme au dessein de venir a Saint Claude que je ne puis plus vous dire autre chose, sinon que despuis le 24 d'avril jusques au 3 de may je seray empesché aux affaires du Synode de ce diocese. Hors de la, despuis la Quasimodo jusques a la Pentecoste, je ne voy rien devant mes yeux qui me puisse destourner de la consolation que je prendray au bien de vostre presence, si vous prenes la peyne de venir jusques a la mayson de ma mere, ou j'auray plus de commodité de vous entretenir sur tout ce qu'il vous plaira. Mais puisque vous

(1) Sans doute Jean-Marin de Mallians (voir le tome précédent, note (1), p. 108), ou l'un de ses trois frères, Prosper, Antoine-Balthazar, Charles, mais avec moins de vraisemblance.

(2) La sainte Hostie de Dijon avait été envoyée en 1433, par le Pape Eugène IV à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour reconnaître ses services. Cette Hostie, disait le Bref explicatif « avait été percée en plusieurs endroits de coups de poignard par l'enragée brutalité d'un certain méchant homme, et ensuite de ce, arrosée de sang ès mêmes endroits. » Le duc la fit transporter à Dijon et la confia aux chanoines de sa chapelle, que la piété populaire désigna dès lors sous le nom de « la Sainte-Chapelle. » Dès ce moment, la sainte Hostie fut l'objet d'une vénération extraordinaire : les arts en reproduisirent l'image, les rois lui offrirent leur couronne, les reines leurs joyaux, des processions solennelles furent instituées en son honneur tous les ans au mois de mai. Sans aucun doute saint François de Sales, pendant les prédications du Carême qu'il donna précisément à la Sainte-Chapelle (1604), dut être heureux de pouvoir la vénérer tout à son aise, et le pèlerinage que Mme de Boisy, sa mère, comptait faire à Dijon en 1605 devait très probablement coïncider avec les grandes solennités annuelles « du Corps de Dieu. »

Il est avéré par d'indéniables témoignages que la sainte Hostie de Dijon fut pendant de longs siècles la sauvegarde de la célèbre cité, et qu'elle demeura miraculeusement intacte et inaltérée jusqu'à la Révolution. Mais, comme tant d'autres saints trésors, elle ne put échapper aux violences sacrilèges de la sinistre époque. Le 8 janvier 1791, elle fut transférée de la Sainte-Chapelle à l'église Saint-Michel, et c'est là que, trois ans après (le 10 février 1794), elle fut brûlée de la main d'un renégat. En 1894, les 8, 9, 10 février, la paroisse Saint-Michel a célébré par de grandes fêtes eucharistiques le centenaire expiatoire de l'odieuse profanation. (Sellenet, *La Sainte Hostie de Dijon.*)

desires me communiquer pleinement vostre ame, il sera bien expedient de prendre un loysir convenable (1).

Je ne sçaurois jamais vous oublier en ces foibles prieres que je fay, estant par tant de raysons, d'une affection filiale, Madamoyselle,

Vostre serviteur plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Je supplie monsieur vostre mary et messieurs vos enfans de m'aymer en qualité d'un homme qui est entierement acquis a leur merite. Le porteur, qui m'est conneu de longue main, m'a dit de combien de charité vous uses en son endroit. Dieu en soit glorifié et beni.

A La Roche, le 24 mars.

(1) L'entrevue projetée ne s'effectua pas cette année. Il en est encore question dans une lettre du 20 avril 1607.

CCLXXX

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

Nouvelles rétrospectives de la maladie du Saint et de sa guérison. — Témoignages de compassion à une infirme. — Pensées consolantes sur les souffrances. — La tribulation, « l'eschole de l'humilité, » nous fait voir le fond de « nostre neantise. » — Ne pas se troubler dans les tentations. — La paix de l'âme ; ses deux ennemis : l'amour-propre et l'estime de nous-mêmes. — Trois avis pour avoir la paix. — « En tout, vivre paysiblement. » — L'humilité : description de cette vertu; conseils pour la pratiquer. — « Il est mieux d'estre sur la croix avec Nostre Seigneur que de la regarder seulement. » — L'obéissance aux médecins. — Les Sœurs doivent avoir tout en commun. — A l'égard des offenses, le Saint n'est « nullement tendre et douillet. » — Quelles sont les âmes qu'il faut aider.

Sales, 15-18 avril 1605 (1).

Ma tres chere Seur,

Voyci le grand mot qui me rend si absolument vostre : c'est que Dieu le veut, et je n'en doute nullement. Il n'y

(1) Hérissant s'était mépris en attribuant à cette lettre la date de 1604. Celle que nous lui assignons se justifie amplement par le seul contenu des premières lignes. On peut donc rectifier la date donnée à cette même lettre tome III de la présente Edition, p. VII, et note (2), p. XXXVII.

a point de meilleur tiltre que celuy la en tout le monde. Vous aures des-ja sceu toutes les nouvelles de ma guerison, laquelle est si entiere que j'ay presché le Caresme tout entierement (1). Mon mal aussi fut peu de chose, s'il me semble ; mais les medecins, qui croyoyent que j'estois empoisonné, donnerent tant de crainte a ceux qui m'ayment, qu'il leur estoit advis que je leur eschappois des mains. Tout au sortir du lict je vous escrivis *, et m'asseure que vous aves la lettre. Despuis encor vous ay-je escrit *, mais parmi la presse d'un monde d'affaires qui m'empescherent de vous beaucoup entretenir, comme j'eusse beaucoup desiré de faire, ne me manquant jamais le sujet, pour l'extreme contentement que j'y prens.

* Epist. CCLXXIV.

* Epist. CCLXXVIII.

Non seulement vostre laquais, mais monsieur nostre bon et cher pere (2) m'a fait sçavoir combien de maux vous aves souffertz et de quelle sorte luy en est compassionné. Nostre Seigneur en soit beni. Voyla le chemin du Ciel le plus asseuré et le plus royal ; et, a ce que j'entens, vous estes pour y demeurer quelque tems, puisque, a ce que m'escrit nostre bon pere, vous estes encor es mains des medecins et chirurgiens. J'ay sans doute une extreme compassion a vos souffrances, et les recommande souvent a Nostre Seigneur affin qu'il vous les rende utiles et qu'au sortir d'icelles on puisse dire de vous, comme il fut dit du bon homme Job : *En toutes ces choses il ne pecha onques* *, mays il espera en son Dieu *.

* Job, I, ult.

* Ibid., XIII, 15.

Courage, ma chere Seur, ma bonne Fille ; voyés vostre Espoux, vostre Roy, comme il est couronné d'espines

(1) Le *Journal de saint François de Sales*, par M. l'abbé Gonthier (*Œuvres*, tome Ier), note les divers ministères qu'il exerça au cours de chaque semaine durant son séjour à La Roche. Il faut lire ce résumé si l'on veut savoir en quoi consistait, aux yeux d'un tel Apôtre, « prescher le Caresme tout entierement. »

(2) Les grandes démonstrations de politesse alors en usage faisaient donner assez souvent aux personnes âgées les noms de *père* et de *mère*. Ainsi le Saint honorait de ce titre non seulement M. et Mme de Crépy, mais encore M. et Mme de Villers, M. de Pingon, Mme de Peysieu, etc. Il avait encore de nombreux frères par alliance de courtoisie : le président Favre et ses frères, MM. Milletot, de Chissé, de la Curne, de Forax, de la Roche, de Challes, tous les de Peysieu, etc.

et tout deschiré sur la croix, en sorte que l'on pouvoit conter tous ses os *. Considerés que la couronne de l'espouse ne doit pas estre plus douce que celle de l'Espoux, et que si on l'a tellement descharné qu'on ayt peu conter tous ses os, il est bien raysonnable qu'on en voye l'un des vostres. *Comme* la rose (1) *est entre les espines, ainsy ma bienaymee est entre les filles* *. C'est le lieu naturel de cette fleur ; c'est le plus propre aussi de l'Espoux. Acceptés mille fois le jour cette croix, et la baysés de bon cœur pour l'amour de Celuy qui vous l'envoye ; c'est sans doute qu'il vous l'envoye par amour et comme un riche present. Representes vous souventefois le Sauveur crucifié tout vis a vis de vous, et pensés qui souffre plus l'un pour l'autre, et vous treuveres vostre mal beaucoup moindre. Mon Dieu, que vous seres eternellement heüreuse si vous souffres pour Dieu ce peu de maux qu'il vous envoye !

* Ps. XXI, 18.

* Cf. Cant., II, 2.

Vous ne vous abuseres point, en vous imaginant que je suis pres de vous en ces tribulations ; je le suis aussi de cœur et d'affection, et prononce souvent devant vostre Espoux vos souffrances et travaux * et en sens une grande consolation. Mais, ma chere Fille, ayés confiance, soyés ferme : *Si vous croyes, vous verrés la gloire de Dieu* *. Que penses-vous que soit le lict de la tribulation ? Ce n'est autre chose que l'eschole de l'humilité : nous y apprenons nos miseres et foiblesses, et combien nous sommes vains, sensibles et infirmes. Et bien, ma tres aymee Fille, sur ce lict la vous aures descouvert les imperfections de vostre ame. Et pourquoy, je vous prie, plustost la qu'ailleurs, sinon parce qu'ailleurs elles demeurent dedans l'ame et la elles sortent dehors ? L'agitation de la mer esmeut tellement toutes les humeurs, que ceux qui entrent sur icelle pensans n'en avoir point, ayant un peu vogué, connoissent bien qu'ilz en sont pleins, par les convulsions et vomissemens que ce bransle desreglé leur excite. C'est un des grans proffitz de l'affliction que de nous faire voir le fond de nostre neantise et faire sortir

* Cf. Ps. CXLI, 3.

* Joan., XI, 40.

(1) La destinataire de cette lettre s'appelait Rose.

au dessus la crasse de nos mauvaises inclinations. Mais quoy, pour cela se faut il troubler, ma chere Fille? Non, sans doute ; c'est lhors qu'il faut esmonder et espurer davantage nostre esprit, et se servir avec plus de force de la confession que jamais.

Cette inquietude d'importance et d'autres inquietudes desquelles vous aves esté assaillie et qui vous ont laissé de la peyne en l'esprit, ne m'estonnent point, puysqu'il n'y a rien de pis. Ne vous troublés donq point, ma Fille bienaymee. Se faut il laisser emporter au courant et a la tourmente? Laissés enrager l'ennemy a la porte : qu'il heurte, qu'il bucque, qu'il crie, qu'il hurle et face du pis qu'il pourra ; nous sommes asseurés qu'il ne sçauroit entrer en nostre ame que par la porte de nostre consentement. Tenons la bien fermee et voyons souvent si elle n'est pas bien close, et de tout le reste ne nous en soucions point, car il n'y a rien a craindre.

Vous me demandés que je vous envoye quelque chose touchant la paix de l'ame et l'humilité : je le ferois volontier, ma tres chere Fille, mais je ne sçay si je le sçauray faire en si peu de loysir comme j'ay a vous rescrire. En voyci trois ou quattre motz, ma Fille bienaymee. C'est par inspiration divine que vous m'interroges de la paix de l'ame et de l'humilité ensemblement ; car c'est bien la verité que l'une ne peut estre sans l'autre.

Rien ne nous trouble que l'amour propre et l'estime que nous faysons de nous mesmes. Si nous n'avons pas les tendretés ou attendrissemens de cœur, les goustz et sentimens en l'orayson, les suavités interieures en la meditation, nous voyla en tristesse ; si nous avons quelque difficulté a bien faire, si quelque difficulté s'oppose a nos justes desseins, nous voyla empressés a vaincre tout cela et nous en desfaire avec de l'inquietude. Pourquoy tout cela ? Parce, sans doute, que nous aymons nos consolations, nos ayses, nos commodités. Nous voudrions prier dans l'eau de naffe et estre vertueux a manger du sucre, et nous ne regardons point au doux Jesus qui, prosterné en terre, sue sang et eau de destresse* pour l'extreme combat qu'il sent en son interieur, entre les

* Marc., XIV, 35; Lucæ, XXII, 44.

affections de la partie inferieure de son ame et les resolutions de la superieure.

L'amour propre est donques l'une des sources de nos inquietudes ; l'autre c'est l'estime que nous faysons de nous mesme. Que veut dire que s'il nous arrive quelque imperfection ou peché nous sommes estonnés, troublés et impatiens ? Sans doute, c'est que nous pensions estre quelque chose de bon, resolu et solide ; et partant, quand nous voyons par effect qu'il n'en est rien et nous avons donné du nez en terre, nous sommes trompés, et par consequent troublés, offensés et inquietés. Que si nous sçavions bien qui nous sommes, en lieu d'estre esbahis de nous voir a terre, nous nous estonnerions comment nous pouvons demeurer debout. C'est la l'autre source de nostre inquietude : nous ne voulons que des consolations, et nous estonnons de reconnoistre et toucher au doigt nostre misere, nostre neant et nostre imbecillité.

Faysons troys choses, ma tres chere Fille, et nous aurons la paix : ayons une intention bien pure de vouloir en toutes choses l'honneur de Dieu et sa gloire, faysons le peu que nous pourrons pour cette fin la, selon l'advis de nostre pere spirituel, et laissons a Dieu tout le soin du reste. Qui a Dieu pour object de ses intentions et qui fait ce qu'il peut, pourquoy se tourmente il ? pourquoy se trouble il ? qu'a il a craindre ? Non, non, Dieu n'est pas si terrible a ceux qu'il ayme ; il se contente de peu, car il sçait bien que nous n'avons pas beaucoup. Et sachés, ma chere Fille, que Nostre Seigneur est appellé *Prince de paix* en l'Escriture *, et que partant, par tout ou il est maistre absolu, il tient tout en paix. Il est vray neanmoins qu'avant de mettre la paix en un lieu il y fait la guerre *, separant le cœur et l'ame de ses plus cheres, familieres et ordinaires affections, comme sont l'amour desmesuré de soy mesme, la confiance de soy mesme, la complaysance en soy mesme et semblables telles affections.

* Isaiæ, IX, 6.

* Cf. Matt., X, 34-36.

Or, quand Nostre Seigneur nous separe de ces passions si mignonnes et cheries, il semble qu'il escorche le cœur tout vif et l'on en a des sentimens tres aigres ; on ne

peut presque qu'on ne desbatte de toute l'ame, parce que cette separation est sensible. Mais tout ce desbattement d'esprit n'est pourtant pas sans paix, lhors qu'en fin, accablés de cette detresse, nous ne laissons pas pour cela de tenir nostre volonté resignee en celle de Nostre Seigneur et la tenons la, clouee sur ce divin bon playsir, ni ne laissons nullement nos charges et l'exercice d'icelles, mays les executons courageusement. Dequoy Nostre Seigneur nous donna l'exemple au Jardin; car, tout accablé d'amertume interieure et exterieure, tout son cœur se resigna doucement en son Pere et en sa divine volonté, disant: *Mais vostre volonté soit faite et non la mienne**, et ne laissa pour toutes ses angoisses de venir troys fois voir ses disciples et les admonester *. C'est bien estre *Prince de paix* que d'estre en paix parmi la guerre et vivre en douceur parmi les amertumes.

* Lucæ, XXII, 42.

* Matt., XXVI, 40-45.

De ceci je desire que vous tiries ces resolutions. La premiere, c'est que bien souvent nous estimons avoir perdu la paix par ce que nous sommes en amertume, et neanmoins nous ne l'avons pas perdue pourtant; ce que nous connoissons, si pour l'amertume nous ne laissons pas de renoncer a nous mesme et vouloir du tout dependre du bon playsir de Dieu, et nous ne laissons pas pour cela d'executer la charge en laquelle nous sommes. La seconde, c'est qu'il est force que nous souffrions de l'ennuy interieur quand Dieu arrache la derniere peau du viel homme pour le renouveller en *l'homme nouveau qui est creé selon Dieu **; et partant nous ne devons nullement nous troubler de cela, ni estimer que nous soyons en la disgrace de Nostre Seigneur. La troysiesme, c'est que toutes les pensees qui nous rendent de l'inquietude et agitation d'esprit ne sont nullement de Dieu, qui est *Prince de paix;* ce sont donq des tentations de l'ennemy, et partant il les faut rejetter et n'en tenir conte.

* Ephes., IV, 22-24.

Il faut en tout et par tout vivre paysiblement. Nous arrive il de la peyne ou interieure ou exterieure, il la faut recevoir paysiblement. Nous arrive il de la joye, il la faut recevoir paysiblement, sans pour cela tressaillir. Faut-il fuir le mal, il faut que ce soit paysiblement, sans

nous troubler ; car autrement, en fuyant nous pourrions tomber et donner loysir a l'ennemy de nous tuer. Faut-il faire du bien, il le faut faire paysiblement ; autrement nous ferions beaucoup de fautes en nous empressant. Jusques mesme a la penitence, il la faut faire paysiblement. *Voyci,* disoit ce Penitent, *que ma tres amere amertume est en paix* *. * Isaïæ, XXXVIII, 17

Lisés, ma bonne Fille, le chapitre quinziesme, seiziesme et dix septiesme du *Combat spirituel** et l'adjoustés a ce que j'ay dit ; et pour le present cela suffira. Si j'avois icy mes papiers, je vous envoyerois un traitté que je fis a Paris pour ce sujet (1) en faveur d'une fille spirituelle et Religieuse d'un digne monastere, qui en avoit besoin et pour soy et pour les autres. Si je le treuve, a la premiere fois je vous l'envoyeray. * Secunda editio (Vide tom. III huj Edit., not. (2), p XXXVII.)

Quant a l'humilité, je n'en veux guere dire, ains seulement que vostre chere seur de [Chantal] vous communique ce que je luy en ay escrit (2). Lisés bien ce que la Mere Therese en dit au *Chemin de Perfection* *. L'humilité fait que nous ne nous troublons de nos imperfections, nous resouvenans de celles d'autruy ; car pourquoy serions nous plus parfaitz que les autres ? et, tout de mesme, que nous ne nous troublons point de celles d'autruy, nous resouvenans des nostres ; car pourquoy treuverons nous estrange que les autres ayent des imperfections, puisque nous en avons bien ? L'humilité rend nostre cœur doux a l'endroit des parfaitz et imparfaitz : a l'endroit de ceux la par reverence, a l'endroit de ceux ci par compassion. L'humilité nous fait recevoir les peynes doucement, sçachant que nous les meritons, et les biens avec reverence, sçachant que nous ne les meritons pas. Et quant a l'exterieur, j'appreuverois que tous les jours vous fissies * Cap. x, XXXIX (3)

(1) Ce traité ne nous est pas parvenu.

(2) Voir la lettre du 1er nov. 1604, à la fin de ce volume, avant l'Appendice.

(3) *Le Chemin de Perfection, composé par la Mere Terese de Jesus, fondatrice des Religieuses et Religieux Carmes deschaussés et de la premiere Regle. Nouvellement traduicte d'Espagnol en Françoys par I. D. B. P. et L. P. C. D. B., reveuë, corrigee pour la 2e edition, avec une Table des lieux communs.* Chez Guillaume de la Noüe, rue S. Jacques, à l'enseigne du nom de Jesus. A Paris, 1601.

quelque acte d'humilité, ou de paroles ou d'effect; j'entens de paroles qui sortent du cœur. De paroles, comme vous humiliant a une inferieure; d'effect, comme faysant quelque moindre office ou service, ou de la mayson ou des particulieres.

Ne vous fasches pas de demeurer au lict sans meditation ; car endurer les verges de Nostre Seigneur n'est pas un moindre bien que mediter. Non, sans doute, car il est mieux d'estre sur la croix avec Nostre Seigneur, que de la regarder seulement. Mais je sçai bien que la, dessus le lict, vous jettes mille fois le jour vostre cœur es mains de Dieu, et c'est asses. Obeysses bien aux medecins, et quand ilz vous defendront quelque exercice, ou de jeusne, ou d'orayson mentale, vocale, ou mesme l'Office, horsmis la jaculatoire, je vous prie tant que je puis, et par le respect et par l'amour que vous me voules porter, d'estre fort obeissante, car Dieu l'a ainsy ordonné *. Quand vous seres guerie et bien fortifiee reprenes tout bellement vostre chemin et vous verres que nous irons bien loin, Dieu aydant; car nous irons ou le monde ne peut atteindre, hors ses limites et confins.

* Eccli., XXXVIII, 1.

Ma chere Fille, vous m'escrives que vous estes par tout la cadette; mays vous vous trompés, les fruitz que j'espere de vous estans plus grans que de nulle autre. Croyés, je vous supplie, que je n'ay rien plus a cœur que vostre advancement devant Dieu ; et si mon sang y estoit utile, vous verries bien en quel rang je vous tiens. Je laisse a part l'extreme confiance que vous aves en moy, qui m'oblige a un extreme zele a vostre bien. Vous voudries, ce me dites vous, m'envoyer vostre cœur. Croyés que je le verrois de bon œil, car je l'ayme tendrement, et me semble qu'il est bon, puisqu'il est voué a Nostre Seigneur. Mays vous sçaves le rendes vous de nos cœurs : la ilz se peuvent voir les uns les autres malgré la distance des lieux.

Parlés a ce bon Pere dont je vous ay parlé (1) de vostre interieur ; il aura asses de conformité avec moy, et moy

(1) M. Vlardot (voir ci-dessus, p. 14).

avec luy, pour ne point distraire vostre esprit a la diversité des chemins, laquelle aussi luy seroit fort nuisible. Bref, receves-le comme un autre moy mesme. Mays avec cela, je vous prie de faire en sorte que cet autre bon Pere qui a desiré de vous ayder (1) ne puisse pas reconnoistre que vous ne le goustes pas, par ce qu'a l'advenir il sera utile pour estre employé a l'œuvre que vous et moy desirons, pour obtenir quelque chose du Saint Pere (2).

Mais que ce mot icy ne vous eschauffe point, car il faut sur tout aller bellement et pied a pied ; l'edifice en sera plus ferme. Et ne faut nullement donner aucune alarme de rien qui se passe, affin que les benedictions du Ciel viennent en nostre terre *comme la rosee sur l'herbe* *, que l'on voit descendue avant que de s'en appercevoir ; et ainsy faut-il conduire imperceptiblement tout vostre dessein jusques au comble de sa perfection. Hé courage, ma chere et bienaymee Fille ; Dieu nous en fera la grace.

* Deut., XXXII, 2.

Quant a cet autre bon Pere (3), j'appreuve que vous l'oyes et l'escouties, et qu'encores vous vous prevalies de ses conseilz en les executant ; mais non en ce qu'ilz se treuveront contraires aux projetz que nous avons faitz de suivre en tout et par tout l'esprit de suavité et de douceur, et de penser plus a l'interieur des ames qu'a l'exterieur. Mais en tout, vous deves participer avec moy, puisque je suis vostre chetif pere.

Non, ma chere Fille, je n'ay jamais creu qu'il fust a propos que les Religieuses eussent aucune chose en particulier, tant qu'il sera possible ; mays je peux avoir dit que, tant que les Superieures le permettent, les particulieres peuvent user de cette liberté la, avec preparation d'esprit de tout quitter et mettre en commun quand les Superieures l'ordonneront. C'est pourquoy il est expedient d'oster peu a peu les particularités et rendre les

(1) Le P. de Villars (cf. le tome précédent, pp. 343 et 390).

(2) La chose à obtenir était sans doute la délégation officielle pour travailler à la réforme de l'abbaye.

(3) Il paraît bien qu'il s'agit ici du P. de Saint-Bénigne ; cf. la lettre suivante, p. 36.

necessités et commodités communes et esgales entre les Seurs, et ainsy faire manquer les farines d'Egypte, avec la manne tombee dans vostre desert *.

* Cf. Exod., XVI, et tom. præced., p. 148.

Ma mere, qui vous offre tout son service et celuy de tous les siens, continue au desir qu'elle avoit d'avoir l'honneur de voir ma seur aupres de vous (1). C'est une de ses grandes passions et des miennes : Dieu veuille que ce soit avec autant de vostre contentement.

Il n'estoit ja besoin de me faire des excuses de la lettre ouverte ; car mon propre cœur voudroit estre ouvert devant vos yeux, si ses imperfections et imbecillités ne vous donnoyent trop d'ennuy. Vivés, je vous supplie, avec moy, en toute asseurance, et croyés que je ne desire rien tant que de vous voir avec un esprit tout plein de charité, laquelle est toute franche et saintement libre. Et pourquoy dis je ceci ? Parce qu'il me semble que vous aves quelque apprehension de m'offencer. Je ne suis nullement tendre et douillet en cet endroit, et particulierement avec les ames, l'amitié desquelles est enracinee sur le mont de Calvaire avec la Croix de Nostre Seigneur.

J'escris a celle de vos filles que vous desires, le plus proprement que j'ay sceu pour son mal. Oh que nostre saint Bernard dit divinement bien *, que l'office de la charge des ames ne regarde pas les ames fortes, car celles la vont a leur propre pied ; mays il regarde les ames foibles et languissantes, lesquelles il faut porter et supporter sur les espaules de la charité, laquelle est toute puissante. La pauvrette est de la seconde sorte : languissante sous les melancholies et embarrassemens de diversités de foiblesse, qui semblent accabler sa vertu ; il faut l'ayder tant qu'on pourra et laisser le reste a Dieu.

* Ep. LXXIII, ad Rainald. Abbat.

Je ne finirois jamais de vous escrire si je suivois mon inclination pleine d'affection ; mais c'est asses, la Messe m'appelle, ou je vay presenter Nostre Seigneur a son Pere pour vous, ma tres chere Fille et pour toute vostre Mayson, pour obtenir de sa divine bonté son Saint Esprit

(1) Voir le tome précédent, note (3), p. 344.

qui addresse toutes vos actions et affections a sa gloire et vostre salut. Je le supplie qu'il vous preserve des vaines tristesses et inquietudes, et qu'il se repose en vostre cœur, affin que vostre cœur se repose en luy. Amen.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

CCLXXXI

A M. CLAUDE DE CRÉPY (1)

Paroles de courtoisie. — Dévouement du Saint à l'entreprise de l'Abbesse du Puits-d'Orbe. — La santé du corps et les consolations de l'âme. — Jeanne de Sales proposée comme pensionnaire à l'abbaye.

Vers le 20 avril 1605 (2).

Monsieur mon tres honnoré Pere,

Que vous m'obliges a vous rendre une vraye et entiere obeissance filiale par la faveur qu'il vous plaist me faire en m'escrivant si souvent et de vostre santé et de l'estat des affaires de madame l'Abbesse, ma tres chere Seur ! Rien sans doute ne me peut donner plus de consolation que de me voir vivre en vostre souvenance et bonne grace, et de vous estre aggreable au desir que j'ay de servir cette Seur en tous ses vertueux desseins, pour la poursuitte desquelz j'appreuve bien qu'elle ne change pas le chemin que je luy ay proposé, qu'avec beaucoup de consideration. Mais je ne voudrois pas aussi qu'elle laissast pour cela de se prevaloir des bons advis et

(1) Claude Bourgeois, seigneur de Crépy, Origny, Bierre, etc., conseiller d'Etat, reçu conseiller au Parlement de Bourgogne (27 novembre 1571), en devint plus tard président (1582). Il avait fait partie du Parlement de Flavigny-Semur. Le président de Crépy, comme on le verra dans la suite des Lettres, exerçait sur l'abbaye du Puits-d'Orbe et sur sa fille, l'Abbesse, une autorité jalouse que le Saint dut plus d'une fois ménager. Il mourut dans les premiers jours du mois d'août 1607; son épouse, Françoise de Montholon, vécut jusqu'en 1612. (*Registres du Parlement de Bourgogne*, etc.)

(2) Ici encore, comme dans la lettre précédente, le contexte suffit à déterminer la date.

conseilz qu'elle peut recevoir d'ailleurs, et particulierement du bon Pere de Saint Benigne (1), duquel vous m'escrives, et moy a elle *, pour luy en declarer mon opinion telle que je vous dis.

* Epist. præced., p. 33.

Mais comment me pourrois je jamais lasser de souhaitter des graces et des benedictions abondantes a cette chere Seur et a toute sa Mayson, la voyant si desireuse de mon bien que, pour seulement sçavoir de ma santé, elle m'a envoyé un expres? Avec cette occasion, je luy ay escrit le plus amplement que j'ay peu pour la consoler *, sachant bien que le bon portement de son cors depend beaucoup de celuy de son ame, et celuy de son ame, des consolations spirituelles. Je vis en perpetuelle apprehension de son mal qu'il n'empire, et en recommande a Dieu les remedes autant qu'il m'est possible. Ce n'est pas de mon eschole qu'elle a jeusné ce Caresme contre l'opinion des medecins, a l'obeissance desquelz je l'exhorte bien fort, sachant bien Dieu seul estre servi comme cela *.

* Epist. præced.

* Cf. Eccli., XXXVIII, 1.

Au demeurant, Monsieur mon tres honnoré Pere, j'ay une jeune seur que je desirerois mettre aupres de cette aisnee et plus chere en son Monastere, non pour estre Religieuse, si Dieu ne luy en donne l'inspiration, mais seulement pour avoir cet honneur d'estre aupres d'elle et d'apprendre la vertu en une si bonne compaignie. C'est la une de mes ambitions, mays de laquelle je sousmetz l'execution a vostre commandement, n'en voulant que ce qu'il vous plaira de m'en permettre. Que s'il vous plaist m'en donner la permission, ce sera, Dieu aydant, sans que la Mayson en reçoive aucune charge; madame l'Abbesse seule en sera importunee de seulement supporter

(1) Selon toute probabilité, le « bon Pere de Saint Benigne » et « M. Neron » sont un seul et même personnage : Jean Noyron, Neyron ou de Neyron, docteur en théologie de la Faculté de Paris. N'ayant pu obtenir le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, il devint grand prieur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, où l'avait appelé, en 1604, la confiance de l'abbé commendataire, Anne de Pérusse des Cars, le vertueux Cardinal de Givry, évêque de Lisieux (1585), et puis de Metz (1608). Jean de Neyron mourut à Saint-Bénigne le 25 mars 1623. L'épitaphe de sa pierre tombale, qui se trouve encore dans l'église, le qualifie de « *vir... opere et sermone potens, observantiæ regularis et animarum salutis sitientissimus.* » *(Note de M. le chanoine Chomton.)*

l'incommodité de voir aupres de soy une inutile et maussade fille et servante.

Vous voyes, Monsieur mon Pere, avec quelle liberté je me pousse envers vous. Croyés, je vous supplie, que c'est pour la totale confiance que j'ay d'estre en vostre ame ce que je suis en la mienne ; c'est,

Monsieur mon Pere,

Vostre tres humble filz et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Monsieur mon Pere, permettes moy de presenter icy mon tres humble service et obeissance a madame ma mere (1), que je supplie de me continuer en l'honneur de sa maternelle bienveuillance.

(1) Mme de Crépy (voir ci-dessus, note (2), p. 26).

CCLXXXII

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Ouvrir son âme à tout venant, vivre dans la contrainte : deux excès ; il faut garder une honnête liberté. — Eloge d'un confesseur. — Exhortation à soumettre en tout sa volonté à celle de Dieu. — Solidité éternelle des amitiés fondées sur l'amour de Jésus-Christ.

Vers le 20 avril 1605 (1).

Madame ma tres chere Seur,

Vous m'aves infiniment consolé a m'escrire si souvent comme vous aves fait ; de mon costé, je n'ay jamais manqué de vous escrire par toutes les commodités qui s'en sont presentees. Je vous ay jusques a present respondu de point en point a tout ce que vous m'aves demandé, et je sçai que vous aves maintenant mes lettres en main.

(1) Le rapport de cette lettre avec les précédentes permet de lui donner à coup sûr cette date approximative.

Il me reste a vous dire que j'ay escrit si amplement a madame l'Abbesse vostre bonne seur *, que j'espere qu'elle en sera consolee. Je sçai que sa santé corporelle depend en bonne partie de la consolation spirituelle. Il me semble qu'elle a un petit trop de crainte que je ne m'offence si elle communique son interieur a quelque autre ; et la verité est que quicomque veut proffiter il ne faut pas l'aller espanchant ça et la indistinctement, ni changer a toute apparence de methode et façon de vivre ; mais aussi doit on vivre avec une honneste liberté, et, quand il est requis, il ne faut faire nulle difficulté d'apprendre d'un chacun et de se prevaloir des dons que Dieu met en plusieurs. Je ne desire rien tant, que de voir en elle un cœur estendu et sans aucune contrainte au service de Dieu. Je le vous dis aussi, affin que vous me reconnoissies fort et que vous allies a vostre ayse, tant qu'il se peut, en la voye de la sainte perfection.

* Epist. CCLXXX.

J'ay escrit asses amplement a M. [Viardot,] a qui j'avois jetté beaucoup de mon amitié estant par dela. Je le prie qu'il voye le plus qu'il pourra le monastere du Puy d'Orbe ; je m'asseure qu'il luy sera utile, et Dieu, sans doute, l'a preparé pour cela, dont je louë sa divine Majesté de tout mon cœur. Pour vous, ma chere Seur, je vous ay des-ja dit en une autre lettre * que non seulement j'appreuvois le choix que vous avies fait d'iceluy pour estre vostre confesseur, mais que je m'en consolois ; et vous disois que vous pourres apprendre de luy ce qui sera convenable touchant les aumosnes et autres charités que vous voules et deves faire. Vous feres bien aussi de luy obeir en tout le reste de vostre conduitte interieure et spirituelle, sans que pourtant je me veuille exempter de contribuer tout ce que Dieu me donnera de lumiere et de force, car il ne me seroit pas possible de desfaire la sainte liayson que Dieu a mis entre nous.

* Vide supra, pp. 14, 15.

Affermissés tous les jours de plus en plus la resolution que vous aves prise avec tant d'affection de servir Dieu selon son bon playsir et d'estre tout entierement sienne, sans vous rien reserver pour vous ni pour le monde. Embrassés avec sincerité ses saintes volontés, quelles

qu'elles soyent, et ne pensés jamais avoir atteint a la pureté de cœur que vous luy deves donner, jusques a ce que vostre volonté soit non seulement du tout, mais en tout, et mesme es choses plus repugnantes, librement et gayement sousmise a la sienne tres sainte ; regardant a ces fins, non le visage des choses que vous feres, mais Celuy qui vous les commande, qui tire sa gloire et nostre perfection des choses les plus imparfaittes et chetifves*, quand il luy plaist. *Cf. I Cor., I, 27-29.

Non, plus de ceremonies entre nous ; nos liens ne sont pas faitz de ces cordes-la. Ilz sont invariables, incorruptibles et eternelz, puisque nous nous aymerons au Ciel pour le mesme amour de Jesus Christ qui nous joint de cœur et d'ame icy bas, et qui me rend

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

CCLXXXIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Le voyage de la Baronne en Savoie décidé. — Moyens de rendre l'entrevue fructueuse : l'examen de son âme, la prière, la confiance en Dieu et au Saint. — Le mieux, c'est d'apporter l'indifférence de la volonté propre. — Dans quelles âmes Dieu se plait d'agir. — Le congé du confesseur. — Informations discrètes demandées sur le monastère du Puits-d'Orbe dans l'intérêt de sa jeune sœur. — Souhaits de bon voyage. — Itinéraire à suivre de Saint-Claude à Thorens. — Une cérémonie religieuse l'oblige à changer la date fixée pour l'arrivée de la Baronne.

Annecy, vers le 20 avril 1605.

(a) Madame ma tres chere Seur,

Voyci une courte response a vos dernieres lettres. Puysque vous estes resolue de me revoir entre ci et

---

(a) Or sus, Madame ma tres chere Seur, ce n'est qu'a vous a qui j'escriray peu maintenant, ne voulant vous dire que ce qui est necessaire pour vostre voyage de deça, puisque vous desirés le faire bien tost...

[C'est en ces termes que le Saint aura tout d'abord commencé sa réponse à

Pentecoste et que vous en esperes tant de fruit, venes au nom de Dieu, et pour une bonne fois. Le lieu que je vous marqueray, c'est chez ma mere a Thorens, par ce qu'en cette ville je ne sçaurois promettre un seul moment de mon tems. Le jour sera (b) le samedi suivant l'Ascension, affin que je vous puisse donner les quatre ou cinq jours suivans francs et libres, avant que la feste de Pentecoste arrive, en laquelle il faut necessairement que je vienne icy a Neci pour faire l'Office et mon devoir. Je ne vous puis dire, si nous aurons besoin de beaucoup de jours pour la reveue de tout vostre estat interieur ; peu plus, peu moins, en fera la rayson.

Sil vous arrivoit quelqu'incommodité pour laquelle il falust differer vostre venue, vous n'aures pas pour cela besoin de m'advertir par homme expres, mais seulement par la premiere commodité, puisque, passé ce tems-la, je seray a la visite et ne m'arresteray nulle part jusques a Nostre Dame de septembre que je seray icy quinze jours seulement : si que, entre ci et la, vous auries asses de loysir de m'advertir. Je dis cela en cas que le sujet mesme de la retardation de vostre voyage ne meritast pas de soy mesme de m'en advertir ; mais pour cela faites comme vous jugeres, ou pour m'advertir ou pour ne point m'advertir.

Præpares bien tout ce qui sera requis pour rendre ce voyage fructueux, et tel que cett'entrevëue puisse suffire pour plusieurs annees. Recommandes le a Nostre Seigneur. Fouïllés tous les replis et voyés tous les ressors de vostre ame, et considerés tout ce qui aura besoin d'estre ou rabillé ou remis. De mon costé, je presenteray a Dieu plusieurs sacrifices, pour obtenir de sa bonté la lumiere et grace necessaire, pour vous servir en cette

---

la Baronne; puis, ayant dû l'interrompre, il l'aura recommencée sur une autre feuille, la première rédaction ayant été égarée ou écartée. D'ailleurs, l'état de l'Autographe (conservé à la Visitation d'Annecy) où nous lisons cette variante favorise cette explication : le surplus du recto est resté en blanc ; quant au verso, le Saint s'en est servi pour la minute d'une autre lettre.]

(b) *sera* — [la veille de l'Ascension ou au plus tard...]

occasion. Je vous dirois bien que vous præparassies une grande, mais je dis une tres grande et absolue confiance en la misericorde de Dieu premierement, puis en mon affection, mais je sçai que de cela la provision est toute faitte.

Sil vous semble qu'a mesure que vostre souvenance et consideration vous suggereront quelque chose, il vous soit utile de le marquer avec la plume, je l'appreuverois fort. Le plus que vous pourres apporter d'abnegation ou indifference de vostre propre volonté, c'est a dire de desir et resolution de bien obeir aux inspirations et instructions que Dieu vous donnera, quelles qu'elles soyent, ce sera le mieux, car Nostre Seigneur agit es ames qui sont purement siennes et non præoccupees d'affections et de propres volontés. Mais sur tout, gardes de vous inquieter en cette præparation ; faites-la doucement et en liberté d'esprit. En ce qui regarde les ennuys des tentations de la foy ne vous y amuses pas, mais attendes que vous soyes icy, car ce sera bien asses tost. Ne partes pas sans le congé de vostre confesseur ; je veux croire que vous luy en aves communiqué vos deliberations avant que d'en resoudre.

Au demeurant, il faut que je vous supplie de me faire un bien. Ma mere desire infiniment d'envoyer ma jeune seur au Puy d'Orbe, affin de la despayser et de luy faire prendre le goust de la devotion ; mais elle ne voudroit nullement que ni madame l'Abbesse ni sa Mayson en receut aucune incommodité que celle du soin de ses meurs. C'est pourquoy je desire quil vous playse de m'apporter asseurance de tout ce quil sera requis de faire a cette intention, sans que madame l'Abbesse le sache, affin que tout aille comm'il faut et que ma seur aye ce bien de [vous accompagner a (1)] vostre retour. Voyla de la peyne que je vous donne, mais c'est encor pour un office de charité.

Il me reste seulement a prier Nostre Seigneur quil soit vostre guide et conducteur en ce voyage et en tout le reste de vos actions. Je l'en supplie de tout mon cœur,

(1) Deux ou trois mots sont oblitérés dans l'Autographe ; les faits rendent assez vraisemblable la restitution proposée. Voir ci-après, note (1), p. 46.

et vous, ma chere Seur, de venir joyeuse en luy, qui est vostre joye et consolation. Si vous sçavies comme je vous escris, vous excuseries bien l'indigestion de mes paroles et de mon stile; mais cet *(sic)* tout un. Je vous escris sans entendement, mais je ne vous escris pas sans un cœur plein d'extraordinaire desir de vostre bien et perfection. Courage, ma Seur, Dieu vous sera bon et propice.

Je suis vostre serviteur tres dedié en son nom. Amen.

F.

De Saint Claude, vostre chemin s'adresse droit a Gex, ou je vous feray tenir un homme qui vous accompaignera jusques chez ma mere. Vous viendres de Gex a Geneve ou, si vous ne voules pas, vous n'arresteres point, et si vous voules, vous pourres arrester, car il ni a pas de danger, et de la vous viendres a Thorens. De Saint Claude a Gex il ni a que six lieues, et de Gex a Thorens, sept. L'homme qui vous ira au rencontre vous conduira. Je vous attendray plus tost la veille de l'Ascension que le samedi suivant.

Je vous invitois a la veille de l'Ascension, mais comme je fermois la lettre, des Peres Chartreux me sont venuz conjurer d'aller en un monastere voysin consacrer des filles (1); si que le jour auquel je vous attendrey sera le samedi suivant. Dieu vous ayde. C'est le 21 de may.

Revu sur l'Autographe conservé au 2d Monastère de la Visitation de Rouen.

(1) La cérémonie devait avoir lieu dans le couvent des Chartreusines de Mélan, situé dans la vallée du Giffre, parmi les sites pittoresques du Faucigny. D'abord villa princière des seigneurs de la contrée, Mélan fut donné en 1282, par leur héritière Béatrix, la grande Dauphine, aux fils de saint Bruno pour y établir des Religieuses de leur Ordre. De 1288 à 1793, six cents Religieuses ont vécu dans le vieux monastère, reproduisant presque sans intermittence la ferveur orthodoxe des anciens jours et semant dans toute la région les plus libérales aumônes. Saint François de Sales affectionnait beaucoup cette Maison, comme d'ailleurs tout l'Ordre cartusien. Il y vint plusieurs fois présider des cérémonies religieuses.

En 1803, l'abbaye, rachetée par un prêtre de Sallanches, M. Ducrey, fut transformée en un collège, lequel en 1833 fut confié aux PP. Jésuites de la province de Lyon et demeura sous leur direction jusqu'en 1848. Aujourd'hui Mélan sert de Petit-Séminaire au diocèse d'Annecy. Il est dirigé par les PP. Missionnaires de Saint-François de Sales. (Feige, *Histoire de Mélan.*)

CCLXXXIV

A M. CHARLES D'ALBIGNY

(MINUTE)

Plusieurs paroisses sont dépourvues de pasteurs ou n'ont que des vicaires. — Inconvénients de cette privation. — Obligation urgente pour les Chevaliers de Saint-Maurice de fournir « les portions congrues » aux curés. — Montrer de la bienveillance à quelques personnes qui veulent se convertir. — Le collège d'Annecy aurait grand besoin des Pères Jésuites.

Annecy, [avril-mai] 1605 (1).

Monsieur,

L'esperance qu'on me donnoit d'avoir bien tost lhonneur de vous voir de deça, me faysoit attendre de vous supplier humblement pour beaucoup de grandes necessités ecclesiastiques qui sont en ce diocæse ; mais puisque nous sommes encor incertain de la jouissance du bien de vostre præsence, j'ay prié le sieur Gottri (2), present porteur, d'aller (a) apprendre de vous, Monsieur, quelle issue ces bonnes affaires pourront avoir. C'est que les parroisses d'Armoy, Reyvre, Draillans, Tonnay sont entierement desprouveües de pasteurs, n'ayant autre assistence que d'une visitation toutes les semaynes, que les plus voysins curés y font. Or, Monsieur, il n'est possible que de cette privation de gens d'Eglise, il n'arrive beaucoup d'inconveniens, et seroit bien plus raysonnable

---

(a) *d'aller* — ⌈a Chamberi pour⌋

(1) Cette date paraît convenir : en effet, revenu en Savoie (8 avril 1605), d'Albigny était attendu à Annecy dès les premiers jours de mai, et il s'y trouvait le 8 juin suivant. (Turin, Archiv. de l'Etat, *Particolari;* Annecy, Archiv. municip., *Délibér.)*

(2) Nicolas Gottry. Voir au tome précédent, la note (3), p. 46, et la Lettre CCLXIV, p. 438.

que messieurs les Chevaliers de Saint Maurice fussent sans biens ecclesiastiques que non pas que les peuples fussent destituées *(sic)* de l'office requis a leur salut.

Il y a encor plusieurs autres parroisses qui ne sont pas assorties de leurs besoins, comme Thounon, qui n'a point de curé, ains seulement des vicaires ; Ivoire en est de mesme et quelques autres, a quoy messieurs les Chevaliers sont tenus de fournir et prouvoir quant aux portions congrues, comme moy quant aux personnes. Ilz n'ont plus aucun sujet de se plaindre de l'excessiveté des portions, puisque, Monsieur, elles ont esté reduites en vostre præsence a la plus moderee quantité qu'elles pouvoyent avoir (1); il ne reste donques que d'accomplir ce qui fut arresté.

Les mesmes sieurs Chevaliers commencent a prendre possession de certaines autres commendes nouvellement erigees sur des prieurés et benefices ecclesiastiques. Il sera requis que tout de mesme, sur chacun d'iceux, on prenne des portions congrues pour les curés, affin que le service pour lequel les biens furent mis en l'Eglise, ne soit pas du tout delaissé ; et si en ce commencement cela ne se fait, il sera par apres malaysé de le faire, d'autant que la douceur de la possession rendra les commendeurs difficiles a lascher.

Il y a quelques honnestes personnes qui veulent revenir a l'Eglise et quitter l'heresie, et desireroyent a cet effect quelques petites faveurs de Vostre Excellence, laquelle, pour ce regard, en entendra les particularités du porteur et luy en dira ses volontés.

Je ne sçai, Monsieur, si je doy plus rien esperer pour le college de cette ville, qui a tant besoin des Peres Jesuites (2), mays je sçai bien que n'en puis rien esperer

(1) Cette réduction avait été adoptée en septembre 1604, en suite d'une « resolution prise a Tonon, en l'assemblee de S. E. (M. d'Albigny) avec le s^r Reverendissime (Evêque de Genève), le s^r de la Roche, conseiller d'Estat de S. A. et premier president en sa Chambre des Comptes de Savoye, » etc. (R. E.)

(2) Le Saint reprend ici pour son compte le projet qu'avait formé son vénéré prédécesseur, Mgr de Granier (voir le tome précédent, Lettre CCLXIII). Les Jésuites n'ayant pu accepter les conditions qu'on leur proposait, le collège d'Annecy fut remis aux PP. Barnabites le 5 juillet 1614.

que par l'assistence de vostre charité [b], la grandeur delaquelle me promet qu'elle me pardonnera si je vous donne tant et si souvent de l'importunité.

Je prie Nostre Seigneur pour vostre conservation et prosperité, demeurant tres obligé d'estre,

Monsieur,...

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(b) *charité* — [Je suis marri de vous estre si importun...]

CCLXXXV

A LA BARONNE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Envoi d'un guide. — Souhaits de bienvenue. — Une consécration de vierges à Notre-Seigneur et la consécration mystique d'une veuve.

Mélan, 19 mai 1605.

Ma chere Fille,

Cet homme vous va rencontrer a Gex pour vous accompagner en cette derniere journee de vostre voyage [1]. Si je pouvois me remuer aussi aysement que luy, j'y fusse allé moy mesme. Venes joyeusement, Dieu vous attend. Je le supplie qu'il vous accompagne a jamais.

Je m'en vay consacrer des vierges a Nostre Seigneur [2],

(1) L'arrivée de la Baronne à Sales, l'entrevue de ces deux grandes âmes, leurs célestes conversations, il faut en lire le naïf et merveilleux récit dans les *Mémoires* de la Mère de Chaugy, Ire Partie, chap. XVII.

(2) Voici en quels termes de Hauteville (*La Maison naturelle de saint François de Sales*, Partie III) raconte une cérémonie semblable que Charles-Auguste présida en 1658 dans le même monastère : « Ce grand Prelat fut tres-humblement suplié par les Dames Religieuses de la chartreuse de Meulan de faire la ceremonie du voile noir pour trois Professes de cette sainte Communauté ; l'usage en est beau et particulier, on l'apelle le Sacre des Filles Vierges, parce qu'on y observe beaucoup de choses qui se pratiquent au Sacre des Evêques, on leur donne l'Anneau, la Couronne de fleurs, le voile noir, et le seul Evêque en fait la ceremonie... je fus ravy de me trouver dans cette sainte pompe qui dura bien prés de trois heures. »

et mentalement je luy consacreray une vefve avec elles, a laquelle je souhaitte la pureté, le merite et la recompense des vierges.

A Melan, jour de l'Ascension.

Celuy duquel Dieu vous donne l'ame,

F.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nancy.

CCLXXXVI

A LA MÊME

A propos d'une image représentant sainte Anne, la Vierge Marie et Jésus enfant. — Explication de leurs attitudes. — Naïves applications. — Pieux souhaits.

Annecy, 29 mai (1) 1605.

Voyla, ma Fille, l'image que je vous envoye : elle est de vostre sainte Abbesse (2), pendant qu'elle estoit encor au monastere des mariees, et de sa bonne mere, laquelle estoit venue du convent des vefves pour la visiter. Voyés la fille, comme elle tient les yeux baissés : c'est par ce qu'elle ne peut regarder ceux de l'Enfant. La mere, au contraire, les esleve, par ce que c'est sur ceux de son Poupon. Les vierges ne levent les yeux que pour voir ceux de leur Espoux, et les vefves les baissent, si ce n'est pour avoir le mesme honneur.

Vostre Abbesse est glorieusement ornee d'une couronne sur la teste, mays elle ne la regarde point, ains

(1) Le Saint avait dû venir à Annecy pour les grands offices de la Pentecôte (cf. Lettre CCLXXXIII), laissant probablement la Baronne à Sales, dans la compagnie de Mme de Boisy, sa vertueuse mère. Le 31 mai, Mme de Chantal reprenait le chemin de la Bourgogne avec Jeanne de Sales, la jeune sœur du Bienheureux.

(2) Pour expliquer cette allégorie, qui réapparaîtra souvent, il faut dire que la pieuse Baronne, sur les conseils du Saint, avait dressé un monastère en son intérieur, dont à ses yeux la Sainte Vierge était l'Abbesse.

regarde en bas, a certaines petites fleurs esparses sur le marchepied de son siege. La bonne mere grand a pres de soy, a terre, un panier plein de fruitz. Je pense que ce sont les actions de sainteté des vertus humbles et basses, qu'elle veut donner a son mignon tout aussi tost qu'elle l'aura entre ses bras.

Au demeurant, vous voyés que le doux Jesus se panche et tourne du costé de sa mere grand, toute vefve qu'elle est, et mal coiffee et simplement vestue. Et si vous y prenes bien garde, il tient un monde en ses mains, lequel il destourne doucement a gauche, par ce qu'il sçait bien qu'il n'est pas propre aux vefves ; mais de l'autre main il luy presente sa sainte benediction.

Tenés vous aupres de cette vefve, et, comme elle, ayés vostre petit panier. Tendés les yeux et les bras a l'Enfant ; sa Mere, vostre Abbesse, vous le donnera a vostre tour, et luy tres volontier s'inclinera a vous et vous benira glorieusement. Hé, que je le desire, ma Fille ! Ce souhait est respandu tout par tout en mon ame, ou il residera eternellement.

Vivés joyeuse en Dieu, et salués tres humblement en mon nom madame vostre Abbesse et vostre chere Maistresse. Le doux Jesus soit assis sur vostre cœur et sur le mien ensemblement, et qu'il y regne et vive a jamais. Amen.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le 29 may 1605.

CCLXXXVII

A L'ABBÉ D'ABONDANCE, VESPASIEN AIAZZA (1)

(INÉDITE)

A qui revient la bénédiction des cloches; délégation générale et pouvoir de déléguer par l'Abbé d'Abondance, en des cas semblables.— Actions de grâces pour l'avènement du Pape Paul V. — La défaite d'un ministre dans une conférence publique.

Annecy, 1er juin 1605.

(2) Monsieur,

C'est sans doute que, de droit ordinaire, la benediction des cloches, come *(sic)* de toutes autres choses qui sont beneistes avec le cresme, ne peut estre faite que par l'Evesque, ou soit que telle benediction procede de l'Ordre episcopal, ou, come je crois plustost, qu'elle soit reservee pour la dignité. Neantmoins, par tout deça les monts, ou les dioceses sont extremement grandes et embroulliees, la coustume porte que les Evesques puissent deputer *digniorem sacerdotem* (*) ; com'il est expressement declairé (**) *in Institutione Parrochorum Petri de Villars, Metropolitani nostri* *, a l'authorité duquel

* *Benedictio Campanæ*, p. 189 (3).

(*) Le prêtre le plus digne.

(**) Dans l'*Institution des Curés* de Pierre de Villars, notre Métropolitain.

(1) Vespasien Aiazza, fils de Nicolas Aiazza, sénateur de Turin, et d'Hortense Bobba, était archidiacre à Saint-Eusèbe de Verceil quand il fut nommé abbé commendataire de Notre-Dame d'Abondance (15 juillet 1597). Il seconda généreusement les efforts de saint François de Sales pour réformer son monastère, en substituant (7 mai 1607) aux Chanoines de Saint-Augustin décrédités, les Feuillants de Saint-Bernard, alors dans toute leur ferveur (voir tome précéd., (1), p. 373). Sa rare piété, son savoir lui méritèrent jusqu'à la fin l'estime du Saint et des contemporains. La maladie le surprit dans un voyage à Toulouse; il mourut le 30 décembre 1630, après avoir fait profession de la Règle des Feuillants.

(2) Georges Rolland a écrit cette lettre; le Saint l'a signée.

(3) *Institutio Parochorum quæ modum ritumque in Sacramentis administrandis, aliisque rebus spiritualibus tractandis observandum complectitur. Recognita et locupletata jussu ac autoritate Revmi Domini D. Petri de Villars, Archiepiscopi Viennensis.* Lugduni, apud Petrum Roussinum, 1587.

je m'arreste non seulement par ce qu'il est nostre superieur, mais par ce quil est tres-docte et grand personnage. Et pour dire la verité, il me semble qu'en ces choses cerimoniales, il n'y a pas grand danger de suivre l'opinion qui facilite nostre charge, et mesmes es lieux ou pour la multitude des parroisses, la distraction seroit grande de se porter a touttes sortes de semblables actions.

Prenez donques la peine, Monsieur, *in nomine Domini* (*), de faire la benediction requise en vostre parroisse, non seulement *pro hac vice tantum, neque pro hac re tantum, sed pro omnibus similibus in quibus, aut de jure, aut de consuetudine, Episcopus delegare potest* (**). Et de plus, si vous avez trop d'incomodité de vous y emploier vous mesmes, emploiez y qui bon vous semblera, car je le tiens pour deputé a ce faire et l'advoüe.

Dimanche nous faisons la solemnelle action de graces pour l'eslection du Pape Paul V *, qui fut cy devant Cardinal Borghese, aagé de 52 ans, plain de suavité, de meurs, de doctrine et de sainteté.

* Vide infra, Epist. CCXCVIII.

Il nous est arrivé une fascheuse nouvelle de la revolte et reddition de la ville d'Anvers entre les mains du comte Maurice. Elle n'est pas encor bien confirmee (1); neantmoins,

(***) *Pessimus in dubiis augur timor* *.

* Statius, Thebais, l. III, 6.

Il y a quinze jours quil se tint une conference a Dijon entre un Pere Jesuiste (2) et l'un des plus habiles ministres

---

(*) Au nom du Seigneur.

(**) Non seulement pour cette fois, non seulement pour ce cas présent, mais encore pour tous les cas analogues où l'Evèque peut déléguer, en vertu soit du droit, soit de la coutume.

(***) La crainte, quand les choses sont incertaines, est un bien triste présage.

(1) Cette nouvelle ne dut pas être confirmée; la ville d'Anvers ne fut pas même assiégée, le prince Maurice ayant abandonné son dessein, que Spinola, le général espagnol, avait aussitôt habilement traversé.

(2) André Valladier ou Valadier, né à Saint-Pol ou Saint-Paul-en-Forez,

qui soit en France (1), ou le Jesuiste feit si excellemment, que le ministre, ne pouvant supporter les efforts du combat, demeurast pasmé sur la place, avec une tres-grande confusion (2).

Je prie Dieu, Monsieur, quil vous comble de ses graces, et suis

Vostre serviteur plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Nicy, ce 1er juin 1605.

A Monsieur
Monsieur l'Abbé d'Abondance.

Revu sur l'original conservé à la Visitation d'Annecy.

---

vers 1565, entra au noviciat des Jésuites en 1585. Il fut en son temps un prédicateur très recherché et un habile controversiste. Des démêlés avec ses Supérieurs l'obligèrent à demander sa sécularisation (juillet 1608). Il mena dès lors une vie agitée et se retira à Metz, où il fut successivement grand vicaire, prédicateur, chanoine, Bénédictin et Abbé régulier de Saint-Arnould. Il mourut le 13 août 1638.

(1) Le contradicteur du Jésuite était Théophile Cassegrain. Son adresse, sa science, sa connaissance des langues, particulièrement de l'hébreu, en avaient fait le porte-parole de son parti. De 1583 jusqu'en 1626, on le voit successivement à Genève, où il étudia, puis à Dijon, Pont-de-Veyle, Vaux, à Dijon encore, à Chalon-sur-Saône. Plus tard, le fameux conférencier se convertit à la foi catholique. Il était né à Etampes ; il mourut en 1637. (Haag, *La France protestante*, tome III.)

(2) La conférence dont parle le Saint eut lieu à Vosne, en mai, avec la permission du roi, chez Edme de Malain, baron de Lux (voir le tome précédent, note (1), p. 80). Elle dura huit jours, mais la confusion du ministre en fut, paraît-il, le seul résultat; chacun se retira persistant dans ses opinions et dans sa croyance.

CCLXXXVIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Grâce inestimable pour une âme que Dieu a faite toute sienne : en garder la souvenance par la célébration du jour anniversaire. — Les amitiés que la mort ne peut dissoudre. — Ne pas regarder à qui, mais pour qui on obéit.

Annecy, commencement de juin (1) 1605.

J'oubliay de vous dire, ma chere Fille, que si les oraysons de saint Jan, de saint François et les autres que vous dites, vous donnent plus de goust en françois, je suis bien content que vous les recities comme cela. Demeurés en paix, ma Fille, avec vostre Espoux bien serré entre vos bras.

O que mon ame est satisfaitte de l'exercice de penitence que nous avons fait ces jours passés, jours heureux, et acceptables *, et memorables ! Job ** desire que le jour de sa naissance perisse et que jamais il n'en soit memoire ; mais moy, ma Fille, je souhaitte, au contraire, que ces jours esquelz Dieu vous a faitte toute sienne, vivent a jamais en vostre esprit et que la souvenance en soit perpetuelle. Ouy da, ma Fille, ce sont des jours desquelz le souvenir nous sera eternellement aggreable et doux sans doute, pourveu que nos resolutions, prises avec tant de force et de courage, demeurent closes et a couvert sous le precieux sceau que j'y ay mis de ma main (2). Je veux, ma Fille, que nous celebrions toutes les annees les jours anniversaires de ceux ci, par l'addition de quelques particuliers exercices a ceux qui nous sont ordinaires. Je veux que nous les appellions jours de nostre dedicace, puisqu'en iceux vous aves si entierement dedié vostre esprit a Dieu.

* Cf. II Cor., VI, 2.
** Cap. III, 3.

Que rien ne vous trouble ci apres, ma Fille ; dites avec

(1) La concordance des faits rend invraisemblable la date du 10 juillet que les éditeurs de 1626 assignent à cette lettre (voir ci-dessus, note (1), p. 46).

(2) Sans doute la sainte Eucharistie, que la Baronne avait reçue de la main du Bienheureux.

* Galat., ult., 17. saint Paul * : *Au demeurant, que nul ne me fasche, car je suis stigmatisé des playes de mon* Maistre ; c'est a dire, je suis sa servante, voüee, dediee, sacrifiee. Gardés bien la clausure de vostre monastere (1), ne laissés point sortir vos desseins ça et la, car cela n'est qu'une distraction de cœur. Observés bien la regle, et croyés, mais croyés-le bien, que le Filz de madame vostre Abbesse sera tout vostre.

Nourrissés tant qu'il sera possible beaucoup d'union entre vous et mes dames du Puy d'Orbe et Brulart, car il me semble que cela leur sera proffitable.

Vous connoistres asses, a voir que je vous escris a tout propos, que je vous vay suyvant en esprit, et il est vray. Non, il ne sera jamais possible que chose aucune me separe de vostre ame ; le lien est trop fort. La mort mesme n'aura point de pouvoir pour le dissoudre, puisqu'il est d'une estoffe qui dure eternellement.

Je suis fort consolé, ma chere Fille, de vous voir pleine du desir d'obeissance ; c'est un desir de prix incomparable, et qui vous appuyera en tous vos ennuys. Helas, nenny, ma tres aymee Fille, ne regardés point a qui, mais pour qui vous obeisses. Vostre vœu est dressé a Dieu, quoy qu'il regarde un homme. Mon Dieu, ne craignés point que la providence de Dieu vous defaille ; non, s'il estoit besoin, il envoyeroit plustost un Ange pour vous conduire que de vous laisser sans guide, puisqu'avec tant de courage et de resolution vous voules obeir. Et donq, ma chere Fille, reposes vous en cette Providence paternelle, resignes vous du tout en icelle ; et cependant, tant que je pourray, je m'espargneray pour vous tenir parole, affin que, moyennant la grace celeste, je vous serve longuement. Mais cette divine volonté soit tousjours faitte. Amen. (2)

(1) Voir ci-dessus, note (2), p. 46.

(2) Au lieu de finir ici, la lettre, dans l'édition de 1626, se continue par un petit récit d'une course sur le lac de Genève. Cette addition, manifestement interpolée, trouvera ailleurs sa place.

CCLXXXIX

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Mettre un cœur vaillant à faire ce que Dieu veut. — Ne pas regarder à la substance de nos actions; les plus chétives deviennent honorables si Dieu les ordonne. — N'aimer rien trop. — Le propre des roses et des lis. — Soyons ce que Dieu veut et non ce que nous voulons, contre son gré.

Annecy, 10 juin 1605.

Madame ma tres chere Seur,

Me voyci a vous escrire et ne sçai quoy, sinon que vous allies tous-jours gayement en ce chemin celeste auquel Dieu vous a mise. Je le beniray toute ma vie des gracès qu'il vous a preparees : preparés-luy aussi de vostre costé des grandes resignations en contreschange, et portés vaillamment vostre cœur a l'execution des choses que vous sçaves qu'il veut de vous, malgré toutes sortes de contradictions qui se pourroyent opposer a cela.

Ne regardés nullement a la substance des choses que vous feres, mais a l'honneur qu'elles ont, toutes chetifves qu'elles sont, d'estre voulues de sa volonté divine, ordonnees par sa providence, disposees par sa sagesse. En un mot, estant aggreables a Dieu et reconneuës pour cela, a qui doivent elles estre desaggreables ? Prenés garde, ma tres chere Fille, a vous rendre tous les jours plus pure de cœur. Or, cette pureté consiste a priser toutes choses et les peser au poidz du sanctuaire, lequel n'est autre chose que la volonté de Dieu.

N'aymés rien trop, je vous supplie, non pas mesme les vertus, que l'on perd quelquefois en les outrepassant. Je ne sçai si vous m'entendes, mais je le pense : je regarde a vos desirs, a vos ardeurs. Ce n'est pas le propre des roses d'estre blanches, ce me semble, car les vermeilles sont plus belles et de meilleure odeur ; c'est neanmoins le propre du lys. Soyons ce que nous sommes, et soyons le bien, pour faire honneur au Maistre ouvrier duquel

* Ephes., II, 10.

nous sommes la besoigne *. On se mocqua du peintre qui, voulant peindre un cheval, fit un taureau excellemment bien fait : l'ouvrage estoit beau en soy, mais peu honnorable a l'ouvrier, qui avoit autre dessein et n'avoit bien fait que par hasard. Soyons ce que Dieu veut, pourveu que nous soyons siens, et ne soyons pas ce que nous voulons contre son intention ; car, quand nous serions les plus excellentes creatures du Ciel, dequoy nous serviroit cela, si nous ne sommes pas au gré de la volonté de Dieu? Je redis a l'adventure trop cela, mais je ne le diray plus si souvent, puisque mesme Nostre Seigneur vous a des-ja beaucoup fortifiee en cet endroit.

Faites moy ce bien de m'advertir du sujet de vos meditations pour cette annee presente; je me consoleray a le sçavoir, et du fruit qu'elles font en vous. Soyés joyeuse en Nostre Seigneur, ma chere Seur, et tenés vostre cœur en paix. Je salue monsieur vostre mary, et suis immortellement, Madame,

Vostre tres affectionné et fidelle serviteur et frere,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 10 juin 1605.

CCXC

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

(INÉDITE)

La vraie simplicité dans l'accusation des péchés, très agréable à Dieu. — En se confiant à un confesseur, éviter de paraître mépriser les autres. — Se défier des divagations de l'esprit. — Prière « de bien humilier » Jeanne de Sales.

Annecy, 16 juin 1605.

Madame ma tres chere Seur et Fille,

Pour me tenir en possession de vous escrire a toutes les commodités qui s'en presenteront, je vous diray ces trois ou quatre choses lesquelles j'ay dittes a madame de Chantal nostre bonne seur, mais non pas si clairement quil ne soit encor utile de vous les representer icy.

Vous m'escrivies n'a gueres que vous esties tous-jours pleyne de difficultés pour la confession. Or, ma Fille, ni a-il pas moyen de dissoudre petit a petit ces difficultés ? Il le faut sans doute, et procurer d'avoir une vraye simplicité chrestienne, delaquelle le principal effect consiste a naifvement se declairer en confession, et bien plus encores ; car je ne doute point qu'un jour Dieu vous fera la grace d'estre si humble que vous desireres que non seulement vos peres spirituelz, mais les autres aussi sachent toutes vos imperfections. Courage, ma chere Fille. Il ne faut plus que nos inclinations naturelles maistrisent nostr'ame ; il faut que ce soit la lumiere superieure, et que, partant, encor que naturellement nous ayons de la peyne a nous communiquer, la rayson neanmoins et la connoissance du devoir nous emporte a toutes les executions des choses aggreables a Dieu, entre lesquelles, celleci de descouvrir sa conscience quand et a qui il est requis, est une des plus principales. Je me contente infiniment de ce que vous m'escrives que, non obstant toutes difficultés, en fin en fin vous passiés outre. C'est ainsy quil faut faire, sans doute, affin de s'aprivoyser avec son devoir.

Je ne sçai encor si vous aurés choysi monsieur Viardot pour vous visiter quatre ou cinq fois l'annee, avec quelque soin special du progres spirituel de vostre Mayson. Vos lettres, ce me sembloit, tendoyent a cela, qui m'occasionna de luy en escrire ; neanmoins, je ne veux pas en cela vous donner aucune contrainte. Voyes bien et considerés si vous pourres vous bien ranger a luy donner de la confiance, et escrivés moy tout au plus tost vostre intention, affin que, selon cela, je luy en puisse derechef escrire et luy dire encor plus amplement mon opinion touchant vostre conduite, a laquelle je ne puis cesser de penser et soigner jour et nuit. Si faut il pourtant faire en sorte que le bon Pere Recteur (1) n'aye pas sujet de s'estimer mesprisé ; car encor quil le supporteroit charitablement, cela neanmoins ne seroit pas honneste. Que

(1) Le P. de Villars.

sil luy plait prendre la peyne de vous voir quelquefois, ce vous sera tous-jours tant plus de bien. Que s'il se treuvoit quelque disparité d'opinion entre luy et monsieur Viardot, vous ne mescontenteres ni l'un ni l'autre en vous en rapportant a moy, auquel l'un et l'autre sçavent bien que vous aves speciale confiance. Et moy, ma chere Fille, je prieray tant Dieu, quil m'assistera a vous bien conseiller.

Nostre seur de Chantal me dit quelque chose de certaines craintes et ombres qui se presentent quelquefois a vous en vos prieres ; (1) et je luy dis que vous ne deviés pas seulement arrester un seul moment vostre esprit a considerer si cela estoit ou non, ni que cela peut estre ou que c'est ; car je vous asseure, ma chere Seur, que cela n'est rien du tout, sinon une divagation d'imaginative que l'apprehension de la solitude, ou l'ennuy et difficulté de ces commencemens engendre en vostre esprit. Tenes donq ferme, car ce n'est rien ; et quand cela vous arrivera, ne vous amuses ni peu ni prou a penser et philosopher la dessus, mais tenes vous pour tout asseuree que Dieu est avec vous, et divertisses soudainement vostre pensee a quelqu'autr'object, comme seroit a Jesuschrist qui vous regarde des le Ciel et a sa sainte Mere.

J'ay esté infiniment consolé, sachant combien vous estes estroittement jointe de cœur avec madame de Chantal, delaquelle je puis bien respondre qu'elle vous cherit avec un'affection tout'entiere et parfaitte. Vous aves maintenant ma jeune seur, laquelle sans doute vous fera bien de l'incommodité ; mais il ni a remede, je ne sçaurois vous en faire ni des excuses ni des ceremonies, j'ay trop de confiance en cett'estroitte alliance qui est entre nous. Et voyla tout ce que j'en dis, sinon que je vous supplie de la bien humilier. (2)

(1) Ici commence le texte du fac-simile placé en tête de ce volume ; on verra qu'il contient sur une même page, cette fin de lettre et une partie de la Lettre CCXCII. (Les premières lignes de celle-ci expliquent cette particularité.) Mais le réel intérêt de cette reproduction est surtout d'offrir aux lecteurs deux spécimens assez différents, et presque de la même date, de l'écriture de saint François de Sales.

(2) Le Saint a écrit en marge et ensuite biffé la phrase suivante : « Si ma seur n'a pas inclination a la Religion, il ne la faut pas... »

Pour moy, ma chere Seur, croyes fermement que mon ame, toute telle qu'ell'est, est toute vostre. Je le dis devant Dieu, auquel je demande incessamment vostre gloire et vostre perfection. Je la vous souhaite et desire avec un'ardeur extreme, et suis,

Ma tres chere Fille,

Vostre tres humble et tres asseuré serviteur
et frere en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s^, E. de Ge[neve].

XVI juin 1605.

Faites-moy sçavoir bien au long la disposition de vos filles, que c'est que monsieur Neron * aura treuvé bon de faire en vostre Mayson et, plus que tout, quell'est vostre inclination au choix d'un Pere spirituel auquel de dela vous puissies jetter vostre confiance. (1)

* Vide supra, p. 36, not. (1).

A Madame
Madame l'Abbesse du Puis d'Orbe.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nancy.

(1) Dans l'Autographe, immédiatement après ce post-scriptum et sur la même page, on trouve la Lettre CCXCII. (Voir la note (1) de la page précédente.)

CCXCI

A MADAME DE LIMOJON (1)

(INÉDITE)

Retrancher de notre vie les superfluités mondaines. — Ce n'est pas l'œuvre d'un jour que de se conquérir soi-même; raisons de l'entreprendre avec courage. — La principale leçon de Notre-Seigneur. — Ayons une piété qui plaise à Dieu et aux hommes. — Le Saint désire qu'on lui écrive naïvement, sans cérémonie. — Pressante exhortation finale de se donner à Dieu.

Annecy, 28 juin 1605.

Madame,

Je n'avois garde d'esconduire monsieur Mondon (2) en sa demande, puisque non seulement elle tend a une bonne et charitable execution, mais aussi elle m'a occasionné le bien de recevoir de vos lettres et lettres pleines de bonnes nouvelles.

Ouÿ vrayment, Madame, il faut aller tout bellement a retrancher de nostre vie les superfluités et mondanités. Ne voyes vous pas que l'on n'esmonde point les vignes a coups de coignee, mais que l'on les coupe avec la serpe doucement et sarment apres sarment? J'ay veu telle piece de sculpture que le maistre a manié dix ans avant qu'elle fust parfaitte, et n'a jamais cessé d'en lever avec le ciseau et le burin, et petit a petit, tout ce qui empeschoit la juste proportion. Non sans doute, il n'est pas possible d'arriver en un jour ou vous aspires : il faut ores gaigner ce point, demain un autre, et pied a pied nous nous

(1) Jeanne-Louise de Genton ou Janthon, fille de noble François de Genton, avait épousé (contrat dotal du 3 mai 1598) noble Jean de Limojon que nous voyons en 1600, « cornette de la compagnie de M. d'Albigny » et, plus tard, « lieutenant des cuirasses du prince Thomas. » Il était bourgeois de La Roche; Mme de Limojon put donc entendre dans la petite ville les prédications du Saint et y prendre le désir de se mettre sous sa direction. (Archives de la Visitation d'Annecy, *Collection Jules Vuÿ*, etc.)

(2) Dans une lettre datée de 1622, le Saint recommande à la bienveillance de son correspondant, un pauvre homme du nom de Mondon, et sollicite pour lui le modeste emploi d'archer et de gabeleur.

rendrons maistres de nous mesmes, qui ne sera pas une petite conqueste.

Continues, je vous supplie, avec confiance et sincerité en cette sainte poursuitte, de laquelle despend toute la consolation de l'heure de vostre mort, toute la vraye douceur de cette vie presente et toute l'asseurance de la future. Je sçai que l'entreprise est grande, mais non pas tant que la recompense. Il n'est rien qu'un'ame genereusement resolue ne puisse faire, moyennant l'assistance de son Createur *. Et mon Dieu, que vous seres heureuse si au milieu du monde vous conserves Jesus Christ dedans vostre cœur ! Je le supplie qu'il y veuille vivre et regner eternellement.

*Cf. Philip., ult., 13.

Souvenes vous de la leçon principale, laquelle il nous a laissee en trois motz, affin que nous ne l'oubliions jamais et que, cent fois le jour, nous la puissions repeter : *Apprenes de moy,* dit-il, *que je suis doux et humble de cœur* *. C'est tout, en somme, d'avoir le cœur doux a l'endroit du prochain et humble a l'endroit de son Dieu. Donnés a tout moment ce cœur a nostre Sauveur, faites que ce soit le cœur de vostre cœur. Vous verres qu'a mesure que ce saint et delicat Amant prendra place en vostre esprit, le monde, ses vanités et superfluités en sortiront.

* Matt., XI, 29.

Je vous l'ay dit, Madame, et je vous l'escris maintenant : je ne veux point une devotion fantasque, brouïllonne, melancholique, fascheuse, chagrine ; mais une pieté douce, souëfve, aggreable, paysible et, en un mot, une pieté toute franche et qui se fasse aymer de Dieu premierement, et puis des hommes. C'est trop pour cette fois, et en si peu de loysir que j'ay.

Il faut seulement que je vous responde sur ce que vous me demandes, comm'il faut que desormais vous m'escrivies. Sçaves-vous comment, Madame ? Escrives moy librement, sincerement et naïfvement. Je n'ay pas autre chose a dire pour cela, sinon que vous ne deves pas mettre sur la lettre *Monseigneur* tout court, ni autrement ; il suffit d'y mettre *Monsieur,* et pour cause. Je suis homme sans ceremonie, et vous cheris et honnore de tout mon cœur pour plusieurs raysons, mais sur tout par

ce que j'espere que Nostre Seigneur vous veut avoir pour toute sienne. Soyés le, Madame, soyés le, je vous supplie. Notés bien et vous resouvenes de ce que je vous ay dit : offrés et donnés a tout moment vostre cœur a Dieu, souspirés a luy, rendes vostre devotion aggreable, sur tout a monsieur vostre mari, et vives joyeuse d'avoir pris ce genre de vie.

Je prie tous-jours Dieu qu'il vous tienne de sa sainte main ; rendes moy le reciproque, et jettés quelques souspirs au pied de la Croix pour mon ame, laquelle est toute voüee au service de la vostre et de tout ce qui vous est plus cher. Je suis,

Madame,

Vostre serviteur tres affectionné et plus humble en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce XXVIII juin 1605.

A Madame
Madame de Limogeon.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

CCXCII

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

(INÉDITE)

L'Abbesse s'étant offensée que le Saint eût voulu payer la pension de sa sœur, celui-ci se défend. — Il la presse vivement de renoncer au dessein de quitter l'abbaye et l'encourage à continuer la réforme. — Indications pour la récitation des Heures, conformes aux prescriptions de sainte Thérèse. — Permission de chanter des cantiques pendant la récréation.

Annecy, 29 juin 1605.

(1) Madame ma chere Seur,

* Epist. ccxc. Je vous escrivis la lettre precedente *, sur l'asseurance que j'avois au voyage d'un Pere Cordelier, lequel n'a

(1) Voir le fac-simile placé en tête de ce volume et la note (1), p. 56.

pas reusci, et elle m'est demeuree, en attendant de jour a autre, jusques a l'arrivee de la vostre, receu *(sic)* par l'homme de ma mere; en response a laquelle, permettes moy, je veux dire, ayes aggreable que je vous parle en vray pere.

La rayson pour laquelle je voulois que la pension de ma jeune seur fut payee est plus grande que tout ce que vous me dites. Ce n'est ni vostre incommodité, ni vostre pauvreté, ni toutes ces considerations que vous aves rencontrees, et sur tout ce n'est pas pour ne me point rendre vostre obligé. Non, ma Fille, je ne crain *(sic)* point les liens et chaisnes qui m'obligeront a vous, car le grand lien spirituel me serre si fort, que tous les autres me semblent des filetz d'araignees en comparayson. Je ne mesure rien a cett'aulne-la; mon aulne c'est *la canne d'or* avec laquelle les Anges mesurent le pavé de la Hierusalem spirituelle*. L'amour que je vous porte ne pense nullement a cela; je ne sçai pas comme le vostre y va songer. Sçaves vous ce que je pensois? C'est que, puisque j'avois declairé mon opinion a bon escient, j'estimois que vous y accommoderies la vostre et croiries que j'avois rayson, sans vous en enquerir davantage; mais vous n'estes pas si simple. Sans doute, j'avois la rayson pour moy; neanmoins, puisque vous vous en offencés, je cede et ne vous en parleray plus, sans qu'il soit besoin que vous employes l'authorité de monsieur nostre pere.

* Apoc., XXI, 15.

Vous m'aves bien mis plus en peine quand vous m'aves parlé de sortir de cette Mayson-la, mais non pas sans m'en parler. Seigneur Dieu, je croyois que vous n'oseries pas seulement y penser sans mon advis, et vous me parles d'en sortir! O ma Fille, qu'est ce qui a esbranlé nos resolutions? Quelle nouvelle difficulté nous peut faire retirer de nos desseins, si proffitables a nos ames, si pleins de la gloire de Dieu? Ouy vrayment, il m'en faudra bien parler, et faudra bien que nous en parlions a Dieu avant que de le faire. Courage, pour l'amour de Dieu, ma chere Fille. Nous sommes a la veille de l'entiere reformation de ce Monastere-la, et nous quitterons la besoigne! Faut-il perdre cœur sur le milieu de la victoire? Ce n'est pas

peu que nostre bon pere se soit accommodé a desirer la reformation ; il m'en escrit, mais avec certaines reserves quil desire, dit il, pour la consolation de sa viellesse. Que voules-vous ? il faut un petit s'accommoder a luy. Dieu, qui a fait le reste, fera bien encor quil s'accommodera un jour du tout a nous.

Je m'attendois a sçavoir par vostre lettre, ou vostre inclination vous portoit pour la confession ; c'est a dire, si vous receviés pas a plein cœur les advis de monsieur Viardot, si vous y avies pas de la confiance. Mais vous avies la teste pleyne de ma seur et de la cholere de la pension. Ledit sieur Viardot m'en a esclarci, m'escrivant que, par une lettre, vous l'y avies invité, dont je suis bien ayse ; et, suivant cela, je luy escris asses au long de ce que j'ay pensé propre pour vostre Mayson.

Je vous recommande en tout le progres de cette reformation, cette sainte douceur et charité requise ; il faut que ce soit le principal instrument de toute cett'entreprise. La patience vous est requise, par ce que vous y aures mille petitz degoustz ; mais il ni a remede, c'est la gloire de Dieu. Il faut que nostre Rose espanoüisse parmi ces espines *.

* Cf. Cant., II, 2, et supra, p. 27, not. (1).

Les Novices doivent porter le voile selon la difference de leurs habitz avec les vostres. Ma chere Fille, tenes les yeux sur Jesuschrist qui vous a appellee a cette sainte œuvre ; faites tout pour l'amour de luy. Et pour moy, soyes asseuree que jamais creature du monde ne fut ni ne sera plus entierement vostre que moy. Je ne pense pas que mon affection envers vous et vostre Monastere soit explicable ; je sçai que si vous la voÿies vous l'admireries pour sa grandeur et sa constance.

Le doux Jesus soit tous-jours avec vous, ma chere Fille, et je suis vostre, tout entierement vostre en Jesuschrist.

F.

XXIX juin 1605.

J'ay marqué en l'advis que je donne, les Heures canoniques selon que nous les disons en nostre cathedrale, hormis Matines, qui sont tous-jours dites a 9 heures du

soir ; et toutes les mesmes Heures se sont treuvees marquees en mesme sorte es Constitutions de la Mere Therese *. *Item,* je vous avois escrit ** que les Dames pouvoyent, au tems de la recreation, chanter des cantiques spirituelz en françois, selon leur disposition ; et je l'ay, du despuis, treuvé de mesme en la Mere Therese *.

* Chap. v, *Des Heures canoniales*, etc.
** Vid. tom. præced., p. 340.
* Ribera, *Vita Matr. Teresiæ*, l. IV, c. XXIV.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nancy.

CCXCIII

A M. CLAUDE DE CRÉPY

La réforme du Puits-d'Orbe. — Le Saint se défend de « vouloir surnager » au conseil des autres. — Services que peuvent rendre à l'Abbesse M. Viardot et M. Néron. — Affection du Saint pour M. de Crépy et pour le Monastère.

Annecy, 29 juin 1605.

Monsieur mon Pere,

Courant je vous escris ces quattre motz pour tres humblement vous saluer et presenter mon advis sur les articles de la reformation de nostre Puis d'Orbe. Je croy que vous ny treuveres rien d'aspre ; mais, Monsieur mon tres honnoré Pere, ne suis-je pas vostre tres obeissant filz ? Et donques, mesnages mon honneur en ne permettant pas que le bon Pere de Saint Benine * croÿe que je veüille surnager a son conseil, car je ne le doy pas vouloir.

* Vide supra, p. 36, not. (1).

Mais pour ma Seur, c'est ma fille, et, avec vostre congé, je pense que nostre bon Dieu, qui m'a tant donné de cœur a son bien, me donnera de la lumiere pour le service de son esprit. Voyes vous, Monsieur mon Pere, toutes sortes d'espritz ne sont pas bons pour le sien. Il y a un monsieur Viardot a Dijon, qu'elle gouste ; il sera fort bon quil y face quelques voyages, et mesme par ce qu'il sera fort content de prendre mes advis. Je vous supplie donques de l'avoir aggreable. Ni pour cela veux je dire

* Vide supra, p. 36, not. (1).

que monsieur Neron * ne soit tres utile a nostr'entreprise ; mais je vous marque un autr'instrument bien sortable. Croyes, Monsieur mon Pere, que si je pouvois autant que je desire, il ne se passeroit point de six mois que je ne fuss'avec vous huit jours en cette devote Mayson ; j'y suis ordinairement d'esprit et d'affection.

Dieu nous veüille rendre telz quil nous souhaitte pour sa gloire, et je suis sans fin,

Monsieur,

Vostre serviteur et filz tres humble et tres fidelle,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XXIX juin 1605. (1)

Revu sur l'Autographe conservé au 2^d Monastère de la Visitation de Lyon (Vassieux).

(1) Le feuillet sur lequel devait être l'adresse a été coupé.

CCXCIV

A LA BARONNE DE CHANTAL

(FRAGMENT INÉDIT)

Annonce d'une lettre prochaine. — Invitation à écrire. Souhaits de dévotion.

Annecy, 29 juin 1605.

. . . . . .

(1) Prou de choses si j'en avois le loysir. Je vous escriray dans peu de jours par le Gardien des Cordeliers d'Aoustun (2) qui doit venir a Lion au jour de saint Bonaventure; je luy envoyeray mes lettres pour les vous faire tenir.

A Dieu, ma Fille tres aymee ; vivés en Jesus Christ et faites quil vive en vous. Tenes vous tous-jours pres

(1) De toute la lettre, ce fragment seul nous est parvenu.
(2) Le nom de ce Religieux se dérobe à nos recherches.

de vostre Abbesse * et avec vostre Maistresse (1). Ne craignés nullement a m'escrire de vos travaux, car a qui en voudriés vous escrire ?

* Vide supra, p. 46, not. (2).

Le doux Jesus soit vostre amour. Amen. Je suis en ses entrailles, plus vostre que mien.

F.

Le XXIX, jour saint Pierre 1605.

Ma mere ne sçait pas que je vous escrive. J'ay rompu le fil de cette lettre a diverses fois cette matinee.

A Madame
Madame la Baronne de Chantal, m. f. (2)

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le chanoine Bracq, à Mont-Saint-Amand (Belgique).

(1) Sainte Anne (cf. ci-dessus, p. 47), ou sainte Monique (voir ci-après, p. 83).
(2) A l'adresse ordinaire, le Saint ajoute souvent *m. f.* (ma fille).

CCXCV

A M. CHARLES D'ALBIGNY

(FRAGMENT)

Détresse de plusieurs paroisses; prière d'ôter les obstacles qui les empêchent d'être pourvues de pasteurs.

[Vers juillet (1) 1605.]

Monsieur,

Je ne suis nullement en doute de la fermeté de vostre zele et de vostre memoyre es choses qui regardent le service de Dieu. Mais je dois, nonobstant cett'asseurance, me resouvenir moy mesme de vous supplier humblement, comme je fay, pour les necessités de nos cures de Chablaix et Gaillart, destituees de pasteurs faute de moyens, suivant ce que vous pristes la peyne d'en apprendre estant a Thonon.

(1) L'étude comparative de cette lettre et des Lettres CCLXXXIV et CCCII, adressées à d'Albigny, indique cette date.

Et permettes moy, Monsieur, je vous en supplie, que je vous resouvienne de ce quil vous pleut m'accorder pour mon particulier, qui est, qu'estant a Chamberi, vous me feries lhonneur de considerer, si pour n'avoir pas voulu accorder des excommunications en matiere criminelle et contre les Canons, il est raysonnable que le temporel de l'evesché ou celuy du vicaire soit saysi. . .

. . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

CCXCVI

A M. ANTOINE D'AVULLY

(INÉDITE)

Sollicitation de la fin d'un paiement.

Annecy, 1er juillet 1605.

Monsieur,

Puisque le conte que mes freres vous ont envoyé se treuve bon au fons, je vous supplie avec toute mon affection de donner ordre au payement de ce qui reste, ou par quelque bonn'assignation ou autrement. Vous termineres par ce moyen les importunités que vous recevés de nostre sollicitation et les incommodités que nous recevons de la retardation du payement *, et vous nous obligeres encor de plus fort a vostre service, sur tout moy qui, priant Nostre Seigneur pour vous, me prometz un'entiere asseurance de vostre amitié et suis, Monsieur,

*Vide tom. præced., Epist. cxxv.

Vostre serviteur bien humble en Nostre Seigneur,

FRANÇs, E. de Geneve.

1 julliet 1605, a Neci.

A Monsieur
Monsieur d'Avully.
Avully.

Revu sur l'Autographe appartenant à la marquise De Franchi, à Gênes.

CCXCVII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Quelle sera l'attitude de la Baronne devant le meurtrier de son mari ; l'émotion inévitable doit être suivie d'un regard au ciel et d'une résignation amoureuse. — Exhortation aux basses mais excellentes vertus.

Annecy, 3 juillet 1605 (1).

. . . . . .

(2) Vous me demandies comme je voulois que vous fissies a l'entreveuë de celuy qui tua monsieur vostre mary (3) ; je respons par ordre.

Il n'est pas de besoin que vous en recherchies ni le jour ni les occasions ; mais s'il se presente, je veux que vous y porties vostre cœur doux, gracieux et compatissant. Je sçai que sans doute, il se remuera et renversera, que vostre sang bouillonnera ; mais qu'est cela ? Si fit bien celuy de nostre cher Sauveur a la veuë de son Lazare mort et de sa Passion representee *. Ouy, mais que dit l'Escriture ? Qu'a l'un et a l'autre il *leva les yeux au ciel* *. C'est cela, ma Fille : Dieu nous fait voir

* Joan., XI, 33, 38, XIII, 21.

* Ibid., XI, 41, XVII, 1.

(1) Le rapport de cette lettre à celle du 30 novembre 1605, et l'allusion probable à l'Evangile du jour, qui serait le cinquième Dimanche après la Pentecôte, persuadent de substituer cette date à la date des éditions antérieures.

(2) L'édition de 1626 donne ici pour début une phrase certainement interpolée ; elle appartient très vraisemblablement à la lettre du 2 octobre 1606 (cf. la note (1) de la page suivante).

(3) Louis, seigneur de Chazelles, de Montagnerot, Clamerey, etc., fils de Jacques d'Anlezy, écuyer, seigneur de Chazelles et Lucy, commissaire extraordinaire des guerres, et de Marthe Julien, épousa en 1605 Renée d'Etampes. Il s'était fixé en Auxois. C'est lui qui, dans une partie de chasse au traquet, tua involontairement d'un coup d'arquebuse le mari de la baronne de Chantal, Christophe de Rabutin de Chantal, son allié, voisin et intime ami. La veuve désolée pardonna généreusement au meurtrier, ainsi que sa victime, et même, quelques années plus tard, sur le désir du Bienheureux (lettre du 24 janvier 1608), elle consentit à être « commere de M. de Chazelle. » Louis d'Anlezy mourut avant 1630. (Archiv. de la Nièvre et de la Côte-d'Or.)

en ces esmotions, combien nous sommes de chair, d'os et d'esprit. C'est aujourd'huy, et tout maintenant, que je vay prescher l'Evangile du pardon des offences et de l'amour des ennemis *. Je suis passionné, quand je voy les graces que Dieu me fait, apres tant d'offences que j'ay commises.

* Matt., v, 20-44.

Je me suis asses expliqué. Je replique : je n'entens pas que vous recherchies le rencontre de ce pauvre homme, mais que vous soyes condescendante a ceux qui le vous voudront procurer, et que vous tesmoignies que vous aymes toutes choses. Ouy, la mort mesme de vostre mari ; ouy, celle de vos peres, enfans et plus proches ; ouy, la vostre, en la mort et en l'amour de nostre doux Sauveur.

Courage, ma Fille ; cheminons, et prattiquons ces basses et grossieres, mais solides, mais saintes, mais excellentes vertus. A Dieu, ma Fille ; demeurés en paix, et tenés-vous sur le bout de vos piedz et vous estendés fort du costé du Ciel. (1)

(1) Par une négligence bizarre, les éditions anciennes et modernes ont imprimé immédiatement après cette lettre, et comme lui faisant suite, un fragment dont le texte paraît indépendant ; en effet, son contenu lui assigne une toute autre date : celle du 2 octobre 1606.

CCXCVIII

A SA SAINTETÉ PAUL V (1)

(MINUTE)

Nombreuses raisons pour le Saint de se réjouir de l'avènement de Paul V. — Sa joie de voir élevé au Pontificat un Cardinal dont il avait éprouvé déjà la bienveillance. — Le diocèse de Genève a un droit particulier à sa sollicitude paternelle; acclamations joyeuses de son Evêque.

Annecy, 16 juillet 1605.

(a) Beatissime Pater,

In tanta salutantium contentione qui, hoc Pontificatus initio, ad pedes Sanctitatis Tuæ venerabundi accesserunt,

---

Très Saint Père,

Lorsque, en ces premiers jours de votre Pontificat, tant de personnages se sont empressés de venir déposer aux pieds de Votre

(a) [Ceci est le fragment autographe d'une autre minute, conservé à la Visitation d'Annecy.]

Paucis verbis, B^me^ Pater, Sanctitatem Tuam alloquar, ne in tanta gravissimorum negotiorum multitudine... — (Très Saint Père, le discours que j'adresserai à Votre Sainteté sera bref, de peur que parmi une telle multitude d'affaires si graves...)

B^me^ Pater,

In tanta totius Urbis et orbis lætitia qua Ecclesia Catholica de Tua ad summi Pontificatus apicem assumptione gloriatur, [nullus sane veriori et majori voluptate affici debuit quam ego qui...] non possum mihi temperare quin et mei

(1) Paul V (Camille Borghese), né à Rome le 17 septembre 1552, fut nommé, après de brillantes études à Pérouse et à Padoue, référendaire des deux signatures et vicaire de la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Vice-légat à Bologne (1588), ensuite ambassadeur extraordinaire près la cour d'Espagne, il reçut la pourpre le 5 juin 1596 et devint bientôt Cardinal-Vicaire; à la mort de Léon XI, il fut élu Pape à l'unanimité des suffrages (16 mai 1605). Il mourut le 28 janvier 1621, après seize années d'un pontificat consacré tout entier, et non sans succès, à relever le prestige de la papauté.

L'Evêque de Genève avait des raisons particulières de se réjouir de l'élection du nouveau Pape. Le Cardinal Borghese avait connu François de Sales à Rome (1598-1599), il avait admiré sa science théologique, dans l'examen qu'il lui fit

non debui, credo, meam ingerere tenuitatem, quæ etsi obedientia, fide ac pietate erga Beatitudinem Tuam nulli inferior est, meritis tamen adeo depressa jacet, ut vix in comparatione conspici ac notari potuisset.

Sed nunc, Beatissime Pater, cum majorum omnium ardor expletus deferbuit, non recte faciam, si tacuero et noluero nuntiare quam boni nuntii dies assumptionis Tuæ fuerit, et me totamque hanc diæcesim maxima perfuderit lætitia. Debeo namque hoc gaudii testimonium Cathedræ Apostolicæ, cui de tanti Pontificis sessione congratulor; debeo et Tibi, Pontifici maximo, qui tantam

---

Sainteté l'hommage de leur vénération, je n'ai pas cru que fût permise l'ingérence de ma chétive personne. Sans doute, pour l'obéissance, la fidélité et le respect envers Votre Béatitude, elle ne le cède à nulle autre; mais en fait de mérites, elle languit dans un tel effacement qu'elle pourrait tout juste s'attirer, en comparaison des autres, un regard d'attention.

Mais, Très Saint Père, aujourd'hui que le zèle de tous les grands s'est satisfait et qu'il s'est un peu ralenti, je ne puis plus me taire; je ne puis refuser de proclamer quelle heureuse nouvelle a été l'annonce de votre élévation, et comment tout ce diocèse en a ressenti, avec moi, la plus vive allégresse. Et ce témoignage de ma joie, tout d'abord, je le dois à la Chaire Apostolique que je félicite d'être occupée

seorsim gaudii significationem... Multa sane mihi occurrunt jucunda ac uberioris gaudii incitamenta.

Lætor in primis, B^me^ Pater, eum habere nos Pontificem qui dum esset Cardinalis, me, hujus Ecclesiæ Præpositum, amænissimo suo vultu ac jucundissimo favore sæpissime ⌈recreavit,⌋ fovit ac mirifice juvit. Nam quem tam

---

subir avec les autres Cardinaux Borromée, Baronius, Bellarmin; comme membre de la Sacrée Inquisition, il avait eu de fréquents entretiens avec le vaillant Prévôt sur l'état de l'Eglise de Genève (cf. le tome précédent, pp. 2, 3). Devenu Pape, Paul V témoigna en toute occasion la haute idée qu'il avait conçue de François de Sales : plein de vénération pour sa sainteté, il ne goûtait pas moins la fermeté lumineuse de ses conseils. Il voulut connaître son avis sur les fameuses controverses théologiques *de Auxiliis*, agitées de son temps, et il paraît s'en être inspiré dans la déclaration qui les termina. Dans le Bref du Doctorat (voir le tome Ier de cette Edition, p. xv), Pie IX a confirmé ce point d'histoire et en a tiré une belle louange en l'honneur du saint Docteur. Disons enfin que l'Institut de la Visitation doit à Paul V la faveur insigne d'avoir été érigé en Religion (23 avril 1618).

Cathedram exornas ; debeo Urbis et orbis fidelibus universis, qui suavissimo virtutum tuarum odore recreantur ; debeo huic provinciæ, quæ, undique fluctibus ac jactationibus hæreticorum quassata propemodum ac contrita, plurimam spem ex perspecta Tua providentia concepit. Debeo et mihi, qui mirificam illam Tuam benignitatem jampridem sum expertus, dum Tu, Beatissime Pater, in ultimo illo et ad Pontificatum proximo Cardinalatus gradu tantisper hæreres, et ego hujus Ecclesiæ Præpositus negotium de ecclesiis, hæreticorum longissima occupatione dirutis, Catholicorum usui restituendis, apud

---

par un si grand Pape. Je le dois à vous, le Pontife suprême, à vous qui illustrez une telle Chaire. Je le dois à tous les fidèles de Rome et de l'univers qu'embaume si suavement l'odeur de vos vertus. Je le dois à cette province ; ballottée en tous sens et presque broyée sous les violences orageuses de l'hérésie, elle a conçu les plus grandes espérances depuis qu'elle a découvert votre charité prévoyante. Enfin, je dois surtout me féliciter moi-même, car depuis longtemps j'ai fait l'expérience de cette merveilleuse bonté. Alors, Très Saint Père, vous étiez par le cardinalat, tout proche de la dignité pontificale, tandis que moi-même, en qualité de Prévôt de cette Eglise, je négociais auprès du Saint-Siège ; il s'agissait de faire restituer au culte catholique les églises que les hérétiques, à la suite d'une très longue occupation, avaient ruinées. A cette occasion, j'annonçai la très

---

propitium tunc expertus sum fautorem, qualem nunc reperturus Patrem ac Principem ? ⌈Solent enim aquæ quo altius sunt...⌋ Solet enim palma tum uberiores proferre in subjacentes fructus cum magis elatior est et sublimior.....

(Très Saint Père, parmi toutes les effusions joyeuses que dans Rome et dans tout l'univers fait éclater l'Eglise Catholique, toute fière de votre élévation au faîte du suprême Pontificat, ⌐personne en vérité n'a dû ressentir un plaisir plus sincère et plus profond que moi qui...⌋ je ne puis m'abstenir de justifier personnellement les raisons de ma joie... Certes, bien des souvenirs charmants s'offrent à mon esprit pour m'inviter à une joie sans réserve.

Tout d'abord, je me réjouis, très Saint Père, que nous ayons pour Pontife celui qui, par sa souriante affabilité et ses délicieuses bonnes grâces, m'a si souvent ⌈charmé,⌋ encouragé et merveilleusement aidé pendant qu'il était Cardinal et que j'étais Prévôt de cette Eglise. Celui qui se montra alors pour moi un conseiller si secourable, que ne sera-t-il pas, devenu Père et Chef suprême ? ⌈En effet, les eaux, d'ordinaire, plus elles tombent de haut...⌋ Plus aussi un palmier s'élève majestueux, et plus il offre des fruits abondants à ceux qui sont au dessous...)

Sanctam Sedem tractarem, nuntiumque gratissimum deferrem de multis hominum millibus ad Christi caulas nuperrime reductis ; ut me nunc propitium habiturum Pontificem et Patrem sperare par sit, quem tam beneficum jam inde nactus sum Cardinalem.

Et sane cor, humani corporis princeps, in affectas partes majore suorum vitalium spirituum fluxu beneficentiam suam derivare solet ; sol quoque eo abundantius ac pressius radios suos effundit in hæc nostra inferiora, quo altius horizonti insidet ac dominatur. Tu autem, Beatissime Pater, cor es et sol totius ministerii ecclesiastici : non dubium igitur quin, præter omnium Ecclesiarum sollicitudinem, singularem providentiam huic diæcesi instaurandæ adhibeas, quæ omnium maxime et pessime ab hæreticis vexatur ; idque tanto uberius præstes, quo altius nobis præes et immines. Nam et Christus, Episcoporum Princeps *, cujus tu vices sustines in terris, *ubi abundavit delictum,* superabundare facit gratiam *.

* I Petri, v, 4.
* Rom., v, 20.

Sic summum in te Apostolicæ dignitatis splendorem

---

consolante nouvelle que tout récemment plusieurs milliers de personnes venaient de rentrer au bercail du Christ. Si dans cette circonstance j'eus tant à me louer de votre bienveillance, tandis que vous étiez Cardinal, n'ai-je pas lieu d'espérer vos bonnes grâces, aujourd'hui que vous êtes Père et Pontife ?

Le cœur, cet organe principal du corps humain, fait affluer d'ordinaire avec plus de force, vers les régions affaiblies, le cours bienfaisant de ses esprits vitaux. De même encore, c'est à mesure qu'il s'élève et plane plus haut sur l'horizon, que le soleil darde ses rayons plus intenses et plus ardents sur la terre. Or, Très Saint Père, vous êtes le cœur et le soleil de l'état ecclésiastique tout entier. Aussi, nous n'en pouvons douter, outre la sollicitude que vous avez de l'universalité des Eglises, vous voudrez aider d'une particulière assistance au relèvement de ce diocèse, qui, plus que les autres, a subi de la part des hérétiques les pires des vexations ; et cette assistance sera d'autant plus féconde que vous exercez de plus haut sur nous votre prééminence. D'ailleurs, c'est le Christ, Chef des Evêques, dont sur terre vous tenez la place, qui, *là où le péché avait abondé,* fait surabonder la grâce.

C'est pourquoi je suis tout joyeux de saluer de mes félicitations la

lætus et gratulabundus veneror, ac demisso in terram vultu, ad pedum oscula prostratus, humillime colo; et si Tuæ Sanctitatis solium ex inferiorum vestimentis erigendum esset, sicut de prima sede Jehu docet Scriptura *, festinarem utique, et tollens vestes substernerem pedibus tuis, canerem tuba, atque dicerem: Regnet Paulus Quintus! Vivat Pontifex maximus quem unxit Dominus super Israel Dei *!

* IV Reg., IX, 13.

* Ibid., ℣℣, 6, 12.

Annessii, XVI Julii 1605.

---

dignité apostolique qui resplendit souverainement en votre personne. Prosterné jusqu'à terre, incliné jusqu'à vos pieds, je les baise avec un très humble respect. Et si le trône de Votre Sainteté devait être édifié avec les vêtements de vos sujets, comme le fut, d'après l'Ecriture, le premier trône de Jéhu, en toute hâte je prendrais mes habits, je les étendrais sous vos pieds, je sonnerais de la trompette et je m'écrierais : Que Paul V soit roi ! Vive le Pontife suprême que le Seigneur a sacré sur Israël, le peuple de Dieu !

CCXCIX

A MONSEIGNEUR ANTOINE DE REVOL, ÉVÊQUE DE DOL

(FRAGMENT INÉDIT)

Conversions de bourgeois de Genève, presque tous jeunes gens.

Annecy, 18 juillet 1605.

. . . . . .

Je suis icy parmi mille traverses et tout plein d'impuissances a l'execution de ma charge, mais neanmoins consolé par Nostre Seigneur de plusieurs conversions d'heretiques, et nommement des bourgeois de Geneve qui, par un mouvement extraordinaire, sortent a la file de

l'heresie pour entrer en la sainte Eglise (1); mays tous presque de jeunes gens, comme si c'estoit un essaim qui cherchast une meilleure ruche . . . . . .

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

(1) Ce mouvement de conversion, dans une telle ville, à une telle date, est un fait intéressant et jusqu'ici d'ailleurs assez peu connu. Le traité de Saint-Julien (1603) avait rouvert les communications entre la cité protestante et les pays catholiques d'alentour. Profitant de ces facilités nouvelles, les PP. Jésuites et les PP. Capucins jetèrent hardiment de toutes parts la bonne semence; l'un de ces derniers, le P. Maurice de la Morra, pénétra même plusieurs fois jusque dans Genève. Le ministère des uns et des autres bénéficia sans doute de la pusillanimité des ministres et du discrédit où ils étaient tombés, depuis qu'ils avaient nettement décliné toute conférence contradictoire. Enfin, s'ajoutant à toutes ces causes, l'influence de François de Sales, le retentissement des prédications de Dijon et de La Roche, et surtout le prestige croissant de sa sainteté, donnent une explication très vraisemblable du retour à la foi, en 1605, des bourgeois de Genève. (Voir encore ci-après, p. 77, note (1), et la lettre du 4 octobre au P. Possevin.)

CCC

A LA BARONNE DE CHANTAL

Petit commentaire sur sainte Madeleine et Jésus-Christ ressuscité. — « Il faut avoir un cœur d'homme. » — Là-haut, plus de barrière. — Désir de graver le nom de Notre-Seigneur dans le cœur de la Baronne. — « Les hostelz » des princes à Paris et leur nom gravé sur le frontispice. — Encouragements joyeux.

Annecy, 21 juillet 1605.

(1) Vous m'aves tant fait de feste de mes petites lettres que
* Cf. Ep. CCLXXXVIII. je vous envoyois sur chemin *, que meshuy je vous en veux faire plusieurs de cette sorte-la et ne laisser aucune occasion sans vous escrire ou peu ou prou. Mais que vous diray-je, ma chere Fille? Demain, jour de la Magdeleyne, je vay prescher devant nos bonnes Filles de Sainte Claire (2);

(1) Les six premières lignes de cette lettre sont inédites.

(2) « Les Clarisses de Genève refugiées à Annecy » (c'est ainsi qu'elles se sont toujours appelées) appartenaient à la réforme de sainte Colette. Introduites à Genève (avril 1477) par la princesse Yolande de France, duchesse de

mais a vous, je dis qu'un jour Magdeleyne parloit a Nostre Seigneur, et, s'estimant separee de luy, elle pleuroit et le demandoit, et estoit tant empressee que, le voyant, elle ne le voyoit point *. Or sus, courage, ne nous empressons point ; nous avons nostre doux Jesus avec nous, nous n'en sommes pas separés, au moins je l'espere fermement. *Dequoy pleures-vous, o femme* ? Non, il ne faut plus estre femme, il faut avoir un cœur d'homme ; et, pourveu que nous ayons l'ame ferme en la volonté de vivre et mourir au service de Dieu, ne nous estonnons ni des tenebres, ni des impuissances, ni des barrieres. Et a propos de barrieres : Magdeleyne vouloit embrasser Nostre Seigneur, et ce doux Maistre met une barriere : Non, dit-il, *ne me touche point, car je ne suis pas encor monté a mon Pere* *. La haut, il ni aura plus de barriere, icy il en faut souffrir. Nous suffise que Dieu est nostre Dieu et que nostre cœur est sa mayson *.

* Joan., xx, 11-16.

* Ibid., ℣. 15.

* Ibid., ℣. 17.

* Cf. Ephes., III, 17; II Cor., VI, 16.

Vous diray-je une pensee que je fis dernierement en

Savoie, elles surent rester fermes dans la foi et garder jusqu'au bout, parmi la défection générale, l'austère ferveur du passé. Mais en 1535, devant les violences sans nom qui déshonorèrent la cité, elles durent s'éloigner (30 août) et chercher un refuge à Annecy. Le départ des Religieuses dans un dénuement extrême, le voyage, l'arrivée dans cette dernière ville, leur installation dans le couvent de Sainte-Croix offert par Charles III, les sympathies ardentes des Catholiques qui, tout le long de la route, escortèrent les saintes exilées d'une enthousiaste vénération, ce sont autant d'épisodes d'une très touchante histoire. La Sœur Jeanne de Jussie, l'une des vingt-trois glorieuses bannies, l'a popularisée dans une savoureuse relation qui est restée célèbre (*Le Levain du Calvinisme*, Chambéry, 1611), souvent rééditée depuis.

A Annecy comme à Genève, les « pauvres Clarisses » répandirent autour d'elles la suave odeur des vertus séraphiques. Saint François de Sales, dont on sait quel fut l'attachement pour la grande famille franciscaine, prit plaisir à témoigner en toutes circonstances son affectueux dévouement aux Filles de Sainte-Claire. A son exemple, les Catholiques n'ont jamais cessé de les entourer de considération et d'honneur, jusqu'au jour où elles ont disparu dans la tourmente révolutionnaire (juillet 1793). Depuis, le couvent de Sainte-Claire n'a pas été rétabli. De grands ateliers remplacent maintenant ses vénérables constructions, et le bruit strident des métiers monotones a succédé aux hymnes, aux cantiques qu'y fit entendre pendant plus de deux siècles, une petite troupe de vierges pénitentes et contemplatives. Toutefois, la cité annécienne n'a garde d'oublier un Monastère qui fut si longtemps sa consolation et sa gloire; aujourd'hui encore le nom de Sainte-Claire persévère parmi les plus chers de ses souvenirs. (*Mém. de l'Acad. Salés.*, tome III.)

l'heure du matin que vous voules que je reserve pour ma chetifve ame ? Mon point estoit sur cette demande de l'Orayson dominicale : *Sanctificetur nomen tuum* *, *ton nom soit sanctifié*. O Dieu, disois je, qui me donnera ce bonheur de voir un jour le nom de Jesus gravé dans le fin fons du cœur de celle qui le porte marqué sur sa poitrine ? O que j'eusse soüaité d'avoir le fer de la lance de Nostre Seigneur en une main et vostre cœur de l'autre ! Sans doute j'eusse fait cet ouvrage (1). Voyes vous, ma chere Fille, ou mon esprit se laisse aller ? Je me ressouvins aussi des hostelz de Paris, sur le frontispice desquelz le nom des princes ausquelz ilz appartiennent est escrit, et je me res-jouissois de croire que celuy de vostre cœur est a Jesus Christ. Il y veüille habiter æternellement.

* Matt., VI, 9.

Pries fort pour moy, qui suis tant et si nompareillement vostre.

F.

Le XXI julliet 1605.

(2) Tous les vostres de deça se portent bien, mais nul ne sçait que je vous escrive. Je suis plein d'esperance en la bonté de Dieu que nous serons tout siens ; je suis joyeux et plein de courage : Dieu n'est il pas tout nostre ? Amen. Vive Jesus.

J'escriray au premier jour a Madame du Puy d'Orbe ; je ne puis maintenant.

A Madame
Madame la Baronne de Chantal, m. f. *(ma fille)*.

Revu sur l'Autographe conservé en la Maison des Prêtres de Saint-François de Sales, à Paris.

(1) Ces deux phrases et la suivante sont inédites. La Mère de Chaugy *(Mémoires*, Ire Partie, chap. XXIII) place en 1609, et d'autres historiens en 1606, le fait mentionné ici ; on voit par l'allusion du Saint qu'il faut lui donner une date bien antérieure.

(2) Ce post-scriptum est donné ici pour la première fois.

CCCI

A M. PIERRE DE BÉRULLE

(FRAGMENT) (1)

Annecy, 25 juillet 1605.

. . . . . .

Je vous supplie, Monsieur, de continuer en mon endroit la charité que vous m'aves promise de prier Dieu pour moy, qui suis . . . . . .

Revu sur une ancienne copie conservée à Paris, Archives Nationales, M. 234.

(1) L'intérêt de ce court fragment est surtout dans les lignes suivantes qui le terminent: « Ces mots sont ensuitte d'une lettre qu'il escrit a N. T. H. Pere, par laquelle il l'advertit de quelques heretiques de Geneve qui se font Catholiques. » La lettre tout entière a dû être la propriété des Religieux de l'Oratoire, ou même des Carmélites de Paris.

CCCII

A M. CHARLES D'ALBIGNY

Zèle ardent du P. Sébastien. — Désir de régler la question de l'entretien des églises. — Insistances nouvelles en faveur des paroisses en détresse.

Annecy, 30 juillet 1605.

Monsieur,

Voyla le bon Pere Sebastien (1) qui brusle de zele a la reduction de ces ames de Gaillart, et comme vous verres,

(1) Le P. Sébastien de Maurienne naquit à Saint-Jean de Maurienne (1571). Entré dans l'Ordre des Capucins, il y devint un véritable « chasseur d'âmes, » et son zèle s'exerça avec de très grands fruits de conversion, autour de Genève et dans le Valais. Il mourut dans son pays natal (1634), en odeur de sainteté. Il avait composé un catéchisme apologétique populaire dont il n'existe plus de traces aujourd'hui. (P. Eugène de Bellevaux, *Annales biographiques des FF. Mineurs Capucins de Savoie*, 1611-1902). On peut voir à l'Appendice du présent volume, une lettre de lui, pleine d'intérêt.

il s'essaye de me communiquer de sa chaleur et me charge de vous envoyer sa lettre. Je le fay pour m'accommoder a son desir, bien que je sois certain quil n'est point besoin d'animer ni resouvenir vostre zele qui, de soymesme, [tend (1)] asses a toutes ces saintes actions.

Mais je ne lairray pas de vous supplier, Monsieur, de faire appeller par devant vous le sieur chevalier Bergeraz (2), et de me marquer le jour et le lieu (3) auquel je me rende ensemblement pres de vous, pour, par vostre authorité, terminer une bonne fois les portions necessaires a l'entretenement du service de Dieu es eglises des balliages. Je confesse la verité : nul soin que j'aye en cette charge ne mord si souvent mon esprit comme celuy-la, et sur tout pour le regard de ces cinq ou six parroisses qui n'ont nul curé ; entre lesquelles, Tonnay, qui est sur les portes de Geneve, est digne d'un bon et prompt secours *.

* Vide supra, Epist. CCLXXXIV.

Monsieur, ou qu'il vous playse de me voir pres de vous pour cet effect, je m'y rendray tout aussi tost, et vous supplie tres humblement de me favoriser en cet endroit de l'acceleration. Je crains extremement de me rendre importun, mais non pas en cett'occasion, en laquelle vous jugés bien, Monsieur, que mon desir est raysonnable, pour fort et pressant qu'il puiss'estre.

Je prie Nostre Seigneur quil vous conserve et comble de ses graces, et suis,

Monsieur,

Vostre serviteur plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XXX julliet 1605.

A Monsieur
Monsieur d'Albigni,
Chevalier de l'Ordre de S. A. et son Lieutenant general
deça les mons.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mgr Pulciano, Archevêque de Gênes.

(1) Ce mot remplace un monosyllabe oblitéré dans l'Autographe.
(2) Voir le tome XI de la présente Edition, note (2), p. 231.
(3) L'entrevue sollicitée eut lieu à Thonon, le 25 août suivant.

CCCIII

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

Désir d'avoir des nouvelles; nécessité d'un sage directeur pour conduire les Religieuses. — Travailler doucement, mais soigneusement à tenir la clôture. — Encouragements et conseils.

[Fin juillet-août] 1605.

Ma tres chere Fille,

J'attens impatiemment des nouvelles plus grandes de vostre santé, que celles que j'en ay receuës jusques a present : ce sera quand il plaira a Nostre Seigneur, auquel je la demande affectionnement, estimant qu'elle sera employee a sa gloire et a l'acheminement et perfection de l'œuvre encommencee en vostre Monastere.

Je suis tous-jours en peyne de sçavoir si vous aures encor point rencontré de personnage propre pour la conduitte de cette trouppe d'ames, qui, sans doute, ne peut autrement estre qu'avec beaucoup de troublement et d'inquietudes, qui sont des herbes qui croissent volontier dans les monasteres mal cultivés, et principalement en ceux des filles.. Mais sur tout je voudrois fort entendre quel progres vous esperes pour la clausure; s'il sera pas possible de tenir la porte fermee aux hommes, au moins avec la moderation que je vous avois escrit, laquelle n'estoit que trop facile, ce me semble, et telle que monsieur nostre pere ne pouvoit treuver mauvaise. Certes, il y faut travailler tout doucement, ma chere Fille, mais bien soigneusement, car de la depend le bon ordre de tout le reste.

Courage, ma chere Fille. Je sçai combien d'ennuis, combien de contradictions, il y a en semblables besoignes ; mais c'est parce qu'elles sont grandes et pleines de fruit. Mesnagés vostre santé affin qu'elle vous serve a servir Dieu. Soyés soigneuse, mais gardés-vous des empressemens. Presentés a Dieu vostre petite cooperation,

et soyés certaine qu'il l'aggreera et benira de sa sainte main.

A Dieu, ma chere Fille ; je supplie sa sainte Bonté qu'elle vous assiste a jamais, et je suis extremement, et de tout mon cœur, tout vostre et plus que vostre.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

CCCIV

A LA BARONNE DE CHANTAL

Il y a moins à craindre pour une âme que la Vierge « a prise a soy. » — Il suffit d'être auprès de Jésus. — Tout va bien si le cœur est en bon état. — La veuve et sa petite chandelle à la suite du Saint-Sacrement. — Ne pas s'étonner de ses faiblesses. — Se contenter des lumières qu'on a. — Simplicité et prudence avisée dans la fréquentation des hérétiques. — Le Saint dit un mot des honneurs qu'on lui propose ; ses sentiments à cet égard. — Il ne veut que le titre de Père.

Annecy, 1er août 1605 (1).

Non, de par Dieu, ma tres chere Fille, non, je ne seray point en peyne, je ne craindray point, je ne douteray point pour vos impuissances, ni pour le mal qui est dans vostre teste. Je ne suis pas si tendre maintenant ; les douleurs de l'enfantement me sont passees. Qu'est ce que je puis craindre de vous a cette heure ? Non, j'ay je ne sçai quoy qui me respond en bien de l'estat de vostre ame.

Rachel, ne pouvant avoir des enfans, donna en mariage pour sa seconde a son mary la bonne fille Bala (en ce tems la, il estoit permis d'avoir plusieurs femmes pour multiplier le peuple de Dieu), et Bala enfantoit sur les

(1) Les diverses allusions au voyage de la baronne de Chantal, prouvent que cette lettre est de 1605. Ces mots : « C'est nostre grande feste saint Pierre » fournissent en outre la date du 1er août, parce qu'ils doivent s'entendre plutôt de la solennité de saint Pierre-ès-Liens, Patron de la cathédrale de Genève. Il reste pourtant une probabilité en faveur du 29 juin, à l'égard de certaines parties ; et dès lors, celles-ci ne seraient-elles pas le complément de la lettre fragmentaire CCXCIV (voir ci-dessus, p. 64) ?

genoux de Rachel; dont Rachel prenoit les enfans a soy et les tenoit pour siens *, si que Bala, sa seconde, n'en avoit plus de soin, au moins, elle n'en avoit pas le plus grand soin. O ma Fille, il me semble que je vous ay une bonne fois enfantee sur les genoux de la belle Rachel, de nostre tres chere et sacree Abbesse : elle vous a prise a soy ; pour moy, je n'en ay plus le soin principal. Demeures la sur ses genoux, ou plustost humblement prosternee a ses pieds. Voyla la premiere rayson pour laquelle je ne crains point.

* Gen., xxx.

L'autre rayson, c'est qu'il n'y a rien a craindre. A la mort de nostre doux Jesus, *il se fit des tenebres sur toute la terre* *. Je pense que Magdeleyne, qui estoit avec madame vostre Abbesse, estoit bien mortifiee de ce qu'elle ne pouvoit plus voir son cher Seigneur a pur et a plein; seulement elle l'entrevoyoit la sur la croix, elle se relevoit sur ses pieds, fichoit ardemment ses yeux sur luy, mais elle n'en voyoit qu'une certaine blancheur pasle et confuse ; elle estoit neanmoins aussi pres de luy qu'auparavant. Laissés faire, tout va fort bien. Tant de tenebres que vous voudres, mais cependant nous sommes pres de la lumiere; tant d'impuissances qu'il vous plaira, mais nous sommes aux pieds du Tout Puissant. Vive Jesus! Que jamais nous ne nous separions de luy, soit en tenebres, soit en lumiere *!

* Matt., xxvii, 45.

* Cf. Rom., viii, 35, 38, 39.

Vous ne sçaves pas que je pense sur ce que vous me demandés des remedes ? C'est que je n'ay point souvenance que Nostre Seigneur nous ayt commandé de guerir la teste de la fille de Sion, mais seulement son cœur. Non, sans doute, il n'a jamais dit : Parlés a la teste de Hierusalem, mays ouy bien : *Parlés au cœur de Hierusalem* *. Vostre cœur se porte bien, puisque vos resolutions y sont vives. Demeurés en paix, ma Fille, vous aves le partage des enfans de Dieu. *Bienheureux sont ceux qui ont le cœur net, car ilz verront Dieu* *; il ne dit pas qu'ilz le voyent, mais qu'ilz le *verront*.

* Isaiæ, xl, 2.

* Matt., v, 8.

Mais un petit mot de remede. Courés dedans les barrieres, puisqu'on les a mises ; vous ne laisseres pas

d'emporter la bague[1], et plus seurement. Ne vous efforces point, ne vous mettes point en peyne vous mesme, puisque vous me parles comme cela : apres les pluyes, le beau tems *. Ne soyés pas si jalouse de vostre esprit. Et bien, sur des nouvelles scabreuses, il ressent du trouble. Ce n'est pas grande merveille qu'un esprit d'une pauvre petite vefve soit foible et miserable. Mais que voudries vous qu'il fust? Quelque esprit clairvoyant, fort, constant et subsistant? Aggreés que vostre esprit soit assortissant a vostre condition : un esprit [de] vefve, c'est a dire vil et abject de toute abjection, horsmis celle de l'offense de Dieu. Je vis dernierement une vefve a la suite du Saint Sacrement, et ou les autres portoyent des grans flambeaux de cire blanche, elle ne portoit qu'une petite chandelle, que peut estre elle avoit faite ; encores, le vent l'esteignit. Cela ne l'avança ni recula du Saint Sacrement ; elle ne laissa pas d'estre aussi tost que les autres a l'eglise.

* Cf. Tob., III, 22.

Ne soyés point jalouse, encores une fois ; vous n'aves pas seule cette croix. Mais mon Dieu, commenceray je par la a vous parler de moy, puisque vous le desires ? C'est la verité ; hier tout le jour et toute cette nuit, j'en ay porté une pareille, non pas en ma teste, mais en mon cœur ; mais maintenant elle m'est ostee par la confession que je viens de faire. Il est vray, hier tout le jour j'avois une volonté si impuissante que je crois qu'un ciron l'eust abbatue. Or sus, mays encores quand vous auries toute seule une croix a part, qu'en seroit ce ? Elle en vaudroit mieux, et, par la rareté, en devroit estre plus chere. Mon bon saint Pierre ne voulut pas que la sienne fust pareille a celle de son Maistre, il la fit renverser ; il eut la teste en terre et le cœur au Ciel, en mourant.

Serves vous du *peu de lumiere* que vous avés, dit Nostre Seigneur *, jusques a ce que le soleil se leve. On ne vous a pas encor ouvert la porte, mais, par le guichet *,

* Joan., XII, 35.
* Cf. Cant., II, 9.

(1) Le jeu de bague, qui consiste à courir dans une enceinte fermée pour enlever un anneau suspendu à un poteau, jouit encore d'une certaine faveur dans quelques parties de la France, mais au XVIIe siècle il était très populaire de là, l'expression figurée du Saint.

vous voyes la basse cour et le frontispice du palais de Salomon : demeurés la. Il ne messied point aux vefves d'estre un petit reculees ; il y a une trouppe d'honnestes gens qui attendent aussi bien que vous, il est raysonnable qu'ilz soyent preferés. Ce pendant, n'aves vous pas vos petitz ouvrages a faire en attendant ? Suis-je point trop dur, ma Fille ? Au moins je suis veritable. Passons outre ; j'ay peu de loysir, car c'est le jour de nostre grande feste saint Pierre *.

* Cf. supra, p. 80, not. (1).

Je vous dis que vous pouvies voir les huguenotz ; je dis maintenant : ouy, voyés-les, mais rarement, et soyés courte et retroussee avec eux, neanmoins douce et reluisante en humilité et simplicité. Le filz de vostre bonne Maistresse (1) escrivoit un jour a la devote Maxime, sa bonne fille spirituelle, et il luy dit presque ces paroles * : *Soyés* avec les heretiques *simple* et gracieuse *comme une colombe* a leur parler, ayant compassion de leurs malheurs ; soyés *prudente comme le serpent* * a bien tost vous glisser hors de leur compaignie aux rencontres, aux occasions et encor par maniere de quelque rare visite. C'est ce que je vous dis.

* S.Aug.,ep.CCLXIV.

* Matt., x, 16.

Ouy, ma Fille, j'appreuve que vous marquies les mouvemens interieurs qui vous auront porté aux imperfections et defautz, pourveu que cela ne vous inquiete point. Pour vos pensees, il n'est pas requis de s'amuser a celles qui ne font que passer, mais seulement a celles lesquelles, comme font les abeilles, vous laisseront leurs germes et esguillons dans leurs piqueures.

Je m'en vay vous dire en quattre motz quelque chose de moy. Je voudrois que vous me vissies tout interieurement, pourveu que mes imperfections ne vous scandalisassent. Despuis vostre despart, je n'ay cessé de recevoir des traverses et grosses et petites ; mais ni mon cœur ni mon esprit n'a nullement esté traversé, Dieu mercy. Jamais plus de suavité, plus de douceur, jusques a hier que les nuages le couvrirent ; et maintenant, que je reviens de la sainte Messe, tout est serein et clair. J'ay fait

(1) Sainte Monique, modèle des veuves chrétiennes.

en partie ce que vous desiries de moy, c'est a dire pour la reserve des œuvres requises au cors et a l'esprit. Je feray tous les jours mieux, Dieu aydant ; au moins j'en ay la volonté.

Je ne vous diray rien de la grandeur de mon cœur en vostre endroit, mais je vous diray bien qu'elle demeure bien loin au dessus de toute comparayson ; et cette affection est blanche plus que la neige, pure plus que le soleil : c'est pourquoy je luy ay lasché les resnes pendant cette absence, la laissant courir de son effort. Oh, cela ne se peut dire, Seigneur Dieu, quelle consolation au Ciel a s'entr'aymer en cette pleyne mer de charité, puisque ces ruisseaux en rendent tant !

Il y a quattre jours que je receuz a l'Eglise et en confession un gentilhomme de vingt ans, brave comme le jour, vaillant comme l'espee (1). O Sauveur de mon ame, quelle joye de l'ouyr si saintement accuser ses pechés, et, parmi le discours d'iceux, faire voir une providence de Dieu si speciale, si particuliere a le retirer, par des mouvemens et ressortz si secretz a l'œil humain, si relevee, si admirable. Il me mit hors de moy mesme ; que de baysers de paix que je luy donnay !

De deux costés j'ay des nouvelles que l'on me veut relever plus haut devant le monde (2) ; l'un suivant le billet que je vous leus en la gallerie de vostre Sales, l'autre de Rome. Ma response est devant Dieu : non, ne doutés point, ma Fille, je ne ferois pas un seul clin d'œil

(1) Le récit de cette conversion n'appartient pas à cette lettre ; on le laisse ici, dans l'impossibilité de lui assigner ailleurs sa vraie place (cf. ci-dessus, note (2), p. 17).

(2) A Rome et à Paris, en effet, et presque dans le même temps, on songeait sérieusement à « relever plus haut devant le monde » l'Evêque de Genève. Le 23 février 1605, par l'entremise de des Hayes, le roi Henri IV l'invitait à venir en France ; le 18 avril suivant, ses amis de Rome l'avertissaient que le nouveau Pape Léon XI l'avait inscrit sur le catalogue des futurs Cardinaux. *(Année Sainte de la Visitation.)* Ces projets n'aboutirent pas ; repris plus tard, ils échouèrent encore, mais cet échec, au lieu de troubler la paix de François de Sales, rassura son humilité alarmée ; et d'ailleurs, sa gloire n'en a point souffert, la Providence permettant que le Bienheureux mourût simple évêque, pour consoler son pauvre diocèse, honorer ses chères montagnes, et surtout pour illustrer par sa sainteté l'Ordre vénérable de l'épiscopat.

pour tout le monde, je le mesprise de bon cœur ; si ce n'est la plus grande gloire de nostre Dieu, rien ne se remuera (1) en moy. Mais tout cecy entre le pere et la fille ; point plus loin, je vous en prie. Et a propos de fille, je ne veux plus dans vos lettres, autre tiltre d'honneur que celuy de pere : il est plus ferme, plus aymable, plus saint, plus glorieux pour moy.

Que je seray heureux si je puis servir monsieur vostre oncle (2) un jour, car je le cheris d'un cœur parfait. Je salue monsieur vostre beaupere (3) avec sincerité et luy offre mon service. Je souhaitte mille graces a vos petitz et petites, lesquelz je tiens pour miens en Nostre Seigneur : ce sont les paroles du filz de vostre Maistresse, escrivant a Italica *, sa fille spirituelle. Je prie Nostre Seigneur de vous aggrandir en son amour.

* S. Aug., ep. xcix.

A Dieu, ma tres chere Fille ; a ce grand Dieu, dis je, auquel nous nous sommes voüés et consacrés, et qui m'a rendu pour jamais et sans reserve tout dedié a vostre ame, que je cheris comme la mienne, ains que je tiens pour toute mienne en ce Sauveur qui, nous donnant la sienne, nous joint inseparablement en luy. Vive Jesus !

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A plein jour saint Pierre.

(1) Les éditions précédentes ont *treuvera*. Le mot *remuera* est tiré d'une déposition authentique. (*Process. remiss. Gebenn.* (I), déposition de la Mère Fichet, ad art. 45.)

(2) Claude Frémyot. Voir le tome précédent, note (3), p. 280.

(3) Guy de Rabutin, baron de Chantal ; une note biographique lui sera consacrée plus loin.

CCCV

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Nul repos qu'en Dieu. — Désir d'avoir des nouvelles de l'Abbesse du Puits-d'Orbe ; légère inquiétude à son sujet. — Messages d'amitié pour diverses personnes.

Annecy, 28 août 1605.

Madame ma tres chere Seur,

Je vous escris volontier par ce porteur par ce qu'il m'est fort asseuré et que, dans peu de tems, il me rapportera de vos nouvelles, sil vous plait luy en donner. Que je les souhaite saintes, ma chere Dame, et sortables aux graces que Dieu vous a faites. Mais je ne doute nullement qu'elles ne soyent tous-jours telles, et qu'elles ne me donnent asseurance de quelque progres spirituel en l'amour de Dieu et de vostre vocation. Allons, ma chere Seur, ne nous arrestons nulle part qu'en Dieu, hors duquel aussi bien ne pouvons nous avoir aucun repos *. Ayes un grand cœur, et eslevé, qui sache conserver sa paix et sa tranquillité parmi toutes sortes d'orages.

*Cf. S. Aug., Conf., l. I, c. 1.

Il y a long tems que je n'ay nulles nouvelles de nostre bonne seur, Madame du Puis d'Orbe. Cela m'ennuÿe, car elle m'est si chere que je ne me puis empescher de quelque petite inquietude, si je ne sçai souvent des nouvelles de l'estat de son ame et de ses bons desseins, mesmement a present que monsieur nostre pere mesme m'a escrit qu'il se traittoit a descouvert de la reformation de sa Mayson. Faites moy ce bien de m'en escrire quelque chose au retour de ce porteur, lequel peut estre ne sera pas si soudain qu'elle mesme ne puisse bien vous envoyer des lettres pour me faire tenir par son entremise.

Je n'escris point a monsieur Viardot ; il me suffira si vous prenes la peyne de le saluer en mon nom et le resouvenir de moy pour le tems de ses prieres, ausquelles je me recommande, et aux vostres aussi.

Le Sauveur du monde vive et regne a toute eternité dans nos cœurs, Madame ma chere Seur, et je suis

Vostre frere et serviteur plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Jour saint Augustin, 28 aoust 1605.

Je vous supplie de me ramentevoir es bonnes graces de monsieur vostre mari, auquel je suis serviteur tres humble, et de monsieur et madamoyselle de Jacot (1).

A Madame
Madame la Presidente Brulart.

Revu sur l'Autographe conservé au Couvent des Sœurs de Saint-Vincent de Paul de Poperinghe (Belgique).

(1) Palamède Jaquot ou de Jaquot, fils de Louise Gontier et de Jean Jaquot, baron de Blaisy, seigneur d'Ecutigny, de Mypont et de Puligny, fut nommé (13 septembre 1601) conseiller au Parlement de Bourgogne, et reçu le 13 juin 1603. A la mort du président Claude Bourgeois, son beau-père, il fut désigné pour le remplacer, mais il mourut le mois suivant (18 septembre 1607). Sa femme, Madeleine Bourgeois de Crépy, lui survécut et se remaria avec Achille d'Ancienville, chevalier, seigneur de Mairaud ou Marrault, vicomte de Bordes, seigneur d'Epoisses. Celui-ci figure comme témoin dans le contrat de mariage (14 août 1613) de Françoise Brûlart, sa nièce par alliance. (Archiv. départ. de la Côte-d'Or, E 1666, etc.)

CCCVI

A LA BARONNE DE CHANTAL

Ne pas trop appréhender les tentations. — « Le frifillis des feuilles. » — Les abeilles et les tentations. — Etablissement de trente-trois paroisses. — Vivre joyeuse, être généreuse. — La joie viendra après les larmes; sinon, servons Dieu quand même.

Annecy, 28 août 1605.

Vous aves maintenant en main, je m'en asseure, ma Fille, les trois lettres que je vous ay escrittes * et que vous n'avies pas encor receuës quand vous m'escrivistes le second aoust. Il me reste a vous respondre a celle de cette date la, puisque par les precedentes j'ay respondu a toutes les autres.

* Epist. CCXCIV, CCXCVII, CCC.

Vos tentations sont revenues et, encores que vous ne

leur repliquies pas un seul mot, elles vous pressent. Vous ne leur repliques pas, voyla bon, ma Fille ; mais vous y penses trop, mais vous les craignes trop, mais vous les apprehendes trop : elles ne vous feroyent nul mal sans cela. Vous estes trop sensible aux tentations. Vous aymes la foy et ne voudries pas qu'une seule pensee vous vinst au contraire, et, tout aussi tost qu'une seule vous touche, vous vous en attristes et troubles. Vous estes trop jalouse de cette pureté de foy, il vous semble que tout la gaste. Non, non, ma Fille, laisses courir le vent, ne penses pas que le frifillis des feuilles soit le cliquetis des armes.

Dernierement j'estois aupres des ruches des abeilles, et quelques unes se mirent sur mon visage. Je voulus y porter la main et les oster. Non, ce me dit un paisan, n'ayés point peur et ne les touchés point, et elles ne vous piqueront nullement ; si vous les touchés, elles vous mordront. Je le creus ; pas une ne me mordit. Croyés-moy, ne craignés point les tentations, ne les touchés point, elles ne vous offenceront point ; passés outre et ne vous y amuses pas.

Je reviens du bout de mon diocæse qui est du costé des Suisses (1), ou j'ay achevé l'establissement de trente trois parroisses esquelles, il y a unze ans, il n'y avoit que des ministres, et y fus en ce tems la, trois ans tout seul a prescher la foy catholique. Et Dieu m'a fait voir a ce voyage une consolation entiere ; car, au lieu que je n'y treuvay que cent Catholiques, je n'y ay pas maintenant treuvé cent huguenotz *. J'y ay bien eu de la peyne a ce voyage, et un terrible embarrassement, et parce que c'estoit pour les choses temporelles et provisions des eglises, j'y ay esté fort empesché ; mais Dieu y a mis une tres bonne fin par sa grace, et encores s'y est il fait quelque peu de fruit spirituel. Je vous dis ceci parce que mon cœur ne sauroit rien celer au vostre et ne se tient point pour estre divers ni autre, ains un seul avec le vostre.

* Cf. tom. præced., Epist. CCIV, CCLIII.

(1) Le Saint revenait du Chablais, où il avait pris part à la réunion qui régla des affaires ecclésiastiques depuis longtemps pendantes. (Voir plus haut la Lettre CCCII, et *Mémoires de l'Acad. Salés.*, tome II, pp. 271-275.)

C'est aujourd'huy saint Augustin, et vous pouves penser, si j'ay prié pour vous et le Maistre et le serviteur et la mere du serviteur (1) de Dieu. Que mon ame ayme la vostre! Faittes que la vostre continue a se bien confier en la mienne et a la bien aymer. Dieu le veut, ma Fille, je le sçai bien, et il en tirera sa gloire. [Qu'il] soit nostre cœur, ma Fille, et je suis en luy, par sa volonté, tout vostre. Vivés joyeuse et soyés genereuse; Dieu que nous aymons et a qui nous sommes voüés, nous veut en cette sorte la. C'est luy qui m'a donné a vous; il soit a jamais beni et loüé.

Le jour saint Augustin.

Je fermois cette lettre ainsy mal faitte, et voyci qu'on m'en apporte deux autres, l'une du 16, l'autre du 20 aoust, fermees en un seul pacquet. Je n'y voy rien que ce que j'ay dit. Vous apprehendes trop les tentations; il n'y a que ce mal. Soyés toute resolue que toutes les tentations d'enfer ne sauroyent souiller un esprit qui ne les ayme pas; laissés les donq courir. L'Apostre saint Paul en souffre de terribles et Dieu ne les luy veut pas oster *, et le tout par amour. Sus, sus, ma Fille, coürage; que ce cœur soit tous-jours a son Jesus, et laissés clabauder ce mastin a la porte tant qu'il voudra.

* II Cor., XII, 7-9.

Vivés, ma chere Fille, avec le doux Jesus et vostre sainte Abbesse, parmi les tenebres, les cloux, les espines, les lances, les derelictions, et, avec vostre Maistresse *, vivés long tems en larmes, sans rien obtenir; en fin Dieu vous resuscitera et vous res-joüyra, et vous fera voir le desir de vostre cœur *. Je l'espere ainsy; et, s'il ne le fait pas, encor ne laisserons nous pas de le servir. Il ne laissera pas pour cela d'estre nostre Dieu, car l'affection que nous luy devons est d'une nature immortelle et imperissable.

* Vide supra, p. 83, not. (1).

* Cf. Ps. XX, 3.

Le 30 aoust 1605.

A Madame
Madame la Baronne de Chantal.

Revu en partie sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

(1) Les trois lignes suivantes sont inédites.

CCCVII

A MADAME DE LIMOJON

Exhortation à poursuivre la vraie dévotion. — Dieu « est bon a tous et en tous tems. » — Aspirer perpétuellement à lui.

Annecy, 7 septembre 1605.

Madame,

J'ay soudainement despeché vostre homme, et par ce que je doy prescher a midi (1), je ne vous diray sinon que je suis tous-jours fort consolé, quand j'ay de vos lettres, et le dois bien estre encor plus par celle ci qui m'asseure si asseurement que vostre cœur est ferme au dessain quil a fait de servir son Dieu a la poursuite de la vraye devotion *.

* Cf. supra, Epist. CCXCI.

Continues, ma chere Dame, continues, dis-je, a vous avancer joyeusement de ce costé-lâ, ou vous rencontreres en fin le bienheureux repos de vostr'ame. Souvenés vous que nostre Dieu n'est pas comme le reste des choses : il est bon a tous et en tous tems, vous le treuveres par tout a vostre support et consolation ; c'est pourquoy ne vous lasses point a la queste d'un si grand bien. Aspires y perpetuellement par les courtz mais vifz eslancemens de vostre esprit a son saint amour, desquelz je vous ay souvent parlé.

Je vous remercie de la souvenance que vous aves devant Nostre Seigneur de ma misere pour la recommander a sa misericorde. Faites-le tous-jours, je vous prie, et saches que je n'offre jamais le Filz celeste au Pere sur l'autel, que je n'offre quant et quant vostre cœur a sa divine Majesté, affin qu'elle la *(sic)* benisse de ses plus cheres benedictions. Et ne vous puis oublier pour ce regard,

(1) Voir ci-après, note (2), p. 101.

nom plus que moymesme, qui, saluant mille fois monsieur vostre mari et vos bonnes graces, suis sans fin

Vostre serviteur tres affectionné en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VII septembre.

A Madame
Madame de Limogeon.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le chanoine Dominjet, à Chambéry.

CCCVIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Préparer dans notre cœur une place à la « sainte Pouponne. » — Ne pas craindre si Dieu nous abandonne, nous laisse et lutte avec nous. — Roses, lis et violettes. — Les trois petites vertus aimées du Saint.

Annecy, [8] septembre 1605.

Mon Dieu, ma chere Fille, quand sera ce que Nostre Dame naistra dedans nostre cœur ? Pour moy, je voy bien que je n'en suis nullement digne ; vous en penseres tout autant de vous. Mais son Filz nasquit bien dans l'estable. Hé, courage donq, faisons faire place a cette sainte Pouponne. Elle n'ayme que les lieux approfondis par humilité, avilis par simplicité, eslargis par charité ; elle se treuve volontier aupres de la cresche et au pied de la Croix ; elle ne se soucie point si elle va en Egypte, hors de toute recreation, pourveu qu'elle ayt son cher Enfant avec elle.

Non : que Nostre Seigneur nous tourne et vire a gauche ou a droitte ; que, comme avec des autres Jacobs, il nous serre, il nous donne cent entorses ; qu'il nous presse tantost d'un costé, tantost de l'autre ; bref, qu'il nous face mille maux, nous ne le quitterons point pourtant qu'il ne nous ayt donné son eternelle benediction *. Aussi, ma Fille, jamais nostre bon Dieu ne nous abandonne que

*Gen., XXXII, 24-26.

pour nous mieux retenir ; jamais il ne nous laisse que pour nous mieux garder ; jamais il ne luicte avec nous que pour se rendre a nous et nous benir.

Allons cependant, allons, ma chere Fille, cheminons par ces basses vallees des humbles et petites vertus. Nous y verrons des roses entre les espines, la charité qui esclatte parmi les afflictions interieures et exterieures ; les lys de pureté, les violettes de mortification, que sçai-je moy ? Sur tout j'ayme ces trois petites vertus : la douceur de cœur, la pauvreté d'esprit et la simplicité de vie ; et ces exercices grossiers : visiter les malades, servir aux pauvres, consoler les affligés et semblables ; mais le tout sans empressement, avec une vraye liberté. Non, nous n'avons pas encor les bras asses larges pour atteindre aux cedres du Liban, contentons nous de l'hyssope des vallons *. (1). . . . . .

*Cf. III Reg., IV, 33.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le ... septembre 1605.

(1) François Biord, chanoine de Sixt, en citant le dernier alinéa de cette lettre, ajoute dans sa déposition (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 30) : « Nos impuissances nous empeschent bien de nous plaire en nous mesmes et de monter au dessus de nous mesmes, mais non toutefois de rentrer en nous mesmes et de nous bravement humilier. »

CCCIX

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

Les douceurs de la clôture. — Témoignages de dévouement. — Le monastère du Saint et ses murailles. — Remplacer les Heures par de brèves aspirations. — Les marques de l'amour de Dieu.

Annecy, 13 septembre 1605.

. . . . . .

un cœur de longue haleyne a la poursuite de vostre saint projet. Ouy, ma Fille, il le fera luy mesme, car il desire de pouvoir dire de vostre Religion : *C'est un jardin fermé,*

une fontaine seellee *. Y a-il rien de si doux que de ne voir guere de terre et beaucoup de ciel ? Mais souvenes vous que je parle d'une closture tres douce, comme celle des Chartreux, et vous jugeres aussi tost qu'elle est faysable, pour peu qu'on y veuille employer de loysir, d'industrie, de priere.

* Cant., IV, 12.

Je voudrois bien sçavoir tout nettement ce que je dois esperer de l'assistance de monsieur Viardot pres des Peres Jesuites, pour vostre Mayson . . . . . Or bien, la gloire de Dieu soit faitte.

Pour moy, ma Fille, tant que je vivray et que mes forces se pourront estendre au travers de cette distance de lieux en laquelle il nous faut vivre, je n'abandonneray jamais l'entreprise de servir vostre chere ame et tout vostre Monastere. Quand vous ne le voudriés pas, encor pensés que je me desguiserois pour, sous la personne d'une autre, vous rendre le service auquel je me sens attaché par la main de Nostre Seigneur. Ce me seroit pourtant de la consolation de vous voir assistee de quelqu'un qui fust propre a vostre dessein, et qui, par la veuë et presence, sceust mieux juger des particulieres convenances que je sçaurois faire de si loin.

Vous exclames de desir de me revoir ; mais croyes-moy, ma Fille, mon cœur en pousse des clameurs bien fortes devant Dieu ; s'il les exauce, sans doute je vous reverray plus tost que les circonstances de ma charge ne me le promettent pas. Nous parlons de la closture ; mais j'y suis bien a bon escient, et nos montaignes sont les murailles de mon monastere, et la malice de nostre aage sert de portier qui m'empesche de sortir. Mais laissons nous aller a la providence de Dieu, qui sçait ce qui est mieux.

Non, ma Fille, demeurés ferme (mais je vous l'ordonne au nom de nostre Maistre), demeurés ferme a ne point dire vos Heures ni l'Office, tant que les medecins vous diront que le recit vous seroit dommageable. Vous ne laisseres pas, je m'asseure, de faire exhaler de vostre cœur mille parfums de courtes mais ardentes prieres, aux pieds de Jesus Christ crucifié, qui doit estre l'ordinaire

object de vos pensees, en ce saint tems de vos tribulations. Le feu, si on l'applique, servira bien a cet effect, car il fera monter vos affections comme l'encens s'esleve a mesure qu'il se consomme icy bas ; mais . . . . . .

J'escriray a vos jeunes filles (1) comme vous desires, mais je ne sçay quelle inscription mettre au dessus de la lettre. Je vous l'envoyeray en blanc, et vous l'y feres mettre telle que vous jugeres. Par ci apres, vous pourres me faire escrire tant que vous voudres, par l'entremise de madame de Chantal, qui a treuvé une voye fort aysee a Aoustun, par laquelle je vous escriray aussi le plus que je pourray. Je ne retiens vostre homme qu'un seul jour, tant je desire de vous [donner] l'asseurance que vous desires de ma chetifve et inutile santé, et de tout ce qui est a vous de deça.

Courage, ma Fille, courage ; a quoy sert il de desguiser nostre bonheur ? Non, sans doute, Dieu nous donne des grandes conjectures qu'il est nostre et que nous serons un jour du tout a luy. Ce bon succes du commencement de nostre reformation, ces bons desirs, ces bonnes affections a la poursuite de la vertu, ces feux, ces fers, ces litz de douleur, cette jambe boiteuse, ces contradictions, que penses vous que soit tout cela ? Marques de l'amour de Dieu, signes de son bon playsir en nous. Il niche sur l'aubespine de nos affections ; nous voyla revestus de ses saintes livrees. Soyons *fidelles jusques a la mort,* il nous couronnera * sans doute.

* Apoc., II, 10.

Ouy, ma Fille, je prieray incessamment sa Bonté qu'elle soit aupres de vous et vous tienne de sa main, affin que rien ne vous esbranle * : j'ay confiance en sa misericorde qu'il nous l'accordera. Jesus soit vostre cœur, son cœur soit vostre courage, son courage vostre force et sa force vostre secours. Amen.

* Pss. XV, 8, LXXII, 24.

Je suis, ma chere Fille, plus vostre que mien ; vostre

(1) Ces « jeunes filles » étaient, croyons-nous, les pensionnaires de l'abbaye, c'est-à-dire les compagnes de Jeanne de Sales, et, comme elle, confiées aux Religieuses pour être dépaysées et « prendre le goust de la devotion. » (Voir ci-dessus, p. 41.) La lettre que leur écrivit le Saint ne nous est pas parvenue.

autant que vous mesme, puisque Celuy qui vous a donné a vous mesme m'a rendu vostre.

F.

Le 13 septembre, veille de l'Exaltation de la tressainte Croix.

J'escris un billet de salutation a madame de Chantal, vostre seur si affectionnee*; elle l'aura par commodité, car il n'y a rien qui presse.

* Cf. Epist. cccxi.

CCCX

AUX RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DU PUITS-D'ORBE

Belles espérances que le Saint a conçues de la réforme; joie de la voir appliquée. — Souhaits de persévérance. — Tableau consolant d'une « Religion reformee. » — « Le panier des figues douces. » — Fruits d'une réforme pour le présent et pour l'avenir. — Offre de services spirituels. — Ne pas regarder en arrière, aimer ses vœux, conserver la douceur, pratiquer l'obéissance.

Annecy, 13 septembre 1605.

Mes Dames,

Tout aussi tost que nostre bon Dieu mit en l'esprit de madame vostre Abbesse la confiance qu'ell'a au mien, et qu'avec tant de volonté, ell'eut embrassé le dessein de restablir la discipline religieuse en son Monastere, je me sentis aussi tout soudainement lié et voüé a vostre service, et commençai a vous souhaiter toutes les benedictions du Ciel, lesquelles je ne doutois point vous devoir bien tost arriver par la disposition en laquelle je voyois vostre teste, et celle en laquelle, par son recit, je vous voyois aussi toutes; car elle me dit tant de loüables qualités de vostre bon naturel, que je m'en promis aysement les beaux et dignes effectz desquelz vous jouisses maintenant avec elle, et je m'en res-jouis extremement avec vous.

Beni soit Dieu, mes cheres Dames, qui tient vos cœurs

en sa main et leur donne la sainte forme de son bon playsir. Vous appliques [déjà] fort vos entendemens a connoistre Dieu par l'orayson, vos memoires a vous resouvenir de ses bien faitz, par l'action de graces et meditation, vos volontés a son obeissance, par celle que vous rendes avec tant de soupplesse a vostre Abbesse. Que puis-je dire en ce grand contentement que j'en reçois, sinon que Dieu vous veuille affermir de plus en plus en ces saintes affections et vous donne la sainte perseverance ? Y a il consolation au monde, comparable a celle d'un'ame religieuse, qui n'a que Dieu pour l'object de ses affections ? Y a-il rien de si doux que de voir une mere, avec tant de filles autour d'elle, qui, comme branches d'un bel olivier *, fleurissent sur le tige de la sainte obeissance et observance de la Regle ?

* Cf. Ps. CXXVII, 3.

Hieremie vit *deux paniers pleins de figues*. Il gousta de l'un et treuva les figues si estrangement ameres quil fut contraint de s'escrier : *O les mauvaises figues, mais tres mauvaises*. Il gousta soudainement de l'autre, et treuva les figues si excellemment douces quil exclama : *O les bonnes figues, mais tres bonnes* *. Mon Dieu, mes cheres Dames, que c'est une grand'amertume que l'amertume d'une Religion desreglee, d'une compaignie sans ordre. Non, dit saint Bernard *, il ni a nul *(sic)* douleur esgale a la douleur des dens ; il ni a aussi mal comparable au mal d'un monastere gasté. Que vous estes donques heureuses d'estre dans le panier des figues douces, car il ni a point de douceur qui puisse estre parangonnee a une Religion reformee.

* Jerem., XXIV, 1-3.

* Sermo XCIII.

Mais, mes Dames, permettes moy que je m'en resjouisse avec vous d'une speciale allegresse, car sans doute ce sujet est extraordinaire et des plus grans. Non seulement vous jouires du bonheur que la vie vrayement religieuse donne aux ames qui l'embrassent, mais vous en aures encor cette particuliere consolation : c'est, mes Dames, que non seulement vous receves cette benediction pour vous, mais vous la feres couler a vostre posterité spirituelle, et laisseres dedans vostre Mayson des plantes apres vous, qui rendront le mesme fruit, Dieu

aydant. Vous n'estes pas seulement des ruisseaux, mais vous estes des fontaines. Il me semble que je voÿe escrire vos noms au Ciel, et qu'on adjouste que vous estes les meres de plusieurs autres qui, apres vous et a vostre imitation, embrasseront la Croix en vostre Monastere. Et combien de benedictions, je vous prie, vous donneront celles qui, marchant sur vos pas, vivront ci apres saintement en vostre Mayson.

Que l'Abbesse est heureuse d'avoir treuvé des cœurs si disposés au bien que Dieu luy avoit inspiré de procurer ; que les Religieuses sont heureuses de s'estre rencontrees en un tems auquel leur Abbesse devoit faire tel dessein. Quel bonheur de vous voir, comme seurs en une table, repaistre et l'interieur et l'exterieur d'une mesme tressainte viande ; de vous voir au chœur, les yeux couvertz au monde et ouvers a Dieu ; de vous voir, avec cett'humilité et renoncement de vous mesme, obeir aux volontés de celle que Dieu vous a donnee pour conductrice en ce voyage de perfection. Continues, mes cheres Dames, soyes genereuses en perseverance. Vous aves rencontré *la terre coulante de miel et de lait* *, l'obeissance et la devotion ; possedes-la en vraye joye, arrestes y vos espritz.

* Exod., III, 17.

Pour moy, mes cheres Dames, j'en ay une consolation indicible, et n'ay sceu me retenir de vous la tesmoigner par cest escrit, qui vous porte a la haste quelques unes de mes pensees sur vostre sujet. Ayes aggreable l'affection qui le pousse a vos yeux, et croyes, je vous supplie, que je ne cesseray jamais d'implorer de la misericorde de Dieu les graces qui vous sont requises, pour le saint accomplissement de cette sainte besoigne que vous aves si heureusement commencee avec madame vostre Abbesse. Et si, outre cela, je pouvois estre treuvé utile a l'advancement de vos desirs saintz et devotz, je vous consacre mon esprit et toutes ses forces.

Je finis, mes Dames, vous suppliant d'oüyr doucement ces quattre motz. Vous estes sorties du monde et vous montes pas a pas le sacré mont de perfection : ne regardes point en derriere, voyes devant vos yeux le Ciel

qui vous attend. Aimes vos vœux, qui vous peuvent ouvrir la porte de ce saint tabernacle ; vives avec la sainte douceur du cœur, qui rend toutes choses souëfves ; conserves cette couronne que Dieu a mis sur vos testes, le plus haut fleuron de laquelle c'est l'obeissance. N'ayes qu'*un cœur et qu'un'ame* *, et le cœur de vostre ame soit Jesuschrist vostr'Espoux, et l'ame de vostre cœur soit son saint amour. Amen.

* Act., IV, 32.

Je suis,

Mes Dames,

Vostre serviteur et frere tres dedié en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XIII septembre 1605.

A Mesdames
Mesdames les Religieuses du Puy [d'Orbe.]

Revu sur l'Autographe conservé au 1er Monastère de la Visitation de Lyon.

CCCXI

A LA BARONNE DE CHANTAL

Ne pas craindre d'être importune en exposant ses peines intérieures. — Dieu parle de préférence « parmi les desertz et halliers. » — Les abeilles au repos. — Souvenir donné à la fête du jour : l'Exaltation de la sainte Croix.

Annecy, 14 septembre 1605 (1).

. . . . . .

Ne vous mettes nullement en peyne de moy pour tout ce que vous m'escrives, car voyes vous, je suis en vos affaires comme Abraham fut un jour. Il estoit couché parmi les obscures tenebres, en un lieu fort affreux : il sentit des grans espouvantemens, mais ce fut pour peu, car soudain il vit une clairté de feu et ouyt la voix de Dieu qui luy promit ses benedictions *. Mon esprit, sans

* Gen., XV, 12, 17, 18.

(1) L'édition de 1626 donne la date de 1606, mais le ton de la lettre et l'allusion à un entretien sur la fête du jour (voir ci-après, p. 100), montrent que cette date est fautive.

doute, vit parmi vos tenebres et tentations, car il accompaigne fort le vostre ; le recit de vos maux me touche de compassion, mais je voy bien que la fin en sera heureuse, puisque nostre bon Dieu nous fait prouffiter en son eschole, en laquelle vous estes plus esveillee a la sentinelle qu'en autre tems. Escrives moy seulement a cœur ouvert et de vos maux et de vos biens, et ne vous mettes en nulle peyne, car mon cœur est bon a tout cela.

Courage, ma chere Fille. Allons, allons tout le long de ces basses vallees ; vivons la croix entre les bras, avec humilité et patience. Que nous importe-il que Dieu nous parle parmi les espines ou parmi les fleurs ? Mais je ne me resouviens pas qu'il ayt jamais parlé parmi les fleurs, ouy bien parmi les desertz et halliers plusieurs fois. Cheminés donq, ma chere Fille, et avancés chemin parmi ces mauvais tems et de nuict. Mais sur tout escrives moy fort sincerement ; c'est le grand commandement que de me parler a cœur ouvert, car de la depend tout le reste. Et fermés les yeux a tout respect que vous pourries porter a mon repos, lequel, croyés-moy, je ne perdray jamais pour vous, pendant que je vous verray ferme de cœur au desir de servir nostre Dieu, et jamais, jamais, s'il plait a sa Bonté, je ne vous verray qu'en cette sorte la. Partant, ne vous mettes nullement en peyne.

Soyés courageuse, ma chere Fille ; nous ferons prou, Dieu aydant ; et croyés moy que le tems est plus propre au voyage, que si le soleil fondoit sur nos testes ses ardentes chaleurs. Je voyois l'autre jour les abeilles qui demeuroyent a recoy dans leurs ruches parce que l'air estoit embroüillé ; elles sortoyent de fois a autre voir que c'en seroit, et neanmoins ne s'empressoyent point a sortir, ains s'occupoyent a repaistre leur miel. O Dieu, courage ! Les lumieres ne sont pas a nostre pouvoir, ni aucune autre consolation que celle qui depend de nostre volonté, laquelle estant a l'abry des saintes resolutions que nous avons faittes et pendant que le grand sceau de la chancellerie celeste sera sur vostre cœur, il n'y a rien a craindre.

Je vous diray ces deux motz de moy. Despuis quelques

jours je me suis veu a moitié malade ; un jour de repos m'a gueri. J'ay le cœur bon, Dieu merci, et j'espere de le rendre encores meilleur selon vostre desir. Mon Dieu, que je lis avec beaucoup de consolation les parolles que vous m'escrivistes, que vous desiries de la perfection a mon ame presque plus qu'a la vostre : c'est une vraye fille spirituelle, cela. Mais faites courir vostre imagination tant que vous voudres, elle ne sçauroit atteindre ou ma volonté me porte, pour vous souhaitter de l'amour de Dieu.

Ce porteur part tout maintenant, et je m'en vay faire une exhortation a nos Penitens du Crucifix (1). Je ne peux faire plus de paroles que pour vous donner la benediction ; je la vous donne donques au nom de Jesus Christ crucifié, la Croix duquel soit nostre gloire et nostre consolation, ma chere Fille. Que puisse-elle bien estre exaltee parmi nous, et plantee sur nostre teste comme elle le fut sur celle du premier Adam (2). Que puisse-elle remplir nostre cœur et nostre ame, comme elle remplit l'esprit de saint Paul, qui ne sçavoit autre chose que cela *. Courage, ma Fille, Dieu est pour nous. Amen.

* I Cor., II, 3.

Je suis immortellement tout vostre, et Dieu le sçait, qui l'a voulu ainsy et qui l'a fait d'une main souveraine et toute particuliere.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce jour de l'Exaltation sainte Croix [1605].

(1) Voir le tome XI de la présente Edition, note (1), p. 67.
(2) Cf. la *Defense de l'Estendart de la sainte Croix* (tome II de cette Edition, p. 62), où le Saint résume les preuves de cette tradition.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Madame

Nous [illegible] bonne fille [illegible] parler du [illegible] soy mesme [illegible] ment à son [illegible] Sans mentir, Madame [illegible] d'un ame [illegible] l'amour celeste [illegible] dommage d'en empescher les effects [illegible]

(1) Antoine d'Averly est [illegible] Madame [illegible] à François [illegible] Madame voir le tome V de cette Revue, [illegible] Philippe de [illegible] Roger de Montgommery [illegible] Madame [illegible] dans Chalons [illegible] Madame [illegible] Il fit opiniâtre [illegible] ou mémoire de Notre-Dame de Liesse à Ancenis [illegible] Madame que les Souverains Pontifes [illegible] sur l'Eglise : les processes devoient se [illegible] à parlementer sans le monde catholique et [illegible] affaires de plaisir. En tout, le fameux [illegible] Madame, saint François de Sales [illegible] de la foy de la foy, et la vertu, [illegible] sous colleurs. Lettre [illegible] Madame : le dernier [illegible] ce que de style [illegible] [illegible] Madame [illegible] d'Averly.

vous m'avies respondu quand j'eu le bien de vous en parler ; mais cela ne la peut accoyser. La force de l'attraction interieure ne peut souffrir ni dilation ni allentissement *; c'est pourquoy, voyant que j'avois compassion de son cœur qui se va consumant en ses desirs, elle me conjura fort de vous en escrire ce qui m'en semble, estimant que mon entremise luy seroit plus favorable cette seconde fois que la premiere.

* Cf. S. Amb., in Luc., I, 39.

Je vous diray donq, Monsieur, que l'esprit de madamoyselle vostre fille estant si parfaittement animé du dessein de vivr'a Dieu totalement et sans division, elle n'aura jamais repos hors du lieu ou elle aspire ; et vous, qui l'aimes tendrement, aures aussi beaucoup d'inquietude de la voir vivr'a contrecœur au monde et devant vos yeux. Et pourroit bien avoir tant en affection son dessein, qu'ell'en seroit un jour malade de melancholie, et, en lieu de vous contenter, elle vous donneroit du desplaysir. Croyes moy, Monsieur, Dieu sçait qu'en ceci je parle devant luy : abandonnés vous a la Providence divine, et laisses embarquer cette fille ou l'inspiration l'appelle. Dieu vous consolera plus en un jour, acquiesçant a sa volonté, que tous les enfans du monde ne feront en cent ans. Et s'il vous falloit immoler vostre fille comm'Abraham voulut faire son enfant *, et Jephté le fit reellement *, n'auries vous pas le courage de le faire pour Dieu? Or, voyla une douce et non sanglante immolation de vostre fille que Dieu desire de vous ; en cela connoistra-il combien vous l'aymes, si vous exposés l'ame de cette fille, qui est vostre ame, pour l'amour de sa divine Majesté *, laquelle vous *a tant aymé que de donner son Filz* pour vous *.

* Gen., XXII, 10.
* Judic., XI, 34-39.
* Cf. Joan., XV, 13.
* Ibid., III, 16.

Je sçay bien, Monsieur, qu'emmy le monde on y peut servir Dieu et faire le salut, mais je ne doute point que ceux que Dieu en retire, n'ayent plus de moyens de le servir. Et vous sçaves que nous ne devons pas nous arrester au bien, quand nous pouvons attaindre au mieux et que nous y sommes attirés comm'est cette benite fille, laquelle, pour le plus grand bienfait qu'elle prætend de vostre paternelle charité, vous demande congé de voüer

son cors, son ame, ses pensees, ses forces, ses annees et sa liberté a Celuy qui luy a donné tout ce qu'ell'a.

Je vous prie, Monsieur, d'avoir aggreable cette recharge que je vous en fay, qui sort d'un cœur tout affectionné a vostre bonheur et prosperité, que je supplie la divine Bonté vous vouloir departir abondamment, et demeure,

Monsieur,

Vostre serviteur bien humble en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Jour saint Hierosme, dernier de septembre.

Revu sur une copie conservée à la Visitation d'Annecy.

CCCXIII

A UNE RELIGIEUSE (1)

Avec le désir de le servir, Dieu en donne les moyens. — Ce qui convertit nos fautes en roses et parfums. — Bonheur d'être seul à seul avec Dieu. — Les aspirations amoureuses. — S'animer d'un grand courage.

[Annecy, septembre-octobre 1605.]

Les marques que j'ay reconneuës en vostre ame d'une sincere confiance en la mienne et d'une ardente affection

(1) Les données de la lettre et ce que nous savons de l'histoire de Bernarde de Vignod, désignent celle-ci comme destinataire presque avec certitude, et tout à la fois indiquent la date.

Bernarde de Vignod, fille de Louis de Vignod, écuyer, coseigneur de Chanay, et de Jeanne de Moyria, entra de très bonne heure à l'abbaye de Sainte-Catherine (17 septembre 1595). Les premières années de sa profession furent données à la frivolité; mais, en 1605, la jeune Professe, sous le coup d'une épreuve de famille, quitta brusquement ses habitudes mondaines pour embrasser une vie toute d'oraison et d'austérités. Heureusement, la direction de saint François de Sales vint tempérer et régler cette ardeur. Quand le Bienheureux songea à réformer le monastère, la convertie lui prêta le concours de son zèle aussi avisé qu'actif. Elle était l'aînée et comme l'orateur de la petite troupe de Cisterciennes qui se détacha de Sainte-Catherine, pour s'établir à Rumilly. Plus tard, les mortifications, que l'obéissance ne contrôlait pas toujours, altérèrent un moment cette vive intelligence, mais Dieu daigna bientôt la guérir. Bernarde-Marie de Vignod devint plus tard (12 juillet 1627) Supérieure à Saint-Jean de Maurienne, où elle mourut vraisemblablement en 1636. (Grossi, *La Vie de la V^ble^ Mère de Ballon*, etc.)

a la pieté, rendent mon cœur tout paternellement amoureux du vostre. Or sus donq, ma bonne Fille, vous verres que nous ferons prou; car ce cher et doux Sauveur de nos ames ne nous a pas donné ces desirs enflammés de le servir, qu'il ne nous en donne les commodités. Sans doute, il n'esloigne point l'heure de l'accomplissement de vos saintz souhaitz que pour vous la faire rencontrer plus heureuse (1); car voyés vous, ma tres chere Fille, cet amoureux cœur de nostre Redempteur mesure et adjuste tous les evenemens de ce monde a l'advantage des espritz qui, sans reserve, se veulent asservir a son divin amour.

Elle viendra donq, cette bonne heure que vous desires, au jour que cette Providence souveraine a nommé dans le secret de sa misericorde; et alhors, avec mille sortes de secrettes consolations, vous desployeres vostre interieur devant sa divine Bonté, qui convertira vos rochers en eau, vostre serpent en baguette *, et toutes les espines de vostre cœur en roses et en roses odorantes, qui recreeront vostre esprit et le mien de leur suavité. Car il est vray, ma Fille, que nos fautes, lesquelles tandis qu'elles sont dans nos ames, sont des espines; sortant dehors par la volontaire accusation, elles sont converties en roses et parfums, d'autant que, comme nostre malice les tire dans nos cœurs, aussi c'est la bonté du Saint Esprit qui les pousse dehors.

* Exod., XVII, 6, IV, 3, 4.

Puisque vous aves asses de force pour vous lever une heure avant Matines et faire l'orayson mentale, je l'appreuve bien fort. Quel bonheur d'estre la, seule a seule avec Dieu, sans que personne sache ce qui se passe entre Dieu et le cœur, que Dieu mesme et le cœur qui l'adore! J'appreuve que vous vous exercies es meditations de la Vie et Passion de Nostre Seigneur.

Le soir, entre Vespres et le souper, vous vous retireres pour un quart d'heure ou une petite demy heure, ou en l'eglise ou en vostre chambre; et la, pour rallumer le feu du matin, ou reprenant la mesme matiere que vous

(1) La destinataire désirait que le Saint entendît sa confession générale.

aures meditee ou prenant pour sujet Jesus Christ crucifié, vous ferés une douzaine de ferventes et amoureuses aspirations a vostre Bienaymé, renouvellant tous-jours vos bons propos d'estre toute sienne.

Ayés un bon courage, Dieu vous appelle indubitablement a beaucoup d'amour et de perfection. Il sera fidelle de son costé a vous ayder ; soyés fidelle du vostre a le suivre et seconder. Et quant a moy, ma Fille, asseurés vous bien que toutes mes affections sont dediees a vostre bien et au service de vostre chere ame, que Dieu veuille a jamais benir de ses grandes benedictions.

Je suis donq en luy tout vostre.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

CCCXIV

AU PÈRE ANTOINE POSSEVIN, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1)

(INÉDITE)

Désir de se rappeler au souvenir du P. Possevin. — Retour sur les obligeances qu'il lui a témoignées dans le passé. — Détails consolants sur son ministère. — Son amitié pour le P. Jean Fourier. — Il s'honore d'avoir été fils spirituel du Jésuite italien.

Annecy, 4 octobre 1605.

Illustrissimo Signor mio Reverendo Padre,

Certo è lungo tempo che io vo cercando nove di voi et certezza del luogo ove dimorate, per darvine parimente

---

Mon très honoré et Révérend Père,

Voici bien longtemps que je vais m'enquérant de vos nouvelles et du lieu précis où vous demeurez, afin de vous en donner pareille-

(1) Cette lettre, avec les indications suivantes, obligeamment communiquée par le R. P. van Meurs, S. J., est tirée d'un volume manuscrit (*Historia Franciæ*, 1605-1614). Le Saint l'a certainement écrite en français ; il n'écrivait

delle mie ; perciochè la grande benevolenza la quale mi portaste mentre io havevo il bene di essere de' vostri figlioli spirituali in Padoa mi promette assai che vi sarà grato il sapere ciò che io fo, et la viva memoria laquale io ho dei vostri favori mi fa sempre desiderare di rimembrarmi nella vostra gratia. Questo fa che havendo io poco fa inteso che eravate in Venetia per la stampa del vostro *Apparato Sacro* (1), et venendovi questo honorato homo, il quale al suo ritorno potrebbe riportarmi sicuramente lo stato della vostra sanità (2), io voglio, salutandovi humilmente se vi piace, ripresentarmi alla vostra memoria.

Era in Padoa un giovane gentilhuomo Savoiano,

---

ment des miennes. Votre grande bienveillance pour moi, à l'époque où j'avais le bonheur d'être de vos enfants spirituels à Padoue, m'en donne assez l'assurance, vous n'apprendrez pas sans plaisir ce que je fais. Le vif souvenir que je garde de vos bontés m'a toujours fait souhaiter de me rappeler à vos bonnes grâces. Aussi, ayant su naguère que vous étiez à Venise pour l'impression de votre *Apparatus Sacer* (1) et cet honnête homme devant s'y rendre (c'est encore lui qui, de retour, pourra me rapporter exactement des nouvelles de votre santé (2)), je désire en vous saluant très humblement, s'il vous plaît, me rappeler à votre souvenir.

Il y avait à Padoue un jeune gentilhomme savoisien, M. de Sales ;

pas en italien à son ancien directeur, et d'ailleurs cet italien n'est pas le sien. Notre texte n'est donc qu'une traduction littérale de l'original aujourd'hui égaré, faite par un secrétaire. Au verso de la copie, le P. Possevin a écrit de sa propre main (c'était sa manière d'étiqueter les documents qu'il voulait conserver) : *Lettera del Sgr Vescovo de Geneva al P. Possevino.*

Au bas de la même copie on lit cette note : *Il signor di Gaglione, lator di questa lettera, riferisce che questo anno ducento famiglie di Ginevra ne sono uscite et divenute catholiche sotto il sudetto et benedetto Vescovo. Laus Deo.* — (M. de Gaillon, porteur de cette lettre, rapporte que deux cents familles sont sorties de Genève cette année et sont devenues catholiques sous le susdit et bénit Evêque. Gloire à Dieu.)

(1) *Antonii Possevini Mantuani, S. J., Apparatus Sacer ad Scriptores V. et N. Testamenti.* Venetiis, apud Societatem Venetam, 1603-1606.

Cet ouvrage est un recueil biographique et bibliographique des écrivains ecclésiastiques anciens et modernes. Il fut réimprimé à Cologne en 1608.

(2) Le P. Possevin profita en effet de l'occasion que lui offrait le Saint ; il lui adressa par le retour du porteur, le 24 octobre suivant, une réponse qu'on ne lira pas sans intérêt. (Voir à l'Appendice.)

nominato il signor di Sales, il quale voi favorivate singolarmente et gli davate molto libero accesso, non solamente al Sacramento di Penitenza, ma anco alla vostra conversatione. Dapoi voi veniste a Ciamberì, mio Reverendo Padre, et vi sapeste che egli era a Thonone, dove predicava in difesa della fede catholica; et voi gli facesti l'honore di scriverli per inanimarlo *(sic)*, et li mandaste la vostra *Moscovia* (1) et il piccolo libro *de Poesi et Pictura collata cum Christiana* (2), stampato separatamente della vostra *Bibliotheca Selecta* (3). Un anno da poi voi gli facesti il bene di scriverli da Bologna, ove eravate Rettore.

Io dunque, Padre, sono esso, il qual essendo tre anni [fa] andato a Parigi per i negotii di questa diocesi (della

---

par une faveur singulière vous lui donniez un très libre accès auprès de vous, non seulement dans le Sacrement de Pénitence, mais encore dans votre commerce intime. Depuis, vous vîntes à Chambéry, mon Révérend Père, et sachant qu'il était à Thonon, où il prêchait pour la défense de la foi catholique, vous lui fîtes l'honneur de lui écrire pour l'encourager, en lui adressant votre *Moscovia* (1) et le petit livre *de Poesi et Pictura collata cum Christiana* (2), imprimé à part de votre *Bibliotheca Selecta* (3). Un an plus tard vous lui fîtes la grâce de lui écrire de Bologne où vous étiez Recteur.

Or, c'est moi, mon Père, qui suis l'homme en question, et de plus, je fis, il y a trois ans, un voyage à Paris pour les affaires de ce diocèse,

(1) *Possevini Moscovia et alia Opera de statu hujus sæculi adversus Catholicæ Ecclesiæ hostes, nunc primum in unum volumen collecta, atque ab ipso auctore emendata et aucta.* In Officina Birckmannica, sumptibus Arnoldi Mylii, 1587.

C'est de cet ouvrage que le Saint a voulu parler dans sa lettre du 14 octobre 1595 (tome XI, p. 166), où il faut lire *Moscovia* au lieu de *Musæum*, et, partant, les conjectures de la note (2) de la même page doivent être écartées.

(2) *Antonii Possevini, S. J., Tractatio de Poesi et Pictura ethnica, humana et fabulosa, collata cum vera, honesta et sacra. Adjectus est in hac editione novus index, qui omnia notatu digna complectitur.* Lugduni, apud Joannem Pillehotte, ad insigne Nominis Jesu. MDXCIII. (Cf. le tome XI de notre Edition, note (1), p. 123.)

(3) *Bibliotheca Selecta, qua agitur de ratione studiorum in Historia, in Disciplinis, in salute omnium procuranda. Cum Diplomate Clementis VIII, Pont. Max.* Romæ, ex Typogr. Apostolica Vaticana, MDXCIII.

quale una parte è dentro lo Stato del Re di Francia), et havendovi io predicato la Quaresima nella capella della Regina, nel ritorno a questo paese, quando manco pensavo, passando per Lione trovai che Monsignor il Vescovo mio predecessore era morto, et il Papa mi haveva chiamato a questo carico un poco prima della morte del sudetto mio predecessore. Sì che io mi vidi Vescovo di Ginevra in un momento, caricato della condotta di questa miserabile barca, tutta fracassata et dentro aperta, nella quale bisogna che io confessi, mio Reverendo Padre, che ho bene della pena et del travaglio, ma non senza mistura di consolatione; poichè, per la gratia del nostro buon Dio, veggo ogni giorno uscire molte anime della heresia per rendersi dentro il seno della santa Chiesa. Et parimente, un buon numero di cittadini di Ginevra et delli habitanti di lei hanno questo anno abjurato i loro errori et fatto professione della santa religione catholica nelle mie mani *, di quali il latore della presente, il quale è il signor de Gaglione (1), è uno, il quale ve ne potrà far relatione più ampla.

* Vide supra, Epist. CCXCIX, et p. 77, not. (1).

---

dont une partie se trouve sur les Etats du roi de France. Après avoir prêché le Carême dans la chapelle de la reine, je retournais dans ce pays, lorsqu'au moment où j'y pensais le moins, j'appris en passant à Lyon, que Mgr l'Evêque mon prédécesseur était mort. Or, le Pape, peu auparavant le trépas de mon susdit prédécesseur, m'ayant appelé à cette charge, je me vis donc tout d'un coup Evêque de Genève, avec le devoir de conduire cette barque misérable, toute fracassée et entr'ouverte. J'y rencontre, il faut l'avouer, mon Révérend Père, bien de la peine et du travail, mais ce n'est pas sans mélange de consolation, puisque, par la grâce de notre bon Dieu, tous les jours je vois nombre d'âmes quitter l'hérésie pour rentrer dans le giron de la sainte Eglise. Et cette année, les bourgeois de Genève et ses habitants ont aussi abjuré en bon nombre leurs erreurs et fait profession de la sainte religion catholique entre mes mains. Le porteur de cette lettre, M. de Gaillon (1), est un de ces convertis; il pourra vous fournir de plus amples détails.

(1) Jacques de Gaillon naquit à Genève vers 1565. « Joallier et orphevre de Mgr le prince Thomas et de la Grandeur du duc de Nemours, attiré de la bonne renommee du Bienheureux, » il avait voulu conférer avec lui. Ses

Io ho una particolarissima amicitia col P. Giovanni Foriero, Rettore del collegio vostro di Ciamberì (1), il quale molto mi assiste col suo consiglio et avvertimenti.

Io, prima di esser in questo carico, fui costretto di far porre in scritto qualche cosa contra un libro, il quale de' ministri di Ginevra era stato mandato fuori in dishonore della Croce (2), et dapoi anco io feci alcun piccolo libro, il quale da molti è stato approvato (3). Se io havessi avuto la commodità, io ve ne havrei fatto parte, non per giudicarlo degno de' vostri occhi, ma per rendere il debito mio et sottomettere alla vostra censura le cose mie, come già sottomisi la mia propria anima ; di che sarò glorioso in tutta la vita mia.

Ricevete in grado, io vi supplico, mio Reverendo Padre, questa lettera laquale, senza dubio, esce della mano di un huomo il quale vi honora et riverisce al pari

---

J'entretiens des rapports de très particulière amitié avec le P. Jean Fourier, Recteur de votre collège de Chambéry (1), qui m'assiste grandement de sa direction et de ses avis.

Avant que d'être en cette charge, il me fallut réfuter par écrit un livre que les ministres de Genève avaient publié contre l'honneur de la Croix (2). Je composai depuis un autre livret qui a reçu l'approbation de plusieurs (3) ; si j'en avais eu la commodité, je vous l'aurais offert, non certes que je le juge digne de tomber sous vos yeux, mais pour vous rendre mon devoir et soumettre à votre censure toutes mes affaires, tout ainsi que jadis je vous soumettais mon âme elle-même, et c'est de quoi je serai fier toute ma vie.

Veuillez agréer, je vous supplie, mon Révérend Père, cette lettre ; elle vient, n'en doutez pas, d'un homme qui vous honore et vénère

doutes dissipés, il abjura entre ses mains l'hérésie. Plus tard une de ses filles entra à la Visitation. Il fut inhumé à Notre-Dame de Liesse d'Annecy, le 31 avril 1635. (*Process. remiss. Gebenn.* (I), déposition de Jacques de Gaillon ; Reg. paroiss. d'Annecy.)

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 156.

(2) Il s'agit de la *Defense de l'Estendart de la sainte Croix* en réponse au *Brief Traitté* de La Faye. (Voir la Préface du tome II de la présente Edition, pp. IX-XIII.)

(3) « Le livret approuvé de plusieurs » est l'*Advertissement aux Confesseurs*, publié après le Synode de 1603.

di ogni altro, et il quale si sentirà molto honorato et obligato se vi piace di raccomandarlo talhora alla misericordia del Salvatore nostro, il quale egli brama che vi sia propitio et protettore della sua venerabile vecchiezza, et restando per sempre,

O mio Reverendo Padre,

Vostro servitore più humile nel Signor nostro,

FRANCESCO, Vescovo di Ginevra.

In Annessi, il 4 di Ottobre 1605, giorno di San Francesco.

---

autant que nul autre, et qui s'estimera fort honoré et obligé si vous daignez le recommander parfois à la miséricorde de notre Sauveur. Je souhaite qu'il vous soit propice, qu'il protège votre respectable vieillesse, et je demeure pour toujours,

Mon Révérend Père,

Votre plus humble serviteur en Notre-Seigneur,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

A Annecy, le 4 octobre 1605, jour de saint François.

CCCXV

A MADAME DE RYE, RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE BAUME-LES-DAMES (1)

(INÉDITE)

Respect dû à la parole de Dieu. — L'esprit de joie et de suavité : « le vray esprit de devotion. » — Moyens de guérir les mélancolies spirituelles.

Annecy, 10 octobre 1605.

Madame,

Estant et devant estre homme de fort peu de ceremonies, je vous diray fort simplement que Dieu m'a donné

(1) La célèbre abbaye de Baume-les-Dames remontait par ses origines au delà de l'année 763. Les Religieuses n'embrassèrent une Règle positive, celle

tant d'inclination a vous souhaiter ses graces et benedictions et tant de confiance en vostre vertu, qu'il ne me seroit pas possible ni de cesser de supplier sa divine Majesté affin qu'il perfectionne son saint amour en vostre esprit, ni de douter que vous n'ayes aggreable de vous resouvenir quelques fois de moy, qui, chargé de grand fardeau, ay bien besoin de l'assistance de vos prieres reciproques. A cette intention je vous escriray asses souvent, non pour vous provoquer a me faire des responses (ce vous seroit peut estre trop de peyne), mais pour me ramentevoir en vostre bienveuillance et vous tesmoigner, tant que je pourray, combien j'en cheris l'honneur.

Permettes moy cependant, Madame, que je me resjouisse avec vous de l'affection avec laquelle vous aves receues ce peu de paroles que je vous dis pour le bien de vostre ame (1). C'est ainsy, Madame, qu'il faut faire : recueillir tous-jours avec humilité et consideration les

de saint Benoît, qu'après le Concile d'Aix-la-Chapelle (817); leur ferveur persévéra jusqu'au XIVe siècle, mais dès cette époque le relâchement commença de s'y glisser et, à la suite des fléaux qui désolèrent plus tard la contrée, l'abbaye tomba dans les derniers degrés de l'indiscipline et du dénuement. Pour y rétablir la pureté des traditions monastiques, saint Pie V mit lui-même à sa tête, comme abbesse, Jeanne de Rye (octobre 1571), alors Religieuse à Château-Chalon. A sa mort (16 décembre 1582), Marguerite de Genève lui succéda (22 novembre 1583); mais, accablée d'infirmités, elle sollicita et obtint en 1618, un brevet de coadjutrice pour Hélène de Rye, sa nièce d'adoption.

Celle-ci, la destinataire de cette lettre, petite-nièce de Jeanne de Rye, nièce de Ferdinand de Rye, l'illustre archevêque de Besançon, naquit vers 1580 de Philibert de Rye et de Claudine de Tournon. Elle entra au monastère de Baume-les-Dames (elle s'y trouvait en 1598), et le gouverna à partir de 1618. Quand les Suédois, conduits par le duc Bernard de Saxe-Weimar, arrivèrent devant la ville pour la piller (6 juillet 1637), Hélène de Rye, malgré son courage, dut quitter son monastère et se réfugier à Besançon, où elle mourut en 1647. (*Notes de Mgr de Beauséjour, évêque élu de Carcassonne*, d'après Dunod de Charnage et Dom Plancher.)

(1) Il est difficile de préciser où se fit l'entretien auquel ces lignes se rapportent. François de Sales visita l'abbaye de Baume-les-Dames en 1609, mais Hélène de Rye a pu venir en Savoie dès 1605. Cette hypothèse se déduit du fait de son inscription sur le registre de la dévote Confrérie de Notre-Dame de Compassion de Thonon; le voyage paraît moins improbable si l'on ajoute que l'abbaye de Baume-les-Dames, même après la réforme, ne fut jamais soumise à la clôture et à la vie commune. Ses privilèges de Chapitre noble laissaient sans doute à ses membres, la faculté de certains voyages d'affaires ou de piété.

choses qui se disent au nom de Dieu, pour petites qu'elles soyent et quoy que le diseur soit peu de chose. Continues, je vous supplie, a faire ainsy vostre proffit de tout ce qui vous est proposé. Resveilles souventefois en vous l'esprit de joÿe et de suavité, et croyes fermement que c'est le vray esprit de devotion ; et si par fois vous vous sentes attaquee du contraire esprit de tristesse et d'amertume, eslancés a vive force vostre cœur en Dieu et le luy recommandes, puis, tout soudainement, divertisses vous a des exercices contraires, comme de vous mettre a quelque conversation sainte, mais de celles qui vous peuvent resjouir. Sortes a vous promener, lises quelque livre de ceux que vous gousteres le plus, et, comme dit le saint Apostre *, chantés quelque chanson devote. Et ceci vous le deves faire souvent, car, outre que cela recree, Dieu en est servi. Que si vous uses de ces moyens, vous rompres petit a petit le chemin a toutes amertumes et melancolies spirituelles.

* Ephes., v, 19; Coloss., III, 16.

Je prie Nostre Seigneur qu'il vous veuille donner une continuelle assistance de son tres saint Esprit pour luy rendre le service et l'amour que vous desires. Je seray cependant tous les jours de ma vie,

Madame,

Vostre serviteur bien humble et tres affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

X octobre 1605.

Mon frere (1) vous remercie tres humblement de la souvenance dont vous l'honnores et demeure vostre serviteur obeissant.

A Madame
Madame de Rie, Religieuse de Baume.

Revu sur une copie conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Il est difficile de savoir de quel frère du Saint il est question ici.

CCCXVI

A LA BARONNE DE CHANTAL

Amour du Saint pour les afflictions. — Il refuse de s'expliquer sur l'idée que la Baronne avait eue de quitter le monde. — Avec Dieu, il fait bon où que ce soit. — Ce qu'il n'est pas besoin de dire en confession.

Annecy, 13 octobre (1) 1605.

Ayant jusques icy esté detenu par un monde de cuisantes affaires, ma chere Fille, je m'en vay a cette benite visite, en laquelle je voy a chaque bout de champ des croix de toutes sortes. Ma chair fremit, mais mon cœur les adore. Ouy, je vous salue, vous, petites et grandes croix, spirituelles ou temporelles, exterieures ou interieures ; je salue et bayse vostre pied, indigne de l'honneur de vostre ombre.

A quel propos cela ? Ouy, c'est a propos, ma si chere Fille, car j'adore de mesme affection les vostres, que je tiens pour miennes, et veux (au moins je vous en prie) que vous aymies les miennes de mesme cœur. J'en ay bien eu despuis nos Pardons (2), mays courtes et legeres. Mon Dieu, supportés la foiblesse de mes espaules et ne les chargés que de peu, pour seulement me faire connoistre quel pauvre soldat je serois, si je voyois les armees en front.

Que vos lettres m'ont consolé, ma chere Fille ! je les voy pleines de bons desirs, de courage et de resolution. Oh ! que voyla qui va bien. Et laissons gronder et fremir l'ennemy a la porte et tout autour de nous ; car *Dieu est au milieu de* nous *, en nostre cœur, d'ou il ne

*Deut., VII, 21, XX, 4

(1) Le saint Evêque partit d'Annecy le 15 octobre et n'y revint que le 26 novembre (voir ci-après, p. 125). L'annonce de son départ, au début de la lettre, rend très vraisemblable la date que nous attribuons à celle-ci.

(2) Voir ci-dessus, note (2), p. 101.

bougera point, s'il luy plaist. Hé, *demeurés avec nous, Seigneur, car il se fait nuit* *.

* Lucæ, ult., 29.

Je ne vous diray plus rien, ni dessus le grand abandonnement de toutes choses et de soy mesme pour Dieu, ni dessus la sortie de sa *contree et de la mayson de* ses parens *. Non, je n'en veux point parler ; Dieu nous veuille bien esclairer et faire voir son bon playsir, car, au peril de tout ce qui est en nous, nous le suivrons ou qu'il nous conduise *. Oh, qu'il fait bon avec luy, ou que ce soit * !

* Gen., XII, 1.
* Cf. Matt., VIII, 19.
* Cf. ibid., XVII, 4.

Je pense a l'ame de mon tres bon et tres saint larron. Nostre Seigneur luy avoit dit qu'elle seroit ce jour la *avec* luy *en Paradis* * ; et elle ne fut pas plus tost separee de son cors, que voyla qu'il la mena en enfer. Ouy, car elle devoit estre avec Nostre Seigneur, et Nostre Seigneur estoit devallé es enfers : elle y alla donques avec luy. Vray Dieu ! que devoit-elle penser en descendant et voyant ces abismes devant ses yeux interieurs ? Je croy qu'elle disoit avec Job * : *Qui me fera la grace,* o mon Dieu, *que tu me* conserves et *defendes en enfer ?* Et avec David * : Non, *je ne craindray nul mal, car,* Seigneur, *tu es avec moy.* Non, ma chere Fille, pendant que nos resolutions vivent, je ne me trouble point. Que nous mourions, que tout renverse, il ne m'importe (1), pourveu que cela subsiste. Les nuitz nous sont des jours, quand Dieu est en nostre cœur, et les jours sont des nuitz, quand il n'y est point.

* Lucæ, XXIII, 43.
* Cap. XIV, 13.
* Ps. XXII, 4.

Pour nos filles (2), vous ne sçauries faillir a suivre l'advis de vostre confesseur (3). Il n'est pas besoin de dire en confession ces petites pensees, qui, comme mousches, passent et viennent devant vos yeux, ni l'affadissement des goustz que vous aves eu en vos vœux, car tout cela ne sont point pechés, mais ennuis, mais incommodités.

Pressé donq, je ferme cette lettre. Je prie Nostre Seigneur qu'il vous rende de plus en plus sienne ; qu'il soit

(1) Quelques éditions postérieures à celles de 1652 ont : « il ne m'*en chaut.* »

(2) Les filles de la baronne de Chantal.

(3) Le P. de Villars.

le protecteur de vos resolutions, le defenseur de vostre viduité, le directeur de vostre obeissance; qu'il soit vostre tout et tout vostre. Je prie cette sainte Abbesse, nostre chere Dame et Reyne, qu'elle nous soit a jamais propice, et nous face mourir et vivre en son Filz.

Je suis incomparablement, ma chere Fille, je suis tout vostre, es entrailles du Filz et de la Mere.

F., E. de Geneve.

Le ... octobre 1605.

CCCXVII

A M. AMÉDÉE DE CHEVRON, SEIGNEUR DE VILLETTE

Lettre d'affaires. — Les frères Rolland. — L'Abbesse de Sainte-Catherine ne se range pas à l'avis du Saint à propos de sa parente.

Annecy, 15 octobre 1605.

Monsieur mon Oncle,

Le pied a l'estriet, pour aller a la visite ces six semaines qui sont entre ci et l'Advent, je vous remercie humblement du soin quil vous a pleu prendre pour les freres Rollans (1). Et puisqu'il vous plait achever l'œuvre, il ne sera pas besoin de faire rayer aucun des noms des freres, mais seulement celuy de la mere, laquelle ne pretend rien a l'achast. L'argent s'envoyera quand, et ou bon vous semblera et en telle somme que vous marqueres.

(1) « Me Aymé Rolland, de Versonnex, notaire ducal, mort avant le 3 février 1609, » et « honorable Louise Chappuis » eurent de leur mariage cinq enfants : « Honorable Nicolarde, » qui épousa Me François Calligé, de La Roche; Georges, Pierre, Jacques et Jean-Antoine, « les freres Rolland » que le Saint recommande à son correspondant. Georges Rolland mourut vicaire général de Mgr Jean-François de Sales (voir sa notice, tome XI, note (2), p. 117); Pierre devint notaire ducal, et Jacques, clerc. Jean-Antoine figure avec les deux premiers sur des lettres de noblesse qui leur furent octroyées, le 1er mars 1621. *(Note du comte de Mareschal.)*

Dans une lettre du 26 avril 1610, le Saint parle de la mère des Rolland et la dit sa « proche parente. »

Je me res-jouis de la santé de madame ma tante (1) et de mon petit cousin (2); et a ce propos, c'est une providence de Nostre Seigneur que vostre voyage soit retardé (3), jusques a ce que leur bon portement soit bien solidé. Il est vray que je voy bien l'incommodité que ces traynemens donne *(sic)* a vos affaires, dont je suys desplaysant ; mais ce sont les princes qui espreuvent ainsy leurs plus fidelles, voulans encor en cela imiter l'Inimitable.

Madame de Sainte Catherine (4) est estrange, a la verité, et bien trop. Je luy en ay escrit et fait dire bien au

(1) Marguerite de Pingon, née de Philibert de Pingon, baron de Cusy, historiographe de Savoie, etc., et de Philiberte de Bruel, gouvernante des filles de Marguerite de France, épousa Amédée de Chevron, seigneur de Villette, etc. (Voir tome XI, note (1), p. 341.)

(2) L'un des deux fils de M. de Villette : Melchior, mort jeune à l'Université de Tournon, ou Gaspard, conseiller de Son Altesse ; mais il s'agit plus vraisemblablement du premier.

(3) S'il était question d'un voyage en Suisse, celui-ci ne fut pas longtemps différé, car dès l'année suivante (1606), M. de Villette était ambassadeur en ce pays.

(4) Sainte-Catherine du mont de Semnoz, près d'Annecy, d'abord simple monastère fondé vers la fin du XIIe siècle par Béatrix, comtesse de Savoie, fille de Guillaume Ier, comte de Genevois, avec un essaim de Religieuses Cisterciennes, du prieuré de Bonlieu (commune de Sallenôves), devint une abbaye indépendante vers 1243. Les documents précis sur la suite de son histoire font défaut, mais nous savons que dès les dernières années du XVIe siècle les Religieuses se tenaient, par leurs habitudes de vie, à mi-chemin entre le relâchement et la ferveur. Toutefois, chez quelques-unes d'entre elles, l'impulsion de saint François de Sales avait créé un sincère désir de réforme. Ce fut précisément leur bonne volonté qui aboutit à la fondation des Bernardines réformées. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 103.) Les autres Religieuses résistèrent aux exhortations du saint Evêque. Après sa mort, sous l'influence de son souvenir, elles commencèrent à revenir à la régularité ; mais en 1733, à propos d'une élection, des dissentiments intérieurs survinrent, qui troublèrent pour longtemps l'ordre et la paix monastiques. Quarante ans plus tard (9 octobre 1772), l'Evêque, Mgr Biord, d'accord avec le roi Charles-Emmanuel III, supprimait la Maison et en incorporait le personnel à l'abbaye de Bonlieu. « Ainsi l'essaim rentrait dans la ruche. » (Mugnier, *Histoire documentaire de l'Abbaye de Sainte-Catherine ; Mém. de l'Acad. Salés.*, tome XV.)

En 1605, « Madame de Sainte Catherine » était Claudine de Menthon la Balme, fille de Jean de Menthon, seigneur de la Balme, et de Claudine de Granvelle. Religieuse au plus tard en 1575, elle fut élue abbesse en 1600, et confirmée dans son élection le 24 avril 1602. Mais sa mauvaise santé l'empêchant d'en exercer la charge, elle choisit Pernette de Cerizier comme coadjutrice (23 avril 1605), sans pourtant abdiquer tout à fait ; en 1611 elle présidait encore les réceptions de Novices. La date de sa mort ne nous est pas connue.

long mon opinion, laquelle n'a rien sceu gaigner sur la sienne. Dieu sçait ce quil fera pour ma cousine (1), qui ne peut estre que mieux que d'estre en un monastere ou elle seroit si peu reconneüe.

Je vous salue humblement, et madame ma tante, estant,

Monsieur,

Vostre serviteur et neveu plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XV octobre 1605.

Mon frere (2) a charge de vous envoyer ce que vous desiries pour vostre parroisse.

A Monsieur mon Oncle,
Monsieur de Villette, Conseiller d'Estat
et Maistre d'hostel de S. A.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Avignon.

(1) Cette cousine pourrait bien être Philiberte de Chevron-Villette, la fille du destinataire. Malgré l'intervention du duc de Savoie, elle ne fut pas élue coadjutrice à Sainte-Catherine; l'entremise inefficace du Saint auprès de l'Abbesse de ce couvent semble se rapporter à la même affaire.

(2) Sans doute Jean-François de Sales.

CCCXVIII

A M. JEAN DE BRÉTIGNY (1)

Plaisir du Saint d'apprendre les progrès de l'Ordre du Carmel en France. — Désir de connaître les particularités de son établissement. — Eloge d'une fille spirituelle, nièce de M. de Brétigny.

23 octobre 1605.

Monsieur,

Je vous remercie infiniment de la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, qui m'a donné un'extreme consolation,

(1) Jean de Quintanadoine, seigneur de Brétigny, naquit à Rouen le 6 juillet 1556, de Ferdinand de Quintanadoine, écuyer, sieur de Brétigny, originaire

et de sçavoir que vous aves souvenance de moy, et d'entendre les heureuses nouvelles du progres des monasteres de la sainte Mere Therese en nos Gaules (1); car, a la verité dire, j'ay une particuliere devotion et a la Mere et aux filles : dont je loüe Dieu d'en voir ces nouvelles plantes a Dijon (2), ville qui m'est chere autant que si j'en estois.

de Burgos, et de Catherine de Cavelier, rouennaise. Ce grand chrétien semble avoir été suscité de Dieu pour promouvoir l'établissement du Carmel en France; sa double parenté espagnole et française le servit merveilleusement dans son entreprise. Le premier, en 1601, il donna dans notre langue, la traduction des Œuvres de sainte Thérèse, revue par Dom du Chèvre, Chartreux de Bourg-Fontaine; il avait traduit auparavant les Constitutions de la Sainte (édition de 1588). Prêtre à quarante-deux ans, M. de Brétigny prit des peines infatigables pour propager, dans son pays, en Belgique et jusqu'au Congo, les maisons de la Réforme Thérésienne. Les infirmités seules arrêtèrent son zèle; retiré à Rouen en 1627, le serviteur de Dieu y mourut le 8 juillet 1634. (*Mémoire sur la fondation, le gouvernement et l'observance des Carmélites déchaussées*, etc., Reims, 1894, passim.) L'Evêque de Genève avait pris une part active, en 1602, aux conférences de Paris qui aboutirent à la fondation du premier Carmel français; c'est dans ces réunions qu'il lia sans doute connaissance avec le destinataire de cette lettre. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 118.)

(1) « Nos Gaules » accueillirent en effet avec empressement les filles d'une Sainte qui respira toujours, ses écrits en témoignent, une ardente charité pour la France. Reçues avec de grandes démonstrations par la reine, les princesses et les personnes de piété, les Carmélites espagnoles entrèrent le 17 octobre 1604, dans le 1er Monastère de Paris et y furent installées solennellement le lendemain.

La confiance publique ne pouvait manquer d'aller à une fondation, issue d'un Ordre réformé par la Mère Thérèse déjà célèbre en dehors de l'Espagne, établie sous les auspices de l'Evêque de Genève et des personnages les plus vertueux de son temps, grâce aux libéralités des pieuses princesses de Longueville, avec le concours d'une femme admirable, Mme Acarie, dirigée enfin par des prêtres éminents, tels que MM. Gallemand, du Val et de Bérulle. Aussi, les jeunes filles des familles les plus catholiques et les plus qualifiées de la capitale, sollicitaient, nombreuses, la faveur d'y entrer. Comme on ne pouvait les recevoir toutes au monastère de Paris, la fondation de Pontoise fut décidée. La ville, malgré qu'elle fût petite et pauvre, accueillit avec des acclamations enthousiastes les nouvelles Religieuses; leur installation canonique eut lieu le 15 janvier 1605. La renommée des deux couvents arriva en peu de temps en Bourgogne, et Dijon eut bientôt son Carmel. Dès lors, les fondations se multiplièrent rapidement; il y en eut jusqu'à vingt-huit, du vivant de saint François de Sales.

(2) Ce fut l'illustre confidente de sainte Thérèse, sa première compagne, la vénérable Mère Anne de Jésus, qui vint à Dijon présider à la fondation. Celle-ci fut laborieuse à cause de l'exiguité de la maison offerte pour ce dessein, rue de la Charbonnerie, par une pieuse veuve, Jeanne Chevrier. Les Religieuses arrivèrent à Dijon le 20 septembre, et le lendemain le monastère

Vous m'obligeres extremement si, a vos commodités, vous me faites part du succes et des particularités de l'arrivee de cet Ordre en France, et des ames qui s'y sont reduites. Cela me soulagera en la peyne que me donne ce terrible fardeau que j'ay sur mes espaules. Que si, avec ce bien, il vous plait de m'assister de vos prieres et oblations aupres de sa divine Majesté, l'obligation sera parfaitte.

Cependant, je demeureray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre serviteur et confrere bien humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XXIII octobre 1605.

Madamoyselle vostre niece (1), despuis vostre depart de Paris, au tems que j'y estois, me rendit son pere spirituel ; permettes moy que je vous demande de ses nouvelles. C'estoit un ange.

A Monsieur
Monsieur de Bretigni, prestre.
Au Monastere des Carmelines.
A Dijon.

Revu sur l'Autographe conservé au Carmel de Pontoise.

fut canoniquement érigé. La baronne de Chantal trouva dans ce nouvel asile de la ferveur monastique, un secours précieux d'émulation pour sa piété, et dans une de ses Religieuses, la Mère Marie de la Trinité, une sainte et fidèle amie.

(1) Charlotte du Pucheul naquit en 1582, au bourg de Sens près de Rouen, de Dona Maria de Quesada, issue d'une noble famille d'Espagne, et de Prévôt du Pucheul. Quand sa mère fit le voyage d'Espagne avec le groupe qui devait en ramener les Carmélites destinées à la fondation du Carmel de Paris, Mme Acarie (la bienheureuse Marie de l'Incarnation) reçut la jeune fille dans sa maison. François de Sales l'y rencontra et lui donna ses conseils. En 1605, Mlle du Pucheul prit l'habit au Carmel de Pontoise, à peine fondé, et fut nommée Thérèse de Jésus. Elle mourut dans ce monastère le 8 mai 1629, justifiant jusqu'à la fin de sa vie, le bel éloge que le Saint fait ici même, de sa candeur. (*Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, Troyes, 1846.)

CCCXIX

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

Le service de Dieu « agissant » et « patissant. » — Les petits ennuis.

[Commencement de novembre 1605.]

Ma Seur et ma tres chere Fille,

Opprimé et accablé d'affaires en cette visite de mon diocese que je fay, je ne laysse pas de prier nostre bon Dieu tous les jours et luy offrir le saint Sacrifice, affin que vous ne soyes pas accablee des douleurs que vostre jambe vous apporte, ni des difficultés que nos saintes entreprinses ont et doivent avoir en ces commencemens. Monsieur nostre bon pere m'escrit souvent de vos nouvelles : rien ne me peut arriver de plus souhaittable quand elles sont bonnes, comme elles sont tous-jours selon Dieu, en qui je sçai que vous jettes toute vostre veuë interieure, et au bon playsir duquel tous vos desseins et desirs se vont fondre.

Courage, ma chere Fille ; Dieu vous sera propice sans doute, pourveu que vous luy soyes fidelle. Quel bonheur que sa divine Majesté vous veuille employer a son service non seulement agissant, mays patissant ! Ayés soin de conserver la paix et la tranquillité de vostre cœur ; laissés bruire et gronder les vagues tout autour de vostre barque et ne craignes point, car Dieu y est, et par consequent le salut. Je sçai, ma chere Seur, que les petitz ennuys sont plus fascheux, a cause de leur multitude et importunité, que les grans, et les domestiques, que les estrangers ; mais aussi je sçai que la victoire en est souventesfois plus aggreable a Dieu que plusieurs autres, qui, aux yeux du monde, semblent de plus grand merite.

A Dieu, ma chere Seur ; on me ravit les lettres pour les emporter, et n'ay loysir que de me dire,

Vostre frere et serviteur tres affectionné et plus fidelle,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

CCCXX

A LA BARONNE DE CHANTAL

Décision sur une question d'argent. — Une mère de famille doit servir avec prudence les malades contagieux. — Eloge de M. de Chantal. — Jésus, l'Epoux éternel, désire qu'on imite sa douceur. — Circonstances où la déférence aux volontés des parents ne convient pas. — Les mouches et les distractions dans l'oraison. — Les Carmélites à Dijon. — Semer au champ de notre voisin, pendant que le nôtre en a besoin, avoir son cœur en un lieu et son devoir en l'autre : chose dangereuse. — Malice et subtilité de Satan. — Avis pour le temps du Carême. — Impressions de tournée pastorale. — Retour à Annecy.

Annecy, 30 novembre 1605.

Ne voyci pas un estrange fait, ma chere Fille ! Il y a un mois que je n'ay sceu vous escrire ni peu ni prou (1), par ce que j'estois engagé dans nos montagnes, du tout hors de chemin, et je tiens en ma main sept de vos lettres, dont la derniere est du 9 de ce moys, ausquelles il me semble que je n'aye pas encor respondu qu'a trois ; et neanmoins je ne puis maintenant vous escrire qu'en courant. C'est tout un ; encor vaut-il mieux vous escrire peu que rien.

Pour le papier des cinq mille francz, je ne puis vous en donner resolution, que vous ne me marquiés a qui l'interest en pourroit revenir ; c'est a dire qui en pourroit souffrir perte si vous le gardies, car de la depend le jugement que j'en dois faire. Mais ne vous inquietés point pour cela, car, ayant le propos de vous conduire par mon advis en cela, vostr'ame n'en peut estre coulpable.

Il ne faut pas laisser de servir les malades es maux contagieux, mais il les faut servir prudemment, sans hazarder sa santé que le moins quil se peut, et sur tout quand avec nostre danger, celuy de nostre famille se treuve conjoint. Et partant, vous pourres prudemment

(1) La lettre écrite à la Baronne, un mois avant celle-ci, ne nous est pas parvenue.

cesser de faire les visites personnelles, esquelles il y auroit une juste apparence de danger et contagion (1).

J'ay esté consolé, au recit que vous me faites des traitz de vertu qui parurent en l'ame de feu monsieur vostre mari, sur le point de son depart de ce monde : signes evidens de son bon fons et de la presence de la grace de Dieu. Et vous voyes donques que sil vous pouvoit parler, il vous diroit ce que je vous ay dit *, pour l'entrevëue de celuy qui luy fit le coup de son trespas. Or sus, ma chere Fille, haut le cœur. Ce vous est (et a moy par consequent) un extreme contentement de sçavoir que ce chevalier estoit bon, doux et gracieux a ceux qui l'avoyent blecé ou offencé ; maintenant il en aura bien a voir que nous en voulons faire de mesme. Mais que diray-je de nostre Espoux moderne ? Quelle douceur exerça-il a l'endroit de ceux qui le tuerent, et non pas par disgrace et mesgarde, mais par une pleyne malice. Ah! qu'il aura bien agreable que nous en facions de mesme. C'est nostr'Espoux moderne, ma chere Fille, car non seulement la mort ne dissoult point nostre mariage avec luy, ains elle le parfait, elle le consomme.

* Epist. CCXCVII.

J'ay escrit ceci parmi un grand tracas, et ne sçai pas pourquoy ; mais il n'importe. Il ne passe jour que je ne prie pour le bien de l'ame de monsieur vostre premier espoux, et je pense que vous m'en aves voulu souvenir par ces deux recitz que vous m'en aves fait, qui m'ont esté fort aggreables.

Je loüe Dieu de tout mon cœur de la santé de messieurs nos pere, oncle et frere ; (2) mais que ce mot me console : [Monsieur vostre oncle,] plein de vertu et de constance, n'est plus arresté que par des defluxions . . . . . car je cheris ce bon oncle du fons de mon ame. Mais

. . . . . .

Cette partie inferieure est pesante ; tous-jours quelques mauvaises inclinations, quelques repugnances au bien,

(1) Voir les *Mémoires* de la Mère de Chaugy, Ire Partie, chap. XIX.

(2) Cette phrase est inédite ; les mots qui manquent, et aussi ceux de la phrase suivante, à l'exception du premier, sont coupés dans l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy. (Voir ci-après, note (4), p. 124.)

mais il ni a remede. Il faut user des frications et bains chauds pour, petit a petit, dissiper l'humeur qui nous alentit et engage nos jambes. La meditation de la Passion, nos petitz exercices de mortification et de charité feront merveilles, Dieu aydant. Voyes vous bien, cette chere seur que j'ayme infiniment (1), ell'est guerie, Dieu merci, mais encor un peu de defluxion dessus ses jambes la font *(sic)* aller lentement a la closture de sa Mayson : encor un peu de respect aux volontés des freres, des peres, des meres, que sçai-je moy ? O mon Dieu ! que bien heureux sont ceux qui, en semblables occasions, dient a leurs peres et freres : *Je ne sçai qui vous estes, je ne vous connois point* *. Mais bien ; petit a petit, tout se fera.

* Deut., XXXIII, 9 cf. Matt., XII, 48.

Non, je vous prie, ma Fille, ne violentes point vostre teste pour la faire franchir les barrieres ; demeures tranquille en vostre orayson, et quand les distractions vous attaqueront, destournes-les tout bellement si vous pouves ; sinon, tenes la meilleure contenance que vous pourres, et laisses que les mouches vous importunent tant qu'elles voudront, pendant que vous parles a vostre Roy. Il ne prend pas garde a cela. Vous pouves les esmoucher avec un mouvement civil et tranquille, mais non pas avec un effray ni impatience qui vous face perdre contenance.

Que je suis ayse que nostre Dijon aye receu les bonnes Carmelines de la Mere Therese * ! Nostre bon Dieu les face fructifier a sa gloire. Je suis bien content que Mme Brulart, nostre bonne seur, les gouverne, pourveu que cet object ne tire point son cœur a des vains desirs de cette vie-la, pendant qu'ell'en doit cultiver un'autre. C'est merveille, ma Fille, comme mon esprit est ferme en cet advis de ne point semer au champ de nostre voysin, pour beau qu'il soit, pendant que le nostre en a besoin. La distraction du cœur est tous-jours dangereuse, avoir son cœur en un lieu et son devoir a l'autre. Mais je sçai bien qu'elle ne gouverne pas tant les filles, qu'elle ne se laisse gouverner a la Mere, laquelle, en un lieu de ses Œuvres *, dit presque comme moy.

* Vide supra, p. 118 not. (2).

* *Vie de la Saint écrite par elle-même*, ch. XIII.

(1) L'Abbesse du Puits-d'Orbe.

Je dis que pour nostre petite (1) il sera mieux, en la faysant instruire le plus chrestiennement quil sera possible, d'attendre encor un peu a la mettre au Puy d'Orbe *. Et voyla donq Mme de Saint Ange (2) qui vous arrivera fort a propos. Pour ma seur, je suis de vostre advis ; non que je ne voulusse bien qu'elle fut aupres de vous, puisqu'elle n'a pas son cœur contourné a la Religion, mais pour condescendre a l'amitié de madame l'Abbesse, qui merite bien qu'on ne la contrechange pas de desplaysir en ses faveurs. Je luy veux escrire touchant le confesseur que le bon Pere Recteur juge propre pour sa Mayson, affin qu'elle le recherche et pour cela et pour son assistence. Mon Dieu, que de destours prend on avant que d'arriver au logis, quand on n'est pas guidé.

* Cf. tom. præced., p. 361.

J'attendray que cett'autre seur (3) m'escrive sur le sujet pour lequel vous luy laissastes l'article que j'avois escrit dans vostre livre. Que Satan est mauvais ! Jusques ou se va-il fourrer ! Mais ne vous en estonnes pas : les choses spirituelles luy sont fort accessibles, par ce quil est esprit ; il ne luy faut pas beaucoup d'ouverture, pour se glisser es amitiés des mortelz. Mais je voy nostre bon Dieu qui permet tout pour le mieux, et je l'en beny de tout mon cœur. O Dieu, quel grand bien a un'ame de toucher au doit son imbecillité ! cela la fortifie et establit pour tout le reste de sa vie. *Celuy qui n'a pas essayé,* que peut [il savoir ? dit la Sainte] Escriture *. Mon Dieu, que je desirerois de me pouvoir dignement (4) . . . . . .

* Eccli., XXXIV, 9-11.

(1) Françoise de Rabutin Chantal ; elle avait alors six ans. (Voir le tome précédent, note (1), p. 360.)

(2) La personne que le Saint jugeait capable d'instruire chrétiennement Françoise de Chantal, était probablement Marguerite Sauvat, femme de Pierre Le Charron, seigneur de Saint-Ange, d'Ormeille, Blanchefort, etc., trésorier général de l'extraordinaire des guerres et de la cavalerie légère. Une de leurs filles avait épousé Guillaume Bourgeois de Crépy, frère de l'Abbesse du Puits-d'Orbe ; cette alliance expliquerait la présence de Mme de Saint-Ange en Bourgogne et ses relations avec la Baronne de Chantal. (La Chesnaye-Desbois, art. *Le Charron.*)

(3) La présidente Brûlart.

(4) Tout ce qui précède est donné d'après l'Autographe d'Annecy (voir ci-dessus, note (2), p. 122). Ici encore le feuillet est coupé ; la fin de la lettre est tirée d'une copie conservée à Turin, Archives de l'Etat.

Vous pourres refaire encor pour un an vos petitz vœux (1), sinon que la charge d'iceux vous pressast trop. Pour le Caresme il y a du loysir a vous parler ; pour l'Advent il n'est plus tems. N'adjoustes gueres de peynes corporelles a celles du jeusne de l'Eglise ; mais puisqu'en Caresme on jeusne et que l'on n'employe pas le tems du souper a manger, sinon pour la petite collation, vous pourres bien prendre une demi heure environ ce tems la, a mediter sur la Passion ou sur ce qui vous aura touché au sermon. Je dis une demi heure, au lieu de la petite recollection que je vous avois marquee *.

*Vide tom. præced. p. 358.

Je ne sçay rien qui me puisse tirer hors d'icy, sinon la volonté du Saint Pere, ou l'extreme (mais je dis extreme) necessité du prochain, sur tout de mes enfans spirituelz. Je suis lié sur ce banq, il faut que j'y vogue.

Que vous diray-je plus ? J'arrivay icy samedy au soir (2), apres avoir battu les chams six semaines durant, sans arrester en un lieu, sinon au plus demi jour. J'ay presché ordinairement tous les jours, et souvent deux fois le jour. Hé, que Dieu m'est bon ! je ne fus jamais plus fort. Toutes les croix que j'avois preveues *, a l'abord n'ont esté que des oliviers et palmiers ; tout ce qui me sembloit fiel s'est treuvé du miel, ou peu s'en faut. Seulement puis-je dire avec verité que, si ce n'a esté a cheval ou en quelques resveilz de la nuit, je n'ay point eu de loysir de repenser a moy et considerer le train de mon cœur, tant les occupations importantes s'entresuivoyent de pres. J'ay confirmé un nombre innombrable de peuple ; et a tous les biens qui se seront faitz parmi ces simples ames, vous aves tous-jours participé, comme a tout le reste de ce qui se fait et se fera en ce diocese, pendant que j'en auray l'administration. Mais pourquoy vous dis-je ceci ? Par ce que je parle avec vous comme avec mon propre cœur.

* Cf. supra, p. 113.

A Dieu, ma chere Fille. Dieu soit nostre cœur, nostre amour, nostre tout. Demandés pour moy une benediction

(1) Ces « petitz vœux » comprenaient certaines pratiques de piété ; cf. le tome précédent, p. 388.

(2) Le 26 novembre. (Voir ci-dessus, note (1), p. 113.)

de vostre sainte Abbesse, aux pieds de laquelle son Filz nous fasse vivre et mourir.

Monsieur Cassart (1) m'escrit comme n'ayant pas receu de nos lettres ; et neanmoins je luy ay escrit, et pense que ma lettre luy sera arrivee, aussi bien que celle que je vous ay escritte, puisqu'elles estoyent ensemble.

(2) Ma bonne mere ne sçait pas que je vous escrive, mais je sçay bien qu'elle et toute sa famille sont acquis irrevocablement a vostre service.

(1) « Me Jacques Cassard, practicien à Sémur, » figure dans le contrat de mariage entre noble Bernard de Sales et demoiselle Marie-Aimée de Rabutin, 3 janvier 1609.

(2) Cette phrase est écrite en marge de l'Autographe d'Annecy.

CCCXXI

A LA MÊME

Le remède préféré du Saint. — Les « alcions » de la mer et leurs nids. — Tenir notre cœur bien calfeutré et ne lui donner aucune ouverture que du côté du Ciel.

Annecy, 5 décembre 1605 (1).

Ma tres chere Fille,

Despuis mon retour de la visite, j'ay eu quelque ressentiment de fievre catarrheuse ; nostre medecin n'a point voulu m'ordonner autre remede que le repos, et je luy ay obei. Vous sçaves, ma Fille, que c'est aussi le remede que j'ordonne volontier que la tranquillité, et que je defens tous-jours l'empressement. C'est pourquoy, en ce repos corporel, j'ay pensé au repos spirituel que nos cœurs doivent avoir en la volonté de Dieu ou qu'elle nous porte ; mais il ne m'est pas possible d'estendre les

(1) Les détails de cette lettre et l'ordre des faits lui assignent comme date 1605 et non 1608.

considerations qui se doivent faire pour cela, qu'avec un peu de loysir bien franc et net.

Vivons, ma Fille, vivons tandis qu'il plaist a Dieu, en cette vallee de miseres, avec une entiere sousmission a la sainte volonté souveraine. Ah ! que nous sommes redevables a sa Bonté qui nous a fait desirer avec tant de resolutions de vivre et mourir en sa dilection ! Sans doute, ma Fille, nous le desirons, nous y sommes resolus ; esperons encor que ce grand Sauveur, *qui* nous *donne le vouloir,* nous donnera aussi la grace de *le parfaire* *. * Philip., II, 13.

Je considerois l'autre jour ce que quelques autheurs * disent des alcions, petitz oyseletz qui pondent sur la rade de la mer : c'est qu'ilz font des nidz tout ronds, et si bien pressés que l'eau de la mer ne peut nullement les penetrer ; et, seulement au dessus, il y a un petit trou par lequel ilz peuvent respirer et aspirer. La dedans, ilz logent leurs petitz, affin que la mer les surprenant, ilz puissent nager en asseurance et flotter sur les vagues, sans se remplir ni submerger ; et l'air qui se prend par le petit trou, sert de contrepoids, et balance tellement ces petitz pelotons et ces petites barquettes, que jamais elles ne renversent *. O ma Fille, que je souhaitte que nos cœurs soyent comme cela, bien pressés, bien calfeutrés de toutes partz, affin que si les tourmentes et tempestes du monde les saysissent, elles ne les penetrent pourtant point, et qu'il n'y ayt aucune ouverture que du costé du Ciel, pour aspirer et respirer a nostre Sauveur. Et ce nid, pour qui seroit-il fait, ma chere Fille ? Pour les petitz poussins de celuy qui l'a fait : pour l'amour de Dieu, pour les affections divines et celestes.

* Aristot., Histor. anim., l. IX, c. XIV ; Plin., Hist. nat., l. X, c. XXXII (*al.* XLVII).

* Cf. *Introd. a la Vie dev.*, Part. III, c. XIV.

Mais pendant que les alcions bastissent leurs nidz et que leurs petitz sont encor tendres, pour supporter l'effort des secousses des vagues, helas, Dieu en a le soin et leur est pitoyable, empeschant la mer de les enlever et saysir. O Dieu, ma Fille, et donq cette souveraine Bonté asseurera le nid de nos cœurs pour son saint amour contre tous les assautz du monde, ou il nous garentira d'estre assaillis. Ah ! que j'ayme ces oyseaux qui sont environnés d'eaux et ne vivent que de l'air, qui se cachent en mer

et ne voyent que le ciel! Ilz nagent comme poissons et chantent comme oyseaux; et, ce qui plus me plaist, c'est que l'ancre est jettee du costé d'en haut et non du costé d'en bas, pour les affermir contre les vagues. O ma Seur ma Fille, le doux Jesus nous veuille rendre telz, qu'environnés du monde et de la chair nous vivions de l'esprit; que, parmi les vanités de la terre, nous visions tous-jours au Ciel; que, vivant avec les hommes, nous le loüyons avec les Anges, et que l'affermissement de nos esperances soit tous-jours en haut et au Paradis *.

* Cf. Heb., VI, 18, 19, et Collect. in Miss. Dom. IV post Pasc.

O ma Fille, il a fallu que mon cœur ayt jetté cette pensee sur ce papier, jettant aux pieds du Crucifix ses souhaitz, affin qu'en tout et par tout le saint amour divin soit nostre grand amour. Helas, mais quand sera-ce qu'il nous consumera? et quand consumera-il nostre vie pour nous faire mourir a nous mesmes et nous faire revivre a nostre Sauveur *? *A* luy *seul soit* a jamais *honneur, gloire et benediction* *.

* Cf. Rom., VI, 8, 11.

* I Tim., I, 17; Apoc., V, 13.

Mon Dieu, ma chere Fille, qu'est ce que je vous escris? je veux dire, a quel propos cela? O ma Fille, puisque nostre invariable propos et finale et invariable resolution tend incessamment a l'amour de Dieu, jamais les paroles de l'amour de Dieu ne sont hors de propos pour nous.

A Dieu, ma Fille; ouy, je dis ma vraye Fille en Celuy duquel le saint amour me rend obligé, ains tout consacré d'estre, vivre, mourir et revivre a jamais vostre et tout vostre. Vive Jesus! Que Jesus vive et Nostre Dame! Amen.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

La veille du glorieux saint Nicolas.

CCCXXII

AUX CHANOINES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA ROCHE (1)

(INÉDITE)

S'intéresser à l'établissement du collège ; le bien de la ville, la gloire de Dieu et de l'Eglise en font un devoir.

Annecy, 17 décembre 1605.

Messieurs,

L'affaire du college de La Roche s'avançoit fort heureusement (2), si quelques uns, selon leur particuliere opinion, ne se fussent mis a la traverse pour en destourner les effectz : dont il a esté requis de reprendre de nouveau le consentement du general, pour l'opposer au jugement des particuliers. A quoy il me semble que vous pouves et deves contribuer non seulement vos voix, mais vos remonstrances et persuasions, puisque l'erection et establissement de ce college servira tant a la gloire de Dieu et de l'Eglise, comme vous pouves juger et croire. A cett'intention, j'ay fait ces quattre motz pour vous en prier, estant fort desireux de tout ce qui regarde le bien

(1) L'église de La Roche, érigée sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, devint collégiale insigne par bulles de Paul III (1537). Le Chapitre comprenait un primicier, un archidiacre, un custode et quinze chanoines. La paroisse fut préservée du venin de l'hérésie, grâce au zèle énergique de son clergé. (Grillet, *Hist. de La Roche.)*

(2) Depuis 1440, des écoles publiques existaient à La Roche. Claude Jay ou Le Jay et le bienheureux Pierre Favre ou Le Fèvre, les deux compagnons de saint Ignace de Loyola, les premières gloires de la Compagnie de Jésus naissante, y avaient commencé leurs études, sous la direction du vertueux Pierre Veillard. Un siècle après, vers 1569, le primicier Jean d'Angeville avait fondé un collège qui comptait, cinq années plus tard, trois cents élèves, au nombre desquels, François de Sales. Dans la suite, il fallut le relever, mais les négociations n'aboutirent qu'après la mort du Saint. C'est en 1628 que le Conseil de la ville, déférant au vœu de la population, confia la direction du collège aux RR. PP. Jésuites. Ceux-ci le gardèrent jusqu'en 1712. (Grillet, ibid.; Vaullet, *Hist. de La Roche; Mém. de l'Acad. Salés.*, tome X.)

de cette ville la, comme je seray aussi tous-jours de ce qui tendra au service de vostre Chapitre, auquel je souhaite les benedictions cœlestes, et suis,

Messieurs,

Vostre confrere tres affectionné et bien humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVII decembre 1605.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mlle Ducros, à La Roche.

CCCXXIII

A M. DE SILLIGNIEU (1)

(INÉDITE)

Paroles et compliments d'amitié au fils; sentiments de respect pour la mère. Recommandation de la famille au « cher Sauveur » de Noël.

Annecy, 20 décembre 1605.

Monsieur mon Frere (2),

Je pense que ces bonnes festes qui nous arrivent vous auront r'appellé au pres de madame nostre bonne mere, apres ce long voyage de Languedoc. C'est pourquoy je vous y veux saluer par cette commodité, pour non seulement me ramentevoir en vostr'amitié, mais aussi pour demander, par vostr'entremise, la faveur d'estre continué en la bienveüillance de madame nostre mere, a laquelle mon obeissance filiale est entierement dediee. Je prie ce cher Sauveur, duquel nous celebrons l'advenement, quil assiste en ses *(sic)* jours d'une speciale consolation et joye

(1) François-Philibert de Longecombe, écuyer, seigneur de Thoys et de Peyzieu, et Françoise de Dizimieu, eurent six enfants, dont quatre fils : Balthazar, Jacques, Louis et François de Longecombe. (Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey.)* C'est à l'un d'entre eux que le Saint adresse cette lettre, et plus vraisemblablement à Louis de Longecombe. Sillignieu et Peyzieu étaient des seigneuries voisines, dont le nom figure aujourd'hui encore sur la carte du département de l'Ain.

(2) Voir ci-dessus, note (2), p. 26.

toute cette famille de mere et de freres, que je doy tant honnorer et respecter, et a laquelle je desire tant de pouvoir rendre service bien humble.

Je suis,

Monsieur mon Frere,

Vostre serviteur et frere plus humble et fidelle,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XX decembre 1605.

Vous ne seres pas marri, Monsieur mon Frere, si je vous dis qu'outre le devoir que j'avois de cherir avec tout honneur et respect monsieur de Pezieu (1), les demonstrations et tesmoignages d'amitié quil m'a rendu en vostre absence, me rendent infiniment son serviteur et tout plein de desir de me rendre son agreable frere et digne de sa faveur.

A Monsieur
Monsieur de Selignieu.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Paray-le-Monial.

(1) Voir la note (1) de la page précédente. « Monsieur de Pezieu » est un frère du destinataire : serait-il Balthazar de Longecombe, l'aîné de la famille ?

CCCXXIV

A M. CHARLES D'ALBIGNY

(INÉDITE)

Différend du Prieur de Bellevaux avec un seigneur. — Prière de s'intéresser au sort d'une pauvre femme digne de compassion. — Souhaits de Noël.

Annecy, 24 décembre 1605

Monsieur,

Je m'essayeray de persuader par lettres au Prieur de Bellevaux (1) qu'il tienne sa parole et se rende a

(1) Aimé Mermonio de Luyrieu (voir le tome précédent, note (2), p. 276).

Chambery pour s'accommoder a la rayson, pour le different quil a avec le seigneur Basso (1), et m'estonne bien quil vous aye respondu avec si peu de respect.

Cette pauvre femme, chargee d'une multitude de petitz enfans, va pour le secours de son mari, et n'espere en aucun autre support qu'en celuy que vostre grande charité et bonté luy promet. Ell'a desiré, Monsieur, que j'adjoustasse ma supplication a sa misere, pour obtenir, ce luy semble plus aysement, vostre compassion ; et je n'ay pas deu l'esconduire, tant en faveur des bonnes festes, que pour connoistre son mari exempt de malice et fort homme de bien et fidelle, qui me fait vous supplier humblement, Monsieur, de luy vouloir estre propice.

Dieu veüille vous combler des benedictions qu'il respandit sur terre, quand il y envoya son Filz pour naistre petit enfant parmi nous ; de quoy nous celebrons la memoire en ces jours, que je vous souhaite pleins de joye et contentement, estant,

Monsieur,

Vostre serviteur tres humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Veille de Noël 1605, a Neci.

A Monsieur
Monsieur d'Albigni,
Chevalier de l'Ordre de S. A. et son Lieutenant general
deça les mons.

Revu sur l'Autographe conservé chez les RR. PP. de l'Oratoire de Naples.

(1) Sans doute Jean-Baptiste Basso, clerc milanais, que Clément VIII avait nommé (5 novembre 1603) prieur commendataire du Saint-Sépulchre d'Annecy (voir le tome précédent, note (1), p. 243). Mais Claude de Menthon-Montrottier, soutenu par le Sénat, usurpa la possession du prieuré. Basso ne fut pas plus heureux dans ses revendications du prieuré de Bellevaux. (*Revue Savoisienne*, vol. XI, etc.)

CCCXXV

A LA BARONNE DE CHANTAL

Désir du Saint de progresser dans l'amour divin. — Aspirations. — Bethléem la « sainte Abbesse » et le « petit Enfançon. » — Lui dérober « les premieres rosees de ses larmes; » leur divine efficacité. — Ne pas se charger d'austérités pendant le Carême.

Annecy, 28 décembre 1605.

Je finis cette annee, ma chere Fille, avec un desir non seulement grand, mais cuisant de m'advancer meshuy en ce saint amour que je ne cesse d'aymer, quoy que je ne l'aye encores point gousté. Vive Dieu ! ma Fille, nostre cœur (voyes vous, je dis nostre cœur) est fait pour cela : ah ! que n'en sommes nous bien pleins. Vous ne sçauries vous imaginer le sentiment que j'ay presentement de ce desir. O Dieu, pourquoy vivrons-nous l'annee suivante, si ce n'est pour mieux aymer cette Bonté souveraine ? Oh ! qu'elle nous oste de ce monde, ou qu'elle oste le monde de nous ; ou qu'elle nous fasse mourir, ou qu'elle nous fasse mieux aymer sa mort que nostre propre vie. (1)

Mon Dieu, ma Fille, que je vous souhaite en Bethlehem maintenant, aupres de vostre sainte Abbesse. Hé, qu'il luy sied bien de faire l'accouchee et de manier ce petit Enfançon ; mais sur tout j'ayme sa charité, qui le laisse voir, manier et bayser a qui veut. Demandés-le luy, elle vous le donnera ; et l'ayant, desrobbés luy secrettement une de ces petites gouttelettes qui sont dessus ses yeux. Ce n'est pas encores la pluye, ce ne sont que les

(1) Dans la déposition de sainte Jeanne-Françoise de Chantal (*Sa Vie et ses Œuvres*, Plon, tome III, pp. 124, 125), on retrouve avec quelques variantes ce premier alinéa, mais sous la forme de deux alinéas distincts et séparés; ce qui jette quelque doute sur l'authenticité de la lettre. Voir d'ailleurs ci-dessus, note (2), p. 17.

premieres rosees de ses larmes. C'est merveille combien cette liqueur est admirable pour toute sorte de mal de cœur.

* Cf. supra, p. 125.

Ne vous chargés point d'austerités ce Caresme *, sinon avec le congé de vostre confesseur, qui, a mon advis, ne vous en chargera pas. Dieu veuille couronner vostre commencement d'annee des roses que son sang a teint.

A Dieu, ma chere Fille; je suis celuy qui vous a dedié tout son service.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 28 decembre 1605.

ANNÉE 1606

CCCXXVI

A M. RODOLPHE DES OCHES, CURÉ DE TALLOIRES (1)

Les jeunes filles peuvent chanter à l'église « des Noelz et chansons spirituelles » sans enfreindre le précepte de l'Apôtre saint Paul.

Annecy, 7 janvier 1606.

Monsieur le Curé,

Vous m'aves demandé, s'il seroit loysible aux filles de chanter en l'eglise, quelque Noel appreuvé ou autre chanson spirituelle. Je respons qu'ouy, car cela se prattique a Rome et par toute l'Italie, et moy mesme l'ay fait ainsy faire en cette ville et a La Roche. J'entens neanmoins que ce ne soit pas pour dire une partie de l'Office publiq et solemnel, mais simplement, comme vous dites, des Noelz et chansons spirituelles. Je sçai ce que dit saint Paul * : Mulier in ecclesia taceat (*) ; mais il

* I Cor., XIV, 34.

(*) Que la femme se taise dans l'église.

(1) Rodolphe des Oches, nommé à la cure de Talloires le 17 novembre 1588, chanoine de Notre-Dame de Liesse d'Annecy vers 1616, permuta son canonicat contre la chapelle du Saint-Esprit, à Desingy, le 7 octobre 1621, et plus tard, le 7 décembre 1629, sa cure avec celle de son cousin, Jean des Oches, recteur de Motz, en Savoie. (R. E.)

parle tout ouvertement de la doctrine et non des cantiques, comme monstre le texte * : *Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent* (*).

* I Cor., XIV, 35.

Je me recommande a vos prieres, et suis,

Monsieur le Curé,

Vostre confrere plus affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VII de l'an 1606.

A Monsieur
Monsieur le Curé de Talloyres.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(*) *Mais si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison.*

CCCXXVII

A M. CHARLES D'ALBIGNY

(INÉDITE)

Zèle du P. Maurice pour la conversion des hérétiques.

Annecy, 16 janvier 1606.

Monsieur,

Le bon Pere Maurice (1), qui est icy pour quelques jours, me dit que sil vous playsoit de recommander au

(1) Maurice Gamborino ou Gambarino, Capucin de la Province de Gênes, connu sous le nom de P. Maurice de la Morra et aussi de la Marche, fut désigné en 1596 par le duc Charles-Emmanuel pour travailler à la conversion des hérétiques vaudois, et, en 1601, par Clément VIII, pour prêter main-forte au P. Chérubin (voir le tome XI de cette Edition, note (1), p. 98). Son savoir et sa parole intrépide en firent un controversiste redouté des ministres. A Genève, où il allait souvent (cf. ci-dessus, note (1), p. 74), il eut quelques entrevues avec Théodore de Bèze et força, dit-on, son estime. Le P. Maurice

sieur juge maje de Ternier (1), ou au sieur de Rovenoz son lieutenant (2), l'execution et observation des editz faitz contre les huguenotz, ou plus tost pour eux et leur reduction (3), en peu de jours les effectz en seroyent tres bons et desirables. Et me semble quil inclineroit plus que le lieutenant eut la charge que le jugemaïe, par ce quil est plus resident au lieu et a plus d'addresse pour la particuliere conduite de cett'affaire. La faveur que vous me faites d'avoir aggreable *(sic)* mes importunités, me fait encor lascher celleci, pour vous representer cette necessité que ledit Pere me dit estre fort grande, et je voy qu'au moins elle luy est a cœur.

Je suis cependant,

Monsieur,

Vostre serviteur tres humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVI janvier 1606.

A Monsieur
Monsieur d'Albigni,
Chevalier de l'Ordre de S. A. et son Lieutenant general
deça les mons.

Revu sur l'Autographe conservé à Florence, dans l'oratoire privé de Mgr Donat Velluti-Zati, Duc San Clemente, évêque de Pescia (Toscane).

mourut à Saint-Julien, en 1613, laissant la réputation d'un fervent Religieux et d'un convertisseur. Il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels un traité de controverse et des commentaires de saint Bonaventure. (P. Eugène de Bellevaux, *Annales biographiques des FF. Mineurs Capucins de Savoie*, 1611-1902.)

(1) Antoine de Lescheraine (voir le tome XI de la présente Edition, note (1), p. 283).

(2) Voir le tome précédent, note (1), p. 438.

(3) Les édits dont le P. Maurice pressait l'exécution, sont très probablement ceux-là même que le duc de Savoie avait signés le 12 octobre et les 12 et 19 novembre 1598. (Cf. le tome précédent, Lettres CXLIV, CCIV, et *La Mission de S. Fr. de S. en Chablais*, par l'Abbé Gonthier, *Œuvres*, tome Ier, pp. 297, 301, 302.)

CCCXXVIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

L'esprit de la sainte indifférence, bon à tout. — Le Bienheureux va faire une petite retraite auprès du P. Fourier. — Son amour des âmes ; l'affection de son peuple pour lui. — Retrancher les superfluités dans les communications spirituelles. — Charlotte de Chantal et Jeanne de Sales. — Quand on a renoncé une fois au monde, savoir écarter ses sollicitations importunes. — Attachement indissoluble du Saint pour sa « pauvre femme, » l'Eglise de Genève. — Ne pas aspirer à un état de vie au-dessus de nos forces.

Annecy, 30 janvier 1606

J'estois a Sales le 22 de ce mois, pour obeir a ma bonne mere qui desiroit de me voir avant mon despart (1), et j'y receus vostre lettre du premier jour de cette annee, dont je receus beaucoup de consolation, laquelle se respandit sur toute la famille qui est infiniment vostre. Le 25, voyci vostre homme qui m'arriva et me treuva environné d'affaires, si que je n'ay sceu le depescher qu'aujourd'huy.

Mais dites moy, ma Fille, ne m'est ce pas de l'affliction de ne vous pouvoir escrire qu'ainsy a la desrobbee ? O voyla pourquoy il nous faut acquerir le plus que nous pourrons l'esprit de la sainte liberté et indifference ; il est bon a tout, et mesme pour demeurer six semaines, voire sept, sans qu'un pere, et un pere de telle affection comme je suis, et une fille telle que vous estes, reçoivent aucunes nouvelles l'un de l'autre.

Vous fustes malade apres la Conception, et je le fus aussi sept ou huit jours durant *, et craignois bien que ce ne fust pour bien plus, mais Dieu ne le voulut pas. Je

* Cf. supra, p. 126.

(1) Le 15 mars 1605, le souverain Sénat de Chambéry (voir sa lettre à l'Appendice) avait invité le Saint à prêcher le Carême, l'année suivante, « en la principale chaire de la Savoye, » et chargé le sénateur Favre de faire agréer l'invitation. De son côté, l'Evêque de Grenoble avait prié François de Sales de remplir, dans la ville, toutes les fonctions épiscopales. En arrivant à Chambéry, le Bienheureux fit quelques jours de retraite auprès du P. Fourier, et le 6 février il commença ses prédications. (*Année Sainte de la Visitation*, 1689.)

ne puis pas m'estendre selon mon cœur ; car voyci le jour de mes adieux, devant partir demain devant jour pour aller a Chamberi, ou le P. Recteur des Jesuites (1) m'attend, pour me recevoir ces cinq ou six jours de Caresme prenant, que j'ay reservé pour rasseoir mon pauvre esprit tout tempesté de tant d'affaires. La, ma Fille, je pretens de me revoir par tout, et remettre toutes les pieces de mon cœur en leur place, a l'ayde de ce bon Pere qui est esperduement amoureux de moy et de mon bien.

Et si feray, ma Fille, je vous diray quelque chose de moy, puisque vous le desires tant et que vous me dites que cela vous sert ; mais, mais a vous, a vous seulement. Ce ne sont pas des eaux, ce sont des torrens que les affaires de ce diocese. Je vous puis dire avec verité que j'en ay eu du travail sans mesure despuis que je me suis mis a la visite ; et, a mon retour, je treuvay une besoigne de laquelle il me fallut entreprendre ma part, qui m'a infiniment occupé (2). Le bon est que c'est tout a la gloire de nostre Dieu, a laquelle il m'a donné de tres grandes inclinations, et je le prie qu'il luy playse de les convertir en resolutions.

Je me sens un peu plus amoureux des ames que l'ordinaire ; c'est tout l'advancement que j'ay fait despuis vous, mais au demeurant, j'ay souffert des grandes secheresses et derelictions, non toutefois longues, car mon Dieu m'est si doux, qu'il ne se passe jour qu'il ne me flatte pour me gaigner a luy. Miserable que je suis ! je ne correspons point a la fidelité de l'amour qu'il me tesmoigne. Le cœur de mon peuple est presque tout mien maintenant. Il y a tous-jours quelque chose a dire, car je fais des fautes par ignorance et imbecillité, parce que je ne sçai pas tous-jours bien rencontrer le bon biais. Sauveur du monde, que j'ay de bons desirs ! mais je ne sçai les parfaire *.

* Rom., VII, 18.

Est ce pas asses dit, ma bonne Fille ? Je dis ma bonne

(1) Le P. Fourier.

(2) Cette « besoigne » était le traité de théologie polémique qui devait servir d'introduction au *Code Fabrien*. Il y mit alors la dernière main. (Voir à l'Appendice, la lettre du président Favre, et tome XI, pp. 164, 408.)

Fille, parce que vous m'estes fort bonne et me consolés plus que vous ne sçauries croire. Il y a une certaine benediction de Dieu en cette filiation, sans doute.

(1) Nostr'autre seur dijonnoise (2) a bien fait de restraindre sa conversation spirituelle au confessionnal. Je n'ay receu nulle de ses nouvelles ; si j'en reçois, a mesure de ce qu'elle me dira, je luy escriray. Si *les mousches* qui avoyent gasté, ou au moins qui vouloyent gaster *la suavité de l'onguent* * estoyent fort pressantes et en grand nombre, o Dieu, en ce cas la il faut qu'elle se renge a un exacte retranchement de toutes paroles superflües, de tous gestes, de toutes vëues, et que le seul confessional, pour tout, demeure en liberté. Mon Dieu, n'est ce pas dommage que ces bausmes des amitiés spirituelles soyent exposés aux mouscherons ? Cette liqueur si sainte, si sacree merite un soin bien grand pour estre conservee toute nette, toute pure. Mais bien, dit le Sage*, *celuy qui n'a esté tenté que sçait-il ?* Tout va bien, tout ira bien, Dieu aydant, et, comme je dis ordinairement, si Dieu nous ayde nous ferons prou.

* Eccles., x, 1.

* Eccli., xxxiv, 11.

(3) Nostre petite Charlotte (4) est a Dieu ; c'est ce Pere auquel elle ressemble le plus. Laisses-la luy et la recommandes a vostre tressainte Abbesse ; ell'en aura le soin pour moy. Croyes moy, j'ayme tout cela d'un amour tout entier, et ne m'est pas possible d'apprehender « le mien et le tien » en ce qui nous regarde. Aussi, dit saint Chrisostome *, ce sont les deux motz qui ont ruiné la charité au monde.

*Orat. in S. Philog., § 1.

Si ma petite seur est si sage comme vous dites, je luy en sçai bon gré. Je ne dy rien a Dieu pour elle, sinon quil en face a son bon playsir. Tous les chemins sont

(1) Ce qui suit, jusqu'à la p. 142, lig. 13, est emprunté à un Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(2) Mme Brûlart.

(3) Cet alinéa et le suivant sont inédits.

(4) La troisième et la plus jeune des filles de la baronne de Chantal, née en 1600, quinze jours avant la mort de son père : elle mourut au château de Monthelon, à l'âge de dix ans, dans la fleur de son innocence, « sortie de la « terre avant qu'elle l'eut bonnement touchee. » (Lettre de saint François de Sales, 11 mars 1610.)

bons a ceux que Dieu tient de sa mayn. Mais si elle ne veut pas estre Religieuse, je suis bien d'advis que vous exercies vostre charité envers elle, a l'enseigner comm'il faut estre bonne vefve, puisque quicomque se marie a besoin de cette leçon. C'est toute la ceremonie delaquelle j'use avec vous; autrement je reviendrois au mien et tien, duquel Dieu nous veuille garder et defendre.

Parlons un peu de vous, c'en est bien la rayson. Qui sont ces temeraires qui veulent rompre et briser cette blanche colomne de nostre sacré tabernacle (1)? Ne craignent ilz point les Cherubins qui le tiennent deça et dela et le couvrent sous l'ombre de leurs aisles *? Et bien, il s'est passé un peu de vanité, un peu de complaysance, un peu de je ne sçai quoy : or, cela n'est rien. Ferme, courage; nos colomnes sont, ce me semble, bien fondees; un peu de vent ne les aura pas esbranslees. C'est bien dit, ma Fille, il faut coupper court et trancher net en ces occasions, il ne faut point amuser les chalans; puisque nous n'avons pas la marchandise quilz demandent, il le leur faut dire destroussement affin quilz aillent ailleurs. Et vrayment ce sont des braves gens : ne voyent-ilz pas que nous avons osté l'enseigne et que nous avons rompu le traffiq que nous pouvions avoir avec le monde? Il est vray, nostre cors n'est plus nostre, nomplus que l'ivoire du trosne de Salomon * n'estoit plus aux elephans qui l'avoyent porté en leur gueule. Le grand Roy Jesus l'a choysi pour son siege : qui l'en deplacera? O donques, il faut estre toute simple en cet endroit, et ne point ouïr de capitulation. Laisses faire, Dieu gardera bien nostre pere sans perdre la fille. Vrayement, ce n'est pas mal parlé : sainte Agathe, sainte Thecle, sainte Agnes ont souffert la mort pour ne point perdre le lis de leur chasteté, et on nous voudroit faire peur avec des fantosmes!

*Exod., XXXVII, 7-9

*III Reg., X, 18.

Ouy da, ma Fille, lises et lises cherement l'*Imitation* de vostre Abbesse * et les epistres de saint Hierosme; vous y treuveres celle qu'il escrit a sa Furia *, et quelques autres qui sont bien belles.

*Vide tom. præced. p. 190, not. (4).

* Epist. LIV.

(1) La Baronne était vivement sollicitée de se remarier.

Vous me demandes si j'iray en Bourgoigne cett'annee. Dieu seul le sçait, je ne le sçai pas. Je pense que non, car mille liens me tiennent attaché si court et serré que je ne puis remuer pieds ni mains, si Dieu de sa sainte main ne m'en delivre. Voyla que c'est, je pense vous l'avoir des-ja dit par une præcedente *. Pour ma personne, je ferois tout pour donner satisfaction, je ne dis pas a vous, mais au moindre de tous mes enfans que Dieu m'a donné ; mais ma pauvre femme (1) me fait compassion, et puis que je ne la puis laisser qu'elle n'en souffre mille incommodités et que Dieu veut que je luy adhære *, me voyla garrotté. Je ne dis pas que mon absence de quelque peu de jours luy fut nuysible pour la privation de ma presence, car ce n'est pas cela qui m'empesche ; mais c'est que la sayson est si sujette aux vens et orages que je ne suis pas a mon pouvoir d'aller et de venir, mais faut que je vogue a leur merci. M'entendes vous bien ? Je croy qu'ouy, car vous sçavés ce que je vous dis un jour de mon voyage de Dijon, lequel je fis des-ja contre le commun advis de tous mes amis, mais sur tout de celuy auquel je devois le plus deferer, qui est le mesme Pere Recteur que je vay voir a ce Caresme prenant, lequel, avec un grand zele de mon bien, me pensa quasi arrester * ; mais ce grand Dieu, en la face duquel je regardois droit, tiroit tellement mon ame a ce beni voyage, que rien ne me peut arrester, et aussi il l'a reduit tout a bien et a sa gloire. Mais maintenant, d'y retourner jusques a ce que tout soit bien esclarci, je tenterois cette Bonté, laquelle me traitte si doucement que je la dois bien reverer.

*Epist.cccxx,p.125.

*Gen.,II,24; Matt., XIX, 5.

* Cf. tom. præced., Epist. ccxi.

Je vous ay dit ceci au long parce qu'il m'est venu en l'ame de penser que je le devois faire, a la charge que c'est a vous seulement. Mon Dieu sçait bien que si j'estois en liberté j'irois, je dis, je volerois souvent par tout ou j'ay du devoir. Saint Paul dit a ses chers Romains *, entre lesquelz et par lesquelz il devoit mourir : *J'ay souvent proposé de venir a vous, affin que j'eusse*

* Cap. I, 13.

(1) Sa chère Eglise de Genève.

quelque fruit entre vous ; mais j'ay esté empesché jusques a present. Mais qui l'empeschoit ? L'ame de saint Paul ; et saint Chrisostome dit que c'estoit le Saint Esprit *.

* Hom. II in Ep. ad Rom.

Quoy que par les traverses et tribulations, vostre ame va bien, a ce que j'en voy ; il reste de la tenir ferme. Tout ce Caresme, si vous m'escrives par Lyon vous en aures une tres grande commodité ; car de Lyon a Chambery ce n'est pas comme des icy, car tous les jours les courriers arrivent. Pour moy, je pense bien, Dieu aydant, vous escrire tous les huit jours. Alhors vous me dires s'il est requis que nous nous voyons cette annee ; et s'il l'est, je vous diray quand, et je le puis dire des maintenant. La semaine de Pentecoste, a commencer des l'avant veille, sera toute mienne, et celles de l'octave du Saint Sacrement, que je seray icy, ou ma mere viendra en ce tems la. Hors de la, il faut que je coure trois cens parroisses que j'ay encor a voir. Mays je dis cela en cas que vous et vostre confesseur jugies qu'il soit expedient ; car, sans mentir, je plains vostre peyne, et si elle n'est contrechangee de quelque grande utilité spirituelle, elle m'afflige.

Je ne sçai si les Carmelites reçoivent des Religieuses des autres Ordres ; je crois que nenny. Mais quand cela seroit, croyes moy, c'est une tentation a ces bonnes Dames (1) d'y aspirer, sinon qu'elles puissent reduire tous leurs monasteres en Carmelites. Ouy da, aux Carmelites ! Nous ne pouvons pas nous accommoder a une petite obedience, et nous en ferons des extremes !

A Dieu, ma chere Fille, a Dieu donq soyes vous a jamais. Je suis en luy plus vostre que vous ne sçauries estimer ; il n'y a rien de semblable. Le doux Jesus repose a jamais sur vostre poitrine, et vous face reposer sur la sienne, ou du moins sur ses pieds.

Ce 30 janvier 1606.

(1) Les Religieuses du Puits-d'Orbe. Cf. la lettre à Mme Brûlart, en date du 3 avril 1606.

CCCXXIX

A LA MÊME

Le Carême, automne de la vie spirituelle ; moyen d'en recueillir les fruits. — La parure permise aux veuves. — Les âmes sont la vigne de Dieu. — Application détaillée de la figure évangélique à une âme chrétienne. — Le pressoir de l'Eglise.

Chambéry, 24 février (1) 1606.

Ce ne peut estre icy qu'une petite lettre, car je m'en vay tout maintenant en chaire, ma tres chere Fille. Vous estes maintenant a Dijon, ou je vous ay escrit il n'y a que peu de jours, et ou vous abondes, par la grace de Dieu, de plusieurs consolations ausquelles je participe en esprit. Le Caresme est l'automne de la vie spirituelle, auquel on doit recueillir les fruitz et les ramasser pour toute l'annee. Faites vous riche, je vous supplie, de ces thresors pretieux que rien ne vous peut ni ravir ni gaster*. Souvenes vous de ce que j'ay accoustumé de dire : Nous ne ferons jamais bien un Caresme pendant que nous en penserons faire deux. Faysons donq celuy ci comme le dernier et nous le ferons bien.

* Cf. Matt., VI, 20.

Je sçai qu'a Dijon il y aura quelque excellent predicateur (2). Les paroles saintes sont des perles, et de celles que le vray Ocean d'orient, l'Abysme de misericorde, nous fournit. Assemblés en beaucoup autour de vostre col, pendés en bien a vos aureilles, environnés en vos bras : ces atours ne sont point defendus aux vefves, car ilz ne les rendent point vaines, mays humbles.

Pour moy, je suis ici ou je ne voy encor rien, qu'un leger mouvement parmi les ames a la sainte devotion.

(1) Cette date est plus justifiée que celle du 21 février, donnée par la première édition, car en 1606, c'est le 24 de ce mois que se lisait l'Evangile de la vigne.

(2) Le Carême de 1606 fut prêché à Dijon par le P. La Barre, gardien des Cordeliers à Dôle, « en réputation des premiers de son bonnet. » (Archives municip. de Dijon, B. 242, 243.)

Dieu l'accroistra, s'il luy plait, pour sa sainte gloire. Je m'en vay dire maintenant a mes auditeurs que leurs ames sont la vigne de Dieu *; la cisterne est la foy, la tour est l'esperance, et le pressoir, la sainte charité; la haye, c'est la loy de Dieu, qui les separe des autres peuples infideles.

* Cf. Matt., XXI, 33; Marc., XII, 1.

A vous, ma chere Fille, je dis que vostre bonne volonté, c'est vostre vigne ; la cisterne, sont les saintes inspirations de la perfection que Dieu y fait pleuvoir du Ciel ; la tour, c'est la sainte chasteté, laquelle, comme il est dit de celle de David *, doit estre d'ivoire ; le pressoir, c'est l'obeissance, laquelle rend un grand merite pour les actions qu'elle exprime ; la haye, ce sont vos vœux. Oh ! Dieu conserve cette vigne qu'il a plantee de sa main ; Dieu veuille faire abonder de plus en plus les eaux salutaires de ses graces en sa cisterne ; Dieu soit a jamais le protecteur de sa tour ; Dieu soit celuy qui veuille tousjours donner tous les tours au pressoir, qui sont necessaires pour l'expression du bon vin, et tenir tous-jours close et fermee cette belle haye dont il l'a environnee, cette vigne, et face que les Anges en soyent les vignerons immortelz.

* Cant., IV, 4, VII, 4

A Dieu, ma chere Fille, la cloche me presse. Je m'en vay au pressoir de l'Eglise, au saint autel, ou distille perpetuellement le vin sacré du sang de ce raysin * delicieux et unique que vostre sainte Abbesse, comme vigne celeste, nous a heureusement produit. La, comme vous sçaves que je ne puis faire autrement, je vous presenteray et representeray au Pere en l'union de son Filz, auquel, pour lequel et par lequel je suis uniquement et si entierement vostre.

* Cf. Deut., XXXII, 14.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le ... fevrier 1606.

CCCXXX

A LA MÊME

La nuit, mille bonnes pensées s'offrent au Saint pour la prédication. — Souhaits de perfection. — La considération des plaies de Notre-Seigneur. — Vanité et bassesse d'un cœur « qui niche sur un autre arbre que sur celuy de la Croix. » — « Rien du monde n'est digne de nostre amour. » — Résolutions et aspirations du Bienheureux pour une vie plus fervente.

Chambéry, fin février 1606 (1).

Ma chere Fille,

Cette nuit, parmi mes resveilz, j'ay eu mille bonnes pensees pour la predication, mais les forces m'ont manqué en l'enfantement. Dieu sçait tout, et j'addresse tout a sa plus grande gloire, et, adorant sa providence, je demeure en paix. Il n'y a remede; il faut que je face ce que je ne veux pas, et *le bien que je veux, je ne le fay pas* *. Me voyci au milieu des predications et d'un grand peuple, et plus grand que je ne pensois pas *; mais si je n'y fay rien, ce me sera peu de consolation.

* Rom., VII, 19.

* Cf. supra, p. 144.

Croyés que ce pendant je pense a tous momens a vous et a vostre ame, pour laquelle je jette incessamment mes souhaitz devant Dieu et ses Anges, affin que, de plus en plus, elle soit remplie de l'abondance de ses graces. Ma tres chere Fille, que j'ay d'ardeur, ce me semble, pour vostre advancement au tres saint amour celeste, auquel, en celebrant ce matin, je vous ay derechef dediee et offerte, m'estant advis que je vous eslevois sur mes bras comme on fait les petitz enfans et les grans encor, quand on est asses fort pour les lever. Voyés un peu quelles imaginations nostre cœur fait sur les occurrences. Vrayement, je luy en sçai bon gré d'employer ainsy toutes choses pour la suavité de son incomparable affection, en les rapportant aux choses saintes.

(1) La première édition donne la date de mars 1618, mais les allusions trahissent une époque antérieure, et comme le premier alinéa ne peut se rapporter au Carême de La Roche (1605), ou de Rumilly (1608), il reste que la lettre a été écrite à Chambéry, vers le milieu de la station quadragésimale.

Je n'ay manqué de faire une speciale memoire du cher mary. Ha! que vous fistes neanmoins un heureux eschange en ce jour la, embrassant l'estat de cette parfaite resignation auquel, avec tant de consolation, je vous ay treuvee; et vostre ame, prenant un Espoux de si haute condition, a bien rayson d'avoir une extreme joye en la commemoration de l'heure de vostre fiancement avec luy.

Or sus, il est vray, ma chere Fille, nostre unité est toute consacree a la souveraine unité; et je sens tousjours plus vivement la verité de nostre cordiale conjonction, qui me gardera bien de vous oublier jamais, qu'apres et long tems apres que je me seray oublié de moy mesme pour tant mieux m'attacher a la Croix. Je doy a jamais tascher de vous tenir hautement et constamment dans le siege que Dieu vous a donné en mon ame, qui est establi a la Croix.

Au demeurant, allés de plus en plus, ma chere Fille, establissant vos bons propos, vos saintes resolutions; approfondissés de plus en plus vostre consideration dans les playes de Nostre Seigneur, ou vous treuveres un abysme de raysons qui vous confirmeront en vostre genereuse entreprise et vous feront ressentir combien vain et vil est le cœur qui fait ailleurs sa demeure, qui niche sur autre arbre que sur celuy de la Croix. O mon Dieu, que nous serons heureux si nous vivons et mourons en ce saint tabernacle! Non, rien, rien du monde n'est digne de nostre amour; il le faut tout a ce Sauveur qui nous a tout donné le sien.

Vrayement, j'ay eu de grans sentimens ces jours passés, des infinies obligations que j'ay a Dieu, et, avec mille douceurs, j'ay resolu derechef de le servir avec plus de fidelité qu'il me sera possible et de tenir mon ame plus continuellement en sa divine presence; et avec tout cela, je me sens une certaine allegresse, non point impetueuse, mais, ce me semble, efficace pour entreprendre ce mien amendement. N'en serés vous pas bien ayse, ma chere Fille, si un jour vous me voyes bien fait au service de Nostre Seigneur? Ouy, ma chere Fille, car nos biens interieurs sont inseparablement et indivisiblement unis.

Vous me souhaittes perpetuellement beaucoup de graces, et moy, avec ardeur nompareille, je prie Dieu qu'il vous rende tres absolument toute sienne.

Mon Dieu, tres chere Fille de mon ame, que je voudrois volontier mourir pour l'amour de mon Sauveur! mais au moins, si je ne puis mourir pour cela, que je vive pour cela seul. O ma Fille, je suis fort pressé; que vous puis-je plus dire, sinon que ce mesme Dieu vous benisse de sa grande benediction ?

A Dieu, ma chere Fille; pressés fort ce cher Crucifié sur vostre poitrine. Je le supplie qu'il vous serre et unisse de plus en plus en luy. A Dieu encor, ma tres chere Fille; me voyci bien avant dans la nuit (1), mais plus avant dans la consolation que j'ay de m'imaginer le doux Jesus assis sur vostre cœur *; je le prie qu'il y demeure au grand jamais. A Dieu encor une fois, ma bonne, ma chere Fille, ma Seur, que je cheris incomparablement en Nostre Seigneur, qui vit et regne es siecles des siecles. Amen. Vive Jesus!

* Cf. supra, p. 17.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Cette phrase semble contredire les premiers mots de cette lettre; mais celle-ci, commencée le matin, n'a sans doute été finie que le soir du même jour, très tard. Voir, d'ailleurs, ci-dessus, note (2), p. 17.

CCCXXXI

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Une langueur qui pique l'âme au lieu de l'assoupir. — Ce qui est défendu, ce qui est permis les jours de Communion. — Si la perfection consiste à ne voir point le monde. — Les jugements bons ou mauvais des hommes; le cas qu'il en faut faire. — Le monde est un charlatan. — Susceptibilité injustifiée d'une destinataire.

Chambéry, [février-mars] 1606.

Madame ma tres chere Seur,

Je vous voy tous-jours languissante du desir d'une plus grande perfection. Je loüe cette langueur, car elle ne

vous retarde point, je le sçai bien; au contraire, elle vous anime et pique a la conqueste.

Vous vivés, ce me dites vous, avec mille imperfections. Il est vray, ma bonne Seur; mais ne taschés-vous pas d'heure a autre de les faire mourir en vous? C'est chose certaine que, tandis que nous sommes icy environnés de ce cors si pesant et corruptible, il y a tous-jours en nous je ne sçai quoy qui manque. Je ne sçai si je vous l'ay jamais dit : il nous faut avoir patience avec tout le monde, et premierement avec nous mesmes, qui nous sommes plus importuns a nous mesmes que nul autre, despuis que nous sçavons discerner entre le viel et le nouvel Adam, l'homme interieur et exterieur.

Or sus, vous aves tous-jours le livre en main pour la meditation, autrement vous ne faites rien. Que vous doit il chaloir de cela? Que ce soit le livre en main et a diverses reprises, ou sans livre, que vous importe-il? Quand je vous dis que vous n'y fussies que demi heure *, c'estoit au commencement, que je craignois de forcer vostre imagination; mais maintenant il n'y a pas de danger d'y employer une heure.

* Vide tom. præced., p. 350.

Le jour qu'on s'est communié, il n'y a nul danger de faire toutes sortes de bonnes besoignes et travailler; il y en auroit plus a ne rien faire. En la primitive Eglise, ou tous communioyent tous les jours (1), pensés vous qu'ilz se tinssent les bras croisés pour cela *? Et saint Paul, qui disoit la sainte Messe ordinairement, gaignoit neanmoins sa vie au travail de ses mains *.

* Cf. *Introd. a la Vie dev.*, Part. II, c. xx (tom. III huj. Edit., p. 119).
* Act., xx, 34; I Thess., II, 9.

(1) Telle était l'opinion généralement reçue à l'époque de saint François de Sales et longtemps avant lui. Or, il semble que la pratique primitive *générale* ait été de communier à chaque *réunion;* mais ces réunions n'avaient lieu que tous les Dimanches. (Voir la lettre de Pline à Trajan et la *Didaché.)* Puis, sous l'effet des persécutions et à la longue, des divergences se produisirent; au IVe siècle elles étaient assez accentuées entre l'Orient, où les Communions étaient rares (beaucoup de solitaires en Egypte n'assistaient à la Messe que le Dimanche et communiaient rarement), et l'Occident, Rome surtout, où la Communion quotidienne fut en honneur chez certains Chrétiens; ce qui donna lieu à la phrase célèbre attribuée à saint Augustin et qui a servi de loi au moyen-âge : « *Singulis diebus communicare nec laudo, nec vitupero,* » etc. (Cf. le tome III de cette Edition, note (1), p. I, et note (1), p. 117. — Voir Lesêtre, *L'Eglise au siècle des Apôtres*, pp. 628, 631, 636; Lugo, *De Eucharist.* (Venetiis, 1751), Disput. XVII.)

De deux seules choses se doit on garder le jour de la Communion : du peché et de voluptés et playsirs recherchés, car pour ceux qui sont deus et exigés, ou qui sont necessaires, ou qui se prennent par une honneste condescendance, ilz ne sont nullement defendus ce jour la ; au contraire, ilz sont conseillés, moyennant l'observation d'une douce et sainte modestie. Non, je ne voudrois pas m'abstenir d'aller en un honneste festin ni en une honneste assemblee ce jour la, si j'en estois prié, bien que je ne voudrois pas les rechercher. Il y a un autre exemple es gens mariés, qui, ce jour la, peuvent ains doivent rendre leurs devoirs, mais non pas les exiger sans quelque indecence, laquelle neanmoins ne seroit peché mortel. Je metz cet exemple expres.

Vous me demandes si ceux qui veulent vivre avec quelque perfection peuvent tant voir le monde. La perfection, ma chere Dame, ne gist pas a ne voir point le monde, mays ouy bien a ne le point gouster et savourer. Tout ce que la veuë nous apporte, c'est le danger, car qui le void est en quelque peril de l'aymer; mais a qui est bien resolu et determiné, la veuë ne nuit point. En un mot, ma Seur, la perfection de la charité c'est la perfection de la vie, car la vie de nostre ame, c'est la charité. Nos premiers Chrestiens estoyent au monde de cors et non de cœur, et ne laissoyent pas d'estre tres parfaitz.

Ma chere Seur, je ne voudrois nulle feintise en nous; pas des vrayes feintises. La rondeur et simplicité sont nos propres vertus. Mais il me fasche, dites vous, des mauvais jugemens que l'on fait de moy qui ne fay rien qui vaille, et on croit que si ; et vous me demandés une recette. La voyci, ma chere Fille, telle que les Saintz me l'ont apprise : Si le monde nous mesprise, res-jouissons nous, car il a rayson, puisque nous reconnoissons bien que nous sommes mesprisables ; s'il nous estime, mesprisons son estime et son jugement, car il est aveugle. Enquerés vous peu de ce que le monde pense, ne vous en mettes point en soucy, mesprisés son prix et son mespris, et le laissés dire ce qu'il voudra, ou bien ou mal.

Je n'appreuve pas donq que l'on faille, pour donner mauvaise opinion de soy; c'est tous-jours faillir et faire faillir le prochain. Au contraire, je voudrois que, tenant les yeux sur Nostre Seigneur, nous fissions nos œuvres sans regarder que c'est que le monde en pense, ni quelle mine il en fait. On peut fuir de donner bonne opinion de soy, mais non pas rechercher de la donner mauvaise, sur tout par des fautes faittes expres. En un mot, mesprisés presque esgalement l'opinion que le monde aura de vous et ne vous en mettés point en peyne. De dire qu'on n'est pas ce que le monde pense, quand il pense bien de vous, cela est bon; car le monde est un charlatan, il en dit tous-jours trop, soit en bien soit en mal.

Mais, que me dites-vous? que vous portes envie aux autres, que je prefere a vous? et le pis est que vous dites que vous le sçavés bien. Comme le sçaves-vous bien, ma chere Sœur? En quoy prefere-je les autres? Non, croyés-moy, vous m'estes chere et tres chere; et je sçai bien que vous ne prefereres pas les autres a moy, bien que vous le deussiés. Mais je vous parleray en confiance. Nos deux seurs des chams (1) ont plus de necessité d'assistance que vous qui estes en la ville, en laquelle vous abondes d'exercices, de conseil et de tout ce qu'il faut, la ou elles n'ont nul qui les ayde.

Et quant a nostre seur du [Puits-d'Orbe], ne voyes vous pas qu'elle est seule, n'ayant point d'inclination a se ranger a la confiance de ceux que monsieur nostre pere luy propose, et monsieur nostre pere ne gouste point ceux que nous proposons? car, a ce qu'elle m'escrit, monsieur nostre pere ne peut appreuver le choix de monsieur Viardot. Ne dois-je pas plus de compassion a cette pauvre crucifiee qu'a vous, qui, Dieu mercy, aves tant de commodités? . . . . . .

(1) La baronne de Chantal et l'Abbesse du Puits-d'Orbe.

CCCXXXII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Conduite à tenir dans les tentations contre la foi; la meilleure tactique, c'est de les mépriser. — Dieu est le protecteur de la viduité chrétienne.

Chambéry, 6 mars 1606.

Ma tres chere Fille,

Contre tous ces nouveaux assautz et tentations d'infidelité ou doute de la foy, tenés vous close et couverte dans les instructions que vous aves eu jusques a present ; vous n'aures rien a craindre. Prenes garde a ne point disputer ni marchander ; *item,* a ne point vous en attrister et inquieter, et vous en seres delivree.

Pour moy, je voy cette grande horreur et hayne que vous aves pour ces suggestions, et ne doute nullement que cela ne vous nuise et ne donne de l'advantage a l'ennemy, qui se contente de vous ennuyer et inquieter, puisqu'il ne peut faire autre chose, comme il ne fera jamais, Dieu aydant. Mais courage, ma chere Fille. Ne vous amuses point a la consideration de tout cela, car il vous doit suffire que Dieu n'est point offencé en ces attaques que vous receves. Usés le plus que vous pourres de mespris de ces broüilleries la, car le mespris y est le remede le plus utile.

Non, je ne suis nullement en crainte pour les colomnes de nostre tabernacle *, car Dieu en est le protecteur. J'ay neanmoins bien esté en consideration, pour penser que c'est qui pouvoit permettre au monde l'audace et l'imprudence de penser a les esbranler ; car il me semble que nous luy faysons asses mauvais visage pour luy oster le courage de nous vouloir chatouiller. Or bien, tout cela n'est rien.

* Cf. supra, p. 141.

Je ne peux ni veux jamais finir de vous souhaitter

l'abondance des graces de Nostre Seigneur et de sa tres sainte Mere, en l'amour duquel je suis et seray invariablement et uniquement tout vostre.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 6 mars 1606.

CCCXXXIII

A MADEMOISELLE ACARIE (1)

(FRAGMENT INÉDIT)

Estime du Saint pour les Supérieurs du Carmel, et en particulier pour M. de Bérulle.

Chambéry, 6 mars 1606.

. . . . . .

On m'escrit de Dijon que monsieur de Berulle et monsieur

(1) Barbe Avrillot, née à Paris, le 1er février 1566, de Nicolas Avrillot, seigneur de Champlâtreux et de Marie Luillier, épousa le 24 août 1582, Pierre Acarie, conseiller du roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, vicomte de Villemor, seigneur de Montberrault, de Roussenay et autres lieux. A la mort de son mari, 17 novembre 1613, Mme Acarie, ayant obtenu d'entrer comme Sœur converse au Carmel d'Amiens, y reçut avec l'habit, le nom de Sœur Marie de l'Incarnation (7 avril 1614), fit profession le 8 avril de l'année suivante et se rendit au Carmel de Pontoise, où elle mourut à l'âge de cinquante-deux ans, le 18 avril 1618.

Par l'action extraordinaire qu'elle exerça autour d'elle, par la fondation en France du Carmel de sainte Thérèse, par l'éminence de sa piété, cette femme illustre se place à la tête des âmes d'élite qui ont préparé la rénovation religieuse du XVIIe siècle. L'élévation et la fermeté de son bon sens, son admirable perspicacité pour lire dans les consciences, la sagesse et la sûreté de ses conseils, assaisonnés de bonne grâce et d'enjouement, firent de son hôtel le rendez-vous de toute la société parisienne du temps. On devine que François de Sales arrivant dans la capitale en 1602, ne tarda pas à connaître le « logis du seigneur Acarie; » il y « feut appellé, et, » ajoute Georges Rolland (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 21), il y « alloit presque tous les jours. » Le Bienheureux devint le confesseur de la grande chrétienne, et bientôt le conseiller affectueux de tous ses enfants; bien plus, l'année suivante, l'aîné d'entre eux, Nicolas Acarie, vint se fixer chez lui, à Annecy, pour se perfectionner dans la science du droit, à l'école d'Antoine Favre, le fameux jurisconsulte. L'Evêque de Genève estima toujours grandement la sainte vie de la Sœur Marie de l'Incarnation : « O quelle faute je commis, » disait-il, « quand

Gallemand y sont (1), et mesme que monsieur de Berulle vient de ce costé de deça et qu'il me fera l'honneur de s'avancer jusques ou je seray. Je vous asseure que cette seule nouvelle m'a des-ja rempli de joye et de contentement, et si cela m'arrive je le tiendray pour une singuliere faveur de Dieu. . . . . .

Revu sur une ancienne copie conservée à Paris, Archives Nationales, M. 234.

je ne profitay pas de sa tres-saincte conversation! » (Charles-Auguste de Sales, *Histoire*, etc., liv. V.) En 1619, durant son séjour à Maubuisson, au dire de la Mère Angélique Arnaud (*Process. remiss. Parisiens.*, ad art. 28), il alla jusqu'à cinq fois à Pontoise, pour prier devant ses reliques, lesquelles s'y conservent encore de nos jours dans la chapelle des Filles de sainte Thérèse.

La célèbre fondatrice du Carmel français a été béatifiée par le Pape Pie VI, le 5 juin 1791. (Voir ses divers historiens, et principalement André du Val, réédition Paris 1893, et Emmanuel de Broglie, Paris 1903.)

(1) Vers cette date, en effet, les Carmélites de Dijon (voir ci-dessus, note (2), p. 118) se trouvant logées trop à l'étroit, leurs Supérieurs songeaient à leur procurer une autre habitation. C'est sans doute pour négocier cette affaire que M. de Bérulle et M. Gallemand (voir le tome précédent, note (1), p. 118) séjournaient alors à Dijon.

CCCXXXIV

A MADAME DE LA FAVERGE (1)

(INÉDITE)

Le Bienheureux s'intéresse à l'avenir d'un jeune gentilhomme, et promet à sa mère de faire des démarches pour lui.

Chambéry, 9 mars 1606.

Madame ma Tante,

J'avois des-ja sceu par la voye de mon frere de la Tuille le desir que vous avies pris de faire donner page mon cosin vostre filz (2) a monsieur d'Albigni *, et tout

* Vide Epist. seq.

(1) Voir le tome XI, p. 354, note (2), et le tome XII, note (1), p. 152.

(2) Des quatre fils de Mme de la Faverge, celui pour lequel celle-ci sollicitait l'office de page, paraît être Charles-Emmanuel de la Faverge, coseigneur de Cormand, baptisé le 20 août 1589, filleul du duc de Savoie ; ou encore,

aussi tost je m'enquis sil y avoit place, ou vacante ou preste a vaquer. Et ne voyant rien de cela, je m'arrestay de ce costé la, avec dessein neanmoins de rafraichir la memoire audit seigneur, de la bonne volonté si souvent tesmoignee par sa parole, quil a en vostre endroit ; et par mesme moyen je penserois sonder sil y auroit moyen de prendre quelque autre biais pour vostre contentement.

Je ne veux pas retourner que je ne me sois essayé fort fidellement a bien rendre ce devoir, comme je feray en toutes autres occasions, aydant Dieu, que je supplie vous benir et conserver, et demeure,

Madame ma Tante,

Vostre serviteur et neveu bien humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

IX mars 1606.

Madame ma Tante, faites moy l'honneur d'asseurer madame la Baronne, ma tres grande et honnoree tante (1), de mon tres humble service, et messieurs mes cosins ses chers enfans (2).

A Madame ma Tante,
Madame de la Faverge.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le comte de Foras, château de Thuyset, près de Thonon.

mais avec moins de vraisemblance, ses deux autres frères, Sébastien-Balthazar, ou Michel-Philibert de la Faverge, baptisé le 7 mars 1593. Ce dernier entra dans la Compagnie de Jésus; voulant faire profession, il testa le 31 décembre 1632. Il était recteur du collège de Chambéry en 1638.

(1) Sans doute, la mère de la destinataire, Béatrix de Dérée, qui épousa (contrat dotal du 31 décembre 1539) Michel de Chevron-Villette, baron et seigneur de Chevron, seigneur de Bonvillard, Mercury et autres lieux. Il mourut avant 1588; quant à sa femme, elle pouvait encore lui survivre en 1606.

(2) Les enfants de la précédente étaient : Claudine-Françoise, femme de Nicolas de Montmayeur; Jean, abbé de Tamié; Hector de Chevron-Villette, baron de Chevron (voir le tome XI, note (1), p. 45); Jean-Louis, dit de Chevron, seigneur de Bonvillard; Michelle, qui épousa François de Valence, seigneur de Gruffy; Françoise et Pernette, la destinataire de la lettre.

CCCXXXV

A M. LOUIS DE LA THUILLE, SON FRÈRE

(INÉDITE)

Les places de page en Savoie au XVIIme siècle ; le Saint s'entremet pour en procurer une. — Mauvaise santé de l'un de ses frères.

Chambéry, vers le 10 mars 1606 (1).

Monsieur mon Frere,

Je receus l'autre jour vostre lettre, a laquelle je n'ay sceu si tost respondre, embarrassé que je suis en un monde de menues affaires et de visites. Maintenant je vous diray que toutes les places de page chez monsieur d'Albigny sont pleynes et ni a pas grand'esperance qu'elles puissent estre vuides si tost. Je feray cependant ressouvenir de la bonne affection qu'il a tesmoigné d'avoir au soulagement de monsieur de la Faverge mon oncle, et y feray tout ce que je pourray *; mays si Monseigneur le Prince revenoit, j'appreuverois beaucoup plus que mon cosin luy fust donné qu'a nul autre (2).

* Cf. Epist præced.

Je regrette que mon frere du Vilaroget (3) soit malade, comme monsieur Deage (4) m'escrit; je le serviray le plus qu'il me sera possible par mes foybles prieres. Monsieur le Baron et madame la Baronne de Cusy ont

(1) Les rapports de la lettre précédente avec celle-ci suggèrent cette date comme à peu près certaine.

(2) « Monseigneur le Prince » Victor-Amédée de Savoie, alors en Espagne, revint en Piémont au mois de juin 1606. Comme il était devenu le prince héritier par la mort du prince Philippe-Emmanuel (février 1605), on devait penser à lui créer une petite cour.

(3) Gallois de Sales (voir le tome XI, note (1), p. 12).

(4) Jean Déage, ancien précepteur du Saint (voir ibid., note (1), p. 2).

esté icy pour se faire Religieux, mays tout cela est rompu (1). Je suis

Vostre frere plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Je salue mille fois et de tout mon cœur vos dames (2).

A Monsieur de la Tuille.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

(1) Ce projet devait être repris quelques années plus tard, sous une autre forme, vers 1610; il en sera question dans les lettres de cette époque.

(2) Mme de Boisy, Gasparde, sœur du Saint, les femmes de ses deux frères, Louis et Gallois, demeuraient alors ensemble au château de Sales, dans une heureuse concorde que le Bienheureux prenait plaisir à contempler.

CCCXXXVI

A MONSEIGNEUR FRANÇOIS FLÉARD ÉVÊQUE DE GRENOBLE (1)

Le Saint, à la fin de son Carême, avertit de son départ l'Evêque du diocèse et se loue d'avoir prêché à son peuple.

Chambéry, fin mars 1606.

Monsieur,

Je vous demanday congé pour venir faire l'office que je fay en cette ville; je vous le demande maintenant pour mon retour, duquel je voy bien tost arriver la journee, avant laquelle je ne sçay si j'auray une si

(1) Cette lettre est donnée dans les éditions précédentes sans date ni adresse. Voici par quelle série de déductions on a pu établir l'une et l'autre avec quelque vraisemblance :

La lettre a été écrite à un Evêque à l'issue d'un des Carêmes prêchés par le Saint. L'appellation de *Monsieur* exclut le Carême de Chambéry de 1612, parce que, dès 1609, François de Sales, dans une lettre à Mgr de Villars, se déclare résolu à donner le titre de *Monseigneur* à tout Evêque. Restent les Carêmes de 1604 (Dijon) et 1606 (Chambéry). Or, à Dijon, bien avant cette date, son Evêque, Mgr de Langres, avait une juridiction aussi limitée que contestée

bonne commodité de vous bayser les mains, comme est celle que me donne le voyage de M. vostre Official, pour aller pres de vous ; qui m'a donné le sujet de vous supplier des maintenant d'avoir pour aggreable l'affection que j'ay euë au service de vostre peuple, et de croire que je suys,

Monsieur,.....

sur la capitale de la Bourgogne. (Voir La Cuisine, *Parlement de Bourgogne.)* Il est donc bien plus probable que la lettre s'adresse au Prélat qui gouvernait Chambéry au spirituel.

C'était alors l'Evêque de Grenoble, François Fléard ou Fléhart. Il mourut à Tullins, cette même année 1606, le 25 septembre. Issu d'une célèbre famille de robe, premier président de la Chambre des Comptes du Dauphiné, puis chanoine de la collégiale de Saint-André de Grenoble et abbé commendataire de Saint-Martin de Bosco, François Fléard avait été promu au siège épiscopal de Grenoble en 1575.

CCCXXXVII

A M. CLAUDE DE CRÉPY

(INÉDITE)

Témoignages d'amitié. — Les Carmélites de Dijon et la bonne odeur qui émane de leur cloître. — Considération du Saint pour leurs Supérieurs. — Retour à Annecy.

Chambéry, 2 avril 1606.

Monsieur mon tres honnoré Pere,

J'avois demeuré fort long tems sans avoir l'honneur de vos lettres, et tout en un jour, peu avant Pasques, j'en receu deux : l'une du 13 janvier, l'autre du 18 fevrier, par lesquelles, en un coup, j'ay receu aussi deux consolations ; car je fus asseuré de vostre santé, de laquelle j'avois esté en peyne a rayson d'un advis que j'avois eu que vous avies eu des ressentimens de vostre gravelle, et de celle de madame l'Abbesse, ma tres chere seur, a laquelle j'en souhaite beaucoup pour le desir qu'elle

a de l'employer entierement a la gloire de Nostre Seigneur.

Vous seres consolé sans doute, Monsieur mon Pere, par le voysinage de ces bonnes Dames Carmelites, desquelles la bonne odeur se respand souefvement par tout ou elles sont receües; et moy, qui participe a tous vos contentemens, je m'en res-jouis beaucoup, comme aussi de la conversation de messieurs de Berulle [et Gallemand], que j'honnore de tout mon cœur pour sçavoir que Dieu a le sien tourné du costé du leur.

Je receu les lettres de ma petite seur, vostre trop obligee servante, et les fis tenir ou elles s'addressoyent. Vous luy faites trop de grace de vous resouvenir d'elle si tendrement.

Je m'en revay a mon Annessy, puisque le Caresme est achevé (1), d'ou je vous escriray le plus souvent qu'il me sera possible pour vous tenir la memoire fraische de celuy qui, quoy que indigne et inutile, est glorieux d'estre et se pouvoir dire toute sa vie,

Monsieur mon Pere,

Vostre tres humble filz et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce 2 avril.

A Monsieur
Monsieur de Crespy, President en la Cour du Parlement
de Dijon.

Revu sur une copie conservée à la Bibliothèque d'Angers (Catalogue des Mss., n° 1764, *Anjou Topographie G-J*).

(1) Pâques tombait, en 1606, le 26 mars.

CCCXXXVIII

A LA PRÉSIDENTE BRULART

La clôture de l'abbaye du Puits-d'Orbe et ceux qui devraient la respecter. — « Le mal des maux, » pour les âmes « qui ont des bonnes volontés. » — Prendre modèle sur les abeilles : faire le miel « dedans sa ruche et des fleurs qui luy sont autour, » et ne pas désirer une perfection qui nous dépasse.

Annecy (1), 3 avril 1606.

Madame ma tres chere Seur,

Je vous ay des-ja escrit mon avis sur le sujet de vostre derniere lettre; mais voyant que vous le desires fort et craignant que si mes paquetz s'estoyent esgarés vous n'en demeurassies en peyne, je vous rediray quil ni a nul danger que vous entries au Monastere de nostre seur (2) jusques a ce que la clausure y soit exactement establie. Les ames qui vous en font scrupule sont bonnes et devotes, comm'elles tesmoignent par leur scrupule, lequel neanmoins n'a nul fondement ; c'est pourquoy il ne s'y faut pas arrester. Pleut a Dieu que les hommes qui n'entrent en cette Mayson-la que par curiosité et indiscretion, en fisse *(sic)* bien scrupule, car ilz auroyent bon fondement pour cela ; mais non pas vous, jusques a ce que, comme je dis, la clausure y soit establie, qui ne sera jamais si tost que je le desire.

J'ay sceu ce que vous me dites des inquietudes de touttes les Religieuses, et en suis marri. Elles arrivent faute d'une bonne conduite et mesnage de leurs espritz. C'est le mal des maux entre ceux qui ont des bonnes volontés, qu'ilz veulent tous-jours estre ce quilz ne peuvent pas estre, et ne veulent pas estre ce qu'ilz ne peuvent n'estre pas *. On me dit que ces bonnes filles sont toutes esprises de l'odeur sainte que respandent les

* Cf. supra, p. 123.

(1) Le Saint était probablement de retour dans sa ville épiscopale (voir la page précédente).

(2) Au Puits-d'Orbe.

saintes Carmelines et qu'elles desireroyent toutes d'en estre*. Mais je ne pense pas que cela se puisse aysement; qui me fait dire qu'elles n'employent pas bien ce bon exemple, qui leur devroyt servir pour les animer a bien embrasser la perfection de leur estat, et non pas a les troubler et faire desirer celuy auquel elles ne peuvent arriver. La nature a mis une loy entre les abeilles, que chacune d'icelles face le miel dedans sa ruche et des fleurs qui luy sont autour.

* Cf. supra, p. 143

A Dieu, Madame ma tres chere Fille, tenes bien serré le sacré Crucifix sur vostre cœur. Je suis

Vostre serviteur tres asseuré,

F.

3 avril 1606.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin.

CCCXXXIX

A LA BARONNE DE CHANTAL

Remède aux tentations contre la foi. — *La Methode de servir Dieu* et le *Combat spirituel.* — Aux âmes qui débutent dans l'oraison, « il est expedient de se servir de toutes » leurs « pieces, et de l'imagination encores. » — Dans les choses conseillées, le Saint ne veut pas qu'on prenne ses paroles en toute rigueur.

Annecy, avril 1606.

. . . . . .

Je suis consolé que monsieur Gallemant soit de mesme advis avec moy. Pour le remede de ces importunités que vous receves touchant la foy, il dit vray : il ne faut point disputer, mais s'humilier; ni speculer avec l'entendement, mais roidir la volonté.

Le livre de *La Methode de servir Dieu* (1) est bon,

(1) *La Methode de servir Dieu, divisée en trois Parties, avec le Miroir des personnes illustres, augmentées du Memorial de la Vie de Jesus Christ, contenant sept belles Meditations pour tous les jours de la semaine, faites en Espagnol*

mais embarrassé et difficile plus qu'il ne vous est requis. Celuy du *Combat spirituel* contient tout ce qu'il dit, et plus clairement et plus methodiquement.

De ne se servir en l'orayson ni de l'imagination ni de l'entendement, il n'est pas possible ; mais de ne s'en servir point que pour esmouvoir la volonté, et, la volonté estant esmeuë, de l'employer plus que l'imagination ni l'entendement, cela se doit faire indubitablement. Il n'est pas besoin, ce dit cette bonne Mere (1), de se servir de l'imagination pour se representer l'humanité sacree du Sauveur. Non pas, peut estre, a ceux qui sont des-ja fort advancés en la montaigne de la perfection ; mais pour nous autres qui sommes encor es vallees, quoy que desireux de monter, je pense qu'il est expedient de se servir de toutes nos pieces, et de l'imagination encores. Je vous ay neanmoins marqué en quelque papier que cette imagination doit estre fort simple, et comme servant d'esguille pour enfiler dans nostre esprit ses affections et resolutions. C'est le grand chemin, ma chere Fille, duquel il ne nous faut pas encores departir jusques a ce que le jour soit un petit plus grand et que nous puissions bien discerner les sentiers *. Il est bien vray que ces imaginations ne doivent point estre entortillees de beaucoup de particularités, mais simples. Demeurons, ma chere Fille, encor un peu icy en ces basses vallees, baysons encor un peu les pieds du Sauveur : il nous appellera, quand il luy plaira, a sa sainte bouche *. Ne vous departés encor point de nostre methode jusques a ce que nous nous revoyons.

* Cf. *Introd. a la Vie dev.*, tom. III hujus Edit., pp. 76, 78, 79.

* Cf. Cant., I, 1, et tom. præced., pp. 330, 331.

Mais quand sera-ce, me dires vous ? Si vous pensies,

par le R. P. Alphonse de Madrid, Religieux de Saint François, et mises en nostre langue de la traduction de Gabriel Chappuis, Tourangean, annaliste et translateur du Roy. Au R. P. Frere Paul de Mol, Guardien du couvent des Freres Capucins de Bethune. Lyon, Favre, 1593. — Douai 1598, 1600, 1606. — (Voir le tome IV de la présente Edition, note (1), p. VIII.)

(1) Cette « bonne Mere » dont le Saint ne trouvait pas les conseils opportuns, était Mère Marie de la Trinité, célèbre dans le monde sous le nom de Mlle d'Hannivel (voir ci-après, note (2), p. 183). Toutefois, on peut croire que celle-ci, jeune encore et à peine professe, ne parlait pas alors en son seul nom, mais traduisait surtout les pensées de la vénérable Prieure, Anne de Jésus, qui était espagnole et ignorait notre langue.

ma chere Fille, que vous puissies tirer de ma presence tant d'ayde et de bon fruit et de provisions spirituelles comme vous m'escrives, et que vous en ayes beaucoup de desir, je ne seray pas si dur que de vous remettre a l'annee prochaine, mais vous remettray volontier au premier dessein, lequel ne me donne nulle peyne que celle que vous aures au voyage ; car, au demeurant, il m'est plein de suavité et de contentement. La difficulté est que je n'ay a mon commandement que les octaves de Pentecoste et celle du Saint Sacrement. Ausquelles des deux que vous voulies venir, vous me treuveres icy plein de cœur, et, Dieu aydant, de joye a vous servir.

Et voyés-vous, ma chere Fille, en ces choses non necessaires, ou au moins desquelles je ne puis pas bien discerner la necessité, ne prenés point mes paroles ric a ric ; car je ne veux point qu'elles vous serrent, mais que vous ayes liberté de faire ce que vous croirés estre meilleur. Si donq vous croyes que vostre voyage vous soit fort utile, je m'accorde qu'il se face, mais cela avec ayse et toute volonté. Seulement, il faudra m'advertir duquel des deux tems vous voudrés faire choix, car je veux faire venir ma mere icy en ce cas la ; et croyés qu'elle et moy en serons bien consolés, aux despens de vostre travail.

Dieu soit a jamais avec nous, et veuille vivre en nos cœurs eternellement. A Dieu, ma tres chere Fille ; je suis celuy qu'il a rendu si uniquement vostre.

F.

En avril 1606.

CCCXL

A M. CLAUDE DE CRÉPY

Prière d'assister l'Abbesse dans son entreprise de réforme. — Ici-bas, il n'est point de prix proposé à la dévotion. — Recommandation en faveur d'un Religieux appelé à défendre ses droits.

Annecy, 6 avril 1606.

Monsieur mon tres honnoré Pere,

Il n'est pas croyable combien vous me lies estroittement au grand devoir que je vous ay, par cette continuelle memoire que vous aves de moy, de laquelle vos lettres si frequentes sont les marques. Je loue Dieu de la santé de madame l'Abbesse, ma grande seur, et, avec vostre congé, ma chere fille, et croy que sa divine bonté s'en servira pour l'accroissement de sa gloire et le salut de plusieurs ames.

Mais, Monsieur mon tres honnoré Pere, sans vous, sans vostr'authorité elle ne peut rien, ni pour establir cette [entière] reformation qui est requise en son Monastere, ni pour la maintenir, au moins en ce commencement. C'est pourquoy, Monsieur mon Pere, je vous supplie de l'y bien assister, particulierement pour la closture, au moins avec la modification que j'y avoys apportee, car, cela, c'est le grand mot pour ce sujet. Je sçai que mes prieres sont superflües, puysque vostre bonne volonté est abondante ; mais je ne puis m'empescher de vous en faire ces repliques, par ce que mon desir, qui est extreme au bien de cette seur et a la gloire de sa Mayson, m'en presse et sollicite incessamment.

Vous m'escrives, Monsieur mon Pere, que madame la Presidente vostre fille et madame de Chantal ont emporté le prix entre toutes les devotieuses. Mais quel prix, je vous supplie ? car je ne croy pas que la devotion en aye icy bas ; mais je pense bien qu'elles en auront au Ciel.

Je vous entens bien neanmoins, Monsieur mon tres bon Pere; vous me voules consoler par la devotion de ces deux ames que j'affectionne infiniment en Nostre Seigneur. Je ne laisse pas d'estre tout honteux de voir qu'elles vont ravissant le Ciel *, et je demeure bien bas parmi mes imperfections *.

* Matt., XI, 12.

* S. Aug., Confess., l. VIII, c. VIII.

Monsieur Grenaud qui rapporte mes lettres me presse bien fort de les luy donner, et je serois indiscret si je l'incommodois apres quil a pris la peyne de venir icy expres pour m'apporter les vostres et prendre celles ci. Cela me gardera de m'estendre plus au long sur ce sujet de la devotion de ces deux dames ; mesme, puisqu'il faut que, changeant de propos, je vous supplie d'avoir en recommandation les droitz du sieur de Longecombe, Religieux de Nantua (1), duquel la famille m'appartient d'un'alliance si estroitte qu'il ne se peut dire plus, et est toute pleyne de vertu (2). J'ay dautant plus de courage en cet office que je desire luy rendre, qu'il est defendeur et appellé, et que j'estime sa cause fort juste. Aussi ne demande-je sinon vostre juste et equitable faveur pour sa protection, ce pendant que je supplie Nostre Seigneur

(1) L'abbaye de Saint-Pierre de Nantua, en Bugey, déjà florissante au VIIIe siècle, appartenait à la Règle de saint Benoît. Du vivant de Grégoire VII, elle passa sous l'autorité de l'Abbé de Cluny et fut réduite en prieuré. Le Pape Clément VIII, par la Bulle qui fondait la Sainte-Maison de Thonon (13 septembre 1599), avait uni à celle-ci le prieuré de Nantua *(Bullaire de la Sainte-Maison)*; mais cette annexion, d'abord retardée, fut pour toujours empêchée en 1601, par le traité de Lyon qui céda à la France le Bugey, etc., contre le marquisat de Saluces.

Au XVIIe siècle, ses prieurs furent : Tiberio Muti, chanoine de Saint-Pierre, parent du Pape Paul V et son échanson, plus tard évêque de Viterbe et cardinal ; André Frémyot, le frère de la baronne de Chantal, archevêque de Bourges, qui en prit possession le 23 juin 1606. (Voir le tome précédent, note (1), p. 299, et ci-après, la lettre du 8 juin à la Baronne.) Il commença par affranchir de la main-morte ses sujets de la terre de Nantua, et sut rendre à la vieille abbaye la splendeur des premiers jours.

(2) Jacques de Longecombe, Religieux, puis infirmier et vicaire général du prieuré de Nantua, était le fils de François-Philibert de Longecombe et de Françoise de Dizimieu, un des frères d'alliance du Saint (voir ci-dessus, note (1), p. 130). Le 20 septembre 1638, Charles de Longecombe, son neveu, ayant été reçu comme Religieux dans le monastère, il résigna en sa faveur son bénéfice et devint, quelques années plus tard (30 août 1641), grand-prieur. (Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*; Archiv. départ. de l'Ain, *Inventaire*, H. 65.)

quil multiplie la sienne sur vous et madame ma mere, comm'estant,

Monsieur mon tres honnoré Pere,

Vostre serviteur et filz tres humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

6 avril, a Neci 16[06].

A Monsieur
Monsieur de Crespy,
President en la Cour de Parlement
a Dijon.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mlle Savy, à Lyon.

CCCXLI

A LA PRÉSIDENTE BRULART

(INÉDITE)

Encore la clôture du Puits-d'Orbe. — Pour le nombre des Communions, s'en remettre au confesseur ordinaire. — Se voir sans faillir, n'est possible qu'en Paradis. — Pourquoi il faut tout à la fois haïr et aimer nos imperfections.

Annecy, 7 avril 1606.

Madame ma tres chere Seur,

Jay respondu a toutes vos precedentes lettres ; je repete neanmoins quil ni a nul danger a vous d'aller dans le Monastere de mesdames vos seurs pendant que la clausure ni est pas establie ; le scrupule que vous en aves est sans fondement, et n'en doute point *. J'ay pressé et presse nostre seur, et maintenant, selon vostre advis, monsieur vostre pere, pour la closture de ce Monastere, et je ne cesseray point de l'en solliciter ; car, comme je dis a monsieur vostre pere *, c'est le grand mot en ce sujet.

* Cf. supra, p. 160.

* Epist. præced.

Ma chere Seur, si vostre confesseur juge a propos que vous communiies plus souvent que tous les huit jours,

vous le pourres faire ; car je pense qu'il voit et considere soigneusement l'estat de vostre ame pour vous bien conduire en ce point. Que si j'estois aussi pres de vous quil seroit requis pour discerner sur cette particularité, je vous en dirois mon opinion ; mais vous ne pouves faillir, suivant celle de ceux qui voyent vostre disposition et necessité presente : c'est pourquoy vous deves, avec confiance, vous y reposer.

Vous aymeries mieux vous voir sans faillir que de vous voir parmi les imperfections ; aussi ferois je bien moy, car nous serions en Paradis. Mais cette inquietude qui vous arrive de ne pouvoir atteindre a ce signe de perfection pendant cette vie, vous invite (1) au soupçon du desplaysir que vous en aves, lequel sans doute n'est pas pur, puisqu'il inquiete. Haïssés donq vos imperfections parce qu'elles sont imperfections, mays aymés-les parce qu'elles vous font voir vostre rien et vostre neant, et qu'elles sont sujet a l'exercice et perfection de la vertu et misericorde de Dieu *, a laquelle je vous recommande incessamment, me confiant que vous en faites le reciproque pour moy, qui, a jamais, suis et seray

* Cf. *Les vrays Entretiens*, tom. VI hujus Edit., p. 22.

Vostre plus humble serviteur et frere,

F.

VII avril 1606.

Je salue monsieur vostre mari ; je luy souhaite le Ciel propice, comme a tout ce qui vous appartient. Vous me faites tous-jours des excuses ; pour l'honneur de Dieu, non plus, car il semble que vous ne sçachies pas quelle ame sa divine bonté m'a donnee en vostre endroit.

Dieu soit vostre tout, ma chere Seur.

A Madame la Presidente Brulart.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

(1) Le Saint a dû écrire *incite*.

CCCXLII

A M. CHARLES D'ALBIGNY

(INÉDITE)

Démarche des habitants de La Roche pour obtenir l'établissement d'un collège. Intérêt que porte le Saint à cette affaire.

Annecy, 8 avril 1606.

Monsieur,

Ceux de la Roche envoyent le secretaire de leur ville (1), avec l'acte signé du consentement quilz prestent aux articles portés par la requeste quilz vous ont presentee pour l'establissement de leur college *. Je les ay asseuré *(sic)* quil ne leur estoit besoin d'aulcun'autre chose, puisque, Monsieur, vous esties tout disposé a les gratifier pour ce sujet, qui, a la verité, est de soi mesme tres recommandable.

* Cf. supra, Epist. CCCXXII.

Je vous en supplie de rechef, et priant Nostre Seigneur quil accroisse tous-jours de plus en plus ses benedictions en vous, je demeure,

Monsieur,

Vostre serviteur tres humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VIII avril 1606, a Neci.

A Monsieur
Monsieur d'Albigni,
Chevalier de l'Ordre de S. A. et son Lieutenant general
deça les monts.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le chevalier Rossi, à Rome.

(1) Les recherches faites dans cette ville parmi les Archives publiques et privées ne nous ont pas donné le nom des syndics et de leur secrétaire.

CCCXLIII

AU PRIEUR ET AUX RELIGIEUX DU MONASTÈRE DE SIXT (1)

(INÉDITE)

L'Abbé de Sixt en procès avec le Saint. — Celui-ci demande aux Religieux qu'ils attestent s'être soumis à ses ordonnances.

Annecy, 14 avril 1606.

Messieurs,

Vous sçaves le proces que monsieur l'Abbé de Sixt m'a suscité a Vienne pour s'exempter, s'il peut, de la correction qu'il doit recevoir des Evesques (2); et en fin, je m'asseure que l'iniquité de son dessein estant mise au jour de la justice, il se treuvera confus. Mais ce pendant il s'eschappe de tems en tems, et par toutes les dilations qu'il peut obtenir, il fuit la sentence. C'est pourquoy, affin de le ranger plus tost, il seroit a propos que vous fissies une attestation comme du costé de vostre Chapitre

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 226.

(2) Les prétentions de Jacques de Mouxy n'étaient pas ondées. Au dire de Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VI), « depuis l'an mille cent soixante et un... les Abbez d'Abondance et Six estoyent subjects à la jurisdiction et correction de l'Evesque de Geneve » Aussi, dès sa première visite dans cette dernière abbaye (25 septembre 1603), le Saint se prévalut expressément, comme le témoigne le procès-verbal rédigé de sa propre main, des « anciens droicts et coustumes de l'Evesché de Geneve. » Les chanoines eux-mêmes reconnurent, « avec l'honneur et respect qu'ils devoyent, » qu'il « avoit droict de visiter leur abbaye et leurs personnes, et qu'ils ne vouloyent point combattre ny empescher cela outre la raison. » (Ibid., liv. V.)

L'Abbé adhéra lui aussi aux ordonnances de l'Evêque; mais plus tard, voulant se débarrasser de tout contrôle, il suscita un procès au Bienheureux. Comme on le voit par cette lettre, celui-ci l'accepta et il finit par le gagner. L'intraitable Abbé lui-même, au lieu de s'obstiner dans ses revendications tracassières, désira, se sentant près de mourir, faire la confession de ses péchés à son Evêque. Malgré la distance et la rigueur de la saison, le Saint accourut aussitôt (novembre 1620), et avec une grande joie et dévotion, Jacques de Mouxy remit « son ame et ses biens entre les mains de Mgr de Geneve, lequel en pouvoit disposer a son plaisir. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), déposition de François Biord, chanoine de Sixt, ad art. 27.) Il mourut le 4 décembre suivant.

et des Religieux, vous me receustes en qualité de Superieur, et acquiescés pleinement a mes ordonnances. Or, puisque c'est la verité, et que je ne desire de voir la fin de ce proces que pour la gloire de Dieu et le bien de vostre Monastere, je croy que vous ne feres nulle difficulté de m'envoyer ladite attestation.

Je vous en prie, et me recommande a vos prieres, demeurant, Messieurs,

Vostre confrere bien humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Annessy, le 14 avril 1606.

A Messieurs
Messieurs les Prieur et Religieux de Sixt.

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

CCCXLIV

A LA DUCHESSE DE MERCŒUR

Le Saint intercède pour un gentilhomme débiteur de la duchesse de Mercœur. Il s'excuse lui-même de son retard à payer une créance.

Annecy, 15 avril 1606.

Madame,

Le sieur de Manigod (1), qui est fort bon et honneste gentilhomme, m'a conjuré de l'assister de son intercession aupres de Vostre Grandeur, pour obtenir une grace qu'il en desire. C'est, Madame, qu'il vous playse commander a Pensabin (2) de ne point vouloir exiger de luy,

(1) Jean-Claude de Reydet, seigneur de Manigod, Pressy, Vulpillières, conseiller d'Etat de Son Altesse Royale, fils de Louis de Reydet et de Louise Pobel, épousa successivement Isabelle de Lescheraine (contrat dotal du 2 février 1595) et Jeanne du Pont (contrat dotal du 13 janvier 1602).

(2) Janus Pensabin, né à La Roche, reçut des lettres de noblesse le 17 juillet 1583. Par une faveur particulière, il put, sans déroger, exercer les charges de procureur du duc de Nemours, de procureur au Sénat et à la Chambre des Comptes pendant douze ans. Noble Pensabin s'était acquis l'estime et les bonnes grâces du duc de Savoie, des princes et de plusieurs grands seigneurs, en contribuant généreusement de ses deniers, à la défense des intérêts catholiques. Il avait épousé D^lle Michelle de Vignod. *(Notes du comte de Mareschal.*

ni le charger d'interestz et accessoires pour les sommes qu'il doit a Vostre Excellence, sinon a la mesme mesure et quantité que Sa Grandeur en veut retirer, affin que non seulement l'un, mais l'autr'aussi participe a sa charité et liberalité, et que l'un des debiteurs use a l'endroit de l'autre de la debonnaireté et gratification qu'il a obtenue de son seigneur et creancier, selon l'Evangile *. * Matt., XVIII, 23-33.

Et je sçai bien, Madame, combien moy mesme je devrois rechercher des intercessions, pour impetrer pardon et du retardement du payement de Thorens * et d'avoir tant attendu a faire les actions de graces que je doy a Vostre Excellence, pour la douceur dont elle use en mon endroit pour ce regard. Mais je ne puis implorer a cette intention que la mesme bonté que le sieur de Manigod me fait implorer pour luy, et a laquelle j'auray plus ample recours, a la fin de tout le payement que je ne verray jamais si tost achevé que je souhaitte. * Cf. tom. præced., p. 125.

Ce pendant, je prieray sans cesse Nostre Seigneur qu'il multiplie ses celestes faveurs sur vostre personne, Madame, et sur celle de Madame vostre mere (1) et de Madamoyselle (2), puisque je suis

Tres humble et tres obeissant serviteur
de Vostre Excellence,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

A Neci, le XV avril 1606.

A Madame
Madame la Duchesse de Mercœur et Pemthevres,
Princesse de Martigues, etc.

Revu sur l'Autographe conservé à Paris, Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, 17362.

1) Marie de Beaucaire, dame de Villemontois, fille d'honneur de la reine Marie Stuart et sa favorite, était fille de Jean de Beaucaire, seigneur de Péguillon ou Puyguillon, sénéchal de Poitou. Elle s'unit en 1560, à Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, marquis de Baugé, vicomte de Martigues, et mourut en 1613, après avoir été « durant sa vie, un miroir et exemplaire de perfection. » (P. Hilarion de Coste, *Eloges... des Reynes, Princesses et Dames illustres*, tome II.)

(2) Françoise de Lorraine, fille de la duchesse. (Voir le tome précédent, note (1), p. 111).

CCCXLV

AU PRIEUR ET AUX RELIGIEUX DU MONASTÈRE DE SIXT

(INÉDITE)

Le Saint remercie les Religieux de Sixt de lui avoir envoyé une pièce favorable à son procès contre l'Abbé du Monastère.

Annecy, 24 avril 1606.

Messieurs,

Je vous remercie des expeditions que vous m'aves envoyees, lesquelles je ne desire qu'employer a vostre repos et consolation *. J'espere que dans peu de tems, j'auray sentence en la faveur de mon bon droit, et, moyennant cela, nous pourrons prendre l'affaire de tant de biays, que monsieur l'Abbé sera en fin contraint de joindre a la rayson. Du moins ne m'y espargneray-je point, Dieu aydant, lequel je prie vous vouloir combler de ses graces, et desire d'estre recommandé a sa misericorde en vos saintz Sacrifices.

* Vide supra, Epist. CCCXLIII.

Je suis,

Messieurs,

Vostre confrere bien humble et tres affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Annessy, le 24 avril 1606.

A Messieurs
Messieurs les Prieur et Religieux de Sixt.

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

CCCXLVI

A UNE DAME INCONNUE (1)

Vivre en esprit de douceur et d'humilité. — Conseil de suivre les avis d'un Religieux.

Annecy, 24 avril 1606.

Madame,

Les bons desirs et dessains que Nostre Seigneur a mis dedans vostre cœur me donnent beaucoup de sujet de vous honnorer, et voudrois bien pouvoir estre utile a vous servir pour ce regard; en signe dequoy j'ay mis en escrit les petits advis que je vous dis a bouche, et les vous envoÿe de bonne volonté, puis que vous les desirés et qu'aussi je pense qu'ilz vous seront utiles. Vous ni treuverés rien, ce me semble, qui ne vous soit facile, mesmement les ayant oüy declairer de vive voix. Si toutefois, il y avoit quelque chose que vous n'entendissies pas du tout bien, il ne s'en faudroit pas mettre en peyne, car avec le tems, vous l'entendres sans difficulté. Continués seulement a presenter souvent vostre cœur a Dieu et vivés en esprit de douceur et d'humilité devant sa face et parmi les prochains, et ne doutes nullement qu'il ne vous assiste et conduise ou vous aspirés.

Vous ne profiterés pas peu communicant vostr'ame avec le P. Recteur (2), comm'il me semble que vous avies resolu de faire a mon despart. [Il a une (3)] grande suffisance, et est fort charitable au secours des ames qu'il a en charge.

Je prie Nostre Seigneur quil vous comble abondamment

(1) La date et l'objet de cette lettre, à défaut du nom de la destinataire, indiquent toutefois qu'elle habitait Chambéry, où, très probablement, elle avait connu le Saint pendant le Carême, et de là, conçu le désir de se mettre sous sa direction.

(2) Le P. Fourier.

(3) L'Autographe est déchiré sur une longueur correspondant à ces trois mots.

des graces de son Saint Esprit, et desire que reciproquement vous me facies part a vos prieres, comm'a celuy qui sera tous-jours,

Madame,

Vostre serviteur bien humble en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XXIIII avril 1606.

Je salue bien humblement toute vostre mayson, mais specialement la bonne Dame (1). Il ne sera pas requis que cet escrit soit veu sinon par vous.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Bologne.

(1) Le nom de « la bonne Dame » ne nous est pas connu.

CCCXLVII

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Les plus pures affections sujettes à la rouille. — Les vignes et les amitiés spirituelles : les unes et les autres ont besoin d'être émondées. — Le chemin de dévotion le plus assuré.

Annecy, 29 avril 1606.

Madame ma tres chere Seur et Fille
en Nostre Seigneur,

Voicy qu'en fin (1) j'ay receu la lettre que vous m'escrivites le 28 decembre de l'an passé ; et le pauvre La Pause (2), a qui ell'avoit esté remise, s'estant rompu une jambe aupres de Mascon, n'a peu me l'apporter plus tost. Avec icelle, j'ay receu l'advis que cette bonne fille que vous connoissés (3), m'a envoyé de ce petit accident

(1) La suite de cette phrase, les deux premières lignes de la p. 176 et le post-scriptum sont inédits.

(2) « La Pause » semble avoir été un courrier de profession, plutôt qu'un messager occasionnel.

(3) Il s'agit de Mme Brûlart elle-même ; le Saint la désigne ainsi par un sentiment de charité délicate et de prudence. (Cf. ci-dessus, p. 124.)

qui luy estoit arrivé en l'amitié spirituelle de la personne a laquelle ell'avoit pris de la confiance (1); et par ce que vous luy dires mieux ce que je desire qu'elle sache sur ce point, que je ne sçaurois luy escrire, je le vous diray.

Qu'elle ne s'estonne nullement de cet inconvenient; car ce n'est qu'une crasse et rouilleure qui a accoustumé de s'engendrer au cœur humain sur les plus pures et sinceres affections, si on ne s'en prend garde. Ne voyt on pas que les vignes qui produisent le meilleur vin sont plus sujettes aux superfluités et ont plus de besoin d'estre emondees et retranchees? Tell'est l'amitié, mesme spirituelle. Mais il y a cela de plus : c'est quil faut que la main du vigneron qui l'esmonde soit plus delicate, dautant que les superfluités qui surcroissent sont si minces et deliees que, en leur commencement, on ne sçauroit presque les voir, si on n'a les yeux bien essuiés et ouvertz. Ce n'est donq pas merveilles si on s'y trompe souvent. Mais cette fille doit benir Dieu que cet inconvenient luy ayt esté manifesté au commencement de sa devotion, car c'est un signe evident que sa divine Majesté la veut conduire par la main, et, par l'experience de ce danger eschappé, la veut rendre et sage et prudente pour en eviter plusieurs autres. O Dieu, que c'est chose rare de voir des feuz sans fumee! Si est ce que le feu de l'amour cæleste n'en a point pendant quil demeure pur; mais quand il se commence a mesler, il commence de mesme a rendre de la fumee d'inquietudes, de desreglemens et mouvemens de cœur irreguliers. Or bien, Dieu soit loüé que tout est bien remis et en bon estat.

Au demeurant, il ni a point eu de mal a se declairer en sorte que l'on aye peu reconnoistre la personne dont on parloit, puisqu'il ne se pouvoit faire autrement. Et le discret conseiller des ames ne treuve jamais rien d'estrange, mais reçoit tout avec charité, compatit a tout, et connoist bien que l'esprit de l'homme *est sujet a la vanité** et au des-ordre, si ce n'est par une speciale assistence de la Verité.

* Rom., VIII, 20.

(1) M. Viardot.

J'ay respondu a tout le reste de ce qu'elle m'escrivoit, par les precedentes que vous luy aures rendües. Il me reste a vous dire, ma tres chere Seur, que le chemin de devotion le plus asseuré, c'est celuy qui est au pied de [la] Croix : d'humilité, de simplicité, de douceur de cœur. Dieu soit a jamais en vostre cœur; je suis en luy et par luy, Madame,

Vostre tout dedié serviteur et frere,

F.

XXIX avril 1606.

J'ay escrit a Madame du Puis d'Orbe, et maintenant je n'ay nul loysir.

(1) A Madame
Madame la Presidente Brulart.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Troyes.

(1) L'adresse n'est pas de la main du Saint.

CCCXLVIII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

Les Chevaliers des Saints Maurice et Lazare ne tiennent pas leurs promesses. — Le Bienheureux recourt à l'intervention de Charles-Emmanuel pour obtenir justice, en faveur de plusieurs églises sans pasteurs.

Annecy, 4 mai 1606.

Monseigneur,

Sachant combien Vostre Altesse est propice et favorable a tout ce qui regarde l'establissement de la foy catholique, specialement dans ses Estatz, je me plains a elle du peu de conte que messieurs de Saint Maurice et Lazare tiennent de contribuer ce qu'ilz doivent a cet effect pour le Chablaix, Gaillart et Ternier. J'ay fait toucher au doit *(sic)* au seigneur chevalier Bergeraz que nous avions besoin de la dotation de plusieurs eglises, qui ne se peut prendre que dessus le revenu de l'Ordre ;

et nous demeurasmes d'arrest, apres plusieurs contestes, qu'il procureroit une briefve resolution du Conseil dudit Ordre sur ce sujet. Et me voyci, Monseigneur, que je suis encor a l'attendre, s'estant escoulee une grande quantité de mois despuis la promesse quil m'en fit (1).

Que si Vostre Altesse n'use de sa providence et pieté ordinaire a commander audit Conseil et sieur Bergeraz que, sans delay, il *(sic)* satisfacent a leur devoir, je n'espere pas d'en voir jamais aucune bonn'issue, laquelle j'affectionne extremement, non seulement pour mon devoir et le salut de plusieurs ames qui manquent d'assistence faute de pasteurs, mais encor par ce que ce sera le comble de lhonneur, qui est deu a la bonté et pieté de Vostre Altesse, de la reduction de ces peuples; qui me fait la supplier tres humblement, et par l'amour de Nostre Seigneur, quil luy playse employer sa bonne et puissante main a l'execution d'une si saint'œuvre, de laquelle la recompense sera immortelle au Ciel, que je desire a Vostre Altesse de tout mon cœur, apres que, par une longue suite d'annees, ell'aura heureusement regné en terre, pour le bien de son peuple et la gloire de son Dieu.

Et cependant, je seray tant que je vive,

Monseigneur,

Tres humble et tres-obeissant serviteur et orateur de Vostre Altesse,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Neci, le 4 may 1606.

A Son Altesse.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) En effet, Dom Thomas Bergera, au nom de l'Ordre, par une convention passée le 25 août 1605, avait enfin promis de restituer les biens ecclésiastiques destinés à l'entretien des curés « riere le duché de Chablais. » Il ne fallut rien moins que la douce ténacité du Saint et sa patiente obstination, pour avoir raison des interminables lenteurs des Chevaliers à tenir leurs engagements. Le duc de Savoie intervint, par lettres patentes, le 15 novembre 1606; mais ses ordres eux-mêmes furent éludés, puisque seulement le 7 juillet de l'année suivante fut signé l'acte définitif de restitution. (Voir à l'Appendice, la réponse de Charles-Emmanuel au Saint, en date du 27 mai 1606.)

CCCXLIX

AU CONSEIL DES CHEVALIERS DES SAINTS MAURICE ET LAZARE

Plainte du Saint aux Chevaliers pour leur retard à doter les églises, ainsi qu'ils y sont tenus.

Annecy, 5 mai 1606.

Messieurs,

J'attens, il y a long-tems, l'ordre que vous deves donner de vostre costé a la juste dotation des eglises de Chablaix, Gaillart et Ternier, qui sont encor despourvëues de pasteurs, faute de moyens convenables pour les y loger. Et voyant qu'il n'arrive point, je me plains a vous, Messieurs, mais de vous mesmes, qui, ce me semble, avés trop peu de soin d'une chose si importante a la gloire de Dieu et salut des ames. Que si monsieur le chevalier Bergera a des-ja l'ordre en main et que ce retardement vienne de sa part, je me plaindray beaucoup plus de luy, qui sçait par combien d'assemblees et de disputes je luy ay clairement fait voir la necessité de cette provision.

Ayes aggreable, Messieurs, je vous supplie, cette plainte que je vous fay avec autant de respect que ma juste affection me permet, desirant vivre, Messieurs, en vos bonnes graces, priant Dieu quil vous comble de ses benedictions, et demeurant

Vostre serviteur bien humble en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Neci, le 5 may 1606.

A Messieurs
Messieurs du Conseil de la S. Milice des Sts Maurice et Lazare.
A Turin.

Revu sur l'Autographe conservé à Milan, Archives Borromeo.

CCCL

A MADAME DE CHARMOISY (1)

Le Saint s'excuse d'une méprise. — Affaire d'intérêt. — Se confier à la providence de Dieu, « non de bouche seulement, » pratique très fructueuse. — Exhortation à la ferveur.

Annecy, 20 mai 1606.

Madame ma Cousine,

Il faut que je commence ma lettre en vous demandant pardon d'une faute que j'ay faite, mais je vous asseure, sans aucune malice, par une pure inadvertance. On m'a apporté la lettre ci jointe comme venante de vostre part, et moy qui, a la verité, suis chaud a sçavoir de vos nouvelles, je l'ay tout soudainement ouverte sans considerer l'inscription. Et voyant au dedans la main de monsieur de Charmoysi mon cosin, je n'eusse pas pour cela laissé de la lire, si je n'y eusse reconneu le mot de vos amitiés particulieres. Receves-la donq, sil vous plait, apres qu'ell'a esté ouverte, mais tout de mesme comme si elle ne l'avoit pas esté, et pardonnes a ma præcipitation qui

(1) Louise du Chastel, née vers 1587, épousa à Paris (contrat du 11 juillet 1600) Claude de Charmoisy (voir le tome précédent, note (1), p. 216). Elle mourut vingt-sept ans après son mari, le 1er juin 1645, et laissa deux enfants, Henri et Françoise de Charmoisy.

Malgré sa haute distinction d'esprit et ses rares qualités morales, Mme de Charmoisy, pas plus que tant d'autres vertueuses chrétiennes de son temps, n'aurait sans doute retenu l'attention de la postérité. Son nom est tiré pour jamais de l'oubli, grâce au reflet de gloire qu'a projeté sur lui l'aimable génie du saint Docteur. Tant qu'on lira, dans le monde des lettres et de la piété, l'*Introduction a la Vie devote*, on sera curieux de connaître l'âme choisie, la Philothée historique et réelle pour qui fut tracé le premier crayon de cet ouvrage immortel. A son tour, la physionomie charmante et grave de l'illustre dame éclaire doucement les pages de l'inimitable livre, et elle a surtout un très vif intérêt pour l'histoire de l'ascétisme : celui d'offrir le type de la femme chrétienne, vivant dans le monde et dressée à la perfection par un Maître incomparable, selon l'idéal même qu'il en avait conçu. (Voir la Préface du tome III de la présente Edition, pp. x-xxiv.)

a deceu le respect que je porte et a l'escrivant et a vous. J'eusse bien pëu rabiller la faute et la vous rendre imperceptible; mais j'ayme mieux me confier en vostre bienveüillance qu'en mon artifice. Et ne laisses pas, je vous supplie, Madame ma chere Cousine, de me croire fort fidelle en tout ce qui regardera vostre service, car je le seray toute ma vie autant que nul homme du monde.

Je garderay donques comme vous l'ordonnes les cent escus, et y feray joindre le reste que ma bonne mere vous doit, laquelle, avec tous ses enfans, non seulement se sentent obligés de vous rendre vostre bien a vostre besoin, mais de fondre tout le leur pour vostre service.

Vous ne sçauries sans doute, Madame ma chere Cousine, communiquer vos desplaysirs petitz ou grans, non plus que vos contentemens, a un'ame plus sincere en vostre endroit ni plus entierement vostre que la mienne; et ne doutes nullement que je n'observe avec toute fidelité le secret auquel, outre la loy commune, la confiance que vous prenes en moy me lie indissolublement. Je recommanderay l'affaire a Nostre Seigneur, et tout maintenant que je vay a l'autel.

J'ay esté consolé de voir que vous vous remettés en la providence de Dieu. C'est bien dit, ma chere Cousine, il le faut tous-jours faire et en toutes occurrences; et quand vous vous accoustumeres de faire souventefois cette remise, non de bouche seulement, mais de cœur, et profondement et sincerement, croyes que vous en ressentirés des effectz admirables. C'est grand cas que je ne puis m'empescher de vous parler de ces exercices du cœur et de l'ame; c'est par ce que je n'ayme pas seulement la vostre, mais je la cheris tendrement devant Dieu qui, a mon advis, desire beaucoup de devotion d'elle.

Alles cependant tout bellement aux exercices de l'exterieur, et ne vous charges pas d'aller a Saint Claude a pied, non plus que ma bonne tante madame du Foug (1), laquelle n'est plus de l'aage auquel ell'y alla, quand je l'accompagnay *. Portes y vostre cœur bien fervent, et,

* Cf. tom. XI hujus Edit., p. 210.

(1) Voir le tome XI, note (1), p. 114, et note (2), p. 344.

soit a pied ou a cheval, ne doutés point que Dieu ne le regarde et que Saint Claude ne le favorise.

Nostre Sauveur soit a jamais vostre protection, et je suis,

Madame ma Cousine,

Vostre cousin et serviteur plus humble,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Toute vostre petite troupe va bien et Bonaventure va guerissant.

Le XX may 1606.

A Madame ma Cousine,
Madame de Charmoysi.
Marclaz.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. l'abbé Mermillod, à Immensée (Suisse).

CCCLI

A LA BARONNE DE CHANTAL

Projet d'une deuxième entrevue avec la Baronne. — Il faut s'attacher à la gloire de Dieu et non à ses créatures. — Docilité du Saint aux avis qu'on lui donne pour sa santé. — Quel usage doit-on faire de l'imagination et de l'entendement dans l'oraison. — S'abstenir des longues oraisons, des imaginations violentes et des considérations prolongées. — Les travaux des mains. — N'avoir d'autre loi ni contrainte que l'amour. — La « sarge » violette de la Baronne. — Pensées qui occupaient le Saint tandis qu'il portait le Saint-Sacrement à la Fête-Dieu. — La quenouille et le fuseau des âmes dévotes et des saintes ménagères. — Les gros et les petits fuseaux. — Intérêt affectueux de l'Evêque pour la famille de Mme de Chantal.

Annecy, 8 juin 1606.

Ce sera donques pour cette prochaine annee, s'il plait a Dieu, que nous nous reverrons, ma tres chere Fille ; mais cela infalliblement, et tous-jours ou aux festes de Pentecoste ou a celle du Saint Sacrement, sans qu'il soit besoin d'attendre aucune autre assignation, affin qu'on s'y dispose de bonne heure. Et ce pendant, qu'est-ce

que nous ferons ? Nous nous resignerons entierement et sans reserve a la bonne volonté de Nostre Seigneur, et renoncerons en ses mains toutes nos consolations, tant spirituelles que temporelles. Nous remettrons purement et simplement a sa Providence la mort et la vie de tous les nostres, pour faire survivre les uns aux autres, et a nous, selon son bon playsir, asseurés que nous sommes que, pourveu que sa souveraine Bonté soit avec nous et en nous et pour nous, il nous suffit tres abondamment.

Que je demandasse de vous survivre ? Oh vrayement, que ce bon Dieu en face comme il luy plaira, ou tost ou tard : ce ne sera pas cela que je voudrois excepter en mes resignations, si j'en faysois. Mais, ce dites-vous, vous n'estes pas encores destachee de ce costé la. Seigneur Dieu, que dites vous, ma tres chere Fille ? Vous puis je servir de lien, moy, qui n'ay point de plus grand desir sur vous que de vous voir en l'entiere et parfaite *liberté* de cœur *des enfans de Dieu* * ? Mais je vous entens bien, ma chere Fille, vous ne voules pas dire cela ; vous voules dire que vous penses que ma survivance soit a la gloire de Dieu, et pour cela vous vous y sentes affectionnee. C'est donq a la gloire de Nostre Seigneur que vous estes attachee, non pas a ses creatures. Je le sçai bien, et en loüe sa divine Majesté.

* Rom., VIII, 21.

Mais sçaves vous quelle parole je vous donneray bien ? C'est d'avoir plus soin de ma santé dores-en-avant, quoy que j'en aye tous-jours eu plus que je ne merite ; et, Dieu mercy, je la sens fort entiere maintenant, ayant absolument retranché les veillees du soir et les escritures que j'y soulois faire, et mangeant plus a propos aussi. Mais croyés moy, vostre desir a sa bonne part en cette resolution ; car j'affectionne en extremité vostre contentement et consolation, mais avec une certaine liberté et sincerité de cœur telle, que cette affection me semble une rosee, laquelle destrempe mon cœur sans bruit et sans coup. Et, si vous voules que je vous die tout, elle n'agissoit pas si souëfvement au commencement que Dieu me l'envoya (car c'est luy sans doute), comme elle fait maintenant, qu'elle est infiniment forte, et, ce me semble,

tous-jours plus forte, quoy que sans secousse ni impetuosité. C'est trop dit sur un sujet duquel je ne voulois rien dire.

Or sus, je m'en vay vous nommer vos heures. Pour coucher, neuf s'il se peut, ou dix s'il ne se peut mieux; pour lever, cinq, car il vous faut bien de sept a huit heures. L'orayson du matin a six heures, et durera demi heure ou trois quartz d'heure ; a cinq heures du soir, un peu de recueillement pour un quart d'heure environ, et la lecture un quart d'heure, ou devant ou apres ; au soir, demi quart d'heure pour l'examen et la recommandation ; parmi le jour, beaucoup de saintes aspirations en Dieu.

J'ay pensé sur ce que vous m'escrivistes que monsieur N. (1) vous avoit conseillé de ne point vous servir de l'imagination ni de l'entendement, ni de longues oraysons, et que la bonne Mere Marie de la Trinité (2) vous en avoit dit de mesme touchant l'imagination *. Et pour cela, si vous faites quelque imagination vehemente et que vous vous y arresties puissamment, sans doute vous aves eu besoin de cette correction ; mais si vous la faites briefve et simple, pour seulement rappeller vostre esprit a l'attention et reduire ses puissances a la meditation, je ne pense pas qu'il soit encor besoin de la du tout abandonner. Il ne faut ni s'y amuser, ni la du tout mespriser. Il ne faut ni trop particulariser, comme seroit de penser la couleur des cheveux de Nostre Dame, la forme de son visage et

* Vide supra, p. 162

(1) Probablement M. Gallemand, qui pour lors séjournait à Dijon. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 154.)

(2) Mère Marie de la Trinité (Marie d'Hannivel) naquit à Paris le 7 août 1579, de Robert d'Hannivel, grand audiencier de France. Agréable, vive, sensée, avide de plaire, avec tous les dons de l'esprit et du cœur pour y réussir, elle semblait promise au monde. Elle en était déjà l'idole, lorsque soudain, touchée des exhortations de l'illustre P. de Joyeuse, elle passa de la tiédeur à une vie fervente. L'Ordre des Carmélites naissait à peine en France; elle y entra, prit l'habit sous le nom de Marie de la Trinité, fit ses vœux en novembre 1605, à Dijon (cf. ci-dessus, note (2), p. 118), fut élue en 1607 prieure du couvent de Pontoise, et fonda, ou contribua à fonder les maisons de Rouen, de Caen, de Châtillon et les deux Monastères de Troyes. Son rare talent pour le gouvernement, ses austères et grandes vertus lui acquirent au dedans et au dehors de l'Institut la confiance et la vénération publiques. Mère Marie de la Trinité mourut le 6 mars 1647, au second Monastère de Troyes. (Cf. *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, tome III.)

choses semblables ; mais simplement en gros, que vous la voyes souspirante apres son Filz, et choses semblables, et cela briefvement.

De ne point se servir de l'entendement, j'en dis de mesme. Si vostre volonté, sans violence, court avec ses affections, il n'est pas besoin de s'amuser aux considerations ; mais parce que cela n'arrive pas ordinairement a nous autres imparfaitz, il est force de recourir aux considerations encor pour un peu.

De tout cela, je recueille que vous deves vous abstenir des longues oraysons (car je n'appelle pas longue l'orayson de trois quartz d'heure ou de demi heure) et des imaginations (1) violentes, particularisees et longues ; car il faut qu'elles soient simples et fort courtes, ne devant servir que de simple passage de la distraction au recueillement. Et tout de mesme des applications de l'entendement, car aussi ne se font-elles que pour esmouvoir les affections, et les affections pour les resolutions, et les resolutions pour l'exercice, et l'exercice pour l'accomplissement de la volonté de Dieu, en laquelle nostr'ame se doit fondre et resoudre. Voyla ce que je vous en puis dire. Que si je vous avois dit quelque chose contraire, ou que vous eussies entendu autrement, il la faudroit reformer sans doute.

J'appreuve vos abstinences du vendredy, mais sans vœu ni trop grande contrainte. J'appreuve encor plus que vous facies ces ouvrages de vos mains, comme le filer et semblables, aux heures que rien de plus grand ne vous occupe, et que vos besoignes soyent destinees ou aux autelz ou pour les pauvres ; mais non pas que ce soit avec si grande rigueur que, s'il vous advenoit de faire quelque chose pour vous ou les vostres, vous voulussies pour cela vous contraindre a donner aux pauvres la valeur ; car il faut par tout que la sainte liberté et franchise regne, et que nous n'ayons point d'autre loy ni contrainte que celle de l'amour *, lequel, quand il nous dictera de faire quelque besoigne pour les nostres, il ne doit point estre

* Cf. tom. præced., p. 359.

(1) Un fragment autographe de cette lettre se conserve à la Visitation d'Annecy ; il contient les huit lignes suivantes et les lignes 21-26 de la p. 185.

corrigé comme s'il avoit mal fait, ni luy faire payer l'amende comme vous voudries faire. Aussi, a quoy qu'il nous convie, ou pour le pauvre ou pour le riche, il fait tout bien et est esgalement aggreable a Nostre Seigneur. Je pense que si vous m'entendes bien, vous verres que je dis vray, et que je combatz pour une bonne cause quand je defens la sainte et charitable liberté d'esprit, laquelle, comme vous sçaves, j'honnore singulierement, pourveu qu'elle soit vraÿe, et esloignee de la dissolution et du libertinage qui n'est qu'une masque de liberté *.

* Cf. tom. præced., p. 364.

Apres cela, j'ay ry vrayement et ay ry de bon cœur, quand j'ay veu vostre dessein de vouloir que vostre sarge soit employee pour mon usage et que je donne ce qu'elle pourra valoir aux pauvres; mais je ne m'en mocque pourtant pas, car je voy bien que la source de ce desir est belle et claire, quoy que le ruisseau soit un peu trouble. O Dieu ! mon Dieu me face tel, que tout ce que j'employe a mon usage soit rapporté a son service, et que ma vie soit tellement sienne, que ce qui sert a la maintenir puisse estre dit servir a sa divine Majesté.

Je ry, ma chere Fille, mais ce n'est pas sans meslange d'apprehension bien forte de la difference qu'il y a entre ce que je suis et ce que plusieurs pensent que je soys. Mais bien ! que vostre intention vous vaille devant Dieu ! J'en suis content pour une piece ; mais qui me l'estimera a sa juste valeur ? car si je voulois rendre aux pauvres son prix selon que je l'estimeray, je n'aurois pas cela vaillant, je vous en asseure. Jamais vestement ne me tint si chaud que celuy la, duquel la chaleur passera jusques au cœur, et ne penseray pas qu'il soit violet (1), mais pourprin et escarlattin, puisqu'il sera, ce me semble, teint en charité. Or sus donques, soit pour une fois ; car sachés que je ne fay pas toutes les annees des habitz, mais seulement selon la necessité ; et, pour les autres annees, nous treuverons moyen de bien loger vos travaux selon vostre desir.

Ce n'est pas encor tout. Ce dessein m'a donné mille

(1) La soutane violette tissée par la Sainte, se conserve encore à la Visitation d'Annecy.

gayes pensees ; mais je ne veux vous en dire qu'une, que je faysois le jour de l'octave du Saint Sacrement (1), le portant a la derniere procession. Je vous dressois, ce me semble, bien de la besoigne a filer, et sur une brave quenoüille. Voyés-vous, j'adorois Celuy que je portois, et me vint au cœur que c'estoit le vray *Aigneau de Dieu, qui oste les pechés du monde* *. O saint et divin Aigneau, ce disois je, que j'estois miserable sans vous ! Helas, je ne suis revestu que de vostre laine, laquelle couvre ma misere devant la face de vostre Pere. Sur cette cogitation, voyci Isaïe qui dit * que Nostre Seigneur en la Passion estoit *comme une brebis que l'on tond sans qu'elle die mot.* Et qui est cette divine toyson, sinon le merite, sinon les exemples, sinon les mysteres de la Croix ? Il me semble donques que la Croix est la belle quenoüille de la sainte Espouse des Cantiques, de cette devote Sulamite ; la laine de l'innocent Aigneau y est pretieusement liee : ce merite, cet exemple, ce mystere.

* Joan., I, 29.

* Cap. LIII, 7.

Or, mettés avec reverence cette quenoüille a vostre costé gauche, et filés continuellement par considerations, aspirations et bons exercices, je veux dire par une sainte imitation. Filés, dis je, et tirés dans le fuseau de vostre cœur toute cette blanche et delicate laine : le drap qui s'en fera vous couvrira et gardera de confusion au jour de vostre mort, il vous tiendra chaude en hiver, et, comme dit le Sage *, vous ne craindres *point le froid des neiges.* Et c'est ce que le mesme Sage a peut estre pensé, quand, loüant cette sainte mesnagere, il dit * qu'*elle porta sa main a choses hardies, et ses doigtz prindrent le fuseau.* Car, qui sont ces *choses hardies* qui se rapportent au fuseau, sinon les mysteres de la Passion filés par nostre imitation ? La dessus, je vous souhaittay mille et mille benedictions, et qu'a ce grand jour du jugement nous nous treuvassions tous revestus, qui en Evesque, qui en vefve, qui en mariee, qui en Capucin, qui en Jesuite, qui en vigneron, mais tous d'une mesme laine blanche et rouge, qui sont les couleurs de l'Espoux *.

* Prov., ult., 21.

* Ibid., ℣. 19.

* Cant., V, 10.

(1) Le 2 juin.

Voyla, ma chere Fille, ce que j'avois au cœur pendant que j'avois en mes mains l'Aigneau mesme, de la laine duquel je parle. Mais il est vray, vous me venes presque tous-jours a la traverse en ces exercices divins, sans neanmoins les traverser ni divertir, graces a ce bon Dieu. Fay-je bien, ma chere Fillè, de vous dire mes pensees ? Je pense qu'au moins ne fay-je pas mal, et que vous les prendres pour telles qu'elles sont.

Or, ces desirs de vous voir esloignee de toutes ces recreations mondaines, comme vous dites, ne peuvent estre que bons, puisqu'ilz ne vous inquietent point. Mais ayés patience, nous en parlerons l'annee suivante, si Dieu nous conserve icy bas. Cela suffira bien, et aussi n'ay je point voulu vous respondre a ces desirs de s'esloigner de sa patrie ou de servir au Noviciat des filles qui aspirent a la Religion : tout cela, ma chere Fille, est trop important pour estre traitté sur le papier ; il y a du tems asses. Ce pendant, vous fileres vostre quenoüille, non point avec ces grans et gros fuseaux, car vos doigtz ne les sçauroyent manier, mais seulement selon vostre petite portee : l'humilité, la patience, l'abjection, la douceur de cœur, la resignation, la simplicité, la charité des pauvres malades, le support des fascheux et semblables imitations pourront bien entrer en vostre petit fuseau, et vos doigtz le manieront bien en la conversation de sainte Monique, de sainte Paule, de sainte Elizabeth, de sainte Liduvine et plusieurs autres qui sont aux piedz de vostre glorieuse Abbesse, laquelle, pouvant manier toute sorte de fuseau, manie plus volontier ces petitz, a mon advis, pour nous donner exemple.

Et bien, c'est asses, pour ce coup, parlé de la laine de nostre Aigneau immaculé ; mais de sa divine chair, n'en mangerons-nous pas un peu plus souvent ? O qu'elle est souëfve et nourrissante ! Je dis que, se pouvant commodement faire, il sera bon de la recevoir un jour de la semaine, le jeudy, outre le Dimanche, sinon que quelque feste se presentast a quelque autre jour emmi la semaine. Cela pourtant, sans bruit, sans incommoder nos affaires, sans laisser de filer non plus l'une que l'autre quenoüille.

Je me res-jouys de voir les bons Peres Capucins en vostre Autun (1), car j'espere que Dieu en sera glorifié. J'ay receu une lettre que le Frere Matthieu (2) m'a envoyé de Thonon, ou il s'est arresté.

Je ne sçai ou est nostre Monsieur l'Archevesque (3); vous me feres le bien de luy envoyer ma lettre. Je l'honnore de toute l'estendue de mes forces, et ne se passe aucune celebration en laquelle je ne le recommande a Nostre Seigneur. On m'avoit dit qu'il avoit obtenu un prieuré proche de ce diocese : c'est Nantua *, mais je n'en entens plus rien. Ce bon pere (4), ce bon oncle (5), tout cela m'est bien avant au cœur, et leur souhaitte tout ce que je puis de grace celeste, et a ces petitz enfans, que je tiens pour miens, puisqu'ilz sont vostres. Dieu soit leur protecteur a jamais, et de Celse Benigne, duquel je n'ay rien appris, il y a long tems ; mays Claude (6) m'en dira quelque chose a son retour.

* Vide supra, p. 165, not. (1).

(1) Le couvent des PP. Capucins, situé au faubourg Saint-Andoche, eut pour premier Gardien le P. Jacques de Savoye, accompagné des PP. Célestin de Hauteville, Etienne de Langres, Ange d'Avignon, etc. On lit dans un manuscrit de Bonaventure Goujon, conservé à la bibliothèque du Grand-Séminaire d'Autun : « Le Dimanche 2e avril 1606... le Jubilé obtenu par les Reverendz Peres Capucins, fust audit Autun de 40 heures, lequel fust faict en l'esglize St Nazare... Le deux de juin 1606 » le « sieur Reverend Evesque Saulnier achepta la place ou est de present basty le couvent et l'esglise des Reverendz Peres Capuchins... Le Dimanche 19e juin 1606, la premiere pierre de laditte esglise et couvent des Capuchains fust mise, et fust portee et mise par ledit Reverend Evesque Saulnier, la seconde par Mre Nicolas Jannin, conseiller et aumonnier du roy,... et la troisiesme fust portee et mise par Mre Guy de Rabutin, chevallier, sieur et baron de Chantal, Bourbilly et de Monthelon. » (Harold de Fontenay, *Inscriptions du moyen-âge et des temps modernes, pour servir à l'histoire d'Autun*, 1886.)

(2) Dans le *Nécrologe des FF. Mineurs Capucins de Savoie* (1902), nous trouvons trois Religieux de ce nom : Le F. Matthieu de Thonon, inscrit en 1606 dans le Registre de Notre-Dame de Compassion de Thonon ; le F. Matthieu d'Arnans, inscrit dans le même Registre le 15 août 1608 ; le F. Matthieu de Dingy, mort en 1617 à Annecy, issu de famille ancienne et très noble. C'est très probablement de l'un d'entre eux que le Saint a voulu parler.

(3) Mgr Frémyot, Archevêque de Bourges.

(4) Le président Bénigne Frémyot.

(5) Claude Frémyot.

(6) Parmi les serviteurs qui, à des titres divers, faisaient partie de la maison du Saint, on en rencontre deux désignés sous ce nom : Claude Furier, très souvent témoin dans les actes des Registres de l'Evêché, et Claude Velut, de Thorens, qui accompagna plusieurs fois le Bienheureux avec Georges Rolland.

Reste ma petite seur, de laquelle il faut que je parle. Je ne revoque point en doute si je la vous dois donner ou non (1) ; car, outre mon inclination, ma mere le veut si fort qu'elle le veut avec inquietude, des qu'elle a sceu que cette fille ne vouloit pas estre Religieuse (2) ; si que, quand je ne le voudrois pas, il faudroit que je le voulusse. A cet effect, je vous ay envoyé trente escus par Lyon, tant pour la despence qui sera necessaire a l'envoyer prendre, qu'a faire ses petitz honneurs avec les filles qui servent madame l'Abbesse, avec lesquelles elle n'aura pas tant demeuré sans les beaucoup incommoder. Or, comme cela se doit faire, je ne le sçaurois deviner. Il faut, je vous en prie, ma chere Fille, que vous prenies le soin d'en ordonner comme il convient. J'ay bien un peu d'apprehension que madame nostre Abbesse ne s'en fasche, mais il n'y a remede ; si n'est-il pas raysonnable de laisser si longuement dans un monastere une fille qui n'y veut pas vivre toute sa vie.

Et avec vous, feray je point quelque petite ceremonie pour vous remettre ce fardeau sur les bras ? Je vous asseure que cela ne seroit pas en mon pouvoir ; mais ouy bien de vous supplier, mais je dis conjurer, et s'il se peut dire quelque chose de plus, que vous ayes a me marquer tout ce qui sera requis pour l'equiper et tenir equipee a vostre guise, comme les princesses d'Espagne font, quand on leur donne des filles pour menines, car cela je le veux, et tres absolument ; voire, jusques a luy faire porter un chaperon de drap, si cela appartient a vos livrees. Vous voyes bien, ma chere Fille, que je ne suis pas en mes mauvaises humeurs, mais a bon escient je vous conjure. Il faut, je veux, et si le sujet le portoit, je commanderois que vous me marquies tout ce qu'il faut pour cette fille la. Je dis pour son equipage, puisque, quant au ratellier, il n'en faut pas parler ; autrement vous me diries mille maux, je le sçai bien. J'escris a monsieur vostre beaupere pour le supplier d'avoir aggreable la

(1) Voir le tome précédent, note (3), p. 344.

(2) Voir à la fin du volume, la minute d'une lettre à la Baronne, écrite par le Saint pour Mme de Boisy.

faveur que vous me voules faire, mais la verité est qu'en termes de belles paroles je n'y entens rien ; vous le suppleeres, s'il vous plaist.

Mais ne triomphés-vous pas quand vous m'imposes silence sur vos secretz ? Vrayement, ce n'est pas moy, ma chere Fille, qui ay dit a monsieur N. que vous esties ma fille : il me le vint dire tout d'abord, comme chose que je devois recevoir fort a gré, et aussi fis je. Comme aussi ce que M. de [Sauzéa (1)] me dit, que vous n'esties point pompeuse et que vous ne porties point de vertugadin, et que vous ne pensies point a vous remarier ; mais cela me fut dit si naïfvement, ma chere Fille, que je le croy. Et puis, vous me defendes de dire vos secretz apres que tout le monde les sçait. Or bien, je ne diray mot de vos besoignes, ni de l'emploite que vous en voules faire ; car, a qui, je vous prie, le dirois je ?

J'ayme bien vostre petite cadette (2), puisque c'est un esprit angelique, comme vous me dites. Je sçavois des-ja le despart du bon Pere [de Villars] ; ce qui m'avoit fasché, car il ne sera peut estre pas aysé de rencontrer un esprit si sortable a vostre condition que celuy la. Il me semble que nous nous rencontrions fort bien presque en toutes choses ; mais, au bout de la, nostre chere liberté d'esprit remedie a tout. On m'a dit qu'en sa place est arrivé un grand personnage, des premiers predicateurs de France, mais que je ne connois que par son nom, qui est grand et plein de reputation (3).

Je partiray d'icy a dix jours pour continuer ma visite, cinq mois entiers parmi nos hautes montaignes *, ou les bonnes gens m'attendent avec bien de l'affection. Je me conserveray tant qu'il me sera possible, pour l'amour de moy, que je n'ayme que trop, et encores pour l'amour

* Vide Epist. seq.

(1) M. de Sauzéa sera destinataire en 1607.

(2) Charlotte de Rabutin Chantal (voir ci-dessus, note (4), p. 140).

(3) Le P. de Villars quitta en effet Dijon au mois de mai précédent. Le vice-recteur qui lui succéda fut le P. Christophe Clémenson, né en 1550, mort en 1611 à Tarascon, et, d'après le *Ménologe de la Compagnie de Jésus* (Ire Partie, p. 466), « l'un des grands adversaires du calvinisme dans le midi de la France, durant trente années, » prédicateur et apôtre selon l'esprit de saint François de Sales.

de vous qui le voules et qui aurés part a tout ce qui s'y fera de bon, comme vous aves en general a tout ce qui se fait en mon diocese, selon le pouvoir que j'ay par ma qualité de le communiquer.

Mon frere le chanoyne (1) vous vouloit escrire ; je ne sçai s'il le fera. Ce pauvre garçon n'est point bien fait de santé ; il se traisne tant qu'il peut, avec plus de cœur que de force. Il pourra se reprendre pour un peu aupres de sa mere, pendant que je sauteray de rocher en rocher sur nos mons. J'ay escrit a Madame du [Puits-d'Orbe], de laquelle je n'ay point de nouvelles, il y a long tems. J'entens que ses filles souspirent apres les Carmelines, ou elles ne peuvent atteindre *, et perdent cœur a la perfection de leur Monastere, laquelle elles pourroyent aysement procurer. C'est l'ordinaire.

* Cf. supra, p. 161.

Monsieur de N. m'a promis qu'il viendroit avec vous et seroit vostre conducteur, et qu'il avoit esté nourry aupres de vous ; et cela me pleut fort, comme aussi ce que vous m'escrives de l'amour reciproque de nostre seur de Dijon (2) et de vous ; car je la tiens pour une femme bien bonne, brave et franche. Je suis aussi consolé de ce que ces bonnes Dames Carmelines vous affectionnent, et voudrois bien sçavoir d'ou est la bonne Seur Marie de la Trinité. J'en connois de celles de Paris et revere bien fort leur Ordre.

A Dieu, ma chere Fille, a Dieu soyons nous a jamais, sans reserve, sans intermission. Qu'a jamais il vive et regne en nos cœurs. Amen.

F.

Vive Jesus, ma chere Fille, et qu'a jamais vive Jesus ! Amen.

Les octaves de Pentecoste et de la Feste Dieu ont esté miennes, ma chere Fille, mais seulement pour demeurer icy, et non pas pour y avoir aucun loysir. De ma vie, que j'aye memoire, je n'ay esté plus embesoigné a diverses choses, mais bonnes ; je dis ceci pour m'excuser si je ne vous escris plus amplement.

(1) Jean-François de Sales.
(2) La présidente Brûlart.

J'oubliois de vous prier de m'envoyer le plus tost que vous pourres, des chansons spirituelles que vous aves de dela ; faites moy ce bien, je vous prie, ma chere Fille, pour l'amour de Dieu, qui vous veuille benir et conserver eternellement. Amen.

A Neci, le 8 juin 1606.

CCCLII

(1) A LA MÊME

Départ du Saint pour la visite des paroisses; ses impressions. — Les mille bonnes odeurs qui parfument nos affections. — Tenir son cœur bien large, vivre joyeuse.

Annecy, 17 juin 1606.

Ma tres chere Fille,

J'ay vostre lettre du 6 de juin, et tout maintenant, je monte a cheval pour la visite qui durera environ cinq mois (2). Pensés si je suis prest d'aller en Bourgoigne, car, ma chere Fille, cette action de la visite m'est necessaire, et des principales de ma charge. Je m'y en vay de grand courage, et des ce matin, j'ay senti une particuliere consolation a l'entreprendre, quoy que auparavant, durant plusieurs jours, j'en eusse eu mille vaines apprehensions et tristesses, lesquelles neanmoins ne touchoyent que la peau de mon cœur et non point l'interieur : c'estoit comme ces frissonnemens qui arrivent au premier sentiment de quelque froidure. Mais, comme je vous ay dit maintesfois, nostre bon Dieu me traitte en enfant bien tendre, car il ne m'expose a point de rude

(1) L'ordre chronologique amènerait ici une lettre à la *Marquise Donex* (16 juin 1606), publiée pour la première fois par Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), et reproduite par Vivès, tome IX, p. 348, et Migne, tome VI, col. 857. Nous la rejetons comme apocryphe ; presque à toutes les phrases, le style trahit l'œuvre d'un faussaire.

(2) Le Saint partit en effet le 17 juin pour la visite pastorale de son diocèse.

secousse; il connoist mon infirmité et que je ne suis pas pour en supporter de grandes. Je vous dis ainsy mes petites affaires parce qu'il me fait grand bien.

Ouy da, je vous en sçay bon gré de bien aymer vostre fievre tierce. Je m'imagine, pour moy, que si nous avions l'odorat un peu bien affiné, nous sentirions les afflictions toutes musquees et parfumees de mille bonnes odeurs; car encor que d'elles mesmes elles soyent d'odeur desplaysante, neanmoins sortant de la main, mais plustost du sein et du cœur de l'Espoux, qui n'est autre chose que parfum et que bausme luy mesme *, elles arrivent a nous de mesme, pleynes de toute suavité.

*Cf. Eccli., XXIV, 20.

Tenés, ma chere Fille, tenés vostre cœur bien large devant Dieu; allons tous-jours gayement en sa presence. Il nous ayme, il nous cherit, il est tout nostre, ce doux Jesus; soyons tous siens seulement, aymons le, cherissons le, et que les tenebres, que les tempestes nous environnent, que nous ayons des eaux d'amertume jusques au col : pendant qu'il nous sousleve le manteau, il n'y a rien a craindre *.

*Cf. Matt., XIV, 30, 31.

Je vous escriray souvent, ma chere Fille, et mille et mille fois je vous beniray des benedictions que nostre Dieu m'a commises. Vivés joyeuse, ou saine ou malade, et serrés bien ferme vostre Espoux sur vostre cœur, ma chere Fille, ma tres chere Fille, a qui je suis ce que sa divine Majesté veut que je sois et qui ne se peut dire. Vive Jesus a jamais! Amen.

A Annessi, le XVII juin 1606.

CCCLIII

A LA PRÉSIDENTE BRULART

(FRAGMENT)

Conseils variés à une personne du monde : servir Dieu par les exercices de sa vocation et par l'accomplissement des devoirs d'état. — La patience avec soi-même; la modération des désirs.

[Juin-août 1606 (1).]

. . . . . .

Servés Dieu avec un grand courage et, le plus que vous pourres, par les exercices de vostre vocation. Aymés tous les prochains, mais sur tout ceux que Dieu veut que vous aymies le plus. Ravales-vous volontier aux actes desquelz l'escorce semble moins digne, quand vous sçaures que Dieu le veut; car, de quelque façon que la sainte volonté de Dieu se fasse, ou par des hautes ou par des basses operations, il n'importe. Souspirés souvent a l'union de vostre volonté avec celle de Nostre Seigneur; ayés patience avec vous mesme en vos imperfections; ne vous empresses point, et ne multipliés point des desirs pour les actions qui vous sont impossibles.

Ma chere Seur, cheminés perpetuellement et tout doucement. Si nostre bon Dieu vous fait courir, il dilatera vostre cœur *; mais de nostre costé, arrestons nous a cette unique leçon : *Apprenes de moy qui suis debonnaire et humble de cœur* * . . . . . .

* Cf. Ps. CXVIII, 32.

* Matt., XI, 29.

(1) La précision de certains avis indique qu'ils ne s'adressent pas à une Religieuse, comme le marque l'édition de 1641, mais plutôt à une personne du monde, et d'autres détails caractéristiques avertissent que celle-ci est probablement Mme Brûlart. Le rapport de ce fragment aux Lettres CCCXXXI, CCCXLI, CCCLXI, rend assez vraisemblable la date que nous lui attribuons.

CCCLIV

A M. CHARLES D'ALBIGNY

(INÉDITE)

Demande d'un passeport pour un Chablaisien.

8 juillet 1606.

Monsieur,

Je vous supplie bien humblement de donner un passeport pour un moys au sieur d'Ivoyre, de Chablaix, qui donne de grandes esperances de s'instruire et convertir pendant ce tems-la (1), a ce que j'apprens par l'advis que m'en a donné le sieur chanoyne Grandis (2), homme tres digne d'estre creu, et sur la parole duquel je vous fay cette supplication sans scrupule, priant Nostre Seigneur quil vous conserve en parfaitte prosperité. C'est,

Monsieur,

Vostre humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 8 julliet 1606.

A Monsieur
Monsieur d'Albigni,
Chevalier de l'Ordre de S. A. et son Lieutenant general.

Revu sur l'Autographe conservé à Sienne, dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste.

(1) Claude Forestier, marié d'abord avec Diane de Mareste (contrat dotal du 21 avril 1578), seigneur d'Yvoire, du chef de sa seconde femme, Françoise de Saint-Jeoire, dame d'Yvoire, comptait parmi les principaux de la noblesse du Chablais; ses fils guerroyèrent avec lui en Piémont. Protestant obstiné, il s'exila, mais homme plein de droiture et désirant s'instruire, il trouva auprès du Saint les lumières et la paix jusqu'alors en vain cherchées ailleurs. Il mourut fidèle à la foi catholique, et fut enterré à Thonon le 2 mai 1629.

(2) Claude Grandis (voir le tome XI, note (1), p. 299) fut curé de Douvaine depuis environ 1598 jusqu'à sa mort. C'est dans les travaux apostoliques du Chablais qu'il révéla l'ardeur de son zèle et de sa piété.

CCCLV

A M. PIERRE DU TELLIER (1)

(INÉDITE)

Affaires à régler entre la duchesse de Mercœur
et la famille de Sales.

La Compôte, 11 juillet 1606

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre icy, emmy le chemin de ma visite, et l'ay renvoyee a mon frere de la Thuille, affin qu'avec mes autres freres, il pourvoye a ce que Madame (2) soit satisfaitte par les moyens plus convenables *, puisque je suis en un'occupation qui ne me permet pour le present d'y pourvoir moy mesme. J'espere que Dieu nous y aidera, que je supplie vous vouloir abondamment combler de ses graces ; et vous remerciant bien humblement du soin que vous aves eu de nos affaires, je demeure

* Cf. supra, p. 171.

Vostre serviteur tres humble en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A la Composte, XI julliet 1606.

A Monsieur du Tellier,
Gentilhomme de la mayson
de Madame la Duchesse de Mercœur.

Revu sur une copie de l'Autographe appartenant à la comtesse de Bimard, à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

(1) Pierre Le Tellier ou du Tellier figure dans un acte du 26 décembre 1615, avec les désignations et qualités suivantes : « originaire » de « Paris, a present habitant a Chillac en Auvergnie, commissaire ordinaire de l'artillerie du Roy, agent et procureur de la duchesse de Mercœur. » (Archives de Sales.)

(2) La duchesse de Mercœur.

CCCLVI

A M. NOEL-HUGON PERGOD (1)

Saint François de Sales conseille les « appointements. »

Faverges, 16 juillet 1606.

Monsieur,

Je me ressouviens tous-jours de ceux que j'aime, mais vous, peut estre, n'en estes pas de mesme; c'est pourquoy je me veux ramentevoir a vostre bonne grace, outre que du Four (2) me presse, disant quil a acquiescé a nostre ordonnance fort amplement, et que neanmoins vous poursuives avec rigueur contre luy. Mais moy je ne le puis croire, car vous aymes trop les appointemens.

Je me porte tous-jours bien, et vous porte tous-jours bien en mon cœur, qui vous souhaite mille et mille benedictions cælestes, estant, Monsieur,

Vostre serviteur affectionné en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVI julliet 1606.

A Monsieur
Monsieur Pergod,
Conseiller de S. A., Advocat deça et dela les mons.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Eisséris, curé-doyen de Salon (Bouches-du-Rhône).

(1) Noble et spectable Noël-Hugon Pergod, conseiller de Son Altesse, juge et conservateur pour le même, « des subsides et don gratuit riere les bailliages de Chablais, Ternier et Gex, » docteur en droit, célèbre avocat aux Sénats de Savoie et du Piémont, s'allia avec Virginie Argentier, et fut enterré le 30 janvier 1624, à l'âge de 56 ans. *(Collection Jules Vuÿ*, etc.) C'était un fervent admirateur du Saint, dont il aurait appris la mort, au dire du P. de la Rivière *(Vie de l'Illustrissime... François de Sales*, liv. IV), par une sorte de révélation, le matin du 29 décembre 1622.

(2) On trouve plusieurs bourgeois d'Annecy portant le nom de du Four ou Dufour; en tout cas, le personnage auquel le Saint s'intéresse était de modeste condition.

CCCLVII

A M. PIERRE-JÉROME DE LAMBERT (1)

Le Saint sollicite une grâce pour un gentilhomme.

[Vers le 23 juillet 1606.]

Monsieur,

Je me suis obligé de promesse a plusieurs gentilzhommes de ce haut Faucigny, de vous faire une bien humble supplication en faveur du sieur Dufresne (2). Mais parce que je m'en declaire fort amplement a madame vostre femme, en l'entremise de laquelle j'ay beaucoup de confiance pour obtenir ce que je desire, je ne m'estendray pas davantage a le particulariser, me devant contenter de vous supplier de tout mon cœur de me vouloir gratifier en ce sujet qui me semble digne de vostre bonté et charité.

Cependant croyes, Monsieur, que cette asseurance que je prens avec vous depend du desir que j'ay d'estre toute ma vie, comme je seray, Monsieur,

Vostre serviteur bien humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Monsieur de Lambert, Baron de Ternier,
Conseiller d'Estat de S. A., son Chambellan,
Chevalier au Senat.

(1) Jérôme de Lambert, baron de Ternier, seigneur de Lambert, Lornay, etc., conseiller d'Etat, chevalier au Sénat, né vers 1550, s'unit à Françoise de Bellegarde (contrat dotal du 4 octobre 1569). Assisté à ses derniers jours par saint François de Sales, l'un de ses exécuteurs testamentaires, il fut enterré à Annecy, dans l'église Saint-François, le 18 mars 1612 (Rég. par. d'Annecy), juste trois mois après sa femme. Successeur du célèbre baron d'Hermance dans le gouvernement des Allinges et du Chablais, il s'y distingua lui aussi par sa religion et par sa bravoure, s'acquérant à la fois la confiance du duc de Savoie et de l'Apôtre du Chablais.

(2) Le 23 juillet, le saint Evêque visitait l'église de Flumet, où « il y a une chapelle de Sainct Michiel, de la nomination des heretiers de noble Nicolas du Fresney et de noble Estienne du Fresney. » (R. E.) Le sieur Dufresne dont parle ici le Bienheureux, se rattachait peut-être à cette famille ; ce nom étant très répandu en Savoie, on ne peut hasarder d'autres conjectures.

CCCLVIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Les « mons espouvantables » de Chamonix. — Mort tragique d'un berger. — Réflexions de l'Evêque à ce propos; son humilité. — Une sainte villageoise, l'une des « grandes amies » du Saint. — Dans l'aridité spirituelle, regarder simplement Notre-Seigneur. — Il faut être à Dieu sans réserve ni division.

Fin juillet ou commencement d'août 1606 (1).

Mon Dieu, ma bonne Fille, que vos lettres me consolent et qu'elles me representent vivement vostre cœur et confiance en mon endroit, mais avec une si pure pureté, que je suis forcé de croire que cela vient de la mesme main de Dieu.

J'ay veu ces jours passés des mons espouvantables tout couvertz d'une glace espaisse de dix ou douze piques (2), et les habitans des vallees voysines me dirent qu'un berger, allant pour recourir une sienne vache, tomba dans une fente de douze piques de haut, en laquelle il mourut gelé. O Dieu, ce dis je, et l'ardeur de ce berger estoit elle si chaude a la queste de sa vache, que cette glace ne l'a point refroidy? Et pourquoy donques suis je si lasche a la queste de mes brebis? Certes, cela m'attendrit le cœur, et mon cœur tout glacé se fondit aucunement *. Je vis des merveilles en ces lieux la : les vallees estoyent toutes pleines de maysons, et les mons, tout pleins de glace jusques au fond. Les petites vefves, les petites villageoises, comme basses vallees, sont si fertiles, et les Evesques, si hautement eslevés en l'Eglise de Dieu, sont tout glacés! Ah! ne se treuvera-il pas un soleil asses fort pour fondre celle qui me transit?

* Vide infra, Epist. CCCLXVI.

(1) Cette lettre pourrait bien n'être qu'un composé de plusieurs fragments; son contenu en fixe la date, du moins pour la première partie. (Cf. note (2), p. 17.)

(2) Du 23 au 31 juillet, l'infatigable Evêque avait visité Flumet, Megève, Combloux, Sallanches, Notre-Dame du Chastel, soit de Cordon, Saint-Martin, Domancy, Saint-Gervais, Saint-Nicolas de Véroce, Notre-Dame de la Gorge, Notre-Dame de Servoz, Chamonix, Vallorcine : de là, l'émerveillement du Saint.

A mesme tems, on m'apporta un recueil de la vie et mort d'une sainte villageoise de mon diocese, laquelle estoit decedee au mois de juin (1). Que voulies vous que je pensasse la dessus ? Je vous en envoyeray un jour un extrait, car, sans mentir, il y a je ne sçai quoy de bon en cette petite histoire d'une femme mariee, et qui estoit, de sa grace, de mes grandes amies et m'avoit souvent recommandé a Dieu *.

* Vide infra, Epist. CCCLX.

Je viens de parler pour vous a Nostre Seigneur en la sainte Messe, ma tres chere Fille, et certes, je n'ay pas osé luy demander absolument vostre delivrance ; car s'il luy plaist d'escorcher l'offrande qui luy doit estre presentee, ce n'est pas a moy de desirer qu'il ne le face pas ; mais je l'ay conjuré et conjure par cette si extreme dereliction par laquelle il sua le sang * et s'escria sur la croix : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu delaissé* *, qu'il vous tienne tous-jours de sa sainte main, comme il a fait jusques a present, bien que vous ne sçachies pas de quel costé il vous tient, ou au moins que vous ne le senties pas. Certes, vous feres bien de regarder simplement Nostre Seigneur crucifié, et de luy protester vostre amour et absoluë resignation, toute seche, aride et insensible qu'elle est, sans vous amuser a considerer ni examiner vostre mal, non pas mesme pour me le dire.

* Lucæ, XXII, 43, 44.

* Ps. XXI, 1 ; Matt., XXVII, 46.

En fin nous sommes tout a Dieu, sans reserve, sans division, sans exception quelconque, et sans autre pretention que de l'honneur d'estre siens. Si nous avions un seul filet d'affection en nostre cœur qui ne fust pas a luy et de luy, o Dieu, nous l'arracherions tout soudainement.

(1) La « sainte villageoise » se nommait Pernette Boutey ; elle mourut le 9 juin 1606. D'après l'*Année Sainte de la Visitation* (ancien Ms.), « saint François de Sales donna des preuves d'une incomparable debonaireté par la tendresse pastoralle qu'il temoigna sur la nouvelle » du décès « de sa chere fille spirituelle... On fit une raillerie sur ce que cet homme de Dieu s'etoit torché les yeux deux ou trois fois, aprenant que cette devote femme avoit rendu l'esprit. Il ne respondit pas un mot, sinon : « A telles ames *apartient le* « *royaume des Cieux ;* et cette bonne femme, qui n'etoit que petite par condi- « tion en terre, sera bien tost, comme j'espere, notre grande avocate au Ciel. » Il ordonna a un de ses ecclesiastiques d'en ecrire les principales actions et la sainte mort... » (Voir cette relation à l'Appendice, Lettre de Claude d'Angeville au Saint, juillet 1606.)

Demeurons donq en paix, et disons avec le grand amoureux de la Croix : *Au demeurant, que nul ne me vienne inquieter, car quant a moy, je porte en mon* cœur *les stigmates de* mon *Jesus* *. Ouy, ma tres chere Fille, si nous sçavions un seul brin de nostre cœur qui ne fust pas marqué au coin du Crucifix, nous ne le voudrions pas garder un seul moment. A quel propos s'inquieter? *Mon ame, espere en Dieu ; pourquoy es-tu triste et pourquoy* te *troubles-tu* * ? puisque Dieu est *mon Dieu* et que mon cœur est un cœur tout sien.

* Galat., ult., 17.

* Ps. XLI, 6.

Ouy, ma tres chere Fille, priés pour celuy qui, incessamment, vous souhaitte mille benedictions, et la benediction des benedictions, qui est son saint amour parfait.

CCCLIX

A LA MÊME

Le fuseau de la femme forte. — Profit qu'on doit tirer des impuissances d'esprit. — Ce que nous pouvons désirer de meilleur. — Un tableau de la Nativité. — La Transfiguration, le Calvaire et Notre-Dame. — L'humilité et l'abjection, choses différentes ; les meilleures abjections. — Cultivons notre champ, au lieu d'envoyer « nos bœufz avec la charruë » au champ du voisin. — Ne pas trop « s'amuser » au projet d'entrer en Religion; conduite à tenir en attendant une décision. — L'éducation des filles dans les monastères, d'après les idées du Saint; les enfants de la Baronne, Marie-Aimée, Celse-Bénigne. — Ne pas trop considérer son mal. — Mépriser les tentations; Jésus-Christ crucifié, thème de contemplation. — Saint Pierre sur les eaux; la peur et le mal. — Dans la tourmente, serrer la main du Sauveur.

Cluses, 6 août 1606 (1).

Dieu me veuille assister, ma tres chere Fille, pour respondre utilement a vostre lettre du 9 julliet (2). Je le

(1) Les nombreuses références de cette lettre à d'autres lettres ont suggéré cette date. Malgré sa longueur, elle a très bien pu être écrite à Cluses, où le Saint fit une halte de plusieurs jours, ayant, dit Charles-Auguste (*Histoire*, liv. VI), « les pieds tous escorchez et ensanglantez, de sorte que dix jours aprés, à peine pouvoit il se soustenir. »

(2) Si le Saint avait été à Annecy, cette lettre lui serait arrivée plus tôt.

desire infiniment, mais je prevois bien que je n'auray pas asses de loysir pour ageancer mes pensees; ce sera beaucoup si je les puis produire.

C'est bien dit, ma Fille, parlés avec moy franchement, comme avec moy, c'est a dire avec une ame que Dieu, de son authorité souveraine, a rendu toute vostre. Vous mettes un peu la main a l'œuvre, ce me dites vous. Hé, mon Dieu, que voyla une grande consolation pour moy. Faites tous-jours cela, mettés un peu la main a l'œuvre ; filés tous les jours quelque peu, soit le jour, a la lumiere des goustz et clartés interieures, soit de nuit, a la lueur de la lampe, parmi les impuissances et sterilités. Le Sage louë de cela la femme forte : *Ses doigtz*, dit-il *, *ont manié le fuseau*. Que je vous dirois volontier quelque chose sur cette parole * ! Vostre quenoüille c'est l'amas de vos desirs : filés tous les jours un peu, tirés a poil vos desseins jusques a l'execution, et vous en chevires sans doute. Mais gardés de vous empresser, car vous entortilleries vostre filet a nœudz et embarrasseries vostre fuseau. Allons tous-jours ; pour lentement que nous avancions, nous ferons beaucoup de chemin.

* Prov., XXXI, 19.

* Cf. supra, pp. 186, 187.

Vos impuissances vous nuysent beaucoup, car, dites-vous, elles vous gardent de rentrer en vous mesme et de vous approcher de Dieu. C'est mal parler, sans doute. Dieu vous laisse la pour sa gloire et vostre grand proffit ; il veut que vostre misere soit le throsne de sa misericorde, et vos impuissances, le siege de sa toute puissance *. Ou est ce que Dieu faisoit resider la force divine qu'il avoit mise en Samson, sinon en ses cheveux *, la plus foible partie qui fust en luy ? Que je n'oye plus ces paroles d'une fille qui veut servir son Dieu selon son divin playsir, et non selon les goustz et agilités sensibles. *Qu'il me tue*, dit Job *, *j'espereray en luy*. Non, ma Fille, ces impuissances ne vous empeschent pas d'entrer en vous mesme ; mais elles vous empeschent bien de vous plaire en vous mesme.

* Cf. supra, p. 167.

* Judic., XVI, 17.

* Cap. XIII, 15.

Nous voulons tous-jours ceci et cela, et quoy que nous ayons nostre doux Jesus sur nostre poitrine, nous ne sommes point contens; et neanmoins, c'est tout ce que

nous pouvons desirer. Une chose nous est necessaire, qui est d'estre aupres de luy. Dites moy, ma chere Fille, vous sçaves bien qu'a la naissance de Nostre Seigneur les bergers ouÿrent les chans angeliques et divins de ces Espritz celestes ; l'Escriture le dit ainsy *. Il n'est pourtant point dit que Nostre Dame et saint Joseph, qui estoyent les plus proches de l'Enfant, ouÿssent la voix des Anges ou vissent ces lumieres miraculeuses ; au contraire, au lieu d'ouÿr les Anges chanter, ilz oyoient l'Enfant pleurer, et virent, a quelque lumiere empruntee de quelque vile lampe, les yeux de ce divin garçon tout couvertz de larmes, et transissant sous la rigueur du froid. Or, je vous demande en bonne foy, n'eussiés-vous pas choysi d'estre en l'estable tenebreux et plein des cris du petit Poupon, plustost que d'estre avec les bergers a pasmer de joye et d'allegresse a la douceur de cette musique celeste et a la beauté de cette lumiere admirable * ?

* Lucæ, II, 13, 14.

* Ibid., ℣. 9.

Ouy da, dit saint Pierre, *il nous est bon d'estre ici* * a voir la Transfiguration (et c'est aujourd'huy le jour qu'elle se celebre en l'Eglise, 6 d'aoust); mais vostre Abbesse n'y est point, ains seulement sur le mont de Calvaire *, ou elle ne voit que des mortz, des cloux, des espines, des impuissances, des tenebres extraordinaires, des abandonnemens et derelictions. C'est assés dit, ma Fille, et plus que je ne voulois, sur ce sujet des-ja tant discouru entre nous *: non plus, je vous prie. Aymés Dieu crucifié parmi les tenebres, demeurés aupres de luy, dites : *Il m'est bon d'estre icy ; faysons* icy *trois tabernacles,* l'un a Nostre Seigneur, l'autre a Nostre Dame, l'autre a saint Jan. Trois croix sans plus *, et rangés-vous a celle du Filz, ou a celle de la Mere vostre Abbesse, ou a celle du Disciple : par tout vous seres la bien receuë, avec les autres filles de vostre Ordre (1) qui sont la tout autour.

* Matt., XVII, 4.

* Joan., XIX, 25.

* Cf. Epist. CCLXXIII, CCC, CCCIV.

* Cf. Luc., XXIII, 33.

Aymés vostre abjection. Mais, dites-vous, qu'est cela, aymés vostre abjection ? car j'ay l'entendement obscur et impuissant a tout bien. Et bien, ma Fille, c'est cela.

(1) Cet « Ordre » est celui des veuves chrétiennes dont le Saint propose souvent la vie à l'imitation de la Baronne. (Cf. ci-dessus, pp. 65, 83, 89, 187).

Si vous demeures humble, tranquille, douce, confiante parmi cette obscurité et impuissance, si vous ne vous impatientes point, si vous ne vous empresses point, si vous ne vous troubles point pour tout cela, mais que de bon cœur (je ne dis pas gayement, mais je dis franchement et fermement) vous embrassies cette croix et demeuries en ces tenebres, vous aymeres vostre abjection. Car, qu'est-ce autre chose estre abject, qu'estre obscur et impuissant ? Aymés-vous comme cela pour l'amour de Celuy qui vous veut comme cela, et vous aymerés vostre propre abjection.

(1) Ma Fille, en latin l'abjection s'appelle humilité et l'humilité s'appelle abjection ; si que, quand Nostre Dame dit : *Parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante* *, elle veut dire : Parce qu'il a eu esgard a mon abjection et vilité. Neanmoins il y a quelque difference entre la vertu de l'humilité et l'abjection, parce que l'humilité est la reconnoissance de son abjection. Or, le haut point de l'humilité, c'est de non seulement reconnoistre son abjection, mais l'aymer ; et c'est cela a quoy je vous ay exhorté.

* Lucæ, I, 48.

Affin que je me fasse mieux entendre, sachés qu'entre les maux que nous souffrons, il y en a des abjectz et des honnorables. Plusieurs s'accommodent aux maux honnorables, peu aux abjectz. Exemple : Voyla un Capucin tout deschiré et plein de froid ; chacun honnore son habit deschiré et a compassion de son froid. Voyla un pauvre artisan, un pauvre escholier, une pauvre vefve qui en est de mesme ; on s'en mocque, et sa pauvreté est abjecte. Un Religieux souffrira patiemment une censure de son Superieur, chacun appellera cela mortification et obedience ; un gentilhomme en souffrira une autre pour l'amour de Dieu, on l'appellera coüardise : voyla une vertu abjecte, une souffrance mesprisee. Voyla un homme qui a un chancre au bras, un autre l'a au visage : celuy la le cache, et n'a que le mal ; celuy-ci ne le peut cacher,

(1) C'est de cette lettre, c'est-à-dire des considérations présentées ici même, que le Saint a tiré le chapitre VI de la IIIe Partie, ajouté dans la deuxième édition de *Philothée*. (Cf. la Préface du tome III de la présente Edition, pp. XVIII, XIX.)

et, avec le mal, il a le mespris et l'abjection. Or, je dis qu'il ne faut pas seulement aymer le mal, mais aussi l'abjection.

De plus, il y a des vertus abjectes et des vertus honnorables. Ordinairement, la patience, la douceur, la mortification, la simplicité, parmi les seculiers ce sont des vertus abjectes ; donner l'aumosne, estre courtois et prudent sont des vertus honnorables. Il y a des actions d'une mesme vertu qui sont abjectes, les autres honnorables. Donner l'aumosne et pardonner les offences sont des actions de charité : la premiere est honnorable, et l'autre est abjecte aux yeux du monde.

Je suis malade en une compaignie qui s'en importune : voyla une abjection conjointe au mal. Des jeunes dames du monde, me voyant en equipage de vraye vefve, disent que je fais la bigotte, et me voyant rire, quoy que modestement, elles disent que je voudrois encores estre recherchee ; on ne peut croire que je ne souhaitte plus d'honneur et de rang que je n'ay, que je n'ayme pas ma vocation sans repentir : tout cela sont des morceaux d'abjection ; aymer cela, c'est aymer sa propre abjection.

En voyci d'autre sorte. Nous allons, mes seurs et moy, visiter les malades. Mes seurs me renvoyent a la visitation des plus miserables, voyla une abjection selon le monde ; elles me renvoyent visiter les moins miserables, voyla une abjection selon Dieu ; car cette visitation, selon Dieu est la moins digne, et l'autre, selon le monde. Or, j'aymeray l'une et l'autre quand elle m'escherra. Allant au plus miserable je diray : C'est bien dit que je sois ravalee. Allant au moins miserable : C'est bien dit, car je n'ay pas asses de merites pour faire une visitation plus sainte.

Je fay une sottise, elle me rend abjecte : bon. Je donne du nez en terre et tombe en une cholere desmesuree : je suis marry de l'offence de Dieu ; bien ayse que cela me declaire vil, abject et miserable.

Neanmoins, ma Fille, prenes bien garde a ce que je m'en vay vous dire. Encor que nous aymions l'abjection qui s'ensuit du mal, il ne faut pourtant pas laisser de remedier au mal. Je feray ce que je pourray pour ne

point avoir le chancre au visage ; mais si je l'ay, j'en aymeray l'abjection. Et en matiere de peché il faut encor plus fort tenir cette regle. Je me suis desreglé en ceci, en cela : j'en suis marry, quoy que j'embrasse de bon cœur l'abjection qui s'en ensuit ; et si l'un se pouvoit separer de l'autre, je garderois cherement l'abjection, et osterois le mal et peché. Encor faut-il avoir esgard a la charité, laquelle requiert quelquefois que nous ostions l'abjection pour l'edification du prochain ; mais en ce cas, il la faut oster des yeux du prochain qui s'en scandalizeroit, mais non pas de nostre cœur qui s'en edifie. *J'ay choysi,* dit le Prophete*, *d'estre abject en la mayson de Dieu, plustost que d'habiter es tabernacles des pecheurs.*

* Ps. LXXXIII, 11.

En fin, ma Fille, vous desires sçavoir quelles sont les meilleures abjections. Je vous dis que ce sont celles que nous n'avons pas choysies et qui nous sont moins aggreables, ou, pour mieux dire, celles esquelles nous n'avons pas beaucoup d'inclination ; mais, pour parler net, celles de nostre vocation et profession. Comme, par exemple : cette femme mariee choysiroit toutes autres sortes d'abjection que celle de l'exercice du mariage ; cette Religieuse obeyroit a toute autre qu'a sa Superieure ; et moy je souffrirois plustost d'estre gourmandee d'une Superieure en Religion que d'un beaupere en ma mayson (1). Je dis qu'a chacun son abjection propre est la meilleure, et nostre choix nous oste une grande partie de nos vertus. Qui me fera la grace que nous aymions bien nostre abjection, ma chere Fille ? Nul ne le peut, que Celuy qui ayma tant la sienne, que, pour la conserver, il voulut mourir. C'est bien asses.

Vous treuvant plongee en l'esperance et pensee d'entrer en Religion, vous eustes peur d'avoir contrevenu a l'obeissance. Mais non, je ne vous avois pas dit que vous n'en eussies nulle esperance ni nulle pensee, ouy bien que vous ne vous y amusassies pas* ; parce que c'est chose certaine qu'il n'y a rien qui nous empesche tant de nous

* Cf. supra, p. 187.

(1) Allusion à l'humeur difficile de M. de Chantal.

perfectionner en nostre vocation que d'aspirer a une autre, car, en lieu de travailler au champ ou nous sommes, nous envoyons nos bœufz avec la charruë ailleurs, au champ de nostre voysin, ou neanmoins nous ne pouvons pas moissonner cette annee. Et tout cela est une perte de tems, et est impossible que, tenant nos pensees et esperances d'un autre costé, nous puissions bien bander nostre cœur a la conqueste des vertus requises au lieu ou nous sommes. Non, ma Fille, jamais Jacob n'ayma bien Lia pendant qu'il souhaitta Rachel*; et tenés cette maxime, car elle est tres veritable. *Gen., XXIX, 25, 28.

Mais voyés vous, je ne dis pas qu'on n'y puisse penser et esperer, mais je dis qu'on ne s'y doit pas amuser, ni employer beaucoup de ses pensees a cela. Il est permis de regarder le lieu ou nous desirons d'aller, mays a la charge qu'on regarde tous-jours devant soy. Croyés-moy, jamais les Israëlites ne peurent chanter en Babylone parce qu'ilz pensoyent a leur païs*; et moy je voudrois que nous chantassions par tout. * Ps. CXXXVI, 1-4.

Mais vous me demandes que je vous die si je ne pense pas qu'un jour vous quitties tout a fait et tout a plat toutes choses de ce monde pour nostre Dieu, et que je ne le vous cele pas, ains que je vous laisse cette chere esperance. O doux Jesus, que vous diray-je, ma chere Fille? Sa toute Bonté sçait que j'ay fort souvent pensé sur ce point et que j'ay imploré sa grace au saint Sacrifice et ailleurs; et non seulement cela, mais j'y ay employé la devotion et les prieres des autres meilleurs que moy. Et qu'ay je apprins jusques a present? Qu'un jour, ma Fille, vous deves tout quitter; c'est a dire, affin que vous n'entendies pas autrement que moy, j'ay apprins que je vous dois un jour conseiller de tout quitter. Je dis tout; mais que ce soit pour entrer en Religion, c'est grand cas, il ne m'est encor point arrivé d'en estre d'advis; j'en suis encor en doute, et ne voy rien devant mes yeux qui me convie a le desirer. Entendés bien, pour l'amour de Dieu; je ne dis pas que non, mais je dis que mon esprit n'a encor sceu treuver dequoy dire ouy. Je prieray de plus en plus Nostre Seigneur affin qu'il me donne plus de

lumiere pour ce sujet, affin que je puisse voir clairement l'*ouy*, s'il est plus a sa gloire, ou le *non*, s'il est plus a son bon playsir. Et sachés qu'en cette enqueste, je me suis tellement mis en l'indifference de ma propre inclination pour chercher la volonté de Dieu, que jamais je ne le fis si fort ; et neanmoins, l'*ouy* ne s'est jamais peu arrester en mon cœur, si que jusques a maintenant je ne le sçaurois dire ni prononcer, et le *non*, au contraire, s'y est tous-jours treuvé avec beaucoup de fermeté.

Mais parce que ce point est de tres grande importance, et qu'il n'y a rien qui nous presse, donnés-moy encores du loysir et du tems pour prier davantage et faire prier a cette intention ; et encor faudra-il, avant que je me resolve, que je vous parle a souhait, qui sera l'annee prochaine, Dieu aydant. Et apres tout cela, encores ne voudrois je pas qu'en ce point vous prissies entiere resolution sur mon opinion, sinon que vous eussies une grande tranquillité et correspondance interieure en icelle. Je vous la diray bien au long, le tems en estant venu ; et si elle ne vous donne pas du repos interieur, nous employerons l'advis de quelque autre a qui, peut estre, Dieu communiquera plus clairement son bon playsir. Je ne voy point qu'il soit requis de se haster, et ce pendant vous pourres vous mesme y penser, sans vous y amuser et perdre le tems ; car, comme je vous dis, encores que jusques a present l'advis de vous voir en Religion n'a sceu prendre place en mon esprit, si est ce que je n'en suis pas entierement resolu. Et quand j'en serois tout resolu, encor ne voudrois je pas contester et preferer mon opinion ou a vos inclinations, quand elles seroyent fortes en ce sujet particulier (car par tout ailleurs je vous tiendray parole a vous conduire selon mon jugement et non selon vos desirs), ou au conseil de quelques personnes spirituelles que l'on pourroit prendre.

Demeurés, ma Fille, toute resignee es mains de Nostre Seigneur ; donnés luy le reste de vos ans, et le supplies qu'il les employe au genre de vie qui luy sera plus aggreable. Ne preoccupés point vostre esprit par des vaines promesses de tranquillité, de goust, de merites ; mays

presentés vostre cœur a vostre Espoux, tout vuide d'autres affections que de son chaste amour, et le suppliés qu'il le remplisse purement et simplement des mouvemens, desirs et volontés qui sont dedans le sien, affin que vostre cœur, comme une mere perle, ne conçoive que de la rosee du ciel et non des eaux du monde*; et vous verres que Dieu nous aydera, et que nous ferons prou et au choix et a l'execution.

* Plin., Hist. nat. l. IX, c. xxxv (al. LIX).

Quant a nos petites, j'appreuve que vous leur preparies un lieu dedans des monasteres, pourveu que Dieu prepare dedans leur cœur un lieu pour le monastere. C'est a dire, j'appreuve que vous les facies nourrir es monasteres en intention de les y laisser, moyennant deux conditions : l'une, que les monasteres soyent bons et reformés, et esquelz on face profession de l'interieur ; l'autre, que le tems de leur Profession estant arrivé, qui n'est qu'a seize ans, on sache fidellement si elles s'y veulent porter avec devotion et bonne volonté, car si elles n'y avoyent pas affection, ce seroit un grand sacrilege de les y enfermer. Nous voyons combien les filles receuës contre leur gré ont peyne de se ranger et resoudre. Il faut les mettre la dedans avec des douces et souëfves inspirations, et si elles y demeurent comme cela, elles seront bien heureuses et leur mere aussi de les avoir plantees dans les jardins de l'Espoux, qui les arrousera de cent mille graces celestes. Dressés leur donques ce party tout bellement et soigneusement ; j'en suis bien d'advis.

Mais quant a nostre Aymee, d'autant qu'elle veut demeurer en la tourmente et tempeste du monde, il faut sans doute, avec un soin cent fois plus grand, l'asseurer en la vraye vertu et pieté ; il faut beaucoup mieux fournir sa barque de tout l'attelage requis contre le vent et l'orage ; il faut luy planter creusement dans son esprit la vraye crainte de Dieu et l'eslever es plus saintz exercices de devotion.

Et pour nostre Celse Benigne, je m'asseure que Monsieur son oncle (1) aura plus de soin de l'education de

(1) L'Archevêque de Bourges.

sa petite ame que de celle de son exterieur. Si c'estoit un autre oncle, je dirois que vous en eussies le soin vous mesme, affin que ce thresor d'innocence ne se perdist. Ne laissés pas pourtant de jetter dans son esprit des douces et souëfves odeurs de devotion, et de souvent recommander a Monsieur son oncle la nourriture de son ame. Dieu en fera a son playsir, et faudra que les hommes s'y accommodent.

(1) Je ne vous sçaurois dire autre chose pour l'apprehension que vous aves de vostre mal, ni pour la crainte des impatiences a le souffrir. Vous dis je pas la premiere fois que je parlay a vous de vostre ame, que vous appliquies trop vostre consideration a ce qui vous arrive de mal et de tentation, qu'il ne failloit le considerer que *grosso modo*, que les femmes, et les hommes aussi quelquefois, font trop de reflexions sur leurs maux, et que cela entortilloit les pensees l'une dans l'autre, et les craintes et les desirs, dont l'ame se treuve tellement embarrassee qu'elle ne s'en peut demesler. Vous resouvient il de monsieur N. (2), comme son esprit s'estoit entortillé et entrelassé es vaines craintes sur la fin du Caresme, et que cela n'a esté nullement utile ? Je vous supplie pour l'honneur de Dieu, ma Fille, ne craignes point Dieu, car il ne vous veut faire nul mal ; aymés le fort, car il vous veut faire beaucoup de bien. Allés tout simplement a l'abry de nos resolutions, et rejettés les reflexions d'esprit que vous faites sur vostre mal comme des cruelles tentations.

Que puis je dire pour arrester ce flux de pensees en vostre cœur ? Ne vous mettes point en peyne de le guerir, car cette peyne le rend plus malade. Ne vous efforces point de vaincre vos tentations, car cet effort les fortifieroit ; mesprises les, ne vous y amuses point. Representés a vostre imagination Jesus Christ crucifié entre vos bras et sur vostre poitrine, et dites cent fois en baysant son costé : C'est icy mon esperance, c'est la vive source de mon bonheur ; c'est le cœur de mon ame, c'est l'ame de

(1) L'interpolation ici semble se trahir ; comme elle n'est pas évidente, nous laissons le texte de 1626.

(2) Impossible de découvrir le nom de ce personnage.

mon cœur. Jamais rien ne me desprendra de ses amours; *je le tiens, et ne le lascheray point** qu'il ne m'ayt mis en lieu d'asseurance. Dites luy souvent : *Que puis-je avoir sur terre ou que pretens-je au Ciel sinon vous,* o mon Jesus? *Vous estes le Dieu de mon cœur et l'heritage* que je desire *eternellement**. Que craignes vous, ma Fille? Oyés nostre Seigneur qui crie a Abraham et a vous aussi : *Ne crains point, je suis ton protecteur**. Que cherchés vous sur terre sinon Dieu? et vous l'aves. Demeurés ferme en vos resolutions; arrestés vous en la barque ou je vous ay embarquee, et, vienne l'orage et la tempeste, vive Jesus, vous ne perires point. Il dormira, mais en tems et lieu il s'esveillera pour vous rendre le calme *.

* Cant., III, 4.

* Ps. LXXII, 25, 26.

* Gen., XV, 1.

* Cf. Matt., VIII, 24, 26.

Mon saint Pierre, dit l'Escriture*, voyant l'orage qui estoit tres impetueux, *il eut peur;* et tout aussi tost qu'il eut peur, il commença *a s'enfoncer* et noyer, dont *il cria : O Seigneur, sauvés moy.* Et Nostre Seigneur *le print a la main et luy dit : Homme de peu de foy, pourquoy as-tu douté?* Voyés ce saint Apostre : il marche pied sec *sur les eaux,* les vagues et les vens ne sçauroyent le faire enfoncer; mais la peur du vent et des vagues le fait perdre, si son Maistre ne l'eschappe. La peur est un plus grand mal que le mal. O Fille *de peu de foy,* qu'est ce que vous craignés? Non, ne craignes point; vous marches sur la mer, entre les vens et les flotz, mais c'est avec Jesus : qu'y a-il a craindre la? Mays si la peur vous saysit, criés fort : *O Seigneur, sauvés moy.* Il vous tendra la main; serrés la bien et allés joyeusement.

* Ibid., XIV, 29-31

Bref, ne philosophés point sur vostre mal, ne repliqués point, allés franchement. Non, Dieu ne sçauroit vous perdre pendant que, pour ne le point perdre, vous vivres en nos resolutions. Que le monde renverse, que tout soit en tenebres, en fumee, en tintamarre; mais Dieu est avec nous. Mais si Dieu habite es tenebres et en la montaigne de Sinaï, toute fumante et couverte de tonnerres, d'esclairs et de fracas*, ne serons nous pas bien aupres de luy?

* Exod., XIX, 16, 18

(1) Vivés, vivés, ma chere Fille, vivés toute en Dieu, et ne craignes point la mort. Le bon Jesus est tout nostre ; soyons tout entierement siens. Nostre tres honnoree Dame nostre Abbesse le nous a donné ; gardons-le bien, et courage, ma Fille. Je suis infiniment vostre, et plus que vostre.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

(1) Avant cet alinéa, les éditions précédentes placent un passage sur le Jubilé. Il est renvoyé, comme manifestement interpolé, à la fin de novembre 1606.

CCCLX

A LA MÊME

(FRAGMENTS)

Il faut faire tout valoir à la ville et à la campagne. — Le Saint propose en exemple la vie d'une vertueuse chrétienne de La Roche. — Exhortation à la poursuite de la sainteté.

[Août-septembre] 1606.

. . . . . .

(1) car, ma Fille, il faut, comme un petit Jan, nourrir nos cœurs du *miel sauvage* * aussi bien que du commun ; c'est a dire, faire tout valoir, a la ville et aux chams, pour la tres sainte dilection de Dieu. . . . . .

* Matt., III, 4.

. . . . . .

Je vous envoyeray bien tost le recueil de la vie d'une

(1) L'*Année Sainte de la Visitation* (ancien Ms.) explique à quel propos le Bienheureux faisait à la Baronne cette petite exhortation :

« Le neuvieme d'aoust 1606, saint François de Sales visita l'eglise de Saint Gervais de Mieussy. On ne sçauroit croire le contentement de ce fidelle Pasteur parmi ces brebis cachees entre les rochers : il se fesoit raconter les histoires de leur pieté, de leur vie pure et retiree, et mesme il se donnoit la peine d'en prendre des memoires de sa propre main ou de les faire escrire. Il les nommoit aussi saintes que simples, et quelquefois il en escrivoit a Montelon a nôtre venerable Mere de Chantal... et lui disoit qu'il se plaisoit a ces petites histoires vilageoises par ce que c'etoit veritablement voir, avec Moïse, le Seigneur dans le buisson ardent, que de voir les effets de la divine grace dans ces ames simples ; car, dit-il, ma Fille, » etc.

sainte villageoise de mon diocese *, mariee, et qui, en quarante huit ans de vie, a donné toutes les marques d'une vie parfaitte dans l'interieur et dans l'exterieur ; car elle a esté une Monique dans son mesnage et une Magdeleine dans l'orayson. Ah, ma Fille, a qui tient-il que nous ne soyons saintz parmi tant d'exemples domestiques et estrangers, en la ville et aux chams ? Tout nous presche en faveur de la sainteté, et nous n'y allons que fort lentement. Je me treuve tres aneanty en moy mesme dans cette pensee. Helas, ma chere Fille, disons avec saint Augustin * : Que faysons-nous ? Les ignorans et les grossiers se levent, et, se levant devant nous, ilz ravissent les cieux ; et nous croupissons dans nostre negligence ! Au moins, parmy cette misere, soyons humbles, et Dieu nous benira, et relevera nostre bassesse par sa sainte misericorde. . . . . .

* Vide supra, p. 20

* Ubi supra, p. 16

Revu sur les textes insérés dans un ancien Ms. de l'*Année Sainte de la Visitation*, conservé au Monastère d'Annecy.

CCCLXI

A LA PRÉSIDENTE BRULART

La sainte Communion nullement incompatible avec l'état du mariage. — Comment nous devons juger les actions et ce qui leur donne du prix. — Le moyen de n'être jamais bien saint. — Les emplois dans la maison d'un prince et en la maison de Dieu. — Humilité du Bienheureux. — Règles pour l'aumône. — A quelles conditions les confessions annuelles sont utiles. — Jeanne de Sales et « la vie des chams. » — La vertu des femmes mariées, « celle seule que saint Paul indique. »

Mi-septembre 1606 (1).

Ma tres chere Dame et tres aymee Seur,

A l'arrivee de monsieur de Sauzea, j'ay receu mille consolations par le recit quil m'a fait de tout ce qui se

(1) Hérissant (1758) et les autres éditeurs donnent la date du 8 juin 1606 à cette lettre; mais le rapport qu'elle a avec la lettre de fin octobre à la même destinataire persuade de reculer cette date de quelques mois.

passe de dela, particulierement pour vostre regard. Allés tous-jours outre, ma chere Fille, et ne vous destournes point ni a droitte ni a gauche. Je suis en une occupation qui me tient la bride si courte que je ne me puis guere eschapper pour vous escrire selon mon souhait, ni a madame nostre Abbesse. Je respondray donques briefvement a ce que vous me demandes.

Communiés tout asseurement selon le conseil de messieurs de Berulle et Gallemand, puisque vous vous y sentes inclinee (1) et consolee. Et ne vous mettes nullement en peyne de l'apparence quil y a de quelqu'irreverence pour l'exercice de la condition en laquelle vous estes ; car, ma chere Fille, il ni a null'irreverence, mais seulement un'apparence. Cet exercice la n'est nullement deshonneste devant les yeux de Dieu ; au contraire il luy est aggreable, il est saint, il est meritoire, au moins pour la partie qui rend le devoir et n'en recherche pas l'acte, mais seulement y condescend pour obeir a celuy a qui Dieu a donné l'authorité de se faire obeir pour ce regard.

Ma chere Fille, il ne faut pas juger des choses selon nostre goust, mais selon celuy de Dieu. C'est le grand mot : si nous sommes saintz selon nostre volonté nous ne le serons jamais bien ; il faut que nous le soyons selon la volonté de Dieu. Or, la volonté de Dieu est que, pour l'amour de luy, vous facies librement ainsy : que vous aymies franchement l'exercice de vostre estat. Je dis que vous l'aymies et cherissies, non point pour ce qui est exterieur et qui peut regarder la sensualité en elle mesme, mais pour l'interieur, par ce que Dieu l'a ordonné, par ce que, sous cette vile escorce, la sainte volonté de Dieu s'accomplit. Mon Dieu, que nous nous trompons souvent !

Je vous dis encor une fois quil ne faut point regarder a la condition exterieure des actions, mais a l'interieure, c'est a dire si Dieu le veut ou ne le veut point *. Les conceptions mondaines se broüillent et meslent tous-jours parmi nos pensees. En la mayson d'un prince, ce n'est

* Cf. supra Epist. CCCLIII.

(1) Tout ce qui suit, sauf les lignes 27-37 de cette page, les lignes 1-3 de la page 215 et la dernière phrase de la lettre, est donné d'après l'Autographe.

pas tant d'estre soüillon de cuisine comme d'estre gentilhomme de la chambre ; mais en la mayson de Dieu, les soüillars et soüillardes sont les plus dignes bien souvent, par ce qu'encor quilz se souillent, c'est pour l'amour de Dieu, c'est pour sa volonté et son amour ; et cette volonté donne le prix a nos actions, non pas l'exterieur. Je me confons souvent en cette consideration, me voyant en une condition si excellente au service. O Dieu, faut-il donques que l'action qui, en l'exterieur, est si basse, soit si haute en merite, et mes prædications, mes Confirmations, si relevees en l'exterieur, soyent si basses en merite pour moy, faute d'amour et de dilection *! J'ay dit ceci de la sorte affin que vous sachies que la Communion n'est nullement incompatible avec l'obeissance, en quelque sorte d'action qu'on l'exerce. En l'ancienne Eglise, on communioit tous les jours *, et neanmoins saint Paul ordonne aux mariés quilz ne se defraudent point l'un l'autre pour le devoir du mariage *. Cela soit dit pour une fois, et quil vous suffise que c'est la vraye verité.

* Cf. supra, p. 199

* Vide supra, p. 149

* I Cor., VII, 5.

Mais la partie qui recherche peche-elle point, si elle sçait que l'autre aÿe communié ? Et je vous dis que non, nullement, sur tout quand les Communions sont frequentes ; ce que j'ay dit de l'Eglise primitive en fait foy, et la rayson y est toute claire. Il y a plus : c'est que si la partie communiee recherchoit elle mesme, le jour de la Communion, le peché ne seroit que tres veniel et tres leger, a cause d'un peu d'irreverence qui entreviendroit. Mais ne recherchant pas, ains condescendant, c'est grand merite, et la grace de la Communion s'en accroit, tant s'en faut qu'ell'en amoindrisse. C'est asses.

Pour l'aumosne, vous deves sçavoir si c'est pas l'intention de monsieur vostre mari que vous en facies a proportion de vos facultés et des moyens de vostre mayson. Et par ce quil me semble que vous m'aves dit qu'ouÿ, il ni a nulle difficulté non seulement que vous les pouves, mais que vous les deves faire. Quant a la quantité, cela ne se peut mieux juger que par vous mesme. Il faut considerer vos moyens et vos charges, et sur cela proportionner vos aumosnes selon les necessités des pauvres : car en

tems de famine, la mayson demeurant sobrement prouveüe, il faut estre plus liberal a donner ; en tems d'abonbondance, il est moins requis et est plus loysible de beaucoup espargner.

Pour escrire la confession, cela est indifferent ; mais pour vous, je vous asseure que vous n'en aves nul besoin, car je me resouviens que vous fistes exactement bien la generale, mesme sans l'avoir escritte. Ains, plusieurs n'appreuvent pas qu'on escrive, c'est a dire ayment mieux qu'on s'accuse par cœur. Les confessions annuelles sont bonnes, car elles nous rappellent a la consideration de nostre misere et nous font reconnoistre si nous avançons ou reculons, nous font rafraichir plus vivement nos bons propos ; mais il les faut faire sans inquietude et scrupule, non tant pour estre absous que pour estre encouragé, et n'est pas requis de faire si exactement l'examen, mais seulement de gros en gros. Si vous les pouves faire de la sorte, je les vous conseille ; si moins, je ne desire pas que vous les facies.

Vous me demandies encor, ma chere Seur, un petit memorial des vertus plus propres a une femme mariee ; mais de cela je n'en ay pas le loysir. Un jour je vous en mettray quelque chose en escrit, car je desire de tout mon cœur de vous servir ; et bien que je sache que vous ne manques pas de bons conseilz, ayant la communication que vous aves avec tant de saintes et sçavantes ames, si est ce que, puisque vous voules encor le mien, je le vous diray.

Quant a ramener ma seur ce ne sera pas si tost, puisque ma mere la laisse a nostre madame l'Abbesse encor pour cett'annee. Vous faittes trop de faveur a cette petite et vile creature de la desirer aupres de vous, mais ma mere juge que la vie des chams est plus propre pour les filles de ce pais que celle des villes ; c'est cela qui luy fit prendre resolution d'en importuner plus tost madame de Chantal que vous *. Et pour moy, je vous tiens pour si unies vous deux, qu'avec laquelle qu'elle soit, je croyray qu'elle sera encor avec l'autre.

* Vide supra, p. 189.

Quelle consolation de sçavoir que, de plus en plus,

monsieur vostre mari reçoit de la douceur et suavité de vostre societé ! C'est la, l'une des vertus des femmes mariees, et celle seule que saint Paul indique *. * Tit., II, 3-5.

Je vous supplie, ma chere Fille, ne me traittes point avec ceremonie, car je suis vostre bien sincerement. Nostre Seigneur soit a jamais le cœur, l'ame et la vie de nos cœurs. Amen.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Revu en partie sur l'Autographe conservé à la Visitation de Chambéry.

CCCLXII

AU CHEVALIER CHARLES DE LOCHE (1)

Renseignements fournis sur un jeune gentilhomme, en vue d'un mariage.

Cranves, 23 septembre 1606.

Monsieur,

J'ay receu les lettres ci jointes de monsieur le President et madame la Presidente (2), avec une troysiesme quilz m'escrivent sur un mesme sujet, affin que, selon mon advis, je vous en escrive de mon costé. Et bien que je ne puisse rien adjouster a leur recommandation, si ne dois-je pas refuser d'entrer en une si bonne compaignie et pour une si bonne cause (3).

Je diray donq, mais en toute sincerité et verité, que monsieur de Premery (4), duquel ilz vous parlent, est une

(1) Dom Charles de Loche, chevalier des Saints Maurice et Lazare, nommé premier syndic de Sallanches, 15 mai 1559, testa le 18 avril 1616. Il s'unit à Charlotte de Riddes (contrat dotal, 8 septembre 1588), qui lui donna huit fils et plusieurs filles.

(2) Philiberte Martin de la Pérouse, que le président Favre avait épousée après la mort de Benoîte Favre, sa première femme.

(3) C'était un projet d'alliance ; il n'aboutit pas. Jeanne-Françoise de Loche, dont il s'agit vraisemblablement ici, épousa noble Etienne du Fresney.

(4) Ce nom ne peut être celui d'Humbert de Menthon-Lornay, seigneur de Prémery, dont le contrat dotal était déjà signé le 2 septembre précédent ; il désigne sans aucun doute René Favre, le propre fils du Président, qui, en 1606, avait en effet acquis une partie de la terre de Prémery. Andrée de Nicole de Crescherel devint, cinq ans plus tard, la femme de René (contrat dotal du 18 juin 1611).

des douces, belles et sages ames qu'on puisse rencontrer, et ne penseray jamais qu'une damoyselle ne soit heureuse de l'avoir pour mari. Quant a ses moyens, ilz sont telz que monsieur et madame la Presidente vous escrivent, et ses incommodités aussi, lesquelles, comme vous pourres aysement juger, peuvent estre bien aysement effacees; ce qui ne sera pas plus tost fait, que l'on verra ce jeune gentilhomme croistre tous les jours en moyens et bonheur, qui me fait dire sans reserve qu'une damoyselle aura tous-jours beaucoup de contentement avec luy.

Mais pour adjouster quelque chose du mien a ce que monsieur et madame le President et Præsidente vous en escrivent, je vous diray quil me semble que pour faire une response bien asseuree, il seroit [a] propos que avec quelque bon prætexte, vous allassies jusques a Neci pendant que monsieur le President y est encor, c'est a dire dans huit ou dix jours; et la, vous pourries vous enquerir de toutes les particularités, voir le personnage sans faire semblant d'autre chose, et, par apres, prendre resolution selon ce que vous en connoistrés, puisque mesme ce gentilhomme dont il s'agit ne peut demeurer longtems quil ne prenne parti.

Voyla ce quil m'en semble, Monsieur, que vous croires bien sortir d'un cœur tout entier et franc en vostre endroit, comme je suis obligé de l'avoir pour tant d'amitiés et de faveurs que j'ay receues de vous, et pour la particuliere inclination que j'ay a souhaiter beaucoup de benediction a madamoyselle vostre fille. Nostre Seigneur veuille interposer sa sainte main en cett'affaire pour [la] conduire a son honneur et a vostre souhait.

Je suis ce pendant, Monsieur,

Vostre serviteur affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XXIII septembre 1606, a Cranves.

A Monsieur
Monsieur le Chevalier de Losche.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mlle Gavard, à Ville-en-Sallaz (Haute-Savoie).

CCCLXIII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

Pauvreté du prieuré de Bellevaux
attestée par le Saint.

Loëx, 28 septembre 1606.

Monseigneur,

Je receu, l'annee passee, commandement de Vostre Altesse de m'enquerir soigneusement des charges et revenuz du prieuré de Bellevaux (1); ce que je fis, et treuvay qu'a la verité les charges emportoyent tout le revenu, ou peu s'en faut. Et cett'annee, estant allé en personne audit prieuré pour les visiter (2), j'ay encor mieux reconneu la grandeur de la pauvreté d'iceluy, y ayant veu les edifices presque tous ruinés, a la reparation desquelz le revenu de plusieurs annees ne sçauroit suffire. Dequoy le Prieur ayant desiré que je rendisse tesmoignage a Vostre Altesse, je ne l'ay pas sceu refuser, puisque la verité est bien telle.

Je prie incessamment sa divine Majesté qu'elle veuille de plus en plus prosperer Vostre Altesse, de laquelle je suis,

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant serviteur et orateur,

FRANÇs, E. de Geneve.

A Loex, le 28 septembre 1606.

(1) Bellevaux en Bauges (voir le tome précédent, note (2), p. 275).

(2) On lit dans le Registre des Visites pastorales : « Dimenche, neufviesme julliet mil six centz et six, » Monseigneur le Rme « a visité le prioré de Nostre Dame de Bellevaux en Bauges, de l'Ordre de Cluny, duquel est Prieur R. Messire Aymé Marmonioz, prebstre... » (voir le tome précédent, note (2), p. 276) « auquel prioré sont esté treuvés : ledit Prieur, R. Messire Pierre Domenget, sousprieur, Jaques Gleyrod, Donat Crochon, prebstres; trois convers... Nicollas Pomet, Claude Reymondat, novices, estant au college d'Annessy. »

CCCLXIV

A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, RODOLPHE II (1)

(FRAGMENT INÉDIT)

Accusé de réception d'une lettre de Sa Majesté. — Souhaits de bénédictions.

Fillinges, 29 septembre 1606.

. . . . . .

Litteras quas ad me sacræ Cæsareæ Majestatis nomine detulit hic tabellarius, qui me agrorum Gebennensium ecclesiis visitandis incumbentem invenit, hoc ipso die XXIX Septembris quem Ecclesia Catholica Beati Michaelis Archangeli honori, ad Christi majorem gloriam addixit. *Exaudiat te Dominus in die tribulationis, protegat te nomen Dei Jacob ; mittat tibi auxilium de sancto, et de Sion tueatur Te* *, Imperator maxime et augustissime. Amen.

* Ps. XIX, 1, 2.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Mobile (Etats-Unis).

La lettre que ce secrétaire m'a apportée au nom de son auguste et sacrée Majesté m'est parvenue au moment que j'étais occupé à visiter les églises du territoire de Genève, en ce jour même du 29 septembre consacré par l'Eglise à honorer l'Archange saint Michel, pour la plus grande gloire du Christ. Empereur très grand et très auguste, *que le Seigneur vous exauce au jour de la tribulation, que le nom du Dieu de Jacob vous protège ; qu'il vous envoie du ciel son assistance, et que du haut de Sion, il soit votre défenseur*. Ainsi soit-il.

(1) Rodolphe II, empereur (1576-1611), né en 1552, roi de Hongrie en 1572, roi de Bohême et roi des Romains en 1575, soutenait en 1606 une guerre malheureuse contre les Turcs et contre les Hongrois révoltés. Aux prises avec des besoins d'argent et avec les difficultés que lui suscitaient les hérétiques, il convoqua à Ratisbonne une diète pour le 1er décembre 1606. L'empereur, en écrivant quelques mois avant cette date à François de Sales, l'invitait sans doute à cette assemblée (voir la lettre du Saint, 25 décembre 1606), comme le fit plus tard, en 1613, son frère l'empereur Mathias. L'Evêque-prince de Genève avait qualité pour recevoir cette invitation ; quoique les Genevois fussent en république et en révolte contre leur évêque, leur ville restait dépendante de l'empire d'Allemagne.

CCCLXV

A LA BARONNE DE CHANTAL

(FRAGMENTS)

Les labeurs de la visite et l'ardeur du saint Evêque; l'accueil qu'il reçoit dans le Faucigny. — Les illuminations d'une petite ville. — Comment « divertir » ses yeux « des curiosités de la terre. »

Bonneville, 2 octobre 1606 (1).

J'ay receu vostre derniere lettre, ma tres chere Fille, justement ainsy que je montois a cheval pour venir icy en cette action (2).

. . . . . .

Je me porte bien, ma chere Fille, emmi une si grande quantité d'affaires et d'occupations qu'il ne se peut dire de plus. C'est un petit miracle que Dieu fait, car tous les soirs, quand je me retire, je ne puis remuer ni mon cors ni mon esprit, tant je suis las par tout; et le matin, je suis plus gay que jamais. D'ordre, de mesure, de rayson, je n'en tiens point du tout maintenant (car je ne vous sçaurois rien dissimuler); et cependant, me voyla tout fort, Dieu mercy.

O ma chere Fille, que j'ay treuvé un bon peuple parmi tant de hautes montaignes! Quel honneur, quel accueil, quelle veneration a leur Evesque! Avant hier j'arrivay en cette petite ville tout de nuit; mais les habitans avoyent tant fait de lumieres, tant de festes, que tout estoit au jour. Ah! qu'ilz meriteroyent bien un autre Evesque.

(1) L'ordre des visites pastorales suivi par le saint Evêque (cf. Gonthier, *Journal de S. François de Sales*, Œuvres, tome Ier, p. 423), les indications du billet lui-même, permettent de lui attribuer ce lieu et cette date.

(2) Dans l'édition de 1626, cette phrase servait de début, mais à tort, à la Lettre CCXCVII donnée au 3 juillet 1605 (cf. note (2), p. 67, et note (1), p. 68).

L' « action » dont il est parlé ici, désigne, soit la consécration de la chapelle du château du Maney, soit l'ensemble de la visite pastorale elle-même.

Vivés joyeuse. Communies et les festes solemnelles et les Dimanches, quoy que ce soit consecutivement. Levés souvent vos yeux au Ciel pour les divertir des curiosités de la terre.

A Dieu, ma Fille, mais a Dieu soyons-nous a jamais, comme il est nostre eternellement. Vive Jesus !

CCCLXVI

A LA MÊME

Au retour de la visite, le Saint revoyant son âme en a compassion ; il veut profiter des loisirs de l'hiver suivant pour se remettre dans la ferveur. — Les chevreuils et chamois des Alpes. — Histoire d'un berger à la recherche d'une vache. — Applications à un pasteur d'âmes.

Annecy, fin octobre 1606 (1).

. . . . . .

..... (2) et de prendre tant de loysir pour le faire que vous en soyes bien satisfaitte, comme j'espere que Dieu vous en fera la grace, et a moy qui le souhaite sans fin. Les conjurations que la bonne madame l'Abbesse (3) me fait d'aller-la sont si puissantes, qu'autre chose ne pourroit me retenir de l'entreprendre maintenant, sinon la plus grande gloire de Dieu qui me tient encor tout cloüé sur ce banq.

Quand j'ay voulu revoir mon ame a ce mien retour, elle

(1) Saint François de Sales a écrit cette lettre après le 21 octobre, date de son retour à Annecy.

(2) L'Autographe conservé à la Visitation de Rennes est mutilé ; les deux premières pages manquent. Le commencement de notre texte (dont les trois premiers alinéas sont inédits) représente donc le commencement de la troisième page de l'original.

Dans l'édition princeps et les suivantes, cette lettre, de fait mutilée, a tout l'air d'une lettre entière, parce qu'à défaut de son commencement authentique, les éditeurs lui ont donné pour début un billet complet d'une date ultérieure. Ce sont en effet les derniers avis du Saint à la Baronne à propos de son voyage en Savoie, lequel n'a eu lieu qu'à la fin de mai 1607.

(3) L'Abbesse du Puits-d'Orbe.

m'a fait grande compassion, car je l'ay treuvëe si maigre et desfaitte qu'elle ressembloit a la mort. Je croy bien, elle n'avoit presque pas eü un moment pour respirer quattr'ou cinq mois durant. Je seray tout cest hiver aupres d'elle et m'essayeray de la bien traitter; je ne prescheray point sinon en des petites congregations, assis dessus la chaire. Je seray auditeur d'un vertueux et fervent Capucin (1), et feray le cathechisme aux enfans et entendray les confessions ; et ainsy ne feray que des petits exercices qui n'estourdiront point mon cœur, mais le resveilleront seulement. J'ay bien desir de le rendre bon, affin quil serve a tant d'autres au service desquelz il est voüé, et particulierement au vostre.

Madamoyselle de Trave (2) m'avoit dit qu'elle m'envoyeroit de ses lettres pour envoyer de dela, mais elles ne me sont point arrivees. Je me res-joüis dequoy vous treuveres de deça cette connoissance et celle de M..... ....(3) Je sçay bien que vous n'aves pas besoin d'autres connoissances pour estre consolee que de celle de Dieu, lequel vous treuveres indubitablement icy, ou il attend les pecheurs a penitence et les penitens a sainteté, comme il fait aussi a tous les endroitz du monde ; car je l'ay mesme rencontré tout plein de douceur et de suavité parmi nos plus hautes et aspres montaignes, ou beaucoup de simples ames le cherissoyent et adoroyent en toute verité et sincerité, et les chevreuilz et chamois couroyent ça et la parmi les effroyables glaces pour annoncer ses louanges. Il est vray que, faute de devotion, je n'entendois que quelque mot de leur langage, mays il me

(1) Son nom n'est pas donné dans les Délibérations municipales d'Annecy. Toutefois, à la date du 11 décembre 1606, on trouve ceci : « Les moyens de la ville se treuvent si petits, que le Pere Capucin, predicateur de cest Advent et du Caresme prochain, n'a peu estre visité d'ung disné seulement, pour lés rares predications que nous avons receues... »

(2) Une note sera consacrée plus loin à « Madamoyselle de Trave. »

(3) Ici l'Autographe étant coupé, nous empruntons la suite du texte à l'édition princeps; et c'en est bien la suite authentique, comme le montre, d'une part, la liaison logique de la phrase précédente avec la suivante, et de l'autre, la soudure naturelle qui réunit « s'estoit » (le dernier mot de l'emprunt à l'imprimé de 1626), à « esgaree, » le premier mot de l'Autographe qui vient après la coupure (voir ligne 7 de la page suivante).

sembloit bien qu'ilz disoyent de belles choses : vostre saint Augustin * les eust bien entendu, s'il les eust veu.

*Enar. in Pss. LXVIII, CXLI, et Conf., l. IV, c. XII, l. XIII, c. XXXI.

Mais, ma chere Fille, vous diray-je pas une chose qui me fait frissonner les entrailles de crainte ? Chose vraye. Devant que nous fussions au païs des glaces, environ huit jours, un pauvre berger couroit ça et la sur les glaces pour recourir une vache qui s'estoit (1) esgaree, et, ne prenant pas garde a sa course, il tumba dans une crevasse et fente de glace de douze piques de profondeur *. On ne sçavoit quil estoit devenu, si son chapeau qui, a sa cheute, luy tumba de la teste et s'arresta sur le bord de la fente, n'eut marqué le lieu ou il estoit peri. O Dieu ! un de ses voysins se fit devaler avec une corde pour le chercher, et il le treuva non seulement mort, mais tout presque converti en glace ; et, en cet estat, il l'embrasse, et crie qu'on le retire vistement, autrement quil mourra du gel. On le tira donques avec son mort entre ses bras, lequel, par apres, il fit enterrer. Quelz esguillons pour moy, ma chere Fille ! Ce pasteur qui court par des lieux si hazardeux pour une seule vache ; cette cheute si horrible que l'ardeur de la poursuite luy cause, pendant quil regarde plus tost ou est sa queste et ou ell'a mis ses pieds que non pas ou il est luy mesme et ou il chemine ; cette charité du voysin qui s'abisme luy mesme pour oster son ami de l'abisme : ces glaces me devoyent elles pas ou geler de crainte ou brusler d'amour ?

* Vide supra, Epist. CCCLVIII.

Mais je vous dis ceci par impetuosité d'esprit ; [car, au] demeurant, je n'ay pas beaucoup de loysir de vous [entretenir] (2)..... Fille, apres mon retour de la [visite] ..... tient presqu'autant..... aussi . . . . . .

Vive Jesus, et en luy toutes choses. C'est luy qui m'a rendu irrevocablement et inviolablement vostre.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

De ma petite seur je ne vous en dis rien. [Madame

(1) Reprise de l'Autographe.

(2) L'ancien texte donne après ce mot, les deux petites phrases : « Vive Jesus, » etc., avec la signature. Nous les reproduisons sous toutes réserves.

Il n'est pas possible de restituer les passages coupés dans les phrases finales et dans le post-scriptum, lequel est inédit.

Brûlart] me dit qu'elle l'aura cet hiver a Dijon *... la Religion des Carmelines. Dieu veuille . . . . . [Il] me semble que nostre bonne madame Brulart [presse un] peu trop la bonn'Abbesse *, laquelle estant boiteuse, ...

* Vide pag. seq.

* Vide ibid.

CCCLXVII

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Pour bien implanter la réforme, il faut commencer par de petites règles. — Un père et un mari jaloux de leur autorité ; leur ingérence importune ; condescendre pourtant à leurs volontés. — Marque pour éprouver la solidité de notre dévotion : quelquefois il faut laisser Notre-Seigneur. — Ne pas rendre notre piété fâcheuse à notre entourage. — Que doit faire une âme chrétienne soumise, à l'égard de la sainte Communion, à deux autorités divergentes? — Détachement de saint Jean-Baptiste. — Une femme du monde qui « est arrivee bien haut. » — Lire sans scrupule la traduction des Psaumes de des Portes. — Un traité d'Alcantara. — Espoir d'aller au Puits-d'Orbe.

Annecy, [fin octobre] 1606.

Madame ma Seur,

Je vous escrivis, il y a six semaines *, pour respondre a tout ce que vous m'avies demandé, et ne doute nullement que vous n'ayés receu ma lettre; qui me fera tenir plus resserré en celle ci. Selon ce que vous me proposes par la vostre du 26 septembre, j'appreuve que nostre bonne Abbesse commence a bien establir ces petites regles que nostre pere (1) a dressees, non pas pour s'arrester-la, mais pour passer par apres plus aysement a plus grande perfection. Rien ne nuit tant a cett'entreprise que la varieté des propositions qui se font, et sur tout celle qu'on fait d'une Regle si exacte, car cela espouvente l'esprit de nostre seur et des autres aussi. Il ne faut pas, ce me semble, leur dire combien elles ont de chemin a

* Cf. Epist. CCCLX

(1) M. de Crépy.

faire pour tout le voyage, mais seulement du jour a la journee; et combien que nostre seur aspire a la perfection de la reforme, si ne faut-il pas pour cela la presser, car cela l'estourdiroit *. Au contraire, il luy faut prescher la patience et longue haleyne; autrement elle voudra que tout se face a coup, et sil y a quelque retardation, elle s'impatientera et quittera tout. Et a la verité, il y a occasion de se contenter de ce que Nostre Seigneur a mis en elle jusques a present; il l'en faut remercier et luy en demander davantage.

* Cf. pag. præced.

Pour ma petite seur, je la vous laysse et ne m'en metz nullement en peyne *; mais je ne voudrois pas que nostre pere eut peur qu'elle ne devint trop devote, comm'il a tous-jours eü peur de vous, car je suis asseuré qu'elle ne pechera point en exces de ce costé-la.

* Cf. ibid.

Mon Dieu, le bon pere que nous avons et le tres bon mari que vous aves! Helas, ilz ont un peu de jalousie de leur empire et domination, qui leur semble estr'aucunement violé quand on fait quelque chose sans leur authorité et commandement. Que voules-vous, il leur faut permettre cette petite humanité. Ilz veulent estre maistres, et n'est ce pas la rayson? Si est, certes, en ce qui depend du service que vous leur deves; mais les bons seigneurs ne considerent pas que pour le bien de l'ame, il faut croire les directeurs et medecins spirituelz, et que, sauf les droitz quilz ont sur vous, vous deves procurer vostre bien interieur par les moyens jugés convenables par ceux qui sont establiz pour conduire les espritz. Mais non obstant tout cela, il faut beaucoup condescendre a leurs volontés, supporter leurs petites affections et plier le plus quil se pourra, sans rompre nos bons desseins. Ces accommodemens aggreeront a Nostre Seigneur. Je vous l'ay dit d'autrefois *: moins nous vivons a nostre goust et moins il y a de nostre choix en nos actions, plus il y a de bonté et de solidité de devotion. Il est force que quelquefois nous laissions Nostre Seigneur pour aggreer aux autres, pour l'amour de luy.

* Cf. supra, pp. 54, 214.

Non, je ne me puis contenir, ma chere Fille, que je ne vous die ma pensee; je sçai que vous treuveres tout bon

ce qui vient de ma sincerité. Peut estre aves vous donné occasion a ce bon pere et a ce bon mari de se mesler de vostre devotion et de s'en cabrer ; que sçai-je, moy ? a l'adventure que vous vous estes un peu trop empressee et embesoignee, que vous aves voulu les presser eux mesme et les estraindre. Si cela est, sans doute c'est la cause qui les fait tirer a quartier maintenant. Il faut, s'il se peut, nous empescher de rendre nostre devotion ennuyeuse.

Or, je vous diray maintenant ce que vous feres. Quand vous pourres communier sans troubler vos deux superieurs, faites-le selon l'advis de vos confesseurs ; quand vous craindres de les troubler, contentes vous de communier d'esprit, et croyes moy, cette mortification spirituelle, cette privation de Dieu aggreera extremement a Dieu et vous le mettra bien avant dans le cœur. Il faut quelquefois se reculer pour mieux sauter. J'ay souvent admiré l'extreme resignation de saint Jan Baptiste qui demeura si long tems au desert, tout proche de Nostre Seigneur, sans s'empresser de le voir, de le venir escouter et suivre *. Et comment est ce qu'apres l'avoir veu et baptisé, il peut le laisser aller sans s'attacher a luy de presence corporelle, comm'il estoit si estroittement lié de presence cordiale ? Mais il sçavoit que ce mesme Seigneur estoit servi de luy par cette privation de la presence reelle. Je veux dire que, pour un peu, Dieu sera servi si, pour regaigner l'esprit de ces deux superieurs quil vous a establiz, vous souffres la privation de la Communion reelle. Et me sera une bien grande consolation, si je sçai que cest advis que je vous donne ne mette point vostre cœur en inquietude. Croyes moy, cette resignation, cette abnegation vous sera tres-extremement utile.

* Cf. Luc., I, ult. Joan., I, 33.

Vous pourres neanmoins gaigner des occasions secrettes pour communier ; car, pourveu que vous deferies et compatissies a ces volontés de ces deux personnages et que vous ne les metties point en impatience, je ne vous donne point d'autre regle de vos Communions que celle que vos confesseurs vous diront, car ilz voyent l'estat present de vostr'interieur et peuvent connoistre ce

qui est requis pour vostre bien. Je respons de mesme pour vostre fille (1) : laisses-luy desirer la tressainte Communion jusques a Pasques, puisqu'elle ne la peut recevoir sans offencer son bon pere avant ce tems-la ; Dieu recompensera cett'attente.

Vous estes, a ce que je voy, au vray essay de la resignation et indifference, puisque vous ne pouves pas servir Dieu a vostre volonté. Je connois une dame, des plus grandes ames que j'aye jamais rencontré (2), laquelle a demeuré long tems en telle sujettion sous les humeurs de son mari, que, au plus fort de ses devotions et ardeurs, il failloit qu'elle portast sa gorge ouverte et qu'elle fut toute chargee de vanités en l'exterieur, et qu'elle ne communiast jamais (sinon que ce fut a Pasques) qu'en secret et a desceu de tout le monde ; autrement ell'eut excité mille tempestes en sa mayson. Et par ce chemin, ell'est arrivee bien haut, comme je sçai pour avoir esté son pere de Confession fort souvent. Mortifies-vous donques joyeusement, et a mesure que vous seres empeschee de faire le bien que vous desirés, faites tant plus ardemment le bien que vous ne desires pas *. Vous ne desires pas ces resignations, vous en desireries d'autres ; mais faites celles que vous ne desires pas, car elles en valent mieux.

*Cf. Rom., VII, 15, 19.

Les Pseaumes de David traduitz ou imités par des Portes (3) ne vous sont nullement ni defenduz ni nuysibles, au contraire vous sont proffitables. Lises-les hardiment et sans doute, car il ni en a point. Je ne contredis jamais a personne, mais je sçai fort bien que ces Pseaumes ne vous sont nullement prohibés et qu'il ni a nul lieu d'en faire scrupule. Il se peut faire que quelque bon

(1) Il s'agit très probablement de la fille aînée de la Présidente, Madeleine, baptisée le 21 août 1594, paroisse Saint-Jean. (Archiv. municip. de Dijon, B. 490.) Cette enfant eut pour marraine son aïeule, Madeleine Hennequin.

(2) La bienheureuse Marie de l'Incarnation est une « des plus grandes ames » que le Saint ait jamais rencontrées. (Voir ci-dessus, note (1), p. 153.) Quant aux autres traits, c'est encore à la sainte femme de Pierre Acarie qu'ils semblent le mieux convenir.

(3) *Les CL Pseaumes de David, mis en vers François par Philippe Des-Portes, avec quelques Œuvres chrestiennes et prieres du mesme Autheur.* Rouen, Raphaël du petit Val, 1594. (Cf. la Préface du *Traitté de l'Amour de Dieu*, tome IV de cette Edition, p. 10.)

pere n'aggree pas que ses enfans spirituelz les lisent, et peut estre le fait-il avec quelque bonne consideration ; mais il ne s'ensuit pas que les autres n'ayent d'aussi bonnes considerations, et voire meilleures, pour les conseiller aux leurs. Une chose est bien asseuree, c'est que vous les pouves lire en toute bonne conscience, comme aussi vous pouvies entrer au cloistre du Puys d'Orbe sans scrupule*; mais il ni a pourtant pas lieu de vous ordonner pœnitence pour le scrupule que vous en aves fait, puisque le scrupule mesme est un'asses grande peyne a ceux qui le nourrissent ou souffrent, sans qu'on en impose d'autres. Alcantara (1) est fort bon pour l'orayson.

*Cf. supra, pp. 16[illegible] 166.

Tenes vostre cœur fort large pour y recevoir toutes sortes de croix et de resignations ou abnegations pour l'amour de Celuy qui en a tant receu pour vous. Qu'a jamais son saint nom soit beni et que son royaume se confirme es siecles æternelz.

Je suis en luy et par luy,

Vostre, et plus que vostre, frere et serviteur,

F.

(2) Je pense tant remuer de pierres que l'annee prochaine je pourray me desrober pour voir nostre Puys d'Orbe; mais il ne faut pas que pour cela nostre seur attende de faire tout doucement ce qui se pourra faire pour le bien de son Monastere. M. [Viardot] m'a escrit, et assez cordialement; mais il me semble quil desire sçavoir pourquoy vous ne suives plus ses advis. Il n'est

(1) En 1606, il n'existait pas encore de traduction latine ni française du traité *de la Oracion y Meditacion* de Pierre d'Alcantara. Mais la langue italienne à cette époque étant très répandue en France parmi les personnes cultivées, le Saint pouvait parler d'une traduction italienne dont il existait déjà trois éditions : Florence, 1582, Rome 1598, 1600. Il est encore plus probable que les Carmélites dijonnaises, la plupart espagnoles, aient fait connaître à leur protectrice et amie, la présidente Brûlart, le traité du Saint espagnol, traduit par les soins de Mère Marie de la Trinité. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 162.)

(2) Le post-scriptum est inédit. Il a été biffé sur l'Autographe par une autre main que celle du Saint.

Le nom *Viardot* est coupé, mais il reste quelque trace du *t* final, qui ne laisse aucun doute sur le personnage en question. (Cf. ci-dessus, pp. 174, 175.)

pas raysonnable quil le sache, mais il est bien raysonnable que vous luy rendies tous-jours de l'honneur ; et ne faites nul semblant que je vous aye dit ce mot.

A Madame
Madame la Præsidente Brulart.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Périgueux.

CCCLXVIII

A M. DU CHATELARD (1)

Le Saint ne pourvoit aux cures que par la voie du concours.

Annecy, 7 novembre 1606.

Monsieur,

J'honnore de tout mon cœur vostre mayson et me sens honnoré de l'appartenance que j'ay avec elle ; c'est pourquoy, tout autant que mon pouvoir s'estendra, je luy veux tous-jours rendre service. Mais en l'occurrence que vous me marques, tout le monde sçait que j'ay les mains liees d'un lien indissoluble et que je ne puis les mettre a la provision des cures que par l'entremise du concours, duquel je ne puis forclorre personne.

Les manquemens des effectz ont accoustumé d'estre interpretés pour manquemens de volontés ; mais je me prometz de la bonté de vostre esprit que vous donneres

(1) Ce nom étant fort répandu en Savoie (on comptait alors dans la région plus de dix seigneuries ou localités appelées Châtelard), il n'a pas été possible de découvrir le véritable destinataire de cette lettre ; peut-être s'adresse-t-elle à Jean-Gabriel de Rossillon de Châtillon, seigneur du Châtelard, du Bois, de la Nay, etc., gentilhomme de la chambre de Son Altesse, qui épousa Laure de Saluces et vivait encore le 3 septembre 1616. Il était cousin de saint François de Sales.

Deux de ses frères, Pierre-François et Jean-Antoine, avaient reçu la tonsure le 19 décembre 1592 ; et ce serait en faveur de l'un d'eux que Jean-Gabriel du Châtelard aurait postulé une cure, sans doute celle de Vougnes, tout proche de la seigneurie de Rossillon ; mais elle fut attribuée par le concours (12 octobre 1606) à André de Sauzéa.

meilleur'interpretation a ma response, et que, voyant qu'ell'est vrayement veritable, vous ne laisseres pas de croyre que je souhaite autant d'avancement a monsieur vostre frere comme je fay aux miens propres, demeurant,

Monsieur,

Vostre serviteur tres affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 7 novembre 1606.

A Monsieur
Monsieur du Chatelard.

Revu sur l'Autographe conservé à Ferrare, Bibliothèque communale.

CCCLXIX

A SA SAINTETÉ PAUL V

Le Saint s'excuse auprès de Sa Sainteté de déléguer son frère pour sa visite *ad limina*. — Il lui envoie un état de son diocèse et lui en résume les grandes lignes.

Annecy, 23 novembre 1606.

Beatissime Pater,

(a) Appropinquante quinto episcopatus mei anno, antequam quartus penitus excurrat, debeo, ex Sedis Apostolicæ constitutione, Apostolorum sacra limina visitare ;

A l'approche de la cinquième année de mon épiscopat, avant l'achèvement de la quatrième, je dois, d'après la constitution du Siège Apostolique, faire une visite aux tombeaux des saints Apôtres.

(a) [Ce texte latin n'a jamais été publié; il est difficile de savoir si notre copie reproduit le texte définitif ou une minute. Quant aux variantes qui suivent, elles expriment les divergences de la minute publiée par les éditeurs de 1629; ceux de 1626 n'en avaient donné que la traduction.]

Appetente stato illo tempore quo iis qui extra Italiam episcopale munus obeunt, liminum sacrorum BB. Apostolorum Petri et Pauli visitationem Sancta

verum ne peregrinationem tam longinquam [instituam,] censuum tenuitas, itinerum difficultas ac ipsius diæcesis utilitas avertunt. Hunc ergo mitto fratrem meum germanum, Ecclesiæ meæ canonicum (1), qui meo nomine id muneris exequatur, et statum diæcesis, quam potui distinctissime ac accuratissime descriptum (2), deferat, cujus summa hæc est : provinciam vastam, pariter et vastatissimam, multa proinde (b) ad ejus instaurationem requiri quæ non nisi a Sedis Apostolicæ authoritate manare queunt ; ejus propterea opem et operam enixe (c) ac summis votis exposco, cum paterna illa benedictione ac

---

Mais ce voyage si long, je suis empêché de l'entreprendre, à cause de l'exiguité de mes revenus, de la difficulté des chemins et de l'intérêt de ce diocèse lui-même. C'est mon frère germain, chanoine de mon Eglise (1), que j'envoie à ma place. Il portera l'état de ce diocèse, établi avec autant de clarté et de précision que possible (2). En voici le résumé : Vaste est la province, mais pareillement elle est très dévastée. Aussi, sa restauration exige des réformes qui ne peuvent s'accomplir, qu'en vertu de l'autorité du Siège Apostolique. C'est pourquoi, de toutes mes forces et avec le plus ardent désir, je

Vestra Sedes Apostolica indixit, germanum meum, sacerdotem et Ecclesiæ hujus canonicum, destino, qui meo nomine id exequatur, quandoquidem censuum tenuitas, itinerum difficultas, ac ipsius diæcesis utilitas ne peregrinationem tam longinquam instituam minime patiuntur. Statum diæcesis, quam potui distinctissime et accuratissime descriptum, mitto, cujus summa est : — (Comme le temps s'approche pour les évêques en charge résidant en dehors d'Italie, de visiter les tombeaux sacrés des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, selon les prescriptions de votre Saint-Siège Apostolique, c'est mon frère, prêtre et chanoine de cette Eglise, que je désigne pour remplir en mon nom cet office. En vérité, la modicité de mes revenus, la difficulté des chemins et l'intérêt de ce diocèse lui-même m'interdisent absolument un si long voyage. Je vous adresse l'état de mon diocèse, après l'avoir établi avec toute la clarté et la diligence possible. En voici le résumé :)

[Reprendre au texte, lig. 7.]

(b) *pariter* — ac vastatissimam esse, et multa

(c) *a Sedis Apostolicæ* — providentia manare queant, cujus opem imis

---

(1) Jean-François de Sales.

(2) Cette pièce, dont l'Autographe a été en partie retrouvé, sera donnée parmi les *Opuscules*.

benevolentia quam Vestra Sanctitas his libenter (d) impertitur quos habet *filios subditos cum omni timore* *. * I Tim., III, 4; I Petri, II, 18.

Ex oppido Anneciensi (e), *loco peregrinationis* nostræ * et exilii, in quo flentes sedemus (f) dum recordamur Genevæ nostræ *, donec convertat Dominus ejectionem *nostram sicut torrens in austro* *. Die 23ª Novembris 1606. * Ps. CXVIII, 54. * Ps. CXXXVI, 1. * Ps. CXXV, 4.

Beatitudinis Vestræ,
Indignus filius et servus humillimus,
FRANCISCUS, Episcopus Gebennensis (g).

Revu sur une copie appartenant à M. le chanoine Chevalier, aumônier de la Visitation d'Annecy.

---

réclame son assistance et son concours, avec cette bénédiction paternelle et cette bienveillance que Votre Sainteté accorde volontiers à ceux qu'Elle regarde comme des *fils soumis en toute déférence*.

D'Annecy, *le lieu de* notre *pèlerinage* et de notre exil, où nous sommes assis, pleurant au souvenir de notre Genève, jusqu'à ce que le Seigneur change notre bannissement, *comme le torrent sous le souffle du midi*. Le 23me jour de novembre 1606.

De Votre Sainteté,
Le fils indigne et le très humble serviteur,
FRANÇOIS, Evêque de Genève.

(d) *quam* — libenter iis
(e) Annessiacensi
(f) *in quo* — sedemus et flemus
(g) *in austro* — XXIII Novembris 1606. [La clausule et la signature ne se trouvent pas dans l'édition de 1629.]

CCCLXX

AU P. JEAN-MATTHIEU ANCINA, DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE (1)

(INÉDITE)

Recommandation en faveur de Jean-François de Sales.
Le Saint et ses amis de l'Oratoire de Rome.

Annecy, 23 novembre 1606.

Molto Reverendo Padre mio osservandissimo,

Mandando in Roma questo mio fratello *ad visitanda Apostolorum limina,* vengo con questa a ricordameglie *(sic)* affettionatissimo servitore, et supplicarla poi che a detto fratello mio si degni usar il favore di farglie vedere gli essercitii della divotissima vostra Congregatione, laquale, con osservanza particolar, io riverisco molto; et in essa, il R. P. Thomaso Bozio (2), il quale

---

Mon très Révérend et très honoré Père,

Tout en envoyant mon frère à Rome pour visiter les tombeaux des Apôtres, je viens, par cette lettre, me rappeler à vous comme votre très affectionné serviteur. Je vous supplie en même temps d'accorder à mon frère la faveur d'assister aux exercices de votre très pieuse Congrégation. J'ai une singulière estime, une grande considération pour elle, et notamment pour le R. P. Thomas Bozio (2), l'un de ses

(1) Jean-Matthieu Ancina, frère du bienheureux Juvénal, né le 3 janvier 1551, à Fossano, étudia à Mondovì, suivit à Rome avec son frère le Jubilé universel de 1575, l'année même où fut canoniquement érigé l'Oratoire de saint Philippe de Néri. Il entra dans cet Institut (1578), reçut la prêtrise en 1583 et mourut le 3 avril 1638. Quand le bienheureux Juvénal, sacré évêque de Saluces, alla prendre possession de son siège, il l'accompagna dans sa ville épiscopale, l'aida comme un bon ouvrier dans son ministère et reçut son dernier soupir. « Frère, » lui dit alors le Bienheureux, « *actum est.* » (Avinghi, *Vite dei PP. dell'Oratorio*, Ms. Vallicell. O. 58; Bacci, *Vita del B. Gio. Giovenale Ancina.)*

(2) Voir le tome précédent, note (1), p. 12.

tuttavia non si ricordarà forsi delle carezze fatteme da luy mentr'io fui in Roma, et che Monsignor nostro (1), di buona memoria, me condusse tante volte nell'Oratorio.

Il nostro Priore de Bellevalle (2) mi ha detto un pezzo fa che egli havea inviato il denaro per il quale Vostra Paternità mi scrisse, et mi rincresce che il povero huomo habbi tanti contrasti colli suoi monaci che veramente l'impediscono di far frutto ; *non litigiosum* *. * I Tim., III, 3.

Conservimi Vostra Paternità nella sua gratia et si ricordi di me nelle sue orationi, poichè io sono

Suo affettionatissimo servitore in Christo,

FRANC°, Vescovo di Geneva.

Alli XXIII de Novembre 1606.

Al R^do Padre in Christo osservandissimo,
Il R. Gio. Matheo Ancina,
Sacerdote della Congregatione dell'Oratorio.

Revu sur l'Autographe conservé à Milan, Archives du prince Trivulzio.

---

membres. Peut-être, celui-ci ne se souviendra pas du cordial accueil qu'il me fit lorsque, étant moi-même à Rome, notre cher Prélat (1), de sainte mémoire, me conduisit si souvent à l'Oratoire.

Notre Prieur de Bellevaux (2) m'a dit, il y a quelque temps, qu'il avait envoyé l'argent au sujet duquel Votre Paternité m'a écrit. Je regrette que le pauvre homme ait tant de démêlés avec ses moines qui vraiment l'empêchent de faire du fruit : *il ne faut pas aimer les contestations*.

Daigne Votre Paternité me conserver en ses bonnes grâces et se ressouvenir de moi dans ses prières, puisque je suis

Son très affectionné serviteur dans le Christ,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Le 23 novembre 1606.

Au Révérend et très honoré Père dans le Christ,
Révérend Jean-Matthieu Ancina,
Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire.

(1) Mgr Juvénal Ancina (voir le tome précédent, note (1), p. 7).
(2) Le « Prieur de Bellevaux » est probablement Aimé Mermonio de Luyrieu. (Cf. ci-dessus, note (2), p. 219.)

CCCLXXI

A LA BARONNE DE CHANTAL

(FRAGMENT)

Nouvelles du Jubilé ; part que le Saint y a prise. — Sa tranquillité parmi un monde d'affaires. — Amour que lui témoigne son peuple.

Annecy, vers le 25 novembre 1606.

. . . . . .

(1) Il faut vous dire un mot de moy, car vous m'aymes comme vous mesme. Nous avons eu ces quinze jours un tres grand Jubilé, qui sera par tout le monde, sur le commencement de l'administration du Pape (2) et la guerre de Hongrie (3). Cela m'a tenu occupé, mais consolé, a la reception de plusieurs confessions generales et changemens de consciences, outre la mer de mes affaires ordinaires, entre lesquelles (je le dis a vous) je vis en plein

(1) Ce fragment trouve ici sa vraie place (voir plus haut, note (1), p. 212) et sa date est précisée par son contenu même.

(2) Le 28 juin 1605, Paul V par la Bulle *Quod in omni vita*, avait accordé un Jubilé extraordinaire pour attirer, disait-il, l'assistance divine sur son Pontificat, et aussi pour réprimer les tentatives des Turcs conjurés contre le peuple chrétien. Le Jubilé fut célébré à Rome la semaine suivante, mais sa publication fut retardée à Paris par la peste qui y sévissait encore à la fin de septembre 1606.

A Annecy, elle se fit le 5 novembre de cette même année. Le Saint « prit une tres grande peine a porter son peuple a faire bon usage de ce thresor. » *(Année Sainte de la Visitation.)* On lit dans les Délibérations municipales d'Annecy : « Vendredi 24 novembre... a esté ouvert le tronc qu'ils (les syndics) ont fait mettre en l'eglise parrochiale de St Mauris de ceste ville, pendant le tems du Jubilé octroyé par Sa Sainteté, et publié le cinq de ce moys, et pour quinze jours... »

(3) Cette guerre avait mis aux prises l'empereur Rodolphe avec son frère l'archiduc Mathias, allié avec les Hongrois. Ceux-ci, dirigés par Etienne Botskaï, ayant appelé les Turcs à leur aide, les hostilités avaient pris un caractère inquiétant de violence et d'impiété. Justement alarmé, le Pape avait demandé des prières universelles; Dieu les entendit. Le 14 septembre 1606, la paix était conclue entre l'empereur Rodolphe et le prince Botskaï, et le 9 novembre suivant, une trêve de vingt ans était signée entre le même empereur et le Grand-Turc Achmed.

repos de cœur, resolu de m'employer fidellement ci apres et soigneusement a la gloire de mon Dieu, premierement chez moy mesme, et puis en tout ce qui est a ma charge. Mon peuple commence fort a m'aymer tendrement, et cela me console.

Tous les vostres de deça se portent bien et vous honnorent d'un honneur tout particulier.

. . . . . .

CCCLXXII

AU CARDINAL CÉSAR BARONIUS

Le Saint recommande son frère Jean-François à la bienveillance de Baronius. — L'hérésie de Genève, source d'angoisses pour l'Evêque ; il a besoin d'être soutenu auprès du Saint-Siège. — Le glorieux auteur des *Annales* a l'autorité nécessaire pour lui prêter cette assistance.

Annecy, 28 novembre 1606.

Benevolentia illa et sancta humanitas qua me dum Romæ versarer excepisti, audentiorem nunc efficit ad opem operamque tuam implorandam, cum fratrem istum meum germanum, Ecclesiæ meæ canonicum, ad visitanda Sanctorum Apostolorum limina et pleraque hujus Ecclesiæ instaurandæ necessaria remedia a Sancta Sede Apostolica impetranda mitto (1). Neque est quod apud

---

La bienveillance et la sainte amabilité que vous m'avez témoignées pendant mon séjour à Rome, me donnent plus de hardiesse pour implorer l'appui de votre intervention, aujourd'hui que j'envoie mon propre frère, chanoine de mon Eglise, visiter le seuil des saints Apôtres et demander au Saint-Siège Apostolique tous les remèdes nécessaires au relèvement de ce diocèse (1). Votre Illustrissime et

(1) Le Saint, en annonçant à Baronius la visite de son frère Jean-François, donnait à l'éminent Cardinal un témoignage de déférente et affectueuse courtoisie, mais ne perdait pas de vue les intérêts de sa chère Eglise. (Voir à l'Appendice, la lettre de Baronius, 13 janvier 1607.) Jadis, Baronius avait offert de grand cœur ses services au Saint, et déjà il avait prouvé par les effets que cette offre n'était pas vaine. (Cf. le tome précédent, pp. 3, 42-44, etc.)

Illustrissimam et Reverendissimam Dominationem Tuam multis explicem quanta sit aut oneris gravitas, aut provinciæ difficultas, aut diæcesis necessitas. Paucis dicam : cum Genevam, *filiam* illam *Babilonis miseram* * conspicio, aliaque circum oppida hæreticorum faucibus absorpta, non possum non cogitare missum me *ad gentem apostatricem, duram facie, indomabilem corde,* ad *domum exasperantem* et ad *scorpiones* *. Quare rogo te, Illustrissime et Reverendissime Domine, consurge *mihi adversus malignantes* et sta mihi apud Sanctam Sedem *adversus operantes iniquitatem* *. Sic enim fiet, ut quemadmodum spiritum oris Christi * ac gladium illum ancipitem * ex *Annalibus* tuis (1), *super aurum et topazion* * pretiosis, tam facili successu hactenus vibrasti, sic etiam nunc qua polles auctoritatem exeras *ad faciendam vindictam in nationibus* schismaticorum et *increpationes in populis* * hæreticorum.

* Ps. CXXXVI, 8.
* Ezech., II, 3-6.
* Ps. XCIII, 16.
* II Thess., II, 8.
* Ps. CXLIX, 6; Heb., IV, 12.
* Ps. CXVIII, 127.
* Ps. CXLIX, 7.

Vale, Illustrissime ac Reverendissime Cardinalis, et me cultorem tuum addictissimum tua benevolentia

---

Révérendissime Seigneurie n'a pas besoin que je m'attarde à lui exposer la pesanteur de mon fardeau, la difficulté du gouvernement ou la situation critique de cette Eglise. En deux mots, quand je considère Genève, cette *malheureuse fille de Babylone*, et quelques autres bourgades voisines entraînées dans le gouffre de l'hérésie, je ne puis m'empêcher de penser que je suis envoyé *vers un peuple apostat, au front dur, au cœur indomptable*, vers une *maison affligeante*, vers *des scorpions*. C'est pourquoi, Illustrissime et Révérendissime Seigneur, élevez-vous *avec moi*, je vous en supplie, *contre les méchants*, défendez-moi auprès du Saint-Siège *contre les ouvriers d'iniquité*. Alors, de même que de vos *Annales* (1), plus précieuses *que l'or et la topaze*, vous avez fait jaillir avec tant de bonheur le souffle de la bouche du Christ et son glaive à deux tranchants, de même vous déploierez l'autorité dont vous êtes revêtu, *pour exercer la vengeance* [du Seigneur] *sur les nations* schismatiques et ses *châtiments sur les peuples* hérétiques.

Agréez, Illustrissime et Révérendissime Cardinal, les salutations de votre très dévoué serviteur ; daignez lui continuer l'appui et

(1) Le Saint avait reçu les *Annales* en présent de Baronius lui-même.

complecti ac fovere non desine, Christumque in omnibus habeto propitium.

Annessii Allobrogum, die XXVIII Novembris 1606.

---

l'honneur de votre bienveillance, et qu'en toutes choses le Christ vous soit propice.

Annecy, en Savoie, le 28 novembre 1606.

CCCLXXIII

A UN CARDINAL (1)

(MINUTE INÉDITE)

François de Sales rappelle au Cardinal l'aimable accueil qu'il en reçut jadis. — Titres particuliers de son diocèse à la bienveillante protection du Souverain Pontife. — Difficultés que lui crée l'hérésie ; pour les surmonter, il a besoin de recevoir du Saint-Siège aide et secours.

Annecy, fin novembre 1606.

Illustrissime ac Reverendissime Domine mi colendissime,

(a) Visitaturus Apostolorum limina, per fratrem istum meum germanum et a Sancta Sede pleraque hujus diocæsis bono necessaria expectaturus, quantis possum

---

Illustrissime, Révérendissime et mon très honoré Seigneur,

Comme je dois visiter le seuil des Apôtres par l'entremise de mon propre frère et solliciter du Saint-Siège plusieurs remèdes nécessaires au bien de ce diocèse, j'ai recours avec de très humbles instances à

(a) Mitto nunc istum fratrem meum germanum ad ⌈oscula pedum⌋ liminum Apostolorum visitationem et pedum Beatitudinis Suæ osc...

---

(1) Malgré quelques traits de ressemblance avec la lettre adressée à Baronius, le ton de celle-ci semble dénoter un destinataire différent, mais il est difficile d'en connaître le nom avec certitude. Serait-ce le cardinal Panfili ? Les cardinaux et les principaux personnages que le Saint put rencontrer à

humillimis præcibus [ad] opem Illustrissimæ et Reverendissimæ Dominationis confugio (b), qui etiamnum cum hujus meæ Ecclesiæ Præpositus essem et eadem Apostolica limina prædecessoris mei nomine visitarem, humanissime ac beneficentissime ab eadem Illustrissima et Reverendissima Dominatione Vestra sum exceptus.

Causam vero ago ejus diocæsis qua nulla est in orbe Christiano (c) dignior quæ Apostolica providentia fulciatur, Præsulum favore, bonorum omnium commiseratione. Scis enim, Illustrissime ac Reverendissime Domine, scis, inquam, ubi habito, *ubi* scilicet *sedes est Satanæ* Geneva, et habeo adversum me multos *tenentes doctrinam* diaboli *, quibuscum (d) si, ut par est, pugnetur in gladio oris Christi *, *deficientes quemadmodum fumus deficient* *.

* Apoc., II, 13-15.
* Ibid., I, 16.
* Ps. XXXVI, 20.

---

l'intervention de Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie. Quand j'étais Prévôt de l'Eglise qui est aujourd'hui la mienne, et qu'au nom de mon prédécesseur, je visitai les mêmes tombeaux apostoliques, je reçus de Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie un accueil plein de bonne grâce et de parfaite obligeance.

Je plaide aujourd'hui la cause de ce diocèse qui, plus que tous les autres diocèses du monde chrétien, mérite l'appui de la bienveillance apostolique, la faveur des prélats et la sympathie de tous les gens de bien. Vous savez le lieu de ma demeure, Illustrissime et Révérendissime Seigneur : c'est Genève, c'est-à-dire *le trône de Satan*. J'ai pour adversaires un grand nombre d'hommes *qui tiennent la doctrine* du diable. Si contre eux le combat est engagé, comme il convient, avec le glaive de la bouche du Christ, *défaillant ils s'évanouiront comme la fumée*.

(b) *Dominationis* — ⌈exposco⌋

(c) *in orbe Christiano* — ⌈majoribus indiget remediis...⌋

(d) *quibuscum* — ⌈tam sum inferior viribus humanis quam superior causa... causa et anima...⌋

Rome en 1599, s'y trouvaient pour la plupart en 1606. A cette date, le cardinal Panfili était vraisemblablement Vicaire de la ville ; l'influence qu'il exerçait dans les Congrégations a dû persuader le Saint de solliciter directement son appui. Une réponse qu'il en reçut le 30 avril 1607 (voir à l'Appendice), confirmerait encore cette conjecture.

Porro *velle quidem adjacet mihi, perficere autem non invenio* * nisi *mittat Dominus auxilium de* Sede Sancta sua *, in cujus obsequium ac gloriam, te, quam diutissime idem Christus et Dominus incolumem servet, Illustrissime ac Reverendissime Domine, cujus purpuram exosculans. . . . . .

* Rom., VII, 18.
* Ps. XIX, 3.

Revu sur l'Autographe qui en 1891 appartenait à D. Ponte, prêtre de Turin (1).

Or, si je trouve *en moi la volonté de faire le bien, je ne trouve pas le moyen de l'accomplir*, à moins que *le Seigneur* ne m'*envoie son secours* du Saint-Siège qu'il a fondé. Pour lui rendre hommage et gloire, je souhaite que le même Christ et Seigneur prolonge le plus longtemps possible la prospérité de vos jours, Illustrissime et Révérendissime Seigneur, dont je baise la pourpre . . . . . .

(1) Cet Autographe a péri depuis dans un incendie.

CCCLXXIV

A UNE RELIGIEUSE (1)

Exhortation à bénir Dieu pour une grâce reçue. — Le grand point de l'humilité pour une Religieuse. — Les humilités les plus fines. — Le parler hautain, intempéré et la bienséance religieuse.

Annecy, décembre 1606.

Ouy da, ma bonne et chere Fille, benissons Dieu ensemblement de cette heureuse journee en laquelle, par un feu tout nouveau, vous renouvellastes l'holocauste de

(1) L'objet de cette lettre en fait présumer la date et, du même coup, la destinataire. Elle a été très vraisemblablement adressée à Bernarde de Vignod (voir ci-dessus, note (1), p. 103). En décembre 1605, pendant les cinq jours qu'elle passa à Annecy chez le président Favre, le Saint avait entendu sa confession générale. Cette entrevue avec le Bienheureux fut pour elle l'évènement qui décida du reste de sa vie, en l'orientant pour toujours vers la ferveur. Voilà pourquoi François de Sales lui suggère d'en célébrer l'anniversaire.

vostre cœur, offert et voüé pieça a la divine Majesté ; et que ce jour, donques, soit conté entre les jours memorables de nostre vie. Oh ! qu'il tienne le second rang apres celuy de nostre Baptesme : jour du renouvellement de nostre temple interieur ; jour auquel, par un eschange favorable, nous consacrasmes nostre vie a Dieu pour ne plus vivre qu'en sa mort ; jour fondement, Dieu aydant, de nostre salut ; jour presage de la sainte et desirable eternité de gloire, jour duquel le souvenir nous res-jouira non seulement en la mort temporelle, mais encor en la vie immortelle. Helas ! ma tres chere Fille, il est vray : Dieu, ce me semble, vous faisoit alhors renaistre spirituellement entre mes bras interieurs, qui vous embrasserent, certes, tendrement, et mon cœur fut tout dedié au vostre.

Or, je sçai bien que vous aves tres souvent sujet d'exercer l'amour du mespris, des rebroüemens et de vostre propre abjection. Faites bien cela ; car c'est le grand point de l'humilité de voir, servir, honnorer et s'entretenir es occurrences et a propos (car il ne faut pas se rendre importune en la recherche) avec ceux qui nous sont a contrecœur, et demeurer humble, sousmise, douce et tranquille entr'eux. C'est un point tres admirable ; car voyes vous, ma Fille, les humilités que l'on voit le moins sont les plus fines. Mais pour l'exterieur pourtant, je voudrois bien, a cause de la bienseance religieuse, que vous vous corrigeassies de cette parole hautaine et intemperee. Ce n'est rien de ressentir ces mouvemens de cholere et d'impatience, pourveu qu'ilz soyent mortifiés a mesure que vous les voyes naistre ; c'est a dire que vous taschies de vous remettre au lien et pacification du cœur, car cela estant, encor bien que le combat durast tout le jour, ce seroit de l'exercice, mais non pas de la perte pour vous.

Ayés bon courage, ma Fille ; je voy bien que Nostre Seigneur nous veut aymer et rendre siens. J'espere en Nostre Dame que jamais aucun feu n'embrasera nos cœurs que celuy du saint amour de son Filz, pour lequel je suis en toute verité tout vostre.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

CCCLXXV

AU PRÉSIDENT ANTOINE FAVRE

(INÉDITE)

Conseils affectueux du Saint à son ami. — Les dévotions du Jubilé.

Annecy, 10 décembre 1606 (1).

Monsieur mon Frere,

En vous attendant, madame vostre chere Presidente et moy nous prions pour vostre santé emmi les devotions du Jubilé, et nous entretenons de vostre retour et comme, si une fois nous vous pouvons tenir, nous ne permettrons plus que vous nous laissies. Revenes donq, mon cher Frere, mais revenés apres avoir bien confirmé vostre santé, laquelle nous est prætieuse plus qu'il ne se peut dire. Et si l'asseurance que vous prendrés de la nostre peut servir a l'avancement de la vostre, vous vous porteres bien, puisque tout ce qui est vostre icy se porte si bien.

Je suis tous-jours sans nouvelles ; vous estes aussi en lieu ou il ne faudroit pas vous en envoyer, car vous les auriés la a meilleur marché. Je suis entre deux prædications, l'une que je viens de faire, l'autre que je dois faire demain, entre lesquelz *(sic)* je diray cette verité, que je suis inviolablement, Monsieur mon Frere,

Vostre humble frere et tres fidelle serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

2 Dimanche de l'Advent.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. de Fontenay, château de Fourdevaux (Nièvre).

(1) En 1606, le deuxième Dimanche de l'Avent tombait le 10 décembre; ce même jour saint François de Sales était à Annecy; le Jubilé pouvait y durer encore ou avoir été prorogé (voir ci-dessus, note (2), p. 236). Quant à Antoine Favre, si les Délibérations municipales révèlent sa présence le 19 décembre, rien ne prouve qu'il n'était pas absent neuf jours auparavant. Par leur concordance, les données de cette lettre semblent donc en justifier la date.

CCCLXXVI

A MADEMOISELLE CLÉMENT (1)

Le désir du cloitre doit être sans inquiétude. — Une croix très sainte. — Jamais le Sauveur « ne manque aux ames qui aspirent en luy. » — Envoi du Saint.

Annecy, 14 décembre 1606.

Madamoyselle,

Ce m'est tous-jours bien de la consolation de sçavoir que vostre cœur s'avance en l'amour de Nostre Seigneur, comme monsieur de Bluci (2) m'en [a] asseuré, bien quil ne m'a parlé qu'en bloc, ne m'ayant particularisé qu'un desir que vous aves d'estre Religieuse. Le desir est bon sans doute, mais il faut que vous ne luy permeties pas de vous inquieter, puisque, pour le present, vous ne le pouves pas reduir'en effect. Si nostre Sauveur veut quil reussisse, il le procurera par des moyens convenables qu'il sçait et que nous ne sçavons pas encor. Mais ce pendant, faites bien la besoigne qui est devant vos yeux maintenant ; c'est a dire, continués a faire tout doucement vos exercices spirituelz, rendes vostr'esprit et vostre cœur cent fois le jour entre les mains de Dieu, le luy recommandant en toute sincerité. Voyes quelles occasions vous rencontrés tous les jours pour servir sa divine Majesté, soit pour vostr'advancement, soit pour celluy du prochain, et les employes fidellement ; car voyes vous, ma Fille, vous pouvés beaucoup proffiter si vous aymes bien Dieu et sa gloire.

Je sçai que l'abandonnement de vostre pere vous afflige, mais repetes souvent et de cœur et de bouche la

(1) Dans une lettre du Saint (1er octobre 1608) on trouve ces lignes : « Dieu « sçait que je cheris la bonne fille Mlle Clement, et voudrois bien la voir assou- « vir en ses devotz desirs. » Cette allusion vise sans doute la destinataire de la présente lettre, et celle-ci nous apprend où la portaient « ses devotz desirs. »

(2) Probablement Nicolas de Blussy, chanoine en 1611 de la Sainte-Chapelle de Chambéry et « desservant la chapelle de Messieurs de la Chambre des Comptes » en 1609 et en 1630. Les Registres de cette assemblée (1605) mentionnent un « M. Blussy, maître de musique de la Sainte-Chapelle de Chambéry ; » serait-ce le même personnage ?

parole du Profete * : *Mon pere et ma mere m'ont delaissé, et le Seigneur m'a eslevé a soy.* C'est une croix, sans doute, a une fille que d'estre ainsy abandonnee du secours des hommes ; mais c'est une croix tressainte et qui est la plus propre pour gaigner plus entierement l'amour de Dieu. Il faut avoir un grand courage en cet heureux amour divin, et une grande confiance sur l'asseurance que nous avons que jamais ce celeste Espoux ne manque aux ames qui aspirent en luy. * Ps. XXVI, 10.

Je vous envoye sur ce propos une petite croix, au milieu de laquelle il y a une sainte Tecle martire, a la vëue de laquelle vous vous animeres a souffrir beaucoup pour Nostre Seigneur. Ce n'est pas pour eschange de vostre beau present, mais seulement pour souvenance de la pure affection que je porte a vostre ame en Nostre Seigneur, auquel je vous prie de me recommander souvent, comme

Vostre tres asseuré et bien humble en sa sainte Croix,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XIIII decembre 1606.

A Mad^le
Mad^le Clement.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme de Pampelonne, à Valence.

CCCLXXVII

A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, RODOLPHE II

(INÉDITE)

Accusé de réception d'une lettre qui invitait le Saint à la diète de Ratisbonne.

Annecy, 25 décembre 1606.

Nos Franciscus de Sales, Episcopus et Princeps Gebennensis, testamur nobis redditas fuisse litteras quibus

---

Nous, François de Sales, Evêque et Prince de Genève, certifions qu'on nous a remis la lettre par laquelle Sa Majesté Impériale, tou-

Imperatoria Majestas, semper augusta, nos admonet diætam hactenus indictam ad diem decimum sextum Maii anni proxime sequentis celebrari debere (1).

Deum autem optimum maximum summis imisque votis obsecramus, ut Cæsareæ Coronæ *auxilium mittat de sancto, et de Sion tueatur* eam*.

* Ps. XIX, 3.

Annessii Allobrogum, ipso Redemptoris Natali die, anno 1606.

FRANC^s, Episcopus et Princeps Gebennensis,
manu propria.

---

jours auguste, nous avertit que doit se tenir la diète convoquée jusqu'ici pour le 16 mai de l'année prochaine (1).

Que Dieu très bon très grand, nous l'en supplions avec toute la ferveur de nos désirs, *envoie du ciel son assistance* à la Couronne Impériale, *et que du haut de Sion il* la *protège*.

Annecy, en Savoie, le jour même de la Naissance du Rédempteur, l'an 1606.

FRANÇOIS, Evêque et Prince de Genève,
de notre propre main.

Revu sur une copie authentique de l'Autographe conservé à Vienne, Archives Impériales.

(1) L'ouverture de la diète (voir note (1), p. 220) fut retardée de nouveau; elle n'eut lieu que le 12 janvier 1608.

ANNÉE 1607

CCCLXXVIII

A UNE RELIGIEUSE (1)

Le devoir d'une âme qui veut aimer Dieu. — La définition du courage d'après les mondains et d'après les chrétiens. — Le courage de « nostre Capitaine, de sa Mere, de ses Apostres. » — Il ne suffit pas « de ne faire pas mal. »

Annecy, janvier 1607.

C'est avec ma Fille qui est bonne, et de laquelle je sens le cœur inebranlable en la sainte amitié qu'elle me porte, que je me donne tout loysir de respondre. Le tems aussi a esté employé parmi des grans embarrassemens que nostre Jubilé * m'a apporté despuis.

* Vide supra, p. 236 not. (2).

Vrayement, ma tres chere Fille, les resolutions que vous me communiquies estoyent toutes telles que je les vous pouvois desirer, et faites bien ainsy : ne desmordés nullement de la sainte humilité et de l'amour de vostre propre abjection *. Sachés que le cœur qui veut aymer Dieu ne doit estre attaché qu'a l'amour de Dieu. Si ce mesme Dieu luy en veut donner d'autre, a la bonne heure ; s'il ne luy en veut point donner d'autre, a la tres bonne heure encor. Mais je pense bien pourtant que cette bonne fille ne tiendra pas son cœur ; j'en serois grandement marri pour l'amour d'elle, qui commettroit une grande faute.

* Cf. supra, p. 242

Helas, ma chere Fille, que c'est un mauvais langage

(1) La destinataire paraît être la Sœur Bernarde de Vignod (cf. ci-dessus, note (1), p. 241), et les allusions que renferme la lettre lui assignent sa date avec une très grande probabilité.

d'appeller courage la fierté et vanité ! Les Chrestiens appellent cela lascheté et coüardise ; comme au contraire, ilz appellent courage la patience, la douceur, la debonnaireté, l'humilité, l'acceptation et amour du mespris et de la propre abjection. Car tel a esté le courage de nostre Capitaine, de sa Mere et de ses Apostres et des plus vaillans soldatz de cette milice celeste ; courage avec lequel ilz ont surmonté les tyrans, sousmis les Rois et gaigné tout le monde a l'obeissance du Crucifix.

Soyés esgale, ma tres chere Fille, envers toutes ces bonnes filles (1) ; salués-les, honnorés-les, ne les fuyés point ; ne les suivés non plus qu'a mesure qu'elles tesmoigneront de le desirer. Ne parlés point de tout ceci qu'avec une extreme charité.

Taschés de tirer cette ame que vous devés visiter, a quelque sorte d'excellentes resolutions (2). Et je dis excellentes, parce que ces petites resolutions de ne faire pas mal ne sont pas suffisantes : il en faut une de faire tout le bien qu'on pourra et de retrancher non seulement le mal, mais tout ce qui ne sera pas de Dieu et pour Dieu.

Or sus, nous nous verrons, s'il plaist a Dieu, avant Pasques. Vivés toute a Celuy qui est mort pour nous, et soyés crucifiee avec luy. Il soit beni eternellement par vous, ma tres chere Fille, et par moy qui suis sans fin vostre.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) « Ces bonnes filles » sont sans doute les autres Religieuses de l'abbaye de Sainte-Catherine, moins dociles que la Sœur de Vignod aux exhortations du Saint. (Voir ci-dessus, note (4), p. 116.)

(2) « Cette ame » que le Saint ne nomme pas, était vraisemblablement la sœur de la destinataire, Jeanne de Vignod, Religieuse à Bons.

CCCLXXIX

A M. JACQUES DE BAY (1)

(MINUTE)

Remerciements de saint François de Sales pour un envoi d'auteur.

Annecy, [janvier] 1607.

Clarissimo et venerando viro, Domino Doctori de Bay,
Sacræ Theologiæ Professori
et Collegii Sabaudiæ Moderatori meritissimo,
salutem in Christo plurimam.

Accepi, etiam secundo, præclarum illud opus quod de augustissimo Eucharistiæ Sacramento, publicæ utilitati consecrasti et meo nomini inscripsisti (2). Atqui miraberis

---

Au très illustre et vénéré M. le Docteur de Bay,
Professeur de théologie et très digne Président du Collège de Savoie,
le meilleur des saluts dans le Christ.

J'ai reçu un deuxième exemplaire du remarquable ouvrage que vous avez publié sur le très auguste Sacrement de l'Eucharistie, pour l'utilité du public, et que vous m'avez dédié (2). Sans doute,

(1) Jacques de Bay, neveu de Michel de Bay, le fameux Baius, naquit à Mélin (Hainaut) et mourut à Louvain le 13 octobre 1614. Après avoir fait sous les auspices de son oncle de solides études, il devint successivement maître ès-arts au collège du Porc, docteur en théologie (18 mai 1586), doyen de Saint-Jacques, et ensuite de la collégiale de Saint-Pierre, où il fut inhumé. Avec les biens qu'il tenait de son oncle et une partie de ses propres deniers, il fit bâtir, dans sa chère ville de Louvain, le *Collegium Bayanum*, inauguré l'année même de sa mort. Jacques de Bay a laissé plusieurs ouvrages. (D'après la *Biographie nationale*, etc. tome IV, Bruxelles, 1873.)

Comme président du Collège de Savoie de Louvain, il étendait sa sollicitude sur les jeunes boursiers annéciens qui venaient étudier dans cette ville. De là, sans doute, ses relations avec leur Evêque, et par celles-ci, l'occasion qu'il eut de faire estime de sa sainteté.

Quant à la présente lettre, sa date se déduit des allusions que fait le Saint à la visite générale de son diocèse, de 1606.

(2) Cet ouvrage a pour titre : *De venerabili Eucharistiæ Sacramento et*

forsitan, Doctor optime [a], quod gratias quas ob id debeo tibi maximas tardius egerim longe quam par esset; et quidem puderet etiam me summopere, nisi visitationis generalis hujus nostræ diocæsis munus, cui obeundo annum elapsum bona ex parte insumpsi [b], multis mensibus allati tui libri ac litterarum copiam, et mearum ad te mittendarum facultatem mihi sustulisset. Sed et cum redii, vix etiam invenire potui cui has committerem [c] ob varias itinerum inflexiones quibus hinc ad vos mittuntur. Alioquin non sum adeo stupidus quin sentiam quam multum tuæ benevolentiæ debeam, quæ mihi, viro prorsus ignoto, et [d] si ordinis episcopalis caracterem (qui mihi cum multis communis est) non observaveris,

---

excellent Docteur, vous serez surpris que j'aie différé plus qu'il ne convenait de vous adresser mes si justes remerciements. Certes, j'en serais moi-même tout confus, si la charge de la visite générale de mon diocèse (elle m'a occupé une bonne partie de l'année passée) ne m'avait empêché, pendant plusieurs mois, de recevoir l'ouvrage et votre lettre, et de vous envoyer la mienne. De plus, à mon retour, c'est à peine si j'ai trouvé quelqu'un pour lui confier ce billet, à cause des divers chemins détournés qu'il faut prendre pour aller à vous. Sans cela, je ne suis pas indifférent au point de ne pas sentir combien je suis redevable à votre bienveillance. C'est elle qui a conçu la pensée et le désir de songer à moi, parfaitement inconnu et n'ayant aucun titre à la notoriété (si l'on ne tient pas compte du caractère

(a) *Doctor optime,* — ⌈et me quam maxime sane puderet...⌋
(b) *insumpsi* — ⌈mihi absenti, mihi...⌋
(c) *committerem* — ⌈quibus nunc me tibi plane devinctum profiteor et...⌋
(d) *et* — ⌈nullo nomine, si ordinem episcopalem præterquam...⌋

Sacrificio Libri III. Auctore Jacobo Bayo, S. Theol. Doctore et in Academia Lovaniensi Regio Professore. Lovanii, MDCV. — La dédicace porte : *Illustrissimo et Reverendissimo Præsuli, Domino Francisco de Sales, episcopatus Genevensis Principi.* Elle finit ainsi : *Hoc enchiridion... in affectus et cultus tesseram tibi, Reverendissime Præsul, consecro et offero, simulque animi grati et propensi in Sabaudicam gentem, obsequii debiti observantiæque testimonium haud intermoriturum esse peropto.*

Lovanii, Kal. Febr. 1605.

JACOBUS DE BAY, *Collegii Sabaudiæ Præsidens.*

Sept ans après, l'auteur donna de ce traité une deuxième édition revue et corrigée, mais sans dédicace.

nullo prorsus nomine conspicuo, librum illum aureum addicere cogitavit et voluit . . . . . .

. . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

épiscopal que je partage avec beaucoup d'autres), pour me dédier ce précieux ouvrage . . . . . .

CCCLXXX

A MONSEIGNEUR PIERRE-FRANÇOIS COSTA, ÉVÊQUE DE SAVONE, NONCE APOSTOLIQUE A TURIN (1)

(FRAGMENT INÉDIT)

Lettre de créance pour les députés envoyés à Turin par l'Evêque et le clergé du diocèse de Genève.

Annecy, 15 janvier 1607.

. . . . . .

... Vanno questi deputati del clero da questa diocesi (2), sì per portar le note dell' entrate ecclesiastiche a V. S. Illma et R^ma^ et ricever da lei gli ordini necessarii per

---

... Ces députés du clergé du diocèse (2) se rendent [à Turin], pour remettre à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime les

(1) Pierre-François Costa, né à Albenga vers 1544, référendaire des deux signatures, fut pourvu en 1587 par Sixte V de l'évêché de Savone. Sous Paul V, il devint nonce à la cour du duc de Savoie (20 juillet 1606) et il y remplit cette charge jusqu'en 1624. Il mourut le 20 décembre 1625 dans son pays natal, où il s'était retiré après avoir résigné son évêché. (*Italia Sacra*, tom. IV.)

(2) D'après la teneur de la procuration datée du 14 janvier 1607, qui sera donnée avec les *Opuscules*, le Saint avait désigné comme ses mandataires : Nicolas Gottry, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève ; Barthélemy Floccard, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame d'Annecy ; Claude de Blonay, curé de Sciez. L'un d'entre eux avait reçu procuration pour prêter au nom de l'Evêque serment de fidélité à Mgr le prince de Piémont, Victor-Amédée, héritier présomptif de la couronne de Savoie par la mort de son frère aîné, Philippe-Emmanuel.

pagar le decime, sì anco perchè Sua Altezza Serenissima ci domanda adesso la prestatione della fedeltà, che vogliono chiamare. Quanto a questo ultimo, non vi vedo altra difficultà, poichè così si è usato per lo inanzi. . .

. . . . . .

Revu sur une copie authentique conservée à Rome, Archives Vaticanes, *Borghese*.

---

notes des revenus ecclésiastiques et recevoir de vous les ordres nécessaires pour le paiement des décimes, mais aussi parce que son Altesse Sérénissime nous demande maintenant la prestation du serment de fidélité, comme on l'appelle. Quant à ce dernier, je n'y vois aucune difficulté, puisqu'on a fait ainsi jusqu'à présent. . .

CCCLXXXI

A LA BARONNE DE CHANTAL

L'ambition des pères. — La vraie grandeur des veuves et des Evêques. — La « sagette » et le carquois du divin Archer.— Vivre joyeuse et courageuse.

Annecy, 20 janvier 1607 (1).

Mon Dieu qui void mon cœur sçait qu'il est plein de beaucoup de grans souhaitz pour vostre advancement spirituel, ma chere Fille. Je suis vrayement comme les peres, qui ne se contentent jamais ni ne se peuvent assouvir de parler avec leurs enfans des moyens de les aggrandir. Mais que vous diray je pour cela, ma chere Fille ? Soyés tous-jours bien petite et vous appetissés tous les jours devant vos yeux. O Dieu, que c'est une grandeur bien grande que cette petitesse ! C'est la vraye grandeur des vefves, mais bien encor des Evesques. Demandés-la, je vous supplie, continuellement pour moy qui en ay tant de besoin.

Que soyons nous a jamais attachés a la Croix, et que cent mille coups de flesches transpercent nostre chair,

(1) L'ordre des faits exclut la date de 1605 et de 1606, et les conseils donnés ici à la Baronne concordent mieux avec les lettres précédentes.

pourveu que le dard enflammé de l'amour de Dieu ayt premierement penetré nostre cœur. Que cette sagette nous face mourir de sa sainte mort, qui vaut mieux que mille vies. Je m'en vay en supplier l'Archer qui en porte le carquoy, par l'intercession de saint Sebastien, duquel nous celebrons aujourd'huy la feste.

Tenés vostre cœur au large, ma chere Fille, et pourveu que l'amour de Dieu soit vostre desir et sa gloire vostre pretention, vivés tous-jours joyeuse et courageuse. O Dieu, mais que je souhaitte ce cœur du Sauveur pour Roy de tous les nostres !

Je ne puis plus escrire, et suis celuy que Dieu a voulu estre vostre en la façon que luy seul sçait. A luy *soit honneur et gloire* eternelle *. Amen.

* Rom., XVI, ult.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

CCCLXXXII

A SA SAINTETÉ PAUL V

Le Saint prie le Souverain Pontife d'accueillir paternellement un gentilhomme converti qui a donné des gages de fidélité.

Annecy, 20 janvier 1607 (1).

Beatissime Pater,

Cum Romanæ Sedis majestas omnes totius orbis Christianos suo splendore perlicere consueverit, tum vero Sanctitatis Vestræ clementia eos vel maxime pertrahit

---

Très Saint Père,

Le Siège Romain séduit d'ordinaire par sa majestueuse splendeur tous les chrétiens de l'univers ; cependant, Votre Sainteté, par l'attrait

(1) L'édition de 1626 et les éditions ultérieures ont donné à cette lettre, par une erreur de lecture, la date manifestement fautive de 1617; elle est très probablement du mois de janvier (voir la lettre suivante). — Notre texte latin est inédit, car celui de 1652, reproduit par les éditions postérieures, a dû être fabriqué d'après la traduction française de la minute autographe.

qui ex errorum tenebris sub ejus autoritate per Dei gratiam emerserunt ; inter quos cum vir hic (1), loca sancta visitaturus, litteras a me postularet quibus de ejus religione ac fide quod res est, Sanctitati Vestræ testatum facerem, quo gratius ac facilius ad ipsius pedes admittatur, ita sane faciendum existimavi ne defuisse videar, cum meo erga eum officio, tum etiam hominis pietati. Quæ eo majore acceptione et commendatione digna est, quod cum fuerit inter cives suos omnium primus, tum nobilitate, tum conditione, elegit *abjectus esse in domo* Domini, *magis quam habitare in tabernaculis peccatorum* * ; a quibus et uxorem et liberos jamdudum abduxisset, si illi par desiderio sors constaret.

* Ps. LXXXIII, 11.

Quare ut ejus in fide et religione constantiam integro novennio probatam plurimum probavi, sic mente cum eo

---

de sa douceur, gagne surtout les cœurs de ceux qui, des ténèbres de leurs erreurs, sont venus se ranger sous son autorité. Le personnage qui se présente à vous est de ce nombre (1). Comme il désirait visiter les saints lieux, il m'a demandé, pour Votre Sainteté, afin d'être plus favorablement et plus librement admis à ses pieds, une lettre où je rendisse témoignage, comme c'est la vérité, de sa religion et de sa foi. J'ai cru qu'il fallait lui délivrer cette attestation, autant pour remplir mon devoir envers lui, que pour rendre justice à sa piété ; c'est précisément à cause de sa piété, qu'il est digne de toute considération et de toute estime. Cet homme, en effet, que sa noblesse et sa condition plaçaient au premier rang de ses concitoyens, a mieux aimé *vivre méprisé dans la maison* du Seigneur *que d'habiter sous les pavillons des pécheurs ;* il y a longtemps qu'il en eût retiré sa femme et ses enfants, si l'évènement avait répondu à son désir. Sa constance dans la religion et dans la piété a subi le choc de neuf années entières et moi-même je l'ai beaucoup mise à l'épreuve.

C'est pourquoi, prosterné en esprit avec lui au baisement de vos

(1) Isbrand Daux ou d'Aux, seigneur de Prilly et de Crissier, riche bourgmestre de Lausanne, essaya de chasser les Bernois du pays de Vaud, pour le restituer au duc de Savoie. La conjuration ayant échoué (décembre 1588), il se réfugia à Evian. De sa femme, Adrienne de Prez, il avait eu plusieurs enfants, dont Georges Daux, grand sautier en 1587 de la ville de Lausanne, qui suivit le père dans son entreprise et dans son exil. *(Notes de M. Vidart, de Divonne.)*

ad pedum oscula provolutus, suavissimum Sanctitatis Vestræ conspectum et mihi et ei impensissime exposco.

Sanctitatis Vestræ,

Humillimus et indignus servus et filius,

FRANÇ^s, Episcopus Gebennensis (1).

Annecii, die vigesima mensis ... 1607.

Sanctissimo in Christo Patri Domino,
Domino Paulo Quinto, Pontifici maximo.

Revu sur l'original conservé à Rome, Archives Vaticanes, *Borghese*.

---

pieds, je sollicite très ardemment pour lui et pour moi le très doux regard de Votre Sainteté.

De Votre Sainteté,

Le très humble et indigne serviteur et fils,

FRANÇOIS, Evêque de Genève (1).

Annecy, le 20 du mois ... 1607.

Au très Saint Père, Seigneur dans le Christ,
Paul V, Souverain Pontife.

(1) Dans cette lettre, la signature seule est de la main du Saint.

CCCLXXXIII

AU CARDINAL PIERRE ALDOBRANDINO (1)

Le Saint recommande au Cardinal un gentilhomme converti.

Annecy, 30 janvier 1607.

Illmo et R^mo Signore Padron colendissimo,

Devo supplicare, sì come io faccio con ogni humiltà, a V. S. Illma et R^ma che si degni aprir le braccia della sua

---

Illustrissime, Révérendissime et très honoré Seigneur,

Je dois, comme je le fais en toute humilité, supplier Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, de daigner ouvrir les bras de

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 81.

bontà et charità a questo gentilhuomo, latore della presente, come a (a) quello che essendo stato allevato nella hæresia et nel primo grado di honore della sua città di Lauzanna, ha nientedimeno (b) rinunciato a tutti li beni et honori terreni per servir a Christo Nostro Signore; et no solamente alli beni, ma si puol dire alla moglie et alli figlüoli, se bene di loro ha havuto sempre quella cura et sollecitudine che si conveniva quanto all'anima, havendoli tirati di tal maniera per lettere alla cognitione della verità (c), che ogni volta che egli havesse modo di darli raguaglio fra Catholici, volontieri abbracciarebbono (d) la medesima fede della quale sette anni fa, no solo (e) con molta constantia, ma etiamdio con molta pietà et zelo, luy stesso ha fatto vera et sincera professione. Il che havendo io veduto et saputo, non ho potuto nè

---

sa bonté et de sa charité au gentilhomme, porteur de la présente lettre. Elevé dans l'hérésie, porté au faîte des honneurs dans sa ville de Lausanne, il a néanmoins sacrifié tous les biens, tous les honneurs terrestres pour servir le Christ Notre-Seigneur. Et non seulement il a sacrifié ses biens, mais, on peut le dire, il a même renoncé à sa femme et à ses enfants. Cependant, il a toujours eu pour ce qui concerne leurs âmes, le soin et la sollicitude convenables ; en effet, par ses lettres, il les a tellement attirés à la connaissance de la vérité, que s'il pouvait les pourvoir d'un abri parmi les Catholiques, tous embrasseraient volontiers la foi. De cette même foi, lui-même, il y a sept ans, a fait une vraie et sincère profession, non seulement avec beaucoup de constance, mais aussi avec beaucoup de piété et de ferveur. Ce qu'ayant vu et su, j'ai jugé que je ne pouvais ni ne devais

(a) [Les variantes qui suivent sont tirées d'une minute autographe conservée à la Visitation d'Annecy.]

Andando in Roma questo gentilhuomo, ⌈io sono ubligato di accompagnarlo delle mie...⌋ devo con ogni humiltà supplicar a V. S. Illma et R^{ma} che si degni aprirgli le bracia *(sic)* della sua charità et amarevolezza, essendo egli di molto merito et degno di esser raccommandato, come

(b) *di honore* — et magistrato nella citta sua de Lauzanna, ha volontariamente

(c) *di loro ha* — havuta la cura et sollecitudine conveniente quanto all'anima, havendoli animati di tal maniera per lettere

(d) *volontieri* — verrebono ad abbraciar

(e) *no solo* — ⌈constantemente... veramente, ma etiamdio piamente...⌋

dovuto lasciarlo partire senza darle (f) queste poche righe in testimonio della verità.

Et per fine bascio humilmente le mani a (g) V. S. Illma et R^{ma}, preghandole dal Signore ogni vero contento. (h)

Di V. S. Illma et R^{ma},

Divotissimo servitore,

FRANC^{o}, Vescovo di Geneva.

Da Annessi, alli 30 di jan. 1607 (1).

All' Illmo et R^{mo} Sig^{r} Padron mio colendissimo,
Monsig^{r} il Cardinale Aldobrandino, Camerlengo di Sta Chiesa,
Protettore di Savoya.

Revu sur l'Autographe conservé dans les Archives de l'ancienne Maison du *Gesù* à Rome.

---

le laisser partir sans lui donner ces quelques lignes, en témoignage de la vérité.

En finissant, je baise très humblement les mains de Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, et je prie le Seigneur de vous accorder tout vrai contentement.

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime,

Le très dévoué serviteur,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Annecy, le 30 janvier 1607 (1).

A mon très honoré, Illustrissime et Révérendissime Seigneur,
Mgr le Cardinal Aldobrandino, Camerlingue de la sainte Eglise,
Protecteur de la Savoie.

(f) *ha fatto* — professione. Onde stimando che da V. S. Illma et R^{ma}, per questi rispetti sarà favorito volontieri, glie [ho] dato

(g) *bascio* — humilissimamente le mani di

(h) [La clausule, la date et l'adresse ne se trouvent pas dans la minute.]

---

(1) La date de cette lettre présente dans l'Autographe quelques particularités : deux petits carrés de papier collés après les mots, *Annessi*, *alli*, portent *30* et *jan.* ; à la suite, on lit *1603* légèrement biffé, et immédiatement après, *1607*, le tout de la main du Saint. L'écriture de la lettre trahit 1603, et c'est alors sans doute qu'elle a été rédigée. Il faut donc supposer que le gentilhomme, obligé de différer son voyage, aura gardé la lettre ou l'aura confiée au Saint, et qu'au moment de son départ effectif pour Rome, *1607* aura été substitué à *1603*.

CCCLXXXIV

A LA PRÉSIDENTE BRULART

La correspondance du Saint : sa petite sœur. — La manière de bien célébrer une grande fête. — Savoir demeurer en paix parmi la guerre. — Règle pour traiter dignement les personnes de son rang.

Annecy, 30 janvier 1607.

Madame ma tres chere Seur et Fille bien aymee,

Je m'en vay vous dire tout ce que je pourray le plus vistement et briefvement que je sçauray, car je n'ay nul loysir, l'homme de monsieur de Sainte Claire (1) m'estant arrivé en un tems que je n'ay que ce soir pour escrire, je pense, vingt lettres. Il vous tarde que vous ne sçachies de mes nouvelles ; mais je ne puis penser a quoy il tient que vous n'en ayes plus souvent, car j'escris a toutes occasions, et mon affection n'en laisse pas escouler une seule qu'elle ne me violente pour l'employer.

La pauvre madame de Sainte Claire (2) et son mary m'escrivent combien d'assistances charitables ilz reçoivent de vous. Je m'en res-jouis en Dieu, pour l'amour duquel je vous les ay recommandés et vous les serves.

Monsieur vostre bon pere m'escrit qu'affin que ma petite seur n'oublie les exercices de devotion, vous et madamoyselle de Villers luy en faites des repetitions et la conduisés ; la dessus je luy dis deux ou troys motz de joye affin qu'il luy plaise de le permettre *. Que s'il vous la remet pour l'avoir pres de vous, je n'en seray que plus ayse, puisqu'elle ne sera moins aupres de luy, et sera plus pres de vous et de madamoyselle vostre fille (3), que je pense ne devoir estre guere [plus] aagee qu'elle. Vous voyes de quelle ceremonie j'use avec vous, car je ne fay rien qu'accepter.

* Cf. supra, p. 226.

(1) Voir le tome précédent, note (3), p. 216.
(2) Voir ibid., note (2).
(3) Sans doute Madeleine (voir ci-dessus, note (1), p. 228).

Mais quant a vostre fille, l'ay-je jamais veuë? Je croy que non, et qu'elle estoit avec la seur de monsieur vostre mary (1) en un Monastere pendant que j'estois a Dijon. Mais si je ne l'ay pas veuë encor, je la voy en esprit, et l'honnore et cheris comme toute mienne en Celuy qui m'a rendu tout vostre et tout sien. Sa lettre ressent a vostre cœur et m'a beaucoup consolé. Si c'est celle-la de laquelle vous me demandies de la communier, je puys bien dire qu'ouÿ, qu'elle est bien capable.

Madamoyselle Cotenod Denyse (2) m'escrit de Paris comme au chemin de Religion ; mais je ne sçai quelle Religion ni ou ce sera. Or, de par Dieu soit il. Neanmoins cela m'empeschera de luy faire responce ; aussi bien n'en aura-elle pas besoin.

Vous me demandes si vous communieres deux jours l'un apres l'autre quand il arrive de grosses festes joignantes au jour ordinaire de vostre Communion. Je vous avois dit que vous en fissies selon l'advis de vos confesseurs *, mais puisqu'ilz ne sont pas d'accord, je vous diray comme j'ay dit a nostre madame de Chantal * : quand les festes seront grandes, nonobstant la Communion ordinaire il ne faut pas laisser de les celebrer par une Communion extraordinaire; car, comme pourrons nous bien celebrer une grande feste sans ce festin ? Ce que je vous renvoyois a vos confesseurs, c'est que je ne sçay pas clairement les particularités de vostre necessité. Je sçay bien que vous en aves de fort capables la, et celuy des Carmelines et aux Jesuites et celuy de vostre parroisse.

* Vide supra, p. 227

* Idem, p. 222.

Cette multitude de pensees qui tracassent vostre esprit ne doivent nullement estre attaquees ; car, quand auries-vous achevé de les desfaire l'une apres l'autre ? Il faut seulement de tems en tems, je veux dire plusieurs et plusieurs fois le jour, les desmentir toutes ensemble et les rejetter en gros ; et puys, laisser l'ennemy faire tant de

(1) La sœur du président Brûlart était Madeleine Brûlart, fille de Denis Brûlart, premier du nom, et de Madeleine Hennequin. Depuis 1602, elle gouvernait l'abbaye de Molaise, de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Châlons; elle mourut le 12 octobre 1607.

(2) Les Archives du pays de Bourgogne mentionnent plusieurs personnages de ce nom, mais on n'y trouve pas celui de Denise.

fracas qu'il voudra a la porte de vostre cœur, car pourveu qu'il n'entre point, il n'importe. Demeurés donques en paix parmi la guerre, et ne vous troublés point, car Dieu est pour vous. Je le supplie qu'il vous rende toute a luy et pour luy. Amen.

Je suis sans fin et a jamais

Vostre frere et serviteur plus humble,

F.

A Annessy, ce 30 janvier 1607.

Vous aves rayson de vous accuser de la superfluité et exces dont vous uses a toutes les compaignies ; mais apportés-y donques de la moderation et voyés de garder cette regle : c'est que vous traitties en sorte qu'eu esgard a vostre qualité et de ceux que vous traittes, vous ne facies pas comme les moins liberaux et magnifiques de vostre condition, ni aussi comme les plus magnifiques et liberaux. Je suys enclin a ce vice-la, mays je m'en garde fort exactement. Il est vray que les regles ecclesiastiques m'y servent de loy et de garant.

CCCLXXXV

A LA BARONNE DE CHANTAL

Le Saint invite Mme de Chantal à s'en remettre à la Providence de son desir de quitter le siècle. — Sans « vertugadin » on peut être « bien net et bien propre. » — L'âme chrétienne et la vicissitude des saisons; au Ciel, il n'y aura nul hiver. — Les « maistresses chordes » auxquelles toutes les autres sont attachées. — Une baronne maîtresse d'école et un logis d'Evêque plein de plaideurs. — Les commandements et les avis. — Le Saint commence à écrire le *Traitté de l'Amour de Dieu*. — Les cantiques de la Baronne. — Les « belles humeurs » du Bienheureux avec les enfants, au catéchisme. — La réponse d'une petite fille. — La confrérie du Cordon.

Annecy, 11 février 1607.

J'ay esté dix semaines entieres sans recevoir un seul brin de vos nouvelles, ma chere, je dis ma tres chere Fille, et vos dernieres lettres estoyent du commencement

de novembre passé. Mais le bon est que ma belle patience perdoit presque contenance dedans mon cœur, et croy qu'elle l'eut perdue du tout, si je ne me fusse resouvenu que je la devois conserver pour pouvoir librement la prescher aux autres. Or en fin, ma tres chere Fille, hier, voyci un pacquet qui m'arrive, comm'une flotte des Indes, riche de lettres et de chansons spirituelles. Oh, quil fut le bien venu et que je le caressay! Il y avoit une lettre du 22 novembre, l'autre du 30 decembre de l'annee passee et la troisiesme du premier de celleci. Que si toutes les lettres que je vous ay escrittes pendant ce tems-la estoyent en un pacquet, elles seroyent bien en plus grand nombre; car, tant que j'ay peu, j'ay tous-jours escrit et par Lion et par Dijon. Cela soit dit pour la descharge de ma conscience, laquelle se tiendroit pour fort coulpable si elle ne correspondoit au cœur d'une fille si uniquement aymee.

Je m'en vay vous dire beaucoup de choses par ci par la, selon le sujet de vos lettres. Mon Dieu, que vous faites bien de mettre vostre desir de sortir du monde en depost es mains de la Providence cæleste, affin qu'il n'occupe point vostre ame inutilement, comm'il feroit indubitablement qui le laisseroit menager et remuer a sa fantasie. J'y penseray bien fort, et presenteray plusieurs Messes pour obtenir la clarté du Saint Esprit pour m'en bien resoudre; car voyes vous, ma chere Fille, c'est un maistre coup que celluy-la, et qui doit estre pesé au poids du sanctuaire. Prions Dieu, supplions sa volonté qu'elle se face connoistre, disposons la nostre a ne rien vouloir que par la sienne et pour la sienne, et demeurons en repos, sans empressement ni agitation de cœur. A nostre premiere vëue, Dieu nous sera misericordieux, sil luy plait.

Mais pourquoy donques je vous supplie, ma Fille, remettrois-je vostre voyage de Saint Claude? Sil ni a point d'autr'incommodité que celles qui se presentent, il me semble quil ni a pas dequoy le remettre. Quand a celuy que je desire faire de dela *, que de peyne a le præparer et de hazart a le faire! Mais Dieu, qui void mon intention, en disposera par sa bonté, et nous en parlerons

* Vide supra, p. 229 et infra, p. 272.

avant que le tems en arrive ; et des desirs de ma petite seur aussi, laquelle est a Dijon avec le bon monsieur de Crespy qui ne la veut point trop confier a Mme Brulart, de peur qu'elle ne la face Carmeline*. J'escris des maintenant affin qu'elle vous soit remise incontinent apres Pasques. Mais escrives moy donques si je vous envoyeray prendre a Montelon ou a Dijon et si vous prendres cette petite a Dijon, ou si j'envoyeray la prendre a Dijon pour vous la faire conduire a Montelon, ou comment.

* Cf. supra, p. 258.

Venes donques pour le jeudy avant Pentecoste, et passes a Besançon tant que vous voudres pour y voir le saint Suayre (1) : tout cela n'est que tout a mon goust. Vous y verrés des Cordelieres du Tiers Ordre (2), que l'on loüe fort ; et peut estre un'Abbesse d'un'autre Religion (3) qui est a quatre liëues de lâ, c'est a dire a Baume les Nonains (4), qui est fort vertueuse, des plus grandes maysons

(1) Le saint Suaire de Besançon a été détruit en 1794, par ordre de la Convention. On en a des reproductions dans l'ouvrage *De Linteis sepulchralibus Christi Servatoris*, de Chifflet (Paris, 1624). D'après cet auteur, ce Suaire serait le drap du sépulcre, et celui de Turin, le linceul employé au moment de la descente de croix. D'autres prétendent établir qu'il était une copie du Suaire de Turin, faite entre 1349 et 1375, et ne portant que l'image antérieure (tête et corps vus de face) de l'effigie du Sauveur. (Vignon, *Le Linceul du Christ*, Paris, 1902.) Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le saint Suaire de Besançon fut l'objet de la dévotion populaire ; son ostension, qui avait lieu deux fois l'an, attirait un incroyable concours de pèlerins. En 1609, François de Sales se trouvant en Franche-Comté, eut l'occasion de le vénérer.

(2) Ces Cordelières étaient des Religieuses du Tiers-Ordre fondées sous la direction des Frères Mineurs Conventuels ou Cordeliers de Besançon, par Marguerite Borrey, veuve de Claude Recy. D'abord établie à Vercel près de Besançon (mai 1604), la première Maison fut transférée le 11 novembre 1607 à Salins. En novembre 1609, saint François de Sales s'arrêta dans cette ville, mais ne se souciant pas, dit Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VII) « de voir cét admirable artifice par lequel l'eau salée... devient du sel, ayma mieux... consoler de ses celestes entretiens les Religieuses de Saincte Elizabeth du Tiers-Ordre de sainct François. » La fondatrice, qui avait changé son nom en celui de Françoise de Besançon, était décédée depuis quelques mois (4 avril). Les Tiercelines de la stricte observance se répandirent bientôt en France ; à Lyon (1616), les premières Mères reçurent l'habit de saint François de Sales lui-même. Aujourd'hui encore, à Lyon et à Paris, les Religieuses dites de Sainte-Elisabeth perpétuent les traditions et les exemples de la Révérende Mère Françoise de Besançon et de ses premières filles. (Voir Dalloz, *Vie de Marguerite Borrey... en Religion, Françoise de Besançon*, Besançon, 1881.)

(3) Marguerite de Genève.

(4) Voir ci-dessus, note (1), p. 110.

de mon diocæse et qui m'ayme singulierement. Ce pendant nostre petite Françoise vous accompaignera, et vous la laisserés selon vostre desir et le conseil du bon P. de Vilars. Cette petite Françoise, je l'ayme par ce qu'ell'est vostre petite et vostre Françoise.

Or sus, croyes moy je vous prie, ma chere Fille, j'ay pensé, il y a plus de troys moys, a vous escrire que ce Caresme nous ferions bien de faire une desfaite de nostre vertugadin. Faysons-le donques, puisque Dieu vous l'inspire aussi; vous ne laisseres pas d'estre asses brave sans cela aux yeux de vostre Espoux et de vostre Abbesse. Il faut, a l'exemple de nostre saint Bernard, estre bien net et bien propre, mais non pas curieux ni miste. La vraye simplicité est tous-jours bonne et agreable a Dieu.

Je voy que toutes les saysons de l'annee se rencontrent en vostre ame : que tantost vous sentes l'hyver de maintes sterilités, distractions, degoustemens et ennuys, tantost les rosees du mois de may, avec l'odeur des saintes fleurettes, tantost des chaleurs de desir de plaire a nostre bon Dieu. Il ne reste que l'automne duquel, comme vous dites, vous ne voyes pas beaucoup de fruitz. Mais bien, il arrive souvent que, en battant les bleds et pressant les raysins, on treuve plus de bien que les moyssons et vendanges n'en promettoyent pas. Vous voudries bien que tout fut en printems et esté ; mais non, ma chere Fille, il faut de la vicissitude en l'interieur aussi bien qu'en l'exterieur. Ce sera au Ciel ou tout sera en printems quand a la beauté, tout en automne quand a la jouissance, tout en esté quant a l'amour. Il ni aura nul hiver ; mais icy l'hiver y est requis pour l'exercice de l'abnegation et de mille petites belles vertus qui s'exercent au tems de la sterilité. Allons tous-jours nostre petit pas ; pourveu que nous ayons l'affection bonne et bien resolue, nous ne pouvons que bien aller.

Non, ma tres chere Fille, il n'est pas besoin pour l'exercice des vertus de se tenir tous-jours actuellement attentive a toutes ; cela, de vray, entortilleroit et entreficheroit trop vos pensees et affections. L'humilité et la charité sont les maistresses chordes ; toutes les autres y

sont attachees. Il faut seulement se bien maintenir en ces deux-la ; l'une est la plus basse, l'autre, la plus haute. La conservation de tout l'edifice depend du fondement et du toit. Tenant le cœur bandé a l'exercice de celles ci, a la rencontre des autres on n'a pas grande difficulté. Ce sont les meres aux vertus ; elles les suivent comme les petitz poussins font leurs meres poules.

O vrayement, j'appreuve fort que vous soyes maistresse d'escolle (1). Dieu vous en sçaura bon gré, car il ayme les petitz enfans *; et, comme je disoys l'autre jour au cathechisme pour inciter nos dames a prendre soin des filles, les Anges des petitz enfans ayment d'un particulier amour ceux qui les eslevent en la crainte de Dieu et qui instillent en leurs tendres ames la sainte devotion ; comme au contraire, Nostre Seigneur menace ceux qui les scandalisent, de la vengeance de leurs Anges *. Voyla donq qui va bien.

* Matt., XIX, 13-15.

* Cf. ibid., XVIII, 6, 10.

Si vous n'estes pas a Dijon le Caresme il n'importe pas ; vous ne laisseres pas d'estre aupres de nostre bon Dieu, de l'ouyr et servir, mesme en l'assistence de monsieur vostre beaupere auquel je doy tant d'honneur et de respect pour le bien quil me fait de m'aymer. Je loüe Dieu que vous voules accorder vos proces. Despuis que je suis de retour de la visite, j'ay tant esté pressé et empressé a faire des appointemens que mon logis estoit tout plein de playdeurs qui, par la grace de Dieu, pour la pluspart s'en retournoyent en pais *(sic)* et repos. Ce pendant je confesse que cela me dissipoit mon tems ; mais il ni a remede, il faut ceder a la necessité du prochain.

Que je suis consolé de la guerison de ce bon personnage, atteint ci-devant d'amour indiscret ou faulses amitiés. Ce sont des maladies qui sont comme les fievres legeres : elles layssent apres elles une grande santé. Je m'en vay parler a Nostre Seigneur de nos affaires en son autel ; apres cela j'escriray le reste.

Non, vous ne contrevenes pas a l'obeissance n'eslevant pas si souvent vostre cœur a Dieu et ne prattiquant

(1) Cf. *Mémoires* de la Mère de Chaugy, Ire Partie, chap. XII.

pas si a souhait les advis que je vous ay donné. Ce sont advis bons et propres pour vous, mais non point commendemens ; quand on commande on use de termes qui se font bien entendre. Sçaves vous que les advis requierent ? Ilz requierent qu'on ne les mesprise pas et qu'on les ayme, cela est bien asses ; mais ilz n'obligent pas aucunement. Courage, ma Seur, ma Fille, eschauffes bien vostre cœur ce saint Caresme.

J'ay donné charge au porteur, qui est monsieur Favre, mon grand Vicaire (1), de vous envoyer la presente aussi tost quil sera arrivé, affin que vous ayes le loysir de luy renvoyer vostre response, puisquil sera a Dijon huit jours entiers.

Je n'ay encor sceu revoir la Vie de nostre bonne vilageoise * pour la mettre au net ; mais affin que vous sachies tout ce que je fay, quand je puis avoir quelque quart d'heure de relay, j'escris une vie admirable d'une sainte delaquelle vous n'aves encor point oüy parler (2), et je vous prie de ne point aussi en dire mot. Mais c'est une besoigne de longue haleyne et que je n'eusse pas osé entreprendre si quelques uns de mes plus confidens ne m'y eussent poussé ; vous en verres quelque bonne piece quand vous viendrés. Je pourray y joindre celle de nostre vilageoise en quelque petit coin ; car celle la sera deux fois, pour le moins, aussi grande que la grande Vie de la Mere Therese (3). Mais, comme je vous dis, je desire que

* Vide supra, p. 200

(1) Jean Favre, docteur *in utroque jure*, était frère du président Antoine Favre. D'abord chanoine et chantre de l'église Notre-Dame de Bourg (cf. le tome XI, note (1), p. 132), il devint successivement chanoine de Saint-Pierre de Genève, vicaire capitulaire à la mort de Mgr de Granier, grand vicaire et official de saint François de Sales en 1602, prieur commendataire de Saint-Michel d'Allondaz et enfin curé de la paroisse de Motz qu'il permuta contre celle de Boussy le 5 juin 1611. (R. E.) Né à Bourg le 10 avril 1572, il mourut à Chambéry le 5 septembre 1615.

(2) *Le Traitté de l'Amour de Dieu.* (Voir l'Introduction de notre tome IV, p. IX.)

(3) *La Vie de la Mere Terese de Jesus, Fondatrice des Carmes deschaussés, composee par le R. P. François de Ribera, Docteur de la Compagnie de Jesus et divisé en cinq livres. Nouvellement traduict d'espagnol en François par J. D. B. P. et le P. G. D. C. C.* A Paris, chez la Vefve Guillaume de la Nouë, Rue Sainct Jaques, au nom de Jesus, 1602.

Les initiales cachent les noms de Jean de Brétigny, prêtre, et du P. Guillaume du Chèvre, Chartreux de Bourg-Fontaine.

cela ne [se] sache point qu'elle ne soit entierement faite; et je ne fay que de la commencer. C'est pour me recreer et filer, aussi bien que vous, ma quenoüille *.

* Vide supra, pp. 186, 202.

J'ay receu vos cantiques que j'aime bien, car si bien ilz ne sont pas de si bonne rime que beaucoup d'autres, ilz ne laissent pourtant pas d'estre de bonn'affection; et si je n'estois point meslé par la dedans, je les ferois chanter en mon cathechisme. En eschange, je vous envoye le livre ci joint, auquel vous verres beaucoup de beaux traitz qui furent en partie faitz sur mes premieres prædications par M. le President de cette ville (1), homme de rare vertu et fort chrestien.

Que vous diray-je davantage? Je viens tout maintenant de faire le cathechisme, ou nous avons fait un peu de desbauche avec nos enfans a faire un peu rire l'assistence, en nous mocquant des masques et des balz; car j'estois en mes belles humeurs, et un grand auditoire me convioit par son applaudissement a continuer de faire l'enfant avec les enfans. On me dit quil me siet bien, et je le croy. O Dieu me face vrayement enfant en innocence et simplicité! Mais ne suis je pas aussi un vray simple de vous dire ceci? Il ni a remede, je vous fay voir mon cœur tel qu'il est et selon la varieté de ses mouvemens, affin que, comme dit l'Apostre *, vous ne pensies de moy plus quil ni a en moy.

* II Cor., XII, 6.

Vives joyeuse et courageuse, ma chere Fille. Il n'en faut point douter, Jesuschrist est nostre. « Oüy, » ce m'a tantost respondu une petite fille, « il est plus mien que je ne suis sienne et plus que je ne suis pas mienne a moy mesme. » Je m'en vay un petit le prendre entre mes bras, le doux Jesus, pour le porter en la procession de la Confrerie du Cordon (2), et je luy diray le *Nunc dimittis* avec Simeon *; comme de vray, pourveu quil soit avec

* Luc., II, 29-32.

(1) *Centurie premiere de sonnets spirituels de l'Amour divin et de la Penitence, par Antoine Favre, S. S.* A Chambery, par Claude Pomar, MDXCV. (Cf. le tome XI, p. 81.)

(2) On lit dans l'*Année Sainte de la Visitation*, tome II : « Le onzième jour de février 1607, notre Père saint François de Sales fit un sermon admirable dans l'église de Saint-François, à Annecy, à l'occasion d'une Indulgence du

moy, je ne me soucie point en quel monde j'aille. Je luy parleray de vostre cœur, et croyes, de tout le mien je le supplieray quil vous rende sa chere, sa bienaymee servante. Ah, mon Dieu, que je suis redevable a ce Sauveur qui nous ayme tant, et que je voudrois bien pour une bonne fois le serrer et coller sur ma poitrine ! J'entens aussi bien sur la vostre, puis quil a voulu que nous fussions si inseparablement uns en luy.

A Dieu, ma tres chere, mais ma vrayement tres chere Seur et Fille. Qu'a jamais Jesus soit en nos cœurs, quil y vive et regne æternellement ; que tous-jours son saint Nom soit beni et celuy de sa glorieuse Mere. Amen. Vive Jesus, et que le monde meure sil ne veut vivre a Jesus. Amen.

F.

XI febvrier 1607.

Je suis sans fin serviteur de monsieur vostre beaupere.

A Madame
Madame la Baronne de Chantal.
A Montelon, pres Aoustun.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de San Remo (Italie).

Cordon de saint François d'Assise, que lui-même portait. Il suivit la procession, et son texte fut ce seul mot : *Vinculum charitatis*, » etc.

L'Archiconfrérie du Cordon de Saint-François d'Assise remonte à Sixte V qui l'institua (19 novembre 1585) dans l'église du *Sacro Convento*, à Assise, où repose le corps du Patriarche séraphique. Du vivant même de saint François de Sales, les Pontifes romains Clément VIII (7 décembre 1604) et Paul V (11 mars 1607) enrichirent l'Association de précieuses Indulgences, confirmées de nos jours par la Sacrée Congrégation des Indulgences. (Décret du 22 mars 1879, approuvé par Sa Sainteté le Pape Léon XIII.)

CCCLXXXVI

A UN AMI (1)

Le Saint désire employer le Carême à « rabiller » son âme, qu'il appelle « un horologe detraqué. »

Annecy, [vers mi-février] 1607.

Monsieur,

Il me semble que j'ay des-ja trop mis de tems sans vous escrire pour (a) me ramentevoir en vostre bienveuillance. Mon ame, qui est toute voüee a la vostre, me fait des grans reproches sur cett'intermission (b); bien que je sçay (c) que vous ne jugeres (d) pas mes affections par cette sorte de tesmoignage, et que ce soit le moindr'effect de l'infini devoir que je vous ay (e).

Je passeray (f) ce Caresme a faire residence en ma cathedrale et a (g) rabiller un peu mon ame qui est presque toute descousue par tant de tracas qu'ell'a souffert depuis (h) la chere consolation que j'eu aupres de vous en vostre maison a Dijon. C'est un horologe detraqué ; il

---

(a) [Les variantes qui suivent sont tirées d'une minute autographe conservée à Paris, au Carmel de la rue Denfert-Rochereau.]
trop — attendu ⌈de⌋ vous escrire et bayser les mains, et
(b) *des grans reproches* — ⌈de⌋ cett'intermission, ⌈laquelle neanmoins n'est point arrivee...⌋
(c) sache
(d) *ne* — ⌈mesures⌋
(e) *le moindr'effect* — qu'elles ⌈puissent⌋ doivent rendre. ⌈Mais puis que c'est aussi le plus grand... Je demeure...⌋
(f) ⌈J'arresteray⌋
(g) *et a* — ⌈refaire⌋
(h) *despuis* — ⌈lhonneur⌋

---

(1) Le destinataire de cette lettre ne serait-il pas un des membres de la famille de Villers, qui donna, comme on le sait, l'hospitalité à saint François de Sales pendant son Carême de Dijon ? (Voir plus haut, note (1), p. 23.)

faut (i) le demonter piece a piece, et apres l'avoir nettoyé et enhuylé, le remonter pour le faire sonner plus juste (j).

Voyla, Monsieur, ce que je m'essayeray de faire; ce que je vous dis par ce qu'estant si tres fort (k) vostre comme je suis, vous deves sçavoir ce que je fay (l). Mon Dieu me face la grace de bien faire ce que je doy pour vivre moins indigne (m) des misericordes avec lesquelles il supporte mes miseres.

Je (n) suis sans fin,

Monsieur,

(o) Vostre serviteur tres humble et tres affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(i) *en vostre* — Dijon. ⌈Mon⌋ horologe ⌈est un peu tendre a se detraquer;⌋ il faut ⌈bien un peu⌋

(j) *plus juste* — ⌈quil n'a fait.⌋

(k) *de faire;* — que je vous dis ⌈non seulement⌋ par ce qu'estant si tres tant

(l) *ce que je fay* — ⌈mais aussi pour continuer... Puisse je...⌋

(m) *moins indigne* — ⌈de la faveur...⌋

(n) Je vous bayse tres humblement les mains et

(o) [La clausule et la signature sont omises dans la minute.]

CCCLXXXVII

AU CHANOINE PIERRE DE GRILLY (1)

Le Saint avertit son correspondant qu'il a écrit en sa faveur au Souverain-Pontife une lettre de recommandation.

Sales, 14 février 1607.

Monsieur,

Tres-volontier j'ay escrit a Sa Sainteté en recommandation de vostre personne, a laquelle je desire bien fort

(1) Pierre III du Nant de Grilly, fils de Jacques du Nant de Grilly, d'une famille de Savoie, chanoine de Sion et, depuis 1602, prieur de Martigny, fut élu abbé de Saint-Maurice. Mis en possession de l'abbaye le 22 janvier 1605,

de rendre service en toute sorte d'occasion. J'ay mieux aymé m'addresser a Sa Sainteté mesme qu'a nul autre, tant par ce que l'affaire le merite, que par ce que je ne sçai pas qui aura la commission de prouvoir a vos expeditions. Si j'eusse sceu plus tost vostre dessein, je vous eusse prié d'y employer mon frere, lequel est a Romme des Noël pour les affaires de ce diocæse, et eut esté glorieux de vous obeir ; mais il n'est plus tems maintenant, puis que avant que vos lettres soyent a Romme, il sera en chemin pour son retour. Monseigneur de Sion (1) me fit lhonneur de m'escrire dernierement et me toucha un mot du prieuré de Semur (2), mais si briefvement que je n'entens pas bien ce quil m'en dit.

il recourut à saint François de Sales pour faire hâter l'expédition de ses Bulles et ne les obtint, semble-t-il, que par son entremise (1er juin 1608). Il mourut le 13 mars 1618.

L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune ne fut d'abord qu'un sanctuaire érigé par saint Théodule, premier évêque du Valais, en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons martyrs de la légion Thébéenne. Saint Séverin en fut le premier abbé-moine, vers 477. Sigismond, roi de Bourgogne, fonda vers 515 un nouveau monastère par une magnifique dotation ; en 824, aux moines furent substitués des chanoines séculiers remplacés à leur tour, en 1128, par des chanoines réguliers. Consumée presque entièrement par le feu en 1693, rebâtie au commencement du XVIIIe siècle, supprimée en 1798, relevée en 1802, l'abbaye avec son église subsiste encore aujourd'hui, fière de ses reliques, de son trésor et des illustres souvenirs qui s'attachent à toutes les pages de sa longue et vénérable histoire.

(1) Adrien II de Riedmatten, abbé commendataire de Saint-Maurice en 1587, neveu d'Hildebrand de Riedmatten, évêque de Sion, s'occupa trop exclusivement de ses intérêts personnels, mais il sut être à la hauteur de sa tâche lorsqu'il fut appelé (17 décembre 1604), à remplacer sur le siège de Sion son oncle, mort quelques jours auparavant. Administrateur plein de ressources, ami des lettres, considéré dans les pays voisins, il favorisa de tout son pouvoir les prédications des Capucins, les introduisit dans le Valais en 1611, et pour préserver la jeunesse de l'air corrupteur des universités étrangères, il en confia l'instruction aux Jésuites (1607). Saint François de Sales tenait ce Prélat en particulière estime ; il lui donna un exemplaire de l'*Introduction à la Vie devote* (Lyon, 1609), orné d'une dédicace écrite de sa main, conservé aujourd'hui encore dans la famille de Riedmatten. L'Evêque de Sion mourut en 1613.

(2) Saint-Maurice, et plus tard Saint-Jean l'Evangéliste de Semur dépendait de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais. Des pièces authentiques font remonter au delà du XIIIe siècle l'église de ce prieuré et la Communauté des chanoines réguliers qui la desservaient. Les habitants de Semur auraient désiré y introduire les Minimes et, d'après Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VI), auraient prié saint François de Sales, quand il séjournait à Dijon, d'appuyer leur requête auprès de l'Abbé de Saint-Maurice. L'entreprise, si elle fut tentée,

Conserves moy, je vous supplie, en vostre bonne grace comme celuy qui, vous souhaittant la perpetuelle assistence du Saint Esprit, sera toute sa vie,

Monsieur,

Vostre confrere et serviteur plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XIIII febvrier 1607, a Sales.

Revu sur l'Autographe conservé à l'Abbaye de Saint-Maurice, en Valais.

échoua; car, au lieu des Minimes, ce furent les chanoines réguliers réformés de Sainte-Geneviève qui s'y installèrent, le 27 février 1674. (Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, tome Ier).

CCCLXXXVIII

A M. ANDRÉ DE SAUZÉA (1)

Le Saint donne des nouvelles, des commissions et des encouragements à l'un de ses familiers.

Annecy, 12 mars 1607.

Monsieur,

Je vous renvoye les patentes signees; mais, pour l'honneur de Dieu, si c'est monsieur de Pinché (2), qu'il n'aille pas sur les galoches et friseures, ni galantant comm'il a fait jadis.

(1) André de Sauzéa, fils d'Antoine de Sauzéa et de Madeleine de Montchal, naquit à Annonay vers 1573. Doyen de Belley par Bulles du 11 janvier 1604, official forain de l'évêché de Genève, pour la partie située en France, recteur du collège d'Autun à Paris, il fut nommé évêque de Bethléem en 1620, mais ne reçut ses Bulles que le 23 octobre 1623. Il mourut à Paris, le 13 avril 1644, après avoir comblé de bienfaits sa ville natale.

André de Sauzéa ayant connu saint François de Sales à Paris, en 1602, l'avait suivi à Annecy où il demeura jusqu'en 1608, attaché au service de sa maison épiscopale. (*Process. remiss. Parisiensis;* R. E., etc. Cf. le tome précédent, Lettre CCXXIV.)

(2) On a cherché en vain « Monsieur de Pinché » dans les Registres de l'Evêché, dans les biographies et les généalogies relatives à cette époque.

Pour le voyage du Puy d'Orbe, je vay meditant comment et quand*; et, pour le faire plus a propos, je ne ferois pas difficulté de le differer de quelques moys. Le Pere Cherubin nous apporte un Jubilé pour Thonon de deux moys entiers (1) : voyla un autre encombrier. Croyés que j'en suys bien en peyne : (*) *desiderium habens dissolvi et esse cum* illis, manere autem propter alia*; mais, comme que ce soit, je remueray tant de pierres que je treuveray quelqu'Onesime*. Un peu plus tost, un peu plus tard, il n'importe. Si vous escrives de dela, faites, je vous prie, une lettre a madame Graguette (2), l'animant tous-jours a ce dessein, et de se joindre fort a son Abbesse en cœur et esprit, avec le support qui sera necessaire.

* Cf. supra, p. 229.

* Philip., I, 23, 24.

* Philem., 10-18.

Si je ne vous respons pas si exactement aux lettres que vous m'envoyes, accusés-en ma mauvayse coustume, qui est de ne point mettre la main a la plume que sur le despart des messagers, dont il arrive que souvent, en ce point la, je suys embarrassé d'autres occupations.

Je me res-jouis du bien que vous faites a ceux de Seyssel (3) : (**) *Et bene patientes erunt ut annuntient*. J'ay receu les lettres de madame de Chantal que vous m'aves envoyees, en eschange desquelles je vous envoye les ci jointes.

* Ps. XCI, 15, 16.

(*) *Désirant être libre afin d'aller à* eux, mais ne désirant pas moins rester ici pour d'autres affaires.

(**) *Et ils seront remplis de patience pour prêcher.*

(1) Le Jubilé accordé par le Pape Paul V devait durer deux mois, du 1er mai au 30 juin. Malgré les affaires qui l'accablaient, le Saint voulut présider lui-même l'ouverture des saints exercices. Grâce au zèle du vaillant P. Chérubin et de ses auxiliaires, la ville de Thonon put voir revivre quelques-uns des beaux jours du fameux Jubilé de 1602.

(2) Sœur Anne Griguette, née à Dijon, fille de noble Joseph Griguette, greffier en la Cour de Parlement, et de Jeanne Le Gouz, fit profession au monastère du Puits-d'Orbe le 30 mai 1604. Plus tard elle ne se joignit que trop, hélas! à l'Abbesse, car elle figure en 1644, avec les Religieuses qui, à la suite de Rose Bourgeois, refusèrent d'embrasser la réforme. (Archives départ. de la Côte-d'Or, *Fonds du Puits-d'Orbe.*)

(3) Sans doute, grâce aux prédications du Carême que le Saint lui avait confiées.

Conservés moy en vostre souvenance, particulierement quand vous estes a l'autel ; et je suys,

Monsieur,

Vostre confrere plus humble...

De Neci, 12 mars 1607.

A Monsieur de Sauzea,
Official de l'Evesché de Geneve deça le Rhosne.
A Seyssel.

CCCLXXXIX

A M. CHARLES D'ALBIGNY

(INÉDITE)

Le Saint adresse à M. d'Albigny un gentilhomme capable de lui fournir de précieux renseignements sur Genève.

Annecy, 13 mars 1607.

Monsieur,

Il y a quelque tems que le sieur baron de Montlong[1], sorti des prisons de Geneve, s'est retiré en cette ville, et pour sa consolation il m'est venu voir asses souvent ; qui m'a donné le loysir et la commodité de descouvrir qu'il a beaucoup de connoissances des affaires de cette ville la et beaucoup de bonnes pensees qui, a l'adventure, pourroyent estr'utilement employees au service de Son Altesse. Or, ayant cett'opinion, pour contenter mon cœur j'ay creu que je devois en donner cet advis a Vostre Excellence, laquelle jugera par apres ce qu'ell'en doit faire, ne me restant qu'a prier Dieu qu'il la conserve et prospere longuement, et demeure, Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s^. E. de Geneve.

XIII mars 1607, Neci.

Monsieur, apres avoir eu escrit la presente, j'ay pensé

(1) Un baron de ce même nom a été converti par le Saint, mais après 1609 ; l'histoire du gentilhomme dont il est parlé ici, se dérobe aux recherches qu'on a faites dans un grand nombre d'archives en France et à l'étranger.

que je ferois mieux d'en rendre porteur ce gentilhomme qui, a bouche, pourra dire a Vostre Excellence plusieurs particularités considerables.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Harrow (Londres).

CCCXC

A LA BARONNE DE CHANTAL

(FRAGMENT)

Le Saint avertit la baronne de Chantal de se tenir prête pour le voyage, au temps qui sera marqué.

Annecy, 5 avril 1607.

. . . . . .

... incertitude [1] me seroit ennuyeuse si Dieu ne vouloit que j'y fusse. Je vous escriray au plus tost la resolution.

Je pense aussi que vous vous tiendres desliee, affin que, si Dieu le veut, vous puissies venir au tems que nous avons marqué; si moins, au tems que nous marquerons. Je vous escris par Dijon une autre lettre tout maintenant [2], affin que si l'une vous arrive tard, l'autre puisse suppleer a l'attente.

A Dieu, ma chere Fille, a laquelle je souhaitte tant de bien, a laquelle Dieu m'a si uniquement donné. Le doux Jesus soit tous-jours le cœur de nos cœurs, et qu'a jamais son saint nom soit beni. Je suis

Vostre serviteur,

F.

5 avril 1607. Vive Jesus !

(1) L'incertitude du Saint se rapporte sans doute au projet d'un voyage qu'il devait faire au Puits-d'Orbe et que le Jubilé de Thonon nouvellement annoncé venait soudain traverser. (Cf. ci-dessus, Lettre CCCLXXXVIII.)

(2) C'est très probablement la lettre suivante.

CCCXCI

A LA MÊME

Le Carême, la moisson des âmes. — Larmes de joie et d'amour. — Une âme conquise, « toute d'or. » — Les services spirituels profitent à ceux qui les donnent. — Une « conteste. » — Le rendez-vous général de toutes les consolations.

Annecy, 5 avril 1607 (1).

. . . . . .

Voyés vous, ma chere Fille, vous sçaves bien que le Caresme c'est la moysson des ames. Je n'avois encor point fait de Caresme en cette chere ville que celle ci *(sic)*, despuis que je suis Evesque, hormis la premiere en laquelle on me regardoit pour voir ce que je ferois ; et j'avois asses affaire a prendre contenance et pourvoir au general des affaires du diocese qui m'estoit tombé sur les bras tout fraischement. Maintenant, sachés que je moyssonne un peu, avec des larmes partie de joye et partie d'amour. O mon Dieu, a qui dirois je ces choses, sinon a ma chere Fille ?

Je viens de treuver dans nos sacrés filetz un poisson que j'avois desiré, il y a quatre ans (2). Il faut que je confesse la verité, j'en ay esté bien ayse ; je dis extremement. Je la recommande a vos prieres, affin que Nostre Seigneur establisse en son cœur les resolutions qu'il y a mises. C'est une dame, mais toute d'or, et infiniment propre a servir son Sauveur ; que si elle continue, elle le fera avec fruit.

Il y a sept ou huit jours que je n'ay point pensé a moy

(1) Le 5 avril 1607 le Saint écrivit deux fois à la Baronne par deux voies différentes (voir le fragment précédent). La présente lettre est très vraisemblablement celle qui fut adressée « par Dijon. »

Le passage qui manque au début concernait sans doute le voyage de saint François de Sales au Puits-d'Orbe et aussi celui de la Baronne en Savoie.

(2) Mme de Charmoisy. (Voir la Préface du tome III de cette Edition, pp. XII, XIII, et ci-dessus, note (1), p. 179.)

mesme et ne me suis veu que superficiellement, d'autant que tant d'ames se sont addressees a moy affin que je les visse et servisse, que je n'ay eu nul loysir de penser a la mienne. Il est vray que, pour vous consoler, il faut que je vous die que je la sens encor toute dedans mon cœur, dont je loüe Dieu ; car c'est la verité que cette sorte d'occupation m'est infiniment proffitable. Que puisse-elle estre bien utile a ceux pour qui je la prens.

Vivés, ma chere Fille, avec nostre doux Sauveur entre vos bras en ce saint tems de Passion ; qu'a jamais puisse-il reposer *entre* vos *mammelles*, comme *un* sacré *faisceau de myrrhe* * : ce vous sera un epitheme souverain pour tous vos tremoussemens de cœur. Oh ! ce matin (car il faut encor dire cecy), presentant le Filz au Pere, je luy disois en mon ame : Je vous offre vostre cœur, o Pere eternel ; veuillés, en sa faveur, recevoir encor les nostres. Je nommois le vostre et celuy de cette jeune servante de Dieu de qui je vous parlois, et plusieurs autres. Je ne sçavois lequel pousser plus avant, ou le nouveau pour sa necessité, ou le vostre pour mon affection. Regardés quelle conteste.

* Cant., I, 12.

Or sus, demeurés tous-jours en paix entre les bras du Sauveur qui vous ayme cherement, et duquel le seul amour nous doit servir de rendés vous general pour toutes nos consolations, ce saint amour, ma Fille, sur lequel le nostre, fondé, enraciné, creu, nourry, sera eternellement parfait et perdurable.

Je suis celuy que Dieu vous a donné irrevocablement.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

CCCXCII

A DES DESTINATAIRES INCONNUS (1)

(INÉDITE)

Annecy, 7 avril 1607.

Messieurs,

Je vous envoye le saint metail (2) que Monseigneur l'Evesque de Sion (3) vous a liberalement departi a mon intercession. Receves-le avec honneur et reverence, et priés Dieu pour celuy qui vous le donne et pour moy qui l'ay impetré.

Je suis en sa divine Majesté,

Vostre plus affectionné en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VII avril 1607.

Revu sur l'Autographe appartenant au comte Boutourline, à Florence.

(1) Les destinataires de cette lettre seraient-ils les Syndics ou les membres du Conseil de Flumet ? Le 23 juillet 1606, le saint Evêque avait visité la petite ville de Flumet et y avait sacré l'église nouvellement bâtie à l'honneur de saint Théodule. *(Année Sainte de la Visitation.)* Ce fait semble autoriser notre conjecture. Une grande cloche existe encore de nos jours dans cette paroisse ; elle porte cette inscription : *Theodula vocor... tempestates per Patronum fugo...* et ces mots : « J'ai du métal de mon Patron, 1736. » Cette cloche n'est donc pas celle de 1607, mais il est permis de penser qu'ayant péri avec l'église en 1679, elle a été refondue en 1736. Aujourd'hui même la tradition persiste dans ce pays, de sonner à toutes volées la cloche de saint Théodule, pour conjurer la tempête. *(Notes de M. l'abbé Vicquéry, curé-plébain de Flumet.)*

(2) Saint Théodore ou Théodule, premier évêque de Sion, mort vers 391, fut l'apôtre et devint le protecteur du Valais. L'existence d'une cloche bénite par lui est révoquée en doute ; mais un historien, M. Grenat *(Dissertation sur l'existence de saint Théodule*, Fribourg, 1880), raconte qu'en 1334 une cloche fondue en son honneur fut placée dans le clocher de la cathédrale de Valère. A la suite d'une fêlure on la refit en 1339 ; quelques débris du premier type ayant été gardés comme souvenir, on se persuada à la longue qu'ils remontaient au IVe siècle. Quoi qu'il en soit, à partir du XVIe siècle, de divers diocèses on demanda des parcelles de ces morceaux de métal pour les mettre dans les cloches que l'on faisait. D'après l'*Année Sainte*, le bienheureux François de Sales, qui avait « de la pietté en toutes choses, » avait constaté que Dieu « prenoit plaisir d'être invoqué par les intercessions de » saint Théodule « contre les foudres et les malignités de l'air. » Le vénérable Chapitre de Sion possède encore quelques fragments du « saint metail. »

(3) Mgr Adrien de Riedmatten (voir ci-dessus, note (1), p. 270).

CCCXCIII

A MADAME DE VIGNOD, RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE (1)

(INÉDITE)

Conseils pour une revue annuelle de ses péchés. — Pour certaines âmes, les veilles démesurées nuisent à l'esprit de dévotion. — Les saules, le myrte et le palmier. — Le Saint envoie son prédicateur à Sainte-Catherine.

Annecy, vers le 8 avril 1607 (2).

Ma chere Fille,

Dites seulement de gros en gros les principales fautes que vous aures commises des Pasques dernieres, commençant par le premier commandement, ou vous treuveres vos Offices et oraysons ; et puis au second, ou vous treuveres vos vœux, et ainsy de main en main. Et en chasque commandement il faut faire deux rancz : l'un, des fautes plus sensibles, desquelles il faut dire a peu pres le nombre ; l'autre, des menues fautes, quil faut dire en bloc, et vous n'aves pas besoin de particulariser rien davantage.

Je ne veux pas que vous veillies le sepulchre cett'annee, ains qu'avec Madeleyne et les autres bonnes filles, vous præparies des le soir *les parfums et unguentz* *, et que le mattin a bonn'heure vous aillies au sepulchre ; car cette demesuree veille vous tiendroit tout le jour hors d'aleyne et estoufferoit l'esprit de devotion.

* Cf. Marc., ult., 1, 2; Luc., XXIII, ult., XXIV, 1.

L'arbre touffu c'est le meurte ; et puisqu'il represente

(1) L'Autographe de cette lettre étant collé sur un carton, l'adresse, si le Saint l'a écrite au verso du feuillet, reste cachée. Toutefois, au milieu et en haut de l'encadrement qui entoure l'Autographe, on lit : *Lettre escritte de la propre main de S. Fran. de Sales, Evesq. de Gen. a madame de Vignols, Relig. de Ste Cath.*

(2) La date se déduit de l'écriture du Saint et des faits auxquels il fait allusion.

l'humilité et abjection de soy mesme, celle la l'a mieux nommé qui a le plus humblement cedé.

Vostre response sera telle : Monsieur mon Frere (1), comme pourray-je dignement correspondre a lhonneur que vous m'aves fait d'accepter si amiablement mon humble salutation et me la rendre avec tant de surcroist ? Je prieray mon Sauveur, ce cher Jesus que vous suivés, quil vous conduise heureusement a la perfection de son saint amour. C'est tout ce que je puis et que vous desirés, Monsieur mon Frere, de vostre humble seur et servante.

La bonne Mere (2) viendra ce soir et je luy feray vos recommandations.

Bon jour, ma chere Fille, que je cheris uniquement en Nostre Seigneur. Demeures bien en vostre tabernacle ; et quoy que les saules y abondent, ne laisses pourtant pas d'y avoir du meurte, de la palme et du fruit du bel arbre.

A Dieu encor une fois, ma Fille, a Dieu soyons nous a jamais et pour tout. Amen.

F. E. d. G.

Le P. Prædicateur (3) vous va voir et part a midi ; il va a pied, dequoy je suis en peyne, mais je n'ay point de cheval. C'est un homme vrayement serviteur de Dieu.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mlle de Pons, à Toulouse.

(1) Peut-être le frère de la Religieuse, Charles de Vignod, coseigneur du Chanay, qui mourut le 27 août 1615 ; mais avec plus de vraisemblance, un ami de sa famille, ou un Religieux, frère d'alliance spirituelle, dont le Saint ne voulait pas encourager les effusions épistolaires.

(2) Cette « bonne Mere » pourrait bien être l'Abbesse de Sainte-Catherine.

(3) Le prédicateur que le Saint regrettait de laisser partir à pied pour Sainte-Catherine était un Religieux Capucin ; il avait prêché l'Avent précédent. (Voir ci-dessus, note (1), p. 223.)

CCCXCIV

A LA BARONNE DE CHANTAL

Il faut supporter avec courage les mauvaises opinions qu'on a de nous. — Considérations qui attendrirent le Saint, au cours d'un sermon de la Passion donné à Sainte-Claire.

Annecy, 14 avril 1607.

O ma tres chere Fille, nous voyci a la fin de la sainte Quarantaine et a la glorieuse Resurrection. Hé, que je desire que nous soyons bien resuscités avec Nostre Seigneur! Je m'en vay l'en supplier, comme je fay journellement ; car je n'appliquay jamais si fort mes Communions a vostr'ame comme j'ay fait ce Caresme, et avec un particulier sentiment de confiance en cette immense Bonté qu'elle nous sera propice. Ouy, ma chere Fille, il faut avoir bon courage.

Il n'est que bien que vostre support de la contradiction domestique soit interpreté a dissimulation. Et penses vous que je sois exempt de pareilles attaques? Mais c'est la verité, je ne fay que m'en rire quand je m'en resouviens, qui est fort peu souvent. O Dieu, que ne suis-je insensible aux autres accidens et suggestions malignes comme je le suis aux injures et mauvaises opinions qu'on a de moy! Il est vray qu'elles ne sont pas ni cuisantes ni en grand nombre; mais encor m'est il advis que s'il y en avoit beaucoup davantage je ne m'en estonnerois pas, moyennant l'assistance du Saint Esprit. Oh courage, ma tres chere et bienaymee Fille, c'est cela qu'il nous faut : que nostre peu d'unguent soit treuvé puant au nez du monde.

A Dieu, ma tres chere Fille, a Dieu soyons-nous au tems et en l'eternité ; qu'a jamais puissions-nous unir nos petites croix a la sienne grande.

Hier (car il faut que je vous die encor ce mot) je fis un sermon de la Passion devant nos Religieuses de Sainte

Claire qui m'en avoyent tant conjuré, apres le sermon de la ville auquel j'assistay. Et quand ce vint au point auquel je contemplois comme on chargea la croix sur les espaules de Nostre Seigneur et comment il l'embrassa, en disant qu'en sa croix et avec icelle il advoüa et prit a soy toutes nos petites croix et qu'il les baysa toutes pour les sanctifier ; venant a particulariser qu'il baysa nos secheresses, nos contradictions, nos amertumes, je vous asseure, ma chere Fille, que je fus fort consolé et eu peyne de contenir les larmes. A quel propos dis-je ceci? Je ne sçay, sinon que je n'ay peu m'empescher de vous le dire. J'eu bien de la consolation en ce petit sermon, auquel assisterent vingt et cinq ou trente devotes ames de la ville, outre celles du Monastere; si que j'eu toute commodité de lascher la bride a mes pauvres et menues affections sur un si digne sujet. Le bon et debonnaire Jesus soit a jamais le Roy de nos cœurs. Amen.

J'ayme nostre Celse Benigne et la petite Françon. Dieu soit a jamais leur Dieu *, et l'Ange qui a conduit leur mere les veuille benir a jamais *. Ouy, ma Fille, car ç'a esté un grand Ange * qui vous a donné vos bons desirs : ainsy puisse-il vous en donner l'execution et la perseverance *.

Vive Jesus qui m'a rendu et me tient pour jamais tout vostre. Amen.

Le Samedi Saint, 1607.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

* Cf. Exod., VI, 7, XXIX, 45, 46.
* Cf. Gen., XLVIII, 16.
* Cf. Introit. Missæ in die Nativit. Domini.
* Cf. Philip., II, 13.

CCCXCV

A MADEMOISELLE DE VILLERS

Désir de recevoir des nouvelles. — Invitation à venir à Saint-Claude. Assurance de religieux dévouement.

Annecy, 20 avril 1607.

Madamoyselle ma tres chere Mere,

Pressé de mille sortes d'empeschemens sur ce despart que je fay pour aller celebrer un grand Jubilé a Thonon *,

* Vide supra, p. 272, not. (1).

je vous salue humblement par cette occasion, vous suppliant de me faire part un peu bien amplement de vos nouvelles par madame de Chantal, laquelle, comme je croy, fera avec nous la feste de la Pentecoste. Car, ma chere Mere, voyes-vous, je vous veux parler un peu plus tendrement des-ormais de me promettre vostre venue a Saint Claude. Je ne le puis faire pour cette annee, quoy que nostre bon M. Robin (1) m'en ayt jetté quelque assentement. Je sçai que vous estes tendre au voyage et que vous n'aves pas tant de santé que de volonté; mais croyes moy, ou je mourray a la poursuitte, ou je m'approcheray un jour, en sorte que s'il vous faut faire quelque partie du chemin en ma faveur, elle sera fort courte. Je suis en si peu de liberté que je ne puis pas dire si ce sera cette annee; mais j'ay tant de desir de vous revoir, que je ne puis ne l'esperer pas.

Aymés-moy ce pendant, et croyés que mon ame vous est toute dediee en Nostre Seigneur, qui m'a rendu

Vostre filz et serviteur plus humble et affectionné,

FRANÇ^s^, E. de Geneve,

qui salue humblement monsieur mon pere (2) et tout vostre cher troupeau.

Ce vendredi de Pasques.

(1) Probablement Vincent Robin, de Dijon, médecin du roi, fameux en son temps, auteur de plusieurs brochures, ami du Saint et son ancien compagnon d'études. (Voir plus loin, la lettre du 6 mars 1608 à l'Abbesse du Puits-d'Orbe.) Il vivait encore en 1633.

(2) Philippe de Villers (voir plus haut, note (1), p. 23, et note (2), p. 26).

CCCXCVI

A LA BARONNE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Dispositions que doit prendre la Baronne pour son prochain voyage à Annecy. — Désir du Saint de la recevoir en sa « petite vilette » et en son « petit heberge. »

Annecy, 20 avril 1607.

Dieu donques, ma tres chere Fille, veut que ce soit a Pentecoste que je vous voye, et icy a Neci ou, nonobstant le Jubilé de Thonon, je me treuveray en ce tems-la et y arresteray au fin moins quinze jours entiers, pour retourner par apres a la conclusion dudit Jubilé, a laquelle Son Altesse, comm'on dit, se treuvera. Mais saches, ma chere Fille, qu'hier seulement cette resolution fut prise, contre toute esperance, mais si a souhait que rien plus : voyla pourquoy je dis que Dieu le veut.

Ce porteur m'a promis de vous rendre cette lettre pour tout ce moys, qui sera bien asses tost pour vous faire disposer au voyage. Je vous prie de m'escrire par Lion tout aussi tost que vous aurés receu cette nouvelle, affin que je sois bien asseuré de ce que vous ferés et du jour auquel je vous devray faire rencontrer a Saint Claude, ou au moins environ. Et neanmoins je vous envoyeray Claude (1) des le premier jour de may pour en avoir encor plus d'asseurance, car je le desire extremement.

Il m'est advis que je vous voy des-ja en nostre petite vilette et en mon petit heberge. Et ce pendant, je prieray nostre grand Dieu qu'il me donne sa sainte lumiere pour vous bien servir en cett'occasion pour laquelle vous aures tant de peyne et de mesayse. La dame delaquelle je vous escrivois (2) fait merveille, et m'a tant prié que je la face venir des chams pour vous recevoir, que rien plus.

(1) Voir ci-dessus, note (6), p. 188.
(2) Mme de Charmoisy (voir ci-dessus, Lettre cccxci).

A Dieu, ma tres chere Fille, je suis infiniment pressé. Vive Jesus a jamais! Amen.

Le vendredi de Pasques 1607.

Celuy que Dieu vous a si uniquement dedié,

F.

Avec quell'affection ma mere vous attend, cela ne se peut dire.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Paray-le-Monial.

CCCXCVII

A M. NICOLAS DE SOULFOUR (1)

Le Saint prie son correspondant d'offrir ses salutations aux pieux amis et aux personnes de Religion dont il a fait jadis la connaissance à Paris.

Thonon, 30 avril 1607 (2).

Monsieur,

Si faut il que je vous escrive un petit mot, car que dirois-je pour m'en excuser sur le depart d'un si digne porteur ? Je receu dernierement vos lettres, avec mille consolations de sçavoir des nouvelles des vostres, que je cheris uniquement, et de l'avancement de la pieté en tant de lieux et de bonnes ames de dela. Je voudrois bien

(1) De nouvelles recherches permettent de compléter la note donnée sur le destinataire au tome précédent, p. 116.

Nicolas de Soulfour naquit en 1549 de Jean de Soulfour, seigneur de Gouzangrez et de Villeneuve Saint-Martin, et de Marie Mesnayer. Dans un acte de 1582, il figure avec le titre de « seigneur de Menouville » et « maistre d'ostel ordinaire de Madame de Nemours. » (Bibliothèque Nationale, *Pièces originales*, vol. 2720.) A la mort de sa femme Geneviève Sedille, il entre dans les Ordres (1603), accompagne à Rome (1610) le Cardinal de La Rochefoucault comme intendant de sa maison, se dévoue aux intérêts de l'Oratoire naissant, sollicite et obtient du Saint-Siège en sa faveur la Bulle d'érection (10 mai 1613), revient en France, s'occupe de traductions, repart pour Rome en 1618 et revient deux ans après à Paris. Il mourut au Séminaire de Saint-Magloire le 17 mai 1624, dans sa soixante-quinzième année.

(2) L'absence du Saint d'Annecy le dernier jour d'avril et l'ordre des faits excluent toute autre année que celle de 1607.

avoir quelque chose pareille pour les contre changer, mais ce sera lhors que nostre Prieure eslëue (1), ainsy que vous me dites, viendra fonder un Monastere dans ma miserable Geneve, et que, (a) *obstetricante manu* Domini, educetur *coluber tortuosus* *. Mais faites voir donques que ces bonnes Meres prient fort a cett'intention, car (b) *hoc genus* demoniorum *non ejicitur nisi* in *oratione et* eleemosina *; et puis que nous avons des-ja une Prieure eslëue, c'est a elle de solliciter ce proces, et je l'en supplie bien fort.

* Job, XXVI, 13.

* Matt., XVII, 20.

Je salue messieurs du Val, Gallemend et Galot (2) par vostre entremise, sil vous plait, avec messieurs de Berules, de Bretigni, Vivien (3) et (c) cætera id genus hominum « quos æquus amavit » Salvator *. *Item,* ces bonnes Dames, (d) quarum charitas plurimum fidem commendat et que j'ay eu le bien de connoistre ; vostre seur (4) tient des premiers rangs, (e) igne examinata tribulationum *.

* Virgil., Æneis, VI, 129.

* Cf. Ps. LXV, 10, 11.

(a) *la main créatrice* du Seigneur mettra *au jour l'artificieuse couleuvre.*

(b) *ce genre* de démons *n'est chassé que par la prière et* l'aumône.

(c) et les autres personnes de ce genre « que chérit le bon » Sauveur.

(d) dont la charité rend la foi très recommandable.

(e) éprouvée par le feu des tribulations.

(1) La Prieure dont parle le Saint est sans doute une Carmélite, et celle-ci ne serait-elle pas la fille du destinataire lui-même, sortie du monastère des Filles-Dieu quelques années auparavant? (Voir le tome précédent, pp. 163, 180, 202.) Dans ce cas, il serait difficile de l'identifier avec Jeanne de Soulfour. (Cf. ibid., note (1), p. 163.)

(2) C'est sans doute Thomas Gallot, prêtre du diocèse de Coutances, chanoine de Mortain, docteur en théologie de Sorbonne et prédicateur. La Bulle d'institution des Ursulines de Paris, donnée par Paul V le 12 juin 1612, désigne Jacques Gallemant et lui comme assistants du monastère de Sainte-Ursule, Guillaume Geslin comme supérieur, et qualifie ces trois personnages de très remarquables « par leur érudition, leur intégrité et leur connaissance de l'observance régulière. » Thomas Gallot mourut en 1636.

(3) Probablement Nicolas Vivian ou Vivien, conseiller du roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes. Il favorisa l'établissement des Carmes déchaussés et fut le fondateur séculier de leur couvent de Paris. Il vivait encore le 31 mai 1630.

(4) Sœur Anne de Soulfour, Religieuse aux Filles-Dieu. (Voir le tome précédent, note (3), p. 193.)

En voyla bien asses pour estre en chemin. Mais il faut que je specifie Mlle Genevieve Acharie (1), qui m'escrivit l'autre jour une lettre digne de response. Vous sçaves que j'honnore toute cette mayson de tout mon cœur. *Item*, Seur Jane Seguier (2), si elle se resouvient encor de moy.

Au moins souvenes-vous en tous-jours en vos saints Sacrifices, puis que je suis,

Monsieur,

Vostre serviteur plus humble et affectionné,

[FRANÇ^s, E. de Geneve (3).]

XXX avril.

A monsieur de Monbrot (4), mille salutations meo nomine, sil vous plait; *item*, a monsieur de Santeüil (5). On m'a dit quil y avoit un inventaire des instructions de la Mere Therese; je le voudrois bien voir.

A Monsieur
Monsieur de Soulfour.

Revu sur l'Autographe conservé à Paris, au Carmel de la rue Denfert-Rochereau.

(1) Geneviève Acarie, la dernière fille de Mme Acarie, née à Paris, baptisée le 22 février 1592, prit l'habit au premier couvent des Carmélites à Paris le 24 juin 1607, et reçut le nom de Geneviève de Saint-Bernard. Professe le 25 mars 1609, puis sous-prieure du monastère de la rue Chapon, fondatrice en 1620 du Carmel de Chartres, prieure à Sens vingt-trois ans après, elle y mourut saintement le 12 septembre 1644. (D'après les *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. IV.)

(2) Le Saint, par une petite méprise très explicable, veut sans doute parler d'Anne Séguier, la compagne, au monastère des Filles-Dieu, de la fille de M. de Soulfour. (Voir le tome précédent, p. 170, note (1), et p. 198.)

(3) La signature a été coupée dans l'Autographe.

(4) Pierre Acarie (voir plus haut, note (1), p. 153) ou l'un de ses fils, et plus probablement Nicolas.

(5) Voir le tome précédent, note (1), p. 122, et note (2), p. 133.

CCCXCVIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Souhaits de bienvenue. — Le Saint vante à la Baronne le bel Office de son Chapitre.— Hors de Dieu et sans lui, nous ne sommes que « des vrais riens. »

Annecy, fin avril ou 1er mai 1607 (1).

Ma tres chere Fille,

. . . . . .

Croyés-moy, Dieu sera glorifié en vostre voyage et venüe, d'autant que c'est luy seul qui l'a disposé et m'a osté les empeschemens que je voyois nagueres devant mes yeux pour le faire si tost. Mais avant que vous parties, demandés la benediction a Monsieur d'Autun (2), s'il se peut, avec permission de vous prevaloir des Indulgences qui vous seront octroyees ou vous passeres par les Evesques. Bien que cela ne soit pas fort necessaire, si est il bon.

Venes, venes donques, ma tres chere Fille; que vostre bon Ange soit tous-jours joint a vous pour vous heureusement amener. Vous seres consolee de voir ma petitesse en mayson, en train, en tout, et de voir nostre bel Office, car en cela mon Chapitre excelle.

A Dieu donq, ma tres chere Fille, jusques a ce tems la; et en ce tems la et en l'eternité, a Dieu soyons nous, et a Dieu sans plus, puisque hors de luy et sans luy nous ne voulons rien, non pas mesme nous mesmes, qui aussi bien, hors de luy et sans luy, ne sommes que des vrays riens.

(1) Dans les premières éditions, ce billet, auquel manquent sans doute les premières lignes, mais qui est indépendant, sert de début à la Lettre CCCLXVI, fin octobre 1606. (Voir ci-dessus, note (2), p. 222.)

(2) Pierre Saulnier, né en 1548 à Charolles, prieur claustral et chambrier de Charlieu, docteur en théologie, canoniste habile, nommé évêque d'Autun en 1588, fut consacré à Rome, le 17 juillet de la même année par le Cardinal de Joyeuse. Il établit les Jésuites à Moulins, et en plusieurs villes de son diocèse les Capucins et les Minimes, et mourut le 23 décembre 1612. (Cf. *Gallia Christiana*, Eccles. Augustodunensis.)

CCCXCIX

A UN AMI (1)

Protestations d'amitié. — Promesse d'entrevue.

Sales, 31 mai 1607.

Monsieur,

Non, a la verité, je ne doute nullement que vous ne m'aymies fort estroittement; j'aurois bien peu de sentiment si tant de tesmoignages que vous m'en aves rendus ne m'en asseuroyent, outre lesquelz j'en ay un dans moy mesme qui me suffiroit pour cela ; car il ne me semble pas que mon cœur vous peust aymer comm'il vous ayme si, par une secrette correspondance, le vostre ne l'attiroit; car l'on a beau dire que la connoissance des merites force a l'amour (je dis a l'amitié) ; c'en est vrayement un grand motif, mais inutile si on n'espere pas une reciproque affection. Mais sçaves vous pas que je vous ay dit mille fois que je sçavois que vous m'aymies et que j'aymois bien fort nostre mutuelle amitié, non seulement pour le bien qu'elle me donnoit, mais parce que son fondement estoit eternel? Je me plais bien fort sur ce sujet.

Voyla que monsieur de Sansix (2), qui vient expres pour me voir et vostre chere discretion, m'advertit que dans deux jours (3) je seray avec vous, et pourrons dire

(1) Le nom du destinataire n'a pu être découvert. Ce n'est pas des Hayes, alors à Paris. Faudrait-il chercher le mystérieux correspondant parmi les gentilshommes qui accompagnaient à Annecy vers le même temps le corps d'Anne d'Este? (Cf. le tome précédent, note (1), p. 184.) L'auteur anonyme qui nous a laissé un récit détaillé des obsèques de la duchesse a négligé de nous donner les noms des officiers du cortège.

(2) « Monsieur de *Sansix* » est un nom introuvable, sans doute à cause de son orthographe douteuse. Serait-ce Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy (voir le tome précédent, note (1), p. 53), ou un des membres de la famille de Saint-Sixt?

(3) Le 31 mai, date de la lettre, tombant un jeudi, le rendez-vous précis du Saint au vendredi suivant fait croire que *deux* a été écrit pour *neuf*.

le reste tout a l'ayse, sans que, pour mon goust particulier, je traitte incivilement ce gentilhomme en le faysant trop longuement attendre une si vile veuë comme est la mienne.

A Dieu donq, Monsieur, jusques a vendredi prochain ; ains, a Dieu soyons nous jusques a l'eternité des eternités, car a meilleur maistre ne sçaurions nous estre. Je le supplie que son saint amour fasse tous-jours vivre joyeusement nostre amitié et celle de tous ceux qui nous appartiennent pour luy. Amen.

Je suis, Monsieur,

Vostre serviteur fidelle et bien humble,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

En vostre mayson de Sales, 31 may 1607.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation d'Annecy (1).

(1) Cette copie a été faite par la vénérable Mère Anne-Marie Rosset, douzième Religieuse de la Visitation.

CD

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Pour des âmes novices, il n'est pas bon de penser toujours rencontrer Dieu sans préparation. — Savoir quelquefois manger son pain tout sec. — Eloge d'un confesseur. — A quelles conditions les enfants peuvent approcher souvent de la sainte Communion. — Ne point semer nos désirs sur le jardin d'autrui. — Le grand mot de la vie spirituelle et le moins entendu.

Annecy, [juin] 1607 (1).

Madame ma tres chere Seur,

La confiance que vous aves en moy me console tous-jours, et suis neanmoins marri de ne pouvoir si bien

(1) Le ton de la lettre et les détails précis qu'elle renferme révèlent à la fois la destinataire et la date : celle-là avec certitude, celle-ci, avec une très grande probabilité.

correspondre par lettres comme je desirerois; mais Nostre Seigneur, qui vous ayme, supplee par tant d'assistances que vous aves la.

J'appreuverois qu'en l'orayson vous vous tinssies encor un peu au petit train, preparant vostre esprit par la leçon et disposition des pointz, sans autre imagination neanmoins que celle qui est necessaire pour ramasser l'esprit. Or sus, je sçai bien que quand par bonne rencontre on treuve Dieu, c'est bien fait de s'entretenir a le regarder et arrester en luy; mais, ma chere Fille, de le penser tousjours rencontrer ainsy a l'impourveu, sans preparation, je ne pense pas qu'il soit encor bon pour nous qui sommes encor novices, et qui avons plus besoin de considerer les vertus du Crucifix l'une apres l'autre et en detail, que de les admirer en gros et en bloc. Or, si apres avoir appliqué nostre esprit a cette humble preparation, Dieu ne nous donne neanmoins pas des douceurs et suavités, alhors il faut demeurer en patience a manger nostre pain tout sec, et rendre nostre devoir sans recompense presente.

Je suis consolé de sçavoir l'addresse que vous aves pour vos confessions au bon Pere Gentil (1). Je le connois fort de reputation, et sçai combien il est bon et soigneux serviteur de Nostre Seigneur. Vous feres donques bien de continuer vos confessions vers luy, et prendre les bons advis qu'il vous donnera selon l'occurrence de vos necessités.

Je ne voudrois pas que vous portassies madamoyselle vostre fille (2) a une si frequente Communion qu'elle ne sache bien peser que c'est que cette frequente Communion. Il y a difference entre discerner la Communion d'entre les autres participations, et discerner la frequente Communion d'avec la rare Communion. Si cette petite ame discerne bien que pour frequenter la sainte Communion, il faut avoir beaucoup de pureté et de ferveur, et qu'elle y aspire et soit soigneuse a s'en parer, alhors je suis bien d'advis qu'on l'en face approcher souvent, c'est a dire de

(1) Ce Religieux (voir le tome précédent, note (1), p. 26) était en effet à Dijon depuis plusieurs mois.

(2) Madeleine (voir ci-dessus, pp. 258, 259).

quinze en quinze jours. Mais si elle n'a point d'autre chaleur qu'a la Communion et non point a la mortification des petites imperfections de la jeunesse, je pense qu'il suffiroit de la faire confesser tous les huit jours et communier tous les moys. Ma chere Fille, je pense que la Communion soit le grand moyen d'atteindre a la perfection; mais il faut la recevoir avec le desir et le soin d'oster du cœur tout ce qui desplait a Celuy que nous y voulons loger.

Perseverés a bien vous vaincre vous mesme en ces menuës contradictions journalieres que vous ressentes; faites le gros de vos desirs pour cela. Sachés que Dieu ne veut rien de vous sinon cela, pour maintenant : ne vous amuses donques pas a faire autre chose. Ne semés point vos desirs sur le jardin d'autruy, cultivés seulement bien le vostre*. Ne desirés point de n'estre pas ce que vous estes, mais desirés d'estre fort bien ce que vous estes; amusés vos pensees a vous perfectionner en cela et a porter les croix, ou petites ou grandes, que vous y rencontreres. Et croyés-moy, c'est icy le grand mot et le moins entendu de la conduitte spirituelle. Chacun ayme selon son goust; peu de gens ayment selon leur devoir et le goust de Nostre Seigneur. Dequoy sert il de bastir des chasteaux en Espagne, puisqu'il nous faut habiter en France? C'est ma vielle leçon*, et vous l'entendes bien; dites moy, ma chere Fille, si vous la prattiques bien.

* Cf. supra, p. 123

* Cf. ibid., pp. 54 161, 214, 226, etc.

Je vous prie, reglés vos exercices, et faites en iceux grande consideration aux inclinations de vostre chef. Mocques-vous de ces attaques frivoles par lesquelles vostre ennemy vous represente le monde comme si vous devies y retourner; mocques-vous en, dis je, comme d'une impertinence. Il ne faut point de response a ces tentations que celle de Nostre Seigneur : *Arriere de moy, o Satan; tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu**. Ma chere Fille, nous sommes au chemin des Saintz; allons courageusement, malgré les difficultés qui y sont.

* Matt., IV, 7, 10.

Il me semble que j'ay satisfait a tout ce que vous desiries de sçavoir de moy, qui n'ay point de plus grand desir que de vous servir fidellement en cet endroit. Je

desirois bien de vous voir, mais il n'estoit pas convenable que je le voulusse ; Dieu disposera peut estre quelque moyen plus propre pour cela. Ouy, je l'en prie, si c'est pour sa gloire, pour laquelle je veux tout vouloir. Qu'a jamais puisse-il vivre et regner en nos ames !

Je suis pour cela,

Madame ma tres chere Fille et Seur,

Vostre serviteur et frere plus humble et tout dedié,

F.

CDI

A LA BARONNE DE CHANTAL

Mme de Chantal de retour à Monthelon. — Le Saint lui demande de ses nouvelles. — Ses impressions pendant une grand'Messe. — Le « choix » que le Bienheureux a fait pour la Baronne.

Annecy, 2 juillet 1607 (1).

Je pense que maintenant vous estes arrivee en vostre mayson, ma tres chere Fille, car voyci justement l'octave de vostre despart ; et je m'en vay, par cette lettre et en esprit, vous revoir et vous demander des nouvelles du succes de vostre voyage. Vous estes vous bien portee, ma chere Fille? Aves vous point rencontré nostre Sauveur en chemin? car il vous attendoit par tout. Si avés, je n'en doute nullement. Je l'en ay supplié fort souvent, quoy que fort froidement selon mon ordinaire misere, mais particulierement a la sainte Messe et en nostre exercice du soir, aux Litanies de nostre chere Dame et Maistresse; je vous ay recommandé et fait recommander a tous nos prestres (2) affin de suppleer a mon insuffisance.

(1) Cette date concilie les données de la lettre avec d'autres particularités mentionnées dans les *Mémoires* de la Mère de Chaugy.

(2) Il s'agit des prêtres réunis pour le Synode, qui avait eu lieu le 30 juin précédent, retardé cette année probablement à cause du Jubilé de Thonon.

Hier, ma chere Fille, je fus si consolé en la grande Messe (1), oyant que l'on chantoit en musique : *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra eternellement** ; et on le repetoit souvent. O Dieu, me vint il dans le cœur, peut estre maintenant mesme cette fille le mange. La dessus, un certain accroissement d'esperance pour vous respandit une suavité bien grande en tout mon esprit. Ouy, ma tres bonne Fille, il le faut esperer fort asseurement, que nous vivrons eternellement. Et Nostre Seigneur, que feroit-il de sa vie eternelle, s'il n'en donnoit point aux pauvres, petites et chetifves ames?

* Joan., VI, 59.

Nostre bon Pere Bonivard (2) partit hier, qui, par une pure rencontre de sentiment, appreuve infiniment le choix que j'ay fait pour vous (3). Pour moy, je le sens tous-jours plus ferme en mon ame ; et puis que, apres tant de considerations, de prieres et de sacrifices, nous avons fait nos resolutions, ne permettés point a vostre cœur de s'appliquer a des autres desirs ; mais, benissant Dieu de l'excellence des autres vocations, arrestés-vous humblement a celle-ci, plus basse et moins digne, mais plus propre a vostre suffisance et plus digne de vostre petitesse. Demeurés donques simplement en cette resolution, sans regarder ni a droitte ni a gauche.

Or sus, ma Fille, je suis pressé et faut que je ferme cette lettre. Je me porte bien. Je m'essayeray de garder ma santé et de devenir affectionné au service de nostre commun Maistre. Tout ce que vous aymés icy se porte bien.

(1) En effet, la veille était un Dimanche.

(2) Le P. Jacques de Bonnivard, de la Compagnie de Jésus ; sa note sera donnée avec la première lettre qui lui est adressée.

(3) Après de longues réflexions et d'incessantes prières, saint François de Sales avait entrevu et arrêté, au moins dans ses grandes lignes, le plan de l'Institut que Dieu lui avait mis au cœur de fonder. Toutefois il avait gardé pour lui son secret ; mais en 1607, lorsque la baronne de Chantal vint le voir en Savoie, il lui révéla nettement son dessein ; son âme, maintenant qu'il la voyait fortement trempée et merveilleusement assouplie, lui paraissant capable de ses confidences et d'assumer, dans la sainte entreprise, la part qu'il lui avait réservée. Le « choix » que le Saint fit pour la Baronne à Annecy, le lundi de la Pentecôte, 4 juin 1607, fut en réalité le premier acte officiel qui donna commencement à l'Institut de la Visitation Sainte-Marie. (Voir *Mémoires* de la Mère de Chaugy, Ire Partie, chap. XXI.)

Mais, mon Dieu, ma chere Fille, tenés vostre cœur au large, reposés-le souvent entre les bras de la Providence divine. Courage, courage, Jesus est nostre : qu'a jamais nos cœurs soyent a luy. Il m'a rendu, ma chere Fille, et me rend tous les jours plus, ce me semble, au moins plus sensiblement, plus suavement, du tout, en tout et sans reserve, uniquement, inviolablement vostre; mais vostre en luy et par luy, *a qui soit honneur et gloire aux siecles des siecles* *, et a sa sainte Mere. Amen.

* Rom., xvi, ult.

F.

Recommandés moy a vostre bon Ange et a nostre sainte Marthe (1).

(1) Le Saint avait tout d'abord songé à donner le nom de Sainte-Marthe à la Congrégation qu'il voulait ériger; la mention de l'hôtesse de Notre-Seigneur, qui reviendra assez souvent, se rapporte à ce dessein. (Voir *Mémoires* de la Mère de Chaugy, Partie III, chap. xi.)

CDII

A LA MÊME

Les croix de Dieu, pourvu que l'on y meure, sont douces et consolantes. — Dévouement affectueux du Saint. — Dieu, quand il inspire à une âme de le servir, lui en donne aussi les moyens. — S'humilier, mais sans empressement.

Thonon, 7 juillet 1607.

O mon Dieu, que je desire vostre consolation, ma chere Fille. Cela s'entend sous le bon playsir de sa divine Majesté; car s'il vous veut sur la croix, j'y acquiesce. Et vous aussi, ma bien aymee Fille, non pas? Ouy, sans doute. Mais les croix de Dieu sont elles pas douces et pleines de consolation? Ouy, pourveu que l'on y meure, comme fit le Sauveur. Or sus, mourons y donques, ma chere Fille, s'il est expedient.

Ne nous faschons point de nos tempestes et des orages qui par fois troublent nostre cœur et nous ostent nostre

bonace. Mortifions nous jusques au fin fond de nostre esprit, et pourveu que nostre cher esprit de la foy soit fidele, laissons renverser toutes choses et vivons en asseurance. Quand tout mourroit en nous, pourveu que Dieu y vive*, que nous en doit il chaloir? Allons, allons, ma Fille, nous sommes en bon chemin. Ne regardés ni a droitte ni a gauche; non, cettuy-ci est le meilleur pour nous. Ne nous amusons point a la consideration de la beauté des autres, mais saluons seulement ceux qui passent par iceux et disons leur simplement : Dieu nous conduise a nous revoir au logis.

* Cf. Galat., II, 20

Vous ne sçauriés croire combien mon cœur s'affermit en nos resolutions* et comme toutes choses concourent a cet affermissement. Je m'en sens une suavité extraordinaire, comme aussi de l'amour que je vous porte; car j'ayme cet amour incomparablement. Il est fort, impliable et sans mesure ni reserve, mais doux, facile, tout pur, tout tranquille; bref, si je ne me trompe, tout en Dieu. Pourquoy donques ne l'aymerois-je pas? Mais ou vay je? Si ne rayeray-je pas ces paroles; elles sont trop veritables et hors de danger. Dieu, qui void les intimes replis de mon cœur, sçait qu'il n'y a rien en ceci que pour luy et selon luy, sans lequel je veux, moyennant sa grace, n'estre rien a personne et que nul ne me soit rien; mais, en luy, je veux non seulement garder, mais je veux nourrir, et bien tendrement, cette unique affection. Mais je le confesse, mon esprit n'avoit pas congé de s'espancher comme cela, il s'est eschappé : il luy faut pardonner pour cette fois, a la charge qu'il n'en dira plus mot.

* Cf. supra, p. 293

Vous me demandastes si vous parlies point trop souvent de feu monsieur vostre cher mary. Que vous dis je, ma chere Fille? car je ne m'en resouviens pas. Maintenant donq, y ayant pensé, je vous dis qu'il n'y a point de danger d'en parler quand l'occasion s'en presente, car cela ne tesmoigne que la memoire que vous en deves avoir; mais je croy qu'il seroit mieux, parlant de luy, d'en parler sans paroles et souspirs qui tesmoignassent un amour attaché et engagé a la presence corporelle; et partant, en lieu de dire : feu mon pauvre mary, je voudrois

dire : mon mary, que Dieu ayt en sa misericorde ; et ces dernieres paroles, les dire avec sentiment d'un amour non point affoibli par le tems, mais bien affranchi et espuré par l'amour superieur. Je pense que vous m'entendes bien, car vous m'entendes tous-jours bien.

Il s'est treuvé que les deux saintz Suaires de Nostre Seigneur sont tout semblables et les mains croisees (1).

. . . . . .

(2) Tout ceci ne sont pas des grandes choses, mais je les vous ay voulu dire parce qu'elles me sont venues en l'esprit, apres avoir escrit une douzaine de lettres a ces Messieurs de la cour en recommandation de nostre Chapitre de Saint Pierre (3).

Tenés vostre cœur ferme et haut eslevé en Dieu par une entiere confiance en sa sainte providence, laquelle, sans doute, ne vous a pas donné le dessein de la servir qu'elle ne vous donne tous les moyens de ce faire. Humilies vous bien fort, mais, ma Fille, tous-jours d'une humilité douce et non empressee ; car encor en cela y peut-il avoir de l'empressement.

A Dieu, ma chere Fille, ce n'est pas avec loysir que je vous escris ; c'est par impetuosité que j'ay conduit ma plume jusques icy, partie avant la sainte Messe, partie apres. A Dieu donques soyons nous a jamais, sans fin, sans mesure, sans reserve. Priés souvent pour celuy qui ne sçauroit prier sans vous faire part de ses prieres, ni plus desirer son salut que le vostre. Conservés vos vœux et vos resolutions, tenés les a l'abri dans le fond de vostre ame. Nous sommes asses riches si ce tresor nous reste,

(1) Le Saint parle ici sans doute des Suaires de Besançon et de Turin ; sa remarque est justifiée par une planche de Chifflet, reproduite par P. Vignon (voir plus haut, note (1), p. 262), laquelle montre disposées côte à côte les deux étoffes. Toutefois, à Besançon, les mains se croisent d'une manière peu naturelle, qui les laisse voir toutes deux, tandis qu'à Turin, la main droite est cachée par la gauche.

(2) Ici, le manque de suite trahit des suppressions ; elles remontent aux premières éditions et il n'est pas possible de restituer ces passages.

(3) Les chanoines de Saint-Pierre de Genève soutenaient à cette époque contre les Augustins de Seyssel un procès dont il sera plus amplement question dans une lettre ultérieure du Saint, du 24 mai 1608. (Voir à l'Appendice, une lettre du président Frémyot, du 21 juillet 1607.)

comme il fera infalliblement, Dieu aydant, lequel me rend tous-jours plus puissamment et inviolablement vostre. Amen. Vive Jesus !

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 7 julliet 1607.

CDIII

A LA MÊME

(FRAGMENT)

Le Saint sur le lac Léman ; sa docilité au nocher de la « petite barquette. » Sainte Marthe et sainte Madeleine.

Thonon, 10 juillet 1607 (1).

. . . . . .

Hier j'allay sur le lac en une petite barquette pour visiter Monsieur l'Archevesque de Vienne, et j'estois bien ayse de n'avoir point d'appuy qu'un ais de trois doigtz sur lequel je me peusse asseurer, sinon la sainte Providence; et si, j'estois encor bien ayse d'estre la sous l'obeissance du nocher, qui nous faysoit asseoir et tenir ferme sans remuer, comme bon luy sembloit : et vrayement je ne me remuay point. Mais, ma Fille, ne prenes pas ces paroles pour des effectz de grand prix. Non, ce ne sont que des petites imaginations des vertus que mon cœur fait pour se recreer ; car, quand c'est a bon escient, je ne suis pas si brave. Je ne me peux empescher de vous escrire avec une grande nudité et simplicité d'esprit.

A Dieu, ma tres chere Fille, ce mesme Dieu que j'adore, qui m'a rendu si uniquement, si intimement vostre ; qu'a jamais son nom soit beni et celuy de sa sainte Mere.

(1) Ce fragment, dans l'édition de 1626, terminait la lettre donnée ci-dessus, p. 51 (cf. note (2), p. 52); mais il est manifestement de 1607, comme le prouvent la présence du Saint à Thonon au commencement de juillet 1607, la résidence habituelle de Mgr Gribaldi à Evian, enfin l'allusion à sainte Marthe (voir ci-dessus, note (1), p. 294).

Je me resouvins encor hier de sainte Marthe, exposee dans une petite barque avec Magdeleine; Dieu luy servit de pilote pour la faire aborder en nostre France.

A Dieu de rechef, ma chere Fille, vivés toute joyeuse, toute constante a nostre cher Jesus. Amen.

X julliet...

CDIV

A LA PRÉSIDENTE BRULART (1)

Méthode pour bien servir Notre-Seigneur. — Les mortifications qu'il faut pratiquer. — Un cantique « un peu triste, mais harmonieux et beau. » — Marie-Madeleine et Notre-Seigneur en habit de jardinier. — Les plus belles mortifications ne sont pas les meilleures.

Viuz-en-Sallaz, 20 juillet 1607.

Madame ma tres chere Seur,

Il ne m'est pas possible de me contenir de vous escrire a toutes sortes d'occasions qui s'en presentent. Ne vous empresses point, non, croyés moy; exerces-vous a servir Nostre Seigneur avec une forte et soigneuse douceur: c'est la vraye methode de ce service. Ne veuilles pas tout faire, mais seulement quelque chose, et sans doute vous feres beaucoup. Prattiqués les mortifications desquelles le sujet se presente plus souvent a vous, car c'est une besoigne qu'il faut faire la premiere; apres celle-la nous en ferons d'autres. Baysés souvent de cœur les croix que Nostre Seigneur vous a luy mesme mises sur les bras; ne regardés point si elles sont de bois pretieux ou odorant : elles sont plus croix quand elles sont d'un bois vil, abject, puant. C'est grand cas que ceci me revient tous-jours en l'esprit et que je ne sçai que cette chanson. Sans doute,

(1) Le rapport de cette lettre avec des lettres précédentes, le titre de *Seur* donné à la destinataire et d'autres détails justifient avec une très grande vraisemblance l'adresse à Mme Brûlart.

ma chere Seur, c'est le cantique de l'Aigneau *; il est un peu triste, mais il est harmonieux et beau : *Mon Pere*, qu'il soit fait, *non point selon que je veux, mais selon que vous voules* *.

* Cf. Apoc., v.

* Matt., xxvi, 39.

Magdeleine cherche Nostre Seigneur en le tenant ; elle le demande a luy mesme. Elle ne le voyoit pas en la forme qu'elle vouloit ; c'est pourquoy elle ne se contente pas de le voir ainsy et le cherche pour le treuver autrement. Elle le vouloit voir en son habit de gloire, et non pas en un vil habit de jardinier ; mais neanmoins, en fin elle conneut que c'estoit luy quand il luy dit : *Marie* *.

* Joan., xx, 14-16.

Voyes-vous, ma chere Seur ma Fille, c'est Nostre Seigneur en l'habit de jardinier que vous rencontres tous les jours ça et la, es occurrences des mortifications ordinaires qui se presentent a vous. Vous voudries bien qu'il vous offrist d'autres plus belles mortifications. O Dieu, les plus belles ne sont pas les meilleures. Croyes vous pas qu'il vous dit : *Marie, Marie?* Non, avant que vous le voyes en sa gloire, il veut planter dedans vostre jardin beaucoup de fleurs petites et basses, mays a son gré : c'est pourquoy il est ainsy vestu. Qu'a jamais nos cœurs soyent unis au sien et nos volontés a son bon playsir.

Je suis sans fin et sans mesure,

Madame ma Seur,

Vostre frere et serviteur plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ayés bon courage, ne vous estonnés point ; soyons seulement a Dieu, car Dieu est nostre. Amen.

Le 20 julliet 1607.

CDV

A LA BARONNE DE CHANTAL

Les assauts du démon et ses fanfares; ne pas s'en effrayer. — Que Dieu seul est à craindre et de quelle crainte. — Une humiliante servitude; le saint Evêque en affranchit ses sujets de Thy. — Tenir la croix entre ses bras et les yeux au Ciel.

Viuz-en-Sallaz, 20 juillet 1607.

C'est aujourd'huy la feste de sainte Marguerite, ma tres chere Fille, et je viens tout maintenant de dire la Messe pour vous. Je puis tous-jours dire pour vous, ma Fille, car vous y aves part en un certain rang si special et particulier qu'il me semble presque que ce n'est que pour vous. Or bien, je vous y ay depeinte en mon desir comme on depeint la Sainte du jour. O mon Sauveur, disois je, que cette fille que vous m'aves si uniquement confiee ayt tous-jours sous ses pieds le dragon infernal crevé et gasté, vostre Croix bien estroittement serree sur sa poitrine et ses yeux eslevés au Ciel, ou vous estes. Ne vous desire-je pas, ma chere Fille, tout ce qui se doit desirer ?

Non, ne vous estonnes de rien; mocqués-vous de ces assautz de nostre ennemy : je dis de ces assautz desquelz vous m'aves fait les monstres pendant vostre sejour en ce païs. Tenes-vous bien a couvert sous nos grandes et inviolables resolutions, sous nos vœux et consecrations. Ne nous effrayons point de ses fanfares : il ne nous sçauroit faire nul mal, c'est pourquoy il nous veut au moins faire peur, et par cette peur nous inquieter, et par l'inquietude nous lasser, et par la lassitude nous faire quitter; mais contentons-nous que, comme petitz poussins, nous nous sommes jettés sous les aisles de nostre chere Mere. N'ayons point de crainte que de Dieu, et encor, une crainte amoureuse; tenons nos portes bien fermees; prenons garde a ne point laisser ruiner les

murailles de nos resolutions et vivons en paix. Laissons roder et virevolter l'ennemy : qu'il enrage de mal talent, mais il ne peut rien. Croyés moy, ma chere Fille, ne vous tourmentes point pour toutes les suggestions que cet adversaire vous fera. Il faut avoir un peu de patience a souffrir son bruit et son tintamarre aux oreilles de nostre cœur ; au bout de la, il ne nous sçauroit nuire.

Vous ne sçavés pas, ma chere Fille, ce qui me vient en l'esprit ? je dis tout presentement, car je suis esmeu a la joye. Je suis icy a Viu, qui est la terre de nostre evesché. Or, les sujetz estoyent anciennement obligés, par reconnoissance formelle, de faire taire les grenouilles des fossés et marecages voysins pendant que l'Evesque dormoit. Il me semble que c'estoit une dure loy, et, pour moy, je ne veux point exiger ce devoir (1). Qu'elles crient tant qu'elles voudront ; pourveu que les crapaux ne me mordent point, je ne laisseray pas de dormir pour elles, si j'ay sommeil. Non, ma chere Fille, si vous esties icy, encor ne voudrois-je pas pour cela entreprendre de faire taire les grenouilles ; mais ce vous dirois-je bien qu'il ne les faudroit pas craindre ni s'en inquieter, ni ne penser pas a leur bruit. Falloit-il pas que je disse cela pour tesmoigner que je suis esmeu a rire ?

Tenés donques seulement la Croix de Nostre Seigneur sur vostre poitrine ; repliqués doucement et par actes positifz nos resolutions ; ne vous efforces point de ruiner la superbe, mais taschés de bien asseurer l'humilité en l'exerçant positivement ; et ne doutés point, car tandis que vous aures la Croix entre vos bras, l'ennemy sera tous-jours dessous vos pieds.

(1) Pour supprimer cette « dure loy, » le Saint, alors simple Prévôt, de la part de l'Evêque de Genève avait d'abord adressé au Pape Clément VIII une supplique, et présenté ensuite (mai-juin 1599), pour appuyer celle-ci, un mémoire au Nonce de Turin, Mgr Riccardi. Cette pièce sera publiée avec les *Opuscules*. On voit par cette lettre que saint François de Sales devenu Evêque prenait à son compte les sentiments de Mgr de Granier et comment il entendait revendiquer, au profit de ses sujets, les droits de la dignité chrétienne. Toutefois il ne faudrait pas croire que la souveraineté des princes-évêques sur le mandement de Thy fût une insupportable tyrannie. (Voir à ce propos la *Monographie de Viuz-en-Sallaz*, par E. Rollin, 1896, tome XIX des *Mémoires de l'Académie Salésienne.)*

Tenés vos yeux au Ciel. Ouy, ma chere Fille, attachés-vous fort a la Providence divine : qu'elle face ce qu'elle voudra de vous et de tout ce qui est vostre. Mon Dieu, ma Fille, que j'ay de consolation en l'asseurance que j'ay de nous voir eternellement conjointz en la volonté d'aymer et loüer Dieu ! Que sa divine providence nous conduise par ou il luy semblera mieux ; mais j'espere, ains je m'asseure que nous aboutirons a ce signe et arriverons a ce port. Vive Dieu ! ma chere Fille, j'ay cette confiance. Soyons joyeux en ce service, je vous supplie : soyons joyeux sans dissolution et asseurés sans arrogance ; craignons sans nous troubler, soyons soigneux sans nous empresser.

Je m'arreste, ma Fille, et laisse ce discours auquel mon cœur me porte impetueusement. Je suis vostre en Nostre Seigneur, mais je dis d'une façon sans pareille. Vive Jesus ! Amen.

F.

Ce 20 julliet 1607.

CDVI

A LA MÊME

Les larmes et les parfums de sainte Madeleine ; contemplation de la scène. — Inconvénients des longs voyages pour les femmes de piété. — Les résolutions communes du Saint et de la Baronne. — La prudence des serpents et la simplicité des « blanches colombelles ; » l'une très nécessaire, l'autre très aimable. — Rare éloge du *Combat spirituel*. — Affection du Bienheureux pour l'âme de Mme de Chantal.

Viuz-en-Sallaz, 24 juillet 1607.

Ce fut seulement Dimanche passé, jour de sainte Magdeleine, que je receus tout a coup vos lettres, celle du 4 et celle du 12 de ce mois. Que ce me fut un grand contentement, ma chere Fille, vous ne le sçauries croire ; car je ne sçai, le matin en l'orayson j'avois eu de grandes esmotions d'esprit a vous recommander a nostre Sauveur, lequel je voyois, ce me sembloit, de bonne humeur pour

estre accosté chez Simon le Lepreux *. Mais pour respect de nostre chere Magdeleine, nous n'osions pas aller a ses pieds, ains a ceux de sa sainte Mere, laquelle, si je ne me trompe, se treuvoit la. Et j'estois bien marri que nous n'avions ni tant de larmes ni tant de parfums que cette sainte Penitente; mais nostre sainte Dame se contentoit de certaines gouttelettes respandues sur le bord de sa robbe, car nous n'osions pas toucher ses sacrés pieds. Une chose me consoloit fort : apres le disner, Nostre Seigneur remit sa chere convertie a Nostre Dame ; aussi, vous voyes que, despuis, elle estoit presque tous-jours avec elle, et cette sainte Vierge caressoit extremement cette pecheresse. Cela me donnoit bien du courage et j'en estois infiniment esjouy.

* Luc., VII, 36-38.

Or, je n'ay le loysir de respondre aux vostres a plein fond, mais je diray seulement quelque chose par ci par la. Non, ma Fille, ne marqués plus ainsy par le menu vos defautz, remarqués-les seulement en bloc; car cela suffira abondamment pour vous faire connoistre a qui vous desires et pour vostre direction.

Il n'est pas besoin de nommer ceux pour lesquelz vous voules faire dire des Messes ; il suffit que, par vostre intention, ce bien-la leur soit appliqué.

Les grans et esloignés voyages ne sont pas utiles a vostre sexe, ni d'edification au prochain : au contraire, on en parle, on attribue cela a legereté, on murmure contre les peres spirituelz. Ce n'est plus le tems de nos saintes Paule et Melanie (1); arrestons nous la. Nous aurons asses a faire de reduire en effect nos resolutions, lesquelles neanmoins me contentent tous les jours plus, et j'y voy tous-jours plus de la gloire de Dieu, en la seule providence duquel j'espere cet evenement.

Je ne sçai si vous me connoisses bien : je pense qu'ouy, pour beaucoup de parties de mon cœur. Je ne suis gueres prudent, et si, c'est une vertu que je n'ayme pas trop. Ce n'est que par force que je la cheris, parce qu'elle est necessaire, je dis tres necessaire; et sur cela, je vay tout

(1) Célèbres pour leurs pèlerinages en Palestine.

a la bonne foy, a l'abry de la providence de Dieu. Non, de vray, je ne suis nullement simple; mais j'ayme si extremement la simplicité que c'est merveille. A la verité dire, les pauvres petites et blanches colombelles sont bien plus aggreables que les serpens; et quand il faut joindre les qualités de l'un a celles de l'autre, pour moy, je ne voudrois nullement donner la simplicité de la colombe au serpent, car le serpent ne laisseroit pas d'estre serpent; mais je voudrois donner la prudence du serpent a la colombe, car elle ne laisseroit pas d'estre belle.

Or sus donques, a cette sainte simplicité, seur de l'innocence, fille de charité. Mais cependant, l'acte que vous me marques n'est pas fort double; au moins il n'est pas double d'une fort mauvaise estoffe, car que pretendries vous pour vous a faire connoistre que le bon M. le Conte (1) jeusnoit? La fascheuse duplicité c'est celle qui a une bonne action doublee d'une intention mauvaise ou vaine. Bien, escrivés-moy donques de ces duplicités ce qui vous en faschera le plus; je m'essayeray de vous bien esclaircir sur cela, car je m'y entens un peu.

Ma chere Fille, lisés le 28e chapitre du *Combat spirituel* *, qui est mon cher livre, et que je porte en ma poche il y a bien dix huit ans, et que je ne relis jamais sans proffit. Tenés ferme a ce que je vous ay dit.

* Secunda editio. (Vide ubi supra, p. 31.)

Pour vos vielles tentations, n'en affectionnés pas tant la delivrance; dissimulés de les sentir, ne vous effarouchés point pour leurs attaques. Vous en seres delivree bien tost, Dieu aydant, lequel j'en supplieray, mais, je vous asseure, avec beaucoup de resignation en son bon playsir; je dis une resignation gaye et douce. Vous desires infiniment que Dieu vous laisse paysible, dites vous, de ce costé la; et moy je desire que Dieu soit paysible de tous costés et que pas un de nos desirs ne soit contraire aux siens. Or sus, je ne veux point que vous desiries d'un desir volontaire cette paix inutile, et peut estre

(1) De 1600 à 1610, il n'y avait dans les environs d'Autun et de Monthelon que les comtes de Roussillon et d'Epinac. Le Saint n'écrivait que « M. le Comte, M. le Marquis, » etc., quand par son seul titre honorifique, le personnage était suffisamment connu dans le pays.

nuysible. Mais ne vous tourmentes point a prattiquer ce commandement; car c'est cela que je veux, que vous ne vous tourmenties point, ni par ces desirs, ni par autres quelconques. Mon Dieu, ma Fille, vous aves trop avant ces desirs dans le cœur. Pourveu que l'esprit de la foy vive en nous, nous sommes trop heureux. Voyes vous, Nostre Seigneur nous donnera sa paix quand nous nous humilierons a doucement vivre en la guerre.

Courage, ma Fille, tenés vostre cœur ferme; Nostre Seigneur nous aydera, et nous serons siens et nous l'aymerons bien. Vous faites bien de n'avoir nul soin de vostre ame et de vous en reposer sur moy; vous seres bien heureuse si vous continues. Dieu sera avec moy pour cette conduitte, et nous n'errerons point, moyennant sa grace. Croyés-moy, mon ame ne m'est point, ce me semble, plus chere que la vostre. Je ne fay qu'un mesme desir, que mesmes prieres pour toutes deux, sans division ni separation.

Je suis vostre : Jesus le veut, et je le suis.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 24 julliet 1607.

CDVII

A LA MÊME

Tenir son cœur au large. — Le désir de la perfection et la sainte oraison. — Les désirs d'une perfection trop douce ; leurs dangers. — En quel amour il faut cheminer. — Les fanfares de l'ennemi des âmes. — Sentiments du Saint pendant un violent orage d'été. — Poignée de nouvelles. — Bonheur de savoir qu'il faut aimer Dieu.

Annecy, 9 août 1607.

C'est par nostre bon Pere Gardien des Capucins (1) que je vous escris, ma bonne, ma tres chere Fille, car je

(1) Le Gardien des PP. Capucins d'Annecy était en 1605, le P. Archange d'Orgelet, en 1608 le P. Théodose du Forez; le Gardien de 1607 était-il l'un d'eux? La destruction d'une partie des Archives empêche de l'affirmer avec certitude.

me suis imaginé que facilement quelques uns des leurs qui sont a Aoustun se treuveroyent en leur Chapitre provincial (1), qui pourroyent vous rendre ces lettres.

Mais que vous escriray-je? Tenés vostre cœur au large, ma tres chere Fille, ne le pressés point trop de desirs de perfection. Ayés en un bon, bien resolu, bien constant, c'est a dire l'ancien, celuy qui vous fit faire nos vœux avec tant de courage; car pour celuy-la, ma Fille, il le faut arrouser souvent de l'eau de la sainte orayson, il faut avoir grand soin pour le conserver dans nostre verger, car c'est l'arbre de vie. Mais certains desirs qui tirannisent le cœur, qui voudroyent que rien ne s'opposast a nos desseins, que nous n'eussions nulles tenebres, mais que tout fut en plein mydi; qui ne voudroyent que suavités en nos exercices, sans degoustz, sans resistence, sans divertissements; et tout aussi tost quil nous arrive quelque tentation interieure, ces desirs la ne se contentent pas que nous n'y consentions pas, mais voudroyent que nous ne les sentissions pas; ilz sont si delicatz quilz ne se contentent pas que l'on nous donne une viande de bon suc et nourrissante, si elle n'est toute sucree et musquee; ilz voudroyent que nous ne vissions seulement pas les mousches du moys d'aoust passer devant nos yeux : ce sont ces desirs d'une perfection trop douce, il n'en faut pas avoir beaucoup. Croyés moy, ma Fille, les viandes douces engendrent les vers aux petitz enfans, et en moy qui ne suis pas petit enfant; c'est pourquoy nostre Sauveur nous les entremesle d'amertumes.

Je vous souhaite un courage grand, et non point chatoüilleux; un courage lequel tandis quil peut dire bien resolument : VIVE JESUS! sans reserve, ne se soucie point ni du doux ni de l'amer, de la lumiere ni des tenebres. Hardiment, ma Fille, cheminons en cet amour essentiel, fort et impliable de nostre Dieu, et laissons courir ça et la ces fantosmes de tentations : quilz entrecouppent tant quilz voudront nostre chemin. En dea, disoit saint Anthoine, je vous voy, mais je ne vous regarde pas *. Non,

* Cf. S. Athan., Vita S. Ant.

(1) Ce Chapitre fut en effet convoqué à Lyon, le 17 août de cette même année 1607.

ma Fille, regardons a nostre Sauveur qui nous attend au dela de toutes ces fanfares de l'ennemi. Reclamons son secours, car c'est pour cela quil permet que ces illusions nous facent frayeur.

Hier au soir, nous eusmes icy des grans tonnerres et des esclairs extremes, et j'estois si ayse de voir nos jeunes gens, mais particulierement mon frere, nostre Groysi (1), qui multiplioyent les signes de croix et le nom de Jesus. Ah! ce leur dis-je, sans ces terreurs nous n'eussions pas tant invoqué Nostre Seigneur. Sans mentir, je recevois une particuliere consolation pour cela, bien que la violence des esclatz me fit tremousser, et ne me pouvois contenir de rire.

Courage, ma Fille, n'avons nous pas occasion de croire que nostre Sauveur nous ayme? Si avons certes; et pourquoy donques se mettre en peyne des tentations? Je vous recommande nostre simplicité, qui est si jolie et qui est si aggreable a l'Espoux, et encor nostre pauvr'humilité, qui a tant de credit vers luy; et faites moy une charité pareille en me les recommandant a moy. Ce que Dieu me dit par le prochain m'esmeut beaucoup.

(2) Je vous vay dire un peu de mes nouvelles, puis que vous le desirés. Il y a passé trois semaines que je partis de Thonon. J'ay demeuré douze jours a Viu pour

(1) Bernard de Sales, baron de Sales et de Thorens, mourut à trente-quatre ans, le 23 mai 1617, assisté par Dom Juste Guérin, et fut enseveli dans l'église des Barnabites de Turin. Gentilhomme de la chambre du duc de Nemours, colonel de douze cents hommes, au service du duc de Savoie, il avait épousé Marie-Aimée de Rabutin-Chantal (voir le tome précédent, note (3), p. 328). Jusqu'en 1610, il porta le nom de Groisy, seigneurie de la famille de Sales.

« Nostre Groysi » fut vraiment une de ces âmes privilégiées, riches des dons les plus exquis, que Dieu semble n'avoir montrées au monde que pour s'en faire aimer. Nous savons par l'unanime témoignage des contemporains que toutes les sympathies allaient à ce brave et charmant cavalier, lorsqu'il fut fauché en pleine gloire, dans la fleur de sa maturité, et laissant après lui, comme pour aviver les regrets, sa délicate et toute jeune compagne qui ne devait lui survivre que de quelques mois. Saint François de Sales, on le pense bien, aima d'une très spéciale tendresse ce gracieux ménage dont l'établissement avait été l'un de ses plus chers soucis. On verra, au cours de ses lettres, avec quelle émotion il souriait aux espérances des jeunes gens et avec quelles vraies larmes il les pleura.

(2) La suite de cette lettre est inédite, sauf les lignes 21-24, 28 de la page suivante et les lignes 2-5 de la page 309.

* Vide supra, p. 301.

accommoder les affaires de cette terre-la *, et le fis asses heureusement. De la, je passay a Sales pour un soir seulement, et vins le dernier jour de julliet icy pour celebrer nostre grande feste de Saint Pierre aux Liens, qui est le titre de nostre Eglise. Le P. Recteur de Chamberi (1) s'y treuva, avec lequel je revis ma pauvr'ame, a prendre despuis que je suis en cette charge ; mais il me semble que je ne me confondis pas asses selon le merite de la cause. Sans doute j'ay bien besoin de la sainte humilité. Mon Dieu, qui suis-je? Peu de chose, ma Fille, moins que rien. Or sus, il y faut soigner dores-en avant.

Je ne vay point a la visite qu'apres la Sainte Croix de septembre ; il m'a fallu accommoder a cela. Ma mere et tous les vostres de deça se portent bien. J'ay des salutations a vous faire de la part de nostre Præsidente (2) et de Mme de Lalee (3). Des mon depart de Thonon je n'ay rien apris de nostre Mme de Charmoysi, horsmis que son mari luy est arrivé et a passé icy et a Sales.

* Vide Epist. CDI-CDIII, CDV, CDVI.

Je vous escriray bien tost, et voyci la sixiesme lettre que je vous ay escritte des vostre depart *, car je ne veux point vous manquer a parole. Je fay par tout prier Dieu pour vous, et veux, Dieu aydant, prier encor plus et mieux que je n'ay fait ci devant. J'ay, ce me semble, plus de volonté et de desir a l'amour de nostre Sauveur que je n'ay jamais eü. Or sus donques, ma chere Fille, vive Jesus ! Amen.

Je suis celuy quil rend tous-jours plus vostre.

F.

Qu'a jamais son saint nom soit beni et loüé. Amen.

Je vay tout de ce pas dire la sainte Messe pour vous ; c'est tous-jours pour vous, sans doute. Recommandes-moy

(1) Le P. Fourier.

(2) La présidente Favre.

(3) « Mme de Lalee » qui saluait Mme de Chantal n'est pas Jeanne de Loras, femme de Louis de l'Alée (Lalée ou la Lée), qui portait le nom de M. de la Tournette. (Voir le tome XI, note (1), p. 7.) Ce pourrait être : Jeanne-Marine de Chabod, qui avait épousé en 1559 François de l'Alée, seigneur de Songy, maître-auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, conseiller d'Etat, etc. ; ou Gasparde de Mandollaz de Cernex, femme de Guillaume de l'Alée, ou plus probablement Claudine de Chavanes, veuve en 1601 de Philibert de l'Alée.

a la tressainte Mere de Nostre Seigneur et a nostre sainte Marthe *. Ne sommes nous pas trop heureux de sçavoir quil faut aymer Dieu et que tout nostre bien gist a le servir, toute nostre gloire a l'honnorer ? O que sa bonté est grande sur nous ! Je m'en vay donq a son saint autel.

* Vide supra, p. 29, not. (1).

Veille saint Laurent 1607.

Je n'escris pas a mon bon monsieur le Conte * pour ce coup, mais je prie Dieu quil establisse en luy son saint amour, et le cheris extremement.

* Idem, p. 304, not. (1).

A Madame
Madame la Baronne de Chantal, m. f. *(ma fille)*.

Revu sur l'Autographe conservé à la Maison-Mère des Filles de la Charité, à Paris.

CDVIII

A LA MÊME

Le Saint regarde comme un devoir que Dieu lui impose d'écrire souvent à la baronne de Chantal.— Notre-Seigneur chez les sœurs de Lazare; contemplation et réflexions du Saint sur cette page de l'Evangile. — Comment les futures Religieuses devront partager les heures. — Grand honneur de parler seul à seul à son Dieu. — L'Oraison funèbre de Mme de Nemours. — Le tintamarre d'un orage en Savoie. — Mme de Charmoisy.

Annecy, 16 août 1607.

Voyci la septiesme fois que je vous escris despuis vostre retour * ; je n'en laisse escouler aucune occasion. Encor mon affection n'est pas satisfaite, car elle est insatiable au desir de rendre a mon Dieu le devoir que j'ay envers vous. Je dis a Dieu, ma Fille, parce que je me confirme tous les jours plus en la creance que j'ay que c'est Dieu qui m'impose ce devoir : c'est pourquoy je le cheris si incomparablement.

* Vide contra.

Avant hier et hier j'eu une extraordinaire consolation au logis de sainte Marthe (1), laquelle je voyois si naïfvement embesoignee a traitter Nostre Seigneur, et, a mon

(1) Le Saint fait ici allusion à l'Evangile de la Messe du jour.

advis, un peu jalouse des contentemens que sa seur prenoit aux pieds d'iceluy *. De vray, ma chere Fille, elle avoit rayson de desirer qu'on l'aydast a servir son cher hoste, mais elle n'avoit pas rayson de vouloir que sa seur quittast son exercice pour cela, et laissast la le doux Jesus tout seul ; car ses mammelles, abondantes en lait de suavité, luy donnoyent des eslancemens de douleur, pour le remede desquelz il failloit au moins un enfant a succer * et prendre cette celeste liqueur.

* Luc., x, 38-42.

* Cf. Cant., ult., 1.

Sçaves-vous comme je voulois accommoder le differend? Je voulois que sainte Marthe, nostre chere maistresse, vinst aux pieds de Nostre Seigneur en la place de sa seur, et que sa seur allast apprester le reste du souper ; et ainsy elles eussent partagé et le travail et le repos, comme bonnes seurs. Je pense que Nostre Seigneur eust treuvé cela bon. Mais de vouloir laisser nostre Sauveur tout fin seul, elle avoit, ce me semble, tort ; car il n'est pas venu en ce monde pour vivre en solitude, mais pour *estre avec les enfans des hommes* *.

* Prov., VIII, 31 ; Baruch, III, ult.

Ne voyla pas des pensees estranges de vouloir corriger nostre bonne sainte Marthe? Oh ! c'est pour l'affection que je luy porte ; et si, je croy que ce qu'elle ne fit pas alhors, elle sera bien ayse de le faire maintenant en la personne de ses filles (1), en sorte qu'elles partagent leurs heures, donnant une bonne partie aux œuvres exterieures

(1) Donc les Filles de Sainte-Marthe, c'est-à-dire les Religieuses de la future Congrégation (voir ci-dessus, note (1), p. 294), devaient partager « et le travail « et le repos, » unir dans une même vocation, l'activité charitable de Marthe, et de Madeleine l'amoureuse contemplation. Voilà, tel qu'il se présentait à l'esprit du Saint, le 16 août 1607, ce qu'on a appelé le premier plan de la Visitation. Plus d'un historien s'est donc mépris en laissant entendre que l'Evêque de Genève avait voulu établir tout d'abord un Ordre simplement hospitalier. Sans doute, les Filles de Sainte-Marthe auraient donné « une bonne « partie » de leur journée, « aux œuvres de charité, » mais il faut noter (et la remarque en vaut la peine) qu'elles auraient réservé « la meilleure partie a « l'interieur de la contemplation. » Et cette part de Marthe, déjà inégale, le Saint, quand il songea plus tard à règlementer les choses, la réduisit si bien par les restrictions minutieuses dont il l'entoura, que celle de Madeleine s'en trouva d'autant augmentée et devint prépondérante. En fait, dès les premières années de l'Institut, les œuvres de charité extérieure n'eurent qu'une importance très secondaire, tandis que les exercices de la vie contemplative prédominèrent toujours, étant regardés comme seuls essentiels à l'esprit de la Visitation.

de charité, et la meilleure partie a l'interieur de la contemplation. Or, cette consequence, je la tire maintenant en vous escrivant, car alhors je n'y pensay pas, d'autant que je n'avois nulle sorte d'attention qu'a ce qui se passoit au mystere.

Et puisque mon cœur me presse de vous dire tout ce qui luy arrive de consolation (ce qu'aussi bien ne sçai je faire a beaucoup pres a nulle autre creature), je vous diray que ces trois jours passés, j'ay eu un playsir nompareil a penser au grand honneur qu'un cœur a de parler seul a seul a son Dieu, a cet Estre souverain, immense et infini. Ouy, car ce que le cœur dit a Dieu, nul ne le sçait que Dieu mesme de premier abord, et, par apres, ceux a qui Dieu le fait sçavoir. Ne voyla pas un merveilleux secret? Je pense que c'est cela que les Docteurs disent, que pour faire l'orayson il est bon de penser qu'il n'y a que Dieu au monde; car sans doute, cela retire fort les puissances de l'ame et l'application d'icelles s'en fait bien plus forte.

Il m'a esté force de vous dire cela. Voyés-vous, ma Fille, il faut que je vous parle souvent; c'est pourquoy je suis contraint de vous dire ces choses selon qu'elles se presentent a moy, hors de propos et a propos. Aussi, ce ne sont pas icy des responces, car je n'ay encor eu que deux lettres de vous, ausquelles j'ay rendu responce il y a long tems.

A Dieu, ma chere Fille, je suis fort pressé d'affaires. Monsieur de Nemours m'a tellement conjuré de luy envoyer l'Orayson funebre de Madame sa mere (1), que je suis contraint d'en escrire une presque tout autre; car je ne me resouviens pas de celle que je dis, sinon *grosso modo*. J'ay peyne, sans doute, a faire ces choses ou il faut mesler de la mondanité, a laquelle je n'ay point d'inclination, Dieu merci.

(1) Cette oraison funèbre n'a pas encore été retrouvée. Les particularités assez curieuses de sa composition, la peine que le Saint a prise pour « la relever » et son souci de lui donner une forme très soignée, comme il l'écrit à son ami des Hayes, 12 octobre 1607, toutes ces circonstances font croire que la pièce serait d'un intérêt très piquant et augmentent les regrets de sa perte; puissent-elles raviver aussi le zèle des chercheurs.

Je commence fort a me reserver les matinees et a manger a certaines heures. Tous les vostres de deça se portent bien. Mon Dieu, que ma pauvre mere eut grand'peur le jour que tant d'esclairs et de tonnerres se firent, (1) dont je vous escrivis dernierement *; car le foudre tumba en [plusieurs] endroitz tout au tour de Sales, sans interest neanmoins d'aucune creature, mais avec tant d'eaux et de tintamarre que jamais on n'avoit rien veu de tel. Tout estoit fourré et coigné dans la petite chappelle. Or bien, ma Fille, que nostr'ame soit quelquefois comme cela, que la tempeste et les foudres fondent tout au tour : si faut-il avoir courage et se tenir dans nostre petit tabernacle, les colomnes duquel pendant qu'elles sont entieres, il ni a que la peur, mais point de mal.

*Ep. præced., p. 307.

(2) Madame de Lalee (3) me vint voir hier et me demanda tant de vous ; pour cela elle vous surhonnore. Je ne sçai ou madame de Charmoysi est; toutefois on dit qu'elle sera icy dans huit jours, et je le desire bien ; car voyes-vous, je suis tous-jours un peu en peyne pendant l'annee du noviciat. Je dis en peyne sans peyne, car je suis plein de toute bonn'esperance a cause de Nostre Seigneur, qui est si bon et si doux et si amoureux des ames qui desirent l'aymer *.

* Cf. Thren., III, 25.

A Dieu, ma Fille, je m'en vay dire la sainte Messe, apres laquelle j'escriray un petit mot a mon monsieur le Conte, si je puis. A Dieu donques, ma Fille, a Dieu, dis-je, infiniment, sans reserve, sans mesure ; a tout le reste, sous son bon playsir. Tenons nous bien a Dieu, ma Fille, et a sa sainte Mere. Amen.

Je suis par sa volonté uniquement et irrevocablement tout vostre.

F.

XVI aoust 1607.

A Madame
Madame la Baronne de Chantal.

(1) L'Autographe de cette fin de lettre se conserve au Carmel de Troyes.
(2) Les deux lignes qui suivent sont inédites.
(3) Voir ci-dessus, note (3), p. 308.

CDIX

A UNE RELIGIEUSE (1)

Les froideurs spirituelles. — Eloge de saint Bernard. — Etre bonne servante de Dieu, en quoi cela consiste.

Annecy, vers le 20 août 1607.

Vos froidures, ma tres chere Fille, ne vous doivent nullement estonner, pourveu que vous ayes un vray desir de la chaleur et que vous ne layssies pas, pour le froid, de continuer au train de vos petitz exercices. Helas, ma chere Fille, dites moy, le doux Jesus ne nasquit il pas au cœur du froid ? Et pourquoy ne demeurera-il pas aussi au froid du cœur ? J'entens a ce froid duquel, comme je pense, vous parles, qui ne consiste pas a aucun relaschement de nos bonnes resolutions, mais simplement en une certaine lassitude et pesanteur d'esprit, qui nous fait cheminer avec peyne en la voye en laquelle nous nous sommes mis, et de laquelle nous ne nous voulons jamais esgarer, jusques a ce que nous soyons au port. N'est ce pas cela, ma Fille ?

J'iray, si je peux, a vostre feste, et vous donneray la sainte Confirmation. Que puysse-je participer a l'esprit de ce Saint qui vous a nommee de son nom des vostre Baptesme (2), et qui le confirmera en vostre faveur le jour mesme auquel toute l'Eglise le reclame. Je vous diray ce jour la quelqu'une de ses divines paroles qui planterent si avant le Sauveur dans le cœur de ses disciples.

Cependant, vivés toute a Dieu, et pour l'amour qu'il vous a porté, supportés-vous vous mesme en toutes vos miseres. En fin, estre bonne servante de Dieu, ce n'est pas estre tous-jours consolee, tous-jours en douceur, tous-jours sans aversions ni repugnance au bien ; car a ce

(1) Cette lettre paraît avoir été adressée vers le 20 août, à la Sœur Bernarde de Vignod. Cette double hypothèse de la destinataire et de la date donne la claire intelligence du texte et de toutes ses particularités et se trouve à son tour confirmée par celles-ci.

(2) Saint Bernard, la gloire des Maisons cisterciennes ; sa fête se célèbre le 20 août.

conte la, ni sainte Paule, ni sainte Angele (1), ni sainte Catherine de Sienne n'auroyent pas bien servi Dieu. Estre servante de Dieu, c'est estre charitable envers le prochain, avoir en la partie superieure de l'esprit une inviolable resolution de suivre la volonté de Dieu, avoir une tres humble humilité et simplicité pour se confier en Dieu et se relever autant de fois qu'on fait des cheutes, s'endurer soy mesme en ses abjections et supporter tranquillement les autres en leurs imperfections.

Vous sçaves bien, au reste, de quelle sorte mon cœur vous cherit : c'est, ma tres chere Fille, plus que vous ne sçauries dire. Dieu soit a jamais nostre tout. Je suis, en luy, tout vostre.

(1) Sainte Angèle de Foligno.

CDX

AU PRÉSIDENT CHARLES DE ROCHETTE (1)

Recommandation en faveur d'un ami.

Annecy, 25 août 1607.

Monsieur,

Ce porteur (2), qui est de mes amis et homme digne de louange en sa profession, a desiré ma recommandation aupres de vous pour l'accourcissement du proces qu'il a devant le souverain Senat. Je vous supplie donques,

(1) Charles de Rochette, seigneur de Cohendier, de la Forêt, baron du Donjon, conseiller d'Etat de son Altesse, avait épousé Françoise-Marie de Chevron-Villette-la-Couz. Sénateur de Savoie (1581), président du Conseil de Genevois à Annecy, premier président du Sénat de Savoie (1598), il fut député par Charles-Emmanuel Ier pour s'occuper du rétablissement des cures dans le Chablais et il assista à l'exécution du Bref apostolique. (Voir le tome précédent, p. 18.) Par sa loyauté, sa compétence juridique, par son habileté dans les négociations, il se concilia la considération et le respect de tous les partis. Il mourut le 28 mai 1610 à Chambéry, et fut enseveli le lendemain à Sainte-Marie-Egyptienne.

(2) Le porteur était un ecclésiastique, mais il est difficile d'en savoir le nom.

Monsieur, de luy estre favorable en cela, puisque, par ce moyen, il retournera plus tost en son eglise a prier Dieu, comme je fay, quil vous conserve et prospere longuement, et que la faveur dont vous le gratifierés sera un juste adveu que vous me tenes et aymes,

Monsieur, comme

Vostre serviteur bien humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XXV aoust 1607.

A Monsieur
Monsieur de Rochette, Baron du Dongeon,
Conseiller d'Estat de S. A. et premier President de Savoye.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. l'avocat Léon Roch, à Chambéry.

CDXI

A MONSEIGNEUR PIERRE-FRANÇOIS COSTA, ÉVÊQUE DE SAVONE, NONCE APOSTOLIQUE A TURIN

Le Saint sollicite des encouragements pour deux gentilshommes qui voulaient doter la Sainte-Maison de Thonon d'ateliers d'arts mécaniques.

Annecy, 27 août 1607.

Illustrissimo et Reverendissimo Signor Padrone colendissimo,

Li duoi gentilhuomini nominati nel memoriale qui giunto (1) sonno in procinto di impiegar notabil summa

---

Mon très honoré, Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Les deux gentilshommes nommés dans le mémoire ci-joint (1) se disposent à employer une notable somme d'argent pour établir dans

(1) Ce mémoire, s'il existe, n'a pas été retrouvé, d'où la difficulté de connaître les gentilshommes qui le présentaient.

de denari per erigere nella Casa di Tonone molti artificii mercantili (1), per mezzo de' quali verrebbe grandemente ajutata l'opra della conversione de gl' hæretici, poichè adoprandosi li convertiti nell' essercitio de detti artificii, potrebbero vivere convenientemente, senza discorrere in qua et in là comme sin hora sonno costretti di fare. Et di più, sarebbero incitati parecchi a convertirsi, vedendo luogo dove ricapitare, et così, poco a poco, Geneva patirebbe gran danno, essendogli con questo mezzo tolta gran parte del commercio et delli suoi operari.

Ma perchè questa virtù et carità di quelli gentilhuomini crescerebbe et s' infiammarebbe non poco se venesse *(sic)* lodata, massime da tanta degnità et grandezza come è quella di V. S. Illma et R^{ma}, per questo, confidatomi nella generosa bontà et amorevole carità di essa, io la supplico con ogni reverenza et humiltà, che si degni con mezzo di una sua lettera, dar animo a detti duoi gentilhuomini acciò siano consolati nel loro buono proposito.

---

la Maison de Thonon bon nombre de métiers mécaniques (1). Ce serait un moyen de favoriser grandement l'œuvre de la conversion des hérétiques ; en effet, les convertis, en s'occupant à l'exercice de ces métiers, pourraient vivre convenablement, sans courir çà et là, comme ils ont été contraints de le faire jusqu'ici. De plus, bien d'autres, en voyant un lieu de rendez-vous s'ouvrir devant eux, seraient engagés à se convertir, et à la longue, ce ne serait pas un petit préjudice pour Genève qui perdrait ainsi une grande partie de son commerce et de ses ouvriers.

Cependant, le dévouement et la charité de ces gentilshommes ne recevraient pas un médiocre surcroît d'ardeur, s'ils étaient gratifiés d'une approbation, surtout de celle d'un personnage aussi digne et aussi éminent que l'est Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime. C'est pourquoi, me confiant en votre généreuse bonté et aimable charité, je vous supplie en toute révérence et humilité, de vouloir bien encourager par une de vos lettres ces deux gentilshommes, afin qu'ils soient consolés dans leur bon dessein.

(1) L'école des arts mécaniques comprenait déjà, et semble-t-il dès les débuts de sa fondation, un imprimeur, un fabricant de papier, un mécanicien avec de nombreux ouvriers, un passementier et un armurier.

Et così, preghando il Signor Iddio che a V. S. Illma et R^{ma} dia compita prosperità, gli bascio humilissimamente le mani.

Di V. S. Illma et R^{ma},

Humilissimo et divotissimo servitore,

FRANC^{o}, Vescovo di Geneva.

In Annessi, alli XXVII di Agusto 1607.

Revu sur une ancienne copie conservée à Rome, Archives Vaticanes, *Borghese.*

Je prie Dieu notre Seigneur d'accorder à Votre Seigneurie une parfaite prospérité, et je lui baise très humblement les mains.

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime,

Le très humble et très dévoué serviteur,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Annecy, le 27 août 1607.

CDXII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Servir Dieu soit parmi les épines, soit parmi les roses. — Fidélité journalière du Saint à l'oraison mentale.

Annecy, 6 septembre 1607.

Que de choses, ma Fille, j'aurois a vous dire si j'en avois le loysir, car j'ay receu vostre lettre du jour de sainte Anne, escritte d'un stile particulier et qui ressent au cœur, et requiert une ample responce.

Vous voyla bien, ma Fille ; continués seulement. Ayés patience sur vostre croix interieure : helas! nostre Sauveur vous la permet affin qu'un jour vous connoissiés mieux que c'est que vous estes de vous mesme. Ne voyes

vous pas, ma Fille, que le trouble du jour est esclairci par le repos de la nuit? signe evident que nostre ame n'a besoin d'autre chose que de se resigner fort en son Dieu et se rendre indifferente a le servir, soit parmi les espines, soit parmi les roses.

Croiries vous bien, ma tres bonne Fille, que ce soir propre, j'ay eu une petite inquietude pour un affaire qui ne meritoit certes pas que j'y fisse pensee? Or, cela neanmoins m'a fait perdre deux bonnes heures de mon sommeil, chose qui m'arrive rarement. Mais il y a plus : c'est que je me mocquois en moy mesme de ma foiblesse, et mon esprit voyoit clair comme le jour que tout cela estoit une inquietude d'un vray petit enfant; mais de treuver le chemin d'en sortir, nulle nouvelle. Et je connoissois bien que Dieu me vouloit faire entendre que si les assautz et grandes attaques ne me troublent point, comme a la verité elles ne font, *ce n'est pas moy* qui fay cela, c'est *la grace* de mon Sauveur*; et, sans mentir, apres cela je me sens consolé de cette connoissance experimentale que Dieu me donne de moy mesme.

* I Cor., xv, 10.

Je vous asseure bien que je suis fort ferme en nos resolutions*, et me playsent beaucoup. Je ne puis vous dire beaucoup de choses, car ce bon Pere part dans une heure, et il faut que je die Messe : je laisseray donques tout le reste.

* Cf. supra, p. 295.

Vous me fistes grand playsir en l'une de vos lettres de me demander voir si je faysois pas l'orayson. O ma Fille, si faites : demandés-moy tous-jours l'estat de mon ame, car je sçai bien que vostre curiosité en cela sort de l'ardeur de la charité que vous me portes. Ouy, ma Fille, par la grace de Dieu, je puis dire maintenant mieux que ci devant que je fay l'orayson mentale, parce que je ne manque pas un seul jour sans cela, si ce n'est quelquefois le Dimanche pour satisfaire aux confessions. Et si, Dieu me donne la force de me lever quelquefois devant le jour pour cet effect, quand je prevoy la multitude des embarrassemens du jour, et tout cela gayement; et me semble que je m'y affectionne et voudrois bien pouvoir en faire deux fois le jour, mays il ne m'est pas possible.

Vive Jesus! vive Marie! A Dieu, ma chere Fille; je suis celuy qu'il a rendu sans fin, sans reserve et sans comparayson vostre.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le premier jeudy de septembre 1607.

CDXIII

AU BARON BERNARD DE MENTHON (1)

Conseils à propos d'un héritage.

Annecy, 17 septembre 1607.

Monsieur,

J'ay sceu que madame la Baronne (2) vous avoit institué son heritier, mais qu'aussi ell'avoit substitué monsieur de Coursinge et monsieur le Marquis de Lulin (3), en sorte que, pour vous, il ni a rien a craindre. Mais le tort de sa dote confessee et non receüe reviendroit a messieurs vos parens plus proches, si vous mouries sans enfans; car il

(1) Bernard IV de Menthon, baron de Menthon, seigneur de Dingy, Naves, Bonatrait, comte de Menthon, par patentes du 23 mai 1622, épousa d'abord, par contrat dotal du 11 février 1589, Clémence de Genève. A la mort de celle-ci, il songea à quitter le monde, fit vœu de chasteté; mais il dut bientôt en être relevé pour obtenir le 7 mai 1608, la valide célébration d'un mariage, d'ailleurs clandestinement contracté au mois d'avril précédent, avec D^lle Claudine de Michaille, dame d'Outrechaise. Il mourut en 1627 et sa veuve vécut jusqu'en 1671.

(2) Clémence de Genève, fille de François-Prosper de Genève, seigneur de Lullin, Cursinge, Boringe, Etrembières, etc., femme de Bernard de Menthon, mourut sans enfants, après avoir testé le 8 mars 1606, et fut inhumée dans l'église de Notre-Dame d'Annecy, le 20 octobre 1607.

(3) Le Saint paraît avoir été incomplètement renseigné sur les intentions de la Baronne, car d'après la teneur même du testament du 8 mars 1606, si elle instituait Bernard, « son bien aimé mary, » son héritier universel, elle laissait à d'autres personnes de nombreux legs; entre lesquels, la seigneurie « riere le Six et Marigny, » qu'elle léguait à noble Antoine de Genève, dit de Boringe, et en cas de décès, par voie de substitution et successivement, à son mari Bernard de Menthon, à son frère Annibal de Genève, seigneur de Cursinge, enfin au fils de Gaspard de Genève, marquis de Lullin, Clériadus, seigneur et baron de la Bâtie. (Archives des Hospices d'Annecy.)

faudroit quilz ramboursassent la somme de la dote a ces messieurs qui seroyent substitués, ou au moins cela le *(sic)* mettroit en proces. Ce porteur vous dira comme j'en escris a madame la Baronne affin qu'ell'y remedie, et croy qu'elle le fera.

Cependant, Monsieur, je prie Dieu quil vous comble de benedictions, et suis

Vostre serviteur bien humble en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVII septembre 1607.

A Monsieur
Monsieur le Baron de Menthon.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le comte de Menthon, au château de Menthon (Annecy).

CDXIV

A UNE DAME (1)

Comment Dieu supplée aux commodités de le servir, quand on les laisse pour sa gloire. — Règlement de vie. — Quatre vertus recommandées. — Ce qu'il est toujours possible de faire, même au milieu du monde.

Annecy, 27 septembre 1607.

Madame,

Il n'est nullement besoin de faire des excuses et ceremonies pour m'escrire, car vos lettres me consolent bien fort en Nostre Seigneur, pour lequel je vous ayme sincerement. Je voy que vous aves de l'apprehension de vous ranger au chasteau, d'autant que vous seres privee des commodités que vous avies de servir Dieu par la hantise du college des Jesuites. Je vous en sçay vrayement bon

(1) Cette dame serait-elle de Dijon où le Saint l'aurait connue en 1604 ? L'étude minutieuse de la lettre persuaderait plutôt qu'elle habitait Chambéry, et peut-être alors serait-ce la même personne à qui la lettre du 24 avril 1606 est adressée. (Voir plus haut, p. 173.)

gré, mais si faut-il que vous ne perdies point courage pour cela ; car encor que vous n'aures pas tant d'ayde exterieure, si est ce que, tenant tous-jours vos desirs et resolutions d'estre toute a Dieu bien vifs et formés en vostre ame, le Saint Esprit vous consolera par une secrette assistance qui suppleera aux exercices que vous laysses, puisque vous ne les laysses que pour l'honneur et la gloire de cette mesme divine Bonté.

Je pense que vos Communions vous seront permises, car je ne voy pas que cela vous puisse estre refusé. Vous pourres bien avoir une demi heure chaque jour pour vostre orayson mentale, outre la priere d'appareil qui se fait avec Madame (1). Avec cela, vous pouves justement vous contenter, et suppleer le manquement des autres exercices par des frequentes et ferventes oraysons jaculatoires ou eslancemens d'esprit en Dieu, et les sermons, par une devote et attentive lecture des bons livres.

Au demeurant, d'estre sujette et vivre en compaignie vous donnera mille sujetz de vous bien mortifier et rompre vostre volonté, qui n'est pas un petit moyen de perfection, si vous l'employes avec humilité et douceur de cœur. Ce doivent estre vos deux cheres vertus, puisque Nostre Seigneur les a tant recommandees*; et la troisiesme, une grande pureté du mesme cœur *, et la quatriesme, une grande sincerité en vos paroles, sur tout en vos confessions. Nulle compaignie, nulle sujetion ne vous peut empescher de parler souvent avec Nostre Seigneur, ses Anges et ses Saintz, ni d'aller souvent parmi les rues de sa Hierusalem celeste, ni d'escouter les sermons interieurs de Jesus Christ et de vostre bon Ange, ni de communier tous les jours en esprit.

* Matt., xi, 29.
* Cf. ibid., v, 8.

Faites donques avec gayeté de cœur tout cela ; et de mon costé, en correspondant a la confiance que vous aves en moy, je prieray sa divine Majesté qu'elle vous

(1) Si la destinataire de cette lettre habitait Dijon, s'agirait-il ici d'Anne de Bueil, qui épousa en 1594 le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne en 1607 ? Dans la seconde hypothèse (cf. note (1) de la page précédente), « Madame » serait Dona Mathilde de Savoie, mariée depuis le 26 février 1607 au gouverneur de Savoie, Charles d'Albigny, résidant au château de Chambéry.

remplisse des graces de son Saint Esprit et vous rende de plus en plus uniquement sienne.

Vostre bien humble et tres affectionné
en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

D'Annessy, le 27 septembre 1607.

CDXV

A LA BARONNE DE CHANTAL

(FRAGMENT)

Naïve conjecture de la piété de Charles-Auguste, neveu du Saint.

Sales, 6 octobre 1607 (1).

. . . . . .

Encor faut il, ma chere Fille, que je vous parle un peu de nos nouvelles domestiques. Je suis icy despuis huit jours entre nos proches, ou la pieté et l'amitié regnent d'une bonne façon, graces a Dieu. Mais ce qui me contente le plus est mon petit neveu, filz aisné de la mayson (2) : sa nourrice m'asseure qu'ordinairement il tette

(1) Dans l'opuscule d'où il est tiré (1), ce fragment est précédé des lignes suivantes : « Vous souvenés-vous point (Argiphonte) que je vous ay monstré une lettre de la propre main de ce Bien-heureux homme, dattée du 9 d'Octobre 1607, où il dit à la devote Baronne de Chantal ces parolles : Encor faut il, ma chere Fille, » etc.

Le Saint n'était pas à Sales le 9 octobre, mais en visite pastorale au Grand-Bornand ; il pouvait s'y trouver toutefois quelques jours avant cette date, vers le 6 octobre, devenu sans doute un 9 par une erreur typographique.

(2) Charles-Auguste, né le 1er janvier 1606, perdit tout jeune sa mère (voir ci-dessus, note (2), p. 1). En 1615, il commence ses études chez les Barnabites d'Annecy, reçoit la tonsure de la main du Saint (14 mars 1620), fait vœu de chasteté, songe à une vie de solitude, et va à Lyon étudier la théologie sous

---

(1) *Recit a Argiphonte d'Osirie, de la promotion et du Sacre de Monseigneur l'Evesque d'Ebron.* A Necy, par André Leyat, au Faux Bourg de Bœuf, 1645.

les mains jointes, avec une posture fort devote. N'est ce pas un signe qu'un jour il sera de nostre robbe et un bon serviteur de Dieu? . . . . . .

la direction des PP. Jésuites (2 novembre 1623-1627). Il se décide à embrasser l'état ecclésiastique le 1er janvier 1628. Chanoine de Saint-Pierre de Genève, en 1630 prévôt de la cathédrale, il célèbre sa première Messe le deuxième Dimanche de Carême 1631. Vicaire général le lendemain, il s'occupe du Procès de Béatification du Saint; achève en 1634 la Vie latine de son oncle, en donne, à la prière des Sœurs de la Visitation, une traduction. Il est installé doyen de Notre-Dame d'Annecy (16 janvier 1635), mais repris par ses goûts anciens, il se retire chez les Ermites du Mont-Voiron, où il mène une vie très austère; bientôt l'Archevêque de Tarentaise l'attire auprès de lui et le nomme vicaire général et official de Tarentaise (27 septembre 1636). Coadjuteur de l'Evêque de Genève (1643), sacré avec le titre d'évêque d'Hébron, le 14 mai 1645, dans l'église Saint-Dominique d'Annecy, Charles-Auguste ne tarda pas à remplacer Mgr Juste Guérin, qui mourait quelques mois après (14 novembre), et lui-même décéda le 8 février 1660, au château de Tréson près d'Annecy. (Voir de Hauteville, *La Maison naturelle*, etc., Partie III.)

Charles-Auguste demeurera longtemps, sinon le plus exact, du moins le plus agréable et le plus intéressant des historiens du saint Evêque de Genève. Ecrivain, il garde, semble-t-il, dans son style et dans ses peintures, quelque chose des naïves attitudes qui, dès sa toute première enfance, ravissaient d'aise le Bienheureux. D'après les paroles, encore vraies de nos jours, de sainte Jeanne-Françoise de Chantal (et c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire), son Histoire de saint François de Sales reste « comme un fonds et un directoire véritable, naïf et sincère, que les écrivains pourront ci-après suivre pour écrire à la louange de ce grand homme. » (Lettre du 24 novembre 1633.)

CDXVI

A M. ANTOINE DES HAYES

Effusions d'amitié. — Les « petites riottes » entre les officiers du duc de Nemours. — M. Fenouillet.— Le Saint cherche à « relever » l'Oraison funèbre de la duchesse de Nemours; il en appréhende l'impression.

Les Clets, 12 octobre 1607.

Monsieur,

J'ay fort prié ce porteur, qui est des vieux serviteurs de la mayson de Monsieur (1) et de mes bons amis et voysins,

(1) Le duc de Nemours.

de vous saluer de ma part avec le plus d'efficace qu'il pourra. J'adjouste seulement sur ce papier que nul signe, nulle demonstration ne pourroit jamais esgaler ni le devoir que j'ay a vos bienveuillances, ni l'affection inviolable de laquelle je suis voué et dedié a vostre service. C'est la verité, Monsieur, je ne me puis assouvir du playsir que je reçois de l'asseurance de vostre amitié : mon frere de Groisy (1) et moy en faysons feste a nos espritz toutes les fois que nous nous voyons ; mon cœur est tout plein de ce bonheur. Permettes-moy, Monsieur, que, sans necessité, par la seule abondance de mes desirs, je vous supplie de me continuer ce bien que j'estime tant, et qui m'honnore et console si fort.

Je suis en visite bien avant parmi nos montagnes (2), en esperance de me retirer pour l'hiver dans nostre petit Annessy, ou j'ay appris a me plaire, puisque c'est la barque dans laquelle il faut que je vogue pour passer de cette vie a l'autre. Et m'y plairois bien davantage, si ce n'estoit ces petites riottes qui pullulent tous les jours entre les officiers de Monsieur, desquelz quelques uns se rendent plus aigres qu'ilz ne devroyent contre le bon monsieur Favre (3), duquel ilz espuisent les belles humeurs et l'aage. La faute vient de ce que Monsieur leur permet indifferemment d'accuser ce bon personnage ; et il faudroit leur faire connoistre qu'on est bien asseuré de luy, de sa suffisance et fidelité, comme a la verité on le doit estre. Cela arresteroit toutes ces brouilleries, qui ne servent qu'a divertir ces espritz des meilleures pensees qu'ilz pourroyent faire au service de Jesus Christ et du public.

On m'a dit que nostre monsieur Fenouillet avoit esté

(1) Bernard de Sales (voir ci-dessus, note (1), p. 307).

(2) Du 7 octobre au 23 novembre, le Saint parcourut dans ses visites pastorales la vallée de Thônes, les Bornes, la Semine et les environs de Rumilly ; le soir du 23 il regagna Annecy. (Voir ci-après, la lettre du 25 novembre à la baronne de Chantal, p. 338.)

(3) La considération et la faveur que ses services et son grand mérite avaient values au président Antoine Favre dans les deux cours des ducs de Savoie et de Nemours, lui suscitaient des jalousies parmi les officiers de ce dernier ; elles éclataient à tout propos. A cette époque, la nomination de son fils René à la judicature de Genevois fut le prétexte qui les raviva. (Cf. Mugnier, *Histoire et correspondance du premier Président Favre*, tome Ier.)

esleu pour Montpellier, presentement privé d'Evesque[1]; mais je n'en croiray rien, que vous, Monsieur, ou luy, ne m'en escrivies.

Je voudrois avoir envoyé l'Orayson funebre de Madame*; mais j'attens des memoires de la grandeur de la mayson d'Este qui me doivent venir d'Italie, n'ayant jamais rien peu apprendre qui fust esclattant comme je desire, par les livres que j'ay peu avoir en ce païs ni aucun recit qu'on m'ayt fait. J'apprehende bien qu'elle se voye; car, a la verité, je n'ay rien sceu des actions particulieres de cette Princesse, qui sont neanmoins celles qui pourroyent relever ma petite besoigne. Je la vous veux addresser premierement, affin que vous la voyes et revoyes pour y corriger avant que Monsieur la voye; car j'ay crainte qu'il ne m'eschappe quelques accens de nostre ramage de deça.

* Vide supra, p. 311, not. (1).

Nous sommes icy hors de nouvelles, et moy particulierement, parmi ces replis de nos montagnes; mais je ne passe point de jour que je n'invoque la benediction de Dieu sur vous et sur toute vostre mayson. Qu'a jamais vous soit-il propice et favorable, Monsieur, selon que le desire

Vostre serviteur tres affectionné et plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 12 octobre 1607, aux Cletz.

(1) Pierre Fenouillet, annécien d'origine, ami et correspondant du Saint; une note lui sera consacrée ultérieurement.

CDXVII

A MONSEIGNEUR PIERRE-FRANÇOIS COSTA, ÉVÊQUE DE SAVONE NONCE APOSTOLIQUE A TURIN

(INÉDITE)

Le Saint avertit le Nonce d'une erreur qui l'a privé de recevoir un document annoncé sur la question *de Auxiliis*.

Evires, 27 octobre 1607.

Illustrissimo et Reverendissimo Signore
mio colendissimo,

Ricevei tre giorni sonno la lettera di V. S. Illma et R^ma^ del 30 di Settembre, scrittami solo per accompagnare la copia di un'altra scritta dall' Illmo Signore Arigone (1) circa la materia *de Auxiliis* (2) ; laquale in vero io desiderarei molto havere, per esser quella difficoltà mossa in

---

Mon très honoré, Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il y a trois jours, j'ai reçu de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime sa lettre du 30 septembre, écrite seulement pour accompagner la copie d'une autre lettre de l'Illustrissime Seigneur Arrigoni (1) touchant la question *de Auxiliis* (2). En vérité, je désire beaucoup avoir cette copie ; car la controverse soulevée en Espagne est de la plus

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 3.

(2) Il s'agissait de concilier l'infaillibilité de la prédestination avec la liberté de la volonté humaine, controverse fameuse qui mit aux prises les plus illustres théologiens de l'Ordre de Saint-Dominique avec ceux de la Compagnie de Jésus. Soulevé d'abord en Espagne entre simples particuliers, le débat fut ensuite porté à Rome ; une Congrégation dite *de Auxiliis* (des secours de la grâce) fut instituée sous Clément VIII, pour présider les conférences. Elles se continuèrent sous Paul V, mais le 28 août 1607 ce Pontife les déclara définitivement closes, en renvoyant derrière les murs des écoles, Thomistes et Molinistes,

Spagna, di importantissima conseguenza in queste nostre bande afflitte di heresia ; et spero che Sua Santità sarà stata inspirata di far cosa che ad honor d'Iddio et pace della santa Chiesa riesca. Ma quella copia sarà restata sopra la tavola del signor suo Secretario, poichè con la lettera di lei non l'ho ricevuta ; anzi, in vece di essa, ho ricevuta l'alligata, laquale credo sarà stata tolta in fallo, poichè nè viene dal Cardinale, nè di quella disputa *de Auxiliis* tocca in nissun modo.

---

grande conséquence pour nos contrées désolées par l'hérésie. Aussi j'espère que Sa Sainteté aura eu l'inspiration de prendre une mesure qui tourne à la gloire de Dieu et à la paix de la sainte Eglise. Mais la susdite copie sera restée sur la table de monsieur votre Secrétaire, puisque je ne l'ai pas reçue avec votre lettre ; par contre, j'ai trouvé la lettre ci-jointe qui, je pense, m'aura été envoyée par erreur, car elle ne vient pas du Cardinal et ne traite en aucune façon de la dispute *de Auxiliis*.

libres désormais d'y soutenir, mais sans qualification injurieuse, leurs opinions respectives.

D'après les historiens, le saint Evêque de Genève aurait conseillé au Pape de prendre cette décision; le Bref du Doctorat (16 novembre 1877) lui attribue formellement cette glorieuse démarche (1). En effet, comme on le voit par une réponse d'Anastase Germonio (voir cette lettre à l'Appendice, 8 janvier 1607), Paul V ayant connu l'opinion de François de Sales sur cette matière et l'ayant fort goûtée, lui fit écrire par Germonio et le Cardinal Arrigoni de donner plus amplement son avis. Le Saint le donna assurément (cf. note (1), p. 69), mais ses réponses, qui seraient si intéressantes aujourd'hui pour l'histoire du dogme, sont perdues et n'ont pu être retrouvées, malgré de très minutieuses explorations faites récemment dans les Archives Romaines des Congrégations. Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VII), en donne un résumé qui a servi jusqu'à ce jour de thème à plusieurs fabrications. La lettre destinée au bienheureux Prélat et qu'une méprise du Nonce de Savoie ne lui permit pas de recevoir le 30 septembre 1607, avait sans doute pour objet de porter à sa connaissance la déclaration pontificale. Comme apôtre de paix, le Saint avait détourné le Pape de rien définir, mais chez lui le théologien n'abdiquait pas; on sait par sa lettre si connue à Lessius (26 août 1618) et par la doctrine du *Traitté de l'Amour de Dieu* (Livre III, chap. v), que le système défendu par la Compagnie de Jésus avait ses préférences. (Cf. tome IV de cette Edition, p. XLI.)

(1) Il convient de citer ici les propres paroles de Pie IX : « Pendant que s'agitait à Rome la célèbre controverse *de Auxiliis*, Paul V, Notre Prédécesseur de sainte mémoire, voulut connaître le sentiment du saint Prélat sur cette matière et c'est à son avis qu'il déféra en imposant silence aux deux parties, jugeant qu'il fallait assoupir une dispute si délicate et pleine de péril. » (Voir le tome Ier de cette Edition, p. XVI.)

A V. S. Illma et R^{ma} bascio humilmente le sacre mani, et le pregho dal Signore Iddio ogni vero contento.

Di V. S. Illma et R^{ma},

Devotissimo servitore,

FRANC^{o}, Vescovo di Geneva.

Di Evieres, nella visita, alli XXVII di Ottobre 1607.

All' Illmo et R^{mo} Sig^{re} mio osservandissimo,
Monsignore il Vescovo di Savona,
Nuntio Apostolico appresso Sua Altezza Seren^{ma}.
Turino.

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

Je baise humblement les mains sacrées de Votre Seigneurie et prie Dieu notre Seigneur de lui accorder tout vrai contentement.

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime,

Le très dévoué serviteur,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

A Evires, pendant la visite, le 27 octobre 1607.

A mon très honoré, Illustrissime et Révérendissime Seigneur,
Mgr l'Evêque de Savone,
Nonce apostolique auprès de Son Altesse Sérénissime.
Turin.

CDXVIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Courage de Mme de Boisy à la mort de sa fille, Jeanne de Sales. — Le Saint « tant homme que rien plus. » — Dieu « prend tout a sayson. » — Il faut agréer que Dieu frappe sur l'endroit qu'il lui plaira. — C'est assez d'avoir Dieu. — Indications pour le service funèbre de la défunte.

Sales, 2 novembre 1607.

Et bien, ma chere Fille, mais n'est il pas raysonnable que la tres sainte volonté de Dieu soit executee, aussi bien es choses que nous cherissons comme aux autres ?

Mais il faut que je me haste de vous dire que ma bonne mere a beu ce calice avec une constance toute chrestienne (1); et sa vertu, de laquelle j'avois tous-jours bonne opinion, a de beaucoup devancé mon estime.

Dimanche matin (2), elle envoya prendre mon frere le chanoyne (3); et parce qu'elle l'avoit veu fort triste, et tous les autres freres aussi le soir precedent, elle luy commença a dire : « J'ay resvé toute la nuit que ma fille Jane est morte; dites moy, je vous prie, est il pas vray? » Mon frere, qui attendoit que je fusse arrivé pour le luy dire, car j'estois a la visite (4), voyant cette belle ouverture de luy presenter le hanap et qu'elle estoit couchee en son lit : « Il est vray, » dit il, « ma mere ; » et cela sans plus, car il n'eut pas asses de force pour rien adjouster. « La volonté de Dieu soit faite, » dit ma bonne mere, et pleura un espace de tems abondamment ; et puis, appellant sa Nicole (5) : « Je me veux lever pour aller prier Dieu en la chappelle pour ma pauvre fille, » dit elle. Et tout soudain fit ce qu'elle avoit dit. Pas un seul mot d'impatience, pas un seul clin d'œil d'inquietude; mille benedictions a Dieu et mille resignations en son vouloir. Jamais je ne vis une douleur plus tranquille : tant de larmes que merveilles, mais tout cela par des simples attendrissemens de cœur, sans aucune sorte de fierté. C'estoit pourtant son cher enfant. Et bien, cette mere, ne la dois je pas bien aymer?

Hier, jour de Toussaintz, je fus le grand confesseur de la famille, et avec le tres saint Sacrement, je cachetay le cœur de cette mere contre toute tristesse. Au demeurant, elle vous remercie infiniment du soin et de l'amour maternel que vous aves exercé a l'endroit de cette petite

(1) Sa fille Jeanne de Sales était morte à Thoste en Bourgogne, le 8 octobre, entre les bras de Mme de Chantal. (Voir le tome précédent, note (3), p. 344.)

(2) Le 28 octobre.

(3) Jean-François.

(4) C'est seulement le 30 octobre et à Mornex, distant de quatre lieues environ du château de Sales, que le Saint apprit la mort de sa jeune sœur.

(5) Nicole Rolland, probablement sœur ou parente des frères Rolland (voir ci-dessus, note (1), p. 115), « fille de chambre » de Mme de Boisy, était encore à son service en 1610. La pieuse mère du Saint en faisait aussi sa lectrice et dans les derniers jours de sa vie, elle se faisait lire l'*Introduction à la Vie devote*.

defuncte, avec obligation aussi grande que si Dieu l'eust conservee par ce moyen. Autant vous en dit toute la fraternité, laquelle, de vray, s'est tesmoignee d'extremement bon naturel au ressentiment de ce trespas, sur tout nostre Boisy (1) que j'en ayme davantage.

Je sçai bien que vous me dires volontier : Et vous, comme vous estes vous comporté? Ouy, car vous desires de sçavoir ce que je fay. Helas, ma Fille, je suis tant homme que rien plus. Mon cœur s'est attendri plus que je n'eusse jamais pensé ; mais la verité est que le desplaysir de ma mere et le vostre y ont beaucoup contribué, car j'ay eu peur de vostre cœur et de celuy de ma mere. Mais quant au reste, oh vive Jesus! je tiendray tous-jours le parti de la Providence divine : elle fait tout bien et dispose de toutes choses au mieux*. Quel bonheur a cette fille d'avoir *esté ravie* du monde, *affin que la malice ne pervertist son esprit**, et d'estre sortie de ce lieu fangeux avant qu'elle s'y fust soüillee*! On cueille les fraises et les cerises avant les poires bergamottes et les capendus ; mais c'est parce que leur sayson le requiert. Laissons que Dieu recueille ce qu'il a planté en son verger ; il prend tout a sayson.

* Cf. Sap., XII, 15.
* Ibid., IV, 11.
* Cf. Ps. LXVIII, 15.

Vous pouves penser, ma chere Fille, combien j'aymois cordialement cette petite fille. Je l'avois engendree a son Sauveur, car je l'avois baptisee de ma propre main, il y a environ quatorze ans : ce fut la premiere creature sur laquelle j'exerçay mon Ordre de sacerdoce. J'estois son pere spirituel et me promettois bien d'en faire un jour quelque chose de bon ; et ce qui me la rendoit fort chere (mais je dis la verité), c'est qu'elle estoit vostre. Mais neanmoins, ma chere Fille, au milieu de mon cœur de chair, qui a eu tant de ressentimens de cette mort, j'apperçois fort sensiblement une certaine soüefveté, tranquillité et certain doux repos de mon esprit en la Providence divine, qui respand en mon ame un grand contentement en ses desplaysirs. Or bien, voyla mes mouvemens representés comme je puis.

(1) Jean-François de Sales.

Mais vous, ma chere Fille, que voules vous dire quand vous me dites que vous vous estes bien treuvee en cette occasion telle que vous esties ? Dites-moy, je vous prie : nostre esguille marine n'a-elle pas tous-jours esté tendante a sa belle estoille, a son saint astre, a son Dieu ? Vostre cœur qu'a-il fait ? Aves-vous scandalizé ceux qui vous ont veu sur ce point et en cet evenement ? Or cela, ma Fille, dites le moy clairement ; car voyes vous, je n'ay pas treuvé bon que vous ayes offert ni vostre vie ni celle de quelqu'un de vos autres enfans en eschange de celle de la defuncte. Non, ma chere Fille. Il ne faut pas seulement aggreer que Dieu nous frappe, mais il faut acquiescer que ce soit sur l'endroit qu'il luy plaira ; il faut laisser le choix a Dieu, car il luy appartient.

David offroit sa vie pour celle de son Absalon *, mais c'est parce qu'il mouroit perdu ; et c'est en ce cas la qu'il faut conjurer Dieu. Mais es pertes temporelles, o ma Fille, que Dieu touche et pince par ou il voudra et sur telle corde de nostre luth qu'il choysira, jamais il ne fera qu'une bonne harmonie : Seigneur Jesus, sans reserve, sans si, sans mais, sans exception, sans limitation, vostre volonté soit faitte sur pere, sur mere, sur fille, en tout et par tout. Ah ! je ne dis pas qu'il ne faille souhaitter et prier pour leur conservation ; mais de dire a Dieu : Laissés ceci et prenés cela, ma chere Fille, il ne le faut pas dire. Aussi ne ferons-nous, non pas ? Non, ma Fille, moyennant la grace de sa divine Bonté.

* II Reg., XVIII, ult.

Je vous voy, ce me semble, ma chere Fille, avec vostre cœur vigoureux, qui ayme et qui veut puissamment. Je luy en sçai bon gré ; car ces cœurs a demi mortz, a quoy sont-ilz bons ? Mais il faut que nous fassions un exercice particulier, toutes les semaines une fois, de vouloir et d'aymer la volonté de Dieu plus vigoureusement, je passe plus avant : plus tendrement, plus amoureusement que nulle chose du monde ; et cela, non seulement es occurrences supportables, mais aux plus insupportables. Vous en treuveres je ne sçai quoy dans le petit livre du *Combat spirituel** que je vous ay si souvent recommandé.

* Secunda editio, c. XXXIII.

Helas, ma Fille, a la verité dire, cette leçon est haute ;

mais aussi, Dieu, pour qui nous l'apprenons, est le Tres Haut. Vous aves, ma Fille, quattre enfans; vous aves un pere, un beaupere, un si cher frere, et puis encor un pere spirituel : tout cela vous est fort cher et meritamment, car Dieu le veut. Et bien, si Dieu vous ravissoit tout cela, n'auries vous pas encor asses d'avoir Dieu? N'est ce pas tout, a vostre advis? Quand nous n'aurions que Dieu, ne seroit ce pas beaucoup? Helas, le Filz de Dieu, mon cher Jesus, n'en eut presque pas tant sur la croix, lhors qu'ayant tout quitté et laissé pour l'amour et obeissance de son Pere, il fut comme quitté et laissé de luy *; et le torrent des passions emportant sa barque a la desolation, a peyne sentoit il l'esguille, qui non seulement regardoit, mais estoit inseparablement unie a son Pere. Ouy, il estoit un avec son Pere *, mais la partie inferieure n'en sçavoit ni appercevoit du tout rien : essay que jamais la divine Bonté ne fit ni fera en aucune autre ame, car elle ne le pourroit supporter.

* Matt., XXVII, 46.

* Joan., X, 30.

Et bien donques, ma Fille, si Dieu nous ostoit tout, si ne s'ostera-il jamais a nous pendant que nous ne le voudrons pas. Mais il y a de plus : c'est que toutes nos pertes et nos separations ne sont que pour ce petit moment *. Oh! vrayement, pour si peu que cela, il faut avoir patience. Je m'espanche, ce me semble, un peu trop; mais quoy? je suis mon cœur, qui ne pense jamais trop dire avec cette si chere Fille.

* Cf. II Cor., IV, 17.

Je vous envoye un escusson pour vous aggreer (1); et puisqu'il vous plaist de faire faire le service la ou cette fille repose en son cors, je le treuve bon, mais sans grandes pompes, sinon celles que justement la coustume chrestienne exige : car a quoy tout le reste? Vous feres, par apres, tirer en liste tous ces frais et ceux de sa maladie, et me l'envoyeres, car je le veux ainsy; et ce pendant on priera Dieu de deça pour cette ame et luy ferons joliment

(1) L'écu de la maison de Sales est ainsi décrit par Nicolas de Hauteville (*La Maison naturelle*, etc., Ire Partie) : « de figure ovale... le fonds d'azur, damascé à deux faces d'or, surfacées de gueules, accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles à six rayons d'or, l'une au milieu et l'autre en pointe... La devise est latine : *Nec plus nec minus.* »

ses petitz honneurs. Nous n'envoyerons point a son quarantal ; non, ma Fille, il ne faut pas tant de mysteres pour une fille qui n'a jamais tenu aucun rang en ce monde, ce seroit se faire mocquer. Vous me connoisses : j'ayme la simplicité et en la mort et en la vie. Je seray bien ayse de sçavoir le nom et le tiltre de l'eglise ou elle est. Voyla tout pour ce sujet (1). . . . . .

Vostre tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Ce n'est pas la manière du Saint de finir ainsi brusquement ; à partir d'ici, la lettre a été sans aucun doute mutilée. (Cf. plus haut, note (2), p. 17.)

CDXIX

A LA PRÉSIDENTE BRULART

Condoléances. — L'oraison sans paroles, à quelle condition est-elle bonne. — La préparation de la méditation. — Livres conseillés, dont quelques-uns peu faits pour la pratique. — Les confessions générales et la paroisse.

Sales, vers le 2 novembre 1607.

Madame ma tres chere Seur,

Je m'estonne comme vous receves si peu de mes lettres ; il m'est advis que je n'en laisse point des vostres sans quelque response. Or bien, Dieu soit loüé.

J'ay regretté toutes les pertes qui se sont faites en vostre mayson (1), de laquelle je suis l'un des enfans, au moins en affection. Helas ! la pauvre madamoyselle Jacot (2) doit avoir esté bien affligee de filz, de pere, de

(1) En effet, pendant cette année 1607, les deuils s'étaient accumulés dans les familles de la présidente Brûlart et Jaquot. Madeleine Brûlart, l'Abbesse de Molaise (voir ci-dessus, note (1), p. 259), sœur du président Brûlart était morte le 12 octobre. Quant à Mlle Jaquot, elle avait perdu son père, M. de Crépy, dans les premiers jours d'août (voir plus haut, note (1), p. 35), son mari Palamède Jaquot, le 18 septembre, et aussi son fils, sans doute un tout jeune enfant, car son existence n'a point laissé de trace dans les généalogies.

(2) Madeleine Bourgeois de Crépy, sœur de la Présidente. (Voir ci-dessus, note (1), p. 87.)

mari ; je luy ay une grande compassion, et prie Dieu qu'il luy soit pour tout cela. J'ay des-ja escrit a madame nostre mere (1) ; maintenant j'escriray a cette seur, mais je ne sçay si ce sera avec consolation, car je ne sçay point de belles paroles, et, ne luy ayant jamais escrit ni parlé de devotion, elle treuvera peut estre bien estrange mon stile ; mais estant du lieu d'ou elle est, elle prendra tout en bonne part. Je n'iray pas a Salins (2), mais je veux bien pourtant faire en sorte que cette annee suivante ne se passe pas sans que nous nous revoyons tous ; dequoy pourtant je ne desire pas que le bruit coure.

Ne vous (3) tourmentes point pour vostre orayson que vous me dites se passer sans paroles, car ell'est bonne, pourveu qu'elle vous laisse des bons effectz au cœur. Ne vous violentes point pour parler : en cet amour divin, asses parle qui regarde et se fait voir. Suives donques le chemin auquel le Saint Esprit vous tire, sans toutefois que je desire que vous laissies de vous præparer a la meditation comme vous faysies au commencement ; car c'est cela que vous deves de vostre costé, et ne deves point entreprendre d'autre chemin de vous mesme. Mais quant vous vous y voudres mettre, si Dieu vous tire en un autre, alles y avec luy. Il faut faire de nostre costé une præparation proportionnee a nostre portee, et quand Dieu nous portera plus haut, a luy seul en soit la gloire.

Vous pourres utilement lire les livres de la Mere Therese et de sainte Catherine de Siene, la *Methode de servir Dieu* (4), l'*Abbregé de la Perfection chrestienne,* la *Perl'Evangelique* (5) ; mais ne vous empresses point a la prattique de tout ce que vous y verres de beau, mais alles

(1) Mme de Crépy.

(2) Peut-être s'agissait-il d'un voyage pour le différend des salines ; il en sera question en 1609.

(3) Les vingt lignes suivantes et l'adresse sont reproduites d'après un fragment de l'Autographe, le seul qui ait été retrouvé. Il appartient aux RR. PP. Bénédictins de Scheyern (Haute-Bavière).

(4) Voir ci-dessus, note (1), p. 161. La Bibliothèque Nationale possède, de cet ouvrage, deux éditions dans la langue originale : Anvers, 1551, et Madrid, 1603.

(5) Il a été parlé de ces deux derniers ouvrages au tome IV de la présente Edition, note (1), p. VIII.

tout doucement aspirant apres ces beaux enseignemens et les admirant tout bellement. Et vous resouvenes qu'il n'est pas question qu'un seul mange tout un festin preparé pour plusieurs : *As-tu treuvé du miel, manges en ce qui suffit,* dit le Sage *. La *Methode,* la *Perfection,* la *Perle* sont des livres fort obscurs et qui cheminent par la cime des montagnes ; il ne s'y faut guere amuser. Lises et relises le *Combat spirituel :* ce doit estre vostre cher livre, il est clair et tout prattiquable.

* Prov., xxv, 16.

Non, ma chere Fille, vous confessant a des bons confesseurs, ne doutés nullement ; car s'ilz n'avoyent le pouvoir de vous ouÿr, ilz vous renvoyeroyent. Et si, il n'est nullement besoin de faire ces reveuës generales en la parroisse, desquelles vous m'escrives ; il suffit d'y rendre son devoir a Pasques en s'y confessant, ou au moins communiant. Estant aux chams, les prestres que vous treuveres es parroisses (1) vous pourront aussi confesser.

Ne vous laisses point [presser de scrupules ni de trop de desirs ; cheminés doucement] et courageusement. Dieu soit a jamais nostre [cœur, ma chere Seur, et je] suis en luy,

Vostre [plus humble frere et serviteur.]

[Ma bonne mere a fait merveilles a souffrir la mort de] ma [petite seur] et elle vous salue humblement et remercie des faveurs [qu'elle a receu de vous].

A Madame
Madame la Præsidente Brulart.

(1) La fin de cette lettre étant écrite en marge de l'Autographe, par suite de la mutilation de celui-ci, plusieurs mots ont disparu ; nous les empruntons à l'édition de 1626, en les insérant entre crochets [ ].

CDXX

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON (1)

(INÉDITE)

Le Saint promet de contrôler la vocation d'un jeune homme qui semblait un peu hâtive.

Chessenaz (2), 14 novembre 1607.

Monsieur,

J'ay admiré ce que j'ay appris de ce gentilhomme (3), car c'est chose fort esloignee de ma precedente creance. Or, j'espere dans la quinzaine me rendre a Neci *, et de sçavoir bien tost aprés si la resolution de ce chevalier vient du Ciel ; et, en [ce] cas-la, je contribueray mon talent pour l'establir selon mon devoir. Mais si ell'est de la terre, je le connoistray aysement par le repentir qui la suivra de pres, et lequel, a mon advis, je descouvriray soudainement ; et en ce cas, je m'employeray avec affection au dessein que vous agreés, et que, pour cela, j'ay

* Vide supra, p. 324, not. (2), et infra, p. 338.

(1) Prosper-Marc de Maillard, comte de Tournon, baron du Bouchet, seigneur de Montagny, etc., né en mai 1569, fut enterré à Rumilly, le 15 avril 1616. Il avait épousé par contrat dotal du 10 mai 1590, Philiberte de Beaufort qui vécut jusqu'en 1633. Conseiller d'Etat, chambellan de Son Altesse, chevalier grand'croix des Saints Maurice et Lazare, ambassadeur en Suisse de 1598 à 1604, il obtint, par patentes du 20 août 1614, la lieutenance au gouvernement de Savoie, en l'absence du marquis de Lans. (Voir Dufour et Mugnier, *Les Maillard*, Chambéry, 1889.) Le comte de Tournon ne fut pas seulement un habile homme d'Etat; il se distingua par sa culture d'esprit et son amour des lettres; Charles-Auguste (*Pourpris historique*, p. 391) l'appelle même « grand docte et tres-excellent Poëte. » Le Saint, son parent et ami et l'un de ses exécuteurs testamentaires, lui écrivait le 3 août 1614 à propos de son jugement sur l'*Introduction à la Vie devote*, qu'il en avait été « grandement encouragé. »

(2) Le Dimanche 4 novembre, le saint Evêque avait repris le cours de sa visite pastorale.

(3) Ce gentilhomme était sans doute Louis de Gerbais de Sonnaz qui faisait ses études en octobre 1607, au collège des Jésuites de Chambéry. Tonsuré le 29 septembre précédent, il songeait à prendre l'habit religieux de Cluny ; mais comme il était l'aîné de la famille, jeune encore et privé de son père, le comte de Tournon aura prié saint François de Sales de surveiller de très près ce pieux projet.

bien avant au cœur, comme je vous supplie de croire fermement.

Quant a l'hermite, je passeray la semaine prochaine a Valieres et la autour de vostre Rumylly, et luy donneray la commodité de se retirer, honneur, vie et bagues sauves.

Je prieray cependant Dieu, Monsieur, quil vous prospere en l'abondance de ses graces.

Vostre serviteur bien humble,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Chessenaz, XIIII novembre 1607.

Monsieur, ces grans vœuz sont indissolubles, sinon a la souveraine authorité ; qui nous donnera du loysir de mesnager doucement le dessein.

A Monsieur
Monsieur le Conte de Tornon.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Georgetown (Etats-Unis).

CDXXI

A LA BARONNE DE CHANTAL

Le Saint rentre à Annecy. — Mme de Charmoisy. — « Nostre bon et saint Evesque. » — Un projet de mariage ; « toute la fraternité y conspire. » — Belles choses sur un verset de Jérémie.

Annecy, 25 novembre 1607.

O ma chere Fille, ne voyci pas grand cas ! c'est mon Noé (1) qui va a Lion, et neanmoins je n'ay pas loysir de

(1) « Noé » servait le Saint en qualité de tailleur et de dépensier. Voici comme il parle de lui-même (*Process. remiss. Gebenn.*, (I), ad 2um Interrog.) : « Je m'appelle Noel Rogeot, du Comté de Bourgougne... je suis aagé de soixante ans et plus... Des quarante ans en ça j'ay demeuré continuellement au service de Messeigneurs les Evesques de Geneve, les servants de tallieur et ayant la charge domestique de divers offices. » Ailleurs (art. 27) il raconte qu'il était chargé de distribuer les aumônes du Saint. Toute sa déposition est

vous escrire, car je ne sçavois pas quil partist avant qu'aller dire la Messe ; et au sortir d'icelle, nos messieurs les chanoynes m'ont prié de l'envoyer pour certaines affaires qui regardent encor le service de Dieu. Le voyla donq quil part avec ces quatre lignes qui vous diront briefvement que l'aspreté du tems m'a en fin fait sonner a la retraitte et suis des avant hier de retour a la ville.

Mais il y a six jours que Jaques (1) revint, qui m'apporta vos lettres, lesquelles m'ont bien fort consolé. Oüy, ma Fille, car je vous diray ce que je craignois : on m'avoit dit que quand ma seur fut morte vous aviés tesmoigné une grandissime impatience, avec de la defiance que cet accident ne rendit l'affection que je vous ay, alanguie. Croyes moy, ma Fille, je ne creu point cela, mais il me fut impossible d'en divertir entierement la premiere frayeur ; car vous le sçaves bien, ce qu'on craint fort fait de l'apprehension malgré toute la rayson du cœur. O Dieu, non : *ni la mort, ni les choses presentes ni les futures*, ni les prosperités ni les adversités, *ne nous separeront jamais de la charité qui est en Jesuscrist* *. Dieu soit loüé, beni et magnifié en tout ce que vous me dites par vostre lettre.

* Rom., VIII, 38, 39.

J'envoye seulement aujourdhuy mon laquay a Sales porter de vos nouvelles. Je vous escriray bien tost plus au long et de point en point ; je considereray vos lettres pour voir sil y a quelque chose a respondre. Maintenant il faut aller a la Messe de sainte Catherine, qui est solemnelle en nostr'eglise ; si que je vous escris entre ma Messe et celle de nostre Chapitre. Et si, il m'a fallu desrober un peu de ce loysir pour confesser nostre Mme de Charmoysi, qui m'a consolé beaucoup de la voir tous-jours ferme en la resolution de vivr'a Dieu.

un témoignage ému et touchant de l'affectueuse vénération qu'il portait au Bienheureux. Il fut enterré dans l'église de Saint-François d'Annecy, le 20 mai 1640.

(1) Probablement Jacques Dumont, fils de Philibert Dumont, greffier de l'officialité jusqu'en 1622. Il avoue dans sa déposition *(Process. remiss. Gebenn.* (I), ad 2um Interrog.) avoir « frequenté presque a l'ordinaire la maison » du Saint. L'office du père donnant au fils libre accès dans la maison épiscopale, le Bienheureux a bien pu confier à celui-ci quelques messages.

Vivons a Dieu, ma Fille, vivons pour Dieu, vivons en Dieu qui vit et regne a jamais (1).

En fin j'ay encor le loysir d'adjouster ce mot. Je vous dresseray, Dieu aydant, quelque petit exercice pour nostre chere volonté divine (2). Je dis nostre, car si nous ne voulons que ce que Dieu veut, sa volonté et la nostre ne seront qu'une volonté. O quel bonheur, ma chere Fille! Vous sçaves bien que je suis revenu de ma visite* avec un desir bien grand de servir nostre Sauveur ; mais helas ! quand sera ce que nos fleurs se convertiront en fruitz ?

* Vide supra, p. 324, not. (2).

Je viens tout maintenant de prescher pour annoncer a mon pauvre peuple les Advens ; je feray venir icy ma mere pour les festes. Ma chere Fille, j'escriray a monsieur vostre beaupere selon vostre desir* ; mais vous n'escrivés pas selon le mien, ni a ma mere, ni a Mme de Charmoysi, quand vous dites « nostre bon et saint Evesque ; » car, en lieu que ces bonnes femmes devroyent lire sot Evesque, elles lisent saint Evesque. Je sçai bien que du tems de nostre saint Hierosme on appelloyt sains tous les Evesques, a rayson de leur charge ; mais ce n'en est pas la coustume maintenant.

* Epist. seq.

Mais dites moy, ma chere Fille, n'est ce pas nostre bon Dieu qui ouvre le chemin au mariage de nos jeunes gens? Cette facilité de messieurs vos plus proches, d'ou peut elle provenir que de la Providence celeste (3)? De deça, ma Fille, je le confesse, mon esprit y est, je ne dis pas porté, mais lïé et collé ; ma mere ne pense qu'a cela, toute la fraternité y conspire ; et tandis que la sayson s'advancera, prions bien Dieu que sa sainte main conduise l'œuvre.

(1) Le Saint terminait sa lettre ici même, puis il lui a donné une suite, grâce au loisir qu'il en a eu et sur lequel il n'avait pas d'abord compté.

(2) Voir la lettre du 24 janvier 1608 à la sainte Baronne.

(3) Mme de Chantal avait eu le même sentiment. Au moment du décès de Jeanne de Sales, raconte la Mère de Chaugy (*Mémoires*, Ire Partie, chap. XXII), « Dieu lui inspira de faire vœu de donner une de ses filles à la maison de Sales, à la place de la défunte... Pendant que je le prononçai, dit-elle, la divine Bonté me consola, et m'y fit voir que de donner une de mes filles à la maison de Sales, c'était le moyen que la Providence avait choisi pour faciliter ma retraite en Savoie et m'y servir de planche et de prétexte. »

Du vœu de saint Claude nous en parlerons tout a nostr'ayse. Non, ma chere Fille, quand je vous destinay le chapelet de saint François, je le fis a rayson de la dignité de sa matiere ; mais sur le champ, il me vint en l'esprit que vous en seriés mortifiee, et sur cela je dis : Et bien ! tant mieux. Quant a l'autre, faites en comme vous voudres, car il est vostre.

La lettre de nostre bon M. le Conte me console beaucoup ; je l'ayme sincerement et le recommande tous-jours a Dieu. Je vous escriray aussi souvent que je pourray, n'en doutes point. Je ne vous escris point de nos dames, ni de Mme de Lalee, que j'ayme bien, affin que vous le sachies ; car je n'ay encor veu que Mme la Presidente (1) et Mme de Charmoysi, mais tout simplement en des courtes confessions.

Il faut que je sois un peu fol pour vous res-jouir. (2) J'ay presché sur les paroles de Dieu recitees par Hieremie * : *Je pense des pensees de paix et non point d'affliction*. Or voyes vous, il me semble que j'ay dit de belles choses pour monstrer que ce souverain Bon, quoy qu'il fasse [le] courroucé et qu'il ne semble respirer qu'ire et indignation, il pense tous-jours des pensees de douceur et de consolation. Failloit il pas que je vous disse cela ? Mais non, ce n'est pas par vantance ; oh ! ce n'est que par liberté.

* Cap. XXIX, 11.

A Dieu, ma chere Fille, a ce grand Dieu, dis-je, auquel nous sommes voués et consacrés, et qui m'a rendu pour jamais et sans reserve tout dedié a vostre ame que je cheris comme la mienne, ains que je tiens pour toute mienne en ce Sauveur qui, nous donnant la sienne, nous joint inseparablement en luy.

F.

Vive Jesus ! Amen.

Je ne sçay ce que je vous escris, mais il n'importe ;

(1) La présidente Favre.

(2) L'Autographe de cette lettre, publiée pour la première fois en 1833, existait alors en son entier; le Monastère de la Visitation de Montélimart n'en conserve plus aujourd'hui que le premier feuillet; à partir d'ici, notre texte est emprunté à une copie du second, gardée à la Visitation d'Annecy.

vous sçaves bien de quel cœur je vous escris. Je salue dame Jane (1). Mon frere (2) ne sçait pas que je vous escrive.

Jour de sainte Catherine.

A Madame
Madame la Baronne de Chantal.
A Montelon.

Revu en grande partie sur l'Autographe conservé à la Visitation de Montélimart.

(1) « Dame Jane » est sans doute cette servante de Mme de Chantal dont parle la Mère de Chaugy (*Mémoires*, Ire Partie, chap. v). Comme cette personne était de « grande vertu et dévotion, » la Baronne abritait son humilité derrière ses mérites, attribuant parfois à ses prières les faveurs extraordinaires par lesquelles Dieu semblait avoir voulu récompenser directement sa propre charité. La pieuse domestique vint plus tard en Savoie.

(2) Peut-être, Jean-François.

CDXXII

AU BARON GUY DE CHANTAL (1)

Le Saint se déclare flatté d'un projet d'alliance entre la famille de M. Chantal et la sienne. — Marie-Aimée de Chantal remplacera dans son cœur la petite sœur qu'il a perdue.

Annecy, 1er décembre 1607.

Monsieur,

J'ay bien asses de connoissance de la grandeur de la courtoysie avec laquelle vous aves aggreable le dessein

(1) Guy de Rabutin, le premier de sa race qui porta le titre de baron de Chantal, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur et baron de Chantal, Bourbilly, Sauvigny et de Monthelon, naquit en 1532 de Christophe de Rabutin et de Claude de Rochebaron. Il épousa, le 19 janvier 1560, Françoise de Cosseret, et mourut en 1613.

« Grand homme, beau et bien fait, » au dire de Bussy-Rabutin (*Hist. généalogique de la maison de Rabutin*), le roi, au temps de la Ligue, n'eut pas de sujet

du mariage de madamoyselle vostre fille aysnee avec mon frere ; mais il ne m'est pas advis que jamais j'en puisse faire aucune sorte de digne reconnoissance et remerciement. Seulement vous supplie-je bien humblement de croire que vous ne pouvies pas obliger de cet honneur des gens qui le receussent avec plus de ressentiment que nous faysons, mes proches et moy, qui tous en sommes remplis de consolation. Et bien, Monsieur, que nous soyons fort esloignés des merites que vous pouvies justement requerir pour nous faire cette faveur et nous recevoir a une si estroitte alliance avec vous, si esperons nous de tellement y correspondre par une entiere, sincere et humble affection a vostre service, que vous en aures contentement.

En mon particulier, Monsieur, permettes moy que je dise que l'amitié non seulement fraternelle, mais encor paternelle, que je portois a ma petite seur, m'est demeuree en l'esprit pour la donner a cette autre encor plus petite seur que, ce me semble, me preparés [1]; et si, la luy donneray avec un surcroist de respect et d'estime tout singulier, en consideration de l'honneur extreme que je vous porte, Monsieur, et a Monsieur de Bourges [2] et a monsieur le President [3], sans y comprendre ce que je pense de la dilection que je dois a madame sa mere, vostre chere fille.

Or, j'espere que Dieu benira le tout et se rendra le protecteur de ce projet, que je luy recommande de tout

plus vaillant ni plus fidèle. Il fut une des plus curieuses et des plus singulières figures de la noblesse de cette époque, batailleuse et ardente, croyante et licencieuse. Mais par malheur, la rudesse et la fierté du vieux baron, au lieu de s'adoucir avec l'âge, se tournèrent en humeur autoritaire et chagrine et en firent le vieillard difficile, étrange, que les historiens de sainte Jeanne de Chantal, sa belle-fille, nous ont dépeint sur un ton de mauvaise humeur bien excusable. Guy de Rabutin aurait pu dire de la sainte veuve, et avec plus de raison encore, ce que M. Acarie disait de sa femme, la bienheureuse Marie de l'Incarnation : « L'on dit » qu'elle « sera un jour sainte, mais j'y aurai bien aidé ; il sera parlé de moi en sa canonisation. » (Du Val, *La Vie admirable de la bienheureuse Sœur Marie de l'Incarnation*, Paris, 1893, chap. III.)

(1) La copie porte « me *prepare*, » mais le Saint a sans doute écrit ou voulu écrire « [vous] me *preparés*. »

(2) Mgr André Frémyot.

(3) Bénigne Frémyot.

mon cœur, et qu'il vous conserve et comble de ses grandes graces et faveurs. C'est le souhait perpetuel,

Monsieur,

De vostre plus humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Monsieur
Monsieur de Chantal,
Capitaine de cinquante hommes d'armes,
Chevalier de l'Ordre de Sa Majesté.

Revu sur une copie conservée à Turin, Archives de l'Etat.

CDXXIII

AU BARON AMÉDÉE DE VILLETTE

(INÉDITE)

Le Saint apprend la guérison d'une parente qu'il croyait n'être plus en vie. — Nouvelles de la parenté. — Deux gentilshommes songent à entrer dans les Ordres sacrés.

Annecy, 4 décembre 1607.

Monsieur mon Oncle,

Je loüe Dieu de tout mon cœur de la santé de madame ma chere tante (1), et permettes moy de commencer ma salutation par l'endroit qui m'est maintenant le plus sensible. Oüy, Monsieur mon Oncle, car sur mon chemin de ma visite, on me dit si asseurement que Dieu avoit retiree son ame de ce monde, que je ne la recommanday plus a sa divine Majesté qu'en qualité de trespassé, apres en avoir eu les desplaysirs et tristesses que la sincere affection de neveu et serviteur bien humble que je luy suis me fournissoit. Or, Dieu donques soit loüé et beni, et nous

(1) Marguerite de Pingon, femme du destinataire. (Voir ci-dessus, note (1), p. 116.)

face la grace de le louer et benir longuement en cette vie pour le benir æternellement en l'autre.

Tous les vostres de deça se portent bien, et particulierement nostre Religieuse de Sainte Claire (1) qui avance bien fort en la sainte devotion. Nous joüirons cet Advent de la presence de madame de Chevron (2), laquelle viendra pour dissiper, par la conversation et hantise des saintz Offices, l'ennuy que le trespas de madame d'Autrechese luy donne (3) ; comm'aussi ma mere, pour addoucir la memoire de celuy de ma jeune seur.

Mais faut il pas que je vous die les resolutions de monsieur le Baron de Menthon (4) et de monsieur d'Autrechese (5), dont le premier a fait veu de chasteté perpetuelle et, s'estant desja revestu de sottane a l'ecclesiastique, minute son despart entier des affections du siecle pour se lier aux Ordres sacrés ; et le second, ayant solemnellement voüé, dedié et consacré tous ses biens a l'Eglise pour l'erection d'une Collegiale a Ugine (6), persiste vaillamment a la resolution de prendre le subdiaconnat a

(1) La propre fille du destinataire, Adrienne de Chevron-Villette, reçue en 1603 chez les Pauvres Clarisses de Genève réfugiées à Annecy. (Voir plus haut, note (2), p. 74.) Elle mourut en 1639.

(2) Jeanne de Menthon, née vers 1549 de Bernard III, baron de Menthon, épousa en 1572, contrat dotal du 15 mai, Hector de Chevron-Villette (voir tome XI, note (1), p. 45.) L'un de ses enfants, Benoît-Théophile, devint archevêque de Tarentaise et mourut en odeur de sainteté. Le 28 octobre 1621, saint François de Sales, descendant des hauteurs de Saint-Germain, traversa le lac pour aller visiter la noble douairière, alors très âgée. « Nous nous envieillissons, Madame, » lui dit le saint Prélat : « c'est pourquoy il est temps de penser tout de bon à la vie future. » Il faut lire dans Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. IX) la suite de cette touchante entrevue.

(3) Le trépas dont Jeanne de Menthon cherchait à se consoler, était celui de sa fille, Sébastienne de Chevron-Villette, qui avait été enterrée le 8 octobre précédent à Saint-Dominique, son corps ayant été apporté de Dérée. (Reg. par. d'Annecy.) Elle avait épousé, par contrat du 21 janvier 1605, François-Nicolas de Michaille, seigneur d'Outrechaise.

(4) Bernard de Menthon (voir plus haut, note (1), p. 319).

(5) A la mort de sa femme (voir la note (3) ci-dessus), François-Nicolas de Michaille reçut à Annecy, dans l'église de Saint-François et de la main du Saint, d'abord la tonsure le 21 décembre 1607, et le lendemain les quatre Ordres mineurs. Mais il ne s'engagea pas plus avant, découragé sans doute par l'exemple de son beau-frère Bernard de Menthon. Le 5 janvier 1615, il teste avec la qualité de « capitaine des gens de pied au régiment du marquis de Lans. »

(6) Ce projet, s'il fut tenté, n'eut pas de suite.

ceste premiere ordination. Voyla pas de rares exemples, des monuemens de pieté? Et combien cela me doit il animer a me bien dedier au service de Dieu.

Je supplie sa divine Majesté qu'elle vous face abonder en ses graces, avec madame ma tante et vostre trouppe, et suis sans fin,

Monsieur,

Vostre neveu et serviteur plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

4 decembre 1607, a Neci.

A Monsieur
Monsieur de Vilette,
Conseiller d'Estat de S. A. et son Ambassadeur ordinaire
en Soüisse.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le comte de Chevron-Villette, au château de Giez (Haute-Savoie).

CDXXIV

AU PRINCE CARDINAL MAURICE DE SAVOIE (1)

(MINUTE)

Le Saint félicite le prince Maurice de son élévation au cardinalat. — Signification de la couleur de pourpre qui teint le chapeau cardinalice. — Souhaits de bénédiction.

Annecy, fin décembre 1607.

Monseigneur,

Les heureuses promesses que le Ciel fait a la terre par la promotion de Vostre Altesse au cardinalat, donnent sujet

(1) Maurice, quatrième fils de Charles-Emmanuel Ier et de Catherine d'Autriche, naquit à Turin le 10 janvier 1593. Honoré de la pourpre le 10 décembre 1607, il fut successivement cardinal-diacre de Sainte-Marie la Neuve, de Saint-Eustache et de Sainte-Marie *in via Lata*, et plus tard pourvu de plusieurs bénéfices, des abbayes d'Aux (1619) et d'Abondance (1627). Vers la fin de 1618, il vint à Paris pour régler le mariage de la sœur de Louis XIII, Christine de France, avec son frère Victor-Amédée; on sait que le président Favre

a toute l'Eglise de benir la Providence divine, laquelle, par ce moyen, fournit au grand Siege Apostolique une colomne de haut prix et d'excellente dignité. Mais ce diocese de Geneve en doit ressentir une joye toute particuliere (1); car le voyla, Monseigneur, doublement asseuré de la protection de Vostre Altesse, par le sang duquel elle est extraitte et par celuy qui teint son sacré chapeau, puisque la couleur de pourpre n'y tient nulle place que pour representer le sang du Sauveur, dans lequel les grans de l'Eglise doivent tous-jours tremper leur zele.

Que si Vostre Altesse l'a aggreable, j'adjousteray que je n'ay encor sceu rencontrer en l'histoire un seul des Cardinaux de sa serenissime Maison qui n'ayt eu en sa main cet evesché de Geneve, pas mesme le grand Felix (2).

et saint François de Sales l'accompagnèrent dans ce voyage. En 1621 (25 février), la France le demanda pour son protecteur. Quoique non engagé dans l'Ordre sacré de la prêtrise, il lui fallut une dispense du Saint-Siège pour épouser en 1642 (26 septembre) la princesse Louise-Marie, fille de la régente; à l'avènement de Charles-Emmanuel II (1648), il fut nommé lieutenant-général du Comté de Nice.

S'il fut glorieux et ami du faste, le prince protégea les lettres; saint François de Sales se plaisait à louer sa bonne grâce et sa courtoisie. Lui-même avait pour l'Evêque de Genève une véritable vénération; après sa mort, il n'en parlait que comme d'un Saint et il voulut orner son sépulcre d'un ex-voto de grand prix. Maurice de Savoie mourut le 4 octobre 1657. (Cf. Claretta, *Storia della Reggenza di Cristina di Francia*, Torino, 1868, tom. I, cc. I, X.)

(1) A Annecy, un feu de joie fut décrété le 6 janvier 1608 pour le cardinalat du troisième fils de Son Altesse. (Délib. municip.) Mais le Saint dut connaître la nouvelle avant cette date, et c'est sans doute dans les derniers jours de 1607, qu'il adressa ses félicitations au nouveau Cardinal.

(2) Amédée VIII, né le 4 septembre 1383 du comte Amé le Rouge (Amédée VII) et de Bonne de Berry, commença à régner en 1398, épousa en 1401 Marie de Bourgogne fille de Philippe le Hardi. En 1416, il fit ériger la Savoie en duché, et institua, en 1434, l'Ordre de Saint-Maurice (voir le tome XI, note (1), p. 232). Après la mort de sa femme (1428), il se retira près de Thonon, à Ripaille, où il s'était fait bâtir une résidence. Par décret du 15 novembre 1439, les Pères du Concile de Bâle lui donnèrent la tiare pour l'opposer à Eugène IV. Couronné le 24 juillet 1440, il prit le nom de Félix V, mais le 7 avril 1449, le Pape Nicolas V eut la joie de recevoir l'abdication du duc de Savoie, le dernier antipape que le monde ait vu. Nommé alors cardinal-évêque de Sainte-Sabine, légat et vicaire perpétuel du Saint-Siège dans la Savoie et le Piémont, Amédée rentra dans sa solitude, où il mourut le 7 janvier 1451. Tous les historiens sérieux rendent justice aux vertus privées de Félix V, à son amour de la paix, à sa piété, et le justifient, à l'encontre d'une légende tenace, d'avoir organisé à Ripaille une vie de mollesse et de plaisirs. (Cf. *Mém. de l'Acad. Sal.*, tome XV.)

Bon augure, ce me semble, et bonne esperance pour nous, que Vostre Altesse heritant les honneurs de tous ces braves et dignes predecesseurs, elle succedera de mesme en leurs affections.

Dieu nous fasse voir, Monseigneur, les jours de Vostre Altesse fleuris en toutes sortes de benedictions, et l'Eglise refleurissante en la pieté de laquelle, comme d'un beau printems, le chapeau de Vostre Altesse, a guise d'une rose vermeille, nous vient donner un doux et gracieux presage. Ce sont les vœux continuelz,

Monseigneur, de

Vostre tres humble, tres obeissant
et tres fidelle serviteur et orateur,

FRANC^s, E. Geneve.

CDXXV

A LA BARONNE DE CHANTAL

(FRAGMENT)

Paix, union merveilleuse dans la famille du Saint, bien que composée de plusieurs ménages ; à qui elle allait « à confesse. » — Comment sanctifier nos années, nos mois, nos jours et nos heures.

Sales, [1606-1607 (1).]

. . . . . .

Ma Fille, je ne vous puis cacher que je suis de present a vostre Sales, comblé d'une tendre et incomparable consolation aupres de ma bonne mere. En verité, vous auries du playsir de voir un si estroit accord parmi des choses qui sont pour l'ordinaire si discordantes : belle mere, belle fille, belle seur, freres et beaux freres. Entre tout cela, ma vraye Fille, je vous puis asseurer, a la gloire de Dieu,

(1) La date approximative de ce fragment et du suivant est suggérée par les allusions très caractéristiques à l'histoire intime de la famille de Sales.

* Act., IV, 32. qu'il n'y a icy qu'*un cœur et qu'une ame** en unité de son tres saint amour ; et j'espere que la benediction et la grace du Seigneur s'y doit rendre abondante, car des-ja c'est beaucoup, et *une chose bonne, belle* et suave, de
* Ps. CXXXII, 1, 3. voir comme cette fraternité *demeure ensemble**.

Vostre envoyé vous pourra dire que hier, universellement, toute cette aymable famille vint a confesse a moy en nostre petite chappelle, mays avec tant de pieté que l'on eust dit qu'il y avoit un Jubilé d'annee sainte a gaigner. O ma Fille, il est vray, nous pouvons faire toutes nos annees, nos mois, nos jours et nos heures saintes par le bon et fidelle usage. Il a fallu que mon cœur vous ayt dit cecy ; car en effect, que vous peut-il cacher ? . . .

. . . . . .

CDXXVI

A LA MÊME

(FRAGMENT)

Sagesse et piété de M. de la Thuille.

Annecy, [1606-1607 (1).]

. . . . . .

Mon cher la Thuille (2) vous salue humblement ; il est icy aupres de moy, et je m'asseure que ma bonne mere ne fut jamais plus satisfaitte ni plus contente, ni la devotion plus florissante dans la famille. La gloire en soit a Dieu uniquement, et a nous la parfaitte consolation. Je vous advoüe qu'une bonne partie de la louange en est deuë a nostre la Thuille ; car cette intelligence ne se peut faire sans une tres grande sagesse et pieté en celuy qui a la conduitte principale de tout cela . . . . . .

(1) Voir la note (1) de la page précédente.
(2) Louis de Sales, frère du Saint.

CDXXVII

A SA SAINTETÉ PAUL V

(MINUTE)

Pierre Fenouillet proposé pour l'évêché de Montpellier. — Le Saint félicite Rome et le diocèse de ce choix. — Eloge du candidat; son éloquence, son savoir répondent aux besoins particuliers de sa future Eglise.

Annecy, [fin 1607-1608 (1)]

Beatissime Pater,

Cum de moribus et origine Petri Fenoilleti ad Montispessulanensem Ecclesiam a Rege Christianissimo nominati * locupletissima collegissem testimonia quæ de more ad Sedem Apostolicam deferrentur, non potui cohibere animum quin ad Sanctitatis Vestræ pedes, tanquam ad omnium Ecclesiarum Patrem amantissimum pariter et amatissimum, gratulationis significationem exhiberem. Solent enim servi ac domestici patrifamilias merito

* Cf. supra, pp. 324, 325.

Très Saint Père,

Sur les mœurs et l'origine de Pierre Fenouillet, que le roi très chrétien vient de nommer à l'évêché de Montpellier, j'ai recueilli une riche moisson de témoignages. En les portant, selon l'usage, à la connaissance du Saint-Siège, je ne puis m'empêcher de déposer l'expression de ma joie aux pieds de Votre Sainteté, comme étant le Père à la fois très aimant et très aimé de toutes les Eglises.

Lorsqu'un père de famille trouve pour sa fille une heureuse et

(a) [Les deux fragments qui suivent sont reproduits dans l'ordre probable où ils ont été rédigés, d'après deux minutes autographes conservées à la Visitation d'Annecy.]

Solent et merito servi domino plurimum gratulari cum filias fauste ac fœliciter nuptui collocaverit. Ea ratione, B^me Pater, postquam [amplissima testimonia

(1) Il est difficile de préciser la date de cette lettre: elle a dû être écrite vers la fin de 1607 ou dans les premiers mois de 1608. La nomination de Pierre Fenouillet ayant suivi de près la mort de son prédécesseur Mgr Granier, arrivée le 15 septembre 1607, saint François de Sales ne dut pas tarder à faire parvenir au Saint-Siège les résultats de l'enquête canonique.

gratulari cum fauste ac recte filiam nuptui collocavit. At Ecclesia illa Montispessulanensis eo meliore sponso indigebat quo deteriora ab hæreticis jampridem patitur incommoda, cui propterea non abs re dici possit : *Magna est velut mare contritio tua; quis medebitur* tibi * ? Quare consentaneum est ut Ecclesiæ illi primum de qua tam recte collocanda agitur, tum etiam Ecclesiæ Romanæ, quasi matri optimæ, domestici Dei gratulentur.

* Thren., II, 13.

At ego libentius ac opportunius, qui omnium optime virum de cujus promotione sermo est cognovi ; est enim civis meus, Beatissime Pater, ab ineunte ætate litteris in hac ipsa civitate nostra ab optimo patre eruditus (1),

---

honnête alliance, ses serviteurs, les gens de sa maison s'en réjouissent d'ordinaire et à bon droit. Or, l'Eglise de Montpellier avait besoin d'être difficile pour le choix de son époux, après les dures misères qu'elle souffre depuis si longtemps de la part des hérétiques. On peut bien lui dire : *Votre douleur est grande comme la mer ; qui pourra vous consoler?* Aussi, selon toute justice, les enfants de la maison de Dieu doivent d'abord féliciter cette Eglise à la veille d'être si bien pourvue, et ensuite l'Eglise Romaine, comme étant leur très bonne mère.

Quant à mes félicitations personnelles, elles ont d'autant plus de spontanéité et d'à-propos que j'ai connu le mieux du monde le candidat proposé pour cette dignité. En effet, Très Saint Père, il est mon compatriote ; c'est dans notre ville même que, tout jeune, il a fait, sous la direction de son père(1), un parfait honnête homme, ses

collegi pro...] de Petri Fenoileti, hujus Ecclesiæ meæ canonici, sacerdotis et sanctæ theologiæ doctoris, ad Montispesulani episcopatum a Rege Christianissimo nominati, moribus et origine amplissima testimonia collegi quæ ad Sanctam Sedem mitterentur, non potui cohibere animi mei motus quin [aliquam gratulationis significationem erga Sanctissimam Paternitatem Vestram...] ad pedes B. Vestræ excurrant... quo [Ecclesiæ illæ Bmæ... Ecclesiæ Apostolicæ suæ, cujus successor Petri ac Christi Vicarius præes, tanquam Ecclesiarum omnium matri...] sacratissimæ suæ Cathedræ, quæ mater est omnium ut erga Te omnium Christianorum... ac Te, tanquam earumdem Patrem, habet ut

---

(1) Antoine Fenouillet avait quelque compétence pour diriger la première instruction de son fils, car il fut régent de quatrième au collège d'Annecy de 1563 à 1572. Le 6 février de cette dernière année, il épousa Jeanne Verney ; en 1591, il avait cessé de vivre, puisque celle-ci s'alliait alors en secondes noces à M. Jacquenod de Crempigny.

quibus postea alibi tanta studiorum contentione, tanta ingenii fœlicitate animum addixit, ut doctor theologus creatus, brevi in concionatorem omnino celeberrimum evaserit. Cumque propterea parrochialis ecclesiæ curam a me suscepisset (1) mox ad canonicatum majoris Ecclesiæ nostræ evocatus, non potuit diutius tantisper splendor tam angustis finibus contineri, sed Lutetiam Parisiorum Quadragesimalium concionum causa accersitus, ubi primum ejus dicendi ac docendi vis, Christianissimi Regis aures pervasit, non fuit ei deinceps liberum quin concionatoris Regis honore afficeretur et onere, cui sustinendo cum in dies majorem animi firmitatem, ac doctrinæ robur

---

premières études; il les a continuées ailleurs, mais en y apportant une telle ardeur, une telle vivacité d'esprit, qu'il est devenu docteur en théologie et bientôt un prédicateur tout à fait célèbre. Aussi je l'ai chargé du soin d'une paroisse (1) et pourvu d'un canonicat de notre cathédrale. Un si beau talent ne pouvait être renfermé plus longtemps dans des bornes si étroites. Il fut appelé à Paris pour y prêcher le Carême. Bientôt le bruit de son éloquence et de son enseignement parvint jusqu'aux oreilles du roi très chrétien. Dès lors, il ne put se défendre d'accepter le redoutable honneur de prêcher devant lui. Dans cette fonction, il déploya une fermeté d'âme, une force de

amantissimum sic amatissimum gratulationis officium exhiberem de Ecclesiæ illius Montispessulanensis futuro bono. — (Les serviteurs ont coutume, et à bon droit, d'offrir à leur maître de vives félicitations quand il a trouvé pour ses filles de belles et heureuses alliances. Aussi, Très Saint Père, après avoir recueilli, pour les envoyer au Saint-Siège, de très abondants témoignages sur les mœurs et l'origine de Pierre Fenouillet, chanoine de mon diocèse, prêtre et docteur en théologie, que le roi très chrétien vient de nommer à l'évêché de Montpellier, je n'ai pu retenir les sentiments de mon cœur et les empêcher d'aller jusqu'aux pieds de Votre Sainteté...)

Nam ut est Montispessulani Ecclesia hæresi propemodum lacerata, contrita, sic non exiguam lætitiæ causam esse debere reor quod illi præficiendus postuletur Episcopus, qui hoc tempore et loco, rebus restituendis... — (Le diocèse de Montpellier ayant été comme déchiré et broyé par l'hérésie, ce n'est pas un médiocre sujet de joie, semble-t-il, de voir qu'on met à sa tête un Evêque qui...)

Solent domestici patrifamilias gratulari si filiam suam rite ac fœliciter

---

(1) Le 1er avril 1604, Pierre Fenouillet avait obtenu au concours la cure d'Arenthon.

ostenderet, quod plerique præclari alioquin viri vix multis annis ac maximis intercessoribus obtinere possunt, hic tribus annis consequutus est, ut scilicet a Rege ad episcopatum Montispessulanensem Sedi Apostolicæ promovendus exhibeatur. Quod ubi Catholici Montispessulanenses rescivere, mira concepta lætitia, ad Regem ex primoribus destinaverunt, qui omnium nomine gratias agerent de tanto Pastore sibi destinato.

Hæc porro cum ita sint, Beatissime Pater, facile conjici potest quam fœliciter accidat Ecclesiam illam huic viro committi, qui per omnes ecclesiasticorum munerum gradus exercitatus ascendat supra muros illius, tanquam custos fidelis, qui non tacebit die ac nocte inclamare nomen Domini *. Quod alacrius præstabit, si eum Beatissima

* Isaiæ, LXII, 6.

---

doctrine sans cesse grandissantes ; aussi obtint-il en trois ans une faveur que d'autres gens de mérite, fortement patronnés, auraient à peine obtenue après bien des années : celle d'être présenté par le roi au Siège Apostolique pour l'évêché de Montpellier. A cette nouvelle, les Catholiques Montpelliérains ont triomphé de joie et envoyé au roi une députation de notables pour lui rendre grâces, au nom de tous, de ce qu'il leur destinait un Pasteur si éminent.

Aussi, Très Saint Père, c'est une heureuse fortune pour cette Eglise, on le conçoit aisément, d'être confiée à un homme qui a passé par tous les degrés des fonctions ecclésiastiques. Sentinelle vigilante, il se tiendra sur les murs de la cité, la bouche ouverte jour et nuit pour invoquer le nom du Seigneur. Et il sera bien plus alerte pour

nuptui collocaverit. Ea ratione, B^me^ Pater, postquam de P. Fenoilleti natalibus ac moribus cumulatissima collegi testimonia quæ ad S. Sedem perferrentur, non potui cohibere animi motus quin ad Sanctitatis Vestræ pedes, tanquam ad omnium Ecclesiarum Patrem, gratulationis aliquam significationem facerem de bono Montispessulanensi Ecclesiæ impendente ex talis viri futura promotione. — (Les membres d'une famille en félicitent le père s'il a trouvé pour sa fille une honnête et heureuse alliance. C'est pourquoi, Très Saint Père, après avoir réuni, sur l'origine et les mœurs de Pierre Fenouillet, une très ample provision de témoignages pour les soumettre au Saint-Siège, je n'ai pu retenir les sentiments de mon cœur; je n'ai pu m'empêcher de déposer aux pieds de Votre Sainteté, comme étant le Père de toutes les Eglises, quelque expression de ma joie, à propos du bonheur que réserve à l'Eglise de Montpellier l'avènement d'un tel Evêque....)

Vestra clementia paternis amplexibus erigat, foveat, protegat ac confirmet.

Ita ego, qui hactenus ejus Pastor exstiti, pro illius erga hanc Ecclesiam Gebennensem merito, Beatitudinem Vestram, utriusque Patrem optimum maximum, per viscera Christi obtestor, ad humillima pedum oscula . . . .

. . . . . .

---

cette tâche, si Votre Sainteté, dans sa bienveillance, daigne le stimuler, l'encourager, le protéger, l'affermir par son amour paternel.

C'est la grâce que je demande à Votre Béatitude pour lui, ayant été jusqu'ici son Evêque, et aussi à cause des obligations que lui a l'Eglise de Genève, et je la demande très humblement, par les entrailles du Christ, à vous qui êtes le Père de l'un et de l'autre, prosterné à vos pieds pour les baiser.

ANNÉE 1608

CDXXVIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Le grand mot de notre salut. — Le nom sacré de Jésus doit être implanté dans toutes les puissances de notre esprit ; pour le bien exprimer, il faut avoir une langue toute de feu.

Annecy, 1er janvier 1608 (1).

Ma Fille,

Je suis tellement pressé que je n'ay loysir de vous escrire sinon le grand mot de nostre salut : JESUS. Ouy, ma Fille, que puissions-nous au moins une fois prononcer ce nom sacré de nostre cœur. O quel bausme il respandroit en toutes les puissances de nostre esprit ! Que nous serions heureux, ma Fille, de n'avoir en l'entendement que Jesus, en la memoire que Jesus, en la volonté que Jesus, que Jesus en l'imagination ! Jesus seroit par tout en nous, et nous, par tout en luy. Essayons-nous en, ma tres chere Fille ; prononçons le souvent comme nous pourrons. Que si bien, pour le present, ce ne sera qu'en begayant, a la fin neanmoins nous pourrons le bien prononcer.

Mais qu'est ce que le bien prononcer, ce sacré nom ? car vous me dites que je vous parle clair. Helas, ma Fille, je ne le sçai pas ; mais je sçai seulement que, pour le bien exprimer, il faut avoir une langue toute de feu, c'est a dire qu'il faut que ce soit par le seul amour divin, qui, sans autre, exprime Jesus en nostre vie en l'imprimant dans le

(1) L'adresse de la première édition : *A une Vefve*, le sujet traité, le peu de loisirs du Saint indiquent avec une très grande vraisemblance la destinataire et la date de cette lettre.

fond de nostre cœur. Mais courage, ma Fille, sans doute nous aymerons Dieu, car il nous ayme. Tenés vous joyeuse sur cela, et ne permettes point a vostre ame de se troubler d'aucune chose.

Je suis, ma chere Fille, je suis en ce mesme Jesus,

Vostre tres absolument,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

CDXXIX

A LA MÊME

Le pur et saint amour de notre Sauveur; pourquoi faut-il le désirer. — La baronne de Chantal auprès des malades. — Un sujet de douleur pour le Saint.

Annecy, vers le 20 janvier 1608 (1).

Faut il donques que ce soit tous-jours en courant que je vous escrive, ma bonne et chere Fille? Il y a, ce me semble, long tems que je ne vous escris que comme cela ; et si, ce n'est pas que je n'aye a vous escrire un peu au long sur l'obeissance et l'amour de la volonté de Dieu *. Mais quoy faire ? encor est-il mieux que j'escrive peu que rien du tout. Seulement ce soir, comme nous entrions au souper, le porteur m'a dit que demain il partoit de grand matin. Je vous escris donq a dix heures du soir.

* Cf. supra, p. 339, et infra, p. 361.

O ma Fille, comme prié-je maintenant Dieu pour vous! Certes, avec une consolation extraordinaire ; je m'y sens poussé d'une ardeur toute nouvelle. Qu'est ce donq que je demande pour nous ? Rien, sinon ce pur et saint amour de nostre Sauveur. O qu'il nous faut desirer cet amour et qu'il nous faut aymer ce desir, puysque la rayson veut que nous desirions a jamais d'aymer ce qui ne peut jamais estre asses aymé, et que nous aymions a desirer ce qui ne peut jamais estre asses desiré.

(1) La date de cette lettre se déduit des conseils qu'elle renferme, et aussi de son rapport avec les précédentes lettres et avec la suivante.

Je suis bien ayse, ma Fille, que vous facies les litz des pauvres malades ; et si, je suis bien ayse que vous y ayes de la repugnance, car cette repugnance est un plus grand sujet d'abjection que la puanteur et saleté qui la provoque (1).

Sçachés, ma chere Seur, ma Fille, que me voyci en mon triste tems, car despuis les Rois jusques au Caresme j'ay des estranges sentimens en mon cœur; car, tout miserable, je dis detestable que je suis, je suis plein de douleur de voir que tant de devotion se perd, je veux dire que tant d'ames se relaschent. Ces deux Dimanches j'ay treuvé nos Communions diminuees de la moytié ; cela m'a bien fasché ; car encor que ceux qui les faisoyent ne deviennent pas meschans, mais pourquoy cessent-ilz ? Pour rien, pour la vanité. Cela m'est sensible. C'est pourquoy, ma chere Fille, invoqués bien Dieu sur nous, et le remerciés dequoy nous avons resolu de ne jamais faire de mesme. Non, je ne pense pas que nous eussions le courage de retarder ainsy, de propos deliberé, un seul pas de nostre chemin pour tout ce que le monde nous auroit presenté : non pas, ma Seur, ma Fille ? Sans doute non, moyennant la grace de Dieu.

A Dieu, ma chere Fille ; nostre amour soit tout en Dieu, et Dieu soit en tout nostre amour. Amen. Vive Jesus ! C'est en luy, par luy et pour luy que je suis sans fin, sans reserve et uniquement vostre.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

(1) L'héroïque charité de la baronne de Chantal envers les malades a fourni à la Mère de Chaugy le sujet d'admirables chapitres. (Voir *Mémoires*, etc., Ire Partie, chap. XVIII-XX.)

CDXXX

A LA MÊME

Pour la sainte Communion, deux sortes de faim ; comment, grâce à une bonne digestion spirituelle, la Communion fait vivre en nous Jésus-Christ. — Le « grand livre » que le Saint portait toujours en sa « pochette. » — De quels secrétaires il s'accommodait le mieux. — Son affection pour les enfants de la Baronne ; celle-ci, commère de M. de Chazelles. — La première des vertus. — Les trois points de l'Exercice de l'amour de la volonté de Dieu. — Poignée de nouvelles. — « Un cœur bien net et propre. » — L'espoir que donne une petite troupe de chétives femmelettes.

Annecy, 24 janvier 1608.

Ma Fille,

Je prens la plume pour vous escrire le plus que je pourray, et avec desir de vous escrire beaucoup, en contreschange du long tems qu'il y a, ce me semble, que je ne vous ay point escrit qu'en courant*. J'ay vos lettres du 18, 19 et 25 novembre, et du 5, 14 et 22 decembre de l'annee passee, ausquelles je n'ay pas entierement respondu ; au moins je m'en doute.

* Cf. supra, p. 355.

En la premiere vous me dites que vous vous sentes affamee plus que l'ordinaire de la tres sainte Communion. Il y a deux sortes de faim : l'une, qui est causee de la bonne digestion ; l'autre, du desreglement de la force attirante de l'estomach. Humiliés-vous fort, ma Fille, et eschauffés fort vostre estomach du saint amour de Jesus Christ crucifié, affin que vous puissies bien digerer spirituellement cette celeste viande. Et puis qu'asses demande du pain celuy qui se plaint de la faim, je vous dis, ma Fille : ouy, communiés ce Caresme les mercredis et vendredis et le jour de Nostre Dame, outre les Dimanches.

Mais qu'entendes vous que l'on face digestion spirituelle de Jesus Christ ? Ceux qui font bonne digestion corporelle ressentent un renforcement par tout leur cors, par la distribution generale qui se fait de la viande en toutes leurs parties. Ainsy, ma Fille, ceux qui font bonne digestion

spirituelle ressentent que Jesus Christ, qui est leur viande, s'espanche et communique a toutes les parties de leur ame et de leur cors. Ilz ont Jesus Christ au cerveau, au cœur, en la poitrine, aux yeux, aux mains, en la langue, aux oreilles, aux pieds. Mais, ce Sauveur, que fait il par tout par la ? Il redresse tout, il purifie tout, il mortifie tout, il vivifie tout. Il ayme dans le cœur, il entend au cerveau, il anime dans la poitrine, il void aux yeux, il parle en la langue, et ainsy des autres : il fait tout en tout, et lhors nous vivons, *non point* nous mesmes, *mais Jesus Christ vit en* nous *. O quand sera-ce, ma chere Fille ? mon Dieu, quand sera-ce ? Mais ce pendant je vous monstre ce a quoy il faut pretendre, bien qu'il se faille contenter d'y atteindre petit a petit. Tenons nous humbles, et communions hardiment ; peu a peu nostre estomach interieur s'apprivoysera avec cette viande et apprendra a la bien digerer. C'est un grand point, ma Fille, de ne manger que d'une viande, quand elle est bonne ; l'estomach fait bien mieux son devoir. Ne desirons que le Sauveur et j'espere que nous ferons bonne digestion.

* Galat., II, 20.

Je ne pensois pas vous tant dire sur ce premier point, mais je me laisse emporter aysement avec vous. Et puis, je m'en vay tantost a cette sainte refection avec vous ; car c'est jeudy, et ce jour-la nous nous tenons l'un a l'autre, et nos cœurs, ce me semble, s'entretouchent par ce saint Sacrement.

En la seconde, vous ne me dites rien a quoy il faille respondre. Ouy, ma Fille, le *Combat spirituel* est un grand livre. Il y a quinze ans que je le porte en ma pochette et ne le lis jamais qu'il ne me proffite *.

* Cf. supra, p. 304.

En la troisiesme, vous me parles du jeune garçon que vous desirés mettre avec moy (1). Je pensois que ce fust quelque garçon de respect ; c'est pourquoy je vous escrivis l'autre jour que je le prendrois dans quelque tems, apres que je me serois desfait d'un autre. Mais parce que, par une autre lettre, vous me dites que Jacques (2) le connoissoit, je m'en enquis, et il me dit que c'estoit un enfant

(1) Pierre Thibaut (voir ci-après, note (1), p. 365).
(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 338.

bon a tout ; c'est pourquoy je vous dis maintenant que, quand il vous plaira me l'envoyer, je le recevray de bon cœur. Non point que, par ce mot de bon a tout, je le veüille traitter indiscrettement ; mais je veux dire que je le pourray faire servir non seulement a la plume, mais a la chambre, et en fin a beaucoup de petitz services, et le tenir humble. Je me feray mieux entendre en vous disant que je crains de rencontrer des secretaires qui, quand on leur dit : Donnés-moy ma botte, bridés ce cheval, faites ce lit, ilz respondent : Je ne suis pas pour cela ; car en tout j'employe le premier que je treuve, horsmis les ecclesiastiques. Envoyés-le moy donques, et j'en auray un soin particulier. J'entens quand vous voudres, car je voy le tems aspre, et auquel je fay scrupule d'envoyer un homme a troys lieuës loin. Vous m'escrirés, s'il vous plaist, ce que je luy devray donner.

Je prescheray a Rumilly, petite bourgade de ce diocese (1).

A la 4e (2). Je prie Dieu pour tous vos enfans ; car, ma Fille, tout cela, ce me semble, m'appartient de si pres que nul parentage n'y sçauroit rien adjouster. Je veux dire que je les tiens pour mes enfans, et les tiens comme cela du profond de mon cœur, [surtout] Aymee Marie. Au partir de la, elle est l'aysnee (3) ; et si, je suis obligé de l'aymer plus tendrement parce qu'un [jour] que vous n'esties pas au logis a Dijon, elle me fit bien des faveurs et me permit de la bayser d'un bayser d'innocence. Ay-je donq pas bien rayson de prier Nostre Seigneur qu'il la rende toute aggreable a sa Bonté ?

Je vous ay escrit que vous fussies commere de M. de Chazelles (4). Pour les conditions que je desire en vostre obeissance, elles sont toutes en une ; car je n'y desire que la simplicité, laquelle fait acquiescer doucement le cœur

(1) Il y prêcha en effet le Carême ; voir la Lettre CDXXXVI.

(2) Blaise (1833) et les éditeurs qui l'ont suivi, ont imprimé : « A la A ; » c'est une erreur manifeste de lecture pour « A la *4e* [*lettre*]. » Voir page suivante : « A la 5e. »

(3) Cette phrase complète et corrige celle de l'édition Blaise : « du profond de mon cœur. Aymee Marie au *parti* de la elle est l'aysnee... »

(4) Louis d'Anlezy, seigneur de Chazelles (voir ci-dessus, note (3), p. 67).

au commandement et fait qu'on s'estime bienheureux d'obeir, mesme es choses repugnantes, et plus en celles-la qu'en nulle autre.

A la 5e. Je treuve bon vostre conseil de n'aller pas en Bourgoigne qu'avec grande apparence de proffiter. Je le feray, quoy que Mme nostre seur Brulart me die, laquelle, comme je croy, ne tient pas que mon voyage fust inutile parce que, en particulier, quelques ames me pourroyent employer a leur service ; mais ce n'est pas cela que je pretens*. Nous penserons pendant le Caresme, et je luy escriray a cœur clair mon intention et pretention sur mon voyage.

*Cf. supra, p. 272.

Vous me faites grand playsir, je dis tres grand, de m'exhorter a l'humilité ; non pas parce qu'il ne me manque que cette vertu-la, mais parce que c'est la premiere et le fondement des autres. Tous-jours, quand vostre cœur vous le dira, recommandés moy les vertus. Je vous entens bien en la maniere que vous me le dites, avec laquelle vous vous mettés, a l'adventure, en faysant les actions que vous ne reconnoissés pas du tout bien : je l'appreuve, car vrayement elle est bonne, et si, j'en fay de mesme.

Il faut, pendant que je m'en resouviens, que je vous defende ce mot de *saint* quand vous escrivés de moy*, car, ma Fille, je suis plus faint que saint : aussi la canonization des saintz ne vous appartient pas. A peu que pour cela je ne retins la lettre de Mme de Charmoysi ; mais la consolation qui luy en pouvoit revenir m'en empescha.

* Idem, p. 339.

Je voudrois avoir un cachet comme le vostre. Nous n'avons pas icy qui les face ; s'il n'y a pas beaucoup d'incommodité, envoyés m'en un.

A la 6e. Je presse M. de Sauzea pour sçavoir qu'il a fait des lettres que je vous escrivois en responce de celles qu'il m'apporta. Je vous escrivois une grande lettre, et avec liberté, car il m'avoit dit qu'il envoyoit son homme expres pour le proces. Escrives quand vous pourres a Mme de Charmoysi ; cela luy proffitera, et escrivés-luy de cœur, tout hardiment.

Les deux pointz que je vous dis en la chappelle de Sales pour la pureté du cœur sont d'eviter le peché et de

ne point y laisser entrer aucune affection formee qui ne tende a l'honneur et amour de Dieu. Est ce pas cela, ma Fille ? Demeurés en paix. Amen.

Je n'escris point a vos dames de Dijon, ni a Mme de Crespy ni a ses filles ; ce sera un de ces jours que je vous escriray a toutes quand vous y seres.

Vive Jesus !

J'aurois grande envie de vous dire un mot de l'amour de la volonté de Dieu *, car je m'apperçois que vous en faites l'exercice en l'orayson, et ce n'est pas cela que je voulois dire ; car il ne faut point vous assujettir en icelle, j'entens a l'orayson, a aucun point ordinaire. Mais, en vous promenant seule, ou ailleurs, jettés l'œil sur la volonté generale de Dieu, par laquelle il veut toutes les œuvres de sa misericorde et de sa justice au Ciel, en terre, sous terre ; et, avec une profonde humilité, appreuvés, loüés, puis aymés cette volonté souveraine, toute sainte, toute equitable, toute belle.

* Cf. supra, p. 355.

Jettés l'œil sur la volonté de Dieu speciale, par laquelle il ayme les siens et fait en eux des œuvres diverses de consolation et de tribulation. Et cela il le faut un peu mascher, considerant la varieté des consolations, mais sur tout des tribulations que les bons souffrent ; puys, avec grande humilité, appreuvés, loüés et aymés toute cette volonté.

Considerés cette volonté en vostre particuliere personne, en tout ce qui vous arrive de bien et de mal et qui vous peut arriver, hors le peché ; puys, appreuvés, loüés et aymés tout cela, protestant de vouloir a jamais honnorer, cherir, adorer cette souveraine volonté, exposant a sa merci et luy donnant vostre personne et celle de tous les vostres, et j'en suis. En fin, conclués par une grande confiance en cette volonté, qu'elle fera tout bien pour nous et nostre (1) bonheur.

J'ay presque dit ce qu'il faut, mais j'adjouste qu'ayant fait deux ou trois fois cet exercice en cette façon, vous

(1) La fin de cette lettre est donnée d'après une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

pourres l'accourcir, le diversifier et accommoder comme vous le treuveres mieux, car il le faut souvent ficher au cœur par maniere d'eslancemens.

(1) Or sus, je m'en vay vous dire de nos nouvelles de toutes sortes. Nous nous portons tous bien, Dieu merci. La contagion qui estoit a Cruselles ne s'est point espanchee. Ma mere a fait festes avec nous ; maintenant ell'est a Sales, et nostre Groysi (2) aussi. Nostre chanoyne (3) m'a dit quil vous escriroit ; il s'est mis a la pesche des ames ces jours passés fort heureusement*, y entrant par deux familiers.

* Cf. infra, p. 376.

Nos dames me sont venues voir cett'apres disné et m'ont empesché de vous escrire avec plus de loysir. J'excepte nostre chere Mme de Charmoysi, qui est au lit d'un catherre qui luy est tombé sur les yeux. Demain je l'iray voir, car en voyla un bon sujet, mesme son mari estant allé en Piemont ; qui luy donne encor un peu d'ennuy. J'ay un'envie tres grande de bien servir son ame, et Nostre Seigneur m'en fera la grace, s'il luy plait. C'est un cœur bien net et propre ; je suis marri de la voir si peu souvent en particulier. Elle tesmoigne de vous cherir passionement, comme m'a dit mon frere qui la voit fort souvent. Mme de Lalee se porte bien ; ell'a esté ce matin a ma Messe. Il me semble que la devotion s'accroist un peu et que Nostre Seigneur dispose la place a l'exercice d'une petite troupe de chetifves femmelettes (4) qui se retireront, Dieu aydant, un jour en ces quartiers. Vous sçaves ce que je dis.

Or, a Dieu ma Fille, ma Fille tres chere et tres aymee, a Dieu soyons nous a jamais. Je suis en luy uniquement vostre.

F.

Vive Jesus ! Amen.

XXIIII janvier 1608.

..... beaupere, et tous-jours, quand vous voudres, salues

(1) Les vingt lignes suivantes sont inédites.

(2) Bernard de Sales.

(3) Jean-François.

(4) Ces « chetifves femmelettes » devaient être les premières recrues de la nouvelle Congrégation. (Voir plus haut, pp. 293, 310.)

le de ma part(1)..... les graces du Saint Esprit. Si je puis, j'escriray a monsieur de la Curne (2); si..... [Et] de nostre M. le Conte, qu'en est-ce ?

Jesus soit tous-jours nostre cœur. Amen (3).

(1) Cette partie de l'Autographe a dû être mutilée, car la copie ne donne que quelques membres de phrases qu'il est impossible de compléter.

(2) Jean de Lacurne, frère d'alliance de saint François de Sales; il est destinataire. Une note lui sera alors consacrée.

(3) Le post-scriptum est inédit.

CDXXXI

A UN ECCLÉSIASTIQUE (1)

Règlement d'une affaire qui intéresse une cure.

Rumilly, 1er mars 1608.

Monsieur,

Voyes, je vous prie, la lettre du chevalier Bergera et l'envoyes a M. le curé de Thonnay (2). Mais, outre cela, M. Gottri me dit quil luy feroit toucher l'argent en cas que le chevalier n'y eut prouveu. Ce sera grand cas si, ni d'un costé ni d'autre, rien ne se fait.

J'ay escrit un mot a mon frere (3), qui vous regarde,

(1) Le destinataire de cette lettre est vraisemblablement Jean Déage (voir le tome XI, note (1), p. 2), autant du moins qu'on peut le déduire de sa qualité de vicaire général et de sa présence très probable à Annecy pendant que le Saint prêchait à Rumilly.

(2) Cette paroisse dont la détresse avait causé au saint Evêque tant d'anxieuses démarches (voir ci-dessus, pp. 43, 78), était pour lors confiée à « un bon prebstre, nommé messire Jean Neyret. » François Favre ajoute dans sa déposition (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 27), que le Bienheureux l'entretint la première année (1607-1608) à ses frais, et qu'il lui fit remettre plus tard, pour les engager à Genève, « deux chandeliers d'argent de sa chappelle... de la pesanteur d'environ quattre vingt onces et faicts de fort belle façon. » Vicaire dès le mois de décembre 1587, missionnaire du Chablais, Jean Neyret avait successivement desservi les paroisses de Draillant et Orcier. Du 28 mai 1607 à 1627, il signe les actes sur les Registres paroissiaux de Thonex.

(3) Probablement Jean-François.

ne pensant pas vous escrire. A monsieur et madame de la Roche (1), *salutem in Christo plurimam* *. Je suis,

Monsieur,

Vostre confrere plus humble,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

1. mars 1608.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme Michaud de la Biolle, à Chambéry.

(*) Le meilleur des saluts dans le Christ.

(1) Jean Joly, seigneur de la Roche et d'Aléry, capitaine du château et ville d'Annecy, chevalier au souverain Sénat de Savoie (15 janvier 1617), conseiller d'Etat de Son Altesse, avait épousé par contrat dotal du 19 octobre 1587, Claudine de Locatel. La baronne de Chantal en faisait une très grande estime. « J'honorais ce saint homme comme mon père, » écrivait-elle, « et je le chérissais comme mon très cher frère. » (Lettre du 1er mai 1628, à la Mère de La Roche.) Cette amitié d'une Sainte, M. de la Roche l'avait gagnée par la ferveur peu commune de sa vie chrétienne et par le don généreux qu'il avait fait à la Visitation de sa fille aînée Claude-Agnès, l'une des premières Mères de l'Ordre et non des moins célèbres, suivie plus tard de ses deux sœurs, Marie-Innocente et Marie-Agnès. En effet, sous l'influence du Bienheureux, leur confident et leur directeur spirituel, la maison de M. et de Mme de la Roche avait pris en quelque sorte les allures d'un monastère; cette dévotion eût été parfaite, si, de l'avis du Saintlui-même, elle n'avait pas été quelquefois dommageable à la conduite de leurs affaires. Ce vertueux gentilhomme mourut le 12 avril 1628.

CDXXXII

A LA BARONNE DE CHANTAL

Conseils à la Baronne pour la conduite de Marie-Aimée.— Zèle des chanoines d'Annecy. — Une âme, admirable à ne se point empresser.

Rumilly, 4 mars 1608.

Je vous ay escrit il n'y a justement que six heures (1),

(1) Du 4 au 5 mars, le Saint écrivit trois lettres à Mme de Chantal : la première, adressée le 4 mars « par la voye de Lyon » (voir ci-après, p. 367); la seconde, écrite le même jour, mais fort avant dans la soirée, c'est la présente ;

par l'homme qui rameyne le cheval sur lequel Thibaut (1) est venu. Maintenant, encor quattre motz, et le tout sans avoir releu vos lettres, lesquelles neanmoins je lis tousjours avec tant d'avidité la premiere fois qu'il ne m'en demeure qu'une generale consolation, sans sçavoir presque ce que j'ay leu. Il n'y a pas moyen maintenant, car il est bien tard, et je presche demain matin.

Tandis qu'on allumoit la chandelle, j'ay demandé a Thibaut des nouvelles de vostre santé ; il m'a dit qu'elle estoit bonne. Cela m'a un peu arresté, car j'estois en peyne sur ce mal sensible, mais non dangereux, avec lequel vous m'aves escrit la derniere lettre. Et cependant, voyés-vous, quand vous m'escrires, dites-moy bien tousjours de vostre santé.

Il m'a dit que nostre Marie Aymee, et tres aymee, estoit aupres de vous, car je le luy ay demandé ; mais il m'a dit que vous la metties fort au monde, sans que je le luy demandasse. Sçaves vous, ne la nous faites pas aussi si brave qu'elle nous desdaigne pour cela. Si j'estois pres de vous, je confesse que je voudrois bien estre preferé a la mettre a la Communion, car c'est un coup memorable pour une ame destinee au bien comme celle-la ; mais encor ne faut il pas que mon ambition la prive de cette celeste viande pour ces Pasques. Or, je suis donques bien d'advis que vous la facies communier ; et ce bon Dieu

la troisième, écrite le lendemain, c'est la suivante. Nous n'avons pas la première ; faudrait-il en voir quelques vestiges dans ce récit de l'*Année Sainte* (ancien Ms.) :

Le 20 février « de l'année 1608, ce saint Pasteur commença de prêcher le Carême a Rumilli, petite ville de son diocese. Il ecrivit a nôtre venerable Mere, qu'il y prechoit d'aussi bon cœur qu'il avoit fait autrefois dans Paris, et même avec plus de consolation, parce que, disoit-il, je vois venir ce bon peuple avec une humilité et simplicité qui l'aproche plus de la grace, et m'éloigne plus de la flaterie et de la vanité. »

(1) Pierre Thibaut, que la baronne de Chantal fit entrer en mars 1608 au service du Saint, se qualifie dans un acte du 19 juin 1610 (R. E.), de secrétaire ordinaire de saint François de Sales. Il écrivit une partie du manuscrit de la première édition de l'*Introduction à la Vie devote*. (Voir le tome III de la présente Edition, pp. XVII, LXV.) Un Pierre Thibaut, écuyer, seigneur du Promenois, au bailliage d'Arnay, devient en 1629, gentilhomme ordinaire de Mgr le prince de Condé, et le 12 février 1639, contrôleur ancien des deniers royaux au bailliage d'Arnay. C'est sans doute le même personnage.

la veüille bien prendre pour sa bienaymee et luy donne le ressentiment de son amour pour cela. Non plus, ma chere Fille, car je ne puis plus. Dans troys jours ou quatre, nos chanoynes envoyent a Dijon ; il faudra que lhor j'y aille *, et peut estre auray je plus de loysir.

* Vide Ep. CDXXXVI.

Je vous diray que mes chanoynes font merveilles a faire des exhortations et a gaigner nos jeunes damoyselles pour la devotion, quand la conformité de l'aage y sert. Mais sçaves vous, tout cela va par ordre et n'y a rien a craindre, sinon parce que tout se tient a moy qui suis un grand miserable. Mais ne vous effarouchés pas pour cela a dire : Mais que doy je donq estre, moy ? Car, ma Fille, je ne sçai comme je suis fait ; encor que je me sens miserable je ne m'en trouble point, et quelquefois j'en suis joyeux *, pensant que je suis une vraye bonne besoigne pour la misericorde de Dieu, a laquelle je vous recommande sans cesse. Ouÿ, ma chere Fille, c'est la priere continuelle de mon cœur.

* Cf. II Cor., ult., 9.

Je vous veux envoyer un exercice que j'ay dressé et fait prattiquer a madame de Charmoysi *, car je voudrois que je ne fisse rien sans que vous le sceussies. Je le dressay a intention de luy faire rafraischir ses bons propos, ausquelz certes elle avoit fort constamment perseveré. C'est une bonne ame, et admirable a ne se point empresser. Elle ne m'avoit jamais escrit + de son ame que ces jours passés (1). Elle ne cesse de demander quand vous viendres, et se fait accroire qu'il faut que ce soit pour toute cette annee. Oh, Dieu sçait comme mon cœur le desireroit ardamment, si je ne pensois que la volonté divine veut de nous un peu de patience ; mais esperons tous-jours beaucoup.

* Vide Ep. CDXXXVI, CDXXXVII.

A Dieu, ma Fille, ma tres chere Fille.

A Rumilly, le 4 mars 1608.

+ Je ne dis pas cela pour la loüer, car j'ayme bien que l'on m'escrive, et tres souvent ; et si, j'ayme mieux voir un

(1) En relisant ce passage, le Saint aura craint de paraître aux yeux de Mme de Chantal vouloir désapprouver la fréquence de ses messages. C'est sans doute pour écarter cette interprétation, qu'il a ajouté soit au bas, soit en marge de l'Autographe, les lignes qui terminent cette lettre, et vraisemblablement, comme nous le faisons ici, avec un signe de renvoi au texte lui-même.

peu d'empressement que de ne voir jamais point de lettres en des absences de troys a quatre mois. Je dis ceci affin que vous ne pensassies pas, pour n'estre pas empressee, qu'il faille ne pas m'escrire le plus souvent que vous pourres. Si faites, ma Fille, escrivés tous-jours.

CDXXXIII

A LA MÊME

Ne pas accabler l'esprit à force de surmener le corps. — Une tentation du Saint, qui « alla tost en fumee. » — Ne pas avoir le cœur trop douillet. — Se fier aux décisions du P. Gentil pour le projet de l'Institut, car « il n'y bougera rien. »

Rumilly, 5 mars 1608.

Hier seulement je vous escrivis, ma chere Fille, par la voye de Lyon*; et maintenant, voyci arriver l'homme de M. de Sainte Claire, qui m'apporte vostre lettre du 24 fevrier, a laquelle je vay briefvement respondre; et, si je puis, je respondray encor a quelqu'une des autres.

* Vide supra, p. 364, not. (1).

Je commence par vostre coucher et lever matin. Pourquoy faites vous cela, ma chere Fille? Non certes, il ne faut pas accabler l'esprit a force de travailler le cors; saint François le disoit a ses disciples*. Je fay cela, il est vray, mais c'est par vive force : autrement, je dors fort bien ce qui m'est necessaire, et je veux que vous en facies de mesme. La lettre ci-jointe* vous fut escritte a la minuit, mais il y avoit long tems que je n'avois tant veillé. Il ne faut pas, pour peu de chose, se detraquer comme cela, notamment les femmes; car par apres on ne vaut rien tout le long du jour.

* Vid. Barth. a Pis., Lib. Conformitat., l. I, fr. et conform. XII, c. XI (edit. 1590).

* Epist. præced.

Et bien, ma chere Fille, vous aves eu vostre esprit tout entortillé ces deux ou troys jours premiers de Caresme. Tout cela ne m'estonne nullement, car vous aves un esprit si doüillet et jaloux de ce que vous aves en resolution, que tout ce qui le touche a biais contraire vous est si sensible

que rien plus ; et je vous ay dit mille fois qu'il ne fau pas, ma chere Fille, aller si pointilleusement en nostr besoigne.

Helas, ma Fille, vous diray je ce qui m'est advenu ces jours passés ? Jamais de ma vie je n'avois eu un seul ressentiment de tentation contraire a ma profession ; l'autre jour, sans y penser, il m'en tomba une dans l'esprit. Non point de desirer que je ne fusse pas d'Eglise, car cela eust esté trop grossier ; mais parce qu'un peu auparavant, parlant avec des personnes de confiance (et vrayement je pense que ce fut nostre Groysi (1)), je dis que si j'estois encor en l'indifference et que je fusse heritier d'un duché, je choisirois neanmoins l'estat ecclesiastique, tant je l'aymois, il m'arriva un desbat en l'ame, que si, que non, qui dura quelque tems. Je le voyois, ce me sembloit, la bas, bien bas, au fin fond de la partie inferieure de l'ame, qui s'enfloit comme un crapaud. Je m'en mocquay, et ne voulus pas seulement penser si j'y pensois ; il alla tost en fumee et je ne le vis plus. La verité est que je cuiday m'en importuner, et j'eusse tout gasté ; mais en fin je pensay en moy mesme que je ne meritois pas d'avoir une si haute paix que l'ennemy n'osast pas regarder de loin mes murailles.

Mon Dieu, ma Fille, je voudrois que vous eussies la peau du cœur un peu plus dure, affin que vous ne laissassies pas de dormir pour les puces. Quand les tentations vous viendront a gauche, je ne m'en mettray pas en peyne, car elles sont trop grossieres. Ces importunités ne sont pas pour tous-jours, mais pour l'estat present de vos affaires ; c'est pourquoy je vous ay dit qu'il failloit avoir patience. Oh ! pour cela, nous avons dequoy nous bravement defendre, et en bataille rangee. Mays quand elles vous viendront a droitte, alhors je ne vous sçauray que dire, sinon : Croyés moy, ma Fille, reposés vous sur mon ame pour ce regard ; j'ay bien des raysons, a mon advis, irreprochables*. Mais, pour ces choses la, on ne peut ni doit entrer en dispute ; il faut que cela se demesle avec

* Cf. infra, pp. 373, 374.

(1) Bernard de Sales.

des considerations tranquilles et en repos, tout a l'ayse et de cœur a cœur.

Or sus, je parle trop de ceci ; car, puisque vous demeures ferme en nos resolutions, je ne devois vous dire sinon : Demeurés en paix, ma Fille, tout cela n'est rien. La foy, l'esperance, la charité, pieces immobiles de nostre cœur, sont bien sujettes au vent, quoy que non pas a l'esbranlement : comment voulons nous que nos resolutions en soyent exemptes? Vous estes admirable, ma Fille, si vous ne vous contentés pas que nostre arbre demeure bien et profondement planté, mais que vous voulies encor que pas une feuille ne soit agitee.

Usés fort de diversions en semblables occasions, par des actes positifs d'amour en Dieu et de confiance en sa grace. Apres tout cela, ne craignés pas, pour ces bagatelles, contrevenir a nos resolutions, ni a la confiance et repos que vous deves prendre en icelles et en moy. Ce sont des craintes sans sujet, car si *l'ange de Satan,* souffletant saint Paul * par tant d'agitations de pensees deshonnestes, ne sceut neanmoins offencer sa pureté, pourquoy tiendrons nous nos resolutions offencees par ces mouvemens d'esprit ?

* II Cor., XII, 7.

Au demeurant, vous aves choysi un confesseur bon, prudent et docte ; dites-luy hardiment nos resolutions telles qu'elles sont, affin de bien alleger vostre esprit par ses advis, car je ne doute nullement qu'il n'y bougera rien, mais vous y confortera. Je les dis au Pere Recteur de Chambery (1), sans rien nommer, il m'y conforta ; je les dis a un autre grand ecclesiastique, il m'y conforta (2) ; je les ay dites mille fois a Dieu, mais helas ! non pas si reveremment que je devois, et tous-jours il m'y a conforté. Expliqués donq bien vostre fait a vostre confesseur, le Pere Gentil. Dites luy les considerations qui font differer la sortie, et puis celles que j'ay fait pour le genre de vie apres la sortie (mais, outre tout cela, ce sera sans doute

(1) Le P. Fourier.

(2) Le « grand ecclesiastique » pourrait bien être Vespasien Aiazza (voir plus haut, note (1), p. 48), qui devait plus tard se concilier par ses vertus l'estime des deux Fondateurs de la Visitation.

la plus grande gloire de Dieu, pour des raysons que je n
puis dire), et vous verres qu'il dira que nos resolution
Cf. Ps. LXXVI, 11. sont resolutions faites de la main de Dieu. Pour moy
je n'en doute nullement.

Mais ce pendant que j'escris sans mesure sur ce sujet il me vient un scrupule que je n'en die trop. Non, ma Fille, ne philosophés point sur tout ceci, car je ne l'escris pas a cette intention, ni pour crainte que j'aye que le cœur vous faille. Non, nullement : c'est simplement affin que, l'ayant proposé au Pere Gentil, vous puissies non point fortifier ces resolutions, car je les tiens invariables, mais vous y consoler, et moy aussi. Mon Dieu, c'est asses.

J'ay veu en la lettre que [Thibaut] m'a apportee, que vous aves parlé franchement et librement a vostre confesseur, dont je loüe Dieu, et qu'il s'est conformé a nos opinions.

Nostre Seigneur soit tous-jours avec vous, ma Fille. Je suis, d'une affection incomparable, tout vostre en luy et par luy. Amen.

Ce 5 ... 1608.

CDXXXIV

A M. MAURICE CROSET, CURÉ D'HÉRY-SUR-ALBY (1)

Différends entre curé et paroissiens ; le Saint veut les régler.

Rumilly, 6 mars 1608.

Monsieur le Curé,

Les parroissiens de vostre eglise sont venus aux plaintes vers moy pour le manquement du service, et monsieur

(1) On voit dans le procès-verbal de la visite pastorale faite par saint François de Sales à Héry-sur-Alby, le 19 juin 1606, que le curé était tenu d'avoir un prêtre pour desservir la paroisse. Le prêtre qui en avait alors la charge, Maurice Croset (il l'avait encore en 1621), estimait son revenu insuffisant pour l'entretien de son auxiliaire ; les paroissiens étaient d'un avis contraire ; de là, des contestations que le saint Evêque essaya d'apaiser lors de sa visite. La présente lettre atteste que les malentendus persistaient encore en 1608.

Exertier (1) est venu pour son particulier, a rayson de certaines dixmes desquelles il dit que vous le frustrés et pour les despens desquelz je me retins de connoistre. Pour tout cela, je desire vous voir icy jeudi prochain, affin que, s'il se peut, nous accommodions ces differens a la gloire de Dieu, que je supplie vous assister, et suis

Vostre confrere tres affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

6 mars 1608, a Rumilly.

A Monsieur le Curé
d'Heyrier.

Revu sur l'Autographe conservé à Paris, Bibliothèque Mazarine (*Réserve*. 1857).

(1) M. Exertier est sans doute noble Jean Exertier qui percevait la sixième partie de certaines dîmes, dont le surplus était attribué au curé et au recteur de la chapelle de Saint-Sylvestre.

CDXXXV

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE

Ne pas se ralentir dans la poursuite de la gloire de Dieu. — Témoignages de sympathie à l'Abbesse souffrante. — Le Saint sollicite pour la fille de l'un de ses anciens amis, son admission dans le Monastère.

Rumilly, 6 mars 1608 (1).

Madame ma tres chere Fille,

Il y a si long tems que je ne reçois point de vos lettres que je commencerois volontier a m'en inquieter. Je sçai que cette pauvre jambe vous incommode toute; mais quand vous me feres escrire, cela me suffira bien. J'ay perdu des pacquetz en chemin qui vous auront fait estre quelque tems sans avoir de mes lettres, mesme celles par lesquelles je respondois a ce que M. de Sauzea m'avoit dit de vostre

(1) Les rapports de cette lettre avec celles du 24 janvier et du 7 mars et d'autres particularités rendent très vraisemblable la date de 1608.

part ; aont j'ay esté bien fasché, car je vous escrivois avec grande confiance.

Maintenant je vous demanderois volontier, ma chere Fille : Qu'est ce que dit vostre cœur ? Est il pas tous-jours celuy que j'ay veu si desireux de la gloire de Dieu ? Ah, pour l'amour de Dieu, ma chere Fille, si ce cœur avoit perdu son courage, reprenes-le et ne le laisses pas sans cela. J'ay tant de compassion a vos infirmités et incommodités que vous ne le sçauries croire ; mais *la vertu* de Dieu se declaire *en l'infirmité* *.

* II Cor., XII, 9.

Je m'essayeray de m'approcher fort de vous, et treuve bon, comme Mme nostre seur Brulart m'escrit de vostre part, que je puisse vous voir hors de vostre Monastere pour sçavoir si je devray y aller. Mon Dieu, que d'affection que j'ay a ce Monastere et que je le souhaitte parfait !

Monsieur Robin, medecin de Dijon (1), de mes anciens amis et compaignons d'estude, m'a conjuré d'employer mon intercession vers vous pour y mettre une sienne fille, laquell'il m'escrit avoir un'extrem'affection a la vie religieuse (2). Je ne luy sçaurois refuser cet office, et luy ay promis que, le tems en estant venu, je vous en feray les supplications requises ; dequoy j'ay voulu vous tenir advertie de bonn'heure pour sa consolation.

A Dieu, ma tres chere Fille, jamais je n'eu plus de desir de vous servir que j'en ay maintenant : Dieu m'en donne la grace selon mon souhait. Ma mere ne parle point de vous sans souspirer d'un souspir tout cordial. Je suis sans fin vostre et tout vostre.

F.

6 mars.

A Madame
Madame l'Abbesse du Puy d'Orbe.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 282.

(2) L'absence ou le silence des Registres du Puits-d'Orbe ne permet pas d'établir si la fille de M. Robin est devenue Religieuse de ce Monastère.

CDXXXVI

A LA BARONNE DE CHANTAL

Le Saint estime que le projet de la Visitation est de Dieu et s'y affectionne de plus en plus. — Les cercles qui se font en l'eau et les entortillements d'esprit chez les âmes chatouilleuses. — Quand on n'a d'autre intention que la gloire de Dieu, ne se tourmenter de rien. — Les « menues pensees » après les grandes. — Les frères du Saint et les enfants de la Baronne. — Un prédicateur qui parle à son auditoire.

Rumilly, 7 mars 1608.

C'est en fin par monsieur Favre (1) que je vous escris, ma chere Fille, et tous-jours neanmoins sans loysir, car il m'a faillu escrire beaucoup de lettres, et tous-jours vous estes la derniere a qui j'escris, ne craignant point pour cela de m'en oublier. Je me repentis l'autre jour de vous avoir tant escrit de choses sur cette petite brouillerie d'esprit qui vous estoyt arrivee*; car, puisque ce n'estoit rien en vraye verité, et que l'ayant communiqué au P. Gentil tout cela s'estoit esvanoüy, je n'avois que faire sinon de dire : *Deo gratias*. Mais voyes vous, mon esprit est sujet aux espanchemens avec vous et avec tous ceux que j'affectionne.

* Vide Ep. CDXXXIII

Mon Dieu, ma Fille, que vos maux me font de bien, car j'en prie avec plus d'attention, je me metz devant Nostre Seigneur avec plus de pureté d'intention, je me metz plus entierement a l'indifference. Mais croyes moy : ou je suis le plus trompé homme du monde, ou nos resolutions sont de Dieu et a sa plus grande gloire. Non, ma Fille, ne regardes plus ni a droitte ni a gauche. Hé, je ne veux pas dire que vous ne regardies pas, non ; mais je veux dire : ne regardes pas pour vous y amuser, pour examiner soigneusement, pour vous embarasser et entortiller vostre esprit de considerations desquelles vous ne sçauries vous demesler. Car, si apres tant de tems, apres

(1) Sans doute Jean Favre, grand vicaire du Saint. (Voir ci-dessus, note (1), p. 265.)

tant de demandes a Dieu on ne se resoult pas sans difficulté, comme penserons, sur des considerations faites sans appareil (pour celles qui viennent a gauche) et faites par des simples odeurs et goustz (quant a celles qui viennent a dextre*), comme penserons nous, dis-je, bien rencontrer ? Or sus, laissons cela, n'en parlons plus.

* Cf. supra, p. 368.

Parlons d'une regle generale que je vous veux donner. C'est que tout ce que je vous dis : Ne penses pas ceci, cela ; ne regardes pas, et semblables, tout cela s'entend *grosso modo ;* car je ne veux point que vous contraignies vostre esprit a rien, sinon a bien servir Dieu, a le bien aymer, a ne point abandonner nos resolutions, ains a les aymer. Pour moy, j'ayme tant les miennes, que quoy que je voye ne me semble point suffisant pour m'oster un'once de la bonn'estime que j'en ay, encor que j'en voye et considere des autres plus excellentes et relevees.

Helas, ma chere Fille, c'est aussi un entortillement que celuy duquel vous m'escrivies par monsieur de Sauzea, ce tintamarre .... qui vous fait peur de ....ement de .... (1). Mon Dieu, ma Fille, ne sçauries vous vous prosterner devant Dieu quand cela vous arrive, et luy dire tout simplement : Ouy, Seigneur, si vous le voules je le veux, et si vous ne le voules pas je ne le veux pas ; et puis passer a faire un peu d'exercice et d'action qui vous serve de divertissement. Mais, ma Fille, voyci ce que vous faites. Quand cette bagatelle se presente a vostre esprit, vostre esprit s'en fasche et ne voudroit point voir cela ; il craint que cela ne s'arreste. Cette crainte retire la force de vostre esprit, et laisse ce pauvr'esprit tout pasle, triste et tremblant ; cette crainte luy desplait et engendre un'autre crainte que cette premiere crainte et l'effray qu'elle donne ne soit cause du mal, et ainsy vous vous embarasses. Vous craignes la crainte, puis vous craignes la crainte de la crainte ; vous vous fasches de la fascherie, et puis vous vous fasches d'estre faschee de la fascherie. C'est comme j'en ay veu plusieurs qui, s'estant mis en cholere, sont par apres en cholere de s'estre mis en cholere ; et

(1) Il n'est pas possible de rétablir les trois mots qui manquent ; ils ont été coupés sur l'Autographe et de la main de la destinataire.

semble tout cela aux cercles qui se font en l'eau quand on y a jetté une pierre, car il se fait un cercle petit, et cestuy la en fait un plus grand, et cet autre un autre.

Quel remede, ma chere Fille? Apres la grace de Dieu, c'est de n'estre pas si delicate. Voyes vous (voyci un autr'espanchement d'esprit, mais il ni a remede), ceux qui ne peuvent pas soufrir la demangeayson d'un ciron, en la pensant faire passer, a force de se gratter ilz s'escorchent les mains. Mocques vous de la plus part de ces brouilleries, ne debrassés point pour les penser rejetter; moques vous en, divertisses a des actions, tasches de bien dormir. Imagines vous (je veux dire penses) que vous estes un petit saint Jan qui doit dormir et se reposer sur la poitrine de Nostre Seigneur*, entre les bras de sa providence. Et courage, ma Fille. Nous n'avons point d'intention que pour la gloire de Dieu, non pas? Non certes, au moins d'intentions descouvertes; car si nous en descouvrions, nous les arracherions tout aussi tost de nostre cœur. Et donques, dequoy nous tourmentons nous? Vive Jesus! ma Fille; il m'est advis quelquesfois que nous sommes tous pleins de Jesus, car au moins nous n'avons point de volonté deliberee contraire. Ce n'est pas en esprit d'arrogance que je dis cela, ma Fille, c'est en esprit de confiance et pour nous encourager. (1) C'est asses.

* Joan., XIII, 23.

Vrayement, j'ayme bien vostre Thibaut (2), encor que je ne luy ay point encor parlé; mais sa mine me plait, et m'est advis que je le rendray tout mien. Au moins croyes bien quil me fait bien playsir quand, parlant de vous, il dit tout court: *Madame;* et cela me touche, et me semble quil me die sans le dire que je dois le cherir. Il faut dire un peu des menues pensees apres ces grandes pensees: il est un peu estonné de ne pas treuver Montelon ceans; o mais, je dis icy a Rumilly.

Je vous envoye l'Exercice que j'ay fait faire a madame de Charmoysi ce tems de caremprenant*, car elle n'a

* Vide supra, p. 366 et Epist. seq.

(1) A partir d'ici, le texte est inédit jusqu'à la ligne 26 de la page suivante. Datta, qui a donné la présente lettre d'après l'original, n'a pas comblé, on ne sait pourquoi, la lacune des éditions précédentes.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 365.

esté aux festes que le lundi et mardi. Vous le lires com m'un'autre chose, et seulement la derniere partie, a mor advis, vous pourra servir. Cette dame-la est a Chamber pour des affaires (1). Elle s'est un peu plus estroittemen liee au Crucifix et a la dependence de son pere spirituel non pas que son intention ne fut telle tous-jours, mais non pas si ouverte et declairee.

Groysi (2) s'est blessé au doigt, mais de tout le reste il se porte bien. Je ne le veux point excuser, mais accuser dequoy il ne vous escrit pas. Il me traittoit comme cela quand il estoit a Paris, et puys, une foys pour toutes il m'escrivit que c'estoient des trop foybles preuves d'affection que d'escrire. O vrayement, je le gourmanday bien. Il failloit dire cela ; mais ne laysses pas de l'aymer, car certes, il est bon enfant. Nostre chanoyne (3) est tout empressé, le pauvre garçon ; car il est parmi une trouppe de personnes qui le tirent de tous coustés pour se servir de luy pour leurs ames *. Si Dieu nous ayde, il reuscira.

* Cf. supra, p. 362.

Thibaut me dit que vous aves vostre petit Baron qui fait merveilles, mais il me dit du bien de nostre Aymee avec un goust particulier ; et de nostre Charlotte, il dit qu'ell'est toute malade, et Françon, toute jolie et grosse fille : j'ayme bien tout cela. Que me dit on de Lion et de Monsieur de Bourges (4)? O vrayement, si cela estoit, je gouvernerois tout ; je me monterois bien sur mes grans chevaux.

Je vous asseure, ma Fille, quil est neuf heures du soir : il faut que je face collation et que je die l'Office, pour prescher demain a huit heures ; mais je ne me puis arracher

(1) Les affaires qui retinrent Mme de Charmoisy à Chambéry pendant plus de six mois se rapportaient au fameux procès Saint-Alban ; il dura pendant plusieurs générations. La solide direction du P. Fourier que *Philothée* rencontra dans cette ville, les réconfortants messages qu'elle y reçut du Saint, ne furent pas de trop, sans doute, pour la maintenir dans la paix de l'âme, au milieu des fâcheux ennuis d'une interminable procédure.

(2) Bernard de Sales.

(3) Jean-François.

(4) Aurait-il été question de nommer Mgr Frémyot à une abbaye importante de Lyon ou à l'archevêché de cette ville ? Celui-ci, d'ailleurs, n'était pas vacant, et de plus, il est difficile de savoir si son titulaire, alors Mgr Claude de Bellièvre, devait être transféré à un autre siège.

de dessus ce papier. Et si, il faut que vous die encor cette petite folie : c'est que je presche si jolyment a mon gré en ce lieu, je dis je ne sçai quoy que ces bonnes gens entendent si bien, que quasi ilz me respondroyent volontier (1).

A Dieu, ma Fille, ma tres chere Fille. Je suis, mais incomparablement, vostre.

F.

7 mars 1608.

A Madame
Madame la Baronne de Chantal, m. f. *(ma fille)*.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin.

(1) Le Carême de Rumilly fut en effet pour l'âme du Saint un sujet de délicieux contentement; son humilité s'accommodait à merveille d'une chaire si modeste, tandis que sa piété ardente et communicative s'insinuait victorieusement dans les âmes des auditeurs simples et croyants. Ce n'est pas seulement à la Baronne (cf. ci-dessus, note (1), p. 364) qu'il confie ses impressions. « Je reviens de mes delices, » disait-il à un Religieux de ses amis en quittant Rumilly; « j'ay presché a un peuple facile, humble et devot. » *(Process. remiss. Gebenn.* (II), déposition de J.-B. Gard, art. 26.) A un parent, il écrivait encore : « J'ay esté ce Caresme passé a Rumilly, que j'ay entretenu doulcement a mon gré de Dieu et de nostre debvoir envers luy. La petitesse et simplicité de mon auditoyre me donnoit un plaisir particullier et une confiance de le servir a mon goust. » *(Process. remiss. Gebenn.* (I), déposition de M. Michel Favre, art. 35.)

CDXXXVII

A LA MÊME

(INÉDITE)

Le Saint désire qu'on ne prenne pas dans un sens absolu les directions adressées à des personnes particulières. — Nouvelles et recommandations diverses.

Rumilly, 7 mars 1608.

Ma chere Fille,

Il a fallu que je vous envoyasse cet Exercice (1); en quoy je voy bien que plusieurs choses sont si particulieres

(1) Sur la copie que nous reproduisons, la présente lettre suit l'*Exercice* dont parle le Saint. Or, le texte de celui-ci, porte à son début : « Ce qu'estant

a l'ame que je traittois qu'elles ne peuvent estre appliquees ailleurs; mais vous, qui la connoisses, ne laisseres pas de vous y recreer*. C'est a cette seule intention que je vous les envoye, vous priant de ne point les communiquer entieres; ouÿ bien, selon que vous verres, piece a piece, en paroles. Les resolutions dont il s'agit sont generales de servir Dieu; c'est pourquoy il n'y a nulle difficulté qu'elles ne soyent eternelles. Or sus, j'adjouste que les particulieres le sont encores, quand Dieu et sa gloire sont l'objet de nostre volonté. En l'examen, il y a des particularités propres a la condition de cett'ame la : vous les sçaures bien discerner.

* Cf. supra, p. 276.

A Dieu, ma chere Fille, et que Jesus vive et regne a jamais en nous.

Je vous ay envoyé une lettre de ma mere il y a peu. Hé vrayement, cette pauvre mere vous ayme bien fort. La peste n'est plus nulle part*. Si vous escrives deux billetz, un a Mme [d'] Equimier, vostre hostesse de Cruselles (1), l'autre a Mme de Lalee, vous les consoleres fort.

* Cf. supra, p. 362.

Escrivant a la dame pour laquelle cet Exercice a esté dressé, parlés luy un peu moins de moy; je dis bien un peu. Ce n'est pas pour elle, car ell'est toute ronde, mais parce qu'elle monstre quelquefois vos lettres aux autres par gloire. Or, ne vous mettes pas en peyne si elle prendra vos parolles par advertissement ou non, car il n'y a rien a craindre; non, elle va fort rondement et naifvement.

« fait, comme par une reprise d'haleyne, » etc. C'est la troisième ligne de la page 361 de notre tome III (Partie V, chap. xv). En se reportant à cette partie de l'*Introduction à la Vie devote* et en se référant aux indications de cette lettre, on se persuade que la copie de Turin ne contient qu'un fragment de l'*Exercice* en question, c'est-à-dire un tiers du chap. xv et le chap. xvi; mais on devine que l'*Exercice* complet, sorte de petit traité de récollection spirituelle, devait comprendre l'intégralité ou la substance des chapitres II-XVI de la Ve Partie de l'*Introduction*.

(1) L'hôtesse qui logea la baronne de Chantal dans un de ses voyages en Savoie, est très probablement Gasparde Roget, fille de François Roget; par son mariage avec François de Quimier, seigneur de Pontverre, celle-ci avait apporté la maison-forte et seigneurie de Cruseilles. *(D'après une note du comte de Mareschal.)*

Il faut se rappeler que saint François de Sales était lié de grande amitié avec la famille Roget. (Voir le tome XI, p. 44.)

Vous connoistres la lettre de Thibaut, a qui neanmoins je n'ay encor sceu parler*, car je suis bien affairé. Je salue humblement monsieur vostre oncle (1) et monsieur Robert (2) qui vous gouverne vostre Baron ; or sus, et dame Anne (3) et dame Jane (4).

* Cf. supra, p. 375

Si vous sçavies comme je vous escris, vous le savoureries comme viande de Caresme. Je suis tout joyeux, ma chere Fille.

Vive Jesus ! Amen.

7 mars 1608.

Revu sur une copie conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Claude Frémyot.

(2) Claude Robert, né à Bar-sur-Aube, vers 1564, étudia sous Théodore Marsile, conduisit les études d'André Frémyot, dans la suite archevêque de Bourges, le frère de la baronne de Chantal (cf. le tome précédent, note (1), p. 299), et plus tard celles des enfants de sa sœur, Bénigne et Jacques de Neufchèzes. Celui-ci, devenu évêque de Chalon, donna à son maître l'archidiaconé de son église et en fit son grand vicaire. Le « bon M. Robert, » comme on l'appelait à cause de l'aménité de son caractère, se distingua par une très réelle érudition. Le premier, semble-t-il, il essaya d'écrire l'histoire de tous les diocèses de France. Son recueil, la *Gallia Christiana* (Paris, 1626, in-folio), appelé plus tard à une si grande célébrité, lui avait coûté trente ans de recherches. Il mourut le 16 mai 1636, regretté des savants et de tous les hommes de bien.

En 1608, le « bon M. Robert » allégeait grandement par ses services les sollicitudes délicates de la baronne de Chantal. Elle se reposait sur lui non seulement de l'éducation de ses neveux, mais aussi de celle de son propre fils, Celse-Bénigne. C'est ce vertueux prêtre qui soutint son courage lorsqu'elle quitta définitivement sa famille pour entrer en Religion. (Cf. *Mémoires* de la Mère de Chaugy, Ire Partie, chap. XXVIII.)

(3) Probablement au service de la Baronne.

(4) Voir ci-dessus, note (1), p. 341.

CDXXXVIII

AU PÈRE NICOLAS POLLIENS, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1)

(INÉDITE)

Affectueuses sympathies du Saint pour son Directeur spirituel, alors malade. Il promet de prier pour sa guérison.

Rumilly, 10 mars 1608.

Mon Reverend Pere,

J'ay sceu par monsieur d'Hostel(2) que nostre R. Pere Recteur est bien malade (3), et si je croyois de luy estre utile j'irois le visiter en personne ; mais puisque cela ne luy rendroit nul service, je le visiteray tous les jours en esprit, offrant le tressaint Sacrifice pour son portement. Et cependant, mon Pere, je vous supplie de luy presenter mes tres affectionnees recommandations de ma part, et luy dire que si mes prieres sont exaucees au Ciel, il se treuvera bien tost en l'eglise et assemblee, a rendre action de graces de sa santé recouverte*, pour l'employer encor plusieurs annees a la gloire de Dieu et consolation de plusieurs.

*Oratio pro infirm.

(1) Le P. Nicolas Polliens, né dans le Genevois en 1563, entra dans la Compagnie de Jésus le 1er avril 1590, fit ses derniers vœux de coadjuteur spirituel le 24 août 1608. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui, c'est que saint François de Sales lui porta une affection singulière et qu'il mourut à Chambéry en odeur de sainteté, le jour des Innocents 1623, juste un an après le Bienheureux, comme il le lui avait demandé. *(D'après des notes du R. P. van Meurs, S. J.)*

(2) Catherin, fils de noble Pierre Gaultier, seigneur d'Hostel et Thesieu, conseiller de Son Altesse et maître auditeur le 28 novembre 1609, puis conseiller d'Etat, troisième président à la Chambre des Comptes de Savoie, général des Etapes, etc., avait épousé en 1593 Françoise de Reydet de Choisy. Il figure parmi les premiers membres de la « Grande Congrégation de Notre-Dame de l'Assomption, dite des Messieurs, » formée le 8 décembre 1611 dans l'église des Jésuites de Chambéry. (Voir la notice sur cette Congrégation, dans le tome XXI des *Mémoires de la Société Sav. d'hist. et d'archéol.)* Plus tard, quand les congréganistes firent construire une chapelle, ce gentilhomme subvint généreusement aux frais d'embellissement. Ami du Saint, il obligea aussi de ses bons services la Fondatrice de la Visitation.

(3) Le P. Fourier. (Voir à l'Appendice, sa lettre du 25 mars 1608 au Saint.)

Or, c'est a vous, mon Pere, a qui je confie ce petit message d'amitié, parce que vous m'aves donné une plus particuliere confiance en la vostre, et que je suis,

Mon Reverend Pere,

Vostre serviteur tres humble et tres affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Rumilly, le 10 mars 1608.

Au R. P. en N. S^r,
Le P. Nicolas Polliens, de la Comp^e de Jesus.
A Chambery.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

CDXXXIX

A MADAME DE CHARMOISY

A mesure qu'on savoure les choses divines, on cesse de priser les choses terrestres. — Ne nous étonnons point de la mort. — Comment faut-il pleurer nos amis quand nous les voyons mourir.

Rumilly, vers le 20 mars 1608 (1).

Madame ma tres chere Cousine,

Que vous faites bien de treuver Dieu bon et doux et de savourer sa paternelle sollicitude en vostre endroit, dequoy, estant maintenant en lieu ou vous ne pouves pas jouir du tems pour vous exercer a la meditation, il se presente en eschange plus frequemment a vostre cœur pour le fortifier de sa sacree presence. Soyés fidelle a ce divin Espoux de vostre ame, et de plus en plus vous verres que, par mille moyens, il vous fera paroistre son cher amour envers vous.

Je ne m'esbahis donques pas, ma chere Cousine, si Dieu vous donnant le goust de sa presence, vous va petit

(1) Les allusions de cette lettre, les circonstances de personnes et de lieux qu'elle mentionne, permettent d'en fixer la date à quelques jours près.

a petit degoustant du monde. Sans doute, ma Fille, rien ne fait treuver le chicotin si amer que de se nourrir du miel. Quand nous savourerons les choses divines, il ne sera plus possible que les mondaines nous reviennent donner appetit. Mais se pourroit-il bien faire qu'apres avoir consideré la bonté, la fermeté, l'eternité de Dieu, nous puissions aymer cette miserable vanité du monde? Or sus, il nous faut supporter et tolerer cette vanité du monde; mais il ne faut aymer ni affectionner que la verité de nostre bon Dieu, lequel soit a jamais loüé de ce qu'il vous conduit a ce saint mespris des folies terrestres.

Helas, il est vray, Madame ma chere Cousine, la pauvre madame de Moyron est trespassee (1) : nous ne l'eussions pas dit le Caresme passé, il est vray. Nous trespasserons aussi un certain jour a venir, lequel nous ignorons. Mon Dieu, ma chere Fille, ne serons nous pas bien heureux si nous mourons avec nostre doux Sauveur au milieu de nostre cœur? Or sus, il l'y faut donq bien tenir tous-jours, continuant nos exercices, nos desirs, nos resolutions, nos protestations. Il vaut mille fois mieux mourir avec Nostre Seigneur que de vivre sans luy. Vivons gayement et courageusement en luy et pour luy, et ne nous estonnons point de la mort. Je ne dis pas : ne la craignons point du tout, mais je dis : ne nous troublons point. Si la mort de Nostre Seigneur nous est propice, la nostre nous sera bonne; c'est pourquoy pensons souvent a la sienne, cherissons bien sa Croix et sa Passion. C'est bien dit, ma Fille bienaymee; quand nous verrons mourir nos amis, pleurons les un peu, regrettons les un peu par compassion et tendreté, mais avec tranquillité et sans impatience; et faysons valoir leur deslogement pour nous preparer tout doucement et joyeusement au nostre.

J'ay loüé Dieu dequoy cette pauvre defuncte s'estoit retiree, ce me semble, a la devotion un peu plus cette annee derniere; car c'est un grand signe de la misericorde de

(1) Jeanne-Isabelle de Tardy, femme de François Paquellet, coseigneur de Moyron (voir le tome précédent, note (2), p. 103), fut inhumée à Notre-Dame de Liesse d'Annecy, le 13 mars 1608. (Reg. paroiss. d'Annecy.)

Dieu sur elle. Il y a justement une annee qu'elle entra en nostre Confrerie (1), laquelle aussi luy a bien rendu son devoir.

Vostre tres affectionné et plus humble cousin
et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Mme de Moyron appartenait sans doute à la Confrérie des Pénitents de la Sainte Croix. (Voir le tome XI, note (1), p. 67.)

CDXL

A LA MÊME

Le miel qui doit adoucir toutes les affections et toutes les actions.— Le royaume intérieur, les ennemis, les espions. — Notre cuirasse et notre bouclier. — Les parfums dont nous serons « confortés et ravigorés. »

Rumilly, fin mars 1608 (1).

Madame ma chere Cousine,

Je ne puis, mais je ne veux pas me contenir de vous escrire, ayant un porteur si asseuré. Ce n'est pourtant que pour vous dire que je demande continuellement a la sainte Messe beaucoup de graces pour vostre ame, mais sur tout et pour tout l'amour divin, car aussi est-ce nostre tout. C'est nostre miel, ma chere Cousine, dedans lequel et par lequel toutes les affections, toutes les actions de nostre cœur doivent estre confites et addoucies.

Mon Dieu, que le royaume interieur est heureux quand ce saint amour y regne! Que bienheureuses sont les puissances de nostre ame qui obeissent a un roy si saint et si sage! Non, ma chere Cousine, sous son obeissance et dans cet estat, il ne permet point que les grans pechés habitent, ni mesme aucune affection aux plus moindres.

(1) Les analogies de cette lettre avec la précédente et aussi ses détails caractéristiques font croire qu'elle a été écrite vers la fin du mois de mars.

Il est vray qu'il les laisse bien aborder les frontieres affin d'exercer les vertus interieures a la guerre et les rendre vaillantes, et permet que les espions, qui sont les pechés venielz et les imperfections, courent ça et la parmi son royaume ; mais ce n'est que pour nous faire connoistre que sans luy nous serions en proye a tous nos ennemis.

Humilions-nous fort, ma chere Cousine, ma Fille ; advouons que si Dieu ne nous est cuirasse et bouclier, nous serons incontinent percés et transpercés de toute sorte de pechés. C'est pourquoy tenons nous bien a Dieu par la continuation de nos exercices : que ce soit le gros de nostre soin, et le reste, des dependances. Au demeurant, il faut tous-jours avoir courage ; et s'il nous arrive quelque alanguissement ou affoiblissement d'esprit, courons au pied de la Croix et nous mettons parmi ces saintes odeurs, parmi ces celestes parfums, et sans doute nous en serons confortés et ravigorés.

Je presente tous les jours vostre cœur au Pere eternel, avec celuy de son Filz nostre Sauveur, en la sainte Messe. Il ne le sçauroit refuser, a cause de cette union en vertu de laquelle je fais l'offre ; mais je presuppose que vous en faites autant de vostre costé. Qu'a jamais puissions-nous, d'esprit, de cœur, de cors, luy estre en sacrifice et holocauste de louange *. Vivés joyeuse et courageuse tous-jours, avec Jesus sur vostre poitrine.

* Ps. cxv, 17.

Madame ma tres chere Cousine, je suis celuy qu'il a rendu

Vostre serviteur et cousin plus humble et tout dedié,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

CDXLI

A UNE DEMOISELLE (1)

On ne trouve pas ce qu'on cherche avec trop d'ardeur; applications à l'oraison. — L'engourdissement de l'âme. — L'un des plus grands traîtres de la vraie dévotion. — Deux raisons principales ou deux manières de se présenter devant Dieu à l'oraison, toutes deux fort utiles. — Encouragements discrets à persévérer dans le désir de la vocation religieuse.

[1605-1608.]

Madamoyselle,

Je receus il y a quelque tems une de vos lettres, que je cheris fort parce qu'elle porte tesmoignage de la confiance que vous aves en mon affection, qui aussi vous est entierement acquise, vous n'en deves nullement douter. Je regrette seulement que je suis fort peu capable pour respondre a ce que vous desires de moy sur les accidens de vostre orayson. Aussi sçai-je que vous estes en un lieu et en une compaignie ou rien ne vous peut manquer pour ce sujet; mais la charité qui se plaist a la communication fait que vous me demandés la mienne en me donnant la vostre. Je vous diray donq quelque chose.

L'inquietude que vous aves a l'orayson et laquelle est conjointe avec un grand empressement pour treuver quelque objet qui puisse arrester et contenter vostre esprit, suffit elle seule pour vous empescher de treuver ce que vous cherchés. On passera cent fois la main et les yeux sur une chose sans rien appercevoir, lhors qu'on la cherche avec trop d'ardeur.

(1) L'étude comparative de la présente lettre avec les Lettres CLXXIV, CLXXXI, CXC du tome précédent (pp. 163, 180, 202), adressées à Mlle de Soulfour, persuade qu'il s'agit ici de la même personne; et dans ce cas, la destinataire serait entrée au Carmel de la rue Saint-Jacques, aurait fait profession en 1608 et fini sa vie à Riom, en 1633, sous le nom de Thérèse de Jésus. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 285.)

Quant à la date de cette lettre, les allusions du texte la laissent osciller entre 1605 et 1608.

De cest empressement vain et inutile, ne vous peut arriver qu'une lassitude d'esprit, et de la, cette froideur et engourdissement de vostre ame. Je ne sçay pas les remedes dont vous deves user, mais je pense bien que si vous pouves vous empescher de l'empressement, vous gaigneres beaucoup ; car c'est l'un des plus grans traistres que la devotion et vraye vertu puisse rencontrer. Il fait semblant de nous eschauffer au bien, mais ce n'est que pour nous refroidir, et ne nous fait courir que pour nous faire chopper. C'est pourquoy il s'en faut garder en toutes occasions, et particulierement a l'orayson.

Et pour vous ayder a cela, resouvenes-vous que les graces et biens de l'orayson ne sont pas des eaux de la terre, mais du Ciel, et que partant, tous nos effortz ne les peuvent acquerir, bien que la verité est qu'il faut s'y disposer avec un soin qui soit grand, mais humble et tranquille. Il faut tenir le cœur ouvert au Ciel et attendre la sainte rosee*. Et n'oubliés jamais de porter a l'orayson cette consideration : c'est qu'en icelle on s'approche de Dieu et on se met en sa presence pour deux raysons principales.

* Cf. supra, p. 209.

La premiere est pour rendre a Dieu l'honneur et l'hommage que nous luy devons, et cela se peut faire sans qu'il nous parle, ni nous a luy ; car ce devoir se fait, reconnoissant qu'il est nostre Dieu et nous, ses viles creatures *, et demeurant devant luy prosternés en esprit, attendant ses commandemens. Combien de courtisans y a-il qui vont cent fois en la presence du Roy, non pour luy parler ni pour l'ouyr, mais simplement affin d'estre veus de luy et tesmoigner par cette assiduité qu'ilz sont ses serviteurs ? Et cette fin de se presenter devant Dieu, seulement pour tesmoigner et protester de nostre volonté et reconnoissance a son service, elle est tres excellente, tres sainte et tres pure, et par consequent de tres grande perfection.

* Cf. Ps. XCIV, 7.

La seconde cause pour laquelle on se presente devant Dieu, c'est pour parler avec luy et l'ouyr parler a nous par ses inspirations et mouvemens interieurs ; et ordinairement cela se fait avec un playsir tres delicieux, parce

que ce nous est un grand bien de parler a un si grand Seigneur, et quand il respond, il respand mille bausmes et onguens pretieux, qui donnent une grande suavité a l'ame.

Or, Madamoyselle ma bonne Fille (puisque vous voules que je parle ainsy), l'un de ces deux biens ne vous peut jamais manquer a l'orayson. Si nous pouvons parler a Nostre Seigneur, parlons; louons le, prions le, escoutons le. Si nous ne pouvons pas parler parce que nous sommes enroüés, demeurons neanmoins en la chambre et faysons-luy la reverence; il nous verra la, il aggreera nostre patience et favorisera nostre silence. Une autre fois nous serons tout esbahis qu'il nous prendra par la main, et devisera avec nous, et fera cent tours avec nous es allees de son jardin d'orayson ; et quand il ne le feroit jamais, contentons-nous que c'est nostre devoir d'estre a sa suitte et que ce nous est une grande grace et un honneur trop plus grand qu'il nous souffre en sa presence. En cette sorte, nous ne nous empresserons point pour luy parler, puisque l'autre occasion d'estre aupres de luy ne nous est pas moins utile, ains peut estre beaucoup plus, encor qu'elle soit un petit moins aggreable a nostre goust.

Quand donq vous viendres aupres de Nostre Seigneur, parlés-luy si vous pouves ; si vous ne pouves, demeurés la, faites-vous voir et ne vous empressés d'autre chose. Voyla mon advis, je ne sçai s'il sera bon, mais je ne m'en metz pas en peyne ; car, comme je vous ay dit, vous estes en lieu ou de beaucoup meilleurs ne vous peuvent manquer.

Quant a la crainte que vous aves que vostre pere ne vous face perdre le desir d'estre Carmeline par la trop grande distance de tems qu'il vous veut prefiger pour executer vostre souhait, dites a Dieu : *Seigneur, tout mon desir est devant vous* *, et le laissés faire ; il maniera le cœur de vostre pere et le contournera a sa gloire et a vostre prouffit. Ce pendant, nourrissés vostre bon desir, et le faites vivre sous la cendre de l'humilité et resignation en la volonté de Dieu.

* Ps. XXXVII, 10.

Mes prieres, que vous demandés, ne vous manquent point, car je ne sçaurois vous oublier, sur tout a la sainte Messe. Je me confie en vostre charité que je ne suis pas oublié aux vostres.

Je suis marri que Monsieur de Paris nous laisse [1]

. . . . . .

(1) Pierre de Gondi avait remis l'administration du diocèse de Paris, en 1598, à son neveu Henri de Gondi, qui fut nommé son coadjuteur. Celui-ci succéda à son oncle après sa mort, arrivée le 17 février 1616. « M. de Paris » peut aussi bien désigner l'oncle que le neveu.

La fin de la lettre étant tronquée, il n'est pas possible de deviner le sens de cette dernière ligne.

MINUTES

ÉCRITES PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES

POUR D'AUTRES PERSONNES

CDXLII

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE GENÈVE

POUR M. JACQUES CUSIN (1)

(INÉDITE)

Le signataire présumé de cette lettre réfute les interprétations calomnieuses de sa sortie de Genève.

Annecy, fin avril 1605.

Messieurs,

Je suis sorti de vostre ville, mais vostre ville ne sortira jamais de mon ame. (a) Les arondelles, pour fuir les rigueurs de l'hiver, font passage aux regions plus douces ; mais c'est (b) avec un instinct naturel et perpetuelle inclination de retourner es contrees de leur origine

---

(a) *de mon ame.* — [Comment oubliera... Il n'est pas possible que les oyseaux...]

(b) *mais c'est* — [sans perdre l'instinct naturel qui les fait, au retour... au printems et sayson...]

---

(1) Jacques Cusin, frère du célèbre ministre Gabriel Cusin, vint à Annecy et abjura entre les mains de saint François de Sales. Celui-ci « l'entretint a ses frais et despendz..., une annee en son logis et deux annees au college » des Jesuites « de Chambery pour y faire le cours de philosophie. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), déposition de M. Michel Favre, ad art. 24.) Cette conversion ne dura

quand l'amenité du printems les y invitera (c). Ayes aggreable, Messieurs, je vous supplie, que je vous expose sur ce papier les raysons qui m'ont tiré hors de vostre ville, ma chere patrie. Vous (d) estes obligés de m'oüir, car je veux implorer par icelles vostre justice et æquité contre tant de calomnies et (e) injures desquelles mes concitoyens m'ont chargé despuis ma sortie, c'est a dire des un mois en ça.

Les uns m'ont depeint comm'un jeun'homme affollé et desesperé de n'avoir peu gaigner les amours d'une damoyselle, laquelle, disent ilz, n'a point de nom. Non, a la verité, elle n'en a point, ni d'estre, ni de subsistence, sinon en leur langue qui la fait naistre de leur impudence.

Les autres me font un esprit (f) melancolique et triste, qui ne peut se contenter que par le changement d'air et d'objet. C'est bien parlé, car ilz m'ont fort souvent veu les larmes aux yeux et les plaintes a la bouche sur (g) le malheur de leurs ames qui fuyent si esperduement leur salut et se præcipitent a la perdition. J'en avois bien des raysons d'estre melancolique : je me perdois ; et puis vous vous estonnes dequoy j'estois triste.

Penses tout'autre chose, Messieurs, je vous supplie, avant que de croire que je puisse oublier vostre ville, ma patrie. Non, *si jamais je vous oublie,* ou ma chere Geneve, si je ne me resouviens de vous en toutes mes

---

(c) *quand* — ⌈la douceur⌋ du printems les y ⌈recevra plus gracieusement.⌋
(d) *Vous* — ⌈les deves considerer...⌋
(e) *et* — ⌈mesdisances⌋
(f) *un esprit* — ⌈sombre⌋
(g) *sur* — ⌈la misere de la perte de tant d'ames qui vivent...⌋

---

pas longtemps. C'est le même personnage, semble-t-il, qui, dans une lettre du 2 septembre 1607, s'excuse d'avoir abandonné la religion prétendue réformée.

Les Archives de Genève conservent deux autres lettres signées de son nom, datées d'Annecy, 4 et 16 mai 1605. D'après leur teneur, on voit que la présente minute a été écrite par le Saint, au nom du même Jacques Cusin ; elles fournissent en outre des preuves en faveur de la date, qui se trouve d'ailleurs confirmée par une particularité de l'Autographe: notre texte, en effet, a été écrit au verso de la variante de la Lettre CCLXXXIII (voir ci-dessus, remarque (a), p. 39).

prieres, (h) *que ma dextre* et mon bonheur *soit mis en oubly** et que je sois effacé. Mais le froid si rigoureux, les glaces si fascheuses de l'hiver de la religion qui domine maintenant dans vos murailles, m'a fait passer en une region plus douce et salutaire, en attendant qu'apres les aspretés de cette sayson si tenebreuse, *le Soleil de justice**, ramenant sa lumiere sur vostre orison, y face renaistre la prime et premiere amænité de la sainte pieté et devotion. . . . . .

* Ps. cxxxvi, 5.

* Malach., ult., 2.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(h) [C'est probablement par distraction que le Saint a biffé la fin de cette phrase; nous croyons devoir la réintégrer dans le texte.]

CLXLIII

A LA BARONNE DE CHANTAL

POUR MADAME DE BOISY

Madame de Boisy prie la baronne de Chantal de garder auprès d'elle sa fille Jeanne.

Annecy, juin 1606 (1).

Madame ma tres bonne Fille,

Ayant perdu l'esperance de vous revoir pour cett'annee, suivant ce que m'en a dit nostre Evesque mon filz, j'attendray avec impatience d'avoir ce bonheur la suivante. Et ce pendant, puisque la petite que j'ay au Puis d'Orbe n'est point portee a la Religion, je vous veux ramentevoir la priere que je vous fis (2) de la retirer en

(1) Pour la date de cette lettre, voir plus haut, p. 189.

(2) Lors du séjour de la Baronne à Sales en mai 1605. (Cf. ci-dessus, notes (1), pp. 45, 46.)

ce cas la, et vous supplie de rechef de luy faire cest honneur, et a moy. Je l'ay tenüe pour bien confiee avec Madame du Puys d'Orbe, si ell'eü *(sic)* voulu suivre la vocation religieuse ; je la tiens trop heureuse aussi d'estre aupres de vous, voulant prendre cet autre chemin, auquel je prie Nostre Seigneur quil la veuille bien conduire selon les bons exemples qu'elle verra.

Pardonnes moy, Madame ma tres chere Fille, cette liberté avec laquelle je vous incommode de cette fille, qui ne pourra jamais, non plus que moy, correspondre a l'obligation qu'elle vous a. Nostre Seigneur vous en veuille recompenser, et je suis,

Madame, ma tres chere Fille,

Vostre plus humble mere
et servante tres humble.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Rennes.

CCXXXVIII *bis*

A LA BARONNE DE CHANTAL

Dévouement du Saint pour le service spirituel de la Baronne, suggéré par Notre-Seigneur. — Lumières qu'il en reçoit pour lui parler de l'humilité, la vertu propre des veuves. — Belle fleur que la veuve chrétienne. — Qui sont les veuves vraiment veuves. — L'humilité morale et l'humilité surnaturelle. — L'humilité et la chasteté. — Etre joyeusement humble devant Dieu et le monde. — N'affecter ni ne fuir l'humilité visible, c'est-à-dire les offices humbles, l'écorce qui conserve le fruit. — Fidélité aux exercices. — Ne pas pointiller dans la pratique des vertus. — Assurance et désir d'affection. — Les « prieres penetrantes » des petits.

Annecy, 1er novembre 1604 (1).

Mon Dieu, que j'ay et de cœur et de passion au service de vostr'esprit, vous ne le sçauriés asses croire, ma chere Seur. Je m'en treuve tant, que cela seul suffit pour me persuader que c'est de la part de Nostre Seigneur ; car il n'est pas possible, ce me semble, que tout le monde ensemble m'en peut tant donner, au moins je n'en ay jamais tant apperceu chez luy. (2) Je donne a ce porteur cette lettre par ce quil revient, et pourra m'en rapporter des vostres.

C'est aujourdhuy la feste de tous les Saintz ; et faysant l'Office a nos Matines solemnelles, voyant * que Nostre Seigneur commence les beatitudes par la pauvreté d'esprit * et que saint Augustin l'interprete de la sainte et tres desirable vertu de l'humilité *, je me suis resouvenu que vous m'avies demandé que je vous envoyasse quelque

* Offic. Omn. Sanct Lect. VII.

* Matt., V, 3.

* De Serm. in Monte, l. I, c. I.

(1) On avait adopté tout d'abord pour cette lettre la date de 1605 en s'appuyant sur l'édition de 1626 et sur d'autres raisons qui paraissaient solides. Mais un doute a surgi après une étude plus attentive, et bientôt ce doute est devenu une certitude. La lettre est bien du 1er novembre 1604. Pour réparer cette méprise, on a pris une disposition typographique qui permettra, si l'on veut, d'insérer la présente lettre à sa place, dans le tome XII, et cette place est indiquée par le numéro d'ordre CCXXXVIII *bis*, que nous lui assignons.

(2) La phrase suivante est inédite.

chose d'icelle, et il m'est advis que je ne l'aye pas fait en ma derniere lettre *, quoy que bien ample et peut estre trop longue. Et sur cela, Dieu m'a donné tant de choses pour vous venir escrire, que si j'avois asses de loysir, il m'est advis que je dirois merveilles.

* Vide Ep. CCXXXIV.

Premierement, ma chere Seur, il m'est venu en memoire que les Docteurs donnent aux vefves pour leur plus propre vertu la sainte humilité. Les vierges ont la leur, les apostres, martirs, docteurs, pasteurs, chacun la sienne comme l'ordre de leur chevalerie, et tous doivent avoir eu l'humilité, car ilz n'auroyent pas estés exaltés silz ne se fussent humiliés *. Mais aux vefves appartient sur tout l'humilité ; car, qui peut enfler la vefve d'orgueil ? Elle n'a plus son integrité (laquelle neanmoins peut estre contreschangee par une grande humilité viduale ; et est bien mieux d'estre vefve avec force huile en sa lampe que d'estre vierge sans huile ou avec peu d'huile *), ni ce qui donne le plus haut prix a ce sexe selon l'estime du monde ; elle n'a plus son mari, qui estoit son honneur et duquel ell'a pris le nom. Que luy reste-il pour se glorifier, sinon Dieu ? O bienheureuse gloire, o couronne prætieuse !

* Matt., XXIII, 12; Lucæ, XVIII, 14.

* Cf. Matt., XXV, 3.

Ne desires rien que l'humilité avec charité (1).

Au jardin de l'Eglise, les vefves sont comparees aux violettes, petites fleurs et basses, de couleur non guere esclattante, ni d'odeur trop piquante, mais soüaifves a merveilles. O que c'est une belle fleur que la vefve chrestienne ! Petite et basse par humilité, elle n'est guere esclattante aux yeux du monde, car elle les fuit et ne se pare plus pour les attirer sur soy. Et pourquoy desireroit elle les yeux de ceux de qui elle ne desire pas le cœur ? L'Apostre commande a son cher disciple * quil *honnore les*

* I Tim., V, 3.

(1) Nous laissons en marge cette courte phrase parce qu'elle est en désaccord manifeste avec le mouvement de la pensée principale ; mais il faut savoir qu'elle a été écrite, comme d'ailleurs toute la parenthèse explicative, en marge de l'Autographe, et qu'ainsi le Saint en jetant cette idée complémentaire, ne s'est pas soucié ou ne s'est pas cru obligé de la souder syntaxiquement au texte de sa lettre. C'est pour n'avoir pas tenu compte de cette particularité que les éditeurs de 1626 ont cru pouvoir, mais à tort, modifier et transposer ce passage de la manière suivante : « laquelle neanmoins... ; et est bien mieux d'estre vefve avec force huile en sa lampe, ne *desirant* rien que l'humilité avec charité, que d'estre vierge, » etc.

vefves qui sont vrayement vefves. Et qui sont *les vefves vrayement vefves,* sinon celles qui le sont de cœur et d'esprit, c'est a dire qui n'ont leur cœur marié avec aucune creature? Nostre Seigneur ne dit pas aujourdhuy: *Bienheureux ceux qui sont netz* de cors, mais *de cœur* *, et ne loüe pas les pauvres, mais *les pauvres d'esprit.* Les vefves sont honnorables quand elles sont vefves de cœur et d'esprit. Qu'est ce a dire vefve, sinon destituée et privee, c'est a dire miserable, pauvre, chetifve? Celles, donques, qui sont pauvres, miserables et chetifves en leur esprit et en leur cœur sont louables; et tout cela veut dire celles qui sont humbles, desquelles Nostre Seigneur est le protecteur *.

* Matt., v, 8.

* Cf. Ps. CXLV, 9.

Mais qu'est ce qu'humilité? Est ce la connoissance de cette misere et pauvreté? Oüy, dit nostre saint Bernard *, mais c'est l'humilité morale et humaine. Qu'est ce donques que l'humilité chrestienne? C'est l'amour de cette pauvreté et abjection, en contemplation de celle de Nostre Seigneur. Connoisses-vous que vous estes une chetifve et pauvrette vefve? Aymes cette chetifve condition, glorifies-vous de n'estre rien, soyés en bien ayse, puisque vostre misere sert d'object a la bonté de Dieu pour exercer sa misericorde. Entre les gueux, ceux qui sont plus miserables et desquelz les playes sont plus grandes et effroyables, ilz se tiennent pour meilleurs gueux et plus propres a tirer l'aumosne. Nous ne sommes que des gueux; les plus miserables sont de meilleure condition, la misericorde de Dieu les regarde volontiers *.

* Sermo IV De Adventu, § 4.

* Cf. Ps. X, 5.

Humilions nous, je vous supplie, et ne preschons que nos playes et miseres a la porte du temple de la pieté divine *. Mais resouvenes vous de les prescher avec joÿe, vous consolant d'estre toute vuide et toute vefve, affin que Nostre Seigneur vous remplisse de son Royaume. Soyés douce et affable avec un chascun, hors-mis a ceux qui voudront vous oster vostre gloire, qui est vostre misere, vostre viduité parfaitte. *Je me* glorifie *en mes infirmités,* dit l'Apostre *, et : *Il m'est mieux de*(1) *mourir*

* Act., III, 2.

* II Cor., XII, 9.

(1) La suite de cette lettre, l'Autographe n'ayant pu être retrouvé, est empruntée au texte de 1626.

* I Cor., IX, 15. *que de perdre ma gloire**. Voyes vous, il aymeroit mieux mourir que de perdre ses infirmités, qui sont sa gloire. Il faut bien garder vostre misere, vostre vilité; car Dieu la regarde, comme il fit celle de la Vierge sacree*. Les hommes regardent *ce qui est dehors, mais Dieu regarde le cœur**. S'il void nostre bassesse en nostre cœur, il nous fera de grandes graces.

* Lucæ, I, 48.
* I Reg., XVI, 7.

Cette humilité conserve la chasteté; c'est pourquoy, aux Cantiques*, cette belle ame est appellee *le lys des vallees*. Tenes vous donques joyeusement humble devant Dieu; mais tenes vous esgalement joyeuse et humble devant le monde. Soyés bien ayse que le monde ne tienne conte de vous : s'il vous estime, mocqués vous en joyeusement, et riés de son jugement et de vostre misere qui le reçoit; s'il ne vous estime pas, consoles vous joyeusement dequoy, au moins en cela, le monde suit la verité.

* Cap. II, I.

Pour l'exterieur, n'affectés pas l'humilité visible, mais ne la fuyés pas aussi; embrassés la, mais tous-jours joyeusement. J'appreuve que l'on s'abbaisse quelquefois a des bas services, mesme a l'endroit des inferieurs et superbes, a l'endroit des malades et pauvres, a l'endroit des siens, en la mayson et dehors; mais que ce soit tous-jours naïfvement et joyeusement. Je le repete souvent parce que c'est la clef de ce mystere pour vous et pour moy. J'auray plus tost dit charitablement; car la charité, dit saint Bernard*, est joyeuse, et c'est apres saint Paul**. Les offices humbles et d'humilité exterieure ne sont que l'escorce, mais elle conserve le fruit.

* Tract. de Charitate, c. IX.
** Galat., V, 22. (Cf. *Traitté de l'Am. de Dieu*, l. XI, c. XIX.)

Continues vos Communions et exercices ainsy que je vous ay escrit*. Tenes vous cette annee bien ferme en la meditation de la Vie et Mort de Nostre Seigneur : c'est la porte du Ciel. Si vous vous playses a le hanter, vous apprendres ses contenances.

* Epist. CCXXXIV.

Ayés le courage grand et de longue haleyne; ne le perdés pas pour le bruit, et sur tout es tentations de la foy. Nostre ennemy est un grand clabaudeur; ne vous en mettes nullement en peyne, car il ne vous sçauroit nuire, je le sçai bien. Mocqués vous de luy et le laissés faire; ne contestés point, mais faites luy la nique, car

tout cela n'est rien. Il a bien crié autour des Saintz et fait plusieurs tintamarres ; mais quoy pour cela ? les voyla logés en la place qu'il a perdue, le miserable.

Je desire que vous voyes le chapitre 41 du *Chemin de perfection* de la bienheureuse sainte Therese ; car il vous aydera a bien entendre le mot que je vous ay dit si souvent, qu'il ne faut point trop pointiller en l'exercice des vertus, mais qu'il y faut aller rondement, franchement, naïfvement, a la vielle françoise, avec liberté, a la bonne foy, *grosso modo*. C'est que je crains l'esprit de contrainte et de melancholie. Non, ma chere Fille ; je desire que vous ayes un cœur large et grand au chemin de Nostre Seigneur, mais humble, doux et sans dissolution.

Je me recommande aux petites mais penetrantes prieres de nostre Celse Benigne, et si Aymee commence a me donner quelques petitz souhaitz, je le tiendray pour tres cher. Je vous donne, et vostre cœur de vefve et vos enfans, tous les jours a nostre Seigneur, en luy offrant son Filz. Priés pour moy, ma chere Fille, affin qu'un jour nous puissions nous voir avec tous les Saintz en Paradis. Mon desir de vous aymer et d'estre aymé de vous n'a point de moindre mesure que l'eternité. Le doux Jesus nous la veuille donner en son amour et dilection. Amen.

Je suis donques, et veux estre eternellement, tout entierement vostre en Jesus Christ.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le jour de Toussaintz ...

Revu en partie sur l'Autographe conservé à la Visitation de Grasse.

APPENDICE

Les notes marginales indiquent la corrélation des pièces de l'Appendice avec le texte des Lettres de saint François de Sales.

LETTRES

ADRESSÉES A SAINT FRANÇOIS DE SALES

PAR QUELQUES CORRESPONDANTS

A

LETTRE DU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE

Monsieur,

* Les grandes et rares qualitéz que la bonté et liberalité de Dieu vous a desparties, qui forcent les estrangiers mesmes de les recognoistre et d'en rechercher la jouissance, nous obligent encoures d'en faire l'estat que nous devons et de nous en prevalloir, tant pour nostre particulier que pour le general de ceste province, et principalement de cette ville, laquelle, comme estant le chef de l'Estat, semble avoir quelque droict de rechercher avec nous cet honneur de vous avoir pour predicateur a ce Caresme prochain, si la disposition de voz affaires vous en donnent aultant de commodité comme nous en avons tous de volonté et de desir.

* Vide supra, p. 138, not (1).

Ce n'est pas de ce jourdhuy que ce corps a recherché et obtenus de semblables faveurs de voz predecesseurs, non sans grande ediffication de tout le peuple, de veoir un principal Evesque s'acquiter dignement d'une si digne charge en la principale chaire de la Savoye. Mais nous estimerons d'avoir tant plus d'obligation a la faveur que nous recevrons de vostre charité et bienveuillance quand il vous plairra nous accorder cette requeste, laquelle nous vous presentons, sachantz bien que le dessein lequel vous aves de rendre ce devoir de bon Evesque a voz brebis vous pourroit destourner de nous l'accorder, si la consideration d'un plus grand bien que vous pouves faire en nous gratiffiant de cette priere ne vous emouvoit de quicter quelque chose de cette bonne et sainte resolution.

Dequoy nous avons encores particulierement chargé le sieur Senateur Favre de vous prier de nostre part et vous asseurer tant plus que nous vous en aurons obligation perpetuelle, et laquelle nous tascherons tous, et en general et en particulier, de recognoistre en vostre endroict par toutte sorte de tesmoignage d'affection a vostre service, d'aussy bon cœur qu'appres vous avoir bien humblement baisé les mains, nous prions Dieu quil luy plaise, Monsieur, vous conserver et accroistre de jour en jour ses sainctes graces, et a nous les vostres.

Voz bien humbles et tres affectionnés serviteurs,

LES GENS TENANTZ LE SOUVERAIN SENAT DE SAVOYE.

COLLIET (1).

De Chambery, le 15e mars 1605.

A Monsieur
Monsieur le Reverendissime Evesque de Geneve.

Revu sur l'original inédit, conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Claude Colliet, secrétaire du Sénat; il mourut le 2 février 1606.

B

LETTRE DE MGR ANDRÉ FRÉMYOT

ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Monsieur,

Que je suis contant et consolé quant je reçois de voz nouvelles ! Elles me ravissent ; et qui n'en seroit touché, y reconnoissant une affection sans mesure envers moy, qui n'en suis digne que par vostre pure bonté et courtoisie ? Les grandes obligations doivent estre plustot ensevelies dans le silence que non assez dignement remercieez. J'use de cette maxime, et ne vous rends aucune grace de l'amitié que me portez, parce que je ne le puis assez meritoirement.

Le progrez que vous faictes en vostre diocese, y gaignant touts les jours quelques ames desvoyeez, resjouit touts les gens de bien.

Ces quatre personnes signalees qu'avez faict rentrer en vostre troupeau *, seront autant de trompettes qui en rappelleront d'autres et feront reconnoistre aux aveugles la lumiere de la verité chrestienne. Que vous estes heureux, mon cher Seigneur, d'estre si util a l'Eglise de Dieu et receuillir une si ample moisson de voz peines en vostre printemps ! Que sera donc vostre automne ? O trois fois heureux ! Dieu vous conserve longuement en santé, afin que de vostre Babylone voisine, vous faciez une saincte et triumphante Hierusalem.

* Cf. supra, pag. 74 not. (1).

Pour ce que vous desirez, que ce qui est de vostre diocese estant soubs l'obeissance du Roy soit uni au corps du clergé de ce royaume, je le treuve fort juste et mi empleiray de tout mon credit ; mais je croy quil seroit a propos que vous m'en envoyassiez une requeste addressante auxdit *(sic)* sieurs du clergé. Je ne bougeray encor de dix jours d'ici ; si pendant ce temps vostre commodité le permet de l'envoyer, je l'emporteray et la feray apointer a vostre contantement ; que si vous jugez que ce temps soit trop bref, ne laissez pourtant de l'envoyer ici a mon oncle, le President des Comptes *, lequel me fera tenir vostre pacquet a Paris. En cette occasion et toute autre qui regarderont vostre service, vous mi treuverez porté avec toute sorte de passion.

* Vide tom. praeced p. 280, not. (3).

Madame de Chantal, nostre chere et bonne Sœur, n'est point ici ; je luy feray rendre voz lettres en toute asseurance. Messieurs nos Presidents, pere et oncle, vous baisent tres humblement les mains et vous remercient le resouvenir qu'avez d'eux, et moy je vous conjure de continuer a m'aymer autant que je vous honore.

Je prie Nostre Seigneur, Monsieur, quil vous donne en santé, longue et heureuse vie.

Vostre tres humble et tres affectionné frere et serviteur,

ANDRÉ, Ar. de Bourges.

A Dijon, ce 6 jullet 1605.

A Monsieur
Monsieur le Reverendissime Evesque
et Prince de Geneve.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

C

LETTRE D'ANTOINE FAVRE

Monsieur mon Frere,

Je vous baise les mains mille et mille fois de la souvenance que vous avez de moy et de mon chapitre *, estant neanmoins bien desplaisant, non tant de la peine que de l'incommodité que ce chapitre vous donne parmy tant d'autres affaires plus importants et plus pressants. Je n'estime pas que j'en aye grand besoin devant un mois, parce que le huictiesme et le neufviesme Livres restent encores a imprimer ; et quoy quil en soit, vous le pouvez finir par la ou il vous plaira. Et le dessein que je vous avois proposé se treuve trop long et trop ennuyeux ; car aussy bien fay je conscience de pipper tant de gens qui me prendront pour quelque grand theologien, et me doit bien suffire que j'en trompe des-ja tant d'autres qui me tiennent pour plus grand jurisconsulte que je ne suis. Je treuveray tousjours belle la forme que vous luy donnerez et ne veux poinct luy en souhaiter de plus belle ; j'attendray donc sur ce poinct et vostre volonté et vostre commodité.

* Vide supra, p. 139, not. (2).

J'ay tardé de vous escrire ceste jusques a l'heure du despart de monsieur Rogex (1), pour sçavoir si l'arrivee de Monseigneur de Nemours*, que nous attendons despuis quattre jours d'heure a autre, m'apporteroit le sujet de quelque nouvelle digne de vous estre escritte ; mais jusques icy nous n'en avons autres nouvelles sinon quil arriva le mercredy au soir a Lion et que ses gens cherchoyent des chevaux de louage vendredy pour partir. Je ne sçay si la nouvelle quil aura eu par monsieur de Charmoisy *, des fievres tierces de Son Altesse l'aura retenu, en lieu qu'elle le devoit haster ; car je croy bien quil ne va pas en Piemont en intention de croupir longue ment au pied du lict d'un malade.

* Vide tom. praeced., p. 211, not. (1).

* Vide ibid., p. 216, not. (1).

Comme j'estois en cest endroit, monsieur Rogex m'est venu advertir de la venue de Monsieur et quil est sur le poinct de partir pour

(1) Ce personnage pourrait être ou Philibert Roget, chanoine de Saint-Pierre de Genève (voir le tome XI, note (2), p. 249), ou François Roget, seigneur de Fesson.

passer outre ; qui sera la cause que je ne vous feray ceste plus longue, sinon pour vous dire que l'on n'a poinct de nouvelles de la santé de Son Altesse despuis mercredy dernier, qu'on fut adverty que son acces dernier avoit esté moindre que les autres.

Monsieur d'Albigny* est tousjours a Lansbourg (1) ; ma maistresse (2), tousjours travaillee de son enflure, neanmoins bien resjouie de vous voir resolu a la favoriser, soit qu'elle face filz ou fille. Il ne tiendra pas ni a elle ni a moy qu'elle ne vous face un François, pour bon savoyard que je suis ; si moins, il faudra se resoudre, comme vous voulez, de vivre pour le moins jusques en l'an climaterie *(sic)* pour danser aux noces de la fille. Voz bonnes et saintes prieres me doivent faire attendre de Dieu ceste grace, plustost qu'aucune autre consideration.

* Vide tom. præced., p. 178, not. (1).

La vie me sera tousjours aggreable, quand elle sera accompagnee de la grace de Dieu et de la vostre, et quand elle me donnera plus de moyens de vous tesmoigner par effect que je suis et seray eternellement,

Monsieur mon Frere,

Vostre tres humble et tres obeissant filz, frere et serviteur,

A. FAVRE.

Des Charmettes, en haste, ce 10 d'octobre 1605.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation d'Annecy (3).

(1) Lanslebourg.
(2) Mme Benoîte Favre (voir le tome XI, note (1), p. 70).
(3) L'orthographe a été rectifiée d'après les lettres autographes d'Antoine Favre.

D

LETTRE DU PÈRE ANTOINE POSSEVIN

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Monseigneur,

* Je remercie tres humblement et de tout mon cœur la divine Bonté qui m'ha fait grace de recevoir de voz nouvelles, et de ce que

* Vide Epist. cccxiv.

la main d'iceluy, qui est *Episcopus animarum nostrarum*, opere pa vostre moyen. Soit à luy toute gloire et honneur, *quoniam ipse feci nos, et non ipsi nos.*

Si est il que apres ce remerciement, je me ressent *(sic)* bien oblig à vous, Monseigneur, mesmes qu'avec ceste singuliere affection qu'i vous ha pleu me conserver, j'espere par voz saints Sacrifices estr offert à Dieu, au quel mon aage me talonne à chaque heure d'aspire et me presenter. Aussi je vous en supplie tres instamment, au non de Jesus.

* Vide supra, p. 108, not. (1).

Du seigneur Gaillon *, comme fruit de vostre culture, j'ay entendu avec extreme contentement ce que la sainte misericorde et providence divine vont par vostre moyen operant dans Geneve. Et comme tout cecy est derivé et plus abondamment, j'espere, derivera d'iceluy qui deit : *Cum exaltatus fuero à terra, omnia trabam ad me ipsum*, aussi nous preuvrons tous-jours que ceste beniste conformité de noz volontez à la divine, bourgeonne et rend le centiesme à quiconque se sacrifie entierement en holocauste à Dieu. Soit doncques de rechef à luy toute gloire et honneur.

* Vide supra, p. 109.

* Idem, p. 106, not. (1).

De voz euvres, qui sont issues contre ceux qui avoient escrit au deshonneur de la Croix *, j'eusse desiré participer, tant pour soulagement de mon esprit et pour en tirer proffit, que pour en faire mention en mon *Apparatus sacer* * ; mais, possible, par quelque occasion, si Dieu plait, j'en participeray, et lors, en la seconde edition du dict *Apparatus*, j'en feray mention, puis que la premiere est parachevee. Que si le seigneur Gaillon aurà moyen de vous apporter quelcune de mes petites ou grandes pieces qui, possible, ne vous sont pas parvenues es mains, vous plairrà, Monseigneur, les accepter et prendre en gré, comme provenantes d'iceluy qui vous ayme par dessus tous ces *(sic)* enfans spirituels, et vous revere et honnore à l'egal de quelconque autre Prelat.

Pendant que j'estois à Lyon preschant contre les calvinistes, jadis 44 annees, j'escrivis un petit livre et une lettre à un de Geneve qui estoit italien (1). Le livre ou l'on traite du saint Sacrifice de la Messe sortit en italien (2), car je le feis pour confirmer les Italiens, desquels

(1) L'italien calviniste, habitant Genève, était Nicolas Balbani, natif de Lucques.

(2) *Trattato del Santiss. Sacrificio dell' Altare, detto Messa, nel quale per la sancta parola di Dio, e per i testimonij de gli Apostoli et della Chiesa primitiva, si mostra che il Signor Giesù Christo instituì la Messa et gli Apostoli la celebrarano.* In Lione, appresso Michele Giove, all' insegna del Giesù, 1563.

La « lettre » à l'Italien, qui accompagnait le *Trattato della Messa* de 1563, parut séparément plus tard sous le titre de : *Lettera di Antonio Possevino, della Compagnia di Giesù, scritta già di Lione di Francia ad uno Heretico di Gineva,*

à Lyon et en Piedmont plusieurs esbransloient. Or, il fut incontinent traduit en anglois (1), et semé en Angleterre. Ceux de Geneve, à l'instant et par l'espace des deux annees suyvantes, m'escrivirent contre par 4 divers aucteurs (2) ; je fus contraint, par l'advis de personnes zelantes, de leur respondre briefvement, mais tellement qu'ils n'oserent plus s'attaquer à moy. Et pour ce que la responce fut en italien, imprimee en Avignon (3), il y eut un docte homme qui la traduit en françois, mais l'on ne l'imprimà pas, car autres affaires et voyages me surprindrent. Ledict livre fut reimprimé, tout ainsi que ceste annee on l'ha fait à Venise. Je le vous envoye donq, comme tribut deu à celuy qui ha la charge dans Geneve, car ainsi je cuyde, et je sçay que vous l'avez de Dieu pour la convertir. Vous en fairez, apres l'avoir leu, ce que vous en jugerez mieux pour le salut des ames, soit que l'on le traduise en françois, soit que ce qui est traduit desja en françois touchant la dicte responce se mette en lumiere, ou à part, ou l'adjoustant au reste, car je vous envoye le tout.

Si vous envoye je un autre petit mien livre tiré de la *Biblioteque Choisie* *, mais abbregé, le quel ha esté imprimé icy et reimprimé à Paris (4), vous priant, Monseigneur, de le lire ; car, possible, vous jugerez qu'il puisse proffitter à vostre troppeau et, par une nouvelle maniere, clorre la bouche aux heretiques et rembarrer ceux qui mesdisent de nostre Compagnie et des autres Ordres religieux.

* Vide supra, p. 107, not. (3).

Au reste, je suis bien aise que le R. P. Recteur de Chambery vous assiste de son fidel conseil et service *, tout ainsi que nous le vous debvons trestous. Et s'il vous plairrà, Monseigneur, me faire donner par fois quelque nouvelle de la conversion des ames et de ce que l'on pourroit faire d'avantage pardela par le moyen de Romme et d'ailleurs, peut estre que m'essayeray d'y songer et de vous y tenir la main, si tant est que l'aage et les indispositions du corps me donnent quelques treves pour m'employer au service de Dieu et de

* Idem, p. 109.

il quale voleva sviare un Penitente del detto Padre dalla Fede catolica. Trattasi del modo di leggere et udire sicuramente la parola di Dio. In Mantova, per Francesco Osanna, 1597.

(1) Cette traduction fut imprimée en Belgique en 1584.

(2) Pierre Viret et d'autres sectaires attaquèrent l'ouvrage d'Antoine Possevin.

(3) *Risposta à Pietro Vireto, à Nicolao Balbani et à due altri heretici, i quali hanno scritto contra il Trattato della Messa di M. Ant. Possevino.* In Avignone, per Pietro Rosso, MDLXV.

(4) Il s'agit sans doute de l'opuscule qui a pour titre : *De Seminariis Ordinum Regularium, etiam Militarium : ubi de illorum Novitiatibus et Institutis, ac de disciplina quoque Militari. De sodalitatibus Scholasticorum, et aliorum qui non sunt Regulares*, etc.

C'est le Livre V de la *Bibliotheca Selecta*.

vous, Monscigneur, au quel je prie la continuelle assistence divine et *plenissimam benedictionem de cœlo desuper et de terra deorsum*.

Vostre tres humble et tres inutile serviteur en Nostre Seigneur

ANT^e POSSEVIN, de la Comp^e de Jesus.

De Venise, ce jour 24 d'octobre 1605.

A Monseig^r
Monsr François Sales,
par la grace de Dieu Evesque de Geneve
Annessy.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

E

LETTRE DE CHARLES-EMMANUEL IER

DUC DE SAVOIE

Tres Reverend, tres cher, bien amé et feal Conseiller et devot Orateur,

Le Conseil de la Religion nous a faict voir la lettre que luy avez escrit *, comme aussy celle du Berghera **, en conformité de la nostre *, touchant la provision des benefices qui restent a pourvoir riere les baillages de Chablais, Gaillard et Ternier que Nous desirons et affectionons tout ce qui se peut. Mais comme c'est chose sur laquelle il a fallu faire plusieurs cessions et qui depend de l'advis et participation de beaucoup de personnes, cella en a retardé la resolution, que neantmoins nous envoyerons bien tost. Cependant Nous desirons que rien ne soit innové au prejudice de la Religion, vous en ayant a ces fins voullu donner advis, a celle fin que sursoyes a toutes deliberations qu'en ce faict vous pourriez avoir projectees.

A tant, prions Dieu quil vous aye en sa saincte et digne garde.

De Thurin, le 27e may 1606.

Le Duc de Savoye,

CHARLES EMANUEL.

BOURSIER.

A l'Evesque de Geneve.

Revu sur le texte inséré dans le II^d Procès de Canonisation.

* Epist. CCCXLIX.
** Vide tom. XI, p. 231, not. (2).
* Epist. CCCXLVIII.

F

LETTRE DE M. CLAUDE D'ANGEVILLE

PRIMICIER DE LA COLLÉGIALE DE LA ROCHE (1)

Monseigneur,

* Puis qu'il vous plaist de sçavoir l'histoire de la bonne Marraine, je tascheray de la raconter le mieux qu'il me sera possible. Elle estoit fille de Pierre Boutey, dict Cody, marchand de sel et de fer, bourgeois et habitant de La Roche, et de Marguerite d'Aragon, legitimement mariez, et luy fust baillé au Baptesme le nom de Pernette. Son pere la laissa en enfance sous la charge de sa mere qui l'instruisit soigneusement et syncerement en toute sorte de pieté ; c'est pourquoy en sa jeunesse elle conçeut le desir d'estre Religieuse, mais ses parens et alliez n'y voulurent point bailler leur consentement ; et certes, la nature ne luy avoit pas baillé la force pour supporter les rigueurs de la Religion.

* Vide Epist. CCCLVIII, CCCLX, et p. 265.

Ayant donc attaint l'aage de vingt ans, elle fust mariée à Pierre du Mugnal, d'Arenton, qui avoit levé boutique à La Roche de toute sorte de mercerie, mais principalement de drapperie ; avec lequel elle a tousjours vescu tres-sainctement. Car en la maison, elle entretenoit la paix et la concorde, quoy que son mary fust assez fascheux, avoit charge de toutes les affaires domestiques, dont elle s'acquittoit fort bien, estant soigneuse, prouvoyante et jamais oisive, tres-liberale envers les pauvres, tousjours de bonne intelligence avec ses parens et voisins.

Elle entendoit tous les jours la Messe, quoy que l'eglise fust fort esloignée. Elle ne manquoit à point de predications, et aprés les avoir

(1) Cette pièce doit être attribuée à Claude d'Angeville (voir le tome XI, note (1), p. 152), d'après Charles-Auguste, *Preuve 117 (Histoire*, etc.). Toutefois, dans la Vie du Saint (liv. VI), le même auteur met ce récit dans la bouche d'un personnage laïc ; certaines phrases, en effet, de ce document, lui donnent bien plus l'allure d'un discours parlé que d'une relation écrite

En dépit de cette contradiction, il paraît certain que ce récit a été écrit. Charles-Auguste, on le sait du reste, a coutume de présenter comme discours prononcés, des mémoires ou des récits manuscrits, et cette liberté le conduit à en prendre d'autres, en vue de donner au texte écrit le ton d'un texte débité.

ouyes, elle redisoit les principales choses à ses domestiques, loüant les vertus et inculquant la fuite des vices. Elle jeusnoit exactement tous les vendredys ; les jours de veille, des quatre Temps et de Caresme, elle ne mangeoit que du pain et des legumes, et ne beuvoit de vin que la moitié de son verre ; si elle avoit plus de soif, elle ne beuvoit que d'eau. Jamais elle ne s'assit à table chez soy. Elle visitoit les malades et assistoit aux ensevelissemens autant qu'il luy estoit possible. Elle enseignoit le Catechisme et la pieté à ses serviteurs et leur payoit leurs salaires avec toute justice et equité ; tres-obeyssante à son mary et tres-humble. Elle se confessoit et communioit tous les mois une fois, et bien souvent de quinze en quinze jours, avec une grande preparation. Elle recitoit le Chappellet tous les jours, non seulement une, mais trois et quatre fois. Elle aymoit grandement et honoroit les vierges et chastes.

* Cf. supra, p. 256, not. (1).

Elle a porté le Cordon de sainct François *, à gros nœuds, sur la chair toute nuë, mesmes au lict, par l'espace de vingt ans ; dont elle estoit toute escorchée. Elle se levoit du lict toutes les nuicts à certaine heure, avec la seule chemise, soit en hyver soit en esté, ayant la permission de son mary (avec lequel elle couchoit d'ordinaire), et prioit Dieu, ou meditoit l'espace d'une heure.

Si par fortune elle n'avoit pas la commodité d'ouyr la Messe, elle s'enfermoit dans son cabinet, et là prioit Dieu l'espace de deux heures. Presque tous les ans, elle faisoit un pelerinage à Sainct Claude, et envoyoit fort souvent de bonnes aumosnes aux Freres Mineurs de l'Observance, d'Anicy et de Cluses. Quand son mary estoit absent, elle couchoit sur la paille, ou bien sur une couverte de gros drap. Elle parloit presque tousjours des quatre fins de l'homme, et preschoit fort souvent son mary de l'heure incertaine de la mort.

En fin, il faudroit que j'employasse bien du temps si je voulois raconter les actions de saincteté que ceste bonne femme a faictes devant les hommes ; car des autres œuvres de pieté qu'elle a faictes devant Dieu tant seulement, il n'y a personne qui les puisse raconter. Elle cachoit ses belles vertus, de sorte que difficilement pouvoit-on les remarquer. Jusques au premier Dimanche de juin (selon que nous autres laics* avons coustume de compter, le quatriesme jour) elle s'en alla à l'eglise parroissiale d'Amancy, tenant une petite croix en ses mains, et, estant des-ja fort foible, elle se confessa et communia. Les deux jours suyvans de lundy et mardy, elle fist reduire en farine quatorze coupes de froment, et separa neuf quarts de febves et de poix et une grande quantité de sols de Savoye, mettant un tres-bon ordre à tout le reste des affaires de la maison. Le mercredy, elle commença à parler de sa mort, et predict qu'elle

* Vide pag. præced., not. (1).

arriveroit le neufviesme du mois, à cinq heures du soir. Son mary et tous les domestiques croyoient qu'elle resvast.

Elle voulust aller à l'eglise pour recevoir l'Extreme Onction, mais outre qu'elle estoit fort debile, son mary le luy deffendit, lequel toutesfois elle pria de luy faire faire sa biere; ce qu'il refusa, ne luy permettant plus de sortir de la maison. Alors elle luy dit : « Mon enfant (car c'est ainsi qu'elle l'appelloit), je ne vous ay jamais esté desobeyssante, je ne le veux pas estre sur la fin de ma vie ; mais je vous prie bien fort de faire faire ma biere quand vous en avez le loisir, car si vous attendez à demain vous vous plaindrez du temps. » De tout cela il ne faisoit que se rire.

Ceste nuict là, elle redisoit toutes les predications qu'elle avoit ouyes depuis trente ans, avec admiration d'un chacun. Le jour estant venu, elle se mist à genoux pour prier Dieu avec son livre d'Heures, et estant retournée au lict par le commandement de son mary, elle fist un long discours des peines et travaux que la glorieuse Vierge Marie Nostre Dame avoit soufferts, tant en eslevant son divin Enfant, qu'en Egypte et autre part. Elle tira de son coffre le linceul avec lequel elle vouloit estre ensevelie ; et ayant appellé son fils et ses deux filles, elle leur dit plusieurs belles parolles touchant la crainte et l'amour de Dieu, la dilection du prochain et soing des choses domestiques ; aprés quoy, elle leur bailla sa benediction maternelle.

Son mary vouloit faire venir des medecins de Geneve ; mais elle eust horreur au seul nom et luy dit : « Pleust à Dieu que ces medecins n'eussent jamais mis le pied dans vostre maison, car ils sont ennemis de Dieu. » Elle disna avec son mary, prenant du vin autant qu'il en peut entrer au creux de la main. Et aprés disner, son mary devant aller à La Roche pour des affaires, elle luy monstra tout ce qu'elle avoit preparé et disposé, luy persuada de dotter la chappelle d'Amancy selon qu'il vous promist, Monseigneur, et de faire faire des habits d'eglise, disant qu'il falloit assembler des thresors au Ciel, et n'avoir plus de goust aux choses qui sont sur la terre, mais à celles qui sont au dessus de nous. Elle vouloit tousjours aller à l'eglise, mais il le luy deffendit derechef en s'en allant.

Elle fust visitée par le curé d'Amancy (1), auquel elle demanda l'Extreme Onction; ce que toutesfois il ne luy accorda pas, ne croyant pas qu'elle fust si fort malade. Elle fust encore visitée par sa sœur Nicole, qui vouloit demeurer auprés d'elle; mais elle luy dit: « Ma sœur, allez vous-en; vous avez des affaires à La Roche et

(1) Charles Pirasset fut nommé à cette cure par la voie du concours, le 18 juin 1598; nous ne savons s'il était titulaire en 1606.

estes plus malade que moy; nous nous verrons bien-tost en Paradis, avec l'aide de Dieu. »

Le sire François, chyrurgien, arriva aussi tost, qui luy appliqua des ventouses, pendant lesquelles elle perdit la parolle et jetta à force larmes. Alors le sieur curé pria Christophle du Monet, vicaire de l'eglise de La Roche, d'aller vistement prendre les Onctions; quoy entendant, la bonne femme dressa la teste et leva les yeux au ciel. Son mary revint avec le sieur Vicaire, pleurant à chaudes larmes; et elle, aprés avoir receu le Sacrement, tenant l'image du Crucifix entre ses mains, les yeux levez au ciel, rendit doucement son esprit à Dieu, selon qu'elle avoit predit, le neufviesme de juin, à cinq heures du soir; et alors il fallut haster de faire la biere. Elle devint plus belle aprés sa mort qu'elle n'avoit esté durant sa vie et ne rendit point de mauvaises odeurs. Son mary (comme il estoit fort riche) luy fist de belles funerailles, et donna de bonnes et grosses aumosnes à cinq cens pauvres. Sa vie fust de quarante huict ans.

La Nicole sa sœur, après avoir receu les Sacremens de Penitence, de l'Eucharistie et de l'Extreme Onction, dans la mesme eglise de La Roche, l'Office des chanoines estant achevé, expira comme elle luy avoit predict, par jeudy, le quinziesme du mesme mois . . . .

. . . . . .

[Juillet 1607.]

G

LETTRE DE M. ANASTASE GERMONIO (1)

---

(2) Molto Illustre e Reverendissimo Signore
mio colendissimo,

Gratissima mi è stata la [lettera] di V. S. R^ma^, gratissimo mi è stato il conoscere il signor suo fratello (3) et gratissima la memoria ch' Ella tiene di me, se bene è con molta ragione, poich' io l' ho

(1) Anastase Germonio (1551-1627) était à cette époque référendaire des deux Signatures en Cour de Rome; le 12 novembre 1607 il fut élu archevêque de Tarentaise. Une note lui sera consacrée ultérieurement.

(2) Le texte italien de cette lettre est inédit.

(3) Jean-François. (Cf. les Lettres CCCLXIX, CCCLXX, CCCLXXII, CCCLXXIII.)

sempre amata, honorata e stimata come ricerca il molto valor suo, l'infinita sua bontà et il zelo ch' ha della fede cattolica.

Lessi la lettera che lei mi scrisse, alla Santità di Nostro Signore e la gustò di maniera che mi ordinò doverla mostrar al Signor Cardinale Pinelli, come capo della sacra Congregatione del Santo Officio, et in conseguenza di quella d'*Auxiliis* *; et di più, che le ne dassi copia, volendola far leggere nella Congregatione sudetta, come pur hieri l'altro feci : cioè, glie ne diedi la copia molto bene scritta.

* Vide supra, p 326, not. (2).

Introdussi poi il sudetto signor suo fratello alli piedi della Sua Santità ; e perchè [scrive a] V. S. R^ma^, dalle lettere di lui intenderà come fosse paternamente [accolto] e che li dicesse della persona di lei, e come lo interrogò minutamente di cotesti paesi, e come passava e faceva progresso la Casa di Tonone, e molte altre cose : a che rispose bene, ma molto meglio haveria se meglio havesse inteso le parole di Sua Beatitudine, la cui presenza, se bene benignissima et angelica, li portò un poco di rispetto e timore honestissimo.

Io poi la supplicai per parte di lei di tutte quelle cose che si desideravano e ne diede benigna intentione, sì per affrancare quei beni e cavarne una grossa quantità di danari per far un nuovo acquisto alla mensa episcopale, e di farle ordinare che s' habbi a dar a tutte le Monache della sua diocesi un confessore straordinario, secondo la dispositione del Concilio di Trento, e conceder le cappe paonazze a cotesti Reverendi Signori Canonici e farli la gratia gratis.

E rimettendomi a quel più che le scriverà il signor suo fratello, io le dirò solamente ch' io vivo tutto al comando, al servitio et alli piaceri di V. S. R^ma^, alla quale, doppo haverli baciato le mani, da Dio nostro Signore le auguro felicissimo il buon capo d' anno con molti altri.

Di V. S. molto Illustre et R^ma^,

Affettionatissimo servitore sempre,

ANASTASIO GERMONIO.

Di Roma, li 8 del 1607.

A Monsignor Vescovo di Geneva.

Revu sur le texte inséré dans le II^d^ Procès de Canonisation.

H

LETTRE DU CARDINAL CÉSAR BARONIUS

(1) Perillustris ac Reverendissime Domine,

* Vide Epist. CCCLXXII.

* Reddidit mihi litteras Reverendissimæ Dominationis Tuæ frater tuus qui statum Ecclesiæ tuæ plenissime exposuit. Eidem obtuli operam meam, ut soleo, sincere, idem et tibi declarandum denuo duxi, etsi officium hoc superfluum quodamodo existimem. Nam memini me tibi præsenti omnem meam operam, studium ac industriam ex animo obtulisse, quam oblationem, cum se occasio præbuerit, effectibus ipsis confirmabo.

Interim, ut facis, vigila, ac mentis oculis perspice ad quem populum sis missus Pastor, quem non minus sanæ doctrinæ prædicatione quam vitæ irreprehensibilis exemplo ad unitatem Catholicæ Ecclesiæ reducendum scias. Quod ut facilius assequamur, assiduis id ab eo precibus petamus, qui novit bona cuncta cultoribus suis largiri.

Valeat Reverendissima Dominatio Vestra.

Dominationis Vestræ Illustris ac Reverendissimæ,

(2) Frater amantissimus et addictissimus servitor,

CÆS., Card. BARONIUS.

Romæ, idibus Januarii 1607.

Admodum Illustri ac R^mo Domino,
Domino Episcopo Genevensi.
Anicium Allobrogum.

Revu sur l'original conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Migne (tome VI, col. 936) n'a donné qu'une traduction de cette lettre; nous ignorons si le texte latin est inédit.

(2) Les mots qui suivent et la signature sont de la main de Baronius.

I

LETTRE DU CARDINAL JÉROME PANFILI[1]

Perillustris ac Reverendissime Domine,

* Admodum Reverendus Dominus Joannes Franciscus Salesius, Ecclesiæ tuæ canonicus et Amplitudinis Tuæ procurator, Beatorum Apostolorum limina superioribus diebus pie ac devote visitavit, ac de tuæ Ecclesiæ statu relationem præclarissime exaratam exhibuit *, qua neque de clero et de Religiosorum Ordinum familiis, de paroeciis et cæteris ecclesiis dilucidius, neque de abusibus, corruptelis ac hæresibus copiosius, neque de remediis ac orthodoxæ doctrinæ ecclesiasticæ restitutione prudentius ac vigilantius perscribi potuit. Enitet in universa ea relatione Amplitudinis Tuæ vehementissimum in emendandis lapsis moribus studium, in obeundis, pro Dei gloria, locis asperis ac difficillimis labor, in procuranda animarum salute ardor atque contentio infatigabilis.

* Cf. Epist. CCCLXXIII.

* Cf. Epist. CCCLXIX.

Quæ omnia sacram Congregationem Cardinalium Concilio Tridentino interpretando, atque Prælatorum sacra limina visitantium postulatis audiendis præpositorum, maxima jucunditate spiritali perfuderunt ; illud nimirum respicientem, divina factum esse Providentia, ut isti ægræ ac nutanti Christianæ reipublicæ parti, tantæ pietatis, zeli, virtutis ac sollicitudinis contigisse Pastorem, ut de animabus istis meliora quotidie, Deo dante, sperare possit ; jamque pro certo habeat sanas oves sub tali Pastore ægritudinem non contracturas, imo et quotidie plures ex ægris veræ Catholicæque Religionis sanitatem, quod jam multæ sacris concionibus permotæ fecerunt, aliquando recuperaturas.

Quantum vero pertinet ad præcipua remedia, quæ relatione prædicta Amplitudo Tua postulaverat, quid egerint Illustrissimi Patres, et quam prompte apud Sanctissimum Dominum nostrum tuas petitiones adjuverint, quidque profecerint, ex ipso procuratore, atque ex ipsis diplomatibus quæ hinc propediem mittentur, ipsa cognoscet.

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 239.

Interim, Illustrissimi Patres Amplitudini Tuæ egregie in vinea Domini laboranti diuturnam incolumitatem precantur.

Romæ, die trigesima Aprilis, anno millesimo sexcentesimo septimo.

Frater studiosissimus,
HIERONYMUS, Cardinalis
PAMPHILIUS.

J

LETTRE DU PRÉSIDENT FRÉMYOT

Monsieur,

Vos vertus et vos mérites m'obligeoient assez à vous honorer et à vous consacrer mes très-humbles services, mais l'affection qu'il vous plaît porter à toute notre petite famille et l'estime que vous faites de ma fille de Chantal m'accable d'obligations ; de sorte que, ne pouvant assez m'acquiter, je serai contraint de faire cession non seulement de ce peu de bien que Dieu m'a donné, mais aussi de moi-même, qui suis et veux demeurer à jamais vostre très-humble serviteur.

Je puis bien, Monsieur, vous promettre la même chose pour Monsieur de Bourges, mon fils ; car, outre l'inclination naturelle qu'il en a, je vous assure, Monsieur, que son plus grand desir et contentement seroit de pouvoir mériter l'honneur de vos bonnes graces, comme le mien seroit quelquefois d'avoir le bonheur de recueillir les doux et agréables fruits de votre sainte et douce conversation. Mais puisque votre charge et de meilleures et plus importantes raisons vous retiennent par-delà, je vous supplie, Monsieur, de faire souvent part à lui et à moi du doux miel de vos saints et divins discours, pour nous réveiller du sommeil dans lequel nous nous trouvons presque toujours engagés par les affaires du monde, et rappeller notre esprit à la contemplation de la Divinité et de la béatitude éternelle.

Les freres de l'Eglise Cathédrale de Monsieur de Bourges sont à la vérité de fort honnêtes gens et d'une société agréable pour leur Prélat. Par les lettres qu'il m'en écrit, il s'en loue fort ; mais ils ne sont

pas tels que les vôtres, ni si remplis qu'eux des graces de Dieu. Le chef donne cette vigueur aux membres, en les animant des saintes inspirations qui découlent d'un esprit tout divin, tel qu'est le vôtre. Monsieur de Bourges n'est pas comme cela ; cependant je puis dire que de tous les Prélats qui sont en deça, il est le mieux avec ses confreres.

Si les affaires de ceux de votre Chapitre eussent été en état, je leur aurois volontiers témoigné l'estime que je fais de votre recommandation * ; mais quand le procès se jugera, je me souviendrai bien des bons et honorables témoignages que vous avez rendus de leur vertu et de leur sainte manière de vivre. Les chanoines sont vraiment dignes d'un tel Evêque, et l'Evêque digne de tels chanoines.

* Vide supra, p. 296, not. (3).

Je prie Dieu, Monsieur, qu'il veuille les benir tous et multiplier sur vous toutes ses saintes graces. Je salue humblement tout ce qui vous appartient.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

FREMIOT.

Ce 21 juillet 1607.

K

LETTRE DU P. SÉBASTIEN DE MAURIENNE

CAPUCIN (1)

(FRAGMENT)

Monseigneur,

Je pars à mon regret, volontairement neamoins, puisque c'est pour acomplir l'obeissance que l'on m'a envoié pour aler prêcher en France. Si la même obeissance me renvoie en quelque coin de vôtre vigne, j'y continuerai mon petit travail sous vôtre benediction, avec une joie sans pareille.

Ce pendant, Monseigneur, ce porteur vous remettra un rôle tres exact, dans lequel vous verrez de quelle maniere on a emploié l'argent que vôtre charité a envoié pour les eglises. J'ai vû acheter les

(1) Voir ci-dessus, p. 77, note (1) de la Lettre CCCII.

ornemens sacerdotaux, et le reste de la somme a été donné pour les cloches de Gaillard, de Veri, de Monthouz, de Nôtre Dame d'Annemace et de Tounai *. Nous pourrons dire de vous, Monseigneur, ce que saint Paul disoit de lui même : qu'afin que rien ne manque à vôtre apostolat, vous prenéz un *soin* continuel *de toutes les eglises* de Dieu sapées par les heretiques et relevées par vôtre travail.

* Cf. supra, Ep. CDXXXI.

Je renvoie les deux autels portatifs que Votre Seigneurie Illustrissime m'avoit confié, afin que celui que vous commettréz en ma place puisse s'en servir, n'étant pas a propos de laisser les choses saintes au gré des profanateurs . . . . . .

[Vers le 15 février] 1608 (1).

(1) D'après l'*Année Sainte*, le Bienheureux aurait envoyé le 7 février 1608 l'argent dont parle ici le P. Sébastien ; celui-ci allait en France, probablement pour prêcher le Carême. Ces deux circonstances servent à fixer la date de cette lettre avec assez de vraisemblance.

L

LETTRE DU P. JEAN FOURIER

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1)

Monseigneur,

Oultre les obligations passees que je vous ay, en voici une nouvelle et bien grande, puisque me voici hors de maladie par voz merites et par l'entremise de voz oraisons plus ferventes et saincts Sacrifices qu'il vous a pleu offrir a Dieu pour ma santé *. Quant a moy, je ne sçay autre motif de vostre charité ardente, sy ce n'est que vous ayez jugé expedient que je demeurasse encor en cette terre des mourants pour faire penitence de mes offenses et me faciliter le chemin qui conduit *a la terre des vivants*. J'en ay quelque desir, qui deviendra meilleur par la continuation que j'ose me promettre de vostre sainct et charitable secours.

* Vide Epist. CDXXXVIII.

Et pour vous rendre comte en peu de mots de mon mal, la verité est que j'ay experimenté au plus fort de la maladie, qu'il y a difference

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 156.

entre la meditation qui se fait de la mort en santé et celle qu'engendre la vraie apprehension d'une maladie jugee mortelle. Bien souvent un mal est accompagné d'un autre, comme de fait, pour mon affliction corporelle j'ay esté frustré de la consolation spirituelle que Dieu m'envoyoit par vostre ministere ; car celle qu'a voulu se charger de la presente pour la vous rendre en main, vous dira que je n'ay rien fait pour le bien spirituel de son ame. En quoy je doibs lamenter ma perte, veu que ce bon heur m'arrivant, j'apprenois la vraye crainte et amour de mon Dieu et a detester le peché, a l'imitation d'une ame laquelle, vivant parmi le monde, n'a rien de commun avec icelluy, conversant au Ciel avec Dieu et ses Anges. Je luy ay dit que je priois Dieu pour son retour apres festes, aux fins de recouvrer se *(sic)* bien perdu. O quelle ame de Dieu, aussi bien la niepce que la tente ! Elles n'ont manqué a visiter chaque jour nostre eglise, et autant de foys m'envoyer le bon soir, avec plaintes iterees de mon mal.

Dieu recompensera, s'il luy plaist, la charité exercee en mon endroit par tant de personnes d'honneur. Et s'il est vray qu'au besoin on fait preuve asseuree de l'amitié, je puis dire qu'a cette occasion je suis grandement obligé a la ville de Chambery, mais en premiere instance a vous, Monseigneur, qui, de grace speciale, m'avez offert ce que la raison ne me permettoit esperer ou desirer : vostre presence et vous mesme. Je conserveray, Dieu aydant, au secret de mon cœur se *(sic)* present riche et precieux, et en recognoissance me diray ce que je veus et doibs estre par tout devoir,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

J. FORRIER.

A Chambery, 25 mars 1608.

Monseigneur, comment ferons nous pour mettre sous la presse le thresor de devotion de madame de Charmoisy*? Il fault, a mon advis, premierement revoir le tout, le disposer, l'intituler et prefasser, avec le nom de l'autheur, affin que le bien soit plus asseuré et plus universel ; le tout a la gloire de Dieu. J'attenderay donc vostre ordonnance sur ce fait

* Cf. tom. III huj. Edit., p. XVI.

A Monseigneur
Monseig^r le R^me Evesque et Prince de Geneve.
A Romili.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à la Visitation d'Annecy.

TABLE DE CORRESPONDANCE

DE CETTE NOUVELLE ÉDITION AVEC LES PRÉCÉDENTES

ET INDICATION DE LA PROVENANCE DES MANUSCRITS

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION (1)	ÉDITIONS MODERNES
CCLXXI	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. III	*Vivès*, XII, p. 24 *Migne*, V, col. 1532
CCLXXII	BESANÇON. Mme Doroz.	.....	*Mig.* VI, col. 1069
CCLXXIII pp. 4, 5 (ll. 1-3)	ANNECY. Visitation	.....	*Inédites*
CCLXXIII pp. 5-8 ll. 1-7)	Idem	*Epistres spirituelles* 1626, l. IV	*Viv.* X, p. 86 *Mig.* V, col. 518
CCLXXIII suite	.....		
CCLXXIV	ANNECY. Visitation	*Le Correspondant*, janvier 1881	
CCLXXV mutilée	.....	*Œuvres*, 1641, t. II, epist. XXXV	
CCLXXV entière	.....	*Blaise* (1833), XI, p. 323	*Viv.* IX, p. 559 *Mig.* V, col. 1611
CCLXXVI	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. V	*Viv.* X, p. 94 *Mig.* V, col. 525
CCLXXVII	.....	Ibid., l. II	*Viv.* XII, p. 86 *Mig.* V, col. 1575
CCLXXVIII (fragm[t])	BOURG-EN-BRESSE. Visitation	.....	*Inédit*

(1) Les indications qui figurent dans cette colonne sont données sous toutes réserves, et pour des raisons déjà exposées dans l'Avant-Propos du tome XI.

La numérotation des pièces étant souvent très inexacte dans les éditions du XVIIe siècle, quand nous remontons à celles-ci, au lieu de citer le numéro d'ordre des Lettres, nous indiquons seulement la série, soit le Livre dans lequel elles sont insérées.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CCLXXIX	.....	*Hérissant*, I, p. 396...	*Viv.* x, p. 95 *Mig.* v. col. 526
CCLXXX	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. v.....	*Viv.* x, p. 11 *Mig.* v, col. 429
CCLXXXI	.....	*Hérissant*, I, p. 239...	*Viv.* VII, p. 102 *Mig.* v, col. 438
CCLXXXII	.....	*Œuvres*, 1641, t. II, epist. XXXIII.....	*Viv.* x, p. 310 *Mig.* v, col. 696
CCLXXXIII mutilée.	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. III	
CCLXXXIII entière..	ROUEN. Visitation (2d Monastère).....	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 18.....	*Viv.* x, p. 97 *Mig.* v, col. 449
CCLXXXIII var. (a)	ANNECY. Visitation		
CCLXXXIV	Idem.....	*Datta*, I, p. 225.....	*Viv.* VIII, p. 185 *Mig.* VI, col. 569
CCLXXXV	NANCY. Visitation....	.....	*Inédite*
CCLXXXVI	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VII.....	*Viv.* x, p. 100 *Mig.* v, col. 527
CCLXXXVII	ANNECY. Visitation...	.....	*Inédite*
CCLXXXVIII	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. II.....	*Viv.* x, pp. 104, 105 *Mig.* v, col. 529, 530
CCLXXXIX	.....	Ibid., l. IV.....	*Viv.* x, p. 102 *Mig.* v, col. 528
CCXC	NANCY. Visitation	.....	*Inédite*
CCXCI	TURIN. Visit. (Copie)..	.....	*Inédite*
CCXCII	NANCY. Visitation	.....	*Inédite*
CCXCIII	LYON (Vassieux). Visitation (2d Monastère)	*Le Correspondant*, janvier 1881	
CCXCIV (fragment)..	MONT-SAINT-AMAND (Belgique). Chanoine Bracq.....	.....	*Inédit*
CCXCV (fragment)...	ANNECY. Visitation ...	*Datta*, I, p. 279	*Viv.* VII, p. 96 *Mig.* VI, col. 604
CCXCVI	GÊNES. Mse De Franchi	.....	*Inédite*
CCXCVII	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. III	*Viv.* x, p. 181 *Mig.* v, col. 589
CCXCVIII texte	.....	Ibid. 1626 (texte français), 1629 (texte latin), l. I.....	*Viv.* VI, p. 216 *Mig.* v, col. 531
CCXCVIII variante..	ANNECY. Visitation		
CCXCIX (fragment)..	Ier Procès de Canonis.	.....	*Inédit*
CCC	PARIS. Maison des Prêtres de S.-Fr. de Sales	*Epistres spirituelles* 1626, l. VII.....	*Viv.* x, p. 521 *Mig.* v, col. 978 (voir note (1), p. 74, et notes (1), (2), p. 76)
CCCI (fragment).....	PARIS. (Archives Nat., M. 234, Copie)		
CCCII	GÊNES. Mgr Pulciano	*Datta*, I, p. 305	*Viv.* VII, p. 128 *Mig.* VI, c. 619, 926

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CCCIII	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. v	*Viv.* VII, p. 146 *Mig.* v, col. 698
CCCIV	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. IV	*Viv.* IX, p. 350 *Mig.* v, col. 583
CCCV	POPERINGHE (Belgique). Sœurs de St-Vinc. de Paul	*Bulletin du Comité Flamand de France* (1899), fasc. 3	
CCCVI	Ier Procès de Canonis.	*Epistres spirituelles* 1626, l. IV	*Viv.* X, p. 107 *Mig.* v, col. 535
CCCVII	CHAMBÉRY. Chanoine Dominjet	.....	*Mig.* VI, col. 1097
CCCVIII	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VII	*Viv.* X, p. 109 *Mig.* v, col. 537
CCCIX	.....	Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 35	*Viv.* X, p. 255 *Mig.* VI, c. 873, 924
CCCX	LYON. Visitation (1er Monastère)	.....	*Mig.* VI, col. 927
CCCXI	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. v	*Viv.* X, p. 207 *Mig.* v, col. 609
CCCXII	ANNECY. Visitation (Copie)	.....	*Mig.* VI, col. 1098
CCCXIII	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. II	*Viv.* XII, p. 67 *Mig.* v, col. 1560
CCCXIV	(Voir note (1), p. 105)	.....	*Inédite*
CCCXV	ANNECY. Visitation (Copie)	.....	*Inédite*
CCCXVI	.....	*Œuvres* 1652, l. IV	*Viv.* X, p. 111 *Mig.* v, col. 538
CCCXVII	AVIGNON. Visitation	Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 44	*Viv.* VII, p. 129 *Mig.* VI, col. 879
CCCXVIII	PONTOISE. Carmel	*Semaine relig. du dioc. d'Amiens*, 30 janv. 1876	
CCCXIX	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. v	*Viv.* X, p. 127 *Mig.* v, col. 550
CCCXX pp. 121-124	ANNECY. Visitation		
CCCXX suite	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)	*Datta*, I, p. 307	*Viv.* X, p. 130 *Mig.* VI, col. 620
CCCXXI	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. IV	*Viv.* X, p. 313 *Mig.* v, col. 699
CCCXXII	LA ROCHE. Mlle Ducros	.....	*Inédite*
CCCXXIII	PARAY-LE-MONIAL. Visitation	.....	*Inédite*
CCCXXIV	NAPLES. RR. PP. de l'Oratoire	.....	*Inédite*
CCCXXV	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VII	*Viv.* X, p. 135 *Mig.* v, col. 552
CCCXXVI	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)	.....	*Mig.* VI, col. 932
CCCXXVII	FLORENCE. Mgr San Clemente, Ev. de Pescia	.....	*Inédite*

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CCCXXVIII p. 138	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. III	*Viv.* x, pp. 142, 143 *Mig.* v, col. 556
CCCXXVIII p. 139, ll. 1-8	ANNECY. Visit. (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*)	*Datta*, II, p. 110	*Viv.* VII, p. 246 *Mig.* VI, col. 696
CCCXXVIII pp. 139, 140 (ll. 1-3)...	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. III.....	*Viv.* x, pp. 143, 144 *Mig.* v, col. 556, 557
CCCXXVIII ll. 4-20	ANNECY. Visitation ...		
CCCXXVIII ll. 21-31, p. 141, ll. 1-7	Idem.....	.....	*Inédites*
CCCXXVIII ll. 8-30, p. 142, ll. 1-13	Idem.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. III.....	*Viv.* x, pp. 145-147 *Mig.* v, col. 558-560
CCCXXVIII suite ..	.....		
CCCXXIX.....	.....	Ibid., l. VII.....	*Viv.* x, p. 148 *Mig.* v, col. 560
CCCXXX.....	.....	Ibid., l. III.....	*Viv.* XI, p. 61 *Mig.* v, col. 1103
CCCXXXI.....	.....	Ibid., l. II.....	*Viv.* XII, p. 83 *Mig.* v, col. 1571
CCCXXXII.....	.....	Ibid., l. IV.....	*Viv.* x, p. 153 *Mig.* v, col. 561
CCCXXXIII (fragm[t])	PARIS. Archives Nat., M. 234 (Copie).....	.....	*Inédit*
CCCXXXIV.....	THUYSET (Thonon). Cte de Foras.....	.....	*Inédite*
CCCXXXV.....	TURIN. Visit. (Copie)..	.....	*Inédite*
CCCXXXVI.....	....	*Hérissant*, v, p. 9....	*Viv.* x, p. 154 *Mig.* v, col. 1403
CCCXXXVII.....	ANGERS. Bibliothèque, n° 1764, *Anjou-Topographie, G-J.* (Copie)	.....	*Inédite*
CCCXXXVIII.....	TURIN. Visitation	*Epistres spirituelles* 1626, l. III.....	*Viv.* VII, p. 132 *Mig.* v, col. 564 et VI, col. 625
CCCXXXIX	.....	Ibid., l. II.....	*Viv.* x, p. 155 *Mig.* v, col. 562
CCCXL.....	LYON. Mlle Savy	.....	*Mig.* IX, col. 65
CCCXLI.....	TURIN. Visitation (Copie).....	.....	*Inédite*
CCCXLII.....	ROME. M. le chevalier Rossi.....	.....	*Inédite*
CCCXLIII.....	Ier Procès de Canonis.	.....	*Inédite*
CCCXLIV.....	PARIS. Bibliothèque Nat., *Fonds français*, 17362.....	Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 45; Béthune (1833), t. XVI, p. III.....	*Viv.* VII, p. 133 *Mig.* VI, col. 879
CCCXLV.....	Ier Procès de Canonis.	.....	*Inédite*
CCCXLVI.....	BOLOGNE. Visitation ..	.....	*Mig.* VI, col. 933

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CCCXLVII.....	TROYES. Visitation....	*Epistres spirituelles* 1626, l. III	*Viv.* x, p. 158 *Mig.* v, col. 565 (Voir n. (1), p. 174.)
CCCXLVIII.....	TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, I, p. 315.....	*Viv.* IX, p. 345 *Mig.* VI, col. 626
CCCXLIX.....	MILAN. Archives Borromeo.....	Ibid., p. 316.....	*Viv.* IX, p. 345 *Mig.* VI, col. 627
CCCL.....	IMMENSÉE (Suisse). Abbé Mermillod.....	Ibid., p. 317.....	*Viv.* x, p. 162 *Mig.* VI, col. 627 (cf. col. 1070)
CCCLI pp. 181-184 (ll. 1-12)...	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. II.....	*Viv.* x, p. 165 *Mig.* v, col. 574
CCCLI p. 184, ll. 13-20 p. 185, ll. 21-26	GRASSE (1). Visitation		
CCCLI suite.....	.....		
CCCLII.....	.....	*Béthune* (1833), t. XVI, p. IV	
CCCLIII.....	.....	*Œuvres* 1641, t. II, epist. VII	*Viv.* XI, p. 460 *Mig.* v, col. 1492
CCCLIV.....	SIENNE. Eglise Saint-Jean-Baptiste.....	.....	*Inédite*
CCCLV.....	SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX. Cⁱˢˢᵉ de Bimard (2).....	.....	*Inédite*
CCCLVI.....	SALON (Bouches-du-Rhône). M. Eisséris, curé-doyen.....	.....	*Inédite*
CCCLVII.....	.....	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 80.....	*Viv.* VII, p. 184 *Mig.* v, col. 769
CCCLVIII.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. II.....	*Viv.* x, p. 183 *Mig.* v, col. 594
CCCLIX.....	.....	Ibid., l. IV. (Voir note (1), p. 212).....	*Viv.* x, p. 192 *Mig.* v, col. 598
CCCLX 1ᵉʳ fragment	ANNECY. Visitation (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*).....	*Année Sainte de la Visitation*, t. VIII, p. 205	
CCCLX 2ᵈ fragment		Ibid., t. VI, p. 243.....	*Mig.* IX, col. 67
CCCLXI.....	CHAMBÉRY. Visitation. (Voir note (1), p. 214)	*Epistres spirituelles* 1626, l. III.....	*Viv.* x, p. 176 *Mig.* v, col. 571
CCCLXII.....	VILLE-EN-SALLAZ (Hᵗᵉ-Savoie). Mˡˡᵉ Gavard	*Mémoires* de l'Académ. Salés., t. II (1880)	
CCCLXIII.....	.....	*Datta*, II, p. 1.....	*Viv.* VII, p. 136 *Mig.* VI, col. 629
CCCLXIV (fragment)	MOBILE (Etats-Unis). Visitation.....	.....	*Inédit*

(1) Au lieu d'*Annecy*, indiqué par erreur note (1), p. 184.

(2) Une photographie de l'Autographe, arrivée après coup, permet de rectifier ainsi le texte : *emmi*, *Tuille*, *prouvoÿe*, *prouvoir*, *aydera*, *eü*, au lieu de : *emmy*, *Thuille*, *pourvoye*, *pourvoir*, *aidera*, *eu* ; « A Monsieur *Monsieur* du Tellier, » au lieu de : « A Monsieur du Tellier. »

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CCCLXV (fragments)	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. III	*Viv.* x, p. 181, 182 *Mig.* v, col. 589
CCCLXVI 3 premiers alinéas ..	RENNES. Visitation....	.....	*Inédits*
CCCLXVI p. 223, ll. 18-29 ...	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VII.....	*Viv.* x, pp. 191, 192 *Mig.* v, col. 596 (Voir not. (2), p. 224)
CCCLXVI p. 224, ll. 1-7.....			
CCCLXVI suite	RENNES. Visitation....		
CCCLXVII pp. 225-229	PÉRIGUEUX. Visitation	Ibid., l. III.....	*Viv.* x, p. 118 *Mig.* v, col. 543
CCCLXVII P. S.....		.....	*Inédit*
CCCLXVIII.....	FERRARE. Bibliothèque communale.....	Modène, 1876 (1)	
CCCLXIX texte.....	ANNECY. Ch^me Chevalier		
CCCLXIX variantes	.....	*Epistres spirituelles* 1626 (texte français), 1629 (texte latin), l. I	*Viv.* VI, p. 224 *Mig.* v, col. 613
CCCLXX	MILAN. Archives du prince Trivulzio.....	.....	*Inédite*
CCCLXXI (fragment)	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. IV.....	*Viv.* x, p. 204 *Mig.* v, col. 607, 608
CCCLXXII.....	.....	*Lettres de Baronius* (2), t. II, ep. CXCVI.....	*Mig.* VI, col. 934 (traduction)
CCCLXXIII.....	TURIN. D. Ponte. (Voir note (1), p. 241)....	.....	*Inédite*
CCCLXXIV.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VI	*Viv.* XI, p. 483 *Mig.* v, col. 1511
CCCLXXV.....	CHATEAU DE FOURDEVAUX (Nièvre). M. de Fontenay.....	.....	*Inédite*
CCCLXXVI.....	VALENCE. Mme de Pampelonne	*Œuvres* 1652, l. VII...	*Viv.* x, p. 211 *Mig.* v, col. 615
CCCLXXVII.....	VIENNE (Autriche). Archives Impériales...	.....	*Inédite*
CCCLXXVIII.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. IV.....	*Viv.* x, p. 141 et XI, p. 417 *Mig.* v, col. 555 et VI, col. 638
CCCLXXIX.....	ANNECY. Visitation ...	.....	*Mig.* IX, col. 113
CCCLXXX (fragment)	ROME. Archives Vaticanes (*Borghese*, II, 363)	.....	*Inédit*
CCCLXXXI.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. IV.....	*Viv.* XI, p. 389 *Mig.* v, col. 1420

(1) Publiée dans la plaquette intitulée : *Per le Nozze del Marchese F. Malvezzi Campeggi e Rosa de' Principi Hercolani, Feb. 1876.* Modena 1876.

(2) *Venerabilis Cæsaris Baronii, S. R. E. Cardinalis bibliothecarii, Epistolæ et Opuscula, pleraque nunc primum ex archetypis in lucem eruta,* etc. Romæ, 1759.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CCCLXXXII.....	ROME. Archives Vaticanes (*Borghese*, I, 648)	*Epistres spirituelles* 1626, l. I (traduction). (Voir note (1), p. 253)	*Viv.* IX, p. 499 *Mig.* V, col. 1035
CCCLXXXIII texte..	Archives de l'ancienne Maison du *Gesù*.....	*Datta*, I, p. 259.....	*Viv.* IX, p. 334 *Mig.* VI, col. 592
CCCLXXXIII variantes...	ANNECY. Visitation		
CCCLXXXIV.....	.....	*Hérissant*, II, p. 1....	*Viv.* X, p. 216 *Mig.* V, col. 619
CCCLXXXV mutilée	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VII	
CCCLXXXV entière	SAN REMO (Italie). Visitation.....	*Datta*, II, p. 4	*Viv.* X, p. 219 *Mig.* VI, col. 631
CCCLXXXVI texte..	.....	*Œuvres* 1641, t. II, epist. XIV.....	*Viv.* X, p. 218 *Mig.* V, col. 621
CCCLXXXVI variantes...	PARIS. Carmel rue Denfert-Rochereau	*Etudes religieuses S.J.*, mars 1868	
CCCLXXXVII.....	SAINT-MAURICE (Valais). Abbaye	.....	*Mig.* VI, col. 1071
CCCLXXXVIII.....	.....	*Blaise* (1821), I, p. 570	*Viv.* VII, p. 139 *Mig.* V, col. 622
CCCLXXXIX.....	HARROW (Londres). Visitation.....	.....	*Inédite*
CCCXC (fragment)...	.....	*Hérissant*, II, p. 13...	*Viv.* X, p. 227 *Mig.* V, col. 622
CCCXCI.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VII	*Viv.* X, p. 228 *Mig.* V, col. 623
CCCXCII.....	FLORENCE. Comte Boutourline	.....	*Inédite*
CCCXCIII.....	TOULOUSE. Mlle de Pons	.....	*Inédite*
CCCXCIV.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. V.....	*Viv.* X, p. 230 *Mig.* V, col. 624
CCCXCV.....	.....	*Hérissant*, II, p. 20	*Viv.* X, p. 232 *Mig.* V, col. 626
CCCXCVI.....	PARAY-LE-MONIAL. Visitation.....	.....	*Inédite*
CCCXCVII.....	PARIS. Carmel rue Denfert-Rochereau.....	*Etudes religieuses S.J.*, mars 1868	
CCCXCVIII.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VII.....	*Viv.* X, p. 190 *Mig.* V, col. 596
CCCXCIX.....	ANNECY. Visitation (Copie).....	.....	*Mig.* VI, col. 939
CD.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. II.....	*Viv.* XII, p. 78 *Mig.* V, col. 1567
CDI.....	.....	Ibid.....	*Viv.* X, p. 233 *Mig.* V, col. 627
CDII.....	.....	Ibid., l. V.....	*Viv.* X, p. 235 *Mig.* V, col. 630
CDIII (fragment)....	.....	Ibid., l. II.....	*Viv.* X, p. 106 *Mig.* V, col. 531

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CDIV	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. IV	*Viv.* x, p. 238 *Mig.* v, col. 631
CDV	.....	Ibid., l. II	*Viv.* x, p. 240 *Mig.* v, col. 633
CDVI	.....	Ibid., l. IV	*Viv.* x, p. 244 *Mig.* v, col. 638
CDVII pp. 305, 306 (ll. 4-37) p. 307 (ll. 1-21)	PARIS. Maison-Mère des Filles de la Charité	Ibid., l. III	*Viv.* x, p. 247 *Mig.* v, col. 639
CDVII suite	Idem	.....	*Inédite* (Voir note (2), p. 307)
CDVIII pp. 309-312 (ll. 1-4)	.....	*Vie* du Saint, par le P. de la Rivière (1624), l. IV, c. XXXVI; *Epistres spirituelles* 1626, l. II	*Viv.* x, p. 250 *Mig.* v, col. 641
CDVIII suite	TROYES. Carmel		
CDIX	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. II	*Viv.* XII, p. 69 *Mig.* v, col. 1562
CDX	CHAMBÉRY. M. Léon Roch	Mugnier, *S. Fr. de S. Docteur en droit*, etc. (Chambéry, 1885)	
CDXI	ROME. Archives Vatic. (*Borghese*, IV, 174, Cop.)	*Mémoires* de l'Académ. Salés., t. VI (1883)	
CDXII	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. V	*Viv.* x, p. 253 *Mig.* v, col. 643
CDXIII	MENTHON (Annecy). Cte de Menthon	.....	*Inédite*
CDXIV	.....	*Œuvres* 1652, col. 2293	*Viv.* x, p. 258 *Mig.* v, col. 647
CDXV (fragment)	.....	*Recit a Argiphonte d'Osirie*, etc., 1645. (Voir note (1), p. 322)	
CDXVI	.....	Hérissant, *Opuscules*, II, p. 331	*Viv.* VII, p. 143 *Mig.* v, col. 648
CDXVII	Ier Procès de Canonis.	.....	*Inédite*
CDXVIII	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. V	*Viv.* x, p. 261 *Mig.* v, col. 651
CDXIX pp. 333, 334 (ll. 1-11) ll. 12-30	.....	Ibid., l. II	*Viv.* x, p. 266 *Mig.* v, col. 655
CDXIX suite	SCHEYERN (H^te Bavière). RR. PP. Bénédictins		
CDXX	GEORGETOWN (Etats-Unis). Visitation	.....	*Inédite*
CDXXI pp. 337-340 (ll. 1-16)	MONTÉLIMART. Visitation	Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 27	*Viv.* x, p. 268 *Mig.* VI, col. 869
CDXXI suite	ANNECY. Visit. (Copie)		
CDXXII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)	*Datta*, I, p. 291	*Viv.* VII, p. 123 *Mig.* VI, c. 612 et 940
CDXXIII	GIEZ (H^te-Savoie). Cte de Chevron-Villette	.....	*Inédite*

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CDXXIV...	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. I.....	*Viv.* IX, p. 360 *Mig.* V, col. 656
CDXXV, CDXXVI (fragments)	.....	De Hauteville, *La Maison naturelle de S. Fr. de Sales* (1669) Part. II	*Viv.* X, p. 136 *Mig.* V, col. 1420
CDXXVII texte.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626 (texte français), 1629 (texte latin), l. I	*Viv.* IX, p. 362 *Mig.* V, col. 657
CDXXVII variantes	ANNECY. Visitation		
CDXXVIII.....	.....	Ibid. 1626, l. VII.....	*Viv.* XII, p. 204 *Mig.* V, 1663
CDXXIX	.....	Ibid., l. IV.....	*Viv.* XI, p. 387 *Mig.* V, col. 1418
CDXXX mutilée....	.....	Ibid., l. II	
CDXXX pp. 357-361 (ll. 1-34)...	.....	*Blaise* (1833), IX, p. 47	*Viv.* X, p. 271 *Mig.* V, col. 661
CDXXX ll. 35, 36... p. 362, ll. 1-3	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....		
CDXXX ll. 4-24; P.S.	Idem.....	.....	*Inédits*
CDXXXI	CHAMBÉRY. Mme Michaud de la Biolle ..	*Mémoires* de l'Académ. Salés., t. IX (1886)	
CDXXXII	.....	*Blaise* (1821), II, p. 70	*Viv.* X, p. 282 *Mig.* V, col. 669
CDXXXIII	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. II.....	*Viv.* X, p. 278 *Mig.* V, col. 666
CDXXXIV.....	PARIS. Bibliothèque Mazarine (*Réserve*. 1857).....	*Vie des Personnages célèbres*, etc. (1), t. II, p. 207.....	*Viv.* VII, p. 145 *Mig.* V, col. 670
CDXXXV.....	ANNECY. Visitation....	*Le Correspondant*, janvier 1881	
CDXXXVI pp. 373-375 (ll. 1-24)....	TURIN. Visitation.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. V.....	*Viv.* X, p. 150 *Mig.* V, col. 671
CDXXXVI pp. 375 (ll. 25-35), p. 376 (ll. 1-26)...	Idem.....	.....	*Inédites*
CDXXXVI fin	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. V.....	*Viv.* X, pp. 152, 153 *Mig.* V, col. 673
CDXXXVII.....	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	.....	*Inédite*
CDXXXVIII.....	TURIN. Visit. (Copie) ..	.....	*Inédite*
CDXXXIX.....	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. VI.....	*Viv.* XII, p. 33 *Mig.* V, col. 1538
CDXL	.....	Ibid., l. IV.....	*Viv.* XII, p. 31 *Mig.* V, col. 1537

(1) *Vie des Personnages célèbres qui ont illustré le Christianisme par leurs vertus, leurs travaux apostoliques et les institutions utiles qu'ils ont fondées.* A Paris, chez Picard-Dubois, 1828.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CDXLI	.....	*Epistres spirituelles* 1626, l. II	*Viv.* XI, p. 485 *Mig.* V, col. 1512
CDXLII	ANNECY. Visitation	.....	*Inédite*
CDXLIII	RENNES. Visitation	.....	*Viv.* VII, p. 135 *Mig.* V, col. 588
CCXXXVIII *bis* pp. 392 *a-c*	GRASSE. Visitation	*Epistres spirituelles* 1626, l. III	*Viv.* X, p. 113 *Mig.* V, col. 540
CCXXXVIII *bis* suite	.....		

APPENDICE

A	ANNECY. Visitation	.....	*Inédite*
B	Idem	.....	*Mig.* IX, col. 66
C 1er alinéa	Idem (Copie)	.....	*Mig.* VI, col. 122
C texte complet	Idem (Copie)	Mugnier, *Hist. et correspondance d'A. Favre* (1903), t. II, p. 255	
D	Idem	.....	*Mig.* VI, col. 929
E	IIe Procès de Canonis.	*Datta*, I, p. 320	*Viv.* IX, p. 347 *Mig.* VI, col. 629
F	.....	*Vie* du Saint, par Charles-Auguste, liv. VI	*Viv.* X, p. 185 *Mig.* V, col. 590
G	IIe Procès de Canonis.	.....	*Mig.* VI, col. 935 (traduction)
H	ANNECY. Visitation	.....	*Mig.* VI, col. 936 (traduction)
I	.....	*Vie* du Saint, par Charles-Auguste, liv. VII	*Viv.* IX, p. 356 *Mig.* V, col. 625
J	.....	*Hérissant*, II, p. 41	*Viv.* X, p. 242 *Mig.* V, col. 635
K (fragment)	ANNECY. Visitation (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*)	*Année Sainte, de la Visitation*, t. II, p. 176	
L	ANNECY. Visitation	.....	*Inédite*

INDEX

DES CORRESPONDANTS

ET DES PRINCIPALES NOTES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

DE CE VOLUME (1)

Acarie Barbe Avrillot (Bienheureuse Marie de l'Incarnation), dame..... Pages 153, **153**, **228**
ACARIE Geneviève (Geneviève de Saint-Bernard, Carmélite) ..... » 286
Alazza Vespasien, Abbé d'Abondance..... » 48, **48**, **369**
Albigny Charles de Simiane de Gordes (seigneur d')..... » 43, 65, 77, 131 136, 168, 195, 273
Aldobrandino Pierre, Cardinal..... » 255
ALÉE (Mme de l'). Voir LALÉE..... » 308
AMÉDÉE VIII, duc de Savoie (Félix V)..... » 346
Ancina Jean-Matthieu, Oratorien..... » 234, **234**
ANLEZY (d') Louis. Voir CHAZELLES..... » 67
AUXILIIS (Question de)..... » 326
Avully Antoine de Saint-Michel (seigneur d')... » 66, 101
AVULLY (filles d'Antoine d')..... » 101

Baronius *(Baronio)* César, Cardinal..... » 237
BASSO Jean-Baptiste..... » 132
BAUME-LES-DAMES (abbaye de)..... » 110
Bay (Jacques de)..... » 249, **249**
BELLEVAUX (Visite pastorale au prieuré de)..... » 219
Bérulle Pierre, Cardinal de..... » 77

(1) Les noms des correspondants sont imprimés en caractères gras ; les chiffres ordinaires renvoient aux pages des Lettres, et les chiffres gras aux notes biographiques des correspondants. Quant aux autres notes, leurs titres sont imprimés en caractères ordinaires.

Dans cet Index, on a donné aux personnages la désignation que leur attribue le texte des Lettres. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 491.)

BLUSSY, Nicolas de ..... Pages 244
Bourgeois Rose, Abbesse du Puits-d'Orbe..... » 12, 22, 25, 54
60, 79, 92, 120, 371
BOUTEY Pernette..... » 200, 403-406
Brétigny Jean de Quintanadoine (seigneur de)... » 117, **117**
BRULART Madeleine, Abbesse de Molaise..... » 259
Brûlart Marie Bourgeois (dame)..... » 14, 18, 37, 53
86, 148, 160, 166, 174, 194, 213, 225, 258
289, 298, 333

CAPUCINS d'Autun..... 188
Cardinal (un)..... » 239
CARDINALAT (le) et saint François de Sales..... » 84
CARÊME de Chambéry..... » 138
CARÊME de Rumilly..... » 365, 377
CARMEL (son établissement en France)..... » 118
CARMEL de Dijon..... » 118, 154
CASSARD Jacques..... » 126
CASSEGRAIN Théophile..... » 50
Chanoines de la Collégiale de La Roche.... » 129
CHANTAL Charlotte de Rabutin..... » 140
Chantal Guy de Rabutin (baron de)..... » 341, **341**
Chantal Jeanne-Françoise Frémyot (Sainte),
baronne de..... » 2, 4, 16, 39, 45
46, 51, 64, 67, 74, 80, 87, 91, 98, 113, 121
126, 133, 138, 144, 146, 152, 161, 181, 192
199, 201, 212, 221, 222, 236, 252, 260, 274
275, 280, 283, 287, 292, 294, 297, 300, 302
305, 309, 317, 322, 328, 337, 347, 348, 354
355, 357, 364, 367, 373, 377, 391, 392[a]
Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie..... » 176, 219
Charmoisy Louise du Chastel (dame de)..... » 179, **179**, **376**
381, 383
Châtelard Jean-Gabriel de Rossillon de Châtillon ? (seigneur de)..... » 230, **230**
CHAZELLES Louis d'Anlezy (seigneur de). Voir
ANLEZY..... » 67
Chevaliers des Saints Maurice et Lazare
(Conseil des)..... » 178
CHEVRON-VILLETTE Adrienne (de), Clarisse..... » 344
Chevron-Villette Amédée (de). Voir VILLETTE... » 115, 343
CHEVRON-VILLETTE Béatrix de Dérée (baronne de)
et ses enfants..... » 155

CHEVRON-VILLETTE Jeanne de Menthon (dame de) Pages 344
CHEVRON-VILLETTE Philiberte (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine..... » 117
CLARISSES d'Annecy..... » 74
CLÉMENSON Christophe, Jésuite..... » 190
Clément (Mlle)..... » 244, **244**
CORDELIÈRES DU TIERS-ORDRE..... » 262
CORDON DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (Archiconfrérie du)..... » 267
Costa Pierre-François, Evêque de Savone, Nonce à Turin..... » 251, **251**
315, 326
Crépy Claude Bourgeois (seigneur de)..... » 35, **35**, 63
158, 164
Croset Maurice, curé d'Héry-sur-Alby..... » 370, **370**
CUSIN Jacques..... » 389

DAUX ou D'AUX Isbrand..... » 254
Dége Jean..... » 363
Destinataires inconnues..... » 173, 320
Destinataires inconnus..... » 268, 288
DUMONT Jacques..... » 338

EXERTIER Jean..... » 371

FAVERGE (fils de Mme de la)..... » 154
Faverge Pernette de Chevron-Villette (dame de la)..... » 154
Favre Antoine..... » 243
FAVRE Jean..... » 265
FENOUILLET Antoine..... » 350
Fléard ou **Fléhart** François, Evêque de Grenoble..... » 157, **158**
FLUMET (Visite pastorale et cloche de l'église de) » 198, 277
FONTEVRAULT (Visiteur (1) du monastère de).... » 13
FURIER Claude..... » 188

GAILLON Jacques de..... » 108
GALLOT Thomas..... » 285

(1) Dom Jean de Saint-Jérôme Gaulteron pourrait bien être le nom du « Visiteur » jusqu'ici vainement cherché. Il est certain, du moins, qu'il remplit cette charge avant 1612.

Genève (habitants de la ville de)..... Pages 389
GONDI Pierre et Henri (de). Evêques de Paris.... » 388
GRANDS PARDONS de Notre-Dame de Liesse d'Annecy..... » 101
GRENAUD Jean de..... » 4
GRIGUETTE Anne, Religieuse de l'abbaye du Puits-d'Orbe..... » 272
Grilly Pierre du Nant de..... » 269, **269**
GROISY Bernard de Sales (seigneur de). Voir SALES..... » 307

Hayes Antoine des..... » 323
HONGRIE (guerre de)..... » 236
HOSTEL Catherin Gaultier (seigneur d')..... » 380
HOSTIE de Dijon (sainte)..... » 24

JAQUOT ou DE JAQUOT Madeleine Bourgeois (dame de)..... » 87
JAQUOT ou DE JAQUOT Palamède..... » 87
JEAN DE SAINT-MALACHIE, Feuillant..... » 2
JEANNE (dame)..... » 341
JUBILÉ à Annecy..... » 236
JUBILÉ à Thonon..... » 272

LALÉE (Mme de). Voir ALÉE..... » 308
Lambert Pierre-Jérôme de..... » 198, **198**
LA ROCHE (collégiale et collège de)..... » 129
Limojon Jeanne-Louise de Genton (dame de)... » 58, **58**, 90
Loche Charles de..... » 217, **217**
LONGECOMBE (famille de)..... » 130
LONGECOMBE Jacques (de), Religieux de l'abbaye de Nantua..... » 165
LUXEMBOURG Marie de Beaucaire, femme de Sébastien de..... » 171

MANIGOD Jean-Claude de Reydet (seigneur de).... » 170
MARIE DE LA TRINITÉ (Marie d'Hannivel), Carmélite..... » 162, 183
MATTHIEU D'ARNANS, DE DINGY, DE THONON, Capucins..... » 188
MAURICE DE LA MORRA (Maurice Gamborino ou Gambarino), Capucin..... » 136

Maurice de Savoie, Cardinal..... Pages 345, **345**
MÉLAN (chartreuse de)..... » 42, 45
Menthon Bernard (baron de)..... » 319, **319**
MENTHON Clémence de Genève (baronne de).... » 319
MENTHON LA BALME Claudine (de), Abbesse de Sainte-Catherine. Voir SAINTE-CATHERINE..... » 116
Mercœur Marie de Luxembourg (duchesse de) » 170
MOUXY Jacques (de), Abbé de Sixt..... » 169
MOYRON Jeanne-Isabelle de Tardy (dame de)..... » 382

NANTUA (abbaye de)..... » 165
NEYRET Jean, curé de Thonex..... » 363
NOYRON, NEYRON, ou DE NEYRON Jean, grand prieur de Saint-Bénigne. Voir SAINT-BÉNIGNE » 36

Oches Rodolphe (des), curé de Talloires..... » 135, **135**
OUTRECHAISE François-Nicolas de Michaille (seigneur d')..... » 344
OUTRECHAISE Sébastienne de Chevron-Villette (dame d')..... » 344

Paul V (Camille Borghese)..... » 69, **69**, 231
253, 349
PENSABIN Janus..... » 170
Pergod Noël-Hugon..... » 197, **197**
Polliens Nicolas, Jésuite..... » 380, **380**
Possevin Antoine, Jésuite..... » 105
PRÉMERY René Favre (seigneur de)..... » 217
PUCHEUL Charlotte du (Thérèse de Jésus, Carmélite) » 119
Puits-d'Orbe (Religieuses de l'abbaye du)..... » 95

QUIMIER Gasparde Roget (dame de)..... » 378

Revol Antoine (de), Evêque de Dol..... » 73
RIEDMATTEN Adrien (de), Evêque de Sion..... » 270
ROBERT Claude..... » 379
ROBIN Vincent..... » 282
ROCHE Claudine de Locatel (dame de la)..... » 364
ROCHE Jean Joly (seigneur de la)..... » 364
Rochette Charles de..... » 314, **314**
Rodolphe II, empereur d'Allemagne..... » 220, **220**, 245
ROGEOT Noël..... » 337

ROLLAND (famille)..... .... Pages 115
ROLLAND Nicole ..... » 329
Rye Hélène (de), Religieuse de l'abbaye de Baume-les-Dames..... » 110, **111**

SAINT-ANGE Marguerite Sauvat (dame de)..... » 124
SAINT-BÉNIGNE Jean Noyron (grand prieur de). Voir NOYRON..... » 36
SAINTE-CATHERINE (abbaye de)..... » 116
SAINTE-CATHERINE (Abbesse de). Voir MENTHON LA BALME ..... » 116
SAINT-MAURICE (abbaye de)..... » 270
SAINT-THÉODULE (cloche de)..... » 277
SALES Bernard (de). Voir GROISY..... » 307
SALES Charles-Auguste de..... » 322
Sales Louis (de). Voir THUILLE..... » 156
SAULNIER Pierre, Evêque d'Autun..... » 287
Sauzéa André de..... » 271, **271**
SÉBASTIEN DE MAURIENNE, Capucin..... » 77
SEMUR (prieuré de)..... » 270
Sillignieu Louis de Longecombe? (seigneur de). Voir LONGECOMBE..... » 130, **130**
Sixt (Prieur et Religieux de)..... ..... » 169, 172
SIXT (Visite à l'abbaye de)..... » 169
SONNAZ Louis de Gerbais de..... » 336
Soulfour Nicolas (de), plus tard Oratorien..... » 284, **284**
Soulfour Mlle de (Thérèse de Jésus, Carmélite).. » **385**, 385
SUAIRE de Besançon (saint)..... » 262, 296
SUAIRE de Turin (saint)..... » 296
Syndics de Flumet .... » 277

Tellier (du) ou **Le Tellier** Pierre ..... » 196, **196**
THÉNISSEY Angélique de Gerland (de), Religieuse de l'abbaye du Puits-d'Orbe..... ..... » 14
THIBAUT Pierre..... » 365
Thuille Claudine-Philiberte de Pingon-Cusy (dame de la)..... » 1, **1**
Thuille Louis de Sales (seigneur de la). Voir SALES » 156
Tournon Prosper-Marc de Maillard (comte de)... » 336, **336**

VALLADIER OU VALADIER André..... » 49
VELUT Claude..... » 188

VIARDOT Nicole..... Pages 14
Vignod Bernarde (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine ..... » **103**, **241**, 278
103, 247, 313
Villers ou **de Villars** Jeanne Humbert (dame de) » 23, **23**, 281
Villette Amédée de Chevron (baron de). Voir CHEVRON-VILLETTE..... » 115, 343
VILLETTE Marguerite de Pingon-Cusy (baronne de) » 119
VISITATION (Institut de la) : premiers projets et premier plan ..... » 293, **294**, 310
VIVIAN ou VIVIEN Nicolas..... » 285

YVOIRE Claude Forestier (seigneur d')..... » 195

GLOSSAIRE

DES LOCUTIONS ET DES MOTS SURANNÉS

OU PRIS DANS UNE ACCEPTION INUSITÉE

AUJOURD'HUI (1)

(L'astérisque désigne les mots qui ont paru dans le Glossaire des tomes précédents.)

*A — pour *en* (v. p. 200, lig. 1), *par* (p. 211, lig. 19), *de* (pp. 173, lig. 6; 274, lig. 2; 308, lig. 21).

ABORD (a l') — *à la première rencontre* (v. p. 125).

ACCOUSTUMER — pour *avoir coutume* (v. p. 175).

*ACCOYSER — *apaiser, rendre coi, calme* (v. p. 102). Cf. le lat. ACQUIESCERE.

ACTION — pour *fonction ecclésiastique* (v. pp. 49, 221).

*ADDRESSE — pour *recours* (voir p. 290).

*ADDRESSER — pour *diriger, dédier* (v. pp. 35, 146).

ADDRESSER (s') — pour *se diriger, aller* (v. p. 42).

*ADMIRABLE — *fait pour exciter l'étonnement* (v. p. 369).

*ADMIRER — pour *s'étonner, trouver étonnant* (v. pp. 24, 330).

*ADVENTURE (a l') — pour *peut-être* (v. pp. 13, 54, 227, etc.)

*ADVOÜER (quelqu'un) — pour *approuver ce que quelqu'un fait en notre nom* (v. p. 49).

AFFLIGÉ DE — pour *frappé douloureusement en la personne de* (voir p. 333).

AGILITÉ — pour *facilité à agir* (voir p. 202).

*AINS — *mais, mais plutôt, mais encore.*

AIS — *planche* (v. p. 297).

*ALANGUISSEMENT — *langueur* (v. p. 384).

*ALENTIR — *ralentir, arrêter* (voir p. 123).

ALLENTISSEMENT — *retard, arrêt* (v. p. 102).

*AMÆNITÉ, AMENITÉ — du lat. AMŒNITAS, *charme, agrément, douceur* (v. pp. 390, 391).

*AMIABLEMENT — *aimablement* (v. p. 279).

*A PEU QUE — *peu s'en faut* (voir p. 360).

(1) Nous n'avons pas songé à dresser ici, pour ce volume, en toute rigueur scientifique, le Lexique de saint François de Sales. Un tel travail, à peine est-il besoin de le dire, ne pourra être établi qu'après l'achèvement de cette publication. Notre but a été surtout de rendre provisoirement service aux lecteurs français ou étrangers qui seraient peu familiarisés avec les particularités du vieux langage. On voudra bien, en se servant de ce recueil, se souvenir de la pensée d'ordre tout pratique qui l'a inspiré.

APPAREIL — pour *préparation* (voir p. 374).
APPAREIL (priere d') — *prière officielle* (v. p. 321).
APPARTENANCE — pour *lien de parenté* (v. p. 230).
APPETISSER (s') — *se rapetisser* (v. p. 252).
* APPREHENSION — pour *impression* (v. p. 20).
* APPRINS — participe passé du verbe *apprendre* (v. p. 207).
A PUR ET A PLEIN — *complètement, entièrement* (v. p. 81).
* ARONDELLE — *hirondelle* (voir p. 389).
ASSENTEMENT — terme de vénerie signifiant l'odeur du gibier, employé au figuré; *pressentiment* (v. p. 282).
ASSIGNATION — pour *désignation, fixation* (v. p. 181).
* ASSORTI — pour *pourvu, fourni* (v. p. 44).
* AUCUNE — pour *quelque* (v. p. 33).
* AUCUNEMENT — pour *en quelque façon*.
AVEC LE — pour *au* (v. p. 173).

* BANDER — pour *fixer, appliquer fortement* (v. pp. 207, 264).
BOUT DE LA (au) — *tout bien considéré, après tout* (v. p. 190).
BRAVE — pour *paré avec soin* (v. pp. 263, 365).
* BROUILLERIE — *difficulté, contradiction* (v. pp. 152, 373, 375).
* BUCQUER — *frapper* (v. p. 28).

CACHETER — au figuré, pour *affermir, confirmer* (v. p. 329).
* CAPABLE — pour *en état de pouvoir faire une chose* (v. 259).
* CAREMPRENANT, CARESME PRENANT — *les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres* (v. pp. 24, 139, 142, 375).
CARMELINE — *Carmélite* (v. pp. 123, 161, etc.)
* CATHERRE — *catharre* (v. p. 362).
* CE — pour *ceci, cela*.
* CEANS — *ici* (v. p. 375).
* CE PENDANT — pour *pendant ce temps, en attendant, pendant* (v. pp. 146, 169, 370, etc.)
CE QUE — pour *si* (v. p. 259).
CESTUY LA — *celui-là* (v. p. 375).
* CETTUY-CI — *celui-ci* (v. p. 295).
* CHAIRE — pour *chaise* (v. p. 223).
CHALOIR — *importer* (v. pp. 5, 149, 295).
* CHAMS (aux, des) — pour *à la campagne* (v. pp. 212, 213, etc.), *de la campagne* (v. pp. 151, 216, etc.)
CHEF — pour *mari* (v. p. 291).
* CHEVIR — *venir à bout* (v. p. 202).
* CI APRES pour *désormais, dans la suite, à l'avenir* (v. pp. 51, 97, 237).
CLAIR — pour *ouvert* (v. p. 360).
* CLAUSURE — du lat. CLAUSURA, *clôture monastique* (v. pp. 79, 160, 166).
* COGITATION — du lat. COGITATIO, *pensée* (v. p. 22, 186).
COIGNÉ — *pressé, serré* (v. p. 312).
* COMBIEN QUE — *bien que, quoique* (v. pp. 2, 226).
* COMME — pour *comment, de quelle manière, par quels moyens* (v. pp. 151, 169, 243, etc.)
COMPASSIONNÉ — *ému de compassion* (v. p. 26).
CONFORTER — du lat. CONFORTARE, *affermir* (v. pp. 369, 384).
CONNOISTRE — pour *juger, décider* (v. p. 371).
CONSOMMER (se) — pour *se consumer* (v. p. 94).
* CONSPIRER — pour *poursuivre en commun un même but* (v. p. 339).
* CONTE, CONTER — pour *compte, compter*.
* CONTEMPLATION (en) — *en vue, en considération* (v. p. 392 c).
* CONTESTE — *débat, contestation* (v. pp. 177, 276).
CONTINUÉ — pour *maintenu* (voir p. 130).
* CONTOURNER — de l'ital. CONTORNARE, *tourner* (v. pp. 124, 387).
* CONTRECHANGER, CONTRE CHANGER, CONTRESCHANGER — *récompenser, payer en retour* (voir pp. 124, 285, 392 b). Cf. l'ital. CONTRACCAMBIARE.

* CONVERSATION — pour *compagnie, relations de société* (voir pp. 187, 344).
COULER A — pour *passer à, descendre sur* (v. p. 96).
COUP (a) — *à la fois, soudainement* (v. p. 226).
* CREANCE — pour *manière de voir* (v. p. 336).
* CREUSEMENT — *profondément* (v. p. 209).
* CURIEUX — du lat. CURIOSUS, *très soigneux, recherché* (v. p. 263).
* CUYDER — du lat. COGITARE, *penser, faillir* (v. p. 368).

* DE — pour *au sujet de* (voir p. 62, lig. 11).
DEBRASSER — *faire des mouvements violents* (v. p. 375).
* DEÇA (de) — *ici, d'ici, de ce côté-ci* (v. pp. 15, 39, var. (a), 237, 308, etc.)
DEÇA LE — *de ce côté-ci du* (v. pp. 48, 273).
DEDANS — *dans* (v. pp. 22, 27, etc.)
DEDIÉ — pour *voué au service de quelqu'un* (v. p. 176).
* DEFLUXION — *fluxion, catharre* (v. pp. 122, 123).
DEFRAUDER (se) — *se faire tort* (v. p. 215). Du lat. DEFRAUDARE.
* DEGOUSTEMENT — *dégoût* (voir p. 263).
* DELA (de) — *là-bas, de ce côté-là, chez vous, près de vous, de cette région* (v. pp. 15, 57, 192, 214, 284, etc.)
DEMEURER D'ARREST — *demeurer d'accord* (v. p. 177).
DEPORTEMENT — *manière de se comporter, bonne ou mauvaise* (voir p. 13).
DERELICTION — du lat. DERELICTIO, *abandon, délaissement, désolation* (v. pp. 6, 9, 203, etc.)
* DERRIERE (en) — *en arrière* (voir p. 97).
DES — pour *du, depuis* (v. pp. 56, 308, 390).
DESBATTEMENT — *débat* (voir p. 30).
DESBATTRE — pour *se débattre* (voir p. 30).
DESCEU (a) — *à l'insu* (v. p. 228).
DESFAITE — *action de se débarrasser de quelque chose* (v. p. 263).
DESPART — pour *séparation* (voir p. 344).
* DESPLAYSANT — pour *fâché, désagréable* (v. pp. 116, 193).
DESPROUVEÜ — *dépourvu* (voir p. 43).
DESPUIS VOUS — *depuis que je vous ai vu* (v. p. 139).
* DESSOUS — pour *sous* (v. p. 301).
* DESSUS — pour *sur* (v. pp. 11, 32, 114, etc.)
DESTROUSSEMENT — *ouvertement, sans cérémonie* (v. p. 141).
DETENU — pour *retenu* (v. p. 113).
* DEVALER, DEVALLER — *descendre* (v. pp. 114, 224).
DEVANCER — pour *surpasser* (voir p. 329).
* DEVANT — pour *avant* (v. pp. 139, 183, etc.)
* DEXTRE — du lat. DEXTER, *à la droite* (v. pp. 374, 391).
* DILATION — du lat. DILATIO, *délai, ajournement* (v. pp. 102, 169).
DISCOURU — pour *longuement discuté* (v. p. 203).
* DISCRETION — pour *discrète personne :* titre d'honneur qu'on donnait jadis à certains personnages (v. p. 288).
DISGRACE (par) — *par accident* (voir p. 122). Cf. l'ital. PER DISGRAZIA.
DISPUTE — pour *discussion* (v. p. 178).
DISTILLER — pour *couler goutte à goutte* (v. p. 145).
* DISTRACTION — pour *dérangement, incommodité* (v. p. 49), *partage, application à plusieurs objets* (p. 123).
* DIVERTIR — pour *tourner* (v. p. 56), *se tourner* (p. 112), *distraire* (p. 187), *détourner* (pp. 222, 324), *écarter* (p. 338), *passer à* (p. 375). Du lat. DIVERTERE.
* DIVERTISSEMENT — pour *distraction* (v. pp. 306, 374).
* DONT — pour *c'est pourquoi, d'où* (v. pp. 81, 118, 272, etc.)

DORES-EN AVANT — *dorénavant* (v. p. 308).
* DOTE — *dot* (v. pp. 319, 320).
DRESSÉ — pour *adressé, fait* (voir p. 52).
* DU DESPUIS — *depuis* (v. p. 63).
* DU TOUT — pour *tout à fait, complètement* (v. pp. 19, 21, 30, etc.)

EFFRAY — *effroi* (v. pp. 123, 374).
* EMBARRASSEMENT — *embarras* (v. pp. 88, 247, 318).
* EMBROULLIÉ — pour *mal organisé* (v. p. 48).
* EMMI, EMMY — *au milieu de, dans, parmi, entre.*
* EMPLOITE — *emploi* (v. p. 190).
* EN ÇA — ancien terme de palais pour *jusqu'à présent* (v. p. 390). Cf. l'ital. IN QUA.
ENCOMBRIER — *encombre, empêchement* (v. p. 272).
ENCOMMENCÉ — *commencé* (voir p. 79).
EN DEA — *oui da* (v. p. 306).
* ENDROIT (en cet) — pour *en ce sujet* (v. p. 291).
ENGAGER — pour *lier, embarrasser* (v. p. 123).
EN LIEU — pour *au lieu* (voir pp. 29, 339).
* ENSEMBLEMENT — *ensemble* (voir pp. 28, 47, etc.)
ENTENDEMENT (sans) — pour *sans ordre ni réflexion* (v. p. 42).
ENTRE CI, ENTRE CI ET LA — *entre le moment présent, le jour présent* (v. pp. 39, 115), *d'ici là* (p. 40).
ENTREFICHER — *embarrasser subtilement* (v. p. 263).
* ENTREPRINSE — *entreprise* (voir p. 120).
* ENTRETENEMENT — *entretien* (v. p. 78).
* ENTREVENIR — *intervenir, se mêler* (v. p. 215).
EQUIPAGE — pour *l'ensemble de la toilette, costume* (v. pp. 189, 205).
ESBAHIR (s') — pour *s'étonner* (voir p. 381).
ESCHAPPÉ — pour *évité* (v. p. 175).
ESCHAPPER QUELQU'UN — dans le sens actif, pour *sauver* (v. p. 211).
ESCHEOIR — *être dévolu* (v. p. 205).
ESGAL — pour *impartial* (v. p. 248).
ESJOUY — *réjoui* (v. p. 303).
ESTIME — pour *appréciation* (voir p. 329).
ESTRAINDRE — pour *serrer* (v. p. 227).
ET MESMES — pour *surtout* (v. p. 49).
* ET SI — pour *et aussi, aussi, et certainement, et encore, pourtant.*
EXCESSIVETÉ — *quantité trop grande* (v. p. 44).

* FAILLIR — pour *manquer, défaillir* (v. pp. 151, 370).
FAIRE LE CARESME — *passer le Carême* (v. p. 275).
* FEINTISE — *feinte, dissimulation* (v. p. 150).
FIANCEMENT — *fiançailles* (voir p. 147).
FINE PREMIERE — *toute première* (v. p. 7).
FONDRE — du lat. FUNDERE, *répandre, verser* (v. p. 99); *se ramener, se réduire* (v. p. 120).
* FORCLORRE — *exclure* (v. p. 230).
FORMÉ — pour *formel, consenti* (voir p. 361).
* FRANCHISE — pour *absence de contrainte* (v. p. 184).
FRATERNITÉ (la) — pour *les frères* (v. pp. 330, 339, 348).
FRICATION — *friction* (v. p. 123).
FRIFILLIS — *bruissement* (v. p. 88).
FROIDURE — pour *froideur* (voir p. 313).

GALANTANT (aller) — *chercher à plaire* (v. p. 271).
GALOCHES ET FRISEURES (aller sur les) — *affecter des allures élégantes et mondaines* (v. p. 271).
* GARDER (se) — *se dispenser* (v. p. 165).
* GASTÉ — pour *détruit* (v. p. 300).
* GOUVERNER — pour *être en relations avec* (v. p. 123).
GRAND CAS (c'est) — *c'est une chose surprenante, c'est différent* (v. pp. 180, 207).

HANAP — *calice* (v. p. 329).
* HANTISE — *fréquentation* (v. pp. 320, 344).
* HEBERGE — du bas-lat. HEBERGAGIUM, HEREBERGAGIUM, *logis, demeure* (v. p. 283).
HUMANITÉ — pour *faiblesse* (voir p. 226).

* ICY — pour *ci* (v. p. 33).
IMAGINATIVE — pour *imagination* (v. p. 56).
* IMBECILLITÉ — du lat. IMBECILLITAS, *impuissance, faiblesse* (v. pp. 29, 34, etc.)
* IMPERTINENCE — pour *chose déraisonnable* (v. p. 291).
* IMPOURVEU (a l') — *à l'improviste* (v. p. 290).
* INCOMMODITÉ — pour *gêne pécuniaire* (v. p. 218). Du lat. INCOMMODITAS.
INDECENCE — pour *messéance* (voir p. 150).
INDIGESTION — pour *absence d'ordre* (v. p. 42).
INSTILLER — du lat. INSTILLARE, *faire pénétrer peu à peu* (v. p. 264).
* INTEREST — pour *préjudice, dommage* (v. p. 312).
* INTERMISSION — *discontinuation, interruption* (v. pp. 191, 268).
* IRE — du lat. IRA, *colère, courroux* (v. p. 340).

* JA — *certes* (v. p. 34).
JOIGNANT — *tout proche* (v. p. 259).
JOINDRE A LA RAYSON — *se rendre à la raison* (v. p. 172).
JUGEMAÏE — *juge mage* ou *maje, officier de justice* (v. p. 137).

* LAIRRAY — ancienne forme de *laisserai* (v. p. 78).
* LA OU — pour *au lieu que* (v. p. 151).
LASCHER — pour *risquer* (v. p. 137).
* LEVER — du bas-lat. LEVARE, *enlever, ôter* (v. p. 58).
* LHORS — pour *alors, en ce temps-là* (v. pp. 358, 366).
LIEMENT — *le fait d'être attaché, enchaîné* (v. p. 9).
LOGER — du lat. LOCARE, *utiliser, placer* (v. p. 185).
LUICTER — du lat. LUCTARI, *lutter, combattre* (v. p. 92).

* MADAMOYSELLE — *appellation usitée jadis à l'égard de toute femme mariée qui n'était pas noble, ou qui, étant noble, n'était pas titrée* (voir pp. 23, 25, etc.)
* MAL TALENT — de l'ital. MALTALENTO, *animosité, haine* (v. p. 301).
* MANQUEMENT — pour *manque, absence, défaut* (v. pp. 321, 370).
* MARRI — *fâché* (v. pp. 131, 160, etc.)
MASCHER — au figuré, pour *ruminer, méditer* (v. p. 361).
MENINE — de l'espagnol MENINA, *jeune fille noble* (v. p. 189).
MERITAMMENT — de l'ital. MERITAMENTE, *justement, avec raison* (voir p. 332).
MERVEILLES (que) — *que c'est extraordinaire* (v. p. 329).
MESAYSE — *incommodité* (v. p. 283).
* MESHUY — *désormais* (v. pp. 74, 133).
MESLER (se — pour *devenir moins pur* (v. p. 175).
* MESMEMENT — *surtout* (v. pp. 86, 173).
MESNAGE — pour *direction* (v. p. 160).
* METTRE — pour *admettre* (v. p. 365).
METTRE AU MONDE — pour *produire dans le monde* (v. p. 365).
MEURTE — *myrte* (v. pp. 278, 279).
MINUTER — *projeter* (v. p. 344).
MISTE — *paré avec excès* (v. p. 263).
MODERNE — pour *d'aujourd'hui* (v. p. 122).
MONDANITÉ — pour *ton et langage qui plaisent au monde* (v. p. 311).
* MONSTRE (faire) — *manifester, faire connaître* (v. p. 300).

* NAFFE (eau de) — *eau de senteur ;* ancien nom de l'*eau de fleurs d'oranger* (v. p. 28).

* NEANTISE — *néant* (v. p. 27).
NEGATION — pour *reniement* (voir p. 19).
* NON PAS — *n'est-ce pas* (v. pp. 294, 331, etc.)
* NON PLUS — pour *c'est assez* (voir p. 366).
* NOURRIR — pour *élever* (v. pp. 191, 209).
* NOURRITURE — pour *entretien* (v. p. 210).
NUDITÉ — pour *ingénuité* (v. p. 207).
NULLE NOUVELLE — pour *nul moyen* (v. p. 318).

* OBEDIENCE — du lat. OBEDIENTIA, *obéissance* (v. pp. 143, 204).
OBLIGER A — du lat. OBLIGARE, *lier, attacher à quelqu'un* (v. p. 61).
OCCASIONNÉ — pour *procuré* (voir p. 58).
* OFFRE — pour *offrande* (v. p. 384).
* ONQUE, ONQUES — du lat. UNQUAM, *jamais* (v. pp. 6, 26).
* ORES — *maintenant* (v. p. 58).
* OR SUS — *parole d'encouragement.* Cf. l'ital. ORSÙ.
* OU — pour *tandis que* (v. p. 82).
OYE, OYES, OYOIENT — formes inusitées du verbe *ouïr* (pp. 202, 33, 203).
OYSELET — diminutif d'OISEL, ancienne forme du mot *oiseau* (voir p. 127).

* PARANGONNÉ — de l'ital. PARAGONATO, *comparé* (v. p. 96).
* PAR APRES — *après, ensuite, dans la suite.*
PAR CI APRES — *dans la suite* (voir p. 94).
* PAR DELA — *là où vous êtes* (voir p. 38).
* PARENTAGE — *lien de parenté* (voir p. 359).
PARTIR DE LA (au) — *après tout, du reste* (v. p. 359).
PAS — adverbe explétif (v. p. 146).
PASMÉ — pour *interdit* (v. p. 50).
PASSIONNÉ (être) — pour *se sentir tout ému* (v. p. 68).
* PETIT (un) — pour *un peu.*
PEU — pour *peu de temps* (v. pp. 98, 184).
* PIEÇA — *il y a longtemps*; étym., PIÈCE et A (v. p. 242).
* PITOYABLE — pour *secourable* (voir p. 127).
* POINT — pour *sujet sur lequel on médite* (v. p. 76).
POMPEUX — pour *ami du faste et du luxe* (v. p. 190).
PORTEMENT — pour *santé* (v. pp. 116, 380).
POSSESSION (se tenir en) — pour *être à même de* (v. p. 54).
* PREFIGER — du lat. PRÆFIGERE, *assigner d'avance* (v. p. 387).
PRESENT (de) — *maintenant* (voir p. 347).
PRESSER — pour *gêner, accabler* (v. p. 125).
PRIME ET PREMIERE — *la toute première* (v. p. 391).
PRINDRENT — *prirent* (v. p. 186).
* PRINT — *prit* (v. p. 211).
PRIX — pour *estime, approbation* (v. p. 150).
* PROGRES — pour *diffusion, développement* (v. p. 118).
PRONONCER — pour *exposer* (voir p. 27).
PROSPERER — pour *faire prospérer* (v. pp. 219, 273).
PROTESTER — dans le sens actif (voir p. 200).
* PROU — *beaucoup, assez* (v. pp. 74, 99, etc.)
* PROUVOIR — *pourvoir* (v. pp. 44, 216, etc.)
PROVIDENCE — pour *prévoyance* (v. p. 177).
* PUISSAMMENT — pour *longuement* (v. p. 183).
PUISSANCES — pour *facultés de l'âme* (v. p. 183).

* QUAND — pour *quant* (v. pp. 6, 261, 263).
* QUANT ET QUANT — *en même temps* (v. pp. 12, 90).
QUARANTAL — *service funèbre qui se faisait quarante jours après le décès* (v. p. 333).

QUARTIER (a) — *à part* (v. p. 227).
* QUE — pour *quelle chose, ce que* (v. pp. 81, 265, etc.)
QUE C'EN SEROIT — *ce qu'il en serait* (v. p. 99).
QUE C'EST QUE — *qu'est-ce que* (v. pp. 151, 290, 317, etc.)
QUE L'ORDINAIRE — pour *qu'à l'ordinaire* (v. p. 139).
QUESTE (sa) — terme de vénerie, au figuré : *objet de sa recherche* (voir p. 224).
* QUI, QU'IL — pour *ce qui, ce qu'il* (v. pp. 55, 132, 224, etc.)

* RAFRAISCHIR — pour *renouveler* (v. p. 366).
* RAMASSER (l'esprit) — *le concentrer sur un objet, se recueillir* (voir p. 290).
* RAMENTEVOIR — *rappeler, faire ressouvenir de* (v. pp. 87, 111, 391, etc.)
RANGER (se) — pour *se soumettre, s'accommoder* (v. pp. 209, 320).
RATELLIER — pour *nourriture, table* (v. p. 189).
RAVIGORÉ — (aujourd'hui *ravigoté*) *remis en vigueur, fortifié* (v. p. 384).
REBROÜEMENT — *action de rabrouer, de rebuter* (v. p. 242).
* RECHARGE — pour *nouvelle instance* (v. p. 103).
RECIT — pour *récitation* (v. p. 93).
RECITÉ — pour *cité, rapporté* (v. p. 340).
RECOMMANDATIONS — pour *salutations, compliments* (v. p. 380).
RECOURIR — terme de vénerie : *poursuivre* (v. pp. 199, 224). Cf. l'ital. RINCORRERE.
* RECOUVERT — pour *recouvré* (voir pp. 2, 380).
RECOY (a) — du lat. REQUIETUM, *en repos* (p. 99).
* REDUCTION — pour *conversion* (v. p. 77, 137, 177).
* REDUIT — pour *retiré, rangé* (voir p. 119).
* REFORMATION — *réforme* (v. pp. 61, 62, etc.)
* REGARD (pour ce, le) — pour *à cet égard, à cet effet, en ce qui concerne, pour cette raison, sur ce point* (voir pp. 7, 44, 78, 90, 368, etc.)
* RELAY — *loisir* (v. p. 265).
RELIGION — pour *Ordre religieux, vie religieuse* (voir pp. 96, 101, 259, etc.)
RENFORCEMENT — pour *augmentation de forces* (v. p. 357).
REPLIQUE — pour *instance réitérée* (v. p. 164).
RESCRIRE — pour *répondre* (v. p. 28).
* RESPECT — du lat. RESPECTUS, *considération* (v. p. 99).
RESOUVENIR — pour *faire ressouvenir* (v. pp. 66, 86).
* RESSENTIMENT — pour *faible retour d'un mal* (v. p. 126), *vive impression* (pp. 330, 366), *gratitude* (p. 342).
* RESSENTIR A — *porter le caractère de, s'inspirer de* (v. pp. 259, 317).
RESSERRÉ (plus) — pour *plus bref* (v. p. 225).
* RETARDATION — *retard* (v. pp. 40, 66, 226).
RETIRER — pour *concentrer, recueillir* (v. p. 311).
RETRANCHÉ — pour *taillé* (v. p. 175).
* RETROUSSÉ (être avec quelqu'un) — *être bref dans les rapports avec lui* (v. p. 83).
REVAY (je) — *je retourne* (v. p. 159).
RIOTTE — *querelle, dispute* (v. p. 324).

* SAGETTE — du lat. SAGITTA, *flèche* (v. p. 253).
SANS AUTRE — pour *sans un autre* (v. p. 354).
* SANS PLUS — pour *pas davantage, sans rien ajouter* (v. pp. 203, 329).
SARGE — *serge* (v. p. 185).
SEELLÉ — *scellé* (v. p. 93).
SEMBLER — pour *ressembler* (voir p. 375).
* SENSIBLE — pour *notable* (v. p. 278).
* SI — pour *ainsi, toutefois, pourtant, aussi, encore, oui, en vérité.*
SI EST — *oui* (v. p. 226).
* SI EST CE QUE — *néanmoins* (v. pp. 175, 208, etc.)
* SIGNE (a ce) — de l'ital. A TAL SEGNO, *à ce point* (v. pp. 167, 302).

S'IL ME SEMBLE — pour *il me semble ainsi* (v. p. 26).
*SI MOINS — *sinon* (v. pp. 216, 274).
*SI QUE — *de sorte que, si bien que* (v. pp. 40, 42, 81, etc.)
*SOIGNER (a) — *donner ses soins* (v. pp. 55, 308).
SOLIDÉ — *consolidé* (v. p. 116).
SORTABLE — *correspondant, conforme* (v. p. 86).
SOUDAINEMENT — *promptement, tout de suite* (v. p. 336).
*SOÜEFVE, SOÜAIFVE — *suave* (voir pp. 59, 98, 392 b, etc.)
SOUËFVEMENT — *suavement* (v. pp. 159, 182).
SOUËFVETÉ — *suavité* (v. p. 330).
SOÜILLARS, SOÜILLARDES — *personnes employées aux bas offices d'une maison* (v. p. 215).
*SOULOIR — *avoir l'habitude de* (v. p. 182). Du lat. SOLERE.
*SOUVENTEFOIS, SOUVENTESFOIS — *souvent, maintefois* (v. pp. 27, 112, etc.)
SUBSISTANT — pour *consistant* (voir p. 82).
*SUCCES — *issue* (v. pp. 13, 292), *histoire* (p. 119). De l'ital. SUCCESSO.
*SUFFISANCE — du lat. SUFFICIENTIA, *capacité, mérite* (v. pp. 173, 293, 324).
*SUPPORT — pour *appui, soutien* (v. p. 132).
*SUR — pour *à* (v. p. 245).
SURCROISTRE — *croître par-dessus* (v. p. 175).
SURHONNORER — *honorer extrêmement* (v. p. 312).
SUS, SUS — pour *sus donc* (v. p. 89). Cf. l'ital. sù, sù.

TANT — pour *d'autant* (v. pp. 147, 228), *autant* (v. p. 150).
*TEMPESTÉ — pour *tracassé* (voir p. 139).
*TENDRE — pour *douillet, sensible, délicat* (v. pp. 80, 192, 282).
*TENDRETÉ — du lat. TENERITAS, *attendrissement* (v. p. 382).
TORT — pour *dommage* (v. p. 319).
TOST — pour *vite* (v. p. 171).
TOUT A PLAT — *entièrement, complètement* (v. p. 207).
TOUT FIN SEUL — *tout à fait seul* (v. p. 310).
TOUT MAINTENANT — *à l'instant présent* (v. pp. 180, 274).
*TOUT PAR TOUT — locution qui renforce le sens de *partout* (voir p. 47).
*TRAVAILLER — pour *fatiguer* (voir p. 367).
TRAYNEMENS — *délais, longueurs* (v. p. 116).
TREMOUSSEMENT — *anxiété, agitation, vive inquiétude* (v. p. 276).
*TROP PLUS — *beaucoup trop* (voir p. 387).
TROUBLEMENT — *trouble* (v. p. 79).

*VANTANCE — *vanterie* (v. p. 340).
*VÈRS — pour *auprès de* (v. pp. 290, 307).
VERTUGADIN — de l'espagnol VERTUGADO, *bourrelet que les dames portaient jadis au-dessous de leur corps de robe* (v. pp. 190, 263).
*VIANDE — pour *nourriture* (v. pp. 97, 357, etc.)
VIDUALE — du lat. VIDUALIS, *propre à la veuve* (v. p. 392 b).
VILETTE — *petite ville* (v. p. 283). Cf. l'ital. VILLETTA.
VILITÉ — *vileté*. Du lat. VILITAS, *bassesse* (v. pp. 204, 392 d).
VIREVOLTER — *tourner et retourner en tous sens* (v. p. 301).
*VISITATION — du lat. VISITATIO, *visite* (v. pp. 43, 205).
*VISTEMENT — *vite* (v. p. 224).

ERRATA

Page 169, note (2) : n'étaient pas *ondées* — lire : *fondées*.
» 189, ll. 29-31 : que je ne suis pas en mes mauvaises humeurs, mais a bon escient je vous conjure. Il faut, *etc*. — *lire :* humeurs ; mais a bon escient, je vous conjure, il faut, *etc*.
» 192, sommaire : nos *affections* — lire : *afflictions*.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre d'approbation de Mgr Campistron, Evêque d'Annecy.. . v
Avant-Propos..... IX
Avis au Lecteur..... XXIV

ANNÉE 1605

LETTRE CCLXXI — A Mme DE LA THUILLE. — Bénédiction temporelle et spirituelle souhaitée à une jeune épouse. — De qui faut-il l'obtenir et par quelle prière..... 1

CCLXXII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Convalescence du Saint. — Il a besoin d'un secrétaire. — Les « petitz livretz » de la Baronne. — Salutations à tous ses amis en Notre-Seigneur. — Sympathie pour une malade opérée..... 2

CCLXXIII — A LA MÊME. — Lettres et porteurs. — La patience parfaite exclut l'inquiétude et l'empressement. — Avoir « les yeux fichés sur Celuy qui nous conduit. » — Ne pas trop considérer son mal. — Grand pouvoir devant Dieu que de pouvoir vouloir. — Penser à « la grande dereliction » du jardin des Olives. — Servir Dieu comme il veut : moyen de le bien servir. — La simplicité chrétienne dans l'accusation des péchés. — Quand il s'agit de vocation, communiquer avec son directeur et ouïr Notre-Seigneur en esprit d'indifférence. — Les tentations qui viennent de Dieu et celles qui n'en peuvent venir ; conduite à tenir à l'égard de ces dernières. — « Le donjon imprenable. » — Mépriser les tentations, embrasser les tribulations..... 4

CCLXXIV — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE. — Dieu console ses amis en même temps qu'il les afflige. — Les « livrees » de Notre-Seigneur et les bagues de ses épouses. — Marques d'intérêt et de sympathie. — Les véritables idées du Saint pour la réformation du monastère du Puits-d'Orbe. — Prendre les lumières d'un Religieux Visiteur..... 12

CCLXXV — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Projet d'entrevue ajourné. — L'obéissance et le martyre. — Donner du contentement aux siens, servir Dieu avec gaieté : deux choses très

louables. — La volonté de Dieu doit nous servir d'étoile « en ceste navigation. » — Eviter la fréquentation des hérétiques; le négoce avec eux n'est pas défendu..... 14

CCLXXVI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Plus la croix est grande, moins elle pèse. — Pieux souhaits, ardentes aspirations à propos d'une « image devote »..... 16

CCLXXVII — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Don du Saint pour pénétrer rapidement les consciences. — On ne se guérit pas en un jour des mauvaises habitudes. — Danger d'orgueil pour une âme, si d'esclave elle devenait soudainement maîtresse. — La patience avec soi-même. — La plus belle harangue des mendiants. — Les statues dans les palais. — L'amour-propre se fourre partout. — Où est « le blanc de la perfection. » — Il faut affaiblir peu à peu les répugnances intérieures et leurs manifestations extérieures. — Les désirs dont il convient de se défier. — Quels sont les désirs utiles et comment les régler. — Le moyen efficace de persuader la perfection aux autres..... 18

CCLXXVIII — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE *(Fragment inédit)*. — La tribulation : ses roses et ses épines. — L'infirmité du corps donne des ailes à l'âme. — Les délices surnaturelles de la souffrance. 22

CCLXXIX — A Mlle DE VILLERS. — Dévotion de Mme de Boisy pour l'Hostie miraculeuse de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Dispositions à prendre pour entretenir le Saint avec plus de commodité. — Invitation à venir au château de Sales..... 23

CCLXXX — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE. — Nouvelles rétrospectives de la maladie du Saint et de sa guérison. — Témoignages de compassion à une infirme. — Pensées consolantes sur les souffrances. — La tribulation, « l'eschole de l'humilité, » nous fait voir le fond de « nostre neantise. » — Ne pas se troubler dans les tentations. — La paix de l'âme; ses deux ennemis : l'amour-propre et l'estime de nous-mêmes. — Trois avis pour avoir la paix. — « En tout, vivre paysiblement. » — L'humilité : description de cette vertu; conseils pour la pratiquer. — « Il est mieux d'estre sur la croix avec Nostre Seigneur que de la regarder seulement. » — L'obéissance aux médecins. — Les Sœurs doivent avoir tout en commun. — A l'égard des offenses, le Saint n'est « nullement tendre et douillet. » — Quelles sont les âmes qu'il faut aider..... 25

CCLXXXI — A M. DE CRÉPY. — Paroles de courtoisie. — Dévouement du Saint à l'entreprise de l'Abbesse du Puits-d'Orbe. — La santé du corps et les consolations de l'âme. — Jeanne de Sales proposée comme pensionnaire à l'abbaye..... 35

CCLXXXII — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Ouvrir son âme à tout venant, vivre dans la contrainte : deux excès; il faut garder une honnête liberté. — Eloge d'un confesseur. — Exhortation à soumettre en tout sa volonté à celle de Dieu. — Solidité éternelle des amitiés fondées sur l'amour de Jésus-Christ..... 37

CCLXXXIII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Le voyage de la Baronne en Savoie, décidé. — Moyens de rendre l'entrevue fructueuse : l'examen de son âme, la prière, la confiance en Dieu et au Saint. — Le mieux, c'est d'apporter l'indifférence de la volonté propre. — Dans quelles âmes Dieu se plaît d'agir. — Le congé du confesseur. — Informations discrètes demandées sur le monastère du Puits-d'Orbe dans l'intérêt de sa jeune sœur. — Souhaits de bon voyage. — Itinéraire à suivre de Saint-Claude à Thorens. — Une cérémonie religieuse l'oblige à changer la date fixée pour l'arrivée de la Baronne..... 39

CCLXXXIV — A M. D'ALBIGNY. — Plusieurs paroisses sont dépourvues de pasteurs ou n'ont que des vicaires. — Inconvénients de cette privation. — Obligation urgente pour les Chevaliers de Saint-Maurice de fournir « les portions congrues » aux curés. — Montrer de la bienveillance à quelques personnes qui veulent se convertir. — Le collège d'Annecy aurait grand besoin des Pères Jésuites..... 43

CCLXXXV — A LA BARONNE DE CHANTAL *(Inédite)*. — Envoi d'un guide. — Souhaits de bienvenue. — Une consécration de vierges à Notre-Seigneur et la consécration mystique d'une veuve. 45

CCLXXXVI — A LA MÊME. — A propos d'une image représentant sainte Anne, la Vierge Marie et Jésus enfant. — Explication de leurs attitudes. — Naïves applications. — Pieux souhaits... 46

CCLXXXVII — A L'ABBÉ D'ABONDANCE *(Inédite)*. — A qui revient la bénédiction des cloches; délégation générale et pouvoir de déléguer par l'Abbé d'Abondance, en des cas semblables. — Actions de grâces pour l'avènement du Pape Paul V. — La défaite d'un ministre dans une conférence publique..... 48

CCLXXXVIII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Grâce inestimable pour une âme que Dieu a faite toute sienne : en garder la souvenance par la célébration du jour anniversaire. — Les amitiés que la mort ne peut dissoudre. — Ne pas regarder à qui, mais pour qui on obéit..... 51

CCLXXXIX — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Mettre un cœur vaillant à faire ce que Dieu veut. — Ne pas regarder à la substance de nos actions; les plus chétives deviennent honorables si Dieu les ordonne. — N'aimer rien trop. — Le propre des

roses et des lis. — Soyons ce que Dieu veut et non ce que nous voulons, contre son gré..... 53

CCXC — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE *(Inédite)*. — La vraie simplicité dans l'accusation des péchés, très agréable à Dieu. — En se confiant à un confesseur, éviter de paraître mépriser les autres. — Se défier des divagations de l'esprit. — Prière « de bien humilier » Jeanne de Sales..... 54

CCXCI — A Mme DE LIMOJON *(Inédite)*. — Retrancher de notre vie les superfluités mondaines. — Ce n'est pas l'œuvre d'un jour que de se conquérir soi-même; raisons de l'entreprendre avec courage. — La principale leçon de Notre-Seigneur. — Ayons une piété qui plaise à Dieu et aux hommes. — Le Saint désire qu'on lui écrive naïvement, sans cérémonie. — Pressante exhortation finale de se donner à Dieu..... 58

CCXCII — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE *(Inédite)*. — L'Abbesse s'étant offensée que le Saint eût voulu payer la pension de sa sœur, celui-ci se défend. — Il la presse vivement de renoncer au dessein de quitter l'abbaye et l'encourage à continuer la réforme. — Indications pour la récitation des Heures, conformes aux prescriptions de sainte Thérèse. — Permission de chanter des cantiques pendant la récréation..... 60

CCXCIII — A M. DE CRÉPY. — La réforme du Puits-d'Orbe. — Le Saint se défend de « vouloir surnager » au conseil des autres. — Services que peuvent rendre à l'Abbesse M. Viardot et M. Néron. — Affection du Saint pour M. de Crépy et pour le Monastère..... 63

CCXCIV — A LA BARONNE DE CHANTAL *(Fragment inédit)*. — Annonce d'une lettre prochaine. — Invitation à écrire. — Souhaits de dévotion..... 64

CCXCV — A M. D'ALBIGNY. — Détresse de plusieurs paroisses; prière d'ôter les obstacles qui les empêchent d'être pourvues de pasteurs..... 65

CCXCVI — A M. D'AVULLY *(Inédite)*. — Sollicitation de la fin d'un paiement..... 66

CCXCVII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Quelle sera l'attitude de la Baronne devant le meurtrier de son mari; l'émotion inévitable doit être suivie d'un regard au ciel et d'une résignation amoureuse. — Exhortation aux basses mais excellentes vertus... 67

CCXCVIII — A S. S. PAUL V. — Nombreuses raisons pour le Saint de se réjouir de l'avènement de Paul V. — Sa joie de voir élevé au Pontificat un Cardinal dont il avait éprouvé déjà la bienveillance. — Le diocèse de Genève a un droit particu-

lier à sa sollicitude paternelle; acclamations joyeuses de son Evêque..... 69

CCXCIX — A Mgr DE REVOL *(Fragment inédit)*. — Conversions de bourgeois de Genève, presque tous jeunes gens..... 73

CCC — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Petit commentaire sur sainte Madeleine et Jésus-Christ ressuscité. — « Il faut avoir un cœur d'homme. » — Là-haut, plus de barrière. — Désir de graver le nom de Notre-Seigneur dans le cœur de la Baronne. — « Les hostelz » des princes à Paris et leur nom gravé sur le frontispice. — Encouragements joyeux..... 74

CCCI — A M. DE BÉRULLE *(Fragment)*..... 77

CCCII — A M. D'ALBIGNY. — Zèle ardent du P. Sébastien. — Désir de régler la question de l'entretien des églises. — Insistances nouvelles en faveur des paroisses en détresse..... 77

CCCIII — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE. — Désir d'avoir des nouvelles; nécessité d'un sage directeur pour conduire les Religieuses. — Travailler doucement, mais soigneusement à tenir la clôture. — Encouragements et conseils..... 79

CCCIV — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Il y a moins à craindre pour une âme que la Vierge « a prise a soy. » — Il suffit d'être auprès de Jésus. — Tout va bien si le cœur est en bon état. — La veuve et sa petite chandelle à la suite du Saint-Sacrement. — Ne pas s'étonner de ses faiblesses. — Se contenter des lumières qu'on a. — Simplicité et prudence avisée dans la fréquentation des hérétiques. — Le Saint dit un mot des honneurs qu'on lui propose; ses sentiments à cet égard. — Il ne veut que le titre de Père.... 80

CCCV — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Nul repos qu'en Dieu. — Désir d'avoir des nouvelles de l'Abbesse du Puits-d'Orbe; légère inquiétude à son sujet. — Messages d'amitié pour diverses personnes..... 86

CCCVI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Ne pas trop appréhender les tentations. — « Le frifillis des feuilles. » — Les abeilles et les tentations. — Etablissement de trente-trois paroisses. — Vivre joyeuse, être généreuse. — La joie viendra après les larmes; sinon, servons Dieu quand même..... 87

CCCVII — A Mme DE LIMOJON. — Exhortation à poursuivre la vraie dévotion. — Dieu « est bon a tous et en tous tems. » — Aspirer perpétuellement à lui..... 90

CCCVIII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Préparer dans notre cœur une place à la « sainte Pouponne. » — Ne pas craindre si Dieu nous abandonne, nous laisse et lutte avec nous. — Roses, lis et violettes. — Les trois petites vertus aimées du Saint..... 91

CCCIX — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE. — Les douceurs de la clôture. — Témoignages de dévouement. — Le monastère du Saint et ses murailles. — Remplacer les Heures par de brèves aspirations. — Les marques de l'amour de Dieu..... 92

CCCX — AUX RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DU PUITS-D'ORBE. — Belles espérances que le Saint a conçues de la réforme; joie de la voir appliquée. — Souhaits de persévérance. — Tableau consolant d'une « Religion reformee. » — « Le panier des figues douces. » — Fruits d'une réforme pour le présent et pour l'avenir. — Offre de services spirituels. — Ne pas regarder en arrière, aimer ses vœux, conserver la douceur, pratiquer l'obéissance..... 95

CCCXI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Ne pas craindre d'être importune en exposant ses peines intérieures. — Dieu parle de préférence « parmi les desertz et halliers. » — Les abeilles au repos. — Souvenir donné à la fête du jour : l'Exaltation de la sainte Croix..... 98

CCCXII — A M. D'AVULLY. — Mlle d'Avully désire entrer à Sainte-Claire. — Ne pas apporter de délai à son désir afin d'éviter un plus grand dommage. — Dieu bénira cet acquiescement; il réclame cette preuve d'amour. — Quels sont ceux qui ont le plus de moyens de servir Dieu..... 101

CCCXIII — A UNE RELIGIEUSE. — Avec le désir de le servir, Dieu en donne les moyens. — Ce qui convertit nos fautes en roses et parfums. — Bonheur d'être seul à seul avec Dieu. — Les aspirations amoureuses. — S'animer d'un grand courage..... 103

CCCXIV — AU PÈRE POSSEVIN *(Inédite)*. — Désir de se rappeler au souvenir du P. Possevin. — Retour sur les obligeances qu'il lui a témoignées dans le passé. — Détails consolants sur son ministère. — Son amitié pour le P. Jean Fourier. — Il s'honore d'avoir été fils spirituel du Jésuite italien..... 105

CCCXV — A Mme DE RYE *(Inédite)*. — Respect dû à la parole de Dieu. — L'esprit de joie et de suavité : « le vray esprit de devotion. » — Moyens de guérir les mélancolies spirituelles..... 110

CCCXVI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Amour du Saint pour les afflictions. — Il refuse de s'expliquer sur l'idée que la Baronne avait eue de quitter le monde. — Avec Dieu, il fait bon où que ce soit. — Ce qu'il n'est pas besoin de dire en confession... 113

CCCXVII — A M. DE CHEVRON. — Lettre d'affaires. — Les frères Rolland. — L'Abbesse de Sainte-Catherine ne se range pas à l'avis du Saint à propos de sa parente..... 115

CCCXVIII — A M. DE BRÉTIGNY. — Plaisir du Saint d'apprendre les progrès de l'Ordre du Carmel en France. — Désir

de connaitre les particularités de son établissement. — Eloge d'une fille spirituelle, nièce de M. de Brétigny..... 117

CCCXIX — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE. — Le service de Dieu « agissant » et « patissant. » — Les petits ennuis..... 120

CCCXX — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Décision sur une question d'argent. — Une mère de famille doit servir avec prudence les malades contagieux. — Eloge de M. de Chantal. — Jésus, l'Epoux éternel, désire qu'on imite sa douceur. — Circonstances où la déférence aux volontés des parents ne convient pas. — Les mouches et les distractions dans l'oraison. — Les Carmélites à Dijon. — Semer au champ de notre voisin, pendant que le nôtre en a besoin, avoir son cœur en un lieu et son devoir en l'autre : chose dangereuse. — Malice et subtilité de Satan. — Avis pour le temps du Carême. — Impressions de tournée pastorale. — Retour à Annecy..... 121

CCCXXI — A LA MÈME. — Le remède préféré du Saint. — Les « alcions » de la mer et leurs nids. — Tenir notre cœur bien calfeutré et ne lui donner aucune ouverture que du côté du Ciel. 126

CCCXXII — AUX CHANOINES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA ROCHE *(Inédite)*. — S'intéresser à l'établissement du collège; le bien de la ville, la gloire de Dieu et de l'Eglise en font un devoir..... 129

CCCXXIII — A M. DE SILLIGNIEU *(Inédite)*. — Paroles et compliments d'amitié au fils; sentiments de respect pour la mère. — Recommandation de la famille au « cher Sauveur » de Noël. 130

CCCXXIV — A M. D'ALBIGNY *(Inédite)*. — Différend du Prieur de Bellevaux avec un seigneur. — Prière de s'intéresser au sort d'une pauvre femme digne de compassion. — Souhaits de Noël..... 131

CCCXXV — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Désir du Saint de progresser dans l'amour divin. — Aspirations. — Bethléem ; la « sainte Abbesse » et le « petit Enfançon. » — Lui dérober « les premieres rosees de ses larmes; » leur divine efficacité. — Ne pas se charger d'austérités pendant le Carême..... 133

ANNÉE 1606

CCCXXVI — A M. DES OCHES. — Les jeunes filles peuvent chanter à l'église « des Noelz et chansons spirituelles » sans enfreindre le précepte de l'Apôtre saint Paul..... 135

CCCXXVII — A M. D'ALBIGNY *(Inédite)*. — Zèle du P. Maurice pour la conversion des hérétiques..... 136

CCCXXVIII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — L'esprit de la sainte indifférence, bon à tout. — Le Bienheureux va faire une petite retraite auprès du P. Fourier. — Son amour des âmes; l'affection de son peuple pour lui. — Retrancher les superfluités dans les communications spirituelles. — Charlotte de Chantal et Jeanne de Sales. — Quand on a renoncé une fois au monde, savoir écarter ses sollicitations importunes. — Attachement indissoluble du Saint pour sa « pauvre femme, » l'Eglise de Genève. — Ne pas aspirer à un état de vie au-dessus de nos forces..... 138

CCCXXIX — A LA MÊME. — Le Carême, automne de la vie spirituelle; moyen d'en recueillir les fruits. — La parure permise aux veuves. — Les âmes sont la vigne de Dieu. — Application détaillée de la figure évangélique à une âme chrétienne. — Le pressoir de l'Eglise..... 144

CCCXXX — A LA MÊME. — La nuit, mille bonnes pensées s'offrent au Saint pour la prédication. — Souhaits de perfection. — La considération des plaies de Notre-Seigneur. — Vanité et bassesse d'un cœur « qui niche sur un autre arbre que sur celuy de la Croix. » — « Rien du monde n'est digne de nostre amour. » — Résolutions et aspirations du Bienheureux pour une vie plus fervente..... 146

CCCXXXI — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Une langueur qui pique l'âme au lieu de l'assoupir. — Ce qui est défendu, ce qui est permis les jours de Communion. — Si la perfection consiste à ne voir point le monde. — Les jugements bons ou mauvais des hommes; le cas qu'il en faut faire. — Le monde est un charlatan. — Susceptibilité injustifiée d'une destinataire..... 148

CCCXXXII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Conduite à tenir dans les tentations contre la foi; la meilleure tactique, c'est de les mépriser. — Dieu est le protecteur de la viduité chrétienne. 152

CCCXXXIII — A Mlle ACARIE *(Fragment inédit)*. — Estime du Saint pour les Supérieurs du Carmel, et en particulier pour M. de Bérulle..... 153

CCCXXXIV — A Mme DE LA FAVERGE *(Inédite)*. — Le Bienheureux s'intéresse à l'avenir d'un jeune gentilhomme, et promet à sa mère de faire des démarches pour lui..... 154

CCCXXXV — A M. DE LA THUILLE, SON FRÈRE *(Inédite)*. — Les places de page en Savoie au XVIIe siècle; le Saint s'entremet pour en procurer une. — Mauvaise santé de l'un de ses frères... 156

CCCXXXVI — A Mgr FLÉARD. — Le Saint, à la fin de son Carême, avertit de son départ l'Evêque du diocèse et se loue d'avoir prêché à son peuple..... 157

CCCXXXVII — A M. DE CRÉPY. — Témoignages d'amitié. — Les Carmélites de Dijon et la bonne odeur qui émane de leur cloître. — Considération du Saint pour leurs Supérieurs. — Retour à Annecy..... 158

CCCXXXVIII — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — La clôture de l'abbaye du Puits-d'Orbe et ceux qui devraient la respecter. — « Le mal des maux, » pour les âmes « qui ont des bonnes volontés. » — Prendre modèle sur les abeilles : faire le miel « dedans sa ruche et des fleurs qui luy sont autour, » et ne pas désirer une perfection qui nous dépasse..... 160

CCCXXXIX — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Remède aux tentations contre la foi. — *La Methode de servir Dieu* et le *Combat spirituel*. — Aux âmes qui débutent dans l'oraison, « il est expedient de se servir de toutes » leurs « pieces, et de l'imagination encores. » — Dans les choses conseillées, le Saint ne veut pas qu'on prenne ses paroles en toute rigueur..... 161

CCCXL — A M. DE CRÉPY. — Prière d'assister l'Abbesse dans son entreprise de réforme. — Ici-bas, il n'est point de prix proposé à la dévotion. — Recommandation en faveur d'un Religieux appelé à défendre ses droits..... 164

CCCXLI — A LA PRÉSIDENTE BRULART *(Inédite)*. — Encore la clôture du Puits-d'Orbe. — Pour le nombre des Communions, s'en remettre au confesseur ordinaire. — Se voir sans faillir, n'est possible qu'en Paradis. — Pourquoi il faut tout à la fois haïr et aimer nos imperfections..... 166

CCCXLII — A M. D'ALBIGNY *(Inédite)*. — Démarche des habitants de La Roche pour obtenir l'établissement d'un collège. — Intérêt que porte le Saint à cette affaire..... 168

CCCXLIII — AU PRIEUR ET AUX RELIGIEUX DU MONASTÈRE DE SIXT *(Inédite)*. — L'Abbé de Sixt en procès avec le Saint. — Celui-ci demande aux Religieux qu'ils attestent s'être soumis à ses ordonnances..... 169

CCCXLIV — A LA DUCHESSE DE MERCŒUR. — Le Saint intercède pour un gentilhomme débiteur de la duchesse de Mercœur. — Il s'excuse lui-même de son retard à payer une créance..... 170

CCCXLV — AU PRIEUR ET AUX RELIGIEUX DU MONASTÈRE DE SIXT *(Inédite)*. — Le Saint remercie les Religieux de Sixt de lui avoir envoyé une pièce favorable à son procès contre l'Abbé du Monastère..... 172

CCCXLVI — A UNE DAME INCONNUE. — Vivre en esprit de douceur et d'humilité. — Conseil de suivre les avis d'un Religieux.... 173

CCCXLVII — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Les plus pures

affections sujettes à la rouille. — Les vignes et les amitiés spirituelles : les unes et les autres ont besoin d'être émondées. — Le chemin de dévotion le plus assuré..... 174

CCCXLVIII — AU DUC DE SAVOIE. — Les Chevaliers des Saints Maurice et Lazare ne tiennent pas leurs promesses. — Le Bienheureux recourt à l'intervention de Charles-Emmanuel pour obtenir justice, en faveur de plusieurs églises sans pasteurs..... 176

CCCXLIX — AU CONSEIL DES CHEVALIERS DES SAINTS MAURICE ET LAZARE. — Plainte du Saint aux Chevaliers pour leur retard à doter les églises, ainsi qu'ils y sont tenus..... 178

CCCL — A Mme DE CHARMOISY. — Le Saint s'excuse d'une méprise. — Affaire d'intérêt. — Se confier à la providence de Dieu, « non de bouche seulement, » pratique très fructueuse. — Exhortation à la ferveur..... 179

CCCLI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Projet d'une deuxième entrevue avec la Baronne. — Il faut s'attacher à la gloire de Dieu et non à ses créatures. — Docilité du Saint aux avis qu'on lui donne pour sa santé. — Quel usage doit-on faire de l'imagination et de l'entendement dans l'oraison. — S'abstenir des longues oraisons, des imaginations violentes et des considérations prolongées. — Les travaux des mains. — N'avoir d'autre loi ni contrainte que l'amour. — La « sarge » violette de la Baronne. — Pensées qui occupaient le Saint tandis qu'il portait le Saint-Sacrement à la Fête-Dieu. — La quenouille et le fuseau des âmes dévotes et des saintes ménagères. — Les gros et les petits fuseaux. — Intérêt affectueux de l'Evêque pour la famille de Mme de Chantal..... 181

CCCLII — A LA MÊME. — Départ du Saint pour la visite des paroisses; ses impressions. — Les mille bonnes odeurs qui parfument nos afflictions. — Tenir son cœur bien large, vivre joyeuse.... 192

CCCLIII — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Conseils variés à une personne du monde : servir Dieu par les exercices de sa vocation et par l'accomplissement des devoirs d'état. — La patience avec soi-même; la modération des désirs..... 194

CCCLIV — A M. D'ALBIGNY *(Inédite)*. — Demande d'un passeport pour un Chablaisien..... 195

CCCLV — A M. DU TELLIER *(Inédite)*. — Affaires à régler entre la duchesse de Mercœur et la famille de Sales..... 196

CCCLVI — A M. PERGOD *(Inédite)*. — Saint François de Sales conseille les « appointements. »..... 197

CCCLVII — A M. DE LAMBERT. — Le Saint sollicite une grâce pour un gentilhomme..... 198

CCCLVIII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Les « mons espouvantables » de Chamonix. — Mort tragique d'un berger. — Réflexions de l'Evêque à ce propos; son humilité. — Une sainte villageoise, l'une des « grandes amies » du Saint. — Dans l'aridité spirituelle, regarder simplement Notre-Seigneur. — Il faut être à Dieu sans réserve ni division..... 199

CCCLIX — A LA MÊME. — Le fuseau de la femme forte. — Profit qu'on doit tirer des impuissances d'esprit. — Ce que nous pouvons désirer de meilleur. — Un tableau de la Nativité. — La Transfiguration, le Calvaire et Notre-Dame. — L'humilité et l'abjection, choses différentes; les meilleures abjections. — Cultivons notre champ, au lieu d'envoyer « nos bœufz avec la charruë » au champ du voisin. — Ne pas trop « s'amuser » au projet d'entrer en Religion; conduite à tenir en attendant une décision. — L'éducation des filles dans les monastères, d'après les idées du Saint; les enfants de la Baronne, Marie-Aimée, Celse-Bénigne. — Ne pas trop considérer son mal. — Mépriser les tentations; Jésus-Christ crucifié, thème de contemplation. — Saint Pierre sur les eaux; la peur et le mal. — Dans la tourmente, serrer la main du Sauveur..... 201

CCCLX — A LA MÊME. — Il faut faire tout valoir à la ville et à la campagne. — Le Saint propose en exemple la vie d'une vertueuse chrétienne de La Roche. — Exhortation à la poursuite de la sainteté..... 212

CCCLXI — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — La sainte Communion nullement incompatible avec l'état du mariage. — Comment nous devons juger les actions et ce qui leur donne du prix. — Le moyen de n'être jamais bien saint. — Les emplois dans la maison d'un prince et en la maison de Dieu. — Humilité du Bienheureux. — Règles pour l'aumône. — A quelles conditions les confessions annuelles sont utiles. — Jeanne de Sales et « la vie des chams. » — La vertu des femmes mariées, « celle seule que saint Paul indique. »..... 213

CCCLXII — AU CHEVALIER DE LOCHE. — Renseignements fournis sur un jeune gentilhomme, en vue d'un mariage..... 217

CCCLXIII — AU DUC DE SAVOIE. — Pauvreté du prieuré de Bellevaux attestée par le Saint..... 219

CCCLXIV — A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE *(Fragment inédit)*. — Accusé de réception d'une lettre de Sa Majesté. — Souhaits de bénédictions..... 220

CCCLXV — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Les labeurs de la visite et l'ardeur du saint Evêque; l'accueil qu'il reçoit dans

le Faucigny. — Les illuminations d'une petite ville. — Comment « divertir » ses yeux « des curiosités de la terre. »..... 221

CCCLXVI — A LA MÊME. — Au retour de la visite, le Saint revoyant son âme en a compassion; il veut profiter des loisirs de l'hiver suivant pour se remettre dans la ferveur. — Les chevreuils et chamois des Alpes. — Histoire d'un berger à la recherche d'une vache. — Applications à un pasteur d'âmes..... 222

CCCLXVII — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Pour bien implanter la réforme, il faut commencer par de petites règles. — Un père et un mari jaloux de leur autorité; leur ingérence importune; condescendre pourtant à leurs volontés. — Marque pour éprouver la solidité de notre dévotion : quelquefois il faut laisser Notre-Seigneur. — Ne pas rendre notre piété fâcheuse à notre entourage. — Que doit faire une âme chrétienne soumise, à l'égard de la sainte Communion, à deux autorités divergentes? — Détachement de saint Jean-Baptiste. — Une femme du monde qui « est arrivee bien haut. » — Lire sans scrupule la traduction des Psaumes de des Portes. — Un traité d'Alcantara. — Espoir d'aller au Puits-d'Orbe..... 225

CCCLXVIII — A M. DU CHATELARD. — Le Saint ne pourvoit aux cures que par la voie du concours..... 230

CCCLXIX — A S. S. PAUL V. — Le Saint s'excuse auprès de Sa Sainteté de déléguer son frère pour sa visite *ad limina*. — Il lui envoie un état de son diocèse et lui en résume les grandes lignes..... 231

CCCLXX — AU PÈRE ANCINA *(Inédite)*. — Recommandation en faveur de Jean-François de Sales. — Le Saint et ses amis de l'Oratoire de Rome..... 234

CCCLXXI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Nouvelles du Jubilé; part que le Saint y a prise. — Sa tranquillité parmi un monde d'affaires. — Amour que lui témoigne son peuple..... 236

CCCLXXII — AU CARDINAL BARONIUS. — Le Saint recommande son frère Jean-François à la bienveillance de Baronius. — L'hérésie de Genève, source d'angoisses pour l'Evêque; il a besoin d'être soutenu auprès du Saint-Siège. — Le glorieux auteur des *Annales* a l'autorité nécessaire pour lui prêter cette assistance..... 237

CCCLXXIII — A UN CARDINAL *(Minute inédite)*. — François de Sales rappelle au Cardinal l'aimable accueil qu'il en reçut jadis. — Titres particuliers de son diocèse à la bienveillante protection du Souverain Pontife. — Difficultés que lui crée l'hérésie; pour les surmonter, il a besoin de recevoir du Saint-Siège aide et secours..... 239

CCCLXXIV — A UNE RELIGIEUSE. — Exhortation à bénir Dieu pour une grâce reçue. — Le grand point de l'humilité pour une Religieuse. — Les humilités les plus fines. — Le parler hautain, intempéré et la bienséance religieuse 241

CCCLXXV — AU PRÉSIDENT FAVRE *(Inédite)*. — Conseils affectueux du Saint à son ami. — Les dévotions du Jubilé..... 243

CCCLXXVI — A Mlle CLÉMENT. — Le désir du cloître doit être sans inquiétude. — Une croix très sainte. — Jamais le Sauveur « ne manque aux ames qui aspirent en luy. » — Envoi du Saint.. 244

CCCLXXVII — A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE *(Inédite)*. — Accusé de réception d'une lettre qui invitait le Saint à la diète de Ratisbonne..... 245

ANNÉE 1607

CCCLXXVIII — A UNE RELIGIEUSE. — Le devoir d'une âme qui veut aimer Dieu. — La définition du courage d'après les mondains et d'après les chrétiens. — Le courage de « nostre Capitaine, de sa Mere, de ses Apostres. » — Il ne suffit pas « de ne faire pas mal. »..... 247

CCCLXXIX — A M. DE BAY. — Remerciements de saint François de Sales pour un envoi d'auteur 249

CCCLXXX — A Mgr COSTA *(Fragment inédit)*. — Lettre de créance pour les députés envoyés à Turin par l'Evêque et le clergé du diocèse de Genève 251

CCCLXXXI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — L'ambition des pères. — La vraie grandeur des veuves et des Evêques. — La « sagette » et le carquois du divin Archer. — Vivre joyeuse et courageuse. 252

CCCLXXXII — A S. S. PAUL V. — Le Saint prie le Souverain Pontife d'accueillir paternellement un gentilhomme converti qui a donné des gages de fidélité..... 253

CCCLXXXIII — AU CARDINAL ALDOBRANDINO. — Le Saint recommande au Cardinal un gentilhomme converti..... 255

CCCLXXXIV — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — La correspondance du Saint ; sa petite sœur. — La manière de bien célébrer une grande fête. — Savoir demeurer en paix parmi la guerre. — Règle pour traiter dignement les personnes de son rang.... 258

CCCLXXXV — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Le Saint invite Mme de Chantal à s'en remettre à la Providence de son désir de quitter le siècle. — Sans « vertugadin » on peut être « bien net et bien propre. » — L'âme chrétienne et la vicissitude des saisons ; au Ciel, il n'y aura nul hiver. — Les « maistresses

chordes » auxquelles toutes les autres sont attachées. — Une baronne maîtresse d'école et un logis d'Evêque plein de plaideurs. — Les commandements et les avis. — Le Saint commence à écrire le *Traitté de l'Amour de Dieu*. — Les cantiques de la Baronne. — Les « belles humeurs » du Bienheureux avec les enfants, au catéchisme. — La réponse d'une petite fille. — La confrérie du Cordon 260

CCCLXXXVI — A UN AMI. — Le Saint désire employer le Carême à « rabiller » son âme, qu'il appelle « un horologe detraqué. » 268

CCCLXXXVII — AU CHANOINE DE GRILLY. — Le Saint avertit son correspondant qu'il a écrit en sa faveur au Souverain Pontife une lettre de recommandation..... 269

CCCLXXXVIII — A M. DE SAUZÉA. — Le Saint donne des nouvelles, des commissions et des encouragements à l'un de ses familiers..... 271

CCCLXXXIX — A M. D'ALBIGNY *(Inédite)*. — Le Saint adresse à M. d'Albigny un gentilhomme capable de lui fournir de précieux renseignements sur Genève..... 273

CCCXC — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Le Saint avertit la baronne de Chantal de se tenir prête pour le voyage, au temps qui sera marqué..... 274

CCCXCI — A LA MÊME. — Le Carême, la moisson des âmes. — Larmes de joie et d'amour. — Une âme conquise, « toute d'or. » — Les services spirituels profitent à ceux qui les donnent. — Une « conteste. » — Le rendez-vous général de toutes les consolations..... 275

CCCXCII — A DES DESTINATAIRES INCONNUS *(Inédite)*..... 277

CCCXCIII — A Mme DE VIGNOD *(Inédite)*. — Conseils pour une revue annuelle des ses péché. — Pour certaines âmes, les veilles démesurées nuisent à l'esprit de dévotion. — Les saules, le myrte et le palmier. — Le Saint envoie son prédicateur à Sainte-Catherine. 278

CCCXCIV — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Il faut supporter avec courage les mauvaises opinions qu'on a de nous. — Considérations qui attendrirent le Saint, au cours d'un sermon de la Passion donné à Sainte-Claire..... 281

CCCXCV — A Mlle DE VILLERS. — Désir de recevoir des nouvelles. — Invitation à venir à Saint-Claude. — Assurance de religieux dévouement..... 281

CCCXCVI — A LA BARONNE DE CHANTAL *(Inédite)*. — Dispositions que doit prendre la Baronne pour son prochain voyage à Annecy. — Désir du Saint de la recevoir en sa « petite vilette » et en son « petit heberge. »..... 283

CCCXCVII — A M. DE SOULFOUR. — Le Saint prie son correspondant d'offrir ses salutations aux pieux amis et aux personnes de Religion dont il a fait jadis la connaissance à Paris..... 284

CCCXCVIII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Souhaits de bienvenue. — Le Saint vante à la Baronne le bel Office de son Chapitre. — Hors de Dieu et sans lui, nous ne sommes que « des vrais riens. »..... 287

CCCXCIX — A UN AMI. — Protestations d'amitié. — Promesse d'entrevue..... 288

CD — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Pour des âmes novices, il n'est pas bon de penser toujours rencontrer Dieu sans préparation. — Savoir quelquefois manger son pain tout sec. — Eloge d'un confesseur. — A quelles conditions les enfants peuvent approcher souvent de la sainte Communion. — Ne point semer nos désirs sur le jardin d'autrui. — Le grand mot de la vie spirituelle et le moins entendu..... 289

CDI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Mme de Chantal de retour à Monthelon. — Le Saint lui demande de ses nouvelles. — Ses impressions pendant une grand'Messe. — Le « choix » que le Bienheureux a fait pour la Baronne..... 292

CDII — A LA MÊME. — Les croix de Dieu, pourvu que l'on y meure, sont douces et consolantes. — Dévouement affectueux du Saint. — Dieu, quand il inspire à une âme de le servir, lui en donne aussi les moyens. — S'humilier, mais sans empressement..... 294

CDIII — A LA MÊME. — Le Saint sur le lac Léman ; sa docilité au nocher de la « petite barquette. » — Sainte Marthe et sainte Madeleine..... 297

CDIV — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Méthode pour bien servir Notre-Seigneur. — Les mortifications qu'il faut pratiquer. — Un cantique « un peu triste, mais harmonieux et beau. » — Marie-Madeleine et Notre-Seigneur en habit de jardinier. — Les plus belles mortifications ne sont pas les meilleures..... 298

CDV — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Les assauts du démon et ses fanfares; ne pas s'en effrayer. — Que Dieu seul est à craindre et de quelle crainte. — Une humiliante servitude; le saint Evêque en affranchit ses sujets de Thy. — Tenir la croix entre ses bras et les yeux au Ciel..... 300

CDVI — A LA MÊME. — Les larmes et les parfums de sainte Madeleine ; contemplation de la scène. — Inconvénients des longs voyages pour les femmes de piété. — Les résolutions communes du Saint et de la Baronne. — La prudence des serpents et la simplicité des « blanches colombelles ; » l'une très nécessaire,

l'autre très aimable. — Rare éloge du *Combat spirituel*. — Affection du Bienheureux pour l'âme de Mme de Chantal..... 302

CDVII — A LA MÊME. — Tenir son cœur au large. — Le désir de la perfection et la sainte oraison. — Les désirs d'une perfection trop douce ; leurs dangers. — En quel amour il faut cheminer. — Les fanfares de l'ennemi des âmes. — Sentiments du Saint pendant un violent orage d'été. — Poignée de nouvelles. — Bonheur de savoir qu'il faut aimer Dieu..... 305

CDVIII — A LA MÊME. — Le Saint regarde comme un devoir que Dieu lui impose d'écrire souvent à la baronne de Chantal. — Notre-Seigneur chez les sœurs de Lazare; contemplation et réflexions du Saint sur cette page de l'Evangile. — Comment les futures Religieuses devront partager les heures. — Grand honneur de parler seul à seul à son Dieu. — L'Oraison funèbre de Mme de Nemours. — Le tintamarre d'un orage en Savoie. — Mme de Charmoisy..... 309

CDIX — A UNE RELIGIEUSE. — Les froideurs spirituelles. — Eloge de saint Bernard. — Etre bonne servante de Dieu, en quoi cela consiste..... 313

CDX — AU PRÉSIDENT DE ROCHETTE. — Recommandation en faveur d'un ami..... 314

CDXI — A Mgr COSTA. — Le Saint sollicite des encouragements pour deux gentilshommes qui voulaient doter la Sainte-Maison de Thonon d'ateliers d'arts mécaniques..... 315

CDXII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Servir Dieu soit parmi les épines, soit parmi les roses. — Fidélité journalière du Saint à l'oraison mentale..... 317

CDXIII — AU BARON DE MENTHON *(Inédite)*. — Conseils à propos d'un héritage..... 319

CDXIV — A UNE DAME. — Comment Dieu supplée aux commodités de le servir, quand on les laisse pour sa gloire. — Règlement de vie. — Quatre vertus recommandées. — Ce qu'il est toujours possible de faire, même au milieu du monde..... 320

CDXV — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Naïve conjecture de la piété de Charles-Auguste, neveu du Saint..... 322

CDXVI — A M. DES HAYES. — Effusions d'amitié. — Les « petites riottes » entre les officiers du duc de Nemours. — M. Fenouillet. — Le Saint cherche à « relever » l'Oraison funèbre de la duchesse de Nemours ; il en appréhende l'impression..... 323

CDXVII — A Mgr COSTA *(Inédite)*. — Le Saint avertit le Nonce d'une erreur qui l'a privé de recevoir un document annoncé sur la question *de Auxiliis*..... 326

CDXVIII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Courage de Mme de Boisy à la mort de sa fille, Jeanne de Sales. — Le Saint « tant homme que rien plus. » — Dieu « prend tout a sayson. » — Il faut agréer que Dieu frappe sur l'endroit qu'il lui plaira. — C'est assez d'avoir Dieu. — Indications pour le service funèbre de la défunte..... 328

CDXIX — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Condoléances. — L'oraison sans paroles, à quelle condition est-elle bonne. — La préparation de la méditation. — Livres conseillés, dont quelques-uns peu faits pour la pratique. — Les confessions générales et la paroisse. 333

CDXX — AU COMTE DE TOURNON *(Inédite)*. — Le Saint promet de contrôler la vocation d'un jeune homme qui semblait un peu hâtive..... 336

CDXXI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Le Saint rentre à Annecy. — Mme de Charmoisy. — « Nostre bon et saint Evesque. » — Un projet de mariage ; « toute la fraternité y conspire. » — Belles choses sur un verset de Jérémie..... 337

CDXXII — AU BARON DE CHANTAL. — Le Saint se déclare flatté d'un projet d'alliance entre la famille de M. de Chantal et la sienne. — Marie-Aimée de Chantal remplacera dans son cœur la petite sœur qu'il a perdue..... 341

CDXXIII — AU BARON DE VILLETTE *(Inédite)*. — Le Saint apprend la guérison d'une parente qu'il croyait n'être plus en vie. — Nouvelles de la parenté. — Deux gentilshommes songent à entrer dans les Ordres sacrés..... 343

CDXXIV — AU PRINCE CARDINAL DE SAVOIE. — Le Saint félicite le prince Maurice de son élévation au cardinalat. — Signification de la couleur de pourpre qui teint le chapeau cardinalice. — Souhaits de bénédiction..... 345

CDXXV — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Paix, union merveilleuse dans la famille du Saint, bien que composée de plusieurs ménages ; à qui elle allait « à confesse. » — Comment sanctifier nos années, nos mois, nos jours et nos heures..... 347

CDXXVI — A LA MÊME. — Sagesse et piété de M. de la Thuille.. 348

CDXXVII — A S. S. PAUL V. — Pierre Fenouillet proposé pour l'évêché de Montpellier. — Le Saint félicite Rome et le diocèse de ce choix. — Eloge du candidat ; son éloquence, son savoir répondent aux besoins particuliers de sa future Eglise..... 349

ANNÉE 1608

CDXXVIII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Le grand mot de notre salut. — Le nom sacré de Jésus doit être implanté dans

toutes les puissances de notre esprit ; pour le bien exprimer, il faut avoir une langue toute de feu..... 354

CDXXIX — A LA MÊME. — Le pur et saint amour de notre Sauveur ; pourquoi faut-il le désirer. — La baronne de Chantal auprès des malades. — Un sujet de douleur pour le Saint..... 355

CDXXX — A LA MÊME. — Pour la sainte Communion, deux sortes de faim ; comment, grâce à une bonne digestion spirituelle, la Communion fait vivre en nous Jésus-Christ. — Le « grand livre » que le Saint portait toujours en sa « pochette. » — De quels secrétaires il s'accommodait le mieux. — Son affection pour les enfants de la Baronne ; celle-ci, commère de M. de Chazelles. — La première des vertus. — Les trois points de l'Exercice de l'amour de la volonté de Dieu. — Poignée de nouvelles. — « Un cœur bien net et propre. » — L'espoir que donne une petite troupe de chétives femmelettes..... 357

CDXXXI — A UN ECCLÉSIASTIQUE. — Règlement d'une affaire qui intéresse une cure..... 363

CDXXXII — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Conseils à la Baronne pour la conduite de Marie-Aimée. — Zèle des chanoines d'Annecy. — Une âme, admirable à ne se point empresser..... 364

CDXXXIII — A LA MÊME. — Ne pas accabler l'esprit à force de surmener le corps. — Une tentation du Saint, qui « alla tost en fumee. » — Ne pas avoir le cœur trop douillet. — Se fier aux décisions du P. Gentil pour le projet de l'Institut, car « il n'y bougera rien. » 367

CDXXXIV — A M. CROSET. — Différends entre curé et paroissiens ; le Saint veut les régler..... 370

CDXXXV — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE. — Ne pas se ralentir dans la poursuite de la gloire de Dieu. — Témoignages de sympathie à l'Abbesse souffrante. — Le Saint sollicite pour la fille de l'un de ses anciens amis, son admission dans le Monastère.. 371

CDXXXVI — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Le Saint estime que le projet de la Visitation est de Dieu et s'y affectionne de plus en plus. — Les cercles qui se font en l'eau et les entortillements d'esprit chez les âmes chatouilleuses. — Quand on n'a d'autre intention que la gloire de Dieu, ne se tourmenter de rien. — Les « menues pensees » après les grandes. — Les frères du Saint et les enfants de la Baronne. — Un prédicateur qui parle à son auditoire..... 373

CDXXXVII — A LA MÊME *(Inédite)*. — Le Saint désire qu'on ne prenne pas dans un sens absolu les directions adressées à des personnes particulières. — Nouvelles et recommandations diverses. 377

CDXXXVIII — AU PÈRE POLLIENS *(Inédite)*. — Affectueuses sympathies du Saint pour son Directeur spirituel, alors malade. — Il promet de prier pour sa guérison..... 380

CDXXXIX — A Mme DE CHARMOISY. — A mesure qu'on savoure les choses divines, on cesse de priser les choses terrestres. — Ne nous étonnons point de la mort. — Comment faut-il pleurer nos amis quand nous les voyons mourir..... 381

CDXL — A LA MÊME. — Le miel qui doit adoucir toutes les affections et toutes les actions. — Le royaume intérieur, les ennemis, les espions. — Notre cuirasse et notre bouclier. — Les parfums dont nous serons « confortés et ravigorés. » 383

CDXLI — A UNE DEMOISELLE. — On ne trouve pas ce qu'on cherche avec trop d'ardeur; applications à l'oraison. — L'engourdissement de l'âme. — L'un des plus grands traîtres de la vraie dévotion. — Deux raisons principales ou deux manières de se présenter devant Dieu à l'oraison, toutes deux fort utiles. — Encouragements discrets à persévérer dans le désir de la vocation religieuse 385

MINUTES ÉCRITES PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES POUR D'AUTRES PERSONNES

CDXLII — AUX HABITANTS DE LA VILLE DE GENÈVE, pour M. Cusin *(Inédite)*. — Le signataire présumé de cette lettre réfute les interprétations calomnieuses de sa sortie de Genève. 389

CDXLIII — A LA BARONNE DE CHANTAL, pour Mme de Boisy. — Madame de Boisy prie la baronne de Chantal de garder auprès d'elle sa fille Jeanne..... 391

CCXXXVIII *bis* — A LA BARONNE DE CHANTAL. — Dévouement du Saint pour le service spirituel de la Baronne, suggéré par Notre-Seigneur. — Lumières qu'il en reçoit pour lui parler de l'humilité, la vertu propre des veuves. — Belle fleur que la veuve chrétienne. — Qui sont les veuves vraiment veuves. — L'humilité morale et l'humilité surnaturelle. — L'humilité et la chasteté. — Etre joyeusement humble devant Dieu et le monde. — N'affecter ni ne fuir l'humilité visible, c'est-à-dire les offices humbles, l'écorce qui conserve le fruit. — Fidélité aux exercices. — Ne pas pointiller dans la pratique des vertus. — Assurance et désir d'affection. — Les « prieres penetrantes » des petits..... 392 a

---

APPENDICE

LETTRES ADRESSÉES A SAINT FRANÇOIS DE SALES PAR QUELQUES CORRESPONDANTS

A — LETTRE DU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE 395
B — LETTRE DE Mgr ANDRÉ FRÉMYOT, ARCHEVÊQUE DE BOURGES... 396
C — LETTRE D'ANTOINE FAVRE 398
D — LETTRE DU P. ANTOINE POSSEVIN, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. 399
E — LETTRE DE CHARLES-EMMANUEL Ier, DUC DE SAVOIE 402
F — LETTRE DE M. CLAUDE D'ANGEVILLE, PRIMICIER DE LA COLLÉGIALE DE LA ROCHE 403
G — LETTRE DE M. ANASTASE GERMONIO 406
H — LETTRE DU CARDINAL CÉSAR BARONIUS 408
I — LETTRE DU CARDINAL JÉROME PANFILI 409
J — LETTRE DU PRÉSIDENT FRÉMYOT 410
K — LETTRE DU P. SÉBASTIEN DE MAURIENNE, CAPUCIN 411
L — LETTRE DU P. JEAN FOURIER, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.... 412

Table de correspondance de cette nouvelle Edition avec les précédentes, et indication de la provenance des Manuscrits. 415
Index des Correspondants et des principales Notes biographiques et historiques de ce volume 425
Glossaire des locutions et des mots surannés 433
Errata 441

66 415 A A 30

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04120 3244